HAL
open science

Gouvernance et participation : une approche communicationnelle des dispositifs participatifs en contexte local : le cas des conseils citoyens, de la presse associative de quartier et des indicateurs de bien-être "co-élaborés" avec les habitants

Natacha Souillard

To cite this version:

Natacha Souillard. Gouvernance et participation : une approche communicationnelle des dispositifs participatifs en contexte local : le cas des conseils citoyens, de la presse associative de quartier et des indicateurs de bien-être "co-élaborés" avec les habitants. Environnement et Société. Université Paul Sabatier - Toulouse III, 2019. Français. NNT : 2019TOU30042 . tel-02476396

HAL Id: tel-02476396

https://theses.hal.science/tel-02476396

Submitted on 12 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Présentée et soutenue par

Natacha SOUILLARD

Le 12 février 2019

Gouvernance et participation : une approche communicationnelle des dispositifs participatifs en contexte local. Le cas des conseils citoyens, de la presse associative de quartier et des indicateurs de bien-être "co-élaborés" avec les habitants.

Ecole doctorale : **ALLPHA - Art, Lettres, Langues, Philosophie, Communication**

Spécialité : **Sciences de l'information et de la communication**

Unité de recherche :
LERASS - Laboratoire d'Etudes et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales

Thèse dirigée par
Pascal MARCHAND

Jury
Mme Corinne GOBIN, Rapporteur
M. Bruno RAOUL, Rapporteur
M. Eric DACHEUX, Examinateur
Mme Marie-Christine JAILLET, Examinateur
M. Pascal MARCHAND, Directeur de thèse

RESUME

Ce travail entreprend la mise en perspective de la participation citoyenne à partir de discours produits dans le cadre de dispositifs et de configurations sociales distinctes : les conseils citoyens, la presse associative de quartier et les indicateurs de bien-être « co-construits » avec les habitants. En cela, nous nous intéressons aux façons dont les dispositifs déployés, qu'ils soient institutionnalisés ou non, façonnent les discours des acteurs mais aussi comment les acteurs se les approprient et les utilisent en fonction des configurations sociales dans lesquelles ils s'insèrent. Ensuite, au regard de leur ancrage institutionnel et territorial, il s'agit de comprendre en quoi ces dispositifs participatifs peuvent être considérés comme des instruments des politiques publiques qui seraient porteurs d'enjeux communicationnels. En vertu de leur portée relationnelle, ces enjeux communicationnels témoignent d'une transformation profonde de l'action publique sous l'effet de la gouvernance néolibérale, elle-même travaillée par une injonction croissante en faveur de la délibération et de la prise en compte des objectifs de développement durable.

Après présentation du cadre épistémologique et méthodologique de l'analyse statistique de données textuelles (textométrie) qui préside à cette étude, nous délimitons le contexte institutionnel général dans lequel les procédures participatives étudiées se sont vues promues au rang de nouvelle donne politique. L'ancrage de ces dispositifs dans un contexte institutionnel en mutation, celui de la mise en œuvre des politiques publiques et de leur évaluation, fortement influencé par les instances européennes, les pose, *de facto*, comme une instrumentation de l'action publique. Ce faisant, nous nous intéressons aux transformations de l'État et de l'action publique sous le triple effet de la mondialisation, des logiques gestionnaires qui animent les processus d'intégration régionaux et de la domination d'une topique néolibérale. Nous abordons ensuite successivement la participation, telle qu'elle est à présent théorisée et telle qu'elle prend forme à travers le dispositif des conseils citoyens, c'est-à-dire comme un « agir communicationnel » institutionnellement normé. Puis, nous nous intéressons, à partir de la presse associative de quartier, aux composantes identitaires du territoire, entre discours et contre-discours, ainsi qu'aux formes de participation citoyenne conquise que ces discours produits sur le quartier nous permettent d'appréhender. Il est alors possible d'interroger, en comparant les productions des conseils citoyens et celles des journaux de quartier, les variations sémantiques attenantes aux figures de l'habitant et du citoyen. En raison de l'inscription territoriale des dispositifs participatifs, souvent localisée dans un espace circonscrit autour du lieu de vie, il devient difficile de différencier les rôles et le pouvoir social qui incombent à chacune de ces deux figures qui ne sont pourtant pas nécessairement superposables. Enfin, la « co-construction » d'indicateurs de bien-être avec les habitants nous donne l'occasion d'analyser une dernière forme de participation octroyée tout en mettant en évidence les niveaux « d'agir » que la convocation du « bien-être de tous » peut produire, selon deux dispositifs et deux configurations sociales distinctes. Au regard des similitudes et des spécificités de chacun des dispositifs étudiés, c'est alors le périmètre et les usages de la démocratie participative ainsi que la restructuration du pouvoir social qui se trouvent réinterrogés.

Mots-clés : participation citoyenne, conseils citoyens, presse associative de quartier, indicateurs de bien-être, gouvernance, textométrie

SUMMARY

This work attempts to put into perspective citizen participation by studying discourses produced into several participatory devices: the citizen councils, the neighborhood associative press and well-being indicators "co-developed" with the inhabitants. In this, we try to understand how those devices, whether institutionalized or not, shape actors' discourses but also how actors can get hold of them and use them according to the social configurations in which they fit. Then, considering their institutional and territorial background, it is important to figure out how participatory devices can be considered as instruments of public policies in which communicative issues have an increasing role. The relational dimension of communication brought by those participatory devices reflects a profound change of the public action. Public action is nowadays shaped by the neoliberal governance which is itself being influenced by growing injunctions in favor of both deliberation and sustainability.

After having presented the epistemological and methodological framework of the statistical analysis of textual data (textometry) used in this study, we define the perimeter in which participatory devices and well-being indicators have been promoted to the rank of new political topics. Indeed, when we take into account their anchoring in the changing institutional context of implementation and evaluation of public policies, participatory devices can be perceived as instruments of public action. In doing so, we study both mutations of the state and public action caused by globalization, the domination of neoliberalism and managerial logics that drives regional integration processes. We will then successively present participation, as it is now theorized and as it takes shape through the citizen councils, that is to say as an institutionally standardized " communicative action". Then, thanks to the neighborhood associative press, we focus on the identity components of the territory, shaped by discourses and counter-discourses, as well as on the forms of citizen participation at the neighborhood level, that those discourses allow us to grasp. Then it becomes possible to examine, by comparing the discourses of the citizen councils and those of the neighbourhood journals, the semantic variations attached to the figures of the inhabitant and the citizen. Effectively, participatory devices are often implemented in very local spaces and it becomes difficult to distinguish the roles and the social power related to each of those figures, which however are not necessarily identical. Then, the “co-construction” of well-being indicators with the inhabitants gives us the opportunity to analyze one last form of citizen participation. In doing so, we highlight the levels and forms of acting that the call for “the well-being of all "can produce, by comparing two participatory procedures and two distinct social configurations. Finally, the similarities and specificities of each studied devices allow us to re-examine the perimeter and the uses of participative democracy as well as the restructuring of the social power.

Key-words: citizen participation, citizen councils, neighborhood association press, well-being indicators, textometry

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici toutes les personnes physiques et morales grâce auxquelles ce travail a pu être mené à bien.

L'Université Paul Sabatier pour m'avoir octroyé un CDU et l'école doctorale ALLPH@, tout particulièrement Nathalie Dessens pour la grande disponibilité et l'écoute dont elle fait preuve à l'égard des doctorants.

Les membres du jury qui me font l'honneur d'avoir accepté d'apporter leur éclairage et leur expertise à ce travail et dont les travaux ont considérablement nourri la construction théorique de cette thèse.

Pascal Marchand, pour la confiance, l'aide et l'accompagnement qu'il m'a apporté tout au long du doctorat et même avant. Pierre Ratinaud pour avoir créé *IRaMuTeQ* en en permettant l'usage à des statisticiens en herbe, et pour considérer avec moi que les *Fatals Picards* sont un espoir pour la survie de l'anti-conformisme dans ce pays. Pour leur passion commune et contagieuse pour la textométrie et les dynamiques socio-politiques, passion à laquelle ne résiste aucune énigme. La Révolution Française ne sera bientôt plus la même.

L'équipe PSYCOM, plus généralement le LERASS qui, avec ses espaces de discussion, formels et informels, son personnel et les moyens matériels mis à la disposition des doctorant-e-s, est un laboratoire accueillant où il fait bon vivre son doctorat. Une pensée particulière pour Catherine Malassis qui veille en permanence à ce que les doctorants ne manquent jamais une occasion d'enrichir leur bibliographie.

Merci aux doctorant-e-s du LERASS, de l'ED ALLPH@ et d'ailleurs, et à l'ADT-SIC pour avoir su fédérer les troupes locales. Lucie, pour sa générosité, son aide précieuse et sa disponibilité, et Alexia pour son soutien dans les moments critiques. Rédiger un article en juillet/août n'a jamais été aussi agréable qu'avec elles. A Laurent pour nos discussions théorico-politico-socio-pragmatiques interminables (et Justine et Sarah pour les avoir enduré). A Andréas qui n'a jamais manqué de partager une référence lorsqu'il la jugeait utile à mon travail.

Merci aux membres et personnels du Codev de Toulouse Métropole et Marie-Christine Jaillet, sans qui cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Mélissa qui a largement contribué à faire du classement de « *post-it* » une entreprise ludique. Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette expérimentation, dont les apports ne se réduisent pas à des retombées politiques et des résultats scientifiques. Aux membres des conseils-citoyens qui ont accepté ma présence et m'ont accueillie comme l'une des leurs, au temps et à l'énergie qu'ils consacrent pour faire des habitants des acteurs incontournables de la vie locale. Merci aux équipes des journaux de quartier qui m'ont transmis leurs éditions, expliqué leur histoire et permis d'accéder à l'histoire intime de la ville rose.

A mes relecteurs attentifs, mon père et Laurence pour leur courage et leur rigueur.

A ma mère, ma sœur, ma famille, pour leur soutien et leur confiance inébranlables. Mathieu qui a patiemment supporté quelques retombées d'adrénaline et toujours veillé à l'équilibre intellectuel, émotionnel et alimentaire de la thésarde. A Laura et Sarah pour avoir contrebalancé mon tropisme rationnel avec leurs expressivités artistique et sociale. Ma grand-mère, qui a toujours voulu étudier la politique et qui a su construire un critère analytique des sociétés capitalistes digne de Pierre Bourdieu : les puissants sont toujours riches et les impuissants toujours pauvres.

SOMMAIRE

Résumé 1

Summary 2

Remerciements 3

Sommaire 5

Introduction 11

Partie I. Le sens des discours en contextes : une approche conceptuelle, contextuelle et variationnelle 21

Chapitre 1. Aborder la circulation des idées à partir de discours situés, de la doxa néolibérale à la participation des habitants 21

1.1. Dénaturaliser le sens commun 21

1.2. Des configurations socio-discursives insérées dans des dispositifs communicationnels 23

Chapitre 2. Le discours comme pratique sociale : une approche contrastive et variationnelle des discours 24

2.1. Le discours : une pratique sociale et socialement située 24

2.2. Entre analyse « du » et « de » discours : une approche écologique des discours 25

2.3. Du discours au corpus, la constitution des observables 27

2.4. Critères et constitution des corpus 28

2.5. Les outils d'analyse statistiques 29

2.6. Des discours situés aux horizons normatifs 33

Partie II. De la gouvernance néolibérale à sa timide inflexion 37

Chapitre 3. Les transformations de l'État et de l'action publique à l'ère du néolibéralisme 37

3.1. L'historicité des instruments de pilotage des politiques publiques : une périodicité qui coïncide avec les crises économiques 38

3.2. Du keynésianisme au néolibéralisme 39

3.3. Le succès du néolibéralisme dans la régulation des espaces transnationaux : la gouvernance néolibérale européenne 42

3.4. Les changements de la gouvernementalité de la société et de la conception de l'État : le cas de deux méthodes de pilotage des politiques publiques 45

3.5. La crise de 2008 et la réactualisation des discours critiques : vers une inflexion délibérative de la gouvernance néolibérale ? 47

Chapitre 4. L'impact de la gouvernance sur la légitimité du pouvoir démocratique 50

4.1. L'impact de la gouvernance sur les représentations de la société civile et de la citoyenneté 50

4.2. L'ère du citoyen pluriel 51

4.3. La société civile organisée autour d'intérêts particuliers 54

4.4. Le rôle de la construction européenne dans la diffusion du modèle de la gouvernance : la démocratie participative et la gouvernance, une relation privilégiée ?. 56

4.5. Les transformations de la gouverne locale : entre gouvernance et démocratie participative 58

Partie III. Penser et dire la participation : entre « démocratie d'élevage » et « démocratie sauvage » 61

Chapitre 5. La participation un sous-champ de recherche transversal et dynamique 62

5.1. Un objet évolutif et polymorphe : les temps des études en matière de participation 65

5.2. La démocratie participative : un syntagme empli de paradoxes et d'ambiguïtés..... 68

5.3. Le paradigme délibératif et « l'agir communicationnel » : l'échange rationnel d'arguments comme fondement de l'autodétermination des citoyens 72

5.4. Un ancrage spécifique dans le domaine du développement et de la gestion de l'urbain. Vers la gouvernance urbaine. 74

5.5. Chercheurs, techniciens et habitants, la place des savoirs et des expertises dans la gouvernance des dispositifs participatifs..... 80

Chapitre 6. Le cas d'un dispositif participatif dans le cadre de la Politique de la ville : les conseils citoyens..... 81

6.1. Un contexte local : les conseils-citoyens de la métropole toulousaine 84

6.2. Un dispositif de gouvernance à l'architecture complexe 85

6.3. Du terrain au corpus : retour sur les modalités de constitution des observables..... 85

6.4. Configurations des conseils et des séances 87

Chapitre 7. « Paroles et agir » autorisés des conseils citoyens 89

7.1. Des espaces discursifs de délibération sous contraintes..... 92

7.2. Un « agir communicationnel » institutionnellement normé..... 93

7.3. Un « agir communicationnel » en deçà du contrat de ville : horizontalité et réticularité..... 99

Partie IV. La fabrique des images du territoire : entre discours et contre-discours 109

Chapitre 8. Territoire, pouvoir et citoyenneté 110

8.1. L'espace public local : le rôle des médias dans l'entretien de la territorialité 112

8.2. Les médias locaux : histoires et fonctions différenciées 117

8.3. Communication publique et territoires : entre communication choisie et communication subie, les images de la ville au prisme des médias..... 122

8.4. Des territoires pas comme les autres, les enjeux communicationnels des quartiers populaires 125

Chapitre 9. (Re) présenter le quartier et « l'agir » local : les médiatisations du quartier... 132

9.1. Constitution et composition des corpus : 133

9.2. Quartier, banlieue et cité : des objets discursifs proches, mais non synonymes 139

9.3. Les médiatisations du quartier dans les presses quotidienne nationale et régionale140

9.4. La presse régionale, resserrement de focale : diversification des images du quartier 148

Chapitre 10. La presse de quartier : entre redéfinition des identités et contre-pouvoirs locaux 160

10.1. Les associations, des actrices centrales du quartier..... 161

10.2. Les journaux des associations d'habitants, défense des habitants et écho des enjeux de la démocratie locale 168

10.3. Un journal de quartier populaire : militantisme associatif et éducation populaire 171

10.4. Faire parler les habitants 172

10.5. Donner corps au « vivre-ensemble » : partages et transmission, animations du quartier 174

10.6. Une thématique transversale : la scolarité..... 176

10.7. Mobiliser les habitants : deux figures de la participation à l'échelle du quartier.. 176

10.8. Un lecture événementielle : le cas des *Coursives d'Empalot* et des *Echos de Rangueil* 177

Chapitre 11. Variations des objets discursifs « citoyen » et « habitant » en contexte local 181

11.1. Dans les conseils citoyens : l'habitant, une figure prépondérante 182

11.2. Dans la presse associative : l'habitant, un citoyen *in situ* 183

Partie V. Définir et agir pour le bien-être de tous, la participation aux prises de l'impératif de durabilité..... 191

Chapitre 12. Les indicateurs de bien-être entre durabilité et cohésion sociale : la construction d'un nouvel horizon normatif ? 191

12.1. Le bien-être : de la notion au concept 195

12.2. Le bien-être et les indicateurs : d'une critique du PIB à de nouveaux indicateurs sociaux..... 206

12.3. Que mesure-t-on lorsque l'on mesure le bien-être ? 210

12.4. La participation et le bien-être : des relations complexes 212

12.5. Le référentiel *SPIRAL* : vers une définition partagée du bien-être et un monde pensé en terme d'équilibre 214

Chapitre 13. Les post-it du bien-être : une approche territoriale et sociale du bien-être ? 224

13.1. Une configuration spécifique, issue d'une instance de démocratie participative métropolitaine : 224

13.2. L'expérimentation du Codev : constitution du corpus et retours sur l'expérience 228

Chapitre 14. Le bien-être : entre consensualité et poids du social 233

14.1. Portrait lexical du « test *SPIRAL* » : les relations aux autres et les ambivalences du « vivre-ensemble » 234

14.2. Portrait lexical « questionnaire Codev » : une civilité commune, une lexicalisation différente 236

14.3. Des appropriations différenciées du bien-être 238

14.4. Agir entre trivialité et généralité 247

14.5. Des valeurs communes et un niveau « d'agir » essentiellement circonscrit sur l'individu : 250

14.6. Le bien-être des membres du Codev 255

14.7. Synthèse et éléments de comparaison 262

Conclusion 269

La participation : une acclimatation de la gouvernance néolibérale ou changement de paradigme ? 269

La co-construction des imaginaires territoriaux 269

Vers un statut social habitant ? Le « droit à la ville » en question 271

Des usages communicationnels pluriels et parfois antagonistes 271

De la démocratie participative à la démocratie collaborative : aplanissement des responsabilités, individualisation et partenariat, vers une généralisation de la gouvernance ? 274

Tableaux 281

Figures 282

Glossaire des acronymes et sigles 284

Bibliographie 286

INTRODUCTION

> « *Aujourd'hui, nous sommes à nouveau à la croisée des chemins car nous basculons collectivement dans un imaginaire politique (le néo-libéralisme) qui écrase les anciennes représentations du monde qui avaient porté l'ensemble des revendications de démocratie, d'autodétermination des peuples et d'égalité des droits pour tous. Le néo-libéralisme se développe contre le social, ce qui doit interpeller particulièrement les membres de la communauté scientifique des sciences du social. [...]Un énorme travail de remodelage des valeurs collectives s'opère à travers une bataille des mots qui n'épargne aucun milieu, scientifique y compris* » (Gobin, 2004, p. 85-86).

> « *Mais que cherchons-nous encore et toujours, de backrooms en meetings, de nos intérieurs douillets à nos associations de quartier, chez les philosophes eux-mêmes ou dans le militantisme et la mobilisation citoyenne sinon les clés d'un bonheur que, précisément, nous ne savons plus très bien où chercher ? D'où, bien sûr, la vanité de ces quêtes désemparées...* » (Obadia, 2006).

En août 2018, la commission européenne a invité les citoyens européens à exprimer, via un questionnaire en ligne, leur avis au sujet du passage de l'heure d'été à l'heure d'hiver : les citoyens européens sont-ils pour ou contre ce changement d'heure ? Vaste programme, qui plus est lorsque l'on se souvient du cas qui avait été fait de l'opinion des citoyens sur le projet de constitution européenne, en 2005. Somme toute, c'est sans doute l'impact économique sur la société civile organisée que la commission cherche ici à appréhender, ou peut-être, l'impact sur le bien-être ? Ce même mois d'août 2018, le ministre de l'écologie français, Nicolas Hulot, affirmait, dans une vidéo circulant sur la plate-forme *Youtube*, que le rôle du gouvernement était d'accompagner les initiatives citoyennes, car nous serions tous responsables face à la crise environnementale, entre surconsommation des ressources, pollution et réchauffement climatique. Peut-être pouvons-nous y voir, *a posteriori*, l'aveu de faiblesse et le désarroi d'un ministre de l'écologie désemparé qui ne peut s'appuyer sur l'appareil étatique pour mener à bien des réformes environnementales ambitieuses. Entre une responsabilité minime dans les décisions qui affectent leurs devenirs et une « coresponsabilité » dans la résolution des crises majeures, quelle place et quel pouvoir social[1] (Beauvois, 2005) détiennent réellement les citoyens ?

---

[1] Le pouvoir social est le produit d'une forme de socialité « catégorielle » ou « organisationnelle », fondée sur la déterminabilité et la remplaçabilité, non pas des individus mais des agents sociaux (Beauvois, 2005, p.339). Le pouvoir social est ainsi le « propre de l'homme social » (*Ibid.*, p.342) et il se déploie donc exclusivement dans l'univers organisationnel (entreprises, institutions, etc.) auquel les statuts d'agents sociaux sont associés.

Des discours opposant des modèles de société alternatifs, portés par des réseaux militants et activistes pluriels, répondent à ces crises économiques, environnementales, politiques et sociales qui agitent les sociétés contemporaines. Ils revêtent plusieurs dimensions, sont de natures différentes, investissent des arènes, des modes opératoires et des horizons idéologiques différents (Dacheux, 2013). Ils tendent cependant à converger autour des thématiques du renouveau de la pensée et de « l'agir » démocratique, de la justice sociale, de la préservation de l'environnement et de la prise en compte des générations futures (solidarité, coresponsabilité, soutenabilité et cohésion sociale). Une myriade de modèles économiques, plus ou moins convergents, gravitent ainsi autour d'une reconsidération du modèle classique de croissance perpétuelle (économie circulaire, consommation collaborative, économie de la frugalité, l'économie des circuits courts, etc.).

L'institutionnalisation politique et empirique de ces modèles est un processus inscrit dans la durée, qui entraîne des transformations progressives voire des hybridations. La notion d'économie sociale et solidaire, constitue un bon exemple de ce processus (Dacheux & Goujon, 2016). En effet, bien qu'elle regroupe sous une même appellation des domaines d'action différents, elle tend à illustrer un phénomène de convergence procédurale concernant la place accordée à la délibération dans les formes d'organisations qui la mettent en œuvre[2]. Elle incite par conséquent à questionner la coupure, libérale, entre le politique et le social (Beauvois, 2005).

Du côté des pouvoirs publics, ce processus d'institutionnalisation produit des outils qui viennent modifier le rôle et les actions engagées par les collectivités, comme les *Agendas 21*[3], fortement marqués par la transformation de la perception économique et sociale de la nature et le succès de la théorie des biens communs (Olstrom, 1990), puis, plus récemment, les nouveaux indicateurs de richesse. Il se traduit également par l'enrichissement de l'offre participative, aux enjeux variés, liés au développement et à l'aménagement du territoire mais dont les effets restent largement débattus.

Ainsi, à l'origine de ce travail, il y a d'abord, un paradoxe, entre la portée croissante de ces discours politiques et économiques promouvant l'expérimentation et l'innovation démocratique, jusqu'au développement d'un véritable marché de la participation (Mazeaud & Nonjon, 2018)[4], et la frilosité des responsables politiques à engager des changements significatifs, en

---

[2] Dacheux et Goujon (2016) proposent à ce titre le néologisme « délibéralisme » pour décrire cette tendance.

[3] L'Agenda 21 issu de la Conférence de Rio de 1992 regroupe des objectifs internationaux à atteindre en matière de développement durable, sous forme de programme d'action. Il s'est ensuite décliné localement à un niveau national et infranational.

[4] Depuis quelques années on assiste en effet à un mouvement de professionnalisation des acteurs et de multiplication des opérateurs chargés d'animer les instances de démocratie participative. En parallèle, des plateformes numériques, conçues par des « start-up » se développent en vue de fournir un service participatif en ligne.

matière de représentation politique et environnementale. Frilosité à laquelle s'ajoute les répressions plus ou moins violentes des mobilisations citoyennes en France et ailleurs. Entre consensualité et conflictualité, octroi et conquête, les différentes formes que la participation citoyenne peut prendre donnent lieu à des représentations différenciées du politique, de la démocratie et du social. Puis, il persiste aussi le sentiment que la circulation et les usages de vocables aussi positifs et malléables que le bien-être ou la démocratie participative, dans des contextes variés, ne sont ni explicites, ni univoques, ni nécessairement aussi progressistes et désirables que ne le laisserait présager leur utilisation croissante dans les discours politiques.

Le contexte institutionnel et législatif semble en effet intégrer participation et bien-être dans le paysage français. La participation accrue de la société civile aux décisions politiques permettrait de ré-enchanter le politique en renouant avec le progrès démocratique, en plaçant la démocratie au cœur de la quotidienneté, mais sans toutefois promouvoir le référendum d'initiative citoyenne, jugé populiste ou la démocratie directe, jugée utopiste. Ni contraire à la démocratie représentative et non réductible à la démocratie de proximité, cette forme de participation s'institutionnalise, avec la création en 1995 par la Loi Barnier, de la Commission nationale du débat public (Revel et al., 2007) et son inscription dans le Code de l'environnement. Elle constitue la première apparition notable d'une instance dite « participative » à l'échelle nationale sur les grands projets d'aménagement. Plusieurs études en ont cependant montré les impasses et l'incapacité à réinsuffler un vent démocratique car la Commission se limite souvent à rendre effectif un droit à l'information et à enregistrer un état de l'opinion (Monédiaire, 2011). Elle a par conséquent un rôle plus consultatif que participatif. En outre, on assiste progressivement à la multiplication de l'offre participative fournie par les collectivités, en grande partie à propos des projets d'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce développement accompagne la réorganisation des échelons de pouvoir territoriaux sous l'effet de la décentralisation et de la métropolisation des territoires. Ces dispositifs donnent lieu à des appropriations, des usages et des évaluations variées, en fonction des attentes, de leur mise en œuvre, de leur réception et des principes qui les animent.

S'agissant des indicateurs de bien-être, ils ont été mis à l'agenda politique en France en 2008, par la Commission pour la mesure de la performance économique et le progrès social (Stiglitz et al., 2009) sous la mandature de Nicolas Sarkozy. La commission, dirigée par trois économistes de renommée internationale[5] invite à la création d'indicateurs de richesse alternatifs au PIB pour mesurer et évaluer le progrès d'une société, ce dernier ne pouvant se réduire à la mesure de la croissance économique. Les indicateurs de bien-être permettraient ainsi de

[5] Joseph Stiglitz a reçu en 2001 le prix « Nobel » délivré par la Banque de Suède en sciences économiques. Il est connu pour ses théories néokeynésiennes. Amartya Sen a été récompensé du même prix en 1998. Il est connu pour ses apports à l'économie du bien-être et sa théorie des capabilités des agents comme fondement d'une existence humaine digne. Jean-Paul Fitoussi, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris est quant à lui également considéré comme un représentant du néokeynésiannisme.

rompre avec le diktat du PIB, de « remettre l'humain au cœur des politiques publiques »[6], de réconcilier le développement humain et la « durabillité » écologique, mais sans toutefois aller jusqu'à prôner la décroissance. Néanmoins, ce questionnement semble révélateur d'une transformation, en cours, du regard que notre société porte et souhaite porter sur elle-même.

> *« (...) Parce que ce que l'on mesure définit ce que l'on recherche collectivement (et vice versa), ce rapport et sa mise en œuvre sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la manière dont nos sociétés se perçoivent et, par voie de conséquence, sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques »* (Stiglitz et al., 2009, p.10).

Il est de ce fait susceptible d'entraîner une transformation de la manière de concevoir la statistique et ses usages.

Avant le lancement très médiatisé de cette commission, des statisticiens telle que J. Gadrey et F. Jany-Catrice alertaient sur la nécessité de mettre en place de nouveaux indicateurs de richesse qui s'intéressent à des aspects jusqu'alors peu pris en compte ou posant des problèmes de mesure tels que les dégâts environnementaux, les activités non-rémunérées ou les effets collectifs des inégalités sociales. Si les débats se cristallisent autour de la création ou non d'indicateurs agrégés et sur la place des citoyens dans la définition de ce qu'il convient de mesurer, la nécessité de prendre en compte un maximum d'éléments laissés dans l'ombre par le PIB remporte une adhésion de plus en plus générale.

Mais les mouvements contemporains en faveur du développement de la participation et ceux militant pour d'autres indicateurs de richesse, loin d'être homogènes, semblent (re)mettre en circulation des discours et valeurs portés depuis les années 1970 dans le cadre des critiques formulées à l'encontre du capitalisme, du néolibéralisme et de la gouvernance technocratique. Ces discours ont fait l'objet d'appropriations par une pluralité d'acteurs, d'institutions, de communautés de discours (Longhi, 2018 ; Sarfati 2007, 2008) particulières et, parfois, aux axiologies concurrentes. Expliciter l'origine, la genèse des dispositifs et des discours fondant ces « objets discursifs socialement jugés sociaux[7] » implique par conséquent d'en comprendre, puis d'en déconstruire l'architecture.

L'institutionnalisation d'une participation octroyée coexistant avec une « participation buissonnière »[8] plus ou moins malmenée, laisse en effet entrapercevoir d'une part un processus de labellisation des formes « d'agir » et de « dire » autorisées et d'autre part, un processus de

---

[6] Loi n° 2015-411 du 13 avril 2015) visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques (dite Loi EVA SAS)

[7] C'est-à-dire que la société juge, à un moment historique donné qu'un objet, « quelque chose », relève de son intervention à travers l'action des pouvoirs publics et des institutions (Longhi, 2018)

[8] Participations N° 19, 2017/3 - 270 pages

transformation de l'action publique, dont témoigne la multiplication des dispositifs participatifs, essentiellement à l'échelle locale. Les implicites étant rarement levés, faute de définition claire et univoque (Beauvois, 2006), ces discours et mises en pratique laissent à penser que l'usage des notions de bien-être et de participation, leurs vocations, ne peut être compris en dehors des contextes et configurations socio-politiques dans lesquelles ils sont enchâssés. Le contexte ne peut dès lors pas être mobilisé comme une réalité extérieure aux faits, phénomènes, objets, discours que l'on cherche à comprendre (Lahire, 2012).

Puis, il y a eu l'occasion, l'opportunité, la contingence. Parmi la profusion des dispositifs participatifs institutionnalisés existants, la possibilité nous a été donnée de porter notre attention sur deux objets participatifs spécifiques. D'abord la méthode *SPIRAL* (*Societal Progress Indicators for the Responsibility of All*), conçue et promue dans l'environnement du Conseil de l'Europe et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, pour permettre la « co-élaboration » d'indicateurs et d'actions avec les habitants visant à l'amélioration du « bien-être de tous », y compris celui des générations futures. Ce faisant, le modèle démocratique invoqué n'était plus participatif, mais « collaboratif », fondé sur la « coresponsabilité » des acteurs[9]. Il s'est trouvé que, en 2015, un groupe de bénévoles du Conseil de développement (Codev) de Toulouse Métropole avait décidé de s'intéresser aux indicateurs de bien-être et plus spécifiquement à ceux pouvant donner lieu à une co-construction avec les habitants. Ils s'étaient pour cela appuyés sur une interprétation un peu particulière d'une saisine qui leur avait été adressée par la métropole toulousaine, autour des facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire :

> « *Quels sont les marqueurs à mobiliser, les indicateurs à surveiller ? Nos atouts sont nombreux et réels, mais des points peuvent être améliorés dans une perspective de rayonnement et d'attractivité de rang européen et international. Au-delà des exercices institutionnels et universitaires de benchmarking, et de classement opérés par les médias, le regard citoyen sur cette question nous paraît utile à mobiliser* »[10]

En vue de mener à bien cette démarche participative ambitieuse à l'échelle d'une instance consultative, composée de bénévoles, le Codev avait déjà organisé deux conférences à la médiathèque José Cabanis de Toulouse, en invitant des représentants de la mouvance des indicateurs de bien-être. Le groupe « indicateurs » du Codev avait également administré, auprès des autres membres du Codev, un petit questionnaire, pour tester à petite échelle et auprès d'un public bien particulier, ce que les items « bien-être » et « valeurs à transmettre » pouvait permettre de collecter. C'est pour traiter ce questionnaire préalable que le Codev s'est adressé d'abord à notre directeur, P. Marchand par le biais de M.-C. Jaillet, directrice de recherche au sein du LISST, spécialisée sur les questions de l'habitat et du logement, et directrice du Co-

---

[9] Source : site internet de *SPIRAL* [https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=New%20Homepage%20EN]

[10] Saisine de Toulouse Métropole (septembre 2014), dont le quatrième point porte sur « Toulouse, Métropole d'Europe ». Extrait du livret réalisé par le Codev en 2016 intitulé « Le bien-être dans la métropole toulousaine. Vers des indicateurs participatifs au service des politiques publiques » (en « annexe 5 »).

dev. P. Marchand nous a proposé de le relayer et d'accompagner le « groupe indicateurs » dans son entreprise.

Ce fut pour nous l'occasion, premièrement de découvrir le Codev, instance participative articulée au projet métropolitain. Puis de nous familiariser avec la méthode *SPIRAL* et de participer, d'une part à son déploiement auprès de groupes d'habitants de deux communes de la métropole toulousaine, d'autre part, au traitement des données que l'expérimentation permettrait de recueillir. Nous avons ainsi eu l'occasion d'appréhender la mise en place d'une expérimentation de participation au sein d'une instance elle-même issue du champ de la participation institutionnalisée. Cette expérimentation a donné lieu à la constitution de deux corpus. Le premier contient les contributions récoltées dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode *SPIRAL* ; le second est constitué des réponses au questionnaire administré par les membres du groupe « indicateurs » auprès de l'ensemble des membres du Codev.

2015 coïncidait également avec une refonte de la politique de la ville, faisant suite au rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » (Bacqué & Mechmache, 2013), dirigé par M.-H. Bacqué, sociologue et urbaniste, professeure d'études urbaines à l'université Paris-Ouest au sein du Laboratoire Mosaïque[11] et M. Mechmache, fondateur et co-président du collectif « Pas sans nous »[12] et membre fondateur du collectif « AC Le feu »[13]. Si la plupart de ses préconisations sont restées « lettre morte » (Kirzbaum, 2017), ce rapport a toutefois abouti à la mise en place des conseils citoyens de quartiers, nouvelles instances de démocratie participative visant à associer les habitants des quartiers à « l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville »[14].

Ce second dispositif, créé *ex-ante*, a été l'occasion de s'intéresser à une autre configuration participative, qui, en dépit de ces différences, présente néanmoins au moins trois similarités avec la première. D'abord, son déploiement dans un environnement institutionnellement cadré

---

[11] M.-H. Bacqué est notamment connue pour ses nombreux travaux en matière de participation et son engagement pour la promotion de la participation des habitants aux projets d'urbanisme affectant le quotidien des quartiers.

[12] Le collectif « Pas sans Nous », créé en 2014, prend le rôle de syndicat des quartiers populaires. Il se donne pour mission d'être une force de proposition, d'interpellation auprès des pouvoirs publics, et le cas échéant, un contre-pouvoir. Il vise également à développer le pouvoir d'agir des habitants. Source : site internet du collectif [https://www.passansnous.org/]

[13] Le collectif « AC Le feu » est porte-voix de mouvements associatifs militants pour « remettre la question des banlieues au cœur des débats », pour une assignation des quartiers populaires qui ne soit pas exclusivement liée aux questions de sécurité, difficultés économiques, et une prise en compte des expressions des habitants. Il vise aussi à développer la citoyenneté et le pouvoir d'agir des habitants. Source : site internet du collectif [http://aclefeu.org/]

[14] Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Titre III, des Instruments et de la gouvernance de la politique de la ville, art. 7.

et normé. Ensuite, chacune d'elle rend compte d'un ancrage territorial local et urbain spécifique :

- l'une à l'échelle du quartier, mais articulé à la métropole via le Contrat de Ville ;
- l'autre à l'échelle de la métropole mais articulé à deux communes, par le biais du projet métropolitain.

Enfin, chacun de ces deux dispositifs rend compte de l'engagement d'universitaires, dans le développement de la participation citoyenne et la promotion d'autres indicateurs de richesse, notamment lorsque leur élaboration fait intervenir les citoyens. L'observation des conseils citoyens a donné lieu à la constitution d'un troisième corpus, à partir des retranscriptions des enregistrements de leurs séances plénières, auxquelles nous avons assisté. L'analyse de ces productions discursives orales a permis dès lors de s'intéresser aux paroles citoyennes autorisées par les dispositifs. La prise en compte des configurations sociales à l'origine de chacun de ces dispositifs et leur mobilisation dans des contextes territoriaux bien spécifiques a permis par ailleurs d'interroger les transformations de l'action publique en conférant une matérialité discursive et pratique à la notion de gouvernance ainsi que les représentations de la citoyenneté sur lesquelles elle reposait.

Si ces dispositifs s'avéraient d'ores et déjà riches pour l'analyse, ils permettaient difficilement d'appréhender une autre forme de participation qui ne fût pas de l'initiative du législateur. Or, Toulouse est une ville de quartiers, dans laquelle il existe depuis environ 40 ans, une presse associative représentée par de nombreux titres de genres différents. Certains ont réussi à perdurer au fil des années, d'autres ont disparu, notamment en raison des baisses de subvention aux associations, et d'autres ont vu le jour, tout récemment, à l'heure du numérique, en faisant le choix de maintenir une édition papier. Cette presse polymorphe est à l'initiative de comités de quartiers ou d'autres associations d'animation socio-culturelle, proches et/ou héritières de l'éducation populaire. Elle se déploie dans des quartiers dont l'histoire et la population sont différentes, inscrits ou non dans la géographie prioritaire. La collecte de ce matériau discursif donnait l'occasion d'étudier une participation associative de terrain, qui se réfère à un « agir communicationnel » bien spécifique. En disant le quartier, ils contribuent à sa réalité sociale en tant que territoire vécu et leur existence est une preuve en soi de l'ambition d'œuvrer sur le terrain des discours, pour le quartier.

L'architecture générale devenait plus apparente et permettait dès lors de s'atteler à une entreprise de déconstruction de ces deux objets : le bien-être et la participation des citoyens à l'échelle locale. Puis, la demande sociale a fourni la dernière orientation à ce travail. D'abord, localement, une pluralité d'acteurs (Direction du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain de Toulouse, le Quai des savoirs, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire) portait une demande ciblée sur l'image des quartiers de la métropole et les représentations que les habitants pouvaient se faire de la métropole de demain. Ces demandes témoignaient d'un enjeu communicationnel fort quant à l'image, aux représentations de la ville et de ses composantes. L'objet discursif « quartier », qui entrait en résonance avec le contexte dans lequel se déployait la presse associative et les conseils citoyens, semblait dès lors pouvoir s'intégrer à notre recherche. Ensuite, une demande a été formulée par l'Observatoire Na-

tional de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) concernant l'invisibilité sociale (Le Blanc, 2009) telle qu'elle pouvait se manifester dans les médias. Nous avons donc constitué un corpus de presse quotidienne nationale et régionale à comparer à la presse associative de quartier, afin d'identifier des mécanismes pouvant relever d'un processus d'invisibilisation.

Ce processus médiatique laissait entrevoir l'existence de tensions liées à la mise en visibilité des territoires, notamment s'agissant des quartiers populaires et de leurs habitants dont de nombreuses études ont déjà prouvé la stigmatisation (Carpenter et al., 2015). La presse associative médiatisant les quartiers populaires pouvait dès lors s'appréhender comme un contre-discours en réaction aux cadrages médiatiques et politiques généralement portés sur ces quartiers : anomie, délinquance, insécurité, ségrégation, terrorisme. Dans une perspective de médiatisation de la ville et de l'action publique locale, ces processus mettaient également en évidence l'enjeu de la production discursive des territoires (Noyer et al., 2013) et de leur réputation, dans un contexte de concurrence accrue entre ces derniers. Ces stratégies de communication des territoires mettaient à leur tour en relief des usages communicationnels (Dacheux & Duracka, 2017) variés pouvant s'appliquer aux discours médiatiques et aux dispositifs participatifs institutionnalisés.

Néanmoins, la constitution de notre objet d'étude, fortement imprégné de contingence et d'opportunisme, a demandé un travail intégratif particulier. L'enjeu majeur a résidé d'une part dans l'articulation de nos terrains discursifs et d'autre part dans l'identification des théories les plus opérationnelles. Nous avons fait le choix de construire une approche théorique nourrie par l'interdisciplinarité en cherchant à articuler des systèmes d'explication empruntés essentiellement à la sociologie, aux sciences politiques, à la psychologie et aux sciences de l'information et de la communication car chacun des objets étudiés, la participation, la gouvernance urbaine, le délibéralisme, le durabilisme, le quartier et le bien-être se prêtent particulièrement à une mise en perspective interdisciplinaire. Toutefois, quatre axes théoriques ont été principalement mobilisés pour construire le parcours interprétatif, en premier lieu, la théorie des objets discursifs (Longhi, 2012a, 2012b, 2018). Développée à partir des théories linguistiques du sens commun (Sarfati, 2007, 2008) et de l'analyse des discours, elle nous a fourni un socle résolument interdisciplinaire permettant d'articuler des systèmes théoriques pluriels en autorisant une appréhension différentielle et pragmatique de nos corpus. Elle rend en effet possible le rattachement de discours très situés à des environnements socio-discursifs qui les dépassent mais dans lesquels ils s'insèrent car chacun des corpus fait fondamentalement référence à une prise spécifique sur le phénomène étudié. La participation citoyenne, la gouvernance urbaine, le délibéralisme et le durabilisme sont approchés par le prisme de la sémantisation du quartier et du bien-être et cette prise discursive s'effectue selon des configurations et des dispositifs spécifiques, contextualisés. Nous souhaitons donc contribuer en partant du terrain où se noue les interactions sociales, à saisir la circulation de représentations mises en discours, puis en dispositifs, selon des configurations sociales différentes.

Trois axes théoriques se sont ensuite progressivement dégagés. D'abord, mettre en perspective la participation à partir des productions discursives de trois dispositifs (Agamben, 2007) différents insérés dans des configurations sociales[15] (Elias, 1998, 2003) distinctes : les conseils citoyens, la presse associative de quartier et les indicateurs de bien-être « co-construits » avec les habitants. On pourra alors aborder la participation, le quartier et le bien-être comme des « objets discursifs » (Longhi, 2012a, 2012b, 2018) susceptibles de donner lieu à des sémantisations diverses relevant en partie de concurrences axiologiques inhérentes aux conceptions de la démocratie et du politique.

Ensuite, au regard de leur ancrage institutionnel et territorial, comprendre en quoi ils peuvent être considérés comme des instruments (Lascoumes & Le Galès, 2005) des politiques publiques porteurs d'enjeux communicationnels (Dacheux & Duracka, 2017) qui témoignent d'une transformation profonde de l'action publique sous l'effet de la gouvernance néolibérale (Duchastel, 2004 ; Gobin 2004), elle-même travaillée par une injonction croissante en faveur du « délibéralisme » (Dacheux & Goujon, 2016) et du durabilisme. En cela, nous nous intéressons spécifiquement aux modalités de fonctionnement des dispositifs déployés dans le cadre de configurations sociales particulières.

Enfin, en considérant les productions socio-discursives collectées, nous nous penchons sur les formes de « dire » et « d'agir » permis par les dispositifs, en interrogeant la variance (Longhi, 2018) des manières de mettre en sens et en pratique, d'abord le bien-être, puis le quartier, ainsi qu'aux variations observables quant aux figures de l'habitant et du citoyen, que ces discours situés véhiculent. En d'autres termes, en quoi l'architecture normative du contrat de ville façonne les publics et leurs productions discursives ? Quelles sont les fonctions de la presse associative de quartier dans la fabrique du territoire ? Comment la démarche SPIRAL et l'usage d'une notion aussi polysémique que le bien-être, conditionnent tant les conceptions que les formes de « l'agir » des citoyens susceptibles de s'y déployer ? Au-delà du bien-être, de la participation et du quartier, c'est la définition des modalités du « vivre-ensemble », le périmètre et les usages de la démocratie participative ainsi que la restructuration du pouvoir social qui se trouvent réinterrogés.

Après avoir présenté les fondements théoriques et méthodologiques qui président à ce parcours interprétatif, nous tenterons de délimiter, en amont de l'ancrage politique, social et spatio-temporel de nos corpus, le périmètre dans lequel les procédures participatives et les indicateurs de bien-être se sont vus promus au rang de nouvelle donne politique. En effet, la prise en compte de l'ancrage des dispositifs dans un contexte institutionnel en mutation, celui de la mise en œuvre des politiques publiques et de leur évaluation, vient soutenir cette mise en perspective en les posant, *de facto*, comme instrumentation de l'action publique. Ce faisant,

[15] Nous nous appuyons sur le concept de « configuration sociale » tel que défini par la sociologie de N. Elias. Résultante de dynamiques structurelles, historiques et sociales, et de trajectoires individuelles, une configuration sociale correspond aux relations d'interdépendance entre acteurs sociaux, dans lesquelles s'expriment des relations de pouvoir à géométrie variable.

nous nous intéressons aux transformations de l'État et de l'action publique sous les effets de la mondialisation, des logiques gestionnaires qui animent les processus d'intégration régionaux et de la domination d'une topique néolibérale. Nous aborderons ensuite successivement la participation, telle qu'elle est théorisée et telle qu'elle prend forme à travers le dispositif des conseils citoyens, c'est-à-dire comme un « agir communicationnel » institutionnellement normé. Puis, nous nous intéresserons, à partir de la presse associative de quartier aux composantes identitaires du territoire, entre discours et contre-discours, ainsi qu'aux formes de participation citoyenne que ces discours produits sur le quartier nous permettent d'appréhender. Il sera alors possible d'interroger, en comparant les productions des conseils citoyens et celles des journaux de quartier, les variations sémantiques attenantes aux figures de l'habitant et du citoyen. Enfin, la co-construction d'indicateurs de bien-être avec les habitants nous donnera l'occasion d'analyser une dernière forme de participation tout mettant en évidence les niveaux d'« agir » que l'appel au « bien-être de tous » peut produire, selon deux dispositifs et deux configurations sociales distinctes. A l'issue de ces analyses et à partir des résultats obtenus, nous reviendrons sur les liens entre gouvernance, délibéralisme, durabilisme et participation citoyenne en interrogeant les transformations de l'administration des territoires à une échelle locale.

PARTIE I. LE SENS DES DISCOURS EN CONTEXTES : UNE APPROCHE CONCEPTUELLE, CONTEXTUELLE ET VARIATIONNELLE

CHAPITRE 1. ABORDER LA CIRCULATION DES IDEES A PARTIR DE DISCOURS SITUES, DE LA DOXA NEOLIBERALE A LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Si nous entrapercevions des phénomènes de basculement, d'hybridations sinon idéologiques du moins discursives à l'œuvre dans l'institutionnalisation des procédures participatives, qui avaient pour corollaire de rendre relativement opaque leur filiation conceptuelle et l'intention à laquelle elles correspondaient, l'articulation théorique et l'appréhension méthodique du processus restaient problématiques. Comment effectuer un travail de déconstruction de notions de plus en plus sédimentées dans le sens commun à partir d'une analyse de discours appliquée à des corpus fondamentalement ancrés dans des pratiques sociales et médiatiques contingentes et délimitées ? La conceptualisation de la place et de l'ordre des discours dans cette approche discursive des phénomènes sociaux méritait à ce titre d'être interrogée.

1.1. DENATURALISER LE SENS COMMUN

La participation, le bien-être et le quartier sont des notions polysémiques porteuses de nombreuses connotations qui sont autant d'indices de leur dimension symbolique (Braud et al., 2018). Elles donnent en effet lieu à des sémantisations dépendantes de ce que G.E. Sarfati nomme des « institutions de sens » et des « communautés de discours » différentes. Les sens communs que ces objets discursifs peuvent revêtir désigneraient dès lors l'ensemble des manières de signifier et l'ensemble des savoirs propres aux protagonistes (acteurs sociaux et énonciateurs) d'une institution de sens (Sarfati, 2007, 2008). L'institution de sens, au même titre que toute autre institution (Lagroye & Offerlé, 2011), existe dès lors que les acteurs tiennent pour valides un ensemble de normes, de croyances et de compétences donnant signification à leurs pratiques. Toute formation de sens commun reposerait donc sur une agrégation de dispositifs de normes issues d'univers distincts : des normes gnoséologiques (discours des sciences) combinées avec un dispositif de normes gnomiques (discours politiques) dont la mise en œuvre s'accompagne de modulations. En effet, ces dimensions peuvent être investies dans des proportions variables selon les configurations sociales et les dispositifs, par conséquent, les institutions de sens et les communautés de discours distinctes. Il n'y aurait ainsi pas « *un sens commun mais des communautés de savoir et de sens susceptibles de modes d'instanciation sémantico-pragmatiques distincts* » (Sarfati, 2007, p.103).

La participation fait en effet l'objet de mises en sens et en discours particulières dans la mesure où elle est portée en partie par des communautés scientifiques et politiques plurielles et que ces discours façonnent largement sa dimension pratique. Il en va de même pour le bien-

être à ceci près que sa sédimentation en fait par excellence un objet de sens commun, ce qui ajoute à sa complexité. L'usage de ces notions intervient en outre dans des contextes qui diffèrent au niveau de leur ancrage territorial, de l'infra au supranational. Leur mise en sens, en pratique et leurs usages sont ainsi susceptibles de varier en fonction de leur mobilisation dans ces espaces politiques et discursifs hétéronomes.

De sorte que nos objets discursifs renvoient à des horizons normatifs potentiellement distincts. Ces derniers sont à leur tour structurés selon des topiques (Sarfati, 2007, 2008) mises en discours sous les formes de canon, de vulgate et de doxa (Sarfati, 2007, 2008 ; Charaudeau & Mainguenau, 2002). Le canon correspond à l'institution discursive de la topique de référence d'un domaine de pratique. Il désigne le moment de la fondation dogmatique d'un domaine de pratique, scientifique ou doctrinal. Il est l'instance qui est susceptible de légitimer les pratiques à long terme en tant que références disponibles pour justifier les pratiques.

La vulgate est quant à elle une reprise du sens commun codifié par le canon, à l'occasion de procès de reformulations qui ont pour objet de préserver et d'exposer l'essentiel de ses attendus. Elle a donc une vocation de transmission, de médiation et elle contribue à la légitimation de la topique.

Enfin, la doxa est le domaine de l'opinion socialement prédominante (Charaudeau & Maingueneau, 2002). Elle correspond à un nouveau stade de reformulation des contenus canoniques qui opère à partir des possibilités ouvertes par la vulgate. Le savoir partagé dont elle s'empare – au point de n'en retenir que des bribes simplifiées mais significatives – devient littéralement savoir commun. Il est par excellence le lieu de la naturalisation du sens socialisé.

Nous considérons que les corpus constitués à partir des représentations du bien-être nous donnent prise directement sur un niveau de construction doxal des objets. Les corpus constitués à partir des séances plénières des conseils citoyens et les corpus de presse procèdent quant à eux, en raison de leur vertu médiatrice, d'un entre-deux, d'un niveau intermédiaire, entre doxa et vulgate. Bien que nous n'ayons pas construit de corpus composés de discours à portée canonique, la nécessité de dénaturaliser les objets, en nous intéressant aux constructions théoriques et conceptuelles opérées dans les champs scientifique, politique et législatif, ouvre un accès indirect au niveau canonique de structuration de nos trois objets discursifs. Cette dénaturalisation passe également par la prise en compte des arènes (Berger et al., 2011) dans lesquelles ils s'insèrent, de l'*infra* au supranational et ouvre la possibilité d'adopter une posture interdisciplinaire car ces niveaux de contextes offrent une prise sur les mécanismes de circulation des discours. Le bien-être, la participation et le quartier sont des objets « polycatégoriels » et « plurifonctionnels » qu'il s'agira de mettre à jour pour déplier les sens et parvenir au « propos » (Turpin, 2015), afin de comprendre les systèmes normatifs qui les structurent, sans toutefois les déterminer. La compréhension des dispositifs dans lesquels ces discours s'insèrent nous permet d'envisager la possibilité de ce « dépli du sens » (*Ibid.).*

1.2. Des configurations socio-discursives inserees dans des dispositifs communicationnels

Notre analyse de la participation repose sur un double usage du concept de dispositif. Nous nous appuyons d'abord sur la définition qui en est donnée par G. Agamben :

> « *Tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants* » (Agamben, 2007, p.31).

Puis, nous donnons à cette définition une portée communicationnelle en nous appuyant partiellement sur la théorie du sens commun développée par G.-E. Sarfati, qui considère que :

> « *tout acte d'énonciation fait fond sur un dispositif de croyances structurées a minima en faisceaux de lieux communs […]. Ainsi, la mise en situation du fait énonciatif est indissociable des normes distinctes d'une communauté culturelle* » (Sarfati, 2007, p.95).

Enfin, nous ajoutons à cette définition une portée plus praxéologique, en nous intéressant, au-delà des normes, à la façon dont la dimension techno-normative des dispositifs et les usages communicationnels qui en sont faits, sont susceptibles de façonner tant les publics que leurs discours.

Des études ont en effet montré comment les dispositifs techniques et socio-techniques, comme les forums internet pouvaient fabriquer les publics et affectaient les discours et pratiques susceptibles de s'y déployer (Monnoyer-Smith, 2013 ; Bousquet & Smyrnaois, 2013 ; Mabi, 2013 ; Badouard et al., 2016). Leur appréhension permet par conséquent d'identifier les champs et les configurations socio-discursives dans lesquelles s'insèrent les dispositifs qui sous-tendent et façonnent nos différents corpus et leurs caractéristiques. L'expérimentation toulousaine autour des indicateurs de bien-être co-construits avec les habitants fait ainsi écho, d'abord aux mouvements qui promeuvent la prise en compte du bien-être dans l'évaluation des politiques publiques et l'association des citoyens à la définition des critères conservés pour mener cette évaluation. Sa mise en œuvre par le Codev renvoie également au processus de transformation de l'action publique locale et l'administration des territoires : entre gouvernance européenne, métropolisation, institutionnalisation de la participation et innovation sociale (Duracka & Volat, 2018). Le Codev et la démarche *SPIRAL* s'insèrent ainsi dans l'offre de participation des collectivités locales. La démarche *SPIRAL* dans son architecture renvoie également aux théories de la délibération (Forêt, 2017) auxquelles elle ajoute une forte dimension praxéologique (Renault et al., 2017). Cette démarche, qui repose sur une méthode d'ingénierie sociale bien outillée peut être comprise comme un véritable dispositif. Mais ses soubassements sont également susceptibles de donner corps à une régulation des rapports sociaux fondée sur des logiques collaboratives et partenariales propres au système de la gouvernance, dont l'origine s'inscrit dans un espace transnational.

La création des conseils citoyens entre en résonance avec un processus de légitimation d'une demande sociale essentiellement portée par les mouvements associatifs et urbains qui défen-

dent la prise en compte des expressions habitantes. Cette demande se trouve légitimée en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques affectant les quartiers populaires, notamment s'agissant de la politique de la ville et des rénovations urbaines qui l'accompagnent. Ce faisant, cette création institutionnelle contribue également à l'institutionnalisation de l'offre participative des collectivités, transformant, en raison de son insertion dans le champ de la démocratie locale et de la démocratie participative, le périmètre de la démocratie de proximité. Le dispositif en lui-même s'apparente à une tentative de concrétisation des théories de la délibération dont la mise en visibilité croissante est en partie le fait de la communauté scientifique. Cette opérationnalisation de la participation habitante témoigne de la circulation de la gouvernance en tant que conception partenariale et collaborative de la régulation des rapports sociaux.

Quant à la presse associative de quartier, elle est directement issue d'un militantisme associatif héritier des luttes urbaines, visant aussi à promouvoir l'expression des habitants, en matière de démocratie locale (Sauvage, 1992 ; Bacqué & Sintomer, 2011 ; Neveu 2001, 2011 ; Blanchard, 2013). S'agissant des quartiers populaires, elle peut être envisagée comme un contre-discours visant à contrecarrer les représentations dominantes porteuses d'une vision réductrice voire stigmatisante de ces espaces et de ses occupants. Plus généralement, elle manifeste la volonté des habitants de prendre part à l'animation et la gestion de l'espace de vie que constitue le quartier.

Ces différents dispositifs, par la pluralité des acteurs et des contextes qu'ils mobilisent, rendent compte d'enjeux et d'usages différents, mais, qu'il s'agisse des communautés militantes ou des institutions qui les mettent en place, ils peuvent être saisis comme des stratégies communicationnelles (Dacheux & Duracka, 2017) servant des intérêts, des objectifs pluriels, entre promotion de discours socio-politiques alternatifs et instrumentation d'une action publique dont la communication tendrait à prendre une dimension relationnelle croissante (Cardy, 2013) sous l'effet de la transformation des modes de régulation et de gestion du social. Adopter une approche contrastive permet donc de rendre compte de ces appropriations différenciées.

CHAPITRE 2. LE DISCOURS COMME PRATIQUE SOCIALE : UNE APPROCHE CONTRASTIVE ET VARIATIONNELLE DES DISCOURS

Cette approche contrastive des objets discursifs repose sur une appréhension singulière des discours dans laquelle le corpus occupe une place centrale et que l'analyse statistique des discours vient avantageusement outiller.

2.1. LE DISCOURS : UNE PRATIQUE SOCIALE ET SOCIALEMENT SITUEE

Selon la théorie des objets discursifs, le discours peut être défini comme :

> « *Une pratique sociale, dans laquelle les sujets parlants construisent des objets signifiants qui constituent la réalité sociale telle qu'ils l'appréhendent. Il y a donc à la fois*

une dimension sociale, et une dimension perceptive, à la prise en compte du discours » (Longhi, 2018, p.28).

Cette pratique prend place dans un monde préexistant, toujours déjà là, tandis que les contextes d'énonciation s'inscrivent dans une temporalité et une configuration sociale contingente. Cette relation entre sens et pratique prend dès lors la forme d'un continuum qui traduirait « *une unité entre perception du monde social, action dans le monde social, et expression du monde social.* » (*Ibid.*, p.28)

Le discours est donc à la fois un champ et un matériau qui, en raison de la sémiotisation et de la sémantisation du réel dont il procède, permet d'appréhender les tensions qui traversent les représentations du monde social en fonction des univers culturels et sociaux auxquels les sujets parlants appartiennent. La construction sociale de l'objet discursif est ainsi tributaire de la connaissance, de la perception que les sujets se font de l'objet et de la façon dont ils l'expriment en discours. Ce caractère proprement constitutif du discours permet de saisir et de décrire les phénomènes sociaux **«** *à travers les processus discursifs des sujets parlants, qui laissent des traces de l'appréhension qu'ils en ont dans la mise en mots.* » (*Ibid.*, p. 26).

Considérer les objets discursifs comme des constructions sociales permet de laisser place à la variation, à l'hétérogénéité en leur conférant un sens « instable, expressif, et pluriel » (*Ibid.*, p.29) qui bouscule en permanence la stabilité introduite par la langue entendue comme un système de référence codifié et figé. Le discours peut dès lors être entendu comme un phénomène processuel par lequel se construit le sens social d'un objet. Ce sens peut être saisi à partir des configurations sociales qui lui donnent consistance. Ces configurations agissent comme des systèmes de référence mouvants et dans cette perspective, chacun de nos terrains discursifs (séances plénières des conseils citoyens, définitions du bien-être et presse associative de quartier) renvoient à des façons de concevoir un « agir » situé et des manières de construire le sens du « vivre-ensemble » distinctes. Cette écologie des discours permet d'appréhender des variations et des instabilités à partir desquelles une analyse sémantique, conceptuelle et communicationnelle peut se déployer, d'une certaine manière « hors corpus ». Cette prise en compte des discours « hors-corpus » rend possible l'instauration de réseaux intertextuels (Tognini-Bonelli, 2001 ; Longhi, 2012b) et la déconstruction des sens politiques et sociaux de nos objets discursifs, en révélant les processus qui ont contribué à l'institution de ces « objets socialement jugés sociaux » (Longhi, 2018).

2.2. Entre analyse « du » et « de » discours : une approche ecologique des discours

Selon J. Longhi (2012b, 2018), il existerait une tension entre deux manières d'aborder le discours, tension que recoupe la distinction entre « analyse du discours » et « analyse de discours » et que l'auteur tente de concilier en les rendant complémentaires, dans sa théorie des objets discursifs. En faisant le choix de nous appuyer partiellement sur ce modèle, nous avons puisé dans chacune des deux approches, bien que nous assumons d'avoir largement privilégié la première pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons.

La première approche, dans la lignée de l'école française d'Analyse de discours et des apports de la théorie des représentations sociales (Jodelet, 2003 ; Moscovici, 2003), consiste à se focaliser sur des marqueurs lexicaux spécifiques, pour en étudier le déploiement dans des contextes discursifs distincts. Elle vise à rechercher « *dans le dit tel qu'il est dit, des traces des opérations cognitives effectuées par le sujet communicant avec autrui* » (Ghiglione, 1989). Il s'agit dès lors de se donner les moyens de montrer comment *« le langage se rapporte au monde par l'intermédiaire de l'esprit* » (Johnson-Laird, 1988, p. 66).

Centrée sur les mots-pivots qu'il s'agit d'identifier, elle est notamment celle qui a présidé à la statistique lexicale (Lebart & Salem, 1994) et à la constitution de logiciels de lexicométrie, avec lesquels on peut saisir à travers de plus ou moins grands corpus la répartition des unités lexicales dans leur environnement syntagmatique. Ainsi, la question fondamentale de la statistique lexicale est celle de la distance (rapprochement ou éloignement) des textes en fonction du vocabulaire et de la fréquence d'utilisation des formes (ou mots). On peut alors se poser la question des formes qui caractérisent le mieux chaque texte (Lebart & Salem, 1994).

La seconde approche consiste à appréhender le discours plutôt comme une pratique sociale que comme une manifestation (Cf. *supra)*, et à le considérer donc comme un objet plutôt que comme le lieu de réalisation de phénomènes particuliers. Il s'agirait dès lors de caractériser ce qui définit le fonctionnement du discours situé dans une pratique sociale qui le conditionne.

Si nous privilégions ici, la première approche, en raison du statut central accordé à nos corpus pour appréhender les objets discursifs étudiés, nous tentons également, en replaçant les corpus dans une écologie particulière, de saisir « *les diverses strates qui contribuent à la construction du sens, ce qui déterminent également la portée sociale de cette unité* » (Longhi, 2018, p. 9), en nous inspirant – sans toutefois en exploiter tout le potentiel heuristique – de la théorie des objets discursifs, à la fois linguistique et socio-discursive.

Ce choix méthodologique est ici fondé d'une part, sur la volonté de ne pas effectuer *a priori* d'autre échantillonnage que celui ayant conduit à la construction des corpus (Cf. *infra*). La perspective adoptée est donc holistique et nous considérons les ensembles que constituent chacun des corpus, sans sélectionner, parmi les textes, ceux qui pourraient être jugés les plus pertinents au regard des hypothèses initiales. L'objectif est dès lors, de favoriser la mise en évidence de la structure lexicale des corpus, en conservant des éléments discursifs qui pourraient paraître triviaux. Elle permet de faire ressortir des aspects invisibles « à l'œil nu » (Longhi, 2018, p.8), favorisant ainsi une observation et l'obtention de résultats non prédictifs (Turpin, 2015). L'interprétation permet ensuite de mettre en perspective ces effets de structure au regard des contextes et des hypothèses d'étude.

D'autre part, cet outillage méthodologique permet une lecture à la fois « contextuelle et contrastive » des textes (Pincemin, 2012, p.19), en distinguant ce qui est commun de ce qui se singularise, entre convergence et divergence (*Ibid.*). Les textes sont ainsi caractérisés par les mots qui les composent, leurs usages et leurs relations de cooccurrence. Ces outils d'analyse permettent de dresser, statistiquement, un panorama de l'environnement lexical et favorisent ainsi une lecture réticulaire (non-linéaire) des corpus. Ils sont en cela plus à même, selon nous, compte-tenu de la taille, de la nature et des contextes différents de nos corpus, de rendre ma-

nifestes, de façon synthétique, les grands effets de structures sur lesquels se fondent nos interprétations. En d'autres termes, cette focalisation statistique sur le lexique rend selon nous possible une appréhension globale de la façon dont les objets discursifs « participation citoyenne », « quartier » et « bien-être » sont sémantisés par les locuteurs, tout en mettant en évidence le poids des dispositifs, des contextes et de certains déterminants sociaux dans les appropriations communes et différenciées qui sont faites de ces objets.

L'analyse statistique des corpus focalisée sur le lexique permet en effet d'identifier des nœuds lexicaux, des régularités et des facteurs de divergence.

> « *Ceux-ci permettent de percevoir les lieux où un point émerge de la chaîne signifiante pour se nouer à un signifié dans le dépli du sens. Repérer ces nœuds puis les étudier, ce n'est pas décontextualiser, mais remettre le sens dans les plis du texte* » *(Turpin, 2015, p.128)*

L'approche méthodologique et épistémique qui sous-tend cette étude repose donc d'une part sur le statut conféré au corpus et d'autre part, sur l'approche statistique mobilisée pour son analyse.

2.3. Du discours au corpus, la constitution des observables

La présente étude repose sur six corpus, considérés comme « *un ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie* » (Dubois, 1969, p. 115), dont trois primaires, et trois secondaires. Les corpus primaires sont constitués :

- de retranscriptions des enregistrements de séances plénières de conseils citoyens toulousains ;
- de représentations du bien-être, recueillies dans le cadre de l'expérimentation menée par le Codev de Toulouse métropole à partir de la méthode *SPIRAL ;*
- d'éditions de journaux associatifs de quartiers toulousains.

Les corpus secondaires sont quant à eux constitués :

- d'articles issus de la presse quotidienne nationale ;
- d'articles issus de la presse quotidienne régionale, ces deux corpus ont été construits autour du mot-clé « quartier »,
- de réponses au questionnaire autour du bien-être administré auprès des membres du Codev, par les membres du groupe « indicateurs » du Codev.

Les premiers donnent lieu à un traitement central, tandis que les seconds viennent soutenir le dialogue, la comparaison, dans une perspective d'analyse variationnelle de la participation des citoyens, des représentations des quartiers et du bien-être. L'approche dissociée de ces trois objets converge vers une appréhension globale de la mise en discours d'un « vivre-ensemble » plus ou moins localisé, normé par les impératifs délibératif et de durabilité. Il s'agit donc de déterminer dans quelle mesure ces discours permettent de mettre à jour l'existence de représentations normatives du politique et du social, notamment s'agissant des rôles sociaux tantôt

attribués au citoyen et à l'habitant, en contexte local et de la place conférée à la communication interpersonnelle dans la création d'horizons normatifs communs.

S'agissant des corpus, nous considérons que *« ce qui est dit et écrit médiatise une part de la réalité [étudiée] et y donne une prise »* (Le Lay, 2013, p.3). Nos corpus sont donc « référentiels » (Mayaffre, 2002) car ils constituent le lien privilégié vers les objets étudiés.

Les corpus sont considérés ici, à la fois comme des observables, dans la mesure où ils sont construits à partir de données invoquées pour avoir une prise directe sur une partie de la réalité de l'objet étudié. La perspective est donc pragmatique, au plus près du terrain, car le contexte de l'étude et les corpus primaires sont à la fois « *spatialement, socialement et temporellement* » (Mayaffre, 2002, p.12) situés. Ces corpus permettent de ne pas éluder la part d'expérience vécue, celle du social en train de se faire (Dardot & Laval, 2014) et de prendre en compte une certaine épaisseur sociale des discours (Chateauraynaud & Debaz, 2012).

Ces corpus sont donc, aussi, des observatoires qui permettent d'aborder les objets discursifs comme phénomènes sociaux. Leur mise en perspective avec des corpus secondaires et leur inscription dans un contexte, plus large, « hors corpus », rend sémantiquement compte de dynamiques socio-discursives en amont de leur production (Longhi, 2018). L'enjeu est par conséquent d'articuler les discours tels qu'ils se donnent à saisir dans nos corpus et des représentations du politique et du social qu'ils véhiculent.

2.4. Criteres et constitution des corpus

Pour ce qui est de la construction des corpus, nous avons taché de suivre dans la mesure du possible les critères énoncés par B. Bommier-Pincemin (1999) afin d'en garantir l'interprétabilité et la validité.

- d'abord, la signifiance ou la cohérence au regard des objets étudiés, chacun de nos corpus correspondant à une « *réalité telle qu'elle est perçue sous un certain angle de vue* » (*Ibid.*), en l'occurrence, la participation, le quartier et le bien-être.

- puis son acceptabilité : le corpus doit apporter une représentation fidèle (représentativité), sans être altéré par des contraintes externes (régularité). Si l'exhaustivité apparaît comme un *« vieux rêve de l'attitude positiviste* » (Charaudeau, 2009, p. 38 cité par Loubère, 2018, p. 77) et bien que les aléas du terrain aient pu rendre difficile le respect de cette condition, notamment s'agissant des conseils citoyens, ces derniers ne compromettent pas, à notre sens, la tenue de l'étude et participent d'ailleurs à sa compréhension. La délimitation territoriale de notre étude justifie le recours à des productions discursives localisées et, de la sorte, nos corpus sont d'une ampleur et d'un niveau de détail adaptés au degré de finesse et à la richesse attendue en résultat de l'analyse (complétude).

- Enfin, son exploitabilité : les textes qui forment chacun des corpus sont commensurables au regard de leurs conditions de production (contexte, configuration et dispositif) et de leurs genres respectifs (médiatique, oral, etc), garantissant ainsi leur homogénéité. Leur volume est

par ailleurs suffisant pour pouvoir repérer des comportements significatifs, c'est-à-dire des régularités et des spécificités lexicales.

2.5. Les outils d'analyse statistiques

L'analyse et l'interprétation du contenu de ces corpus a été effectuée grâce au logiciel libre *IRaMuTeQ*[16] (Ratinaud & Déjean, 2009), dans lequel est implémenté un ensemble de fonctionnalités statistiques : calculs de fréquence, de significativité (Chi2[17]), de cooccurrence, de proximité, de distance lexicale et de spécificités.

Pour cette étude, trois types d'analyses statistiques ont été principalement mobilisées : l'Analyse De Similitude (ADS), la Classification Hiérarchique Descendante (CHD) et l'Analyse Factorielle de Correspondance (AFC) sur un calcul de spécificités. Nous les présenterons successivement brièvement. Pour en décrire le fonctionnement et les résultats, nous parlerons plus volontiers de forme lexicale[18] que de mots, respectant ainsi l'approche statistique initiale et laissant la question du sens pour une étape ultérieure de notre développement.

2.5.1. La Classification Hiérarchique Descendante (CHD), méthode Reinert

La CHD (Reinert, 1983, 1990) permet de mettre en évidence des structures lexicales d'une grande stabilité. Ces structures se présentent sous forme de classes et permettent, à l'issue d'un travail d'interprétation nécessairement contextuel (Pincemin, 2012 ; Marty, 2015), d'identifier ce que Reinert désigne comme des « mondes lexicaux stabilisés » (Reinert, 2008 ; Ratinaud & Marchand, 2015 ; Marty, 2015). Ces structures discursives reposent sur le principe selon lequel l'énoncé est le résultat d'un point de vue dépendant du sujet, de son activité et du contexte où :

> « *le vocabulaire d'un énoncé particulier [est considéré] comme une trace pertinente de ce « point de vue », il est à la fois la trace d'un lieu référentiel et d'une activité cohérente du sujet-énonciateur. Nous appelons mondes lexicaux, les traces les plus prégnantes de ces activités dans le lexique* » (Reinert, 1993, p. 11, cité par Loubère, 2018, p. 88).

---

[16] Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires

[17] Le test du chi2 permet de tester la dépendance entre deux variables nominales.

[18] En statistique textuelle, le texte est défini par une suite de caractères (lettres, chiffres, symbole et ponctuation. Une forme est une suite de caractères comprise entre deux caractères délimitateurs que sont le caractère blanc ou espace et la ponctuation.

La classification repose sur une série d'opérations dont la première consiste en un redécoupage des textes en segments[19]. À l'issue de cette première opération, la ponctuation est supprimée et le logiciel effectue une lemmatisation du corpus[20], en essayant de conserver la classe grammaticale[21] de chacune des formes.

Ces segments sont ensuite classés dans un tableau lexical à double entrée qui croise ces segments (qui constituent les lignes du tableau) avec les formes pleines[22] ou actives qui les composent (les colonnes du tableau) et qui ont été préalablement lemmatisées.

> « *Sur la base de ce tableau lexical, on peut coder l'absence (0) ou la présence (1) d'un mot dans un paragraphe [ou segment de texte]. La succession de ces 0/1 définit le profil d'un mot (colonnes) ou d'un [segment de texte] (lignes). Il est alors possible de classer l'ensemble du lexique en regroupant [les segments de textes] qui ont des profils semblables* » (Marchand & Ratinaud, 2012, p.26).

Une série de bipartitions est ainsi effectuée sur la base d'une analyse factorielle de correspondances. Cette opération permet donc de regrouper les segments qui se ressemblent sur la base d'un critère de cooccurrence lexicale (Loubère, 2018). En d'autres termes, les classes lexicales sont issues du « *regroupement des formes significativement cooccurrentes à l'intérieur de la matrice formée par les segments*. » (Marty, 2015, p.44). En conséquence, les segments de texte qui se ressemblent du point de vue du lexique qu'ils contiennent seront rassemblés. L'opération de regroupement classificatoire se poursuit jusqu'à aboutir à l'obtention des classes lexicales les plus homogènes possibles du point de vue de leur contenu lexical. Cette homogénéité est en effet importante pour permettre l'interprétation des espaces lexicaux structurant le corpus. En fonction de la taille et de la redondance du corpus ainsi que du degré de finesse de classement voulu par l'analyste, au regard de ses propres hypothèses, ce dernier

---

[19] Par défaut, l'algorithme découpe des segments d'une longueur d'environ 40 formes (ou mots) équivalant à une phrase type, en se fondant sur la ponctuation, par ordre de priorité les signes « . ! ? », ensuite les signes « : ; » puis les virgules et enfin les espaces. Mais, il est possible de définir une taille correspondant aux contextes d'énonciation. Dans nos différents corpus, dont l'énonciation peut être caractérisée par de multiples locuteurs pour les conseils citoyens ou des réponses dont la longueur est contrainte par le support (post-it, questionnaire), la taille moyenne des segments classés est inférieure. Elle est de 20 formes pour les conseils citoyens, pour lesquels chaque prise de parole correspond à un texte, de 21 formes pour le « corpus 1 bien-être » et de 13 formes pour le « corpus 2 bien-être ».

[20] La lemmatisation est une opération consistant à ramener le mot à sa forme canonique, ou lemme : pour un nom ou un adjectif, ce sera le masculin singulier ; pour un verbe, l'infinitif.

[21] Pour le français, le dictionnaire est basé sur Lexique 3® pré-existante à IraMuTeQ qui a été implémenté (New, Pallier, Brysbaert, & Ferrand, 2004).

[22] Par défaut, le logiciel IRaMuTeQ retient comme formes pleines, les substantifs, verbes, adverbes, adjectifs et les formes dites « non-reconnues », c'est-à-dire ne figurant pas dans le dictionnaire de lemmatisation. Elles correspondent la plupart du temps à des noms de lieux ou de personnes (Marty, 2015).

pourra effectuer plusieurs classifications jusqu'à parvenir à produire celle qui lui livrera la plus grande quantité d'information possible, tout en conservant la vertu synthétique de la CHD, au regard de ce qu'il souhaite observer dans le corpus. En d'autres termes, en fonction des caractéristiques du corpus et des hypothèses de l'analyste, le nombre de classes lexicales est susceptible de varier. Le critère de classement reste cependant – et de façon invariable – la ressemblance ou la différence lexicale des profils de segments, en fonction du vocabulaire qu'ils contiennent, ou ne contiennent pas.

Cette particularité de la méthode Reinert permet une plus grande précision de classement en intégrant les formes dans une unité contextuelle (le segment) circonscrite (Loubère, 2018). Ce contexte de proximité permet ainsi de désambiguïser facilement les homonymes et permet d'effectuer, directement à partir de l'interface, des allers-retours entre formes et contextes. Il est en effet possible de consulter les segments dits « caractéristiques » de chaque classe, en fonction du lexique qu'ils contiennent. Ce sont essentiellement ces segments de texte qui sont fournis en illustration dans les chapitres qui suivent. Le logiciel permet également, à partir de la fonction dite du « concordancier » de rechercher les contextes d'apparition d'une forme, dans une classe donnée ou dans toute la classification. Cette fonction autorise une observation des variations sémantiques des formes, au regard de la diversité de leurs contextes lexicaux d'apparition et nous en faisons principalement usage dans le chapitre 11.

Les résultats de la CHD sont donnés sous forme de dendrogramme et de profils[23] réunissant les formes et les métadonnées significativement surreprésentées[24] dans les segments regroupés par classe. La CHD permet par conséquent une approche par contraste et différenciation successive du contenu lexical du corpus, en tenant compte de la part (pourcentage) de segments contenus dans chacune des classes. Les dendrogrammes que nous présentons dans les chapitres suivants livrent ainsi trois types d'information sur le corpus. Les branches de l'arborescence renseignent sur la distance lexicale entre les classes, soit entre les profils de segments qui les composent. Les pourcentages rendent compte de la part de segments contenus dans les classes par rapport au corpus total. Enfin, les formes ou mots figurés par une police plus grande et en gras sont surreprésentés dans la classe, par rapport à une distribution qui serait aléatoire du lexique[25].

---

[23] Les profils contiennent les formes actives, supplémentaires ainsi que les métadonnées préalablement définies, lors du formatage du corpus.

[24] Calcul du Chi2 (Loubère, 2018), sur un tableau de contingence croisant les segments de texte contenant la forme et les segments de texte ne la contenant pas, avec les segments de texte de la classe et les segments de texte des autres classes.

[25] Dans les segments de textes caractéristiques présentés dans les développements qui suivent, les mots figurés en gras sont ceux qui sont surreprésentés dans la classe lexicale. Nous utilisons aussi la fonction du concordancier, qui permet cette fois d'extraire les contextes d'apparition d'une forme spécifique. Dans ce cas et dans les segments de textes présentés en illustration, c'est cette forme qui est figurée en gras.

2.5.2. L'Analyse des Similitudes (ADS)

L'analyse des similitudes (ADS) est une analyse des cooccurrences entre les formes lexicales contenues dans un corpus, présentée sous forme graphique. Cette technique issue de la théorie des graphes (Flament, 1981 ; Vergès & Bouriche, 2001) permet de représenter la structure d'un corpus par la schématisation des relations de proximité lexicales (cooccurrence), mettant ainsi en évidence les liens entre les formes (mots) dans l'unité de découpage que constitue un segment de texte (Marchand & Ratinaud, 2012 ; Loubère, 2016, 2018).

> « *L'objectif de l'ADS est d'étudier la proximité et les relations entre les éléments d'un ensemble, sous forme d'arbres maximum : le nombre de liens entre deux items évoluant « comme le carré du nombre de sommets » (Flament & Rouquette, 2003 p.88), l'ADS cherche à réduire le nombre de ces liens pour aboutir à « un graphe connexe et sans cycle » (Degenne & Vergès, 1973 p.473)* » (Marchand & Ratinaud, 2012, p. 688*).*

Le nombre de liens évolue comme le « carré du nombre de sommets » (Flament & Rouquette, 2003, p. 88), mais la quantité d'information devenant problématique quant au traitement d'un grand nombre de relations lexicales, la modélisation a recours à l'emploi de l'arbre maximum, qui synthétise les relations les plus fortes (Loubère, 2018).

> « *Cette technique consiste en la suppression du lien le plus faible dans chaque clique (boucle de 3 sommets, [chaque sommet ici constitué par une forme]), en cas d'égalité, c'est le lien pointant vers le sommet de plus faible fréquence qui est éliminé.* » *(*Loubère, 2018, p. 91*).*

Elle permet ainsi de visualiser, par la matérialisation des relations les plus fortes en fonction de leur fréquence, les associations lexicales, sous forme de réseau, qui structurent les textes. Outre l'identification de ces relations de cooccurrence, le logiciel *IRaMuTeQ* permet de mettre en évidence les communautés lexicales (ou espaces lexicaux) ainsi constituées en les matérialisant par des halos de couleurs qui rendent compte de l'ensemble des relations de cooccurrence associées aux formes les plus fréquentes qui peuvent être considérées comme des mots-pivot. Cette fonctionnalité permet de donner des directions dans l'étude des profilages lexicaux (Longhi, 2018).

L'ADS est particulièrement utile lorsque l'on cherche à dégager des espaces lexicaux communs à l'intérieur des corpus, à observer des régularités et donne la possibilité d'approcher le contenu discursif en se focalisant sur des phénomènes de convergence des discours.

S'agissant de leur mise en forme, nous avons parfois eu recours au logiciel libre *Gephi*[26] (Blondel et al., 2008) pour retravailler les graphes élaborés par *IRaMuTeQ* afin de les rendre plus lisibles, lorsque cela s'avérait nécessaire.

---

[26] Site internet du logiciel : [https://gephi.org/]

2.5.3. L'analyse factorielle des correspondances (AFC)

L'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) est une méthode d'analyse de données, que l'on doit au statisticien J.-P. Benzécri (Beaudoin, 2016) et qui permet de mesurer et modéliser les degrés d'associations de plusieurs variables (Loubère, 2018). Pour l'analyse de discours, l'AFC est majoritairement fondée sur un tableau lexical entier (Lebart & Salem, 1994 ; Lebart et al., 1991) croisant les mots sélectionnés avec une partition choisie *a priori* par l'utilisateur (textes, locuteurs, dates, thématiques, etc.). Elle s'applique à un tableau de contingence croisant les modalités de la variable étudiée avec le lexique. L'algorithme procède d'abord au calcul du Chi2, et décompose ensuite les distances obtenues en une succession hiérarchisée d'axes factoriels. Cette méthode permet d'obtenir des représentations synthétiques portant à la fois sur les distances calculées entre les variables et leurs modalités telles qu'elles s'expriment lexicalement (Longhi, 2018).

Son intérêt principal réside dans sa capacité à permettre l'observation à partir de vastes tableaux de données difficilement saisissables, des structures simples, représentées sur deux axes orthogonaux, qui rendent compte des oppositions les plus structurantes du corpus au regard de variables déterminées :

> Elle « *permet d'obtenir des représentations synthétiques portant à la fois sur les distances calculées entre les textes et celles que l'on peut calculer entre les unités textuelles qui les composent. Les typologies obtenues sur chacun des deux ensembles mis en correspondance, sont intiment liées et peuvent être mise en relation grâce à des représentations simultanées sur les premiers axes factoriels* » (Salem, 2009, p.19).

Elle recèle par conséquent un intérêt heuristique fort car elle rend possible une visualisation synthétique des rapports entre les formes et le corpus (compris comme un ensemble de textes enrichis de métadonnées renvoyant au contexte d'énonciation : locuteurs, genre, date, thèmes, etc.). Elle permet ainsi d'établir des rapprochements entre lexique et éléments contextuels dont l'interprétation peut « fournir des clés à l'analyse ». (Longhi, 2018, p.67) Ce faisant elle matérialise par des distances, les oppositions les plus structurantes du corpus par rapport à des variables déterminées.

2.6. Des discours situes aux horizons normatifs

Cette amorce via la théorie des objets discursifs permet de donner une cohérence théorique et méthodologique à cet objet d'étude construit par succession d'opportunités. Celui-ci a présenté des défis considérables pour l'analyse, en raison principalement des différences significatives qu'il existe entre les configurations socio-discursives ainsi articulées. Nous assumons ce parti pris, et ce pour deux raisons principales. D'abord, d'un point de vue politique, il inscrit notre travail en dialogue avec une demande et un contexte social. Les terrains que constituent nos corpus ont ainsi contribué à infléchir nos ambitions initiales, en raison de leur caractère fondamentalement situé et de la démarche inductive dont procède la méthodologie ici privilégiée. Ensuite, d'un point de vue méthodologique, en vertu de la possibilité que ce parti pris offre de mener une observation contrastive. Enfin d'un point de vue théorique, car la déconstruction des représentations de la participation citoyenne, du quartier et du bien-être, telles

qu'elles apparaissent dans un contexte très localisé, dans le cadre de dispositifs et de configurations sociales spécifiques, nous permet de poser l'hypothèse qu'elles partagent des caractéristiques communes, imputables, selon nous, au contexte de transformation de l'action publique sous l'effet de la gouvernance européenne et à la structuration progressive de deux impératifs normatifs : « l'impératif délibératif » (Blondiaux & Sintomer, 2002) ou « délibéralisme » (Dacheux & Goujon, 2016) et « l'impératif de durabilité » (Génard & Neuwels, 2016) ou durabilisme. Ces inflexions sont susceptibles de participer, d'une part à une relecture de la citoyenneté et d'autre part à la structuration d'un nouvel horizon normatif consensuel articulé à la cohésion sociale.

La présente étude se fixe donc pour objectif de comprendre les déterminants, les évolutions et les enjeux actuels de la gouvernance urbaine à partir de la compréhension de la participation citoyenne en contexte local. En effet, il existerait, selon nous, une corrélation entre l'influence croissante qu'exerce le système de la gouvernance en tant que mode d'administration des sociétés et le succès grandissant de la participation citoyenne institutionnalisée. Le développement des procédures participatives à l'initiative des pouvoirs publics serait ainsi le signe d'une profonde transformation des modalités de la décision publique locale, et de la gouvernance néolibérale, toutes deux travaillées par deux impératifs normatifs en cours de stabilisation : « l'impératif délibératif » (Blondiaux & Sintomer, 2002) ou « délibéralisme » (Dacheux & Goujon, 2016) et « l'impératif de durabilité » (Genard & Neuwels, 2016) ou durabilisme. Elles seraient de plus révélatrices, si ce n'est de transformations, du moins d'un élargissement des conceptions de la citoyenneté. Néanmoins ces deux impératifs normatifs, tels qu'ils s'imposent aujourd'hui à l'action publique et aux citoyens, sont-ils plutôt imputables à la portée croissante de contre-discours opposés à la gouvernance néolibérale ou doivent-ils être compris comme les témoins d'une adaptation de cette dernière pour faire face à la fois aux critiques dont elle est l'objet et aux défis lancés par les crises pluridimensionnelles qui traversent actuellement les sociétés occidentales ?

Délibéralisme et durabilisme semblent être générés paradoxalement tant par la progression de la gouvernance néolibérale, qui se traduit par la mise en œuvre de nouvelles techniques et modes d'administration des sociétés, que par des discours critiques, déjà anciens, portés à son encontre, que la crise financière de 2008 et le durcissement de la crise écologique auraient contribuer à renouveler. La portée de ces discours favoriserait le recours à des pratiques de gestion visant à replacer l'humain au cœur de la décision politique. Or, les rôles et usages faits de ces deux impératifs sont susceptibles de varier considérablement en fonction des contextes, des communautés d'acteurs, de discours et des configurations sociales dans lesquels les dispositifs sont déployés. Il en résulte que la lisibilité des imaginaires politiques et des horizons normatifs dans lesquels l'impératif délibératif et l'impératif de durabilité sont susceptibles de s'insérer, sont largement complexifiés et ne semblent pas pouvoir recouvrir des institutions de sens homogènes. Ce brouillage rend toute tentative de genèse et de définition délicate en dehors de la prise en compte des contextes sociaux, que nous jugeons déterminants. Nous postulons ainsi que seule une étude contextualisée permet, si ce n'est une compréhension, du moins une mise en perspective de la portée ambivalente du délibéralisme et du durabilisme, dès lors qu'ils s'incarnent concrètement dans des dispositifs participatifs.

Nous nous proposons par conséquent d'étudier ces appropriations à partir de trois dispositifs participatifs en contexte local : les conseils citoyens, la presse associative de quartier et les indicateurs de bien-être co-construits avec les habitants. A partir d'une attention portée aux représentations de la participation, du quartier et du bien-être, l'étude contrastive de ces dispositifs participatifs, permet :

- d'expliciter, en contexte, la nature des liens entre gouvernance et participation institutionnalisée ;
- de décrire plusieurs formes et modalités de participation citoyenne ;
- de distinguer les enjeux et usages communicationnels qu'elle peut recouvrir, notamment s'agissant de la fabrique des territoires.

Une seconde hypothèse peut dès lors être formulée : les dispositifs participatifs, en tant qu'instruments des politiques publiques, relèvent de systèmes communicationnels qui ont pour but de fournir des réponses innovantes aux nouveaux besoins de gestion de territoires urbains, entre concurrence territoriale, résilience, identité locale et renouveau démocratique. Mais cette instrumentation de l'action publique doit aussi composer avec l'existence d'une participation citoyenne qui n'est pas de son initiative. Cette participation, plus ou moins spontanée et conquise peut venir concurrencer les narrations territoriales produites par les pouvoirs publics et répond à des enjeux variés, selon les dispositifs et les configurations sociales dans lesquelles elle prend corps. Tenter de comprendre les ressorts de la participation citoyenne localisée interroge ainsi directement les modes de fabrique des représentations des territoires de vie et de citoyennetés localisées.

Le cadre épistémologique, méthodologique et hypothétique posé, nous pouvons à présent entamer le parcours interprétatif en tentant d'abord de délimiter, en amont de l'ancrage politique, social et spatio-temporel de nos corpus, le périmètre dans lequel les procédures participatives et les indicateurs de bien-être se sont vu promus au rang de nouvelle donne politique. En effet, la prise en compte de l'ancrage des dispositifs dans un contexte institutionnel en mutation, celui de la mise en œuvre des politiques publiques et de leur évaluation, vient soutenir cette mise en perspective en les posant, *de facto*, comme instrumentation de l'action publique. Ce faisant, nous nous intéressons aux transformations de l'État et de l'action publique sous le triple effet de la mondialisation, des logiques gestionnaires qui animent les processus d'intégration régionaux et de la domination d'une topique néolibérale.

PARTIE II. DE LA GOUVERNANCE NEOLIBERALE A SA TIMIDE INFLEXION

Depuis les années 1980, un processus de désengagement de l'État, notamment en matière de service public, entraîne une redéfinition de l'intérêt général et un questionnement sur les modèles de sociétés ainsi que les dispositifs d'action publique à mettre en œuvre. Cette redéfinition n'est pas le monopole du législateur, une pluralité d'acteurs participe à ce processus donnant ainsi corps à la notion de gouvernance. C'est, dès lors, un système de développement et de régulation qui se trouve réinterrogé.

Cependant, les critiques à l'encontre de la gouvernance néolibérale, que la crise financière de 2008 a contribué à renouveler, quant à ses insuffisances démocratiques et son inefficacité face aux défis environnementaux, conduisent à développer de nouveaux outils de pilotage, quantitatifs et qualitatifs. Si ces derniers ne remettent pas en cause les fondements de la gouvernance, ils contribuent à lui insuffler une dimension délibérative et durable. Le « délibéralisme » et la « durabilité » promus par des communautés de sens qui évoluent dans des espaces transnationaux constituent, tous deux, de nouveaux horizons normatifs.

CHAPITRE 3. LES TRANSFORMATIONS DE L'ÉTAT ET DE L'ACTION PUBLIQUE A L'ERE DU NEOLIBERALISME

L'installation progressive du néolibéralisme en tant que forme constituante de la régulation des rapports économiques et sociaux sous l'effet de la mondialisation et la financiarisation de l'économie a entraîné un profond remaniement, transitoire, des modes de « gouverne »[27] précédents (Duchastel, 2004). Si ces transformations n'ont pas pris la même tournure selon les contextes nationaux, il n'en demeure pas moins que leur orientation programmatique émane d'une communauté de sens (Sarfati, 2007, 2008) relativement homogène : celle des experts économiques (Cusso & Gobin, 2008) évoluant dans le giron des grands organismes économiques et financiers internationaux tels que le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la Banque Mondiale, etc. (Duchastel, 2004 ; Cusso & Gobin, 2008). La pénétration de ces idées dans les appareils étatiques a pu ensuite compter, selon les configurations, tantôt sur le relais favorable des chefs d'Etats, tantôt sur celui de hauts fonctionnaires, mais aussi, s'agissant de l'Union Européenne, sur la transposition de mesures réglementaires communautaires dans la législa-

[27] Nous empruntons le terme de « gouverne » à J. Duchastel car il recouvre l'ensemble des formes de gouvernementalité, de régulation des rapports politiques et sociaux. Le gouvernement et la gouvernance sont ainsi deux formes de gouverne différentes.

tion des Etats membres (Gobin 2004 ; Gobin & Deroubaix, 2010). Ce néolibéralisme doctrinal a donc pu s'imposer de manière volontariste ou subie.

> Ainsi, « *en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, ce sont les chefs politiques (Margaret Thatcher et Ronald Reagan) qui s'en sont faits les champions alors que dans la France de François Mitterrand ou le Canada de Brian Mulroney, le programme néo-libéral a semblé s'imposer de l'extérieur comme pur produit de la fatalité* » (Duchastel, 2004, p. 2).

Dans ce cas, c'est l'impérieuse nécessité ressentie d'adapter les politiques nationales à une réalité économique perçue comme exogène, d'abord celle de l'apparition du chômage de masse dans le sillon de la crise économique produite par le choc pétrolier de 1973, puis plus généralement de la globalisation de l'économie, qui a conduit à l'adoption du néolibéralisme. Son avènement s'est accompagné de transformations dans la gouvernementalité des Etats, notamment s'agissant du pilotage des politiques publiques et par conséquent de ses instruments, au premier rang desquels figurent les outils statistiques. Les inflexions que connaissent ces derniers sont particulièrement éloquentes quant aux transformations en cours des axiologies dominantes. En effet, la statistique est révélatrice d'une façon de penser, de se représenter la société, de façons d'agir sur elle par l'élaboration d'une quantification adéquate, adaptée aux usages voulus (Desrosières, 2003, 2008). En tant qu'opération de quantification, « *vue comme l'ensemble des conventions socialement admises et des opérations de mesure* », elle crée « *une nouvelle façon de penser, de représenter, d'exprimer le monde et d'agir sur lui*. » (Desrosières, 2014, p.39). Il existe par conséquent une corrélation entre les formes d'État qui se sont succédé et les outils statistiques dont elles se sont dotées pour gouverner.

3.1. L'HISTORICITE DES INSTRUMENTS DE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES : UNE PERIODICITE QUI COÏNCIDE AVEC LES CRISES ECONOMIQUES

L'évolution du rôle des indicateurs quantitatifs dans la manière de gouverner s'inscrit selon A. Desrosières dans « *une périodicisation des formes d'État depuis le XVIIIe siècle* » (Desrosières, 2014, p.37). Leur typologie est donc intimement liée à la façon dont sont socialement construites les conceptualisations de la société, de l'économie, des formes de l'action publique, des procédures de quantification et de modélisation qu'elles mobilisent. On comprend donc que les évolutions des formes de l'État ont également modifié les outils statistiques utilisés dans le pilotage des politiques publiques.

Les grandes crises économiques sont, tout à la fois, représentées par des indicateurs statistiques et à l'origine de vastes phénomènes de recomposition du paysage de ces indicateurs. Elles sont des moments où les statistiques sont intensément mobilisées pour rendre compte de la situation. Mais les crises ont aussi la « capacité apriorique » d'ébranler un ordre du discours dominant (Canu & Bonnet, 2017) et elles seraient en cela censées ouvrir des moments de débats, lors desquels le rôle de l'État, sa régulation et ses objectifs sont profondément repensés.

À chacune de ces crises est corrélée l'émergence de façons nouvelles de penser et de quantifier les rapports sociaux. Ces conceptions sont le fruit d'une construction sociale complexe impliquant des logiques de concurrence pour la visibilité, l'imposition d'une représentation du

monde ou d'un ordre de discours dominants (Bourdieu, 2001 ; Canu & Bonnet, 2017). Dans ce processus de construction, la statistique occupe une position particulière car elle est à la fois révélatrice des transformations axiologiques et instrument de leur diffusion, puis de leur imposition. En effet, les nouveaux modèles d'action, issus de ces moments et processus de redéfinition « *impliquent de nouvelles variables et de nouveaux systèmes d'observation* » (Desrosières, 2014, p.85). Nécessitant des opérations de catégorisation et de commensuration (Thevenot, 1983),

> « *la statistique, comme plus généralement toutes les formes de quantification […] transforme le monde par son existence même, par sa diffusion et ses usages argumentatifs, scientifiques, politiques ou journalistiques* » (Desrosières, 2014 p.39).

Cela implique également que « *une fois les procédures de quantification codifiées et routinisées, leurs produits sont réifiés* » (*Ibid.*, p.29) et ont par conséquent tendance à s'imposer comme une évidence.

Cette portée refondatrice des crises est mise en relief d'un point de vue socio-historique par A. Desrosières qui établit une corrélation étroite entre la transformation des instruments statistiques et le rôle qui a successivement été donné à l'État au cours des deux derniers siècles. Il distingue une succession de cinq formes d'État, chacune d'elle ayant mobilisé des outils statistiques spécifiques : l'État ingénieur, l'État libéral, l'État keynésien, l'État providence et l'État néolibéral. Leur apparition successive coïncide avec les crises économiques et sociales qui ont traversé le XIXème et le XXème siècle.

3.2. Du keynesianisme au neoliberalisme

Ainsi, la crise de 1880 a vu naître la statistique du travail et de l'emploi pour quantifier et mesurer les conséquences de la crise en termes de pauvreté et de chômage. Ces statistiques sont venues outiller une législation visant à protéger les travailleurs et leur pouvoir d'achat, dramatiquement affectés par la crise. Celle de 1930, quant à elle, a institutionnalisé les politiques keynésiennes : fondées sur la perception d'un équilibre macroéconomique entre l'offre et la demande globale, elles impliquent de faire jouer un rôle clé aux dépenses gouvernementales. C'est dans ce contexte qu'est apparue la comptabilité nationale, aujourd'hui remise en cause, visant à prendre en compte l'ensemble des flux monétaires. Ce rôle clé de l'État s'accompagne du développement de l'État providence ou « Welfare State », dont les mesures de protection mutualistes et solidaristes mises en œuvre (assurances chômages, allocations familiales, retraites, assurance-maladie) *« contribuent à amortir les baisses de revenus et de consommation entraînées mécaniquement par les crises économiques* » (Desrosières, 2014, p.89). Cette vision du rôle de l'État qui a prospéré en France durant la période dite des 30 Glorieuses (1945-1975), repose donc sur une axiologie politique et macroéconomique selon laquelle des mesures de corrections et de compensations doivent être apportées au marché afin de garantir une allocation des ressources plus équitable. Elle implique de déterminer des critères de répartition, imprégnés d'une éthique de justice sociale, redistributive, en vue de trouver un optimum dans la fonction de bien-être social (Guibet-Lafaye, 2006). L'économie peut dès lors se trouver subordonnée à des critères moraux, éthiques et politiques et les choix gou-

vernementaux entrent ainsi en résonance avec les thèmes de la lutte contre les inégalités sociales en matière de consommation mais aussi l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture. Les statistiques, tributaires d'une représentation d'un monde social fortement marqué par le salariat et divisé en classes, sont structurées en fonction de catégories socioprofessionnelles. Ces dernières sont héritières d'une vision marxiste alors répandue des rapports sociaux en termes de classes ou de groupes sociaux. Elles ont été abondamment mobilisées par la statistique publique, les universitaires et les instituts de sondages.

La crise pétrolière de 1973 a été l'opportunité une remise en cause totale de la modélisation antérieure. Les politiques keynésiennes ainsi que l'État providence sont discrédités et cette critique est largement liée à la montée en puissance, dans le domaine de l'économie politique, de la théorie néoclassique des anticipations rationnelles (Muth, 1961 ; Lucas, 1972 ; Lucas & Sargent, 1981)[28], particulièrement mobilisée en Europe par le thatchérisme (Duchatel, 2004). Très anti-keynésienne, elle véhicule une critique du rôle de l'État, plus particulièrement de l'État providence, en cherchant à démontrer l'inefficacité économique des mesures discrétionnaires keynésiennes.

Cette période correspond à celle d'une « *idéalisation des mécanismes marchands supposés efficients et autorégulés* » (Desrosières, 2014, p.89) et elle oriente ainsi les choix de financiarisation de l'économie supposée traduire de la façon la plus transparente possible, les anticipations rationnelles des agents. Elle justifie aussi des mesures de dérégulation, avec une montée en puissance du court-termisme des décisions au détriment des idées de prévision et de planification à long-terme. L'État providence caractérisé par son interventionnisme et son modèle redistributif, a ainsi cédé le pas à un Etat néolibéral (Duchastel, 2004 ; Gobin, 2004 ; Desrosières, 2014 ; Dardot & Laval, 2014), sous l'effet des mesures prévues par ce que l'on nomme couramment « le Consensus de Washington » (Duchastel, 2004 ; Wacquant, 2010)[29]. Ce programme néolibéral prévoit principalement des mesures de déréglementation, d'équilibre budgétaire, de privatisation et de libéralisation commerciale qui ont eu pour conséquence de transformer considérablement le rôle attribué à l'Etat. Il a notamment eu tendance à renforcer sa dimension sécuritaire (Wacquant, 2009, 2010). En Europe, cette transformation du rôle de l'État est également à mettre en relation avec la structuration du marché unique européen, la mise en place de l'Union Économique et Monétaire et la création de la monnaie unique européenne. Avec l'abandon du droit régalien de battre monnaie, on observe un déplacement du centre du pouvoir, avec un rôle clé désormais attribué à la Banque Centrale Européenne.

---

[28] Cette dernière stipule que les politiques publiques échouent dès lors que les acteurs intègrent, dans les informations orientant leurs comportements, les effets anticipés des décisions publiques (Desrosières, 2014.)

[29] J. Duchastel rappelle qu'il ne s'agit pas là d'un accord formel, ni d'un traité international mais d'une expression formulée par l'économiste J. Williamson pour désigner une liste de réformes jugées souhaitables par un groupe de fonctionnaires et d'économistes d'Amérique Latine. Pourtant ce programme a été appliqué, quasiment à la lettre, au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, dans les pays émergents et les pays en voie de développement sous l'instigation principalement du FMI et de la Banque Mondiale (Duchastel, 2004, p. 2).

Cette vision néoclassique de l'économie impose progressivement sa domination sur l'espace public politique et médiatique, au point de conférer aux rapports économiques une position prédominante sur les autres rapports sociaux et les autres ordres du discours. Elle tend alors à fonctionner comme un discours de vérité (Canu & Bonnet, 2017) et prend le nom de néolibéralisme.

Le néolibéralisme peut être défini comme une actualisation de l'ultra-libéralisme économique canonisé « *au cours du XIXème siècle autour du fantasme d'une société mue par des mécanismes naturalisés d'un grand marché autorégulateur* » (Gobin, 2004, p. 87). Cette croyance dans les capacités autorégulatrices du marché impliquait pour les plus radicaux la disparition de tout pouvoir politique centralisé (l'État) et pour les plus réalistes, l'utilisation de l'État comme agent garant de l'imposition de l'ordre du marché sur l'ensemble des rapports sociaux. Ces derniers sont dès lors pensés comme subordonnés aux logiques économiques. Le resurgissement de l'ultra-libéralisme a par conséquent contribué à l'expansion de la logique marchande, en réinsérant dans un marché généralisé, des domaines entiers d'activités que l'État providence s'était attaché précisément à réguler autrement, à partir des notions (juridiques et politiques) d'intérêt général, de service public[30] et de biens publics[31].

L'action principale de l'État néolibéral réside dès lors, outre les fonctions régaliennes minimales, dans sa capacité à garantir la libre concurrence et accompagner les innovations de la société civile. L'État néolibéral se caractérise ainsi par l'expansion de la logique marchande à tous les domaines de l'activité humaine et un affaiblissement politique du rôle de l'État dans la régulation du social. Cet affaiblissement politique s'effectue au profit d'une logique gestionnaire articulée sur des notions de coût, de profit, d'équilibre, de rentabilité et d'innovation. Si le néolibéralisme peut intégrer certains droits positifs visant à créer des avantages compara-

---

[30] La nationalisation des secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications (etc.), reposait également, au-delà des notions d'intérêt général et de service public, sur des principes d'efficacité économique tels que théorisés par les penseurs keynésiens. Ces activités de production se caractérisent par des coûts fixes (de production, de maintenance, etc.) particulièrement élevés qui ne permettent pas réellement des économies d'échelle. En raison de ces coûts non réductibles et pour garantir la qualité du service et du prix, qui, s'il venait compenser les coûts fixes serait trop élevé pour le consommateur moyen, la gestion de ces biens ne pouvait être assurée que par l'État (allocations budgétaires et dette de la puissance publique). Pour des services publics comme l'éducation, si ces considérations restent valables, leur prise en charge par l'État reposait également sur le principe des externalités positives. Plus une nation est instruite, plus l'éducation est ouverte, plus elle est susceptible de générer des externalités positives (une externalité est un effet de l'activité qui échappe à la régulation du marché) et du progrès technique.

[31] Au-delà de leur conceptualisation juridique, nous faisons appel ici aux définitions économiques des biens publics. En économie, le bien public se caractérise par sa non rivalité et sa non excluabilité. Il est non rival parce que la consommation de ce bien par un agent n'affecte pas la quantité disponible pour les autres agents. Il est non excluable parce qu'il est difficile d'en contrôler l'accès, ce qui implique des modes de financements spécifiques qui ne peuvent être encadrés par des logiques de marché : c'est le cas de l'air, de la radio, de l'eau, …

tifs[32], tels que les politiques publiques d'éducation ou de santé, l'accent est cependant mis sur le maintien de règles minimales assurant le fonctionnement du système, en l'occurrence, des marchés. Le néolibéralisme, comme le libéralisme avant lui, privilégie ainsi une conception technique et juridique de la régulation.

3.3. Le succes du neoliberalisme dans la regulation des espaces transnationaux : la gouvernance neoliberale europeenne

Cette conception technique et juridique de la régulation repose sur le postulat d'une complexification des rapports de pouvoirs, sous l'effet notamment de la mondialisation, caractérisée par la montée en puissance au sein des espaces transnationaux, d'organismes publics et privés dont les compétences normatives (édiction, promulgation des normes) entrent en concurrence avec celles jusqu'alors presque exclusivement dévolues aux Etats-Nations (Duchastel, 2004 ; Cusso & Gobin, 2008 ; Gobin & Déroubaix, 2010).

> « *Il existe désormais une zone transfrontalière au sein de laquelle se déroulent des négociations et se prennent des décisions portant sur des sujets, des questions ou des problèmes qui ne peuvent plus être pris en charge uniquement par les États nations. Les gouvernements ne peuvent tout simplement plus gérer les conséquences de l'interdépendance du monde. Le champ d'action où doivent s'appliquer des politiques s'élargit, devient perméable. La différence entre questions domestiques et internationales devient de plus en plus difficile à discerner* » (Duchastel, 2004, p.12).

Cette montée en puissance de la mise en « agenda international » des questions et décisions politiques auparavant régulées à un niveau national, a été particulièrement visible avec la création de l'Union Européenne, dans laquelle le droit communautaire est placé au sommet de la pyramide de l'ordre juridique des États membres (Gobin & Déroubaix, 2010). De fait, en 2003 déjà, 60 % des décisions législatives nationales étaient en grande partie du droit communautaire dérivé (Cassen, 2003 cité par Gobin, 2004, p.86). Une part de plus en plus importante des prérogatives et compétences des Etats s'avère aujourd'hui partagée au sein d'un « système politique hybride » (*Ibid*., p.86), formé par les institutions de l'UE, les institutions européennes et internationales non-communautaires et les institutions politiques et administratives nationales, de façon de plus en plus imbriquée. Depuis l'adoption du traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG), entré en vigueur en 2013, ce processus d'inter-influence entre les Etats membres et l'UE, dans la fabrication des normes, s'est trouvé parachevé en rendant supplétives, subsidiaires, les constitutions nationales et ce uniquement dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit avec la constitution européenne. De fait, depuis l'adoption du traité de Lisbonne en 2007, les affaires européennes sont devenues des

[32] À l'aune justement des externalités positives et du progrès technique essentiellement. Ces avantages comparatifs sont pensés dans le cadre d'une économie politique dite de la connaissance (Foray, 2009)

questions de politiques internes et la définition des compétences exclusives des Etats membres devient de plus en plus complexe.

L'Union Européenne apparaît donc, en raison notamment de l'influence qu'elle exerce sur les contextes législatifs des Etats membres, comme un *« agent de la diffusion du modèle de la gouvernance* » (Gobin, 2004, p.91) et du néolibéralisme en Europe. Elle est en cela un des principaux acteurs, aux côtés des grandes organisations financières internationales, « *du re-modelage des conceptions de ce que doit être une société et le rôle du pouvoir politique au sein de celle-ci* » (*Ibid*, p.91). La construction européenne, outre le fait d'avoir placé la création d'un marché commun au fondement de sa raison d'être, repose sur une conception de l'économie de marché ouverte « où la concurrence est libre et non-faussée »[33], actualisant l'axiologie de la « main invisible »[34] et de la concurrence pure et parfaite comme condition d'efficacité tant de l'allocation des ressources que de la régulation des intérêts particuliers. Cela dit, à la différence du libéralisme, le néolibéralisme stipule que l'Etat doit être un instrument de dérégulation, pour garantir l'efficience des marchés. L'imposition progressive en Europe, après 1989, de cette vision néoclassique de l'économie et néolibérale des rapports sociaux a eu pour conséquence d'entraîner une transformation du rôle de l'État. Elle a aussi contribué à l'altération progressive de l'expression des droits politiques et sociaux, tels que l'État providence avait contribué à les consacrer, afin de les mettre en conformité avec la doxa néolibérale[35] (Gobin, 2004 ; Duchastel, 2004 ; Desrosières 2014).

La complexification des relations de pouvoir, leur interdépendance[36] et les impératifs de régulation du marché européen seraient à l'origine de la mise en place d'un nouveau modèle de régulation, dans lequel l'État, dont la souveraineté et l'autorité se font de plus en plus limitées, apparaît comme un partenaire parmi d'autres. Ce modèle est à présent couramment désigné sous le vocable de gouvernance :

> « *dans le contexte contemporain, on utilise souvent le terme de gouvernance pour rendre compte des dispositifs servant à définir ces règles, normes et procédures nécessaires au fonctionnement des divers systèmes organisationnels. La gouvernance*

---

[33] Constitution pour l'Europe (2003), titre 1 « Définition et objectifs de l'Union », article 3 « les objectifs de l'Union » p.6.

[34] Cette expression, forgée par Adam Smith dans son ouvrage initialement paru en 1776 intitulé « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations », désigne le mécanisme par lequel la recherche par chacun de la satisfaction de son intérêt personnel concourt à l'intérêt général.

[35] Le projet de suppression de la « sécurité sociale » de la constitution française pour le remplacer par le terme de « protection sociale », engagé récemment par le gouvernement français est à ce titre particulièrement révélateur de cette influence. Remplacer la sécurité par la protection permettrait d'ouvrir ce système mutualiste et redistributif hérité de l'État providence à la concurrence.

[36] La gouvernance entretient des relations privilégiées avec le systémisme.

répondrait au besoin de régulation qui se manifeste à divers niveaux dans la nouvelle économie politique des sociétés contemporaines » (Duchastel, 2004, p.6).

J. Duchastel identifie trois traditions dans l'usage académique de la notion de gouvernance. La première provient de la micro-économie (Williamson, 1975) et la gouvernance y est utilisée pour décrire les rapports, en terme de coûts de transaction, entre internalisation et externalisation de la sous-traitance dans les entreprises. Elle a ensuite pris le sens de « bonnes » pratiques administratives au sein de l'entreprise : transparence, imputabilité et participation des actionnaires aux prises de décision. La deuxième tradition est ancrée dans la sociologie urbaine (Gremion, 1979) où la gouvernance remplace le concept de gouvernement local pour désigner les actions stratégiques de divers acteurs (politiques, économiques et sociaux) entreprises dans le contexte de la démocratie locale et des négociations autour des enjeux urbains[37]. Enfin, c'est son utilisation dans le domaine des sciences politiques (Rosenau, 1997) qui confère à la gouvernance son sens le plus répandu, dans le contexte de la mondialisation et de l'affaiblissement des États nations. Elle désigne alors *« les nouvelles modalités de la gouverne politique dans un contexte de décentration dans l'exercice du pouvoir* » (Duchastel, 2004, p.6).

Ces trois traditions nourrissent les conceptualisations et les pratiques de la gouvernance en tant que technique d'administration. Cependant, sa circulation croissante et sa substitution au principe de gouvernement en élargissent considérablement le périmètre.

Ainsi, dans l'ordre du gouvernement, la gouvernance est un mode de gouverne qui correspond au rôle régulateur minimal accordé à l'État par la doctrine néolibérale. Ce rôle se réduit à définir des règles techniques et juridiques assurant le libre déploiement de la logique du marché. La gouvernance consiste dès lors à garantir le bon fonctionnement des organisations en énonçant des règles plus ou moins contraignantes, sous forme de normes, de chartes, de procédures, de règlement, supposées répondre aux principes de la bonne administration. Celle-ci se rapporte tacitement à une gestion entrepreneuriale idéale : la transparence, l'imputabilité, la responsabilité. Résolument technocratique, elle n'intègre pas les finalités politiques qui font référence à un univers hors-système. L'usage de plus en plus courant de ce terme pour désigner l'action d'organismes étatiques tend en conséquence à substituer à l'idée de gouvernement celle de gouvernance, « *provoquant ainsi une « neutralisation » du premier terme, un évidage de son contenu proprement politique* » (Duchastel, 2004, p.7). Mais cette neutralité est dogmatique puisqu'elle participe d'une vision technocratique et experte de la régulation des activités sociales (Cusso & Gobin, 2008). Dominé par le registre de l'expertise gestionnaire, le débat, le dissensus, les conflits politiques seraient rendus caducs, par la production et l'application de normes, techniques, à même de parvenir à une situation d'équilibre,

[37] C'est cette tradition que l'on retrouve illustrée dans le titre III de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : Titre III, des Instruments et de la gouvernance de la politique de la ville.

d'efficacité. L'administration et la gestion primeraient ainsi sur l'ordre du débat et du conflit et il s'agirait dès lors de « *faire primer l'administration des choses contre le gouvernement des hommes* » (Gobin, 2004, p. 89). Le caractère technocratique et juridique de la gouvernance la rend réplicable à tous les niveaux du système dont les composantes, interdépendantes, seraient toutes orientées vers l'exécution d'objectifs communs.

3.4. Les changements de la gouvernementalite de la societe et de la conception de l'État : le cas de deux methodes de pilotage des politiques publiques

Cette domination de la gouvernance néolibérale coïncide avec la généralisation de l'usage des outils statistiques, non plus seulement exclusivement s'agissant du contrôle des marchés et la régulation des flux monétaires, mais pour toutes les politiques publiques, désormais assujetties à un contrôle de régularité gestionnaire. Ce mode de régulation nécessite la mise en place d'instruments spécifiques qui viennent outiller la gouvernance et donner une consistance administrative à cette régulation par les bonnes pratiques. Nous nous intéresserons spécifiquement à deux pratiques, le New Public Management (NPM) et à sa déclinaison à l'échelle communautaire sous le nom de Méthode Ouverte de Coordination (MOC). Celle-ci est particulièrement utilisée comme instrument d'harmonisation des politiques publiques à l'échelle de l'UE.

D'abord utilisé dans les années 1980 et 1990 en Grande Bretagne (Hood, 1995 ; Lascoumes & Le Galès, 2004) le NPM s'impose progressivement en France avec la Loi Organique relative aux Lois de Finances (dite « LOLF ») en 2001 (Desrosières, 2014). La loi LOLF réorganise la présentation du budget de l'État, selon les objectifs à atteindre et non plus seulement selon les moyens attribués. Ces objectifs doivent être explicités et quantifiés, afin que le Parlement ne se contente plus de voter des dépenses, mais puisse aussi vérifier la réalisation des objectifs et les performances des services. Elle s'appuie sur un grand nombre d'indicateurs de performance des administrations car le NPM impose une obligation d'évaluation des politiques publiques à l'aune de critères largement dictés par l'efficacité économique et les objectifs d'équilibre budgétaires issus du monde de la comptabilité entrepreneuriale.

Mais la détermination de critères d'évaluation des politiques publiques pose un certain nombre de problèmes. En effet, contrairement au secteur marchand, il est impossible de s'appuyer sur des critères comptables classiques tels que la « part de marché » ou la rentabilité pour juger de leur capacité à satisfaire les besoins des usagers ou leur efficacité (Desrosières, 2014). Si auparavant, la prise en compte de l'engagement relatif à l'exécution de missions de service public et l'organisation hiérarchique des services publics suffisaient à garantir cette responsabilité, depuis les années 1980, ce « sens civique » (*Ibid.*, p.45) du service public a été jugé insuffisant pour évaluer l'utilisation des ressources publiques.

Les nouveaux objectifs d'efficacité et de performance dont le NPM est porteur ont donc conduit à la recherche d'indicateurs quantifiés susceptibles de tenir un rôle comparable à celui des instruments comptables auxquels les entreprises marchandes ont recours pour contrôler et réguler leurs activités (comptabilités analytiques, comptes d'exploitation, bilans). Dans cette perspective, les indicateurs ne peuvent pas être uniquement monétaires, car le plus souvent,

les effets des services publics (école, santé, sécurité, diplomatie, défense, etc.) ne sont pas exprimables en ces termes. Depuis les années 2000, un processus de définition de ces critères est en cours, fruit de tâtonnements et d'expérimentation, notamment dans le cadre de la MOC, tant au niveau local (État et collectivités territoriales) que global (l'Union Européenne, notamment), accompagnant ainsi un processus d'harmonisation[38] des politiques publiques européennes.

Ce double processus de définition et d'harmonisation des politiques publiques est accompagné de la diffusion de techniques dites de « *benchmarking* ». La MOC, utilisée par l'UE pour orienter et harmoniser les politiques sociales qui ne relèvent pas de domaines économiques et monétaires, en constitue un bon exemple. Non contraignante, elle a été définie comme un instrument de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2000) en faveur de la compétitivité des territoires, entendue comme la « *capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* »[39]. Elle avait pour objectif de faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde en dix ans (Delaplace, 2011). Elle prend place dans des domaines qui relèvent encore de la compétence des États membres tels que l'emploi, la protection sociale, l'inclusion sociale, l'éducation, la jeunesse et la formation. Elle se base principalement sur : l'identification et la définition en commun d'objectifs à remplir (adoptés par le Conseil) ; la définition commune d'instruments de mesure (statistiques, indicateurs, lignes directrices) et le « *benchmarkin*g », c'est-à-dire la comparaison des performances des États membres et l'échange des meilleures pratiques. Elle invite en cela à la mise en place d'une coopération concurrentielle entre les territoires.

Elle repose sur la publication de palmarès de performances classant les Etats et autres collectivités territoriales selon divers indicateurs quantitatifs (Desrosières, 2014). La comparaison, fournie par les palmarès, serait ainsi susceptible de faire ressortir les « bonnes pratiques » (Gobin, 2004) et donc d'engager un cercle vertueux en faveur de la réalisation des objectifs de croissance et d'emploi durable.

La LOLF et la MOC confèrent donc un rôle clé aux indicateurs statistiques, l'une pour le suivi du budget de l'État, l'autre pour le pilotage indirect des politiques sociales européennes (Desrosières, 2014) et chacune d'elle rend compte des contraintes qui pèsent désormais sur les Etats ainsi que de la transformation de leurs prérogatives. Cette expertise du chiffre, calculatoire et économique traduit :

---

[38] L'harmonisation préconisée reste incomplète compte-tenu des différences institutionnelles entre les pays. Elle ne se fait pas sur les outils statistiques mais sur les objectifs, donc sur l'usage.

[39] Voir le portail ministériel de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes [https://www.economie.gouv.fr/facileco/la-competitivite]

> « *une monopolisation et une autoréférentialité progressives de l'expertise acceptable par les savoirs endogènes à l'économie, dès lors qu'on traite d'un sujet/d'une actualité relevant de ce domaine, au détriment de ceux qui proviennent d'autres univers et qui empruntent à d'autres axiologies* » (Canu & Bonnet, 2017, p.13).

L'autorité du chiffre a ainsi tendance à éclipser du périmètre des négociations d'autres formes d'autorité sociale ou politique. Le politique devient factuel, objectivable et calculable, le débat social contradictoire est affaibli au profit de cette ingénierie gestionnaire qui se présente comme objective, neutre et efficace. La force du modèle repose sur son caractère évolutif : les indicateurs quantitatifs peuvent être critiqués sans pour autant discréditer un système toujours prêt à se transformer, sous l'effet de la gouvernance par les bonnes pratiques. Les indicateurs sont en effet supposés perfectibles, au vu de l'expérience (Desrosières, 2014)[40].

La gouvernance et ses instruments diluent en même temps qu'elle la transforme la notion de responsabilité, celle du service public et de l'intérêt général, notions dont la culture législative et administrative française reste encore empreinte. On lui préfère désormais le terme « *accountability* » qui subordonne la responsabilité à l'obligation de rendre compte des actions dans leur dimension opérationnelle en termes d'évaluation des résultats et des performances. Le concept d'« *accountability* » issu du management des entreprises articule ainsi une dimension technique et morale (Pezet, 2007 ; Desrosières, 2014) et produit une intériorisation ainsi qu'une réification des contraintes économiques et budgétaires régissant les choix des organisations (Pezet, 2007). Dans cette perspective, l'État devient un agent économique parmi d'autres : la tendance à la décentralisation et à la démultiplication de l'État en agences plus ou moins autonomes et gérées comme de quasi entreprises en est révélatrice.

3.5. La crise de 2008 et la reactualisation des discours critiques : vers une inflexion deliberative de la gouvernance neoliberale ?

Depuis la fin des années 1990 et tout particulièrement depuis la crise dite des « *subprimes* » en 2008, la gouvernance néolibérale fait l'objet de nombreuses critiques. La dimension financière de la crise économique de 2008 qui est probablement un de ses traits les plus caractéristiques, a généré des critiques quant à la place de la finance et ses modes de régulation[41]. Tou-

---

[40] Dans le domaine universitaire, les transformations et tentatives d'harmonisation des critères du classement de Shangaï fournissent un bel exemple de ce phénomène.

[41] On peut repenser aux promesses électorales de F. Hollande, tombées rapidement en désuétude, de taxe sur les transactions financières en France ou la démission du gouvernement en Suède en raison du choix de réapprovisionnement des banques privées pendant la crise financière. Le thème est toujours d'actualité puisque tout récemment (juillet 2018) le gouvernement provisoire espagnol a fait le choix de taxer les banques pour financer les retraites. Source: Bfmbusiness [https://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/espagne-le-gouvernement-taxe-les-banques-pour-financer-les-retraites-1491022.html]

tefois, son irruption vient s'ajouter à une crise écologique continue et latente, plus ancienne[42] mais de plus en plus inquiétante. Les objectifs de croissance et la gouvernance néolibérale apparaissent particulièrement inefficaces et délétères pour la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique. Elle a par conséquent contribué à relancer les critiques des indicateurs économiques, notamment ceux, dépassés, de la comptabilité nationale. Ces derniers donnaient un rôle prépondérant, compte-tenu de leur portée macroéconomique, au calcul de la croissance grâce à l'agrégat statistique que constitue le Produit Intérieur Brut (PIB). La gestion de la crise environnementale, multidimensionnelle et dont l'impact se fait sentir chaque jour un peu plus, impose de repenser le modèle de développement des démocraties libérales[43] et les outils statistiques dont elles se dotent pour leur régulation.

Ces discours critiques s'orientent dans deux directions *a priori* opposées. Les uns s'attaquent spécifiquement à la gouvernance technocratique incarnée par le NPM, qui subordonne le politique à des critères d'efficacité économique tandis que les seconds font de la recherche de critères quantifiables et objectivables efficaces d'un point de vue social, économique et environnemental le cœur de leurs propositions alternatives.

Le NPM suppose en effet une mise en équivalence ou commensuration des choses qui peut se définir comme un acte social qui transforme le monde en le rendant calculable et classable selon des « *rankings* » (palmarès) (Espeland & Stevens, 1998 ; Espeland & Sauder, 2007 ; Desrosières, 2014). En remettant en cause d'un côté, la domination de la science économique sur les décisions politiques et d'un autre côté, les pratiques de commensurabilité qui y sont associées dans le contexte du NPM, cette critique vise à réintroduire les expressions non quantitatives du monde dans le débat public. Elle ne prend pas appui sur une autre forme de quantification, elle revendique au contraire un respect de l'unicité et de la spécificité de chaque acteur, de chaque action et de chaque chose en rétablissant la légitimité de « l'agir communicationnel » ainsi que des régimes d'autorité non tributaires de l'expertise économique. En conférant un rôle fondamental au dissensus elle vise à redonner une place à la délibération collective. Il nous semble que la promotion de la démocratie participative entre, dans une certaine mesure, en résonance avec cette critique pour la non-commensuration du monde.

---

[42] Le rapport « Meadows » (Meadows et al., 1972) est un des textes canoniques démontrant les limites d'un modèle économique fondé sur la croissance. On peut également mentionner l'impact international du Rapport « Enough is Enough » (O'Neill et al., 2010), qui développe, entre autres, la nécessité de changer de paradigme dominant, de la recherche du « *more* » à l'appréciation du « *enough* » en réactualisant un certain nombre de préconisations formulées dans le rapport « Meadows ». Toutes les critiques convergent vers la remise en cause d'un modèle de croissance économique destructeur et insoutenable d'un point de vue environnemental.

[43] Il convient cependant de préciser que l'importance accordée aux enjeux environnementaux varie significativement en fonction des contextes géographiques et politiques. À titre d'exemple, le président des Etats-Unis, D. Trump, assume en effet une position dite « climatosceptique » en niant la validité scientifique des études sur le réchauffement climatique. *A contrario*, la République socialiste de Cuba apparaît rétrospectivement comme avant-gardiste du point de vue de la gestion des ressources et de la protection d'un patrimoine environnemental insulaire, fragile et limité (Julienne &Jackson, 2017a, 2017b).

La seconde critique est illustrée par le débat sur le nécessaire dépassement du PIB en tant qu'indicateur de progrès et de richesse et elle remet en cause une réduction courante qui limite la perception du progrès d'une société à son taux de croissance économique. Ce n'est ainsi pas le PIB en tant que tel qui est visé mais la subversion du rôle qui lui était attribué durant l'ère keynésienne. Particulièrement performant s'agissant de quantifier la croissance économique, il n'a pas été conçu pour rendre compte du progrès d'une société donnée dont la définition ne peut être univoque. Il est par ailleurs insuffisant pour rendre compte d'une richesse non-réductible à des facteurs économiques. Il s'agit dès lors d'inventer de nouveaux indicateurs de richesse, de progrès, de développement, qui permettraient de pallier les insuffisances du PIB. À l'opposé de la première, cette critique prône une perspective de commensuration généralisée en adéquation avec une autre forme de gouvernementalité soucieuse de remédier aux problèmes sociaux et environnementaux contemporains. En effet, cet indicateur alternatif viserait à agréger, ou au moins prendre en compte, le maximum d'éléments laissés dans l'ombre par le PIB : l'environnement (climat, biodiversité), le travail non rémunéré, les inégalités, la santé, l'éducation, le respect des libertés et des droits fondamentaux, la transparence de la vie publique, etc. Il s'agirait ainsi de « *réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte* » (Cassiers & Thiry, 2009). Ce projet se situe dès lors dans une perspective implicite (et encore peu formalisée) d'une sorte de post-providencialisme, dans lequel l'économie se trouverait réassujettie à des critères de progrès et de développement non-économiques mais politiques, sociaux et environnementaux. Cette régulation postprovidence accorderait une grande place à un nouveau type de statistiques encore en cours de formalisation (Gadrey & Jany-Catrice, 2016). Les indicateurs de bien-être, nous y reviendrons, participent en partie de ces tentatives multiples de réinvention des outils statistiques.

Ces critiques ont entre autre eu pour effet d'engager une « inflexion sociale » (Duchastel, 2004, p.3) dans les discours et orientations des Grandes Organisations internationales. Elles invitent en effet à une resocialisation voire une repolitisation des espaces internationaux en s'appuyant sur une concertation accrue avec la société civile et en intégrant des enjeux majeurs de développement non plus seulement économique mais humain et durable (lutte contre la pauvreté, droits humains fondamentaux, développement durable, etc.). Ces critiques à l'encontre du néolibéralisme portent en elles une remise en cause des principes de la gouvernance pensée avant tout dans la perspective de l'amélioration des conditions de productions et d'échanges.

Cela dit, en dépit des amendements au néolibéralisme que cet appel à la société civile organisée a pu produire, la gouvernance n'en demeure pas moins une technique de régulation parée des attributs de la neutralité : transparence, efficience, imputabilité. Elle est en outre fondée sur l'idée qu'il est possible de gouverner en équilibrant les demandes respectives des divers acteurs publics ou privés. Elle repose sur une perception libérale et partenariale des rapports politiques et sociaux dans laquelle chacun est invité à dire son mot, à son niveau, selon son degré d'intérêt et de compétence. Les rapports de pouvoirs, inégaux et hiérarchisés ne sont ainsi pas susceptibles d'être questionnés et l'engagement politique ne se conçoit que d'une façon sectorielle, rationnelle et organisée. Elle condamne par là même à l'inaudibilité les voix les plus discordantes ou les plus dominées socialement, la masse de tous ceux qui ne font pas

partie de la société civile organisée car, s'il existe une légitimité participative dans la gouvernance, celle-ci repose sur une vision partenariale et contractuelle. Les ayants-droits sont ceux qui y ont des intérêts en jeu. La propagation de cette vision des rapports sociaux entraîne par conséquent une transformation profonde des fondements du pouvoir démocratique.

CHAPITRE 4. L'IMPACT DE LA GOUVERNANCE SUR LA LEGITIMITE DU POUVOIR DEMOCRATIQUE

Les transformations du rôle de l'État sous l'effet de la mondialisation et de la multiplication des organismes décisionnels ont pour effet de bouleverser sa légitimité et le lien de représentativité unissant les citoyens aux instances décisionnelles. Elles affectent considérablement le régime de légitimité démocratique libéral fondé sur la représentation et donnent lieu à une crise politique que J. Duchastel (2004) qualifie de tri-dimensionnelle : elle se manifeste par une crise de régulation, de légitimation et de représentation. Ainsi, la crise de la régulation révèle au grand jour que l'État n'est plus détenteur du monopole de la régulation politique de la société car il doit composer avec un nombre croissant de sources alternatives de production de la norme. La crise de la représentation met quant à elle en évidence une fragmentation de la société qui ne trouverait plus dans la nation et/ou l'État le principe unificateur de son identité. Enfin, la crise de légitimité témoigne de l'incapacité de la communauté nationale à garantir la validité de l'action étatique. Elle est aussi liée au désaveu des instances censées animer le fonctionnement démocratique (partis, parlement, médias, etc.) affaiblies, en partie, par le manque d'indépendance, de transparence et le technocratisme.

> « *le système international est en voie de substituer au principe de souveraineté des États, possédant un territoire délimité et une compétence exclusive dans la conduite de leurs affaires, un principe de partage de souveraineté dans un espace déterritorialisé* (Duchastel, 2004, p.27) ».

Si les processus d'intégration régionaux portés par les organisations transnationales, telles que l'Union Européenne, ont tendance à accélérer les transferts de souveraineté et de compétences en dehors des Etats, ils ne sont toutefois pas effectivement accompagnés d'un transfert de légitimité démocratique. La compréhension de ces bouleversements donne lieu à des approches plurielles de la gouvernance, de la place de la citoyenneté et de la société civile.

4.1. L'IMPACT DE LA GOUVERNANCE SUR LES REPRESENTATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DE LA CITOYENNETE

La gouvernance n'est pas perçue de manière homogène et elle donne lieu à des représentations différenciées. Elles sont en effet susceptibles de varier selon qu'une axiologie « sceptique » ou « globaliste » (Held et al., 2000) soit mobilisée pour sa compréhension. Si ces deux représentations partagent le constat de transformations majeures dans l'économie politique des sociétés, elles varient dans l'appréhension qui est faite de ces phénomènes. Ces deux axio-

logies se présentent comme une polarité formée d'un côté par des positions « réalistes » face au fonctionnement de ce qu'il est convenu d'appeler le système mondialisé, considérant que les idéaltypes de démocratie et de souveraineté n'ont jamais été transposés parfaitement dans le fonctionnement des Etats-Nations et d'un autre, des positions plus « globalistes », qui mettent l'accent sur les innovations institutionnelles que ces changements charrient.

De la sorte, si on s'attache à illustrer la gouvernance sous un angle « globaliste », on peut aussi considérer que sa montée en puissance coïncide et accompagne une remise en cause de la construction historique de l'homogénéité de la nation (Duchastel, 2004 ; Citron, 2017), à laquelle contribuent les nouveaux mouvements sociaux dans leur pluralité et leur diversité, lorsqu'ils sont animés d'une volonté de prise en compte de particularismes locaux, culturels, des minorités, des enjeux environnementaux, etc. Les contextes des mobilisations peuvent tendre à remettre en cause les frontières, qui, en ce qui concerne la circulation des idées, parfois des hommes, et surtout des capitaux, apparaissent de plus en plus poreuses.

> « *La conséquence en est que la légitimité abstraite fondée sur l'existence d'une nation uniforme est de plus en plus remise en question* » (Duchastel, 2004, p.15).

Les deux catégories fondamentales du régime démocratique et de l'architecture institutionnelle moderne que sont la société civile et la citoyenneté s'en trouvent à leur tour transformées. En effet, en dépit de leur rôle constitutif dans les démocraties modernes (Chartier, 1990), la société civile et la citoyenneté ne font pas toujours l'objet de définitions univoques.

> « *Elles ont eu tendance à se présenter à l'évidence sans pour autant recevoir une définition précise. Ce sont pourtant ces catégories qui ressurgissent depuis un certain nombre d'années dans le discours des acteurs, alors que les institutions politiques modernes sont questionnées. Il y a là un certain paradoxe »* (Duchastel, 2004, p.18).

4.2. L'ERE DU CITOYEN PLURIEL

La citoyenneté est probablement la catégorie la mieux définie mais elle est aussi celle qui subit les transformations les plus radicales en termes de représentation, sans qu'elles soient nécessairement suivies de traductions juridiques. Dans le processus d'institutionnalisation politique de la modernité, elle a joué un rôle central dans la légitimation du pouvoir de l'État démocratique, car le citoyen est fondamentalement défini, notamment par la philosophie politique et le droit constitutionnel, comme un sujet politique. C'est en effet la volonté expresse commune des citoyens formant une « communauté nationale » qui est invoquée en tant que principe de légitimation de « l'agir » politique (*Ibid.*). Cette expression est matérialisée par un statut juridique qui garantit l'exercice de droits politiques, la participation civique quel que soit le degré d'implication du citoyen à la gestion de la chose publique. Le degré et les formes de cette participation varient en fonction des modèles de démocratie et des formes de régimes. Les modèles démocratiques mettent l'accent plus ou moins sur la représentation ou l'administration directe, de la démocratie représentative à la démocratie directe. Les formes de régime donnent plus ou moins d'importance aux divers niveaux de gouvernement, nationaux, régionaux ou locaux, de la république à la fédération. Les droits et libertés civils, les

garanties juridiques et les droits politiques constituent ainsi le socle minimal de la citoyenneté démocratique.

D'abord comprise comme un statut juridique avalisant l'appartenance à une communauté nationale, puis comme ensemble de droits et de libertés de nature civile, juridique ou politique, la citoyenneté démocratique tend à être bouleversée sous l'effet conjoint des processus d'intégration communautaires et régionaux, mais aussi des transformations de l'activisme. La citoyenneté est de plus en plus perçue comme un ensemble de droits afférant à des conditions particulières, relevant d'identités multiples, qui articulent à merci les échelons locaux ou globaux. Elle s'est ainsi peu à peu élargie et son élargissement correspond peu ou prou à la reconnaissance progressive d'une part de droits et libertés civiles, puis politiques pour des catégories qui en étaient auparavant exclues (non-propriétaires, femmes, étrangers ?[44]), d'autre part, de « nouvelles générations » de droits, sociaux, culturels et catégoriels. Ces mouvements sont autant de tentatives de remise en cause progressive de la coupure libérale (Beauvois, 2005) entre la société civile, le social et le politique.

Mais cette remise en cause des fondements sociaux de la participation politique s'effectue en partie au détriment de catégories sociales auparavant structurantes pour l'animation de la conflictualité démocratique. L'affaiblissement de la légitimité des syndicats, entraîné par l'apparition du chômage de masse, les choix et réformes politiques visant à limiter leur rôle représentatif, peut en partie expliquer, par exemple, que le travailleur soit de plus en plus écarté des affaires politiques. Cet affaiblissement coïncide avec la reconnaissance de catégories sociales plus souples, plus labiles, plus contingentes, non statutaires. Ainsi, si les domaines relevant du politique tendent à s'élargir sous l'effet des nouveaux mouvements sociaux (sexualité, conjugalité, pratiques de consommation, les modes de vie), cet élargissement semble s'effectuer au détriment du développement d'un pouvoir social adossé aux statuts et catégories socio-professionnelles qui structuraient auparavant les représentations de la société. Le citoyen n'est plus seulement un agent politique mais apparaît dès lors comme une méta-catégorie englobant une pluralité d'acteurs sociaux.

Dans le contexte de la mondialisation, la citoyenneté est pensée à l'extérieur des frontières nationales, on parle par exemple régulièrement d'une citoyenneté européenne (Gobin, 2002 ; Pelabay, 2006). En outre, il est régulièrement fait appel à la citoyenneté dès lors qu'il apparaît nécessaire de mettre en évidence une responsabilité individuelle. C'est le cas s'agissant de la crise environnementale, qui tend à encourager cette vision dénationalisée et dé-instituée de la citoyenneté. C'est aussi le cas quand il s'agit d'adopter des comportements civiques, solidaires, responsables, des « gestes citoyens ». C'est enfin le cas pour le militantisme à tendance altermondialiste. Le « citoyen du monde » ne considère pas nécessairement les fron-

[44] La question de l'octroi du droit de vote aux étrangers demeure un nœud de cristallisation de conflits. À ce titre, faire appel à la figure de l'habitant, plutôt qu'à celle du citoyen, permettrait *a priori* de négocier l'accès de populations étrangères à la gestion des affaires locales, sans pour autant ériger « l'habitant » au rang de statut social, ouvrant l'accès à un ensemble de droit et de devoirs juridiquement garantis.

tières nationales comme pertinentes, dès lors que l'engagement qu'il fait sien ne peut s'exprimer exclusivement dans ce cadre[45]. Ces mouvements interviennent selon des formes de transversalités qui échappent au principe d'institutionnalisation verticale des organisations politiques modernes et ils se caractérisent par le déplacement du lieu des luttes sociales. Si, lorsqu'ils trouvent à se matérialiser dans les espaces physiques, ces nouveaux mouvements sociaux se territorialisent, ils sont susceptibles de renvoyer à des géographies qui ne se réduisent pas à l'espace national. Ils sont tantôt locaux, nationaux, internationaux ou globaux et ont tendance à converger. Les « *mouvements des places* » (Pleyers & Capitaine, 2016) fournissent à ce titre une illustration de ce déplacement d'une forme de militantisme pour laquelle, l'État-nation cesse d'être central. À l'égal des mouvements altermondialistes, ces mouvements deviennent globaux, au sens où leurs acteurs savent articuler un combat ciblé avec une vision planétaire dans laquelle la gouvernance néolibérale et les logiques de marché sont identifiés comme les horizons normatifs à mettre à mal. Ils s'en distinguent toutefois par la relation nouvelle qu'ils entretiennent avec la politique en s'essayant à construire de nouveaux espaces pour sa pratique et par la place qu'ils accordent à l'éthique, à l'exigence de justice sociale, de dignité, de démocratie et d'horizontalité [46].

Si cette articulation local/global n'est pas récente[47], les transformations de la citoyenneté, l'insuffisance du statut de travailleur à garantir une reconnaissance sociale[48] (Honneth, 2008), le développement d'Internet et des réseaux sociaux numériques (Cardon 2011, Granjon et al., 2011 ; Cardon & Granjon, 2013, Ducos et al., 2018), la mondialisation, les processus d'intégration régionaux et les enjeux environnementaux (etc.), tendent à lui conférer d'une part, une portée croissante, d'autre part une influence en dehors des réseaux militants.

À l'opposé, les mouvements dits « NIMBY » (*Not In My Back Yard*) semblent plutôt relever d'une forme de ségrégation sociale de l'espace. Celle-ci est opérée par des populations généralement aisées et elle dénote une appropriation particulière de l'espace vécu et de l'acte

---

[45] Les mouvements d'occupation des places urbaines en 2011 pour dénoncer la confiscation des richesses par les « 1 % » les plus riches, suite aux travaux de l'économiste T. Piketty, la corruption des élites ou l'immobilisme politique et le manque de démocratie sont particulièrement caractéristiques de ces phénomènes de convergence qui bousculent la définition traditionnelle de la citoyenneté et illustre des phénomènes de convergence. Les activistes environnementaux ne se cantonnent pas non plus aux territoires nationaux, comme en témoignent l'action des ONG *GreenPeace* ou *Sea Sheperd* ou encore l'internationalisme des pétitions en ligne sur les plateformes *Avaaz.org* ou *Change.org*. En outre, la gouvernance internationale tend parfois à rendre poreuse la frontière entre mouvement social et groupe de pression.

[46] Le mouvement des Gilets jaunes en France, survenu en novembre 2018 à l'occasion de la création d'une nouvelle taxe sur le carburant, semble relever en partie de cette tendance (Sebbah et al., 2018a et b).

[47] La première internationale ouvrière date de 1889.

[48] Le « droit au travail » n'est toujours pas reconnu. La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne préfère affaiblir ce droit social en lui substituant la notion de « droit de travailler » (Gobin, 2003, 2004)

d'habiter (Jaillet et al., 2007). Ils sont parfois associés à une tendance à la privatisation de l'espace public et reposent sur la défense d'intérêts non plus généraux ou publics mais fondamentalement particuliers. La légitimité de ces mouvements repose ainsi sur une vision de la société civile structurée autour de la coexistence de groupes aux intérêts particuliers, plus que d'une citoyenneté générique et universelle incarnée par l'unité de la nation, l'État ou les activités au sein des organisations. Ces transformations semblent traduire une dissociation de plus en plus poussée entre la citoyenneté conçue comme un statut juridique et la citoyenneté considérée comme une attitude, un comportement moral, social et politique.

4.3. La societe civile organisee autour d'interets particuliers

La société civile quant à elle revêt des contours plus flous car elle fait l'objet de définitions hétérogènes sinon concurrentes. Les analystes s'accordent cependant à dire que son émergence est liée au développement des démocraties modernes libérales (Chartier, 1990 ; Beauvois, 2005 ; Duchastel, 2004) et qu'elle repose sur un principe de séparation entre l'État et la politique d'un côté, et le « civil » de l'autre. En droit, le civil est par définition ce qui ne relève ni du droit public, ni du droit commercial, ni de la justice militaire. C'est un principe de division entre des sphères de l'activité humaine, politique, sociale, économique et culturelle qui garantit l'existence et le maintien des espaces public et privé. Selon les traditions philosophiques, elle peut apparaître comme un contre-pouvoir pluraliste face à un Etat absolutiste (Montesquieu, 1748 ; Rousseau, 1762) et le lieu de production et d'émancipation du citoyen dans sa diversité (Kant, 1785 ; Fichte, 1813). Cette conception fondée sur la philosophie révolutionnaire du droit naturel, se traduira dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France et dans l'American Bill of Rights aux États-Unis qui auront pour effet de garantir les droits et de définir l'unité de base de la société, le citoyen. Elle est également au fondement de la théorie de l'espace public et de la délibération développée par Habermas, nous y reviendrons. Mais la société civile peut aussi revêtir une dimension économique, comme c'est le cas dans la traduction héritée des Lumières écossaises (Ferguson, 1767 ; Smith, 1776 ; Hume 1777), fondatrice du libéralisme économique. Cette définition de la société civile fusionne ainsi le social et l'économique contre l'État et les affaires politiques, conférant à la société civile une dimension plus matérielle. Elle est le lieu d'expression des intérêts particuliers que seul le marché serait en mesure de réguler de façon optimale.

C'est chez Hegel (1821) que l'on trouve une théorisation systématique de la société civile qui sert encore de référence en philosophie politique. Puisant dans ces trois traditions, il conçoit le fonctionnement de la société civile dans le cadre d'une régulation gouvernementale, étatique. Elle est selon lui, la seule forme de régulation permettant, par le truchement des corporations et le travail médiatique, d'accomplir un travail d'intégration des individus et d'accommoder les intérêts particuliers.

> « *La société civile qui se loge entre la famille et l'État, est divisée en deux : d'un côté le système des besoins assuré par l'économie, de l'autre les diverses institutions assurant la solidarité et la participation. Le système économique intègre les individus par les systèmes des besoins, du travail et de la stratification. Mais, l'intégration y est déficiente. Les corporations, les assemblées et l'opinion publique assurent de manière*

plus positive l'intégration en faisant participer les individus et en permettant l'expression de leurs besoins et de leurs intérêts particuliers » (Duchastel, 2004, p.22).

Pourtant, c'est dans le contexte d'un affaiblissement de l'État, voire d'une régulation en dehors des Etats, par le biais de la gouvernance, que la société civile tend à être convoquée, au cours de la décennie quatre-vingt-dix, pour pallier les déficits de représentativité et de légitimité qui minent les instances nationales et supranationales. La participation de la société civile permettrait d'insuffler une forme de pluralisme aux prises de décisions. Mais la société civile à laquelle il est fait appel est bien particulière puisqu'elle est perçue comme « organisée ». Les organes de l'ONU, et par la suite, les instances européennes ont de fait défini et catégorisé la société civile en autant de branches qu'il existe de catégories sociales ou de problèmes sociaux. Les associations, groupes de pression, ONG, etc., se sont ainsi vues dotées des attributs de porte-paroles, sans que ce rôle ait été avalisé par une mandature expresse. Ils sont consultés pour rendre compte des intérêts particuliers afférant à chacun des groupes ou problèmes sociaux identifiés.

De plus, nous l'avons vu, la gouvernance évacue la base du modèle de gouvernement au profit d'une approche gestionnaire. Le principe consiste à permettre aux différentes parties y ayant intérêt à intervenir à un niveau ou à l'autre du processus décisionnel. La société civile transnationale n'est pas, dès lors, pensée comme fondement d'un gouvernement démocratique, mais elle est vue comme la somme des formes de vies associatives liées à des situations ou des intérêts particuliers. Ainsi, ce qui qualifie l'acteur de la gouvernance, c'est le fait de détenir, non pas des droits, mais des intérêts. Contrairement à l'essence de la citoyenneté, la société civile animée par la gouvernance néolibérale, mobilise fondamentalement une dimension corporative, partenariale et collaborative.

Cette vision partenariale vient bouleverser le principe de représentation politique, au nom de la complexification des sociétés et de la multiplication des niveaux de pouvoirs. La complexification des sociétés justifierait en effet de privilégier l'association, en tant que partenaires de la gestion du pouvoir, d'une multitude d'organisations différentes tant sur le plan de l'étendue du contrôle de leurs activités (niveau local, régional, national, transnational, supranational, multilatéral…) que sur le plan de leur nature (pouvoir publics, firmes privées marchandes, syndicats, associations caritatives, acteurs religieux…) (Duchastel, 2004). La gouvernance ainsi entendue déplacerait la question de la légitimité du pouvoir qui émergerait, non plus du peuple – que l'existence d'instances représentatives tente de plus en plus difficilement de rendre palpable dans sa pluralité et sa conflictualité – mais d'une forme de société civile organisée en réseaux d'intérêts particuliers qu'il convient cependant de faire converger vers des horizons d'attente communs (Gobin, 2002, 2004). Cette formalisation de la société civile est particulièrement observable dès lors que l'on s'intéresse aux discours circulant dans cet espace transnational particulier que constitue l'Union Européenne (UE).

4.4. Le role de la construction europeenne dans la diffusion du modele de la gouvernance : la democratie participative et la gouvernance, une relation privilegiee ?

La conception hégémonique d'une Union Européenne dont les fonctions sont fondamentalement orientées vers la régulation d'une économie de marché semble avoir favorisé l'enracinement du modèle de la gouvernance. Si le terme « gouvernance » apparaît dans les discours dès la création de la Communauté Européenne en 1958, sa fréquence augmente considérablement au tournant des années 2000 (Gobin, 2004) et la diffusion du modèle de la gouvernance s'accompagne d'un intense travail de systématisation lexicale :

> « *[…] un système de mots s'est peu à peu imposé [presse, discours politiques nationaux, scientifiques, etc] [...]. L'imposition de ce type de vocabulaire induit de fait une délégitimation des anciens termes porteurs de la vision de la démocratie représentative. Les nouveaux mots – et au-delà – les nouveaux schémas de représentation déclassent les anciens. Ce mécanisme est particulièrement visible lorsque le pouvoir politique impose de fait une connotation positive dans la qualification des politiques qu'il déploie [...]* » (Gobin, 2004, p.93).

C. Gobin (2004) s'est intéressée à l'évolution du vocabulaire de la Commission Européenne, étudié statistiquement à partir des discours d'investiture des commissions depuis 1958. Elle met ainsi en évidence un processus de substitution entre anciens et nouveaux mots du pouvoir, observable chronologiquement. Le tableau ci-dessous[49] livre les principales transformations :

[49] (Gobin, 2004, p. 93)

Démocratie représentative	Démocratie participative
gouvernement	gouvernance
peuple	société civile
représentants élus avec mandats (Parlement, syndicats, …)	lobbies – ONG – multitude d'association (pluralisme communautaire)
séparation et indépendance entre pouvoir	partenariat/réseau
conflit/compromis	consensus/accord
négociation	dialogue
universalisme	particularisme, localisme, segmentation des marchés
pouvoir souverain	subsidiarité, pouvoir supplétif
lois/règles contraignantes	codes de bonne conduite, labels
réglementation	régulation
travailleurs/citoyens	consommateurs/citoyens
liberté/égalité/fraternité	libre choix/équité/responsabilité

Tableau 1 : Les recompositions lexicales dans les discours d'investiture de la Commission Européenne (Source : Gobin, 2004, p.93)

Ces transformations lexicales significatives corroborent les analyses menées par J. Duchastel quant à la portée croissante de la gouvernance et les logiques partenariales qui l'accompagnent. La plupart des éléments qui auparavant fondaient la légitimité de la démocratie représentative sont peu à peu transformés : au peuple se substitue la société civile, aux représentants élus, les influenceurs et groupes de pression, à la souveraineté, la subsidiarité, à la démocratie représentative, la démocratie participative. On peut dès lors supposer que cette dernière partage avec la gouvernance un certain nombre de valeurs et de principes. Elle s'avérerait plus propice au développement de logiques partenariales ainsi qu'à la recherche du consensus plutôt qu'à l'intégration du conflit.

La tendance à développer la démocratie participative dans les pays membres peut ainsi entrer en résonance avec des orientations engagées à l'échelon communautaire. Elle prend une coloration particulière dès lors que l'on s'intéresse à sa mobilisation s'agissant de la promotion d'une citoyenneté européenne, et, *a fortiori*, du « bon citoyen » européen (Pelabay, 2006, 2011). Elle aurait donc vocation à développer le lien politique entre les européens et l'Europe, participant ainsi à rendre effective une citoyenneté européenne, donc une identité politique européenne, complémentaire de la citoyenneté nationale. Cette orientation est matérialisée par des programmes qui misent sur une pédagogie participative axée autour de la promotion de « bonnes pratiques » conformes aux « valeurs communes » de l'Union Européenne (*Ibid.*, 2006). On peut ainsi évoquer le programme d'action communautaire pour la promotion de la citoyenneté européenne active (participation civique), mis en place de 2004 à 2006. Puis un deuxième, de 2007 à 2013 « Citoyens pour l'Europe », participatif et misant sur l'éducation, il s'inscrit dans la lignée des travaux menés depuis 1997 par le Conseil de l'Europe. Il a été poursuivi à partir de 2014 par un troisième programme intitulé « L'Europe pour les citoyens ».

Selon Janie Pelabay (2006), ces programmes seraient porteurs d'une inflexion « néo républicaine » de la citoyenneté démocratique. Cette inflexion ferait suite aux critiques d'une position de neutralité et d'impartialité issue d'un libéralisme politique, longtemps dominant. L'impulsion communautaire aurait initié des réflexions en philosophie politique au sujet des défis lancés par la prise en compte de la pluralité au sein de la communauté puis de l'Union Européenne, à propos des valeurs et des cultures. Ce néo-républicanisme incarnerait la crainte de la fragmentation des sociétés sous l'effet de la judiciarisation des rapports sociaux, de la perte de légitimité de l'appareil étatique et de l'effondrement de la participation civique. Les évolutions récentes du programme, semblent corroborer cette analyse, à ceci près que la crainte de délitement du corps politique se trouve accrue par la résurgence des nationalismes d'extrême droite en Europe. L'épouvantail des guerres du XXème siècle, réveillé par la résurgence des nationalismes, sert ainsi le modèle néolibéral de la gouvernance qui se pose, moyennant éventuellement quelques correctifs participatifs, comme horizon indépassable. C'est la raison pour laquelle la constitution d'espaces de dialogue et de délibération, axés vers la production d'horizons normatifs convergents revêt une importance capitale. Dans ce contexte, la promotion d'une « bonne » citoyenneté européenne prend la forme d'une stratégie de gestion du social pensée en termes de dialogue et de « co-construction » de projets communs.

La mise en place progressive de dispositifs supposés animer ce dialogue, encouragée par l'évolution de la gouverne locale est à ce titre particulièrement révélatrice de la relation tacite entre gouvernance et démocratie participative.

4.5. Les transformations de la gouverne locale : entre gouvernance et démocratie participative

Le processus de métropolisation qui accompagne celui d'une montée en puissance des villes et régions européennes, réactualise les enjeux de la gouvernance et de la mise en œuvre des politiques locales (Balme et al., 1999). C'est dans ce contexte que l'on assiste au déploiement de nombreux projets participatifs qui témoignent d'un véritable « *mouvement d'inventivité procédurale* » (Monnoyer-Smith, 2006, p.52). Ce mouvement connaît une institutionnalisation progressive, depuis la loi Barnier (1995), la loi Voynet (1999) ; la « loi Valliant » dite de démocratie de proximité (2002) et la réforme de la politique de la ville (2014). Cette institutionnalisation de la participation accompagne le mouvement de décentralisation et semble ainsi s'inscrire tout particulièrement dans les transformations de la territorialisation de l'action publique.

Cette législation inscrit progressivement la participation citoyenne dans les dispositifs d'action publique, à échelon local (démocratie locale), en lien avec les considérations croissantes pour le développement durable, le développement territorial, le développement social des quartiers (DSU), puis la politique de la ville. Sa mise en pratique progressive, bien qu'elle fasse encore l'objet de réticences de la part des élus locaux (Neveu, 2001 ; Georges, 2006) est susceptible d'induire des transformations conséquentes dans le rôle des élus et plus largement les façons de concevoir les politiques publiques (Breux et al., 2004 ; Breux, 2006).

La loi Pasqua de 1995, emploie pour la première fois le terme de « démocratie locale ». La loi Voynet (1999) ou « LOADDT » (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) approfondit la loi Pasqua et met l'accent sur la participation des acteurs locaux de la société civile dans les réflexions stratégiques des élus. Elle instaure la « nécessité d'associer les citoyens à la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire ». C'est elle qui prévoit la mise en place de conseils de développement (Codev).

Influencée par les orientations politiques européennes, la loi Voynet constitue une rupture dans les politiques publiques d'aménagement du territoire qui peut être qualifiée de « *première réforme territoriale* » (Michaux, 2018, p.35) avant la vague de réformes engagées depuis 2014, avec la consécration des métropoles comme nouvel échelon politique intercommunal (Loi « MaPTAM » du 27 janvier 2014[50]) et la réorganisation des régions qui bouleversent l'échelonnement du pouvoir (Loi « NOTRe » du 7 août 2015[51]). Cette loi précise les orientations du développement territorial, notamment s'agissant de la mise en œuvre des politiques d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement (durable) du territoire.

La loi Voynet a impulsé dans les politiques d'aménagement des territoires ruraux et périurbains des enjeux nouveaux de décloisonnement intersectoriel et de vision stratégique à long terme. Ces enjeux sont tributaires des principes du développement territorial durable et de l'attractivité d'un territoire. Elle crée ainsi un nouvel échelon territorial, « le pays », symbolisant la restructuration du développement territorial autour d'un projet de territoire cohérent, chargé d'identités. Le changement de paradigme que comporte le développement d'une telle approche stratégique intégrée « *camoufle des enjeux de coopération et de coordination multi-acteurs et multi-organisationnels complexes* » (Michaux, 2018, p.35), donnant particulièrement corps à la notion de gouvernance. En cherchant à créer une cohérence entre de multiples acteurs autour d'un projet stratégique unique pour le territoire, la loi impulse un cadre méthodologique qui est celui de la « planification stratégique territoriale », notion apparue au tournant de la fin des années 1980 et du début des années 1990 (Loinger & Spohr, 2004). Elle exprime la remise en cause des modèles traditionnels d'aménagement du territoire et une convergence des problématiques d'aménagement et de développement socio-économique vers une logique de développement durable intégré.

Cette nouvelle logique repose sur un « projet concerté de territoire » impliquant toutes les parties prenantes et une mise en cohérence des politiques sectorielles à une échelle jugée pertinente. La pertinence est comprise à partir de la recherche d'un *« bon espace de problèmes* » pour mobiliser le « *bon espace de solutions* » (Michaux, 2018, p. 36). Celui-ci est pensé en termes d'engagement coordonné des acteurs locaux (Godard, 1997 ; Demazière, 2016 ; Mi-

[50] Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

[51] Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

chaux, 2018). Elle engage ainsi véritablement une transformation de la gouverne locale en intégrant des règles de fonctionnement partenarial. Dans ce contexte, les dispositifs de participation peuvent être envisagés comme des instruments visant à intégrer les citoyens à ce dialogue territorial multi-acteurs.

L'exposition de ces considérations générales sur le contexte de gouvernance néolibérale qui caractérise les modes de régulation des sociétés mondialisées nous permet de poser, en préalable à l'étude de nos corpus, la démocratie participative et les indicateurs de bien-être comme des instruments d'une gouvernance territorialisée en perpétuelle restructuration. Ils permettent de ne pas réduire les objectifs de développement à des considérations exclusivement économiques et ils partagent la caractéristique de conférer une dimension pluraliste et plus délibérative à la gouvernance. Pourtant, ni l'une ni l'autre ne fait l'objet de définitions univoques et ces instruments ne se laissent saisir que par la pluralité des approches, des configurations et des dispositifs qui les opérationnalisent. Polycatégoriels et plurifonctionnels, la participation et les indicateurs de bien-être sont susceptibles de donner lieu à des appropriations et des usages différenciés. La troisième partie vient ainsi restituer la pluralité des approches de la participation et soumettre ensuite ces théorisations à l'épreuve de l'empirisme à partir de l'étude des discours produits dans le cadre d'un dispositif participatif spécifique, les conseils citoyens.

PARTIE III. PENSER ET DIRE LA PARTICIPATION : ENTRE « DEMOCRATIE D'ELEVAGE » ET « DEMOCRATIE SAUVAGE »[52]

L'institutionnalisation de la participation apparaît comme un phénomène social majeur, à tel point que certains auteurs en viennent à parler d' « État participatif »[53]. À ce titre :

> « *La mise en procédure croissante de la participation, sous formes de dispositifs institués plus ou moins standardisés, mais le plus souvent organisés et contrôlés par une activité politique ou administrative, constitue en effet le fait social le plus marquant de ces quatre dernières décennies* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.19).

Cette institutionnalisation peut d'un certain point de vue correspondre à la consécration d'un processus de légitimation produit par une demande sociale de plus en plus forte (Gourgues, 2012b). Elle est néanmoins porteuse de conséquences paradoxales ou problématiques. Essentiellement mises en œuvres au niveau local, les expériences participatives semblent révélatrices d'un renoncement à une transformation sociale à une échelle plus globale (Blondiaux & Fourniau, 2011 ; Bacqué & Gauthier, 2011 ; Sintomer & Talpin, 2012), en même temps qu'elle rend possible une extension des facultés de contrôle du social par les autorités locales.

On peut dès lors se demander si cette institutionnalisation n'est pas le signe d'un processus de labellisation susceptible de générer, de façon paradoxale, une frontière entre des formes de participations autorisées et valorisées et *a contrario* d'autres reléguées au ban des pratiques citoyennes et sociales.

Dans ce contexte, l'apparition et la stabilisation du syntagme de « démocratie participative » est susceptible de prendre une connotation particulière, à laquelle la communauté scientifique prend, bon gré, mal gré, une part active, sous l'effet de plusieurs facteurs conjugués. D'abord, en raison du financement de la recherche, qui par souci de conférer une expertise scientifique, tend à instrumentaliser la recherche à des fins d'évaluation des dispositifs institués. Ensuite du

---

[52] Nous empruntons ces expressions imagées à L. Mermet (2007) qui livre une analyse critique, reprise par de nombreux auteurs (Blondiaux & Fourniau, 2011), quant aux conséquences de l'institutionnalisation ou « procéduralisation » (*Ibid.*, p. 19) de la participation citoyenne, désignée comme « démocratie d'élevage ». L'institutionnalisation de la participation aurait ainsi tendance à rendre illégitimes d'autres formes de participation citoyenne, comme « les mouvements des places » (Pleyers & Capitaine, 2016) ou tout simplement les manifestations, plus ou moins spontanées, conquises et contrôlables, que l'auteur rassemble sous le vocable de « démocratie sauvage ». L. Mermet pose également la question de la responsabilité dans ce phénomène des chercheurs qui, par facilité, obligation et/ou proximité épistémique, ont tendance à privilégier l'étude de la participation institutionnalisée, conduisant à un véritable « tropisme procédural » (Mazeaud, 2009). Ce phénomène témoigne *a minima* du succès d'une conception théorique de la vie publique idéelle, régie par une délibération argumentée (Mermet, 2007). Nous aurons l'occasion de revenir sur ces aspects et contradictions de la participation citoyenne dans ce chapitre.

[53] Gouvernement et action publique 2016/2 (N° 2), 208 p.

fait de l'attraction qu'exercent des procédures susceptibles de voir se répliquer les préférences axiologiques des chercheurs. Enfin, par économie, ces terrains étant plus faciles à aborder, notamment compte-tenu du resserrement du temps de la recherche (Blondiaux & Fourniau, 2011).

Ainsi, le succès des procédures participatives institutionnalisées donne le sentiment que la « démocratie d'élevage » (Mermet, 2007) a proliféré au point de supplanter « la démocratie sauvage » *(Ibid.)* comme modèle de référence de la participation légitime et les recherches académiques semblent « *prises au piège d'un processus de pacification politique qui les dépasse et qu'elles contribueraient à renforcer* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.20).

Outre ce « tropisme procédural » (Mazeaud, 2009), ces orientations comportent le risque majeur d'une décontextualisation des dispositifs,

> *« au regard des institutions qui [les] entourent, de l'univers des relations sociales dans lequel elle s'inscrit, des scènes de controverses parallèles qui la jouxtent rendant l'interprétation de ce qui s'y joue impossible »* (Blondiaux, Fourniau, 2011 p.21).

Elles induisent également une focalisation sur les effets des dispositifs sur les publics et les institutions et comportent des risques de naturalisation des discours qui accompagnent les procédures participatives. Au regard de ces risques, le positionnement social de la communauté scientifique envers la participation octroyée mérite d'être clarifié. Pour cela il convient d'abord de rendre compte différentes postures et approches qui structurent l'appréhension académique de la participation. Transversale et évolutive, la notion de participation ne peut s'envisager sans considérer son inscription selon des horizons normatifs et des domaines d'implication pluriels.

CHAPITRE 5. LA PARTICIPATION UN SOUS-CHAMP DE RECHERCHE TRANSVERSAL ET DYNAMIQUE

Les études communicationnelles sur le territoire et sur la participation, notamment lorsqu'elle revêt une dimension territoriale, sont aujourd'hui largement dominées par des approches qui mobilisent autant qu'elles mettent en perspective, les théories de « l'agir communicationnel » et de l'espace public issues des travaux du philosophe J. Habermas (Noyer et al., 2013). En dépit des nombreuses limites de ce modèle (Quéré, 1991 ; Fraser, 1992 ; Blondiaux & Sintomer, 2002, Monnoyer-Smith, 2006 ; Blondiaux & Fourniau, 2011 ; Dardot & Laval, 2014 ;) il est encore difficile de s'en départir en raison de sa puissance modélisatrice, de son influence et du rôle actif qu'il donne à la communication, qui, en dehors du champ académique des Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), tend à être posée en second plan (Dacheux & Duracka, 2017). Il constitue donc un paradigme dominant, même s'il n'est pas nécessairement évoqué sur le terrain par les acteurs qui définissent les procédures (Monnoyer-Smith, 2006). « L'agir communicationnel » affecte ainsi la mise en pratique des expériences participatives qui valorisent la capacité de raisonnement du citoyen et la nécessité de l'inclure

plus largement dans un processus de construction commune des « images du monde » (Callon et al., 2001).

Nous tenterons donc, de rendre compte de la richesse de ces approches communicationnelles de la participation et du territoire tout en les mettant à notre tour en perspective, en considérant qu'elles contribuent à façonner, autant qu'elles les interrogent, ces objets discursifs.

Qu'elle soit octroyée ou conquise, la participation peut se définir comme l'ensemble des actes par lesquels les citoyens prennent part au processus de décision publique et influencent les décisions des gouvernants (Breux et al., 2004). Cette définition très large englobe ainsi un ensemble de pratiques qui ouvrent des perspectives de recherche pluridisciplinaires tant sur les transformations de l'activisme (Dahlgren & Olsson, 2006 ; Pleyers & Capitaine, 2016) que des processus de décisions publiques, sous l'angle des représentations, des idées, des discours, des dispositifs et des pratiques qui les caractérisent.

En France, la participation constitue depuis environ 20 ans un sous-champ des sciences sociales et politiques (Berger et al., 2011). Elle fait l'objet depuis 2011 d'une revue pilotée par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Démocratie et Participation ». S'il serait vain d'effectuer une compilation exhaustive des très nombreuses publications portant sur la participation, on conviendra qu'elles s'attachent en majorité à tenter d'en définir les contours (de quoi parle-t-on), les caractéristiques (d'où vient le concept), les conditions d'application et le degré d'implication des citoyens dans la prise de décision (Breux, 2006 ; Beauvois, 2006) ou à dresser les bilans, bien souvent très mitigés de ces expérimentations (Talpin, 2006, 2016).

Depuis les années 2000, les expérimentations participatives et/ou délibératives orchestrées par les institutions publiques se sont multipliées. Regroupées sous l'appellation générale de démocratie participative, elles désignent des mécanismes de participation mis à disposition de l'ensemble des acteurs pour influencer le processus décisionnel (Breux et al., 2004 ; Breux, 2006). Ces dispositifs sont déployés dans des contextes politiques et institutionnels divers, sous diverses formes et leur analyse a donné lieu à un foisonnement d'écrits (Bacquié et al., 2005 ; Fourniau & Blondiaux, 2011) témoignant d'un véritable engouement universitaire.

L'implication des scientifiques dans la promotion, le développement et la mise en place des procédures participatives institutionnalisées est en outre particulièrement significative, et procède d'une part d'une demande sociale forte sur cette question et d'autre part de la circulation des discours d'expertise entre les champs scientifiques et les champs politiques et administratifs (Blondiaux et al., 2016).

Au gré des constructions théoriques qui accompagnent cette tendance, la démocratie devient ainsi tour à tour « transactionnelle » (Blanc, 2006), « continue » (Rousseau, 1997), « délibérative » (Sintomer & Talpin, 2011), « technique » (Barthe et al., 2014) « participative » « numérique » (Vanbremeersch, 2009), « d'interpellation » (Cossart & Talpin, 2015). Cette constellation de déclinaisons qui demeurent dans un continuum labile entre démocratie représentative et démocratie directe, sont autant de symptômes de la crise des sociétés occidentales dans lesquelles la démocratie peine à se réinventer. Ces réflexions s'accompagnent d'une dichotomie qui reste marquée en fonction des approches disciplinaires, certaines identifiant le poli-

tique à l'arène publique (Buckingham, 2000), ou l'espace public (Habermas, 1978, 1987, 1997). Il est alors question de savoir comment permettre l'accès des voix ordinaires à l'espace public et comment permettre à l'ensemble des citoyens de prendre part à la fabrique du politique. Ce sont dès lors les conditions d'accès à la citoyenneté, en tant que statut social qui sont questionnées. D'autres, au contraire, mettent en garde contre les risques de réification du politique que ces approches comportent. Elles cherchent à déceler des traces du politique au cœur de la trivialité des existences quotidiennes et ordinaires (Berger et al., 2011), de la fabrique de l'opinion et du capital politique (Bourdieu, 2000) quitte à parler parfois d'infra-politique (Scott, 2006). Ce faisant, elles enracinent le politique au cœur des pratiques quotidiennes et des trivialités ordinaires qui contribuent à tisser l'introuvable « lien-social » et façonner le non moins énigmatique « vivre-ensemble ». En interrogeant les façons de faire et de dire le politique, ces études contribuent ainsi à porter un regard soucieux des pluralismes civiques, culturels et identitaires qui façonnent les représentations du politique, au risque parfois, que tout devienne politique, mettant en évidence les relations ambiguës que social, politique et Etat entretiennent selon les horizons culturels et épistémologiques d'appartenance (Beauvois, 2005 ; Pelabay, 2006 ; George, 2006 ; Berger et al., 2011).

Les questions de la citoyenneté et de la participation à la vie publique sont en effet susceptibles d'interroger les relations entre individu et collectif, public et privé, d'autant que les frontières autrefois étanches entre préoccupations personnelles et politiques, tendent à s'ouvrir sous l'effet des nouveaux mouvements sociaux qui invitent à questionner les modes de vie (sexualités, pratiques alimentaires, consommation, etc.). Les nouvelles formes d'activisme ont pu de ce fait stimuler les réflexions sur une conception élargie de la citoyenneté (Dahlgren & Olsson, 2006 ; Pleyers & Capitaine, 2016), distincte de l'appartenance à un corps politique déterminée par la détention, ou non de la nationalité. La désaffection pour le jeu électoral a en effet conduit à s'intéresser à d'autres façons de concevoir l'exercice d'une citoyenneté au-delà du devoir civique. Le citoyen n'est plus seulement perçu à travers l'acte électoral (Breux, 2006) mais aussi à partir de sa capacité à prendre part à l'espace public, c'est-à-dire, s'exprimer (et être entendu) sur un sujet donné, jusqu'à l'évocation d'un véritable droit à la participation (Blatrix, 2002). Le moment décisif de la scène politique ne serait donc plus l'élection en tant que telle mais la formation de l'opinion publique (Blondiaux & Sintomer, 2002).

La démocratie participative et, plus généralement la question de la participation citoyenne font l'objet depuis les années 1960 d'une littérature prolifique qui n'est pas sans donner une impression « d'éclatement » (Blondiaux & Fourniau, 2011). En effet, la participation apparaît comme un axe de recherche transversal à plusieurs disciplines en sciences sociales. Chacune contribue à lui donner une coloration différente. Cette pluralité entraîne une multiplicité des discours académiques sur ces objets, travaillés à la fois par les épistémologies disciplinaires et l'évolution propre des connaissances, dans des champs et des aires géographiques plurielles.

Comme le soulignent L. Blondiaux et J.-M. Fourniau (2011) la structuration des recherches, en matière de participation et de démocratie participative se prête ainsi à l'application du concept de « rhizome » (Deleuze & Guattari, 1980) car elles apparaissent comme :

> « *un mouvement dont l'origine et le centre restent introuvables, qui se manifeste dans de multiples directions et dont chaque petit bourgeonnement constitue un foyer d'innovation potentiel* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.12).

Il découle de ces extensions théoriques qu'il est finalement difficile de déterminer ce que la participation citoyenne et *a fortiori* la démocratie participative recouvrent. Cette dernière ne peut en effet ni être considérée comme contraire à la démocratie représentative, ni semblable à la démocratie directe. La démocratie participative serait avant tout fondée sur la confiance envers les compétences du citoyen. Mais cela ne signifie pas non plus qu'elle puisse être assimilée à la démocratie de proximité (Bevort, 2002 ; Bratosin, 2006).

« Généreuse » et « consensuelle », l'idée que recouvre le syntagme de démocratie participative peut en effet contenir des « virtualités et des désillusions », notamment celle de tendre vers la dépolitisation et le technocratisme d'une gouvernance saine (Beauvois, 2006, p. 12 ; Callon et al., 2005). Ces ambiguïtés résident en grande partie dans les modalités de mise en œuvre des dispositifs, leurs objectifs et usages. Mais elles peuvent aussi relever de la façon dont les champs disciplinaires, les domaines d'action publique et les contextes nationaux travaillent cette notion, en ouvrant des discussions tant sur sa théorisation que son opérationnalisation et son évaluation. Cela dit, ces clivages et débats tiennent aussi des oppositions de postures normatives, liées à des conceptions différentes de la démocratie, du politique et du social, y compris chez les chercheurs.

Les postures adoptées envers la participation octroyée sont caractérisées par leur hybridité car, dès les premiers travaux, elles révèlent une tension entre normativité et descriptivisme (Blondiaux & Fourniau, 2011). Cette tension s'avère être une caractéristique forte des recherches en matière de participation et de démocratie participative car ce syntagme renvoie inexorablement à des horizons idéels, culturels et normatifs, ceux de la démocratie et de la politique, qui sont eux-mêmes sous-tendus par des systèmes de valeurs desquels il est délicat, y compris pour la communauté scientifique, de s'abstraire. Si sa compréhension a connu au cours des quarante dernières années des phases susceptibles de conduire à un dépassement de ces contradictions et ambiguïtés, leur persistance pourrait tenir, en partie, à l'incapacité d'adopter des définitions juridiques stables, notamment au niveau communautaire, de la démocratie participative et à la coexistence de différentes « alternatives ou dilemmes théorico-pragmatiques » (Beauvois, 2006, p. 12) non résolus.

5.1. Un objet evolutif et polymorphe : les temps des etudes en matiere de participation

Les disciplines académiques ont investi l'objet participation selon des temporalités, des degrés et des modalités variées, en fonction des domaines, des aires disciplinaires et géographiques. Les recherches en matière d'urbanisme (Bacqué & Gauthier, 2011) et celles relatives à l'analyse des mouvements sociaux ont le plus précocement intégré la dimension participative, dès les années 1960. *A contrario*, sa légitimité académique tarde à s'imposer dans d'autres domaines disciplines, comme en administration ou en droit public (Blondiaux & Fourniau, 2011). Dans le numéro de la revue *Participations* consacré à un bilan des études, L.

Blondiaux et J.-M. Fourniau (2011) identifient plusieurs paramètres qui peuvent rendre compte de la diversité des recherches sur la participation, en premier lieu, « l'histoire externe des savoirs » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.13).

En étudiant la périodicité des recherches, les auteurs ont mis en évidence une corrélation entre les « temps forts » des mobilisations sociales autour de la participation et de la mise en place de dispositifs de consultation et de concertation par divers gouvernements locaux et nationaux. Ainsi, aux « premières grandes heures des années 1960 et 1970 » correspond le début des recherches sur la participation, dans les études urbaines et en science politique. Au « retour de flamme » des années 1995 et 2000 fait écho la cristallisation des recherches sur ce thème dans l'ensemble des champs considérés. La « grande éclipse » de la participation au cours des années 1980 a quant à elle entraîné une diminution considérable des publications au cours de cette décennie (*Ibid*., p.13).

Le deuxième paramètre renvoie aux modalités de financement de la recherche par les pouvoirs publics et la production juridique qui accompagne l'institutionnalisation des dispositifs participatifs. Cette variable peut en effet expliquer que la majorité des études en matière de participation se focalise sur une participation institutionnalisée, « d'élevage », négligeant la « démocratie sauvage » (Mermet, 2007).

Enfin, la participation est travaillée par les enjeux épistémologiques et l'histoire interne propres à chaque domaine de savoir. Ces derniers se structurent par ailleurs de façon différente selon les aires géographiques. En effet, l'histoire des sciences et plus largement les courants de recherches produisant une approche sociohistorique des phénomènes, ont montré que les « savoirs sont l'expression d'époques et de contextes spécifiques ». « *Ils se construisent en même temps que se formulent les « problèmes » auxquels ils sont censés répondre* » (Bacqué & Gauthier, 2011, p. 44-45 ; Desrosières, 2014), si bien qu'il serait impossible de penser l'émergence des théories de la délibération en philosophie sans y voir une réponse aux théories du choix rationnel (Bacqué & Sintomer, 2011). De la même manière, il serait difficilement concevable de penser les études sur la participation dans les mouvements sociaux en dehors des évolutions de la recherche en sociologie des mobilisations (Neveu, 2011). Enfin, l'appréhension des recherches sur la participation des publics est tributaire de celles menées en sociologie des sciences, autour des travaux de Bruno Latour et de Michel Callon (Pestre, 2011).

> « *Dans chacun des champs considérés, la littérature sur la participation se trouve prise dans des controverses localisées, aux effets plus ou moins sensibles hors contexte* » *(Blondiaux & Fourniau, 2011, p.14).*

En dépit de ces différences, L. Blondiaux et J.-M. Fourniau observent une succession de trois phases : d'abord normative, ensuite descriptive. La troisième, plus contemporaine, semble se manifester par un mouvement de convergence entre description et théorisation, autour d'une approche communicationnelle praxéologique, interactionniste et situationniste en sciences sociales.

La première phase se caractérise par ce qu'ils nomment une « inflation normative initiale » (*Ibid.*, p.15). Dans ce contexte,

> « *les phénomènes de participation font l'objet de discours antagonistes qui relèvent souvent plus de la projection que du constat. Les uns mettent en avant les effets positifs attendus de la mise en place de procédures participatives sur la démocratie, les autres leurs effets pervers. Entre idéalisation et stigmatisation, l'objet participatif reste à ce stade le plus souvent méconnu en lui-même* » (*Ibid.*, p.15).

Cette phase initiale met en évidence une opposition forte entre deux appréhensions de la participation institutionnalisée (Blondiaux, 2008). La première relève d'une vision idéalisée de la démocratie participative dans laquelle seraient placés les espoirs d'une démocratisation de la vie locale et le renouvellement des pratiques urbanistiques. La seconde, désenchantée, qui serait portée par les « ultra-critiques » met l'accent sur « *l'instrumentalisation des dispositifs par les pouvoirs publics et la généralisation d'une rationalité néolibérale* […] » (Bacqué & Gauthier, 2011, p. 56).

A ce moment initial de théorisation, qui cristallise des postures, succède un second temps, descriptif, que les auteurs désignent comme un temps de « *refroidissement de l'objet* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.15). Il correspond à une période au cours de laquelle la recherche s'est consacrée principalement à décrire les dispositifs participatifs, « *en situation et pour eux-mêmes* » (*Ibid.*, p.15), permettant ainsi d'accumuler connaissances et exemples par l'analyse des processus et l'observation concrète. La notion de démocratie participative a d'ailleurs tendance à être abandonnée, « *comme si cette notion gigogne constituait désormais une entrave plus qu'une aide à l'analyse* » (*Ibid.*, p.15)[54]. À l'étude de la démocratie participative succèderait ainsi l'étude des dispositifs de participation octroyée (ou institutionnalisée) et conquise (ou spontanée). Étudier la participation, en privilégiant une posture descriptive, permettrait ainsi de lui conférer le rôle « *d'un analyseur fécond des phénomènes sociaux et politiques plus larges qui la rendent possible et la contraignent* » (*Ibid*., p.10).

Ainsi désormais, il semble qu'il importe moins de définir à quel type de démocratie les dispositifs renvoient, en déclinant à « *l'infini de l'idéal démocratique* » (*Ibid*., p.15) que de comprendre :

- la façon dont les dispositifs institués façonnent les publics ;
- les modalités d'action susceptibles de s'y déployer ;
- les transformations qu'ils peuvent ou non induire, selon les contextes et les configurations, qu'elles concernent les institutions et leur manière d'intégrer cet « impératif délibératif »

[54] Les auteurs précisent cependant que cet abandon, dans la recherche française, peut correspondre à l'utilisation de ce syntagme dans le contexte des élections présidentielles françaises de 2007, par la candidate Ségolène Royal et son appel à une VIème République. Devenue argument politique, la communauté scientifique a probablement cru bon de se tenir éloignée de cette notion.

(Blondiaux, 2001 ; Blatrix, 2002 ; Blondiaux et Sintomer, 2002, Breux et al., 2004 ; Breux, 2006), ou les professionnels qui les animent (Mazeaud & Nonjon, 2018) ou les participants qui leur donnent consistance (Talpin, 2006 ; Berger, 2011 ; Mabi, 2013).

Malgré ses limites, ce clivage continue de structurer les débats autour de la participation et tient pour beaucoup à l'investissement politique et normatif dont il est porteur. Il révèle ainsi des postures différenciées qui façonnent la multiplicité des approches et des discours scientifiques en matière de participation. Cette polarité est singulièrement visible s'agissant de la définition de critères d'évaluation des dispositifs participatifs, tout particulièrement en sciences politiques où l'opposition entre une dimension managériale et une dimension critique est particulièrement prononcée. Ainsi, la participation est tantôt abordée comme un instrument de modernisation, de gestion et de régulation de l'action publique, tantôt, en vertu de la critique sociale dont elle est aussi porteuse, comme force d'émancipation et de transformation sociale et politique. D'autres chercheurs, enfin, assument une certaine proximité avec les instances décisionnaires, et situent plutôt l'enjeu prioritaire des dispositifs participatifs dans leur capacité à légitimer la décision et à contribuer à l'amélioration de « l'ordre social » en le démocratisant (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.16).

Cette polarisation reproduit très largement les conflits qui traversent les mondes sociaux de la participation. Elle fait écho aux représentations hétérogènes de la démocratie qui coexistent, à des conflits d'usages des dispositifs participatifs et à la façon dont elles instrumentent à présent de façon différente les politiques publiques. La prendre en compte permet par conséquent d'appréhender les antagonismes qui structurent les rapports de force, dans des configurations politiques à géométrie variable (Lefebvre & Nonjon, 2003 ; Gourgues, 2012 ; Mazeaud, 2012).

Les tensions qui agitent les définitions, les usages et les pratiques de la participation ainsi que de la démocratie participative sont par conséquent susceptibles de révéler l'existence de représentations concurrentes du politique, du social et des cultures institutionnelles qui les dépassent.

5.2. La democratie participative : un syntagme empli de paradoxes et d'ambiguïtes

Du point de vue normatif et de façon schématique, il existerait selon J.-L. Beauvois (2006)[55], deux conceptions très différentes du concept de démocratie participative. Ces deux conceptions sont susceptibles de s'étendre au cadre de la participation citoyenne, dans la mesure où elles reposent sur deux représentations peu complémentaires, voire antagonistes du politique.

La première version de la démocratie participative, à vocation émancipatrice et d'inspiration autogestionnaire (Viveret, 2001), bien que le mot ne soit que peu usité, viserait à permettre

[55] L'auteur formule cette hypothèse en s'appuyant sur l'ouvrage de P. Braud (1997) Sciences politiques, I. La démocratie politique, Paris, Le Seuil

aux valeurs et mœurs démocratiques de pénétrer les institutions et les organisations dans lesquelles les gens vivent, travaillent et/ou dont ils sont usagers. Elle consisterait dès lors à promouvoir une citoyenneté « active » opposée à une citoyenneté du laisser-faire, passive et consommatoire, en développant chez les administrés une capacité à prendre part à l'exercice du pouvoir qui règle leur existence sociale, dans la quotidienneté des rapports sociaux et des relations qu'ils entretiennent avec les appareils du pouvoir. C'est ce processus que la littérature anglo-saxonne nomme « *empowerment* » et que l'on traduit en français par « pouvoir d'agir » ou « capacitation ». En pénétrant l'ensemble des organisations qui structurent le monde social (entreprises, administrations, associations, centres de formation, etc.), la démocratie participative rendrait possible une révision de la distribution du « pouvoir social » (Beauvois, 2005) en remettant en cause la « coupure libérale » (*Ibid.*) entre une sphère circonscrite et dévolue au politique et le reste des activités sociales des êtres au sein des organisations. La démocratie participative constituerait dès lors un lien entre une démocratie politique et une démocratie sociale en plaçant au cœur du politique, à la fois l'existence sociale quotidienne et les activités de contrôle, de régulation, de gestion des rapports sociaux dans ces multiples organisations qui sont essentiellement des relations de pouvoir. Cette première version, pragmatique et autogestionnaire car permettant de remettre en cause la structuration et la répartition des relations de pouvoir est, selon J.-L. Beauvois, incompatible avec les attendus libéraux de la construction européenne. Cette dernière est pourtant, nous l'avons vu (cf. *supra*, Partie II), à plus d'un titre l'architecte et le moteur des transformations politiques qui secouent les Etats membres. Son influence sur la délimitation des ambitions et périmètres de la démocratie participative ne peut à ce titre être évacuée. Cette incompatibilité expliquerait en partie le recours à une seconde définition, moins ambitieuse, de la démocratie participative.

Dans cette seconde version, la démocratie participative agirait comme un contrepoids face au caractère abstrait, technocratique, bureaucratique, pesant, des institutions étatiques. Les dispositifs participatifs seraient censés agir comme des correctifs en faisant descendre le processus de prise, ou d'aval démocratique des décisions politiques, au plus près des publics auxquels ces décisions doivent s'appliquer. Elle implique de définir des unités territoriales et/ou administratives au sein desquelles les citoyens pourront mieux se représenter le lien entre les choix et leurs conséquences concrètes (quartiers, communes, « pays », intercommunalités, métropoles, etc.). Cet aspect pourrait d'ores et déjà être un indice pour expliquer les relations intimes qui se nouent entre territoires et dispositifs participatifs. Cette démocratie participative, loin de remettre en cause l'exercice du pouvoir dans les structures sociales aurait pour effet de cantonner le fait politique à des domaines admis comme relevant de la politique, les affaires de la cité, et essentiellement, l'action territoriale. Des portions de pouvoir d'administration peuvent ainsi se trouver déléguées ou transformées en fonction des configurations et des applications. Minimalement, il s'agirait de faire remonter les désirs et besoins des citoyens (doléances, consultations, préconisations et recommandations), maximalement, ces dispositifs peuvent permettre la gestion complète d'une affaire publique, en permettant la gestion des allocations budgétaires (ex : budgets participatifs ou délégation de fonds dédiés à la vie associative à des associations d'habitants, comités de quartiers ou conseils citoyens). La coexistence et l'influence de ces deux conceptions de la démocratie participative ainsi que l'absence de clarification, au niveau communautaire, du périmètre que celle-ci serait autorisée à recou-

vrir, entraînerait des hybridations, parfois contradictoires, au sein des dispositifs qui les matérialisent. Ces contradictions pourraient être à l'origine de l'expression des désillusions (Blondiaux & Fourniau, 2011) et des échecs en demi-teinte qui caractérisent souvent l'appréciation des dispositifs participatifs. Cette dernière peine, non sans raison, à se dégager des horizons normatifs.

J.-L. Beauvois (2006) identifie six principales contradictions susceptibles de survenir lorsque ces deux conceptions de la démocratie participative se trouvent hybridées, ajustées l'une à l'autre au fil de leurs concrétisations dans des dispositifs qui, en terme de valeur et de culture politique, sont souvent opaques (Monnoyer-Smith, 2006). Ces contradictions ne concernent pas exclusivement la démocratie participative mais les concepts mêmes de participation et de démocratie car leur traduction s'inscrit dans des cultures politiques très différentes. Elles sont dépendantes des objectifs imputés à la démocratie participative, selon que l'on cherche à atteindre un idéal de fonctionnement social, et renouer avec « la liberté des anciens » (Beauvois, 2005 ; Pelabay 2006 ; Renault et al., 2017), détrônée par la « démocratie des Modernes » (Sintomer, 2017), que l'on cherche à former les citoyens (Bratosin, 2006 ; Pelabay, 2006 ; Talpin, 2013a, 2013b), ou par souci d'efficacité en favorisant l'acceptation des décisions et des contraintes (Joule & Beauvois, 2017), ou encore pour accroître l'attractivité du territoire dans un contexte de relations publiques généralisées (Miège, 1996; Cardy 2013). Ces contradictions mettent en évidence la nécessité d'expliciter les objectifs et de comprendre les dispositifs afin qu'ils puissent donner lieu à une évaluation adéquate. Pour l'auteur ces contradictions peuvent se synthétiser sous la forme de deux oppositions, peu assumées, d'abord entre un modèle « jacobin » et un modèle « libertaire » de participation, chacun de ces modèles se référant à des valeurs préférentielles exclusives, intransitives : la république et la démocratie. Ensuite entre un mode de participation « consommateur » et un mode « citoyen ». Activer ou faire appel au mode consommateur conduirait à rechercher la satisfaction des besoins tandis que le mode citoyen impliquerait la réalisation de valeurs collectives par un engagement dans l'exercice du pouvoir, mais celui-ci ne conditionne pas la place accordée au conflit. Le conflit semble en effet évacué, au profit de la quête du consensus, dès lors que la démocratie participative survient dans un processus descendant. L'auteur synthétise ces deux axes oppositionnels dans un tableau, que nous reproduisons ci-dessous, en raison de sa valeur heuristique :

	Valeur consumériste de satisfaction	**Valeur citoyenne de pouvoir**
Processus (libertaire) ascendant	Démocratie marketing	Démocratie auto-gestionnaire
Processus (jacobin) descendant	Démocratie manipulatrice	Démocratie de recherche de consensus

Tableau 2 : Quatre variétés de démocratie participative (Source : Beauvois, 2006, p.21)

Ainsi, si les normes, valeurs et croyances conditionnent en partie les formes de démocratie participative et leurs usages, elles conditionnent également les modèles théoriques qui servent, souvent implicitement, de socle aux expériences participatives institutionnalisées. L'opposition se structure particulièrement entre un modèle délibératif, dominant (Monnoyer-Smith, 2006) qui correspond à une approche communicationnelle politique, influencé par les théories habermassiennes de « l'agir communicationnel » (Dacheux & Duracka, 2017) et des modèles pragmatistes (Berger et al., 2011 ; Céfaï et al., 2012), plus praxéologiques (Dacheux & Duracka, 2017). Ces approches pragmatistes placent l'action au cœur de la construction du politique et de la production intersubjective d'horizons communs. Le politique n'est alors pas conçu comme une chose, un domaine, un champ, mais comme une activité (Berger et al., 2011). Si dans les modèles politiques et praxéologiques, c'est bien la recherche du consensus qui motive la démarche (processus descendant), dans les premiers, la dimension discursive et l'échange rationnel d'arguments occupent une place centrale, dans les seconds, c'est le « potentiel d'action » (*Ibid.*, p.216) qui mène à l'intercompréhension et la définition d'attentes communes au sein des dispositifs participatifs.

La plupart des expérimentations peuvent selon les configurations puiser dans ces deux orientations sans que cela fasse l'objet de réelles explicitations. Cela dit, la distinction s'avère heuristique dans la mesure où certaines instances de démocratie participative conçues comme des espaces dans lesquels la délibération serait rendue possible (forums hybrides, par exemple) sont plus versées vers la production de recommandations, d'avis, d'évaluations[56] et adhèrent à un agir communicationnel qui place l'échange rationnel d'arguments au cœur du dispositif. D'autres, comme c'est le cas de la méthode *SPIRAL* comportent une dimension engageante tournée vers la réalisation d'actions concrètes susceptibles de contribuer à améliorer le bien-être de tous, souscrivant au principe selon lequel c'est par l'action que l'on peut espérer activer des transformations attitudinales (Joule & Beauvois, 2017). Par ailleurs, la plupart des dispositifs reproduisent la « coupure libérale » (Beauvois, 2005) entre politique et social en cloisonnant l'exercice participatif institutionnalisé à des domaines perçus comme relevant de la politique. Ils délèguent ainsi une part de la gestion des affaires courantes de « la petite société » (Tocqueville, 1835) et prennent place à une échelle locale, jugée plus propice à l'exercice démocratique (Sintomer & Talpin, 2011). Cette focalisation s'effectue au détriment d'une part, d'une vision plus processuelle du politique (Berger et al., 2011 ; Céfaï et al., 2012) pouvant survenir dans une pluralité de situations et, d'autre part, d'une appréhension générale du pouvoir social (Beauvois, 2005).

---

[56] Dans les cas les plus poussés de démocratie non plus participative mais semi-directe, les dispositifs peuvent aller jusqu'à l'édiction de lois d'initiatives citoyennes, comme c'est le cas en Suisse (Terzi & Bovet, 2011). S'intéressant aux débats télévisés précédant à la votation de ces lois, Terzi et Bovet ne manquent pas de souligner les limites du dispositif : « *Le citoyen suisse apparaît d'un côté comme doté d'un pouvoir important par les institutions de la démocratie semi-directe, et de l'autre, comme régulièrement invité à se mobiliser pour affirmer sa volonté de ne pas s'en servir* » (*Ibid*, p.255)

Ces logiques et contradictions sont des phénomènes qui se révèlent être des lieux symboliques qui éclairent le fonctionnement sociopolitique et administratif des démocraties modernes (Bratosin, 2006 ; Gourgues, 2012). Entre les valeurs référentielles, la vision du politique et du social qui la sous-tend, et les configurations dans lesquelles elle prend corps, la démocratie participative et, plus largement la participation politique donne lieu à des appréhensions différenciées selon les horizons normatifs des communautés de sens qui les mobilisent et les appliquent. Parmi ces appréhensions, le paradigme délibératif occupe une position dominante (Monnoyer-Smith, 2006). Il a durablement conditionné la façon de concevoir la participation politique même s'il tend peu à peu, en raison des limites empiriques qu'il présente, à être dépassé.

5.3. Le paradigme deliberatif et « l'agir communicationnel » : l'echange rationnel d'arguments comme fondement de l'autodetermination des citoyens

Particulièrement investi dans le monde anglo-saxon, et pendant longtemps peu visible en France ce paradigme délibératif « résulte de la convergence entre des travaux menés autour des notions d'espace public, d'éthique de la discussion et de la démocratie délibérative » (Dacheux & Duracka, 2017, p.212). Il place « *l'autodétermination des citoyens dans l'élaboration des normes qui les gouvernent* » au centre des analyses (*Ibid.*, p.212). Il développe ainsi une approche de la légitimité en matière de décision politique qui serait capable d'intégrer les expressions plurielles et discordantes afin, d'une part, d'endiguer la montée en puissance de contestations susceptibles de contrevenir à certaines décisions (Chambat et Fourniau, 2001) et d'autres part, d'élargir la prise en compte des aspirations et avis citoyens, notamment en matière de risque technologique et environnemental (Beck, 1992). Une démocratie délibérative aurait pour but de parvenir à la formulation de consensus, autour de la construction de « préférences axiologiques » (Monnoyer-Smith, 2006) dans l'orientation et la prise des décisions.

Ce paradigme délibératif et les modèles théoriques qui le composent tendent à donner le primat à la rationalité de l'échange argumentatif qui seul permettrait de parvenir à l'élaboration de ces préférences axiologiques, exprimées sous forme de normes et d'opinions. Ce fonctionnement démocratique sain, reposerait sur l'institutionnalisation des procédures susceptibles de faire émerger des structures normatives par la discussion (*Ibid.*). Cela se traduit par la poursuite de la garantie de réalisation de conditions optimales à l'exercice délibératif. Celles-ci sont essentiellement de l'ordre de la transparence et de la publicité du processus, de l'égalité des parties prenantes au débat, de la valorisation et de la qualité de l'échange argumentatif entre les parties :

> « *La théorie de la discussion ne conditionne pas le succès de la politique délibérative par l'existence d'un ensemble de citoyens capables d'action collective mais par l'institutionnalisation de procédures et de conditions appropriées de la communication et par le jeu combiné des délibérations institutionnalisés et des opinions publiques qui sont formées de façon informelle* » (Habermas, 1997, cité par Monnoyer-Smith, 2006, p. 54).

Le fonctionnement de la société, dans les démocraties libérales, est ainsi conçu comme une mise en tension entre d'une part, des systèmes régulés par des médias, par le pouvoir, l'argent, et d'autre part, un monde vécu régi par un agir communicationnel, c'est-à-dire une action langagière visant l'intercompréhension. Cette tension serait gérée au sein d'un espace public défini comme un espace de médiation qui relierait, tout en les maintenant à distance, les systèmes sociaux et le monde vécu (Dacheux & Duracka, 2017). Cet espace public se subdivise en deux composantes, d'abord un espace public institutionnel qui aurait pour fonction de rendre publiques les délibérations des sphères politiques et institutionnelles. Ensuite, un espace public périphérique qui serait quant à lui le lieu de mise en visibilité de la confrontation des opinions et le lieu de médiation entre l'espace public institutionnel et la sphère informelle des débats agitant la société civile. Cette sphère informelle constitue un espace public autonome. Les processus de circulation, médiés dans ces espaces, permettraient de garantir l'autodétermination des normes par les citoyens, en même temps qu'ils assureraient l'expression et la visibilité de la pluralité des opinions. C'est cette circulation qui rendrait possible la production de consensus, de visions communes ou partagées du monde.

Le pouvoir de légitimation des choix et décisions politiques s'ancrerait ainsi dans l'échange langagier, au risque d'évacuer la prise en compte des dynamiques socio-discursives à l'œuvre dans l'acte communicationnel. La communication est pensée comme « un acte social » (*Ibid.*, p. 212) jouant un rôle important dans la socialisation des individus, dont l'identité ne serait qu'un reflet de l'identité collective. L'acte communicationnel assumerait donc un rôle primordial dans la socialisation des individus et la « puissance illocutionnaire » (*Ibid.*, p.213) agirait comme force d'autopoïèse du collectif et du social et d'une identité collective, toujours déjà là. L'objectif du politique serait dès lors de générer du consensus, créant ainsi une communauté de sens aux horizons normatifs communs et non pas de maintenir le dissensus dans les sociétés démocratiques.

Habermas l'affirme :

> « *le consensus normatif de base, qui s'exprime dans l'action commune, établit et conserve l'identité du groupe : c'est pourquoi le fait du consensus réussi est simultanément son contenu essentiel* » (Habermas, 1987, p. 63).

Ce modèle, s'il a le mérite d'avoir permis d'apporter une dimension intersubjective à la communication (Dacheux & Duracka, 2017), de penser cette dernière comme un acte social et d'avoir proposé une théorie du fonctionnement normatif des démocraties libérales synthétisant un certain état des sciences sociales, fait cependant l'objet de nombreuses critiques. Celles-ci se concentrent essentiellement sur son caractère normatif (Monnoyer-Smith, 2006 ; Quéré, 1991) voire transcendantal (Fraser, 1992) qui ne le rend pas empiriquement opérationnel. Il a également tendance à réifier le politique en limitant son domaine de compétence à la délibération dans l'espace public. Il présente aussi le défaut majeur d'évacuer l'apport critique que représente la dimension conflictuelle des sociétés (Fraser, 1992). En outre, il n'intègre pas suffisamment l'accès inégal à l'espace public, lié à la détention de savoirs (Monnoyer-Smith, 2006) et de capitaux symboliques spécifiques. De fait, ces logiques de visibilité, d'accès à l'espace public, n'échappent pas à des mécanismes de concurrence et de domination. La « spi-

rale du silence » tend en effet à rendre inaudibles les discours dissensuels et/ou minoritaires (Noelle-Neumann, 1993). Ainsi, le caractère normatif, réducteur et élitiste de la théorie habermassienne, en se concentrant sur les capacités discursives des individus, comporterait des risques de reproduction des exclusions propres à la démocratie représentative tout en ne permettant pas la prise en compte du politique en train de se faire, dans les ordres d'interaction pluriels qui animent le monde social.

Mais cet ensemble de critiques permet d'enrichir la compréhension du modèle délibératif (Quéré, 1991 ; Dacheux & Duracka, 2017) et par conséquent les théorisations de la démocratie participative. Elles permettent ainsi de concevoir un agir qui ne serait pas exclusivement communicationnel mais, par exemple « créatif » (Joas, 1999 ; Monnoyer-Smith, 2006) et de (ré) introduire une dimension pratique, « praxéologique » (Quéré, 1991) en ancrant le politique dans les pratiques quotidiennes (Berger et al., 2011). Ce faisant ces critiques invitent à intégrer la dimension à la fois socialement déterminée et sensible du monde et de sa connaissance (Monnoyer-Smith, 2006) et son enracinement dans l'expérience. Elles remettent en cause l'opposition entre pratiques et discours, et portent le regard sur la place des émotions, du non-rationnel, dans les arènes, dispositifs et ordres d'interactions qui structurent les expériences de la démocratie participative (Blondiaux & Traïni, 2018). Ces études rendent compte d'un ensemble de pratiques de la démocratie participative dans lesquelles l'action occupe une place importante, pour ses vertus éducatives, émancipatrices, régulatrices (ingénierie sociale), évaluatives, mais aussi persuasives.

Le dépassement du modèle délibératif est donc fortement imprégné de pratique, d'empirisme et de pragmatisme mettant ainsi en évidence la circulation et l'évolution des savoirs au sein du champ universitaire, pour lequel les études sur la démocratie participative constituent une mise à l'épreuve des cloisonnements disciplinaires (Blondiaux & Sintomer, 2011). À cet égard, les recherches sur les participations spontanées, numériques (Jenkins, 2006 ; Smyrnaios, 2006 ; Monnoyer-Smith, 2011; Pleyers & Capitaine, 2016) et le courant ethnographique qui cherche à voir poindre le politique en dehors des chemins tracés (Berger et al., 2011) constituent des voies de renouvellement précieux des recherches sur la participation.

Parmi les domaines qui ont le plus tôt intégré la question de la participation figurent les études urbaines. Elles contribuent à penser l'objet participatif en relation avec le territoire sa gouvernance, espace dans lequel la figure de l'habitant occupe une place prépondérante.

5.4. Un ancrage specifique dans le domaine du developpement et de la gestion de l'urbain. Vers la gouvernance urbaine.

> « *Si la thématique participative s'est affirmée dans de nombreux domaines de l'action publique au cours des 20 dernières années, les expériences dans l'urbanisme ainsi que les premiers efforts de théorisations dans ce champ remontent à plus de 40 ans* » (Bacqué & Gauthier, 2011, p.37).

Ces héritages expliquent en partie que, encore aujourd'hui la majorité des expérimentations participatives soient mises en place par les pouvoirs locaux et plus particulièrement en matière d'environnement (par exemple, les agendas 21 locaux[57], lorsqu'ils donnent lieu à des procédures participatives[58]), d'aménagement du territoire et de démocratie locale, mais qu'elle soit aussi invoquée pour l'éducation à la citoyenneté, ou au titre de la prise en compte des savoirs profanes. La participation des publics permettrait d'intégrer les savoirs locaux dans les projets urbanistiques (Berman, 2016).

En effet, la littérature place généralement l'article de Sherry R. Arnstein « A ladder of citizen participation » (1969) à la source du phénomène participatif, dans les sociétés occidentales. L'auteure s'y livrait à une tentative de typologie des dispositifs participatifs, sur une échelle fondée sur le pouvoir délégué aux citoyens, à partir d'une analyse des programmes fédéraux étatsuniens, en matière d'urbanisme, de lutte contre la pauvreté et de cités « modèles » (Bacqué & Gauthier, 2011). Cette échelle a depuis été retravaillée et approfondie mais sert toujours de base. Sa notoriété et son usage dépasse par ailleurs le domaine de l'urbanisme. Elle est par exemple mobilisée dans le travail social dès lors que les travailleurs sociaux sont chargés de développer l'autonomie et la citoyenneté auprès des publics destinataires[59]. Le lien entre urbanisme, études urbaines, participation des publics, participation des citoyens est ainsi de plus en plus marqué, ce qui affecte les pratiques des professionnels, ces derniers devant eux aussi intégrer « l'impératif délibératif » à leurs savoir-faire (Bacqué & Gauthier, 2011). La pénétration progressive de ce paradigme dans le domaine de l'urbanisme au cours des 40 dernières années a entraîné des transformations significatives qui mettent en cause la place et la nature des expertises dans ce qui a trait à la gestion et à l'aménagement du territoire.

L'apparition de l'urbanisme en tant que domaine professionnel s'insère, de part et d'autre de l'Atlantique, « *dans un projet global de réforme sociale porté par une « nébuleuse réformatrice »* » (*Ibid.*, p.39). Elle s'inscrit d'abord dans un mouvement de rationalisation des villes, de planification du développement urbain fortement teinté de technocratisme et de positivisme (Cottereau, 1970 ; Sauvage, 1992). Tout comme le travail social en France, ce mouvement de planification progressive qui a connu son apogée dans l'après-guerre, est intimement

[57]Les Agenda 21 locaux sont une déclinaison au niveau local, sous forme de programmes d'actions, des objectifs de développement durable formulés dans l'Agenda 21 issu de la Conférence de Rio de 1992.

[58]La méthode *SPIRAL* a ainsi été utilisée par le conseil Départemental de Gironde pour l'élaboration d'un tableau de bord et d'indicateurs dans le cadre de son Agenda 21 local. C'est également le cas de la commune de Blagnac, proche de Toulouse, qui a souhaité associer ses administrés à l'identification, puis la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'agenda 21 de la commune.

[59] Le législateur a récemment inscrit cet élément comme relevant de la compétence des travailleurs sociaux, ce qui risque d'affecter leurs pratiques, sans que le périmètre de recoupement entre éducation à la citoyenneté et travail social n'ait été réellement délimité.

lié à la « question sociale » (Castel, 1999 ; Bacqué & Gauthier, 2011) telle qu'elle se formulait à l'époque. Elle était entre autre caractérisée par un progressisme positiviste, un hygiénisme prononcé, un maltusiannisme plus ou moins assumé vis-à-vis des « classes dégénérées » ou « dangereuses ». Son apogée coïncide de fait avec la construction de la société salariale (Sauvage 1992 ; Castel, 1999 ; Bacqué & Gauthier, 2011).

C'est au cours de la décennie 1950-1960 que l'on assiste à la structuration des pratiques planificatrices avec le modèle dit de la « planification rationnelle globale » incarné en France par le planisme qui a présidé aux grandes opérations d'aménagement, dont la production des grands ensembles (Bacqué & Gauthier, 2011).

> « *C'est précisément la contestation de ce pouvoir centralisé, des formes d'urbanisme ainsi produites et des inégalités spatiales, qui sera, de part et d'autre de l'Atlantique, à l'origine de la montée des mouvements urbains et des revendications locales* » *(Ibid.*, p.40).

L'urbanisme se structure alors en tant que *praxis* professionnelle comme « *un ensemble de savoir-faire mobilisés dans une entreprise de mise en ordre et de rationalisation* » (*Ibid.*, p.40). Résolument inscrite dans un projet réformateur, cette *praxis* repose sur un ensemble de valeurs et de représentations de la ville, tant descriptives que normatives, voire prescriptives, qui ne font que rarement l'objet d'une explicitation « *qu'elles soient formelles ou sociales, mais défendues au nom de savoirs techniques mis au service d'un dessein politique* » (*Ibid.*, p. 40)

Ces mouvements urbains, qui se manifestent dans plusieurs aires géographiques comportent des dimensions critiques, dont M.-H. Bacqué et M. Gauthier (2011) dressent une typologie. D'abord, d'une critique sociale quand ils mobilisent, par exemple, les propriétaires et les locataires sans statut en Amérique du Sud ou les déplacés des opérations de rénovation urbaine en France et Etats-Unis. Ils peuvent également relever d'une critique artistique quand ils veillent au respect d'un urbanisme de faubourg à Paris ou au maintien d'une morphologie de « courées » à Roubaix. Enfin, ils comportent une critique politique et procédurale quand ils mettent en avant la revendication du partage du pouvoir et la participation aux prises de décision et une critique à dimension écologiste qui se renforce à partir des années 1970. De ces mouvements naissent les associations d'habitants et découle la mise en place d'une série d'expériences novatrices comme celle des ateliers publics en France ou en Italie, qui mobilisent les habitants et professionnels pour l'élaboration de contre-projets.

La fin des années 1960 est ainsi marquée par un ensemble de protestations (dont mai 68 en France), que l'on rassemble sous le vocable de « luttes urbaines » ou « mouvements urbains », qui contribuent à l'introduction de la participation dans les pratiques planificatrices et urbanistiques puis à l'apparition progressive de structures relevant de la démocratie de proximité.

On voit dès lors apparaître des modèles de planification alternatifs au modèle rationaliste, comme le modèle de l'*advocacy planning* (Davidoff, 1965) qui introduit une vision politique de la planification. Celle-ci « *doit être davantage qu'un exercice technique et bureaucratique ; elle doit avant tout chercher à réconcilier les faits et les valeurs, et viser la justice sociale* »

(Bacqué & Gauthier, 2011, p.44). L'*advocacy planning* se donne ainsi notamment pour objectif d'accroître la capacité des citoyens à jouer un rôle actif en préparant des plans « communautaires » alternatifs à ceux produits par les autorités publiques. Si ce modèle a connu un certain succès outre Atlantique et dans une moindre mesure outre-Manche, il n'a été que peu mis en pratique dans l'hexagone.

Toutefois, ce modèle a ouvert la voie à un changement de paradigme en matière de planification, qui s'inscrit, selon M.-H. Bacqué et M. Gauthier, dans un courant de critiques postmoderne, nourrit en partie, par le courant « communicationnel », délibératif ou « politique » issu des théories habermassiennes, ainsi que par le situationnisme et l'interactionnisme en sciences sociales. L'émergence de ces critiques, relativistes, mettent en évidence la place cruciale que joue les représentations de la ville et les valeurs, politiques et sociales qui les sous-tendent. Elles participent également de controverses quant au statut de l'expertise en matière d'aménagement et de façonnement de l'urbain, ou plus largement du domaine public.

Ces critiques pluralistes et relativistes renvoient essentiellement aux limites du projet moderniste du contrôle de la nature et de la société et le positivisme en matière d'action publique. Ce faisant, elles pointent les dérives technocratiques des pratiques urbanistiques, quitte à remettre en cause l'utilité même de la planification urbaine pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Le courant postmoderne a ainsi contribué à remettre en question la rationalité instrumentale qui sous-tend les pratiques planificatrices, ainsi que le rôle prépondérant accordé aux professionnels de la planification dans les pratiques urbanistiques et aménagistes. Il a de la sorte engagé un renouvellement des perspectives et pratiques planificatrices, en soulevant les enjeux de démocratie locale qui les sous-tendent (Bacqué & Gauthier, 2011).

La prise en compte progressive des enjeux de développement durable en matière d'urbanisme s'avère décisive et elle donne lieu à un virage, celui des approches collaboratives. La portée croissante des problématiques de durabilité en matière de gestion des espaces urbains est en *effet « de plus en plus étroitement associée à l'intervention urbaine et certains avancent qu'elle en constitue le nouveau paradigme »* (*Ibid.*, p.46 ; Jepson, 2001).

En Amérique du Nord, les concepts de « nouvel urbanisme » et de « croissance intelligente » sont présentés comme des réponses à cet *« impératif de développement urbain durable qui impose de nouvelles normes de pensée et d'action* » (*Ibid.*, p.46). Ce nouveau paradigme est perçu comme une occasion de renouveler les pratiques participatives en matière d'urbanisme, car leur caractère global permettrait de dépasser les intérêts particuliers, vers des horizons communs, ceux de la durabilité, notamment de l'habitat et de la ville.

> « *L'enjeu ne serait plus alors la rationalisation de l'espace urbain, mais un développement qui cherche à intégrer les impératifs sociaux, économiques et environnementaux sur le long-terme* » (*Ibid.*, p.47).

Les approches collaboratives proposent donc un modèle de planification interactif et politique, susceptible de répondre à ce double impératif délibératif et durable et qui s'inscrivent en opposition au modèle de la planification rationnelle globale. Inspirées en partie du modèle délibératif et répondant aux préceptes d'une gouvernance saine, les approches collaboratives in-

terrogent la possibilité de reconstruire un modèle de développement urbain fondé non plus sur une rationalité instrumentale mais intersubjective. Elles se conçoivent comme un processus collectif d'apprentissage continu fondé sur *« l'interaction entre acteurs par le biais de structures de concertation, de partenariat public-privé et des systèmes de gouvernance territoriale* » (*Ibid.*, p.48). Orientées vers le consensus et accordant une place centrale au dialogue, ces approches collaboratives permettraient de « *définir des valeurs communes et penser des stratégies de négociation, de médiation et de concertation visant à favoriser les échanges entre les acteurs* » (*Ibid.*, p.48).

Parmi ces approches, la méthode du « community planning » (Hauptmann & Wates, 2010 ; Bacqué & Gauthier, 2011), mérite d'être explicitée car elle préfigure à plus d'un titre les dispositifs participatifs observables sur nos propres terrains d'études, plus spécifiquement les conseils citoyens, le Codev et la méthode *SPIRAL*.

> « *Cette démarche de « concertation citoyenne en urbanisme » se définit comme « un processus collaboratif très structuré dans lequel les parties prenantes incluant la population locale travaillent de concert sous la conduite d'experts indépendants, issus de disciplines variées, en vue de projeter ensemble le futur de leur territoire ou de certains aspects de la vie locale »* » (Hauptmann & Wates, 2010, p.13, cité par Bacqué & Gauthier, 2011, p. 49).

Plusieurs objectifs peuvent leur être assignés : définir des visions d'avenir pour une ville ou une région ; établir des stratégies de revitalisation urbaine, élaborer des stratégies de développement durable, trouver des solutions aux enjeux des déplacements urbains, élaborer des propositions de renouvellement urbain, des projets de développement et d'aménagement (Bacqué & Gauthier, 2011). Ces objectifs, replacés dans le contexte du projet métropolitain toulousain, recoupent en grande partie ceux que les groupes du Codev de Toulouse métropole se sont donnés pour réflexion[60].

Forte du succès qu'elle a rencontré dans le cadre de programmes de revitalisation urbaine, elle trouve un ancrage particulièrement favorable dans les quartiers « disqualifiés » ou en voie de « requalification ». La participation est ainsi présentée comme une dimension cruciale de l'action et de la gestion urbaine car les nouvelles démarches collaboratives dans lesquelles elle prend forme sont mobilisées dans le cadre du développement local, comme la politique de la ville. Se voulant « *incrémentales, transversales au sens où elles agissent à la fois sur les dynamiques sociales, économiques et sur la transformation de l'espace bâti, et où elles s'appuient sur les communautés ou sur le quartier compris comme collectif* » (*Ibid.*, p.53), elles associent les différents acteurs qui animent le territoire, en tant que partenaires, à l'élaboration, l'application et l'évaluation des actions entreprises. Elle permettrait ainsi

[60] (Cf site internet du Codev de Toulouse [https://codev-toulouse.org/les-groupes-de-travail]).

d'établir des visions projectives partagées, fondées sur les aspirations, les besoins et l'expérience des habitants (Bacqué & Gauthier, 2011).

À ce titre, les conseils citoyens peuvent être perçus comme une modalité du « community planning » car ils articulent les composantes techniques (comités techniques), décisionnaires et évaluatives (comité de pilotage), et citoyennes (conseils citoyens) autour de projets portés par le contrat de ville, que ces derniers contribuent à délimiter, en vue d'améliorer la qualité de vie au sein des quartiers. Ces acteurs sont associés en tant que partenaires du contrat de ville, et l'on retrouve ainsi une des composantes du modèle de la gouvernance urbaine définie plus haut (cf. Partie II).

Différentes évaluations ont montré que ces programmes participatifs ont pu amener des effets concrets dans l'amélioration de la gestion quotidienne. Mais ces effets restent modestes et ouvrent à un ensemble de critiques qui tendent à largement contrebalancer les effets positifs attendus. Les critiques qui leur sont adressées sont les mêmes que celles formulées à l'encontre des dispositifs souscrivant aux préceptes de « l'agir communicationnel ». Ces dispositifs sous-estimeraient ainsi la complexité et les conflits inhérents à la société civile, celle-ci étant implicitement perçue comme organisée, homogène et fondamentalement orientée vers la quête d'un consensus. Cette non-prise en compte de la dimension conflictuelle, sensible des interactions sociales, outre son caractère simpliste et réducteur, conduirait à marginaliser plutôt qu'à inclure les groupes et les individus les plus dominés (Hillier, 2003).

En outre, les démarches participatives s'accompagnent parfois, dans un contexte néolibéral, d'un discours de responsabilisation faisant reposer sur les individus la responsabilité des difficultés qu'ils rencontrent sans leur octroyer les moyens de peser sur les processus et choix politiques qui en sont à l'origine (Bacqué, 2005). La capacité d'action admise reste ainsi « *enfermée dans la proximité et les questions de justice sociale sont rarement posées* » (Bacqué & Gauthier, 2011, p. 53). On assisterait dès lors à une dépolitisation quelque peu paradoxale des questions urbaines et sociales sous couvert, et au nom, de l'émancipation et du développement des « capabilités » individuelles (Sen, 1979, 1989).

Ces critiques amènent cependant à un dépassement de la rationalité communicationnelle. En réduisant les aspirations consensuelles dont elle est porteuse, il s'agirait d'inclure la dimension conflictuelle comme partie intégrante du processus délibératif et planificateur. La promotion du dissensus aurait en outre, dans les versions critiques les plus radicales, le potentiel de favoriser l'émancipation des dominés.

L'imposition progressive du modèle de la gouvernance dans la gestion de l'urbain, en privilégiant l'association de multiples partenaires ayant intérêt à participer, soulève des problématiques quant à la place occupée par la communauté scientifique. Mais elle révèle aussi une articulation délicate et à géométrie variable, entre des expertises de nature différente.

5.5. Chercheurs, techniciens et habitants, la place des savoirs et des expertises dans la gouvernance des dispositifs participatifs

Les oppositions dans le champ universitaire des recherches qui mobilisent le concept de participation rendent apparentes d'autres tensions, qui ne sont pas nouvelles, sur la place du chercheur dans la société et, de façon plus générale, les positions d'expertise et d'engagement public.

> « *La place prise par les travaux de sciences sociales dans la mise en forme symbolique des pratiques comme dans la production de critères d'évaluation des procédures est indéniable [...] comme si derrière chaque dispositif se cachait un sociologue* » (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.18).

Qu'ils soient théoriciens des procédures participatives (jurys de citoyens, sondages délibératifs, « community planning », etc.), qu'ils soient chargés d'évaluer les procédures ou de produire des rapports pour éclairer la transformation des politiques publiques sectorielles (ex : le rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la Ville », Bacqué et Mechmache, 2013), qu'ils cherchent à « démocratiser la mesure » en promouvant la participation des citoyens à la construction d'instruments de mesure statistiques[61], la place qu'occupent les chercheurs dans le champ de la participation actualise les controverses en matière d'expertise et de proximité entre science et pouvoir, au point que certains dénoncent les travers des chercheurs susceptibles de devenir « experts en acceptabilité »[62] (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.17).

Au-delà de l'engagement politique des chercheurs et de l'introuvable neutralité axiologique (Blondiaux et al., 2016), une des explications à ce phénomène tiendrait à la proximité entre le modèle délibératif qui domine encore la recherche, l'épistémée (Foucault, 1990) des dispositifs et le fonctionnement du monde universitaire. Ce dernier s'avérerait en effet une des transpositions les plus fidèles du modèle de l'espace public Kantien (Dardot & Laval, 2014), reposant à la fois sur l'échange rationnel d'arguments et une posture universaliste, parfois positiviste, de l'accumulation des savoirs scientifiques. De fait,

> *« un dispositif comme le jury ou la conférence de citoyens, directement issu de la recherche en sciences sociales et ardemment défendu par certains chercheurs, reproduit ainsi un idéal de discussion politique fortement influencé par un idéal de discussion scientifique »* (Blondiaux & Fourniau, 2011, p.18).

---

[61] Ce thème est le sujet central du numéro 18 (2017/2) de la revue *Participations*, paru en 2017, intitulé « Démocratiser la mesure : les indicateurs participatifs ».

[62] Les auteurs empruntent cette expression au mouvement *Pièces et Main-d'œuvre* qui l'avait employé à l'occasion d'un débat lancé par la CNDP en 2009 sur les nanotechnologies, pour évoquer le positionnement de certains chercheurs.

À l'autre pôle, les approches collaboratives de la gouvernance urbaine contribuent à la prise en considération croissante de ce que l'on nomme régulièrement l'« expertise d'usage », les « savoirs diffus », ou « profanes » ou encore « savoirs expérientiels » (Lochard, 2007 ; Nez, 2011 ; Talpin, 2013), définis principalement en opposition à l'expertise technique et scientifique (Breux 2006 ; Bherer, 2011, Deboulet et al., 2013). Avec la possibilité concédée aux citoyens de participer à l'élaboration des décisions publiques, notamment en matière d'aménagement urbain, on reconnaît d'une certaine façon la contribution du banal et de l'ordinaire à un univers dirigeant traditionnellement dominé par la spécialisation et l'expertise (Breux, 2006). Cela dit, la nature et la spécificité de ces savoirs expérientiels ou profanes, quoique de plus en plus souvent évoqués, reste peu définie, notamment s'agissant de la distinction entre ce qui relève de savoirs ou de valeurs (Bacqué & Gauthier, 2011).

L'articulation de ces différentes formes d'expertise rend apparente la coexistence entre deux types de reconnaissance sociale (Honneth, 2004) qui interroge directement la répartition du pouvoir social (Beauvois, 2005). La première est celle d'une expertise arrimée à un processus de professionnalisation. Elle préside à l'acquisition de compétences spécifiques nécessaires à la compréhension d'un domaine structuré en tant qu'activité sociale et dont l'exercice donne notamment lieu à rémunération. La seconde, de nature plus diffuse mais plus politique, tient à la reconnaissance du droit pour les usagers et destinataires des actions à intervenir dans les décisions les affectant directement. C'est celle des usagers, des habitants et elle ne donne que rarement lieu à rémunération. Or, la portée croissante des dispositifs de participation octroyée, voire sollicitée, couplée aux injonctions de responsabilité dont elle est parfois porteuse, recèle des conflits entre ces deux types de reconnaissance et la question de la rétribution symbolique et matérielle des expertises (Dardot & Laval, 2014). La question est d'autant plus cruciale que l'expansion de l'injonction participative s'accompagne d'un processus de professionnalisation croissante de la participation publique (Mazeaud, 2012 ; Bherer et al., 2017).

La récente mise en place des conseils citoyens dans le cadre de la refonte de la politique de la ville fournit la possibilité de mettre en perspective ces approches plurielles de la participation par l'empirisme. Appelés à prendre part à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville, les conseils citoyens apparaissent comme des dispositifs modelés en partie par « l'agir communicationnel » et articulés à la gouvernance urbaine à l'échelle du quartier.

CHAPITRE 6. LE CAS D'UN DISPOSITIF PARTICIPATIF DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : LES CONSEILS CITOYENS

La transformation des pratiques de gouvernance territoriale et la portée croissante des discours promouvant la participation des citoyens, notamment chez une partie des professionnels de l'action territoriale (Kirszbaum, 2017) et son institutionnalisation intersectorielle progressive (Michaux, 2018) a conduit le législateur à prendre en compte la question de la participation des citoyens à l'occasion de la refonte de la Politique de la ville en 2013. Le ministre de la ville, François Lamy a sollicité la sociologue Marie-Hélène Bacqué et le leader du collectif

AC Le FEU, Mohamed Mechmache pour la production d'un rapport sur la participation des habitants des quartiers populaires[63]. Selon R. Epstein (2012, 2016) cette réforme opère une synthèse entre les idéaux-types qui ont caractérisé les orientations successives de la politique de la ville[64] :

> « *La perspective jacobine de normalisation urbaine et sociale, appuyée sur un nouveau programme de rénovation urbaine de moindre ampleur, est réaffirmée. Elle s'accompagne, cependant, d'une évolution sensible des discours publics sur les quartiers populaires et leurs habitants, qui ne sont plus présentés comme la cause des problèmes mais comme des acteurs de leur résolution et de la mise en place de (timides) dispositifs participatifs de « co-construction » inspirés par le rapport Bacqué et Mechmache […]Sur le plan des intentions affichées, l'inflexion vers une approche plus communautarienne est donc notable, tout comme l'est la réaffirmation des ambitions réformatrices de la politique de la ville qui se manifeste par le retour de contrats de ville, en tous points semblables à ceux signés en 1999. Il manquait juste, pour que la synthèse soit parfaite, une touche d'inspiration néoconservatrice. Le gouvernement de Manuel Valls s'en est chargé en mars 2015, à l'occasion du comité interministériel « Égalité et Citoyenneté : la République en actes » organisé en réponse aux tueries et aux manifestations de janvier, qui assimile implicitement le terrorisme islamiste et les déficits de citoyenneté aux quartiers populaires* » (Epstein, 2016, p.4)

De fait, la plupart des propositions du rapport « Bacqué et Mechmache » n'ayant pas été suivies de traductions législatives et réglementaires effectives (Kirszbaum, 2017), la seule nouveauté introduite par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite « loi Lamy ») consiste en la création, dans chacun des 1514 quartiers inscrits dans la géographie dite « prioritaire », de « conseils citoyens ». Inspirés des « forums hybrides » (Blondiaux & Sintomer, 2002, p.20), ils sont composés d'habitants, tirés au sort et volontaires, d'associations et d'autres acteurs économiques locaux, ayant en commun un territoire d'appartenance. Le principe de gouvernance posé par la loi Lamy est celui de la « co-construction » avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens, selon des modalités qui sont ensuite définies par les contrats de ville, et sur la « co-formation ». Associés à « l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville », les conseils citoyens font dès lors partie intégrante du dispositif de gouvernance locale relatif à la politique de la ville, sans pour autant qu'un principe de

---

[63] Pour une réforme radicale de la politique de la ville (Bacqué & Mechmache, 2013)

[64] L'auteur distingue quatre idéaux-types : une approche communautarienne qui tendrait à reconnaître et mobiliser les quartiers populaires ; une approche jacobine qui viserait à les intégrer au droit commun (en faire des « quartiers comme les autres ») ; une approche réformatrice axée sur la notion de citoyenneté urbaine et une approche néo-conservatrice, résolument sécuritaire, que l'on retrouve dans la formule des « territoires perdus de la république » (Brenner, 2002)

« co-décision » ne soit posé. La nature participative est de fait largement atténuée et demeure labile car elle laisse une grande marge d'interprétation aux pouvoirs publics locaux dans la mise en œuvre de cette « co-construction ». Le principe de « co-formation » confère quant à lui aux conseils citoyens une mission plus ou moins tacite, celle de se former, de s'instruire au contrat de ville et à la politique de la ville.

Il tendrait dès lors à devenir un outil de communication publique à dimension relationnelle (Cardy, 2013), fondé sur le modèle de la communication dit « politique » (Dacheux & Duracka, 2017). Si la connaissance et l'information sont une condition préalable au pouvoir d'agir, la frontière entre dispositif de participation et dispositif de communication publique n'en demeure pas moins poreuse. La profusion de syntagmes composés du préfixe « co- » préfigure l'imposition progressive d'une représentation partenariale – originaire du monde entrepreneurial – de l'action publique et de l'action politique telle qu'elle est autorisée à prendre corps au sein de la société civile (Duchastel, 2004 ; Gobin, 2004). Chargé de traduire à la fois le contrat de ville pour les habitants et les attentes des habitants pour les pouvoirs publics locaux, chargés de missions, experts et techniciens, il incomberait au conseil citoyen un rôle de médiateur (Mabi, 2013).

Une forme d'autonomie est également garantie par la loi :

> « *Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité* » (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Le principe de neutralité exclut de fait, une forme de politisation (Comby, 2009) des conseils citoyens qui pourrait s'effectuer par leur mise en relation avec des partis politiques ou des syndicats, conformément aux craintes récurrentes en contexte local de voir les associations de quartiers devenir les instruments de l'opposition (Neveu, 2001). Il n'exclut pas cependant totalement le militantisme hérité des luttes urbaines dans les années 1970 et le militantisme associatif, car les conseils citoyens, en fonction des contextes, comptent parmi leurs membres des militants associatifs. Ainsi, imbriquant des rôles sociaux distincts, de l'habitant au citoyen, l'encadrement légal des conseils citoyens semble révélateur des tensions de politisation/dépolitisation des problèmes publics locaux (Comby, 2009). Si c'est la figure du citoyen qui est convoquée pour attester du caractère démocratique, valorisant du dispositif (Neveu, 2001), c'est pourtant celle de l'habitant et son expertise d'usage (Nez, 2011 ; Talpin, 2013) qui se trouve une nouvelle fois mobilisée, ce qui repose avec force les ambiguïtés du localisme en matière de participation citoyenne (Talpin, 2016).

6.1. UN CONTEXTE LOCAL : LES CONSEILS-CITOYENS DE LA METROPOLE TOULOUSAINE

Dans le cadre de cette étude nous nous sommes intéressés très spécifiquement au contexte toulousain. La métropole toulousaine compte douze conseils citoyens dont neuf à Toulouse et trois dans des communes adjacentes de l'intercommunalité (Cugnaux, Colomiers, Blagnac). Plusieurs modalités de constitution des conseils étaient proposées par le ministère[65] aux collectivités qui pouvaient s'appuyer sur les listes électorales, les RIL (Répertoires d'Immeubles Localisés), les fichiers EDF (Énergie de France), les listes des bailleurs sociaux, dans le respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés ». À Toulouse cette constitution s'est faite par tirage au sort sur les listes électorales, ce qui exclut *de facto* les résidents étrangers du dispositif de sélection, contrairement à ce que préconisait le rapport initial. En complément, il a toutefois été procédé à un appel à candidature, faisant appel au volontariat et répondant ainsi aux exigences du cadre de référence. On compte un conseiller citoyen pour cent habitants soit vingt à quatre-vingt conseillers par conseil citoyen en fonction de la taille et de la densité de la zone prioritaire concernée. Les habitants qui ne sont pas membres du conseil citoyen peuvent y être associés, en assistant aux séances plénières ou dans des groupes de travail plus informels. Cet accès au dispositif de façon plus informelle pourrait correspondre dans une certaine mesure à une tentative d'élargissement du cadre de la délibération, encouragé par l'institution comme étant potentiellement vecteur de participation (Monnoyer-Smith, 2011). Néanmoins ils ne peuvent pas prendre part aux votes, cette prérogative étant réservée aux membres titulaires, inscrits sur la liste déposée en préfecture. Les conseils citoyens disposent d'un petit budget de fonctionnement alloué par les partenaires du contrat de ville qui correspond à 1 euro par habitant de la zone inscrite à la géographie prioritaire. Leur lancement a été effectif en septembre 2015 dans le cas de Toulouse. En amont, un groupe d'habitants piloté par la direction du contrat de ville de Toulouse métropole, avait pris part aux réflexions sur l'élaboration du contrat. Ce dernier compte 36 signataires (dont les EPCI[66], la Caisse des Allocations Familiales (CAF), les bailleurs sociaux, l'État, etc.) et prévoit des orientations thématiques comme stratégiques : « améliorer le cadre de vie », « favoriser la création de richesse », « renforcer la cohésion sociale ». Des priorités transversales sont également soulignées : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, et la laïcité. Si ces orientations ne sont pas à proprement péremptoires, elles dessinent pourtant le cadre thématique dans lequel l'action des conseils citoyens est censée se déployer. L'association des conseils citoyens à la mise en œuvre du contrat de ville s'effectue par le biais d'un comité de pilotage réunissant tous les conseils citoyens de la métropole toulousaine et les partenaires du contrat de ville, ainsi que de comités techniques, chargés du suivi de la conduite des opérations prévues par le contrat de ville.

---

[65] Voir le cadre de référence édité par le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports : http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-reference-conseils-citoyens.pdf

[66] Établissement Public de Coopération Intercommunale

6.2. Un dispositif de gouvernance a l'architecture complexe

L'institutionnalisation *ex-ante* des conseils citoyens dans un dispositif politique à l'architecture relativement complexe est ainsi susceptible de provoquer des tensions dans les systèmes politiques locaux et le fonctionnement de la démocratie de proximité, certains élus montrant encore des réticences à reconnaître une « expertise d'usage » aux habitants et à se soumettre à cet « impératif délibératif » (Blondiaux & Sintomer, 2002), impératif qui s'impose, d'ailleurs à tous les partenaires, y compris les conseils citoyens. Mais elle génère également des tensions avec certains groupes militants des quartiers populaires (par exemple, le collectif « Pas sans nous »[67]) défiants envers la capacité des conseils citoyens à favoriser le pouvoir d'agir des habitants. Trop de pouvoir pour certains, pas assez pour d'autres, les conseils citoyens sont traversés par les frictions traditionnellement liées à ce type de démocratie participative descendante, en porte à faux entre un principe d'autonomie, d'inspiration autogestionnaire et la « coresponsabilité » visant ici, essentiellement à conférer plus de transparence et de lisibilité à l'appareil bureaucratique (Beauvois, 2006). Cette imbrication consubstantielle dans un cadre technique, voire « technocratique » (*Ibid.*) incite également à comprendre ces dispositifs participatifs comme des espaces de délibération sujets à de multiples contraintes (Blondiaux & Sintomer, 2002). L'environnement institutionnel structure ainsi « l'agir communicationnel » (Monnoyer-Smith, 2006) susceptible de se déployer dans les conseils citoyens mais il ne s'y réduit pas pour autant, car un « agir communicationnel » en deçà ou en parallèle au contrat de ville devient identifiable grâce à l'analyse discursive de leurs séances plénières.

6.3. Du terrain au corpus : retour sur les modalites de constitution des observables

Le corpus relatif aux conseils citoyens est un corpus oral constitué des retranscriptions de vingt-deux séances plénières de quatre conseils citoyens toulousains. La durée des séances plénières est variable, d'environ 1H30 pour les plus courtes, à 2H30 pour les plus longues. Ces différences tiennent essentiellement à deux points : un ordre du jour plus ou moins chargé (on peut signaler à ce propos la présence d'invités) et des temps d'échanges plus ou moins encadrés.

[67] Le collectif *Pas sans nous* promeut de manière autonome des Tables de Quartier, dispositif issu du rapport *Pour une réforme radicale de la politique de la ville* (Bacquié et Mechmache, 2013), beaucoup plus souple et inclusif, non dépendant du contrat de ville. Il est à noter que nous avons eu l'occasion de rencontrer une personne à la fois membre d'un des conseils citoyens et adhérente au collectif.

Nom du conseil	Période	Nbre de séances	Durée totale (min)
Conseil Citoyen Trois-Cocus – La Vache	Déc. 2015 - Avril 2016	5	561
Conseil Citoyen Bellefontaine – Milan	Févr. 2016 - Oct.2016	7	657
Conseil Citoyen Reynerie – Mirail - Université	Avril 2016 - Oct. 2016	6	663
Conseil Citoyen Soupetard – La Gloire	Juin 2016 - Nov.2016	4	538

Tableau 3 : Présentation du corpus des retranscriptions des séances plénières des conseils citoyens de Toulouse

Comme le présente le tableau ci-dessus, les enregistrements des séances ont été effectués sur des périodes et des durées variables d'un conseil citoyen à l'autre. Cette hétérogénéité s'explique en grande partie par les contraintes du terrain.

Celles-ci résident d'abord dans la difficulté de prise de contact avec les conseils citoyens, en phase de démarrage au moment de cette étude. Faute de coordonnées, nous avons en effet dû faire transiter notre demande *via* la Direction de la Démocratie locale et de la Participation des habitants de Toulouse métropole. Peu de conseils ont répondu à notre demande et de façon décalée dans le temps. Nous avons pu approcher deux conseils par le biais de la métropole : le Conseil citoyen des quartiers Trois-Cocus - La Vache et celui de Bellefontaine - Milan. La prise de contact avec ceux des quartiers Reynerie - Mirail - Université et Soupetard - La Gloire a été rendue possible par des rencontres informelles, dans deux contextes différents.

Au cours de séances plénières du conseil-citoyen Bellefontaine-Milan, nous avons rencontré des membres du conseil-citoyen de Reynerie - Mirail - Université, invités pour présenter leur propre conseil. Ensuite, nous avons pu nous procurer les coordonnées du conseil citoyen Soupetard - La Gloire *via* des professionnels de la participation qui avaient assuré une formation sur la bonne tenue des réunions auprès de ce conseil. Enfin, deux conseils, dont nous avons rencontré des membres au cours de séances plénières n'ont jamais donné suite à notre sollicitation (conseil citoyen des Pradettes et d'Empalot).

La seconde contrainte a résidé dans l'acceptation de notre présence et de l'enregistrement des séances. Tous les conseils-citoyens auxquels nous avons présenté notre projet d'étude ont accepté la demande, à condition d'anonymiser les prises de paroles et de ne pas diffuser les enregistrements.

Enfin, les réunions se sont parfois tenues en simultané et il était donc impossible de procéder à l'observation de chacune. La lourdeur de l'opération de retranscription de telles séances caractérisées tant par leur durée que par la multiplicité des énonciateurs est également à prendre en compte.

Le contexte de l'étude et le statut du corpus étudié sont par conséquent particuliers. Il est micro-local, circonscrit à quelques séances, de quelques conseils citoyens sur une temporalité très particulière, qui, en dépit de son hétérogénéité, reste celle du démarrage des instances engagées dans un processus d'institutionnalisation. C'est donc la constitution des conseils citoyens comme des univers de pratiques et de sens partagés (Lagroye & Offerlé, 2011) qui est ici, principalement en jeu. En cela, ce sont véritablement des instances, qui nous permettent de déterminer comment le dispositif institutionnel à l'origine des conseils citoyens façonne les publics, leurs pratiques et la possibilité de se constituer en communauté de sens (Sarfati, 2007 ; Longhi, 2018), en les saisissant à la genèse de leur constitution.

La répartition géographique de ces conseils couvre trois secteurs différents de la métropole toulousaine, ce qui nous permet *a priori* de voir apparaître des spécificités liées aux territoires. Si les caractéristiques socio-démographiques des quartiers sont relativement proches, un critère unique d'inscription à la géographie prioritaire ayant été retenu[68] , ils se distinguent pour ce qui est des aménagements et réhabilitations prévues sur les quartiers au titre de la politique de la ville (« cœurs de quartier », démolitions, rénovations, etc.).

Les textes qui composent ce corpus correspondent aux 15 948 prises de paroles enregistrées (on compte en moyenne une quinzaine de locuteurs par séance), soit un total de 423 088 occurrences. Les locuteurs, conseils, séances et dates ont été conservés en tant que variables illustratives, afin de permettre une approche contrastive de ces discours (Mayaffre, 2002 ; Pincemin, 2012 ; Comby et al., 2016).

6.4. Configurations des conseils et des seances

La composition des conseils citoyens suit un cadre légal pouvant éventuellement donner lieu à des adaptations en fonction de la spécificité des territoires. Ils sont constitués de trois chorums : les habitants à 75 % (45 % issus du tirage au sort, 35 % sur candidature), les « structures locales » (associations et entreprises, à 25%). Les conseils regroupent plusieurs composantes territoriales et le nombre de membres de chaque conseil est proportionnel au poids démographique du quartier. Le tableau ci-après synthétise la composition de chacun des conseils que nous avions suivis :

[68] « Ces quartiers sont en effet composés d'au moins 1 000 habitants et de ménages dont le revenu médian est inférieur à 60 % du revenu médian de l'agglomération, soit 12 000 € ». (Contrat de Ville de Toulouse métropole, p.42, cahier 1)

Conseil citoyen	Nbre d'habitants tirés au sort sur liste électorale	Nbre d'habitants sur candidature	Structures locales	Total	Taux de participation moyen sur les séances observées
Bellefontaine-Milan	36	24	20	80	22 %
Reynerie – Mirail Université	36	24	20	80	23 %
Trois Cocus – La Vache	24	16	14	54	31 %
Soupetard – La Gloire	14	10	8	32	50 %

Tableau 4 : Composition des conseils citoyens étudiés

Nous avons codé les locuteurs, au total 129, afin de pouvoir observer des spécificités liées à leur prise de parole et au statut qui leur est associé au sein du conseil (habitants, acteurs associatifs, autres acteurs économiques, invités). Nous avons également ajouté un tiret « _ » entre les formes « conseil » et « citoyen », lorsqu'elles apparaissaient conjointement, de manière à l'identifier l'expression comme une seule forme lexicale.

Avant de se pencher sur le contenu lexical des séances, nous souhaitons d'abord évoquer les disparités pouvant exister d'un conseil à l'autre, d'une séance à l'autre, en matière d'agencement de l'espace de discussion et de répartition des rôles.

Parmi ces quatre conseils, deux ont fait le choix d'un fonctionnement collégial, deux autres ont divisé l'assemblée en deux groupes : un groupe de coordination et le reste du conseil. Le groupe de coordination est composé de membres assidus et prend en charge la programmation des séances, la mise en place d'un ordre du jour et les formalités administratives.

Le montage organisationnel est susceptible de varier également, en raison de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et des choix laissés à la discrétion des conseils quant à la gestion financière de cette subvention. Un conseil a fait le choix de s'appuyer sur une régie de quartier, les autres se sont constitués en association indépendante, soit au nom propre du conseil citoyen, soit pour la gestion exclusive des ressources (association de gestion). Ce montage implique l'élection d'un bureau, le dépôt de statuts à la préfecture et l'ouverture d'un compte.

L'agencement des tables, des chaises, au cours des séances varie en fonction des choix de gouvernance mais aussi du nombre de présents et des ressources que les espaces d'accueil offrent (tables, chaises, micro, vidéo-projection, etc.). Néanmoins au cours des séances qu'il

nous a été donné d'observer, l'agencement majoritairement adopté correspond à ce que M. Berger (2011) nomme, en s'appuyant sur les travaux d'E.Goffman (1963), un rassemblement « multi-focale ». Tous les participants sont regroupés autour d'une table ou d'un espace, de forme ronde ou carré et leur focalisation varie en fonction des interlocutions à caractère public ou privé (conciliabules, bavardages). Le seul contre-exemple a été observé au cours de certaines séances du conseil citoyen Bellefontaine-Milan, où la focalisation prenait la forme d'un rassemblement orienté, en se centrant sur les membres du groupe de coordination.

On compte en moyenne une quinzaine de locuteurs par séances ce qui équivaut, en fonction des conseils, de 20 à 50 % du total des titulaires, présents ou non lors des plénières, pour des temps de paroles pouvant considérablement varier. Par ailleurs, il arrive que les prises de paroles ne soient pas effectuées par des membres du conseil mais par des personnes « extérieures », chargées de mission à la politique de la ville, habitants, journalistes ou professionnels de l'animation et de la participation. Les conseils citoyens doivent en effet composer avec une attention aiguë de la part d'une multiplicité d'acteurs (élus, opérateurs du contrat de ville, professionnels de l'animation, chercheurs, porteurs de projet en économie sociale et solidaire, etc.). Ces sollicitations récurrentes et parfois trop nombreuses[69], ont tendance à affecter le fonctionnement interne des conseils en dispersant ou ajournant les points figurant à l'ordre du jour.

Les résultats obtenus à partir des analyses statistiques menées sur les corpus, nous permettent d'approfondir l'appréhension du fonctionnement de ces instances qui apparaissent, à plusieurs égards, comme des espaces de délibération soumis à de multiples contraintes.

CHAPITRE 7. « PAROLES ET AGIR » AUTORISES DES CONSEILS CITOYENS

Les analyses effectuées sur les discours produits dans le cadre de séances plénières de conseils citoyens toulousains mettent en évidence les espaces lexicaux qui les structurent, entre convergence et divergence. L'observation et l'interprétation de ces espaces permettent de révéler l'existence de cadrages thématiques dominants qui peuvent néanmoins être investis de manière différenciée en fonction des conseils. La compréhension de ces cadrages invite à considérer les conseils citoyens comme des espaces de délibération soumis à de multiples contraintes, notamment en raison du poids qu'exerce le dispositif du contrat de ville sur ce qui se dit au cours des séances. En dépit de cette influence du dispositif, il est toutefois possible

[69] Certains membres ont clairement décidé, après avoir vu leur ordre du jour bouleversé, que les invités n'interviendraient désormais qu'une fois l'ordre du jour épuisé. La gestion des sollicitations extérieures est aussi un facteur pouvant expliquer que certains conseils n'aient pas donné suite à notre requête. Délibérer sur le bien-fondé de notre présence, de nos observations et résultats impliquait l'intégration de ces questions à un ordre du jour déjà fort contraint et chargé.

d'observer des phénomènes discrets d'appropriation, qui se déploient en deçà du contrat de ville.

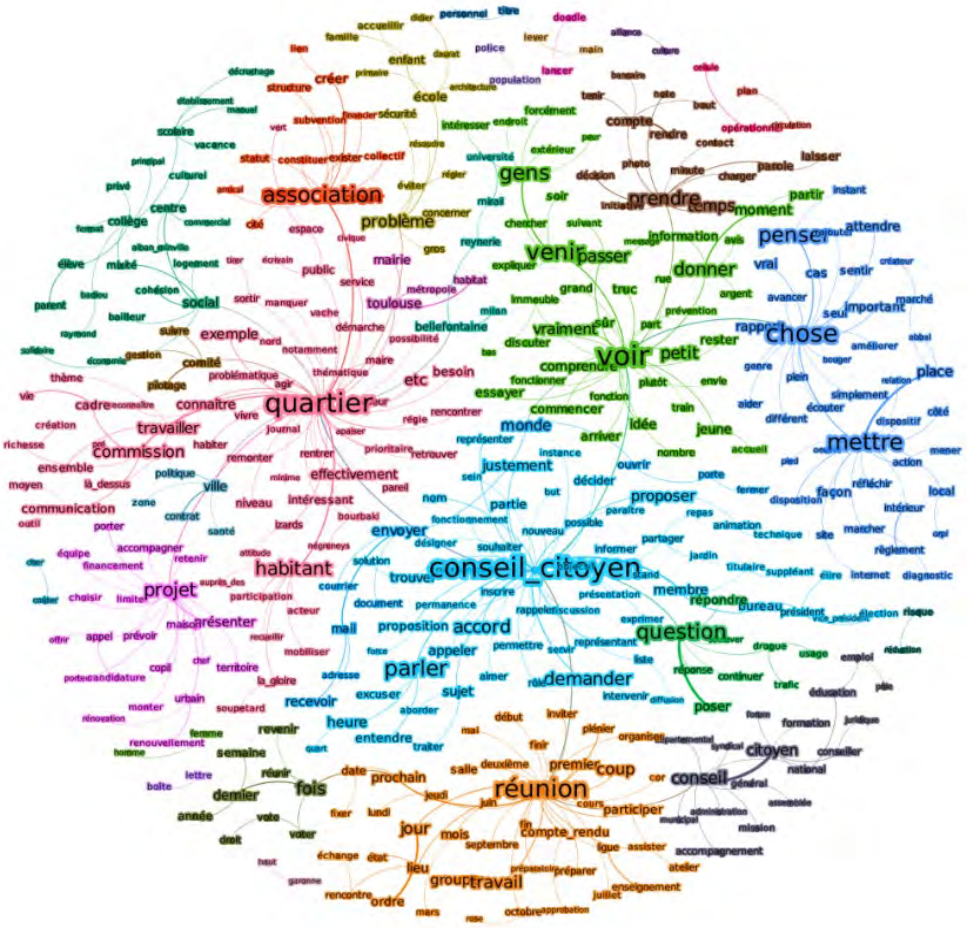

Figure 1[70] : Analyse de similitude appliquée au corpus des séances plénières des conseils citoyens *(IRaMuTeQ & Gephi)*,

Cette ADS présente les espaces lexicaux communs aux séances plénières des quatre conseils-citoyens étudiés, livrant ainsi une première approche du contenu discursif des séances, focalisée sur les convergences des discours. Elle dresse un portrait contrasté d'un espace public local, territorialisé, (Miège, 2010 ; Gadras & Pailliart, 2013) fondé sur l'entité du quartier, à la fois semblable et singulier. Ces espaces lexicaux, ici matérialisés par des liens plus ou moins épais (en fonction de l'indice de cooccurrence) et des couleurs (détection de communautés), s'agencent autour de formes (mots) clés[71]. On compte ici dix communautés lexicales dont

[70] Les Analyses de similitudes et Classification Hiérarchiques Descendantes les plus denses sont reproduites en « annexe 1 », dans une taille plus grande, pour en faciliter la lecture.

[71] Le nombre d'occurrence de ces formes est précisé entre parenthèse.

certaines sont articulées autour de formes désignant des acteurs, le « conseil-citoyen » (1300 occ.) et les « association(s) » (907 occ.) qui occupent ici une place prépondérante.

D'autres s'agencent autour de verbes dont l'interprétation hors contexte reste délicate (« voir », 1254 occ. ; « venir », 994 occ. ; « mettre », 973 occ. ; « penser », 818 occ.). Ils semblent toutefois liés à la situation d'oralité. Le territoire de référence apparaît également de manière très nette articulé autour du « quartier » (1294 occ.) et de ses « habitants » (703 occ.). Le lieu de parole le plus important est quant à lui celui de la « réunion » (1087 occ.).

Dans ce contexte, les conseils-citoyens « prennent », autant que possible, le « temps » de « penser », « parler », de « mettre en place » des « choses », de « proposer » des « projets », de poser des « questions », en se réunissant, en travaillant dans les groupes de « travail », les « commissions » et les instances de « pilotage ». Les orientations projectives des conseils, que nous observons dans la communauté turquoise reliée à la forme « social », font apparaître le terme de « mixité ». L'usage de ce terme, repris du vocabulaire courant de la politique de la ville, dont il constitue un objectif phare depuis les années 1950 (Epstein, 2016) apparaît comme un premier indice du modelage auquel procède le dispositif, sur les façons de percevoir les enjeux du quartier, dans le cadre du contrat de ville, entre jacobinisme et néoconservatisme.

Si l'approche par la cooccurrence permet de s'intéresser à ce qui constituerait un univers de sens partagé des conseils citoyens, elle ne permet pas, en l'état, de dégager des contrastes lexicaux susceptibles de structurer l'énonciation des séances plénières. Pour cela, nous avons recours à une seconde analyse, la Classification Hiérarchique Descendante (CHD), dans laquelle le corpus se trouve décomposé en 19 classes[72].

[72] Nous rappelons que le nombre de classes dépend d'une part de la nature et des caractéristiques du corpus et d'autre part du degré de finesse souhaité par l'analyste quant à l'interprétation. Nous avons ici cherché à rendre compte de thématiques secondaires en termes de poids tout en conservant la vertu de synthèse que permet le recours à une CHD. Les pourcentages indiqués sur le graphique correspondent aux pourcentages de segments classés par classe.

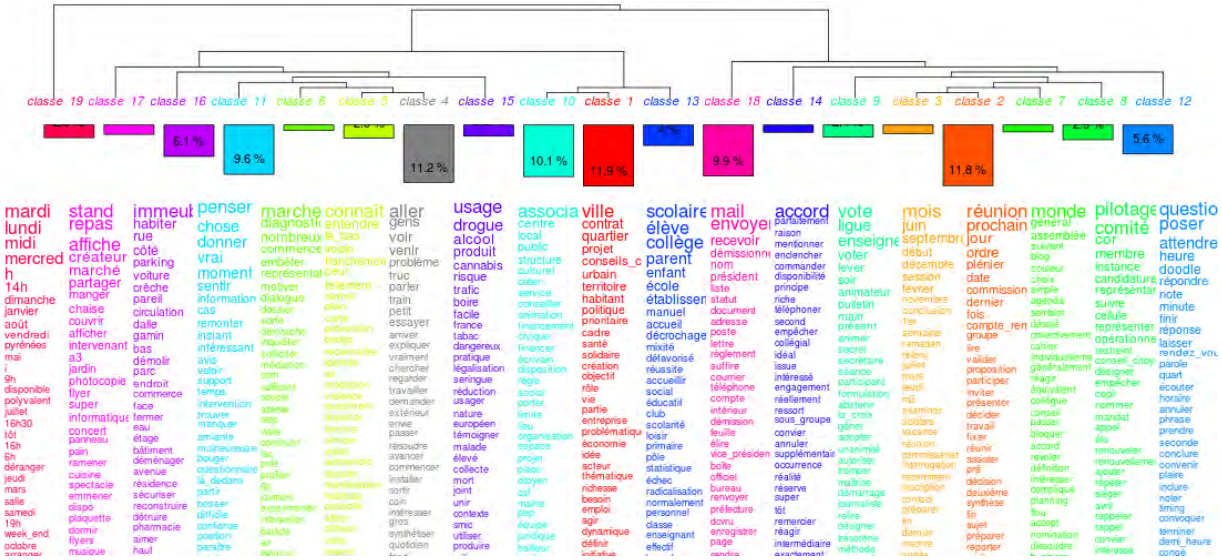

Figure 2 : Classification Hiérarchique Descendante appliquée au corpus des séances plénières des conseils citoyens (79, 4 % de segments classés) (*IRaMuTeQ*)

7.1. Des espaces discursifs de deliberation sous contraintes

La Classification Hiérarchique Descendante fait apparaître deux grands ensembles lexicaux qui semblent structurer les séances plénières des conseils citoyens. Le premier offre un panorama détaillé du fonctionnement institutionnel des conseils citoyens et des multiples contraintes organisationnelles auxquels ses membres sont confrontés. Il permet ainsi d'identifier les contraintes organisationnelles qui sont les témoins d'une part, d'un « agir communicationnel » institutionnellement normé (Monnoyer-Smith, 2006) d'autre part, du poids du dispositif sur les discours et les actions susceptibles de s'y déployer. Pour mesurer le poids de ces contraintes, la somme des pourcentages des segments classés contenus dans ces classes « institutionnelles » fournit d'ores et déjà un indice : 39, 6 %, si l'on y ajoute la classe 19, plus périphérique. En d'autres termes, durant notre période d'observation, les conseils citoyens ont consacré environ 40 % de leur discussion à cette vie institutionnelle.

Ces contraintes renvoient soit à l'organisation des séances et les modalités du fonctionnement interne des conseils, soit au dispositif dans son ensemble et son impact sur le fonctionnement des conseils citoyens. D'un point de vue formel, sont ainsi identifiables quatre types de contraintes :

- L'agenda interne et externe (classes 19, 3),
- L'animation et la régulation interne (classes 14, 9, 7, 2 et 12),
- L'articulation du dispositif entre le conseil et les instances de pilotage (classe 8),
- La nature et le fonctionnement institutionnel des conseils citoyens (classe 18).

Le fond étant difficilement dissociable de la forme, la seconde partie de la classification, qui porte davantage sur les sujets à l'ordre du jour et les délibérations dont ils font l'objet, renvoie à un clivage similaire. En d'autres termes, ce qui est lié au contrat de ville se distingue de ce qui ne l'est pas ou moins. Le contenu des discussions est fondamentalement structuré par sa

relation au contrat de ville et au dispositif de gouvernance dans lequel sont insérés les conseils citoyens. Ainsi, les classes 10, 1 et 13 nous renseignent sur la façon dont le dispositif du contrat de ville structure les thématiques et projets investis par les conseils citoyens, à la fois en terme de projet et de positionnement dans la gouvernance locale. Les autres classes font référence à divers thématiques problématiques sur les quartiers d'appartenance mais qui ne sont pas directement mises en relation avec le contrat de ville et aux modalités d'une capacité d'agir susceptibles de se déployer, dans le cadre du contrat de ville, ou en parallèle (classes 17, 11, 16, 6, 5, 4 et 15).

Les conseils citoyens apparaissent ainsi comme des espaces de friction et d'articulation, à géométrie variable, entre des contraintes propres au caractère descendant du dispositif du contrat de ville, dans lesquels les conseils citoyens s'apparentent à une instance de concertation, tandis que d'autres sont propres à l'institutionnalisation des conseils citoyens en tant qu'espace de délibération. Nous verrons dans un premier temps les éléments qui peuvent être compris comme révélateurs d'un « agir communicationnel institutionnellement normé » (Monnoyer-Smith, 2006) par le contrat de ville et par le conseil citoyen et dans un second temps, ceux qui semblent s'en dégager, témoignant sinon de résistances discrètes du moins d'appropriations différenciées d'une identité « conseil citoyen ».

7.2. Un « agir communicationnel » institutionnellement norme

Plusieurs types de contraintes conditionnent « l'agir » des conseils citoyens. Elles affectent pour la plupart leurs modalités de fonctionnement et d'organisation mais interviennent aussi sur leur capacité d'action.

7.2.1. Planifier et composer les réunions : entre verticalité et interaction

En interne, les conseils citoyens sont confrontés aux difficultés de planification (dates des séances plénières, des groupes de travail, ordre du jour). Cette planification est également contrainte par l'agenda du contrat de ville qui garde la maîtrise du calendrier opérationnel, matérialisé en grande partie par les réunions du comité de pilotage et dans une moindre mesure, celles des comités techniques (classe 8).

> « *On a **désigné** ici au **sein** du conseil-citoyen des personnes qui vont **représenter** le **conseil-citoyen** au niveau des **instances** de la **politique** de la ville qui sont le **comité** de **pilotage**, la **cellule opérationnelle** et les **bureaux de quartier*** » (homme, conseil citoyen Trois Cocus/ La Vache, février 2016, classe 8)

Ces instances fixent un certain nombre d'objectifs auxquels les conseils citoyens doivent être en mesure de répondre (thèmes prioritaires, propositions de projets pour le quartier, suivi du calendrier des interventions, etc.) et pour lesquelles il est nécessaire de désigner des représentants qui sont chargés à la fois de porter la parole du conseil citoyen et de faire un compte-rendu aux autres membres lors des plénières. Si initialement les instances demandaient à ce que les représentants soient fixes, cette exigence s'est abaissée devant la volonté de certains conseils citoyens de favoriser une rotation.

> « *Alors en tant que* ***représentante*** *donc qui va* ***siéger*** *en* ***comité*** *de* ***pilotage*** *le 21* ***juin*** *on nous a demandé de faire passer au départ des projets et ensuite ça s'est* ***transformé*** *en* ***simples*** *idées et ensuite, du coup, dans l'urgence […]* » (femme, Conseil citoyen Bellefontaine/Milan, mai 2016, classe 8)

Il n'en demeure pas moins qu'en gardant la maîtrise des dates et du contenu des réunions, le dispositif de pilotage contraint considérablement les paroles autorisées dans le cadre des réunions plénières.

> « *En tout cas voilà, il y a la* ***réunion*** *de la COR [(Cellule Opérationnelle Restreinte)] le 29, ce que je vous* ***propose*** *c'est de* ***fixer*** *l'****ordre*** *du* ***jour*** *de la* ***prochaine réunion*** *et de* ***fixer*** *la* ***date*** *de la* ***prochaine réunion*** » (femme, conseil citoyen Reynerie – Mirail Université, septembre 2016, classe 2)

Mais planifier les réunions met également en évidence le problème crucial de l'articulation des temporalités, d'une part entre professionnels et bénévoles et entre bénévoles d'autre part. La participation aux conseils citoyens demande un investissement en temps qui peut être considérable, entre les activités des conseils et l'assistance aux réunions des instances de « pilotage », ce dont témoigne le segment suivant :

> « *[…] les* ***comités*** *de* ***pilotage****, les* ***suivis opérationnels****, les groupes de travail, pour qu'on puisse à la fin de l'année quantifier le temps qu'on a* ***consacré*** *au* ***conseil-citoyen*** » (femme, conseil citoyen Trois-Cocus/ La Vache, décembre 2015, classe 8)

Par ailleurs, les dates et heures de réunion décidées collectivement font systématiquement l'objet de négociations voire de renégociations car si les dates et heures conviennent à la majorité des présents elles peuvent exclure des membres qui ne sont jamais disponibles sur ces créneaux horaires.

Le recours à des outils de sondages en ligne (« *Doodle », classe 12*), adopté par un conseil présente l'avantage d'associer les absents à la décision tout en l'externalisant du temps de la plénière. Il présente néanmoins deux inconvénients, la décision se trouve reportée et repose sur l'investissement d'une personne, il peut aussi contribuer à accentuer une certaine fracture numérique notamment chez les plus âgés. Une autre solution a été d'alterner les jours et heures de réunions, enfin, un conseil a fait le choix d'établir un jour et une heure fixe, à chacun de se libérer ou non. Entre désintérêt pour les activités du conseil et incapacité à assister aux réunions plénières, le prosaïsme de la contrainte soulève deux des difficultés majeures de la participation, la disponibilité et l'assiduité. Il met aussi en évidence des différences de représentations considérables sur le conseil citoyen : doit-il s'adapter pour que chacun puisse y trouver sa place ? Ou revient-il à la responsabilité et l'engagement de chacun de s'adapter au conseil citoyen ?

7.2.2. Communiquer, être informé et s'institutionnaliser

La gestion de la communication essentiellement mais non exclusivement par voie électronique, se trouve associée à la gestion des formalités administratives du conseil, par exemple,

la déclaration en préfecture. Cette proximité semble indiquer que la gestion de la communication participe du processus d'institutionnalisation des conseils citoyens, comme le résume très bien la phrase suivante, prononcée par une des membres du conseil-citoyen des quartiers Reynerie-Mirail-Université « *L'information, c'est le pouvoir* ». Les informations des instances de pilotage et celles propres au conseil doivent pouvoir circuler auprès de chacun des membres et cette nécessité est conditionnée par la création de listes de contacts mises à jour, en éliminant les démissionnaires, sans quoi la légitimité même du conseil citoyen et celle des instances de pilotage peuvent s'en trouver mises à mal. Les conseils citoyens contraints parfois d'« aller à la pêche aux informations » ont pu parfois nourrir une forme de défiance envers les « intermédiaires », accusés de « manipulation » (classe 18).

S'agissant de l'information en interne, la question s'est posée avec une acuité particulière à l'occasion de la démission d'une personne ayant été élue au « bureau » d'un des conseils. Si le statut importait assez peu pour les membres qui considéraient cette élection comme une simple formalité administrative liée à la nécessité de pouvoir afficher une personnalité morale (statut d'association loi 1901) et recevoir les informations, sans répercussion sur le fonctionnement collégial du conseil, la démission a rouvert les négociations sur les statuts, le rôle du bureau, le règlement intérieur et la gestion de la circulation de l'information.

> « *Il faut un petit bout de papier comme quoi le* ***bureau*** *s'est réuni le tant et à telle heure et qu'il a désigné le vice-président en fonction du président intérimaire en remplacement de l'ancien président démissionnaire* » (homme, conseil citoyen Reynerie - Mirail Université, juin 2016, extrait du concordancier de la forme « bureau » classe 18).

> « *Il y a besoin d'aller au coup de force, quand on dit qu'il faut le* ***bureau*** *au niveau des institutions, naturellement ils vont envoyer la convocation au président, au* ***bureau,*** *naturellement* » (homme, conseil citoyen Reynerie -Mirail Université, mai 2016, extrait du concordancier de la forme « bureau », classe 18).

7.2.3. Le cadrage interne du processus délibératoire : Animation, régulation, gestion de l'ordre du jour

Selon les conseils, plusieurs rôles font l'objet de désignation sur la base du volontariat. Outre les représentants aux instances, des secrétaires, animateurs de séances sont désignés à chaque séance. Le degré de formalisation de cette répartition des rôles est sujet à variations d'un conseil à l'autre. Leur mission réside dans la prise de note, la gestion de l'ordre du jour, la répartition des temps de parole et parfois leur régulation, en veillant à ce que les échanges ne versent pas dans un registre émotionnel trop prononcé (ex. : « les gardiens du ressenti ») se conformant ainsi implicitement aux injonctions de rationalité du débat démocratique.

> « *Moi je trouve ça parfaitement* ***démocratique*** *de permettre à quelqu'un, donner un temps de 10* ***minutes*** *un* ***quart*** *d'****heure*** *à la réunion,* ***poser*** *sa* ***question****, essayer de trouver des* ***réponses*** *et puis en* ***terminer****, la, voilà, je trouve que c'est une proposition* » (homme, conseil citoyen Trois Cocus La Vache, décembre 2015, classe 12).

> « *Donc on s'est dit que vu le* ***timing****, il doit y avoir 10* ***minutes*** *globalement on fait une pause et vous faites un signe si vous avez des* ***questions*** *à* ***poser*** **»** (femme, conseil citoyen de Bellefontaine Milan, mars 2016, classe 12).

Si chacun est *a priori* libre de s'exprimer, la définition du périmètre de ce qu'il est pertinent ou non d'évoquer au cours des séances donne lieu à des désaccords :

> « *Alors maintenant la* ***question*** *que tu* ***poses*** *moi je pourrais y* ***répondre*** *je n'ai pas peur mais je pense qu'on a autre chose à faire que de s'****étendre*** *sur un truc comme ça, donc ta* ***question*** *n'est pas bienvenue* » (femme, conseil citoyen Bellefontaine Milan, février 2016, classe 12).

Toutes les questions ne sont donc pas bienvenues et les contraintes du « timing » ainsi que les compréhensions disparates du rôle du conseil citoyen peuvent venir limiter voire censurer ce qu'il faut aborder en séance ou au contraire, laisser de côté. Par ailleurs, le segment ci-dessus laisse entrevoir l'existence de confrontations, plus ou moins apaisées.

Des éléments lexicaux témoignent directement de l'existence de débats comme « accord », « excusez-moi » ou « poser des questions » ou encore « laisser parler » (classe 12 et 14). L'écoute et le respect de la parole d'autrui font ainsi partie des règles, plus ou moins tacites et plus ou moins respectées, régissant le fonctionnement des plénières qui apparaissent dès lors comme des espaces dans lesquels la discussion est possible. Celle-ci peut, ou non, déboucher sur une prise de décision collective qui est, ou non, entérinée par un vote (classe 9). Si la tenue d'un vote peut être un argument pour ne pas rouvrir la discussion ultérieurement, ce n'est pas pour autant systématique.

Ceci étant dit, le processus délibératoire ne se réduit pas aux séances plénières car des « groupes de travail » et commissions internes sont formés, (ce qui n'a pas été sans négociation dans certains conseils) pour approfondir les sujets jugés importants voire prioritaires. Les travaux des « groupes de travail » sont par la suite régulièrement présentés à l'ensemble des membres présents lors des séances plénières.

En parallèle à des groupes internes aux conseils citoyens, d'autres « groupes de travail » sont constitués par l'instance de pilotage du contrat de ville, ici Toulouse métropole, comme le « comité de pilotage », mais aussi un groupe plus informel chargé de réfléchir spécifiquement à la question de la participation des habitants. Les travaux des sous-groupes sont restitués et mis en discussion au cours des séances plénières. Du « Copil »[73] aux groupes de travail, la délibération apparaît donc ici comme un processus échelonné, cadré et conditionné en partie par la connaissance et la compréhension du contrat de ville.

[73] Comité de pilotage

7.2.4. Comprendre le contrat de ville et y trouver sa place

Un des éléments ayant le plus accaparé les temps de discussion concerne le contrat de ville et la fonction des conseils citoyens. Cette compréhension du contrat de ville, d'abord définitionnelle, peut être amenée par des interventions de personnes extérieures, des chargés de mission politique de la ville, des animateurs comme la Ligue de l'Enseignement. Mais elle passe aussi par la capacité des membres à identifier les bons interlocuteurs (associations, bailleurs sociaux, maires de quartier, etc.) et à construire un projet susceptible d'être entendu en comité de pilotage et recevoir un écho positif de la part des décideurs.

> « *Il y un* ***contrat*** *qui doit servir pour les* ***habitants*** *des* ***quartiers prioritaires****, l'****objectif*** *c'est ça, les* ***habitants*** *sont-ils* ***concernés*** *sont-ils impliqués par la* ***politique*** *de la* ***ville*** *?* » (femme, conseil citoyen Soupetard - La Gloire, juin 2016, classe 1).

> « *Et là il est marqué en dernier, le tout dernier paragraphe « dans une* ***logique*** *de* ***co-construction*** *et de dialogue avec les* ***partenaires*** *du* ***contrat de ville****, le* ***rôle*** *de la* ***mission*** *est de* ***mobiliser*** *les* ***acteurs*** *locaux* ***ressources*** *sur les* ***thèmes*** *que chaque conseil souhaite* ***aborder*** » (femme, conseil citoyen Soupetard - La Gloire, juin 2016, classe 1).

> « *On a bien refixé samedi lors des* ***ateliers*** *qu'il fallait bien rester dans le* ***cadre*** *du* ***contrat*** *de* ***ville*** *et du* ***renouvellement urbain*** *parce que c'est vrai qu'on avait dévié sur* ***commission de quartier****, etc.* » (femme, conseil citoyen Bellefontaine Milan, octobre 2016, classe 1).

Rester dans le cadre, comprendre le fonctionnement de la démocratie locale, que les missions du conseil citoyen n'y sont pas tout à fait réductibles, a été un processus d'apprentissage, couplé d'une appropriation des contraintes perçues dans ce cas comme nécessaires pour mener à bien les actions du conseil. Il faut se focaliser sur le renouvellement urbain et le contrat de ville, les partenaires et les ressources locales.

Dans ce contexte, les lieux de rencontres et de partage, les tiers lieux, la dynamisation de la vie associative, l'emploi local et l'implantation de services publics (permanence à la mission locale, accueil jour et nuit pour les mineurs) dans le quartier sont les projets qui semblent les plus investis par les conseils. Ils répondent aux objectifs fixés par le contrat de ville en matière de mixité, de cohésion sociale et de dynamisation du quartier.

> « *La réunion du 3 mars on a défini quelles étaient nos* ***priorités*** *dans la cohésion* ***sociale****, la première des priorités c'était de réfléchir sur un* ***lieu*** *de* ***rencontre*** *et d'****échange animé*** *par les* ***associations*** *et ouvert aux* ***habitants*** **»** (femme, conseil citoyen Soupetard - La Gloire, juin 2016, classe 10).

> « *Alors* ***mixité*** *sur l'****espace public****, on* ***demandera*** *aux* ***associations*** *d'****occuper*** *l'****espace public*** *dans, lors des* ***manifestations*** *[…]* » (femme, conseil citoyen Bellefontaine-Milan, septembre 2016, classe 10).

La scolarité occupe ici aussi un rôle important comme en témoigne le contenu de la classe 13. Si la thématique du décrochage scolaire figure parmi les priorités de trois conseils citoyens,

selon des modalités différentes (décrochage, accompagnement scolaire, lutte contre l'errance des jeunes) qui s'inscrivent dans le cadre de l'axe jeunesse du contrat de ville, cette classe est également liée à deux controverses locales. L'une concerne les manuels scolaires, qui n'avaient pas été distribués à temps à tous les élèves. Cette controverse, spécifique au conseil Reynerie-Mirail-Université a été portée par un membre du conseil également investi en tant que membre d'une association de parents d'élèves.

> « *Oui au* ***collège****, tous les élèves n'ont pas de* ***manuel scolaire****, on remonte ça en tant qu'****association*** *de* ***parents*** *d'****élèves*** *on a remonté ça* » (homme, conseil citoyen Reynerie –Mirail-Université, avril 2016, classe 13).

La seconde controverse concerne un projet porté par le Conseil Départemental de « mixité sociale » au collège, indépendamment du contrat de ville. Celle-ci a particulièrement affecté les quartiers Bellefontaine - Milan et Reynerie -Mirail-Université, dans la mesure où ce projet prévoyait d'envoyer des élèves des collèges « défavorisés » étudier dans les collèges « favorisés » du centre-ville et *vice-versa*. En parallèle, un établissement, implanté dans les quartiers concernés était menacé de fermeture.

> « *Ils ont* ***parlé*** *de quoi, ils ont* ***parlé*** *de la* ***mixité*** *au* ***niveau scolaire****, les problématiques qu'il y avait entre le public et le* ***privé****, les différentes* ***classes sociales****, les* ***élèves*** *sont* ***issus*** *de différentes* ***classes sociales*** » (homme, conseil citoyen Reynerie-Mirail-Université, septembre 2016, classe 13)

> « *Après franchement, la fermeture du collège pour moi dans ma compréhension personnelle, donc j'engage que moi, elle est dans le prolongement de cette question de* ***mixité*** *sociale* » (femme, conseil citoyen Reynerie-Mirail-Université, octobre 2016, extrait du concordancier de la forme « mixité », classe 13).

> « *Un autre point quand même que j'ai trouvé pervers, c'est un mot un peu fort mais bon, dans le discours des politiques qui étaient là, revenait souvent comme argument, sur la non* ***mixité*** *de nos collèges* » (femme, conseil citoyen Bellefontaine Milan, octobre 2016, extrait du concordancier de la forme « mixité », classe 13).

Les membres des conseils citoyens ont considéré qu'il était dans leur mission de se positionner sur cette réforme et ils s'en sont donnés les moyens, en organisant des réunions avec élus et professionnels en charge du projet, associations de parents d'élèves, favorables ou défavorables au projet, enseignants et chefs d'établissements. Ils ont également assisté aux réunions d'information prévues par le Conseil Départemental et ont pris part aux phases de concertation.

La scolarité et ses enjeux connexes apparaissent ainsi comme une thématique transversale qui rend cependant compte de contradictions inhérentes à l'architecture de la gouvernance urbaine et à la répartition des compétences entre collectivités territoriales. Les compétences des instances participatives, enchâssées dans cet enchevêtrement administratif, lui-même complexifié par les incessantes réformes, dépendent ainsi directement de l'articulation des dispositifs administratifs.

L'appropriation des enjeux de la politique de la ville pour les quartiers soulève donc des interrogations importantes sur les missions mêmes des conseils citoyens, en tant que partenaire du contrat de ville et en tant qu'instance indépendante dont le déploiement est national. C'est dès lors une réflexion sur *les* conseils citoyens qui est engagée. Peuvent-ils être porteurs de projets ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement et de formation prévus par la loi et le contrat de ville ? Quels sont les engagements mutuels à respecter ? Leur mission principale se réduit-elle au suivi de la mise en œuvre des opérations d'aménagement de l'espace urbain ? Cette montée en généralité, embryonnaire dans le cadre de cette étude, laisse cependant entrevoir les conditions d'une politisation des conseils citoyens qui s'inscrirait dans la construction de relations entre conseils citoyens[74], sur le territoire métropolitain et au-delà, en parallèle plutôt qu'en opposition avec les contrats de ville et la politique de la ville. Toutefois, dans la temporalité de cette étude, une forme de politisation plus discrète semble plutôt se déployer en deçà du contrat de ville, comme condition préalable à l'action des conseils citoyens.

7.3. Un « agir communicationnel » en deça du contrat de ville : horizontalite et reticularite

Si le contrat de ville façonne en grande partie l'activité discursive des conseils, elle ne s'y réduit pas tout à fait pour autant. Un agir communicationnel se déploie en deçà du contrat de ville et il apparaît de deux façons distinctes. D'abord dans la volonté de trouver les meilleures manières d'« aller vers les gens » les habitants, pour construire l'image la plus fidèle possible des attentes et besoins du quartier (classe 6, 5, 17, 4, 11). Ensuite, dans le partage des expériences sensibles relatives aux problèmes du quartier, entre les membres du conseil citoyen (classes 15 et 16) sans que ceux-ci soient nécessairement réductibles au cadre de référence du contrat de ville. Ces choix stratégiques participent d'une connaissance du système complexe que constitue le quartier dans lequel s'insère le conseil citoyen, associée à une compétence propre à l'usage quotidien du quartier, c'est-à-dire l'habiter. Sa capacité à s'insérer dans le tissu associatif local, à occuper les espaces de vie comme les marchés et autres événements ponctuels voire à les susciter, relève ainsi à la fois d'un « agir communicationnel » constitutif d'un « vivre-ensemble » (Berger et al., 2011) local, faisant certes écho en partie à la thématique de la cohésion sociale du contrat de ville, mais témoignant aussi d'une réelle stratégie de légitimation, par le biais d'une communication relationnelle. Le conseil citoyen affiche ainsi sa volonté de s'imposer comme un acteur à part entière de la démocratie de proximité.

[74] Le premier forum national des conseils citoyens s'est tenu en octobre 2016, à l'initiative du Ministère.

7.3.1. S'afficher, expérimenter, mettre en place

La plupart des conseils citoyens ont accordé une attention particulière à leur mise en visibilité, voire leur mise en scène. Celle-ci passe par :

- la création de blogs, sites internet ou logos ;
- la volonté d'occuper les espaces, moments de vie et de rencontre comme les marchés, les festivals et autres animations ponctuelles du quartier.

Ils ont également cherché à prendre part à cette vie locale en réfléchissant à l'organisation de repas de quartier, à la participation (à titre individuel ou collectif) à des événements organisés par les associations (locales ou non) ou à la façon dont ils pourraient s'insérer dans des locaux municipaux leur conférant une visibilité et leur permettant d'assurer d'éventuelles permanences.

> « *On a un **grand marché** le mercredi **matin**, je trouve que c'est une **excellente** idée, on fait la demande, nous aussi pour avoir un **stand**, s'il y a des gens qui peuvent **venir*** » (femme, conseil-citoyen Bellefontaine-Milan, mars 2016, classe 17).

> « *On va faire un support déjà pour faire **connaître le conseil_citoyen**, avoir un **petit stand** sur les **marchés** ou dans les **fêtes** locales essayer de, oui, sur les **fêtes** de quartier* » (homme, conseil citoyen Trois-Cocus-La Vache, mars 2016, classe 17).

> « *Où est-ce que le **conseil_citoyen** peut se faire **connaître** et accueillir des gens, quand ? S'il y a des lieux bien définis. Quand ? Peut-être **tenir** des **permanences**. Comment ? **Flyer A3**, **A4**, **affiches**, **questionnaires**, voilà, je crois que c'est le sujet* » (homme, conseil citoyen Trois-cocus-La Vache, février 2016, classe 17).

> « *Je **vais** y **aller**, par **exemple**, je **vais parler** dans mon **quartier** à moi, je **vais voir** des **gens**, je tape à la **porte** ou on **va** y **aller** dans un **endroit** où tout le monde se **retrouve*** » (femme, conseil citoyen Trois-cocus-La Vache, classe 4).

Cette volonté d'agir en appelle directement à la recherche d'une définition collective du rôle qui pouvait leur incomber, celui de « représentant » ou de « porte-parole » des habitants[75]. Cette définition, renvoie à une identité partagée, celle du « conseil-citoyen » liée au quartier et à ses habitants, au même titre que les comités ou conseils de quartier. Cela pose la question de la multiplication des interlocuteurs car contrairement à ce qui était prévu, les conseils citoyens ne se sont pas substitués aux collectifs d'habitants déjà constitués et bien implantés dans trois

[75] La distinction entre « représentant « et « porte-parole » n'est pas toujours claire. Elle a fait l'objet d'une discussion dans un des conseils citoyens ; les animateurs présents de la *Ligue de l'Enseignement* ont énoncé leurs réserves quant à l'emploi du terme de « représentant », en raison de l'absence de mandat électif. Selon nous, cette anecdote témoigne directement, d'une part, d'une répartition inégale des compétences discursives et d'autre part, des ambiguïtés quant à la mise en œuvre et la répartition du pouvoir social, que le fonctionnement partenarial et collaboratif de la gouvernance entraîne.

des quartiers concernés par cette étude. Au contraire, ces collectifs semblent tendre à construire une complémentarité car des membres des comités de quartiers sont amenés soit à intervenir soit à siéger au conseil citoyen en tant qu'association du quartier. Un des conseils citoyens, celui des quartiers Soupetard-La Gloire, a même contribué largement à la création d'une association de locataires, agissant ainsi directement comme un levier de mobilisation locale.

7.3.2. Les enjeux spécifiques au quartier

Certains des sujets discutés dans les conseils citoyens et ayant donné lieu à une prise de position de ces derniers peuvent relever des spécificités des territoires et de leurs aménagements, qu'ils entrent ou non en résonance avec les orientations stratégiques du contrat de ville, ou être relatifs à des choix de traitements opérés par les conseils citoyens, indépendamment du territoire. Ces spécificités se manifestant dans l'échange entre membres du conseil citoyen, au fil des discussions, des expériences sensibles relatives aux problèmes du quartier (immobilier, salubrité, circulation, trafics, etc.), sans que ces problèmes soient nécessairement réductibles aux orientations du contrat de ville. Ces discussions s'accompagnent de descriptions des espaces et des éléments y ayant pu être observés.

> « *Ensuite moi, ce que je voudrais qu'on fasse c'est justement ce* ***parking*** *en* ***face*** *de la* ***pharmacie****, pourquoi pas faire une* ***zone enfant*** *à cet* ***endroit****-là* ***supprimer*** *ce* ***parking*** *où ils* ***mettent*** *les* ***voitures volées*** *et faire une* ***zone*** *pour* ***enfant*** » (homme, Soupetard-La Gloire, juillet 2016, classe 16).

> « *C'est que les* ***gosses*** *du* ***lycée*** *d'à* ***côté*** *savent très bien utiliser ça et comme ils n'ont pas le droit de* ***fumer*** *dans le* ***lycée*** *d'à* ***côté****, ils viennent* ***fumer*** *et du tabac et du shit dans le* ***hall*** *de l'****immeuble*** *puisque tout le monde leur* ***ouvre*** » (homme, Trois-Cocus-La Vache, janvier 2016, classe 16).

Les immeubles (vie, entretien, rénovation, construction, démolition), l'environnement scolaire, les trafics de drogue ont donné lieu à des traitements différenciés au sein des quatre conseils citoyens, chacun investissant davantage une de ces thématiques plutôt qu'une autre. Ces différences mettent en évidence les singularités des conseils citoyens et l'impact pressenti des aménagements sur la vie des quartiers.

L'analyse factorielle de correspondances (AFC), produite à partir d'un calcul de spécificités du lexique de chaque conseil citoyen par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble du tableau lexical, permet d'obtenir une représentation multidimensionnelle du lexique le plus significatif de chaque conseil (couleur de police) en tenant compte de la distance lexicale.

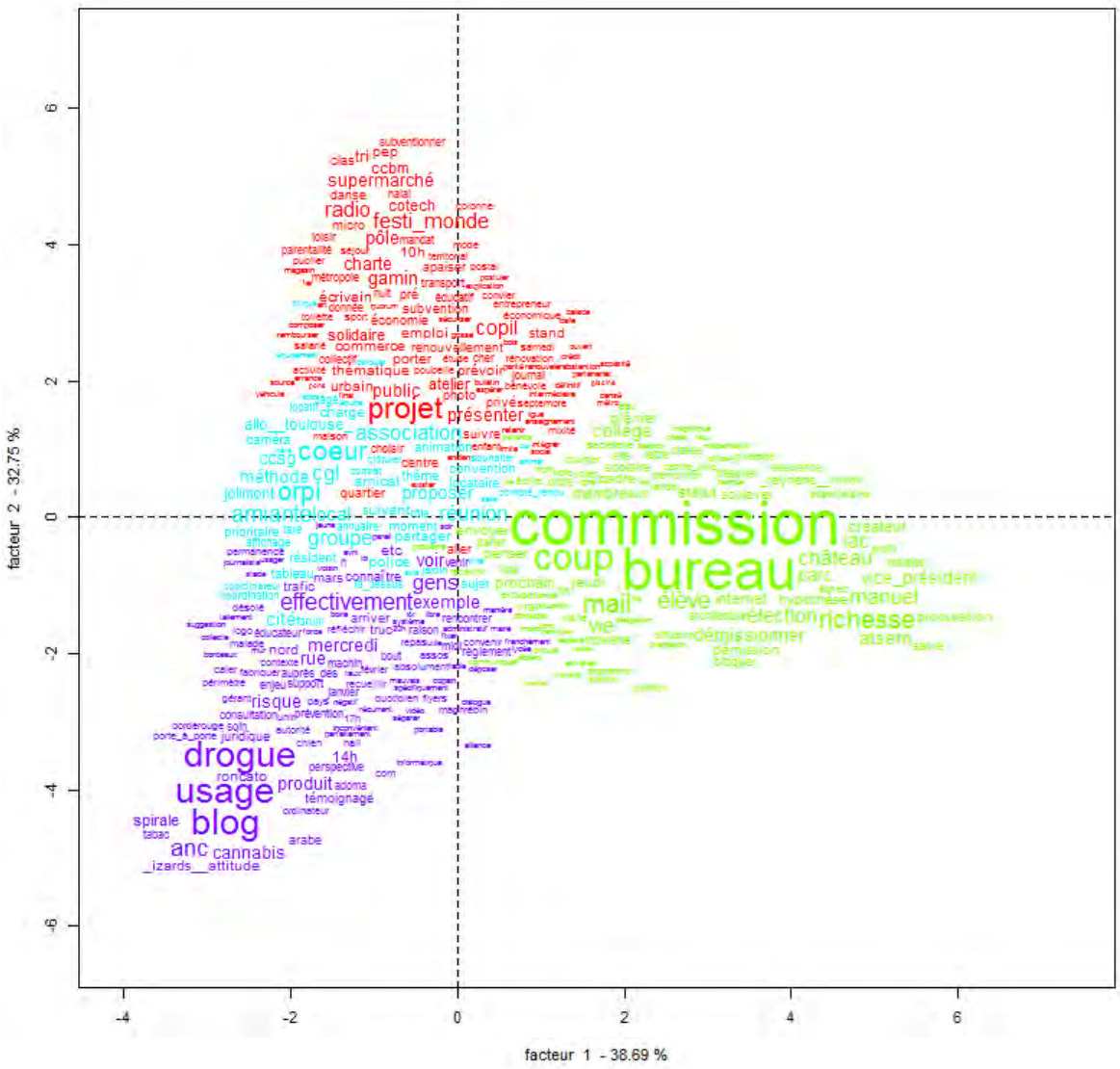

Figure 3 : Analyse Factorielle de Correspondance sur les formes les plus significatives (chi2) de chaque conseil citoyen (*IRaMuTeQ*),

Nous pouvons observer que l'un de ces conseils investit tout particulièrement un lexique renvoyant à des éléments organisationnels (« commission », « bureau »), deux autres conseils semblent plutôt se distinguer au niveau des projets portés pour le quartier et son animation (« projet ») et aux aménagements prévus, spécifiques au quartier (les « cœur » de quartier). Enfin, le dernier a plus particulièrement débattu de sa stratégie de communication (« blog ») et de la thématique de la « drogue ». Ce dernier élément est à nuancer car la présence de ce terme est très spécifiquement corrélée à l'une des séances du conseil citoyen des quartiers Trois-Cocus-La Vache, au cours de laquelle un expert sur l'addiction et sa prévention était longuement intervenu. Tous les segments les plus caractéristiques sont attribuables à ce même locuteur, dont voici un exemple :

> « *Et donc il y a des* ***interventions*** *qui sont* ***proposées*** *sur comment on peut* ***réfléchir*** *sur les* ***usages*** *de* ***drogues****, les conduites à* ***risques etc****. Mais* ***réfléchir****, c'est-à-dire comment on amène les* ***jeunes*** *à réfléchir sur ces questions-là et à penser ces* ***questions****-là...* » (homme (locuteur 102), Trois-Cocus-La Vache, avril 2016, classe 15).

Pourtant, les trafics illicites sont une caractéristique commune à chacun des quartiers, tout comme les violences, par ailleurs peu visibles dans la classification. On peut donc compte-tenu de la nature de ces spécificités, se demander si c'est le territoire de référence qui en est le facteur explicatif déterminant ou si elles résideraient plutôt dans des dynamiques de groupes distinctes d'un conseil à l'autre. Au regard, de l'AFC ci-dessous, nous avançons l'explication de disparités dans l'appropriation du contrat de ville et des priorités que chaque conseil a pu se donner. Ces disparités sont liées à la configuration de groupe choisie par les conseils.

Les conseils citoyens de Bellefontaine-Milan et Soupetard-La Gloire ont fait le choix de distinguer un groupe de coordination (« G7 » pour celui de Soupetard-La Gloire) composé de membres plus investis, du reste du conseil dans son ensemble. Privilégiant l'efficacité à la collégialité, ces groupes de coordination pilotent et animent le fonctionnement du conseil en interne et établissent les ordres du jour en étroite relation avec les temporalités des instances de pilotage du contrat de ville. On comprend dès lors que ces groupes, dans cette phase de démarrage, aient été les plus « rapides »[76] à formuler des projets, des propositions pour le quartier dans le cadre du contrat de ville. Reynerie-Université et Trois-Cocus la Vache, ont fait le choix de privilégier un fonctionnement associatif plus collégial, sans groupe de coordination. Les discussions se sont par conséquent davantage orientées sur l'affichage et la nature des instances, comme composante incontournable de leur identité de groupe. La démission de la présidence du conseil Reynerie-Mirail Université a par ailleurs contribué à faire de cette thématique, une spécificité lexicale du conseil.

En outre, l'accent mis sur les structures d'accueil, les lieux dédiés à la jeunesse, les thématiques de l'errance et du décrochage scolaire apparaissent comme le cadrage privilégié pour parler des « jeunes » sur le quartier. Le cadrage sécuritaire n'est pas priorisé par les habitants, tout du moins dans le cadre des conseils citoyens[77].

---

[76] La rapidité d'organisation, de structuration et de formulation de recommandation, en d'autres termes, leur efficacité s'est avérée être un critère d'évaluation des conseils citoyens. On retrouve en creux, les principes de la gouvernance.

[77] Cette concurrence de cadrage a d'ailleurs donné lieu à une action conjointe des conseils citoyens à l'encontre des instances de pilotage. En effet, alors même que les conseils citoyens avaient fait remonter leurs priorités, dans lesquelles la sécurité ne figurait que marginalement, le comité de pilotage avait décidé de l'instituer en axe prioritaire. Cette décision a amené les conseils citoyens à produire conjointement un texte, lu au cours de la réunion en comité de pilotage, dans lequel ils précisaient leur désaccord et leur mécontentement face à cette décision qu'ils jugeaient arbitraire et non conforme à la majorité des propositions produites. « L'axe sécurité » a ainsi pu être sinon abandonné, du moins ajourné.

7.3.3. Le périmètre des discours et des actions sur le quartier

Pour cerner plus en détail la portée de ces thématiques spécifiques, nous avons procédé à la réalisation d'un sous-corpus en retirant les classes liées aux aspects et démarches institutionnels. Nous obtenons un corpus constitué de 6857 textes (prises de paroles) soit 250 720 occurrences et 10 237 segments de textes.

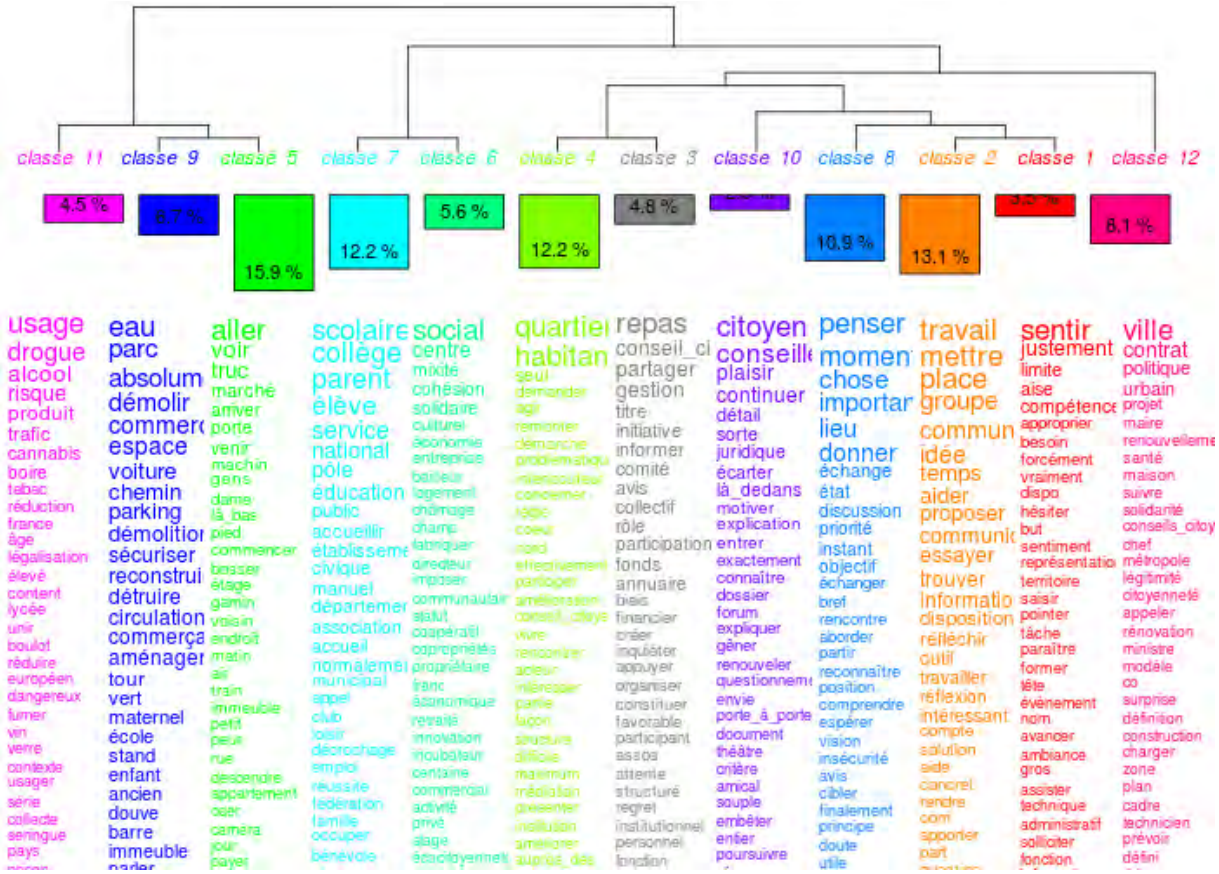

Figure 4 : Classification Hiérarchique Descendante en 12 classes terminales (87,8% de segments classés), sous-corpus sur les thématiques non liées à la régulation des instances (*IRaMuTeQ*),

Cette classification fait apparaître distinctement trois sous-ensembles. Le plus imposant, à droite, se subdivise en plusieurs ramifications qui relèvent des modalités de « l'agir » des conseils citoyens, évoquées précédemment, auprès des habitants (classes 4 et 3), entre eux (classes 8, 10, 2 et 1) et dans le contrat de ville (classe 12).

Les deux autres ensembles renvoient aux enjeux afférant au quartier les plus discutés en séances : la scolarité (classe 7), le développement économique et social du quartier (classe 6), articulé autour des notions de cohésion et de mixité sociale ; la drogue (classe 11), la rénovation urbaine (classe 9) et les expériences personnelles qui sont associées à ces problèmes (classe 5).

Cette classification nous permet ainsi de corroborer les observations de la classification précédente, en montrant que, somme toute, le discours des conseils citoyens est largement contraint et façonné par le dispositif qui oriente en grande partie les thématiques priorisées.

Au-delà de la rénovation urbaine (classe 9), nous souhaiterions ici mettre en exergue, très spécifiquement la classe 6. C'est selon nous, celle dans laquelle se dessine le plus distinctement les ambitions et projets pour le quartier promus par les conseils, contraints par le contrat de ville.

Cette contrainte se manifeste ici lexicalement par la reprise de mots largement issus des discours canoniques des politiques publiques : « mixité » ; « cohésion », « communautaire », « coopératif », « innovation ». Ces nouveaux mots du pouvoir issus du registre de l'expertise (Cusso & Gobin, 2008) apparaissent ici, bien regroupés dans une classe lexicale spécifique. Ce phénomène lexical témoigne selon nous directement de la circulation de ces notions et concepts, dans des contextes où leur usage n'allait pas de soi. En d'autres termes, nous considérons, au regard des résultats obtenus dans nos précédents corpus qu'ils ne relèvent pas de l'univers des compétences discursives des habitants, de leur répertoire lexical courant, mais du registre de l'expertise[78].

[78] Voir en « annexe 2 », le traitement d'un petit questionnaire administré par le conseil citoyen de Bellefontaine-Milan auprès des habitants.

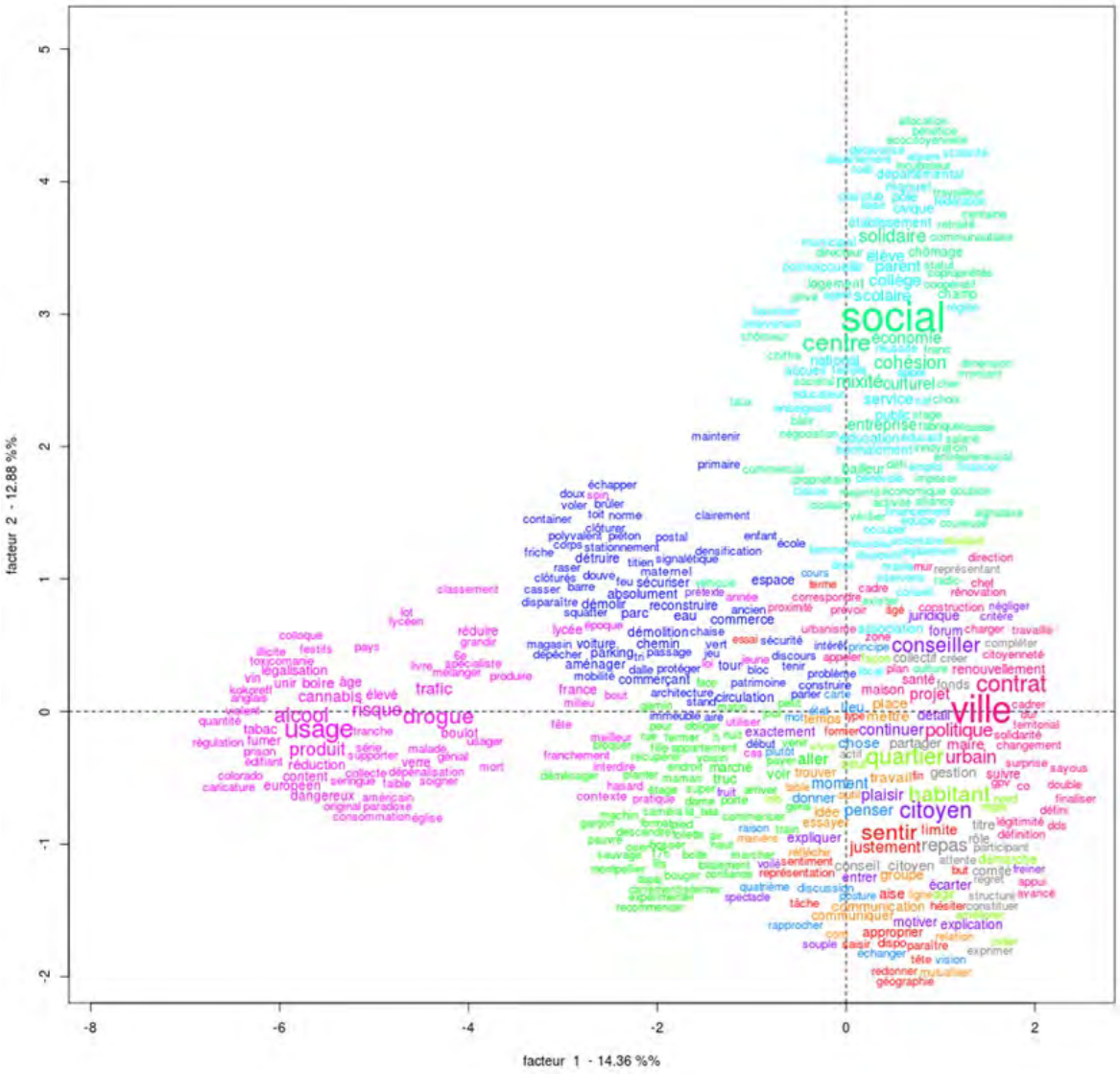

Figure 5 : Analyse Factorielle de Correspondance sur les spécificités lexicales par locuteur, sous-corpus sur les thématiques non liées à la régulation des instances (*IRaMuTeQ*)

L'AFC ci-dessus rend particulièrement éloquente cette distance lexicale, entre une zone plus centrale renvoyant aux thématiques et registres discursifs les plus usités par les membres des conseils et ceux qui y ont été principalement introduits par des intervenants extérieurs, en périphérie. Le codage des locuteurs nous permet de voir, qu'ici encore, le locuteur le plus caractéristique de la classe 6, en turquoise, est une invitée, venue présenter le dispositif « Première Brique »[79] au conseil citoyen de Bellefontaine-Milan. Ces mots de l'expertise, font l'objet

[79] Dispositif d'économie sociale et solidaire, dont la métropole est partenaire, proposant des « incubateurs » et « pouponnières » à entreprise. Les porteurs de projets, issus des quartiers prioritaires, ou ayant des projets de création d'entreprise dans les quartiers prioritaires, peuvent bénéficier d'aides et d'accompagnement à condition

d'une circulation et d'une reprise déterminée par le dispositif des conseils citoyens. Les conseils citoyens sont par conséquent des instances dans lesquelles une acculturation aux dispositifs des politiques publiques a lieu, corroborant l'existence de processus d'apprentissage, de traduction, de médiation précédemment évoqués.

Deux « agir » sont donc ainsi matérialisés. Le premier a trait à l'animation du « vivre-ensemble » et du « lien-social ». Il se décline en actions visant à animer le quartier et créer des espaces d'échange, de partage et d'expression. Le second, propre au contrat de ville, repose sur un transfert de compétences discursives en matière d'action publique et la promotion de la cohésion sociale. Cette dernière vient donner sens aux projets concernant les accès aux services publics, la création de centre sociaux, de crèches, d'emplois, la création de commerces de proximité, par le biais de la rénovation urbaine et des investissements publics prévus par la politique de la ville et les dispositifs d'économie sociale et solidaire.

Cette exploration lexicale fait apparaître les conseils citoyens comme des espaces de tension et d'articulation, à géométrie variable, entre des contraintes propres au caractère descendant du contrat de ville, tandis que d'autres sont propres à l'institutionnalisation des conseils citoyens en tant qu'espace de délibération inséré dans le double environnement du contrat de ville et du quartier. Dans ce cadre, la volonté de se saisir des enjeux des quartiers en y associant les habitants semble témoigner d'une politisation discrète, contrainte mais réelle, liée au quartier et à ses acteurs.

Si la capacité d'action est conditionnée par un apprentissage du fonctionnement du contrat de ville et de la démocratie de proximité, conformément à la fois aux nouvelles pratiques relationnelles de la communication publique et aux vertus éducatives supposées de la démocratie participative (Bratosin, 2006 ; Talpin, 2013), il reste à savoir si cette connaissance permet une appropriation de la politique de la ville par les habitants, au-delà de la sollicitation d'un savoir d'usager, expérientiel, et s'il tend à favoriser leur pouvoir de prendre part aux processus de décision publique.

En d'autres termes, est-ce que les conseils citoyens peuvent porter les problématiques du quartier au-delà d'un cadrage territorial délimité tant symboliquement que physiquement par le contrat de ville ? Les conseils citoyens peuvent-ils sortir de la politique de la ville et du contrat de ville ? Ce n'est pas simplement la capacité d'agir mais la répartition du pouvoir social (Beauvois, 2005) que ce type de dispositif interroge en mettant en évidence les processus de cadrage des problèmes publics à dimension locale. Si les conseils citoyens sont une forme de réponse à la demande de reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants, elle ne semble pas permettre réellement de répondre à une déclinaison qui serait véritablement locale de la citoyenneté (Talpin, 2016). On peut ainsi se demander si l'appellation même de conseils citoyens, en décalage avec la portée réelle des instances, ne relève pas d'une forme de labelli-

---

de rentrer dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Il convient également de porter un projet original, sinon « innovant ».

sation d'un « agir » citoyen autorisé, encouragé, voire sollicité, en contexte local. Les thématiques abordées lors des conseils citoyens, bien que variées, relèvent en effet, en grande partie de l'aménagement du territoire et d'une figure sociale propre à « l'habiter ». L'habitant davantage que le citoyen, au regard d'une part de l'ancrage territorial et d'autre part des transformations de l'action publique, semble peu à peu devenir l'interlocuteur et le destinataire privilégier des dispositifs participatifs. Ces derniers sont amenés à jouer un rôle croissant dans la fabrique des territoires et de leurs images, tant et si bien qu'ils semblent davantage relever d'une forme de communication relationnelle (Cardy, 2013) que d'une nouvelle répartition du pouvoir social.

En résumé, ces résultats permettent de mettre en évidence l'incidence du dispositif du contrat de ville et le poids du fonctionnement institutionnel sur le contenu thématique des séances. Ils témoignent ainsi d'un « agir communicationnel » institutionnellement normé et façonné par les attendus du contrat de ville. En outre, la pénétration des mots issus d'un registre de l'expertise (Gobin, 2004) dans le vocabulaire des conseillers, *via,* d'une part, la compréhension du contrat de ville et du rôle des instances et d'autre part, *via* les multiples intervenants extérieurs, rend compte du rôle de médiateur entre les pouvoirs publics et les habitants, fondamentalement attribué au conseil citoyen. En permettant aux membres de s'acculturer au contrat de ville, les conseils citoyens apparaissent comme des structures qui relèvent d'une communication relationnelle (Cardy, 2013) visant à l'appropriation d'un schéma de gouvernance urbaine, telle qu'elle est conçue par la politique de la ville et telle qu'elle est opérationnalisée par le contrat de ville. Influencée par les théories de la délibération et les approches collaboratives en matière de planification urbaine, la participation institutionnalisée telle qu'elle se dessine dans les conseils citoyens prend dès lors la forme d'une collaboration entre de multiples acteurs intéressés par le développement (urbain, social, culturel, économique, etc.) du quartier. L'architecture du contrat de ville et la composition des conseils citoyens témoignent directement de l'installation et de la déclinaison à plusieurs échelons territoriaux, de la métropole au quartier, de la gouvernance comme mode de régulation des territoires prioritaires, les habitants apparaissant comme des partenaires parmi d'autres. Dans ce contexte, la participation institutionnalisée, ajustée à un dispositif de gouvernance urbaine, remplit les fonctions de :

- communication publique à dimension relationnelle, dans laquelle l'opérationnalisation de l'impératif délibératif est censée permettre l'émergence d'horizons communs.
- d'opérateur d'homogénéisation quant aux façons d'appréhender le quartier, en raison de l'influence qu'exercent les catégories d'action telles qu'elles sont définies dans le cadre du contrat de ville.
- Développeur des capacités d'agir des habitants, à partir de l'apprentissage des règles de fonctionnement de la démocratie locale, de la gouvernance urbaine et de l'identification de leurs acteurs.

Les conseils citoyens, comme d'autres dispositifs participatifs, viennent ainsi instrumenter la gouvernance urbaine, dans un contexte fortement marqué par les transformations de l'action publique en contexte local, pour laquelle la maîtrise des images et la narration du territoire revêtent une importance singulière.

PARTIE IV. LA FABRIQUE DES IMAGES DU TERRITOIRE : ENTRE DISCOURS ET CONTRE-DISCOURS

La transformation des modalités de gestion des territoires, analysée comme le passage du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine (Le Galès,1995 ; Epstein, 2015) amène à la multiplication des échelles de projets, des acteurs et des formes de partenariat privé/public. Elle contribue, depuis deux décennies, à transformer en profondeur les conditions d'exercice des urbanistes. Ceux-ci sont amenés à travailler dans des contextes institutionnels de plus en plus fragmentés, pour des publics diversifiés, dont les identités ou intérêts spécifiques tendent à s'affirmer. Les questions de négociation et de participation deviennent ainsi déterminantes dans un contexte où les processus de décision sont à la fois plus ouverts et plus opaques. En particulier, la recomposition des modes de gouvernement soulève des enjeux essentiels à l'échelle des grandes régions métropolitaines qui, à l'image du Grand Paris ou des grandes métropoles canadiennes, sont confrontées à divers problèmes de gouvernance limitant leur capacité à se développer ou à répondre aux aspirations des citadins en termes de qualité de vie (Bacqué & Gauthier, 2011).

Au-delà de la transformation des pratiques que ces changements de gouverne supposent, ils ont tendance à complexifier le rapport des citadins au gouvernement local. Cette complexification est ainsi susceptible d'expliquer la multiplication des expériences participatives à l'échelle locale, qui répondraient à deux objectifs principaux : rendre les échelons décisionnels plus accessibles (éducation, traduction, médiation et transparence) et conférer contenu et substance à des échelons territoriaux intermédiaires, en manque de légitimité. Sous l'effet du double impératif délibératif et durable, la législation a contribué à la multiplication des dispositifs participatifs par des opérateurs variés, dans des domaines variés (Bacqué & Gauthier, 2011). On assiste alors à la juxtaposition d'une série d'initiatives sur un même territoire sans qu'elles ne soient mises en relation et que ne se cumulent les savoir-faire ou une approche réflexive. La participation prend dès lors la forme d'expérimentations situées et épisodiques, qui n'ouvrent pas véritablement sur un débat articulant enjeux locaux et métropolitains. (Bacqué et al., 2010)

En outre, en France, le processus de métropolisation n'est pas dans l'immédiat, accompagné par une démocratisation de la désignation des représentants, qui continue de s'effectuer, comme c'est le cas pour les intercommunalités, de façon indirecte. Cela contribue à rendre opaque la gouvernance métropolitaine et les compétences territoriales qui lui incombent. La construction d'une identité métropolitaine en tant qu'identité territoriale reste de fait un enjeu important tout comme les tentatives de comblement du déficit démocratique.

Mais si la métropolisation des grands ensembles urbains est encore politiquement peu perceptible ou lisible, les métropoles deviennent des actrices centrales dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de territoires. Le problème crucial auquel elles se heurtent est celui de rendre compte « matériellement » d'un territoire qui institutionnellement n'est pas formalisé (Pagès, 2013).

Comprendre l'habitant et ses lieux, ses temps et modes de vie, de déplacement, de travail, ses lieux de mémoires, etc., s'inscrit ainsi au cœur du projet métropolitain, pour injecter une épaisseur sociale et sensible à la métropole inhabitée.

> « *La gouvernance ne se réduit pas à une question institutionnelle : les images et les échanges, les débats et les consultations en sont et seront de plus en plus les outils essentiels. De la stratégie de marque à la diversification des dispositifs participatifs, la métropolisation s'écrit et se dit, donnant au travail médiatique des territoires profondeur et importance* » (Pagès, 2013, p. 156).

La circulation de différentes notions comme celles de « citoyenneté urbaine » ou « citoyenneté globale » témoigne à la fois de l'émergence de nouvelles valeurs politiques et de pratiques territoriales diverses. Les dispositifs participatifs déployés le plus souvent sur des enjeux qui interrogent la composition et l'administration des territoires de vie, révèlent une transformation de la territorialité[80] (Di Méo, 2003), et créent, notamment s'agissant des quartiers populaires, de nouveaux rapports avec les institutions. Ces rapports sont sous-tendus par des repères non seulement physiques mais aussi culturels, symboliques. Ils sont intériorisés par l'individu pour se positionner et agir dans l'espace. Ils servent de références à travers lesquelles les individus se reconnaissent comme relevant d'un même territoire (Debarbieux, 2002 ; Raoul, 2009, 2011, 2013). Cette relation articule ainsi des dimensions socio-politiques et spatiales et les dispositifs médiatiques qui peuvent se déployer à propos et dans les territoires, contribuent à définir cette territorialité. Saisir les rapports contemporains aux territoires, en recomposition sous l'effet notamment du rééchelonnement du pouvoir par la gouvernance néolibérale (Brenner 2001, 2004 ; Brenner & Theodore, 2002) mais aussi de la montée des enjeux environnementaux, de nouveaux enjeux sociaux et sociétaux ou des mobilités professionnelles, s'avère d'autant plus nécessaire que la saisie des territoires de représentation et de participation est aujourd'hui délicate (Breux, 2006).

CHAPITRE 8. TERRITOIRE, POUVOIR ET CITOYENNETE

Classiquement, le territoire constitue en quelque sorte « le troisième pôle de la triade » définissant l'État moderne (Bourque et al., 2004). La gestion du territoire est en effet consubstantielle de l'autorité de l'État-nation et de sa centralité en tant qu'espace politique. La territorialité donne sens à l'État-nation, défini comme le territoire sur lequel s'applique l'ensemble des lois de la république. En cela, la citoyenneté dans son acception juridique, est indissociable de l'État-nation car c'est la détention de la nationalité qui reste la condition d'accès au statut de

[80] La territorialité peut se définir comme « la dimension symbolique par laquelle les hommes et les sociétés nouent un rapport particulier, car signifiant, à un espace géographique dans lequel ils vivent » (Di Méo, 2003). La territorialité renvoie donc aux manières de penser le(s) territoire(s), de l'investir d'un sens.

citoyen et de l'ensemble des droits et des devoirs qui lui sont associés. En dehors de ses attributs politiques et juridiques, cette conception de la citoyenneté confère à l'individu un statut social (Schnapper, 1994) et par conséquent une identité politique à laquelle les autres seraient subordonnées. Ce développement politique et institutionnel a eu deux conséquences majeures dans les démocraties occidentales (Breux, 2006). D'une part, il a posé le principe de la supériorité de l'échelle nationale sur les autres échelles territoriales. Cela est d'autant plus vrai en France, où la nature monarchique puis républicaine du pouvoir de l'État s'est pendant longtemps caractérisée par son centralisme et son jacobinisme (Citron, 2017 ; Beauvois, 2005). De la sorte, le sens politique du territoire résulte d'un rapport vertical partant de l'État vers les individus et il en découle que les fonctions du territoire politique sont le plus souvent conçues comme des fonctions régulatives descendantes, de contrôle ou d'aménagement (Bussi & Badariotti, 2004 ; Breux, 2006, Epstein, 2015). Le territoire, sa délimitation administrative et sa décomposition selon des échelons de pouvoir à compétence délégative, subsidiaire et sectorielle a ainsi constitué l'instrument d'action privilégié dans la détermination et la création de politiques publiques (Debarbieux, 2002).

D'autre part, le caractère discriminant des critères nationaux de la citoyenneté juridique ont conduit à la mobilisation de ceux qui en sont exclus (Appaduraï & Holston, 1998).

> « *Le sens politique des territoires, parce qu'imposé par les autorités publiques, est un sens partagé et normalement significatif pour tous, mais soumis à l'obtention de la nationalité et donc paradoxalement exclusif et restrictif* » (Breux, 2006, p.76).

Les luttes urbaines, les nouveaux mouvements sociaux dès lors qu'ils investissent des causes territorialisées, la circulation de « l'impératif délibératif » et le processus de décentralisation viennent interroger la citoyenneté, en l'arrimant à des enjeux locaux et territoriaux d'une part, et, d'autre part, en ouvrant la participation politique, du moins en théorie, à des personnes qui ne détiendraient pas la nationalité française. La citoyenneté ne serait plus simplement un statut social mais une pratique (Neveu, 2003). On appellerait par conséquent au développement des vertus citoyennes en dehors de son acception juridique et politique, en invoquant, par exemple des savoirs d'usages de l'habitant mais aussi la responsabilité citoyenne. En cela, la participation habitante, en théorie non réductible à la détention de la nationalité, interroge la citoyenneté et, en parallèle :

> « *la pratique participative se forge en partie son propre territoire de référence et suscite également l'émergence de nouvelles territorialités tant individuelles que collectives (Debardieux, 2002) révélatrices des pratiques sociétales actuelles* » (Breux, 2006, p.77).

Ces nouveaux rapports au territoire coïncideraient avec l'apparition ou la mise en visibilité de valeurs différentes qui concourent à une définition plus large de la citoyenneté et par conséquent de la communauté, comme c'est le cas de la qualité de vie et du bien-être, particulièrement mobilisés dans la définition de la citoyenneté urbaine. Celle-ci agirait en faveur d'un modèle de qualité de vie et de bien-être fondé sur la valeur d'usage de l'habitat qui deviendrait par conséquent, un attribut de sa valeur d'échange. Les valeurs politiques sur lesquelles se base la citoyenneté urbaine seraient ainsi celles du « *feeling comfortable* », du « *cocoo-*

ning », fondamentalement individuelles (Radice, 2000 ; Beauvois, 2005). À ces valeurs individualistes s'ajouteraient, comme pour les contrebalancer, des horizons normatifs susceptibles de contenir le repli sur soi et le délitement du social, comme la cohésion sociale, acception canonique de discours doxaux agencés autour de notions comme le « lien-social » ou le « vivre-ensemble ». Enfin, l'impératif de durabilité impose au territoire d'être pensé comme connecté, intelligent, économe et fonctionnel. Il est ainsi constamment travaillé par des projets sectoriels (Jaillet-Roman, 2002) visant à affirmer son identité propre dans un contexte de concurrence territoriale, ou visant à le rendre plus résilient, plus « smart », plus durable, plus connecté. Il fait ainsi l'objet d'un investissement de sens considérable de la part des pouvoirs publics locaux, investissement indissociable des politiques d'aménagements, de rénovation, de réhabilitation, et d'investissements financiers dans des secteurs innovants susceptibles de contribuer à son rayonnement. Il est ainsi révélateur des transformations de l'action publique dans sa dimension locale, entre permanence et mutation.

À côté de ces transformations des valeurs attribuées aux territoires de vie, le développement de mouvement sociaux axés sur des sujets ou registres sociétaux, des modes de vie aux luttes contre les « GPII[81] » témoignent d'un élargissement des modalités d'engagement citoyen, donc des manières d'être et d'agir en tant que citoyen. Cet élargissement articule selon les configurations, des dimensions territoriales délimitées et des montées en généralité globales, selon des formes de convergence particulièrement riches et mouvantes (Jenkins, 2006 ; Laurence Monnoyer Smith, 2011 ; Pleyers & Capitaine, 2016).

> *« Parce qu'elles construisent des intérêts, des valeurs et des projets autour de l'expérience vécue et que, refusant de se dissoudre, elles établissent un lien qui est propre entre la nature, l'histoire, la géographie et la culture.* » (Castells, 1997, p. 432, cité par Breux, 2006).

La participation citoyenne interroge ainsi la spécificité du local en la réinscrivant dans une dynamique de composition territoriale du politique. Dans ce contexte, le territoire vécu et la quotidienneté deviennent les supports d'une identité politique labile et complexe. En outre, l'institutionnalisation des procédures participatives vient s'imbriquer dans une re-territorialisation des politiques publiques.

8.1. L'ESPACE PUBLIC LOCAL : LE ROLE DES MEDIAS DANS L'ENTRETIEN DE LA TERRITORIALITE

Nous l'avons vu, l'ancrage spatial, urbain, territorial est une dimension prépondérante des formes participatives institutionnalisées, le plus couramment pratiquées, en raison notamment de leur inscription dans des dispositifs sectorialisés d'action publique et parfois de leur lien avec des controverses locales en matière d'aménagement du territoire. En cela, elles s'insèrent

[81] « Grands Projets Inutiles Imposés »

dans des dynamiques territoriales, plurielles et complexes, dans lesquelles se joue des processus d'information, de communication, de production et d'entretien d'imaginaires territoriaux, socio-spatiaux. Ces dynamiques territoriales et processus communicationnels sont mis en évidence dans l'ouvrage *Médias et Territoires : l'espace public entre communication et imaginaire territorial* (Noyer et al., 2013), sur lequel nous nous appuyons ici tout particulièrement.

L'imaginaire du territoire, proche de la territorialité, peut se définir comme :

> *« ce par quoi le territoire peut être envisagé sous l'angle de la « chose vécue » par ceux qui y habitent mais aussi de la « ville représentée » par ceux qui n'y demeurent pas » (Ibid., p.15).*

En conférant une matérialité discursive au territoire, les médias jouent un rôle important dans la construction et l'entretien de cet imaginaire, c'est-à-dire, de la circulation de ces différentes représentations.

Les processus communicationnels à l'œuvre dans cette circulation des représentations du territoire répondent à des objectifs différents, parfois opposés et à des usages communicationnels tout aussi variés. Ils s'insèrent dans des dispositifs médiatiques qui contribuent à produire des identités territoriales, en disant le quartier, la ville ou la métropole.

Leur compréhension académique renvoie à la même tension délibérative que les procédures participatives, dans la mesure où les médias sont une composante importante de l'espace public habermassien. Ils sont censés faire transiter les opinions de la sphère informelle à la sphère politique et institutionnelle, pour, en définitive, fonder le « vivre-ensemble » sur des orientations communes, consensuelles et de sorte contribuer à l'autodétermination des lois.

L'objet territorial apparaît dès lors comme une entité par laquelle un périmètre spatial est investi, sur le plan des représentations, d'un sens fédérateur pour ceux qui y vivent, mais aussi d'images symboliques pour ceux qui y sont extérieurs (*Ibid.*). Sa matérialité spatiale ferait du territoire un objet communicationnel au fondement d'un « tiers symbolisant » (Quéré, 1982 ; Raoul, 2017) par lequel s'opère une reconnaissance à la fois territoriale, sociale et symbolique à partir du « vivre-ensemble » sur un sol fréquenté et/ou pratiqué de manière commune (Massey, 2004).

L'appréhension et la représentation du territoire, en tant qu'espace vécu et composante du « monde commun » contribuerait ainsi à générer un sentiment d'appartenance collective (Noyer et al., 2013) et une responsabilité envers cet espace (Massey, 2004). Cette conception s'avère ainsi empreinte et façonnée en partie par la prégnance de l'impératif délibératif et des théories délibératives, autant qu'elle contribue à leur donner consistance et matérialité, notamment spatiale.

8.1.1. La dimension matérielle de l'espace public : le local érigé en catégorie d'action politique

B. Miège (2010), pour mettre en exergue la dimension fondamentalement territoriale de l'espace public, rend explicite une relation de filiation entre l'espace public et l'agora qui est à

la fois un espace commun et un espace politique. L'agora grecque ou le forum romain, au cœur de la cité, disposent d'un périmètre spatial délimité qui, par héritage ou réappropriation dans la culture politique française, confère deux dimensions à la notion d'espace public : il est un espace physique partagé, voire commun (Dardot & Laval, 2014), distinct des appartenances (propriétés, habitations) qui sont des privatisations de l'espace. Il est aussi un mode d'expression oralisé traitant des affaires de la cité (Gadras & Pailliart, 2013). Mais progressivement la matérialité spatiale de l'espace public laisse place à une nouvelle forme de circulation des idées marquées par l'émergence, d' abord, de la sphère littéraire et son incarnation, dans les années qui ont précédé la Révolution française, dans une société civile friande de conversations de salons, de cafés, espaces où l'on discute des écrits, en définitive semi-publics (Chartier, 1990), puis dans le Parlement, espace public par excellence. L'espace public est également inspiré par le fonctionnement du champ scientifique, dans lequel le public ne renvoie pas à un lieu précis mais « désigne ce qui est exprimé publiquement, c'est-à-dire, par les écrits (Kant, 1993) et par l'usage public de sa raison. La dimension intellectuelle et universaliste de l'espace public kantien assimile l'ancrage local à une entrave même à son développement, en tant que domaine des particularismes.

> « *L'espace public est alors détaché de toute localisation, l'absence de localisation constitue même l'une des conditions nécessaires de son existence » (Gadras & Pailliart, 2013, p. 26).*

Le jacobinisme de la culture politique et administrative française a largement contribué à ancrer cette représentation du local en assimilant l'espace public à l'espace national et en délimitant les enjeux locaux à de simples transpositions locales de l'action publique en matière d'aménagement du territoire. Les mouvements régionalistes et les luttes urbaines des années 1970, ainsi que plus récemment la constellation de revendications portées par les nouveaux mouvements sociaux, bouleversent ces représentations du local. La construction européenne et la décentralisation tendent également à faire voler en éclat l'affinité entre espace public et espace national.

Mais le syntagme « espace public » comporte une seconde ambiguïté, véhiculée par le sens commun, car son utilisation la plus fréquente renvoie à des espaces publics urbains, des espaces partagés qui sont des lieux de rencontre et d'interaction sociale à dimension spatiale, comme les places, les rues, les espaces verts. Cette « approche embrouillée » (Raoul, 2013) qui résulte en partie de la sédimentation d'une culture politique et institutionnelle particulière, confère dès lors un caractère politique à la production, la gestion de ces espaces partagés dans lesquels se manifestent et se concentrent des enjeux afférant à la civilité, au « lien-social », au « vivre-ensemble ». La matérialité spatiale est ainsi perçue comme une « matrice » à partir de laquelle peuvent se concevoir et se définir, car elles trouvent à s'y déployer, des relations sociales quotidiennes qui structurent symboliquement l'espace public. Réciproquement, cette matérialité draine des interprétations et des représentations qui peuvent les constituer en problèmes ou objets de préoccupation collective en tant que « *fait spatial implacable d'un sol partagé* » (Massey, 2004, p.6) et constitue une base territoriale à l'action collective (Neveu, 2003). Les mouvements urbains ont ainsi contribué à réactualiser le lien entre espace public physique et participation politique en remettant en cause la délégation de la décision en ma-

tière d'aménagement de ces espaces. Ils ont par conséquent contribué à instituer l'espace public physique en tant que problème public (Neveu, 2015).

« Le local, défini, et surtout vécu comme contre-pouvoir apparut comme le lieu où réaliser le « possible-impossible changer la vie » (Mattelart, 1986, p.175 cité par Raoul, 2013, p.79). Il devient un « *enjeu de réappropriation par les acteurs de terrains* [et constitue une] *mise à distance des conceptions historicistes des rapports de classes* » (*Ibid*., p.79). Le local renvoie également à des terrains discursifs, des représentations et des imaginaires généralement peu investis par la gauche de l'époque qui restait empreinte de modernisme, de productivisme et de fonctionnalisme : *« l'espace, l'enracinement, le quotidien et la mémoire* » (Mattelart, 1986, p. 176 cité par Raoul, 2013, p.79).

> *« Derrière le « local », il y va alors, à l'encontre des procédures technocratiques et planificatrices qui ont façonné l'ère des trente glorieuses, de l'affirmation de revendications pour plus de participation sur des thématiques ayant trait à la sphère du hors travail* » (Raoul, 2013, p.79).

Les luttes urbaines appelleraient ainsi à une désétatisation de la société, la reprise en main par les citoyens de leur vie quotidienne (Mehl, 1980). Le local, outre le fait d'être pensé comme nouveau lieu du politique est envisagé comme fédérateur de luttes voire comme nouvelle catégorie du social. Cette pratique militante échappe ainsi à la culture de contestation prévalente, car elle se situe en dehors du monde du travail (Raoul, 2009, 2013).

> « *Le mode de penser et d'agir le territoire (local) donnant lieu également à conflictualité, l'idée de lutte sociale s'élargit alors au domaine de l'action et de l'interaction sociales dans et à propos de la cité, la dimension spatiale et architecturale de l'aménagement constituant une question essentielle justifiant la lutte menée au nom de la participation des habitants* » (Raoul, 2013, p.81).

La dimension territoriale constitue dès lors à la fois un contexte et un cadre de formation et de circulation des opinions et des arguments. Mais elle caractérise aussi les formes contemporaines de l'espace public symbolique et se présente comme l'une de ses dimensions sociétales et politiques (Miège, 2010).

> « *En tant qu'espace pratiqué et vécu, le territoire cadre les modalités individuelles et collectives des expressions et des opinions mises en débat, qui constituent les caractéristiques du citoyen territorialisé stratège. Ainsi, la notion de territoire permet de saisir les pratiques médiatiques et les processus de publicisation à la fois dans leurs dimensions spatiales et dans leurs dimensions symboliques* » (Gadras & Pailliart, 2013, p.27).

8.1.2. Les images des territoires et le travail des médias :

> « *Résultante complexe d'une histoire urbaine faite de strates politiques, sociales, culturelles, industrielles […] l'image de la ville, [constituée de propriétés objectives et symboliques] est, à la fois, le fruit d'un travail politique local et de ses inflexions di-*

verses à différentes époques mais aussi le produit cumulé d'un travail moins visible : celui des médias (notamment nationaux) qui, évoquant la ville à l'occasion d'une actualité – programmée ou subie par elle – contribuent à façonner une image (Pailliart, 1993), plus ou moins convergente du projet politique de ceux qui la dirigent, plus ou moins attractive pour ceux qui ne la connaissent pas, plus ou moins symbolique des difficultés qui la traversent…. » (Noyer, 2013, p. 160).

J. Noyer pointe ici une double voie d'accès aux phénomènes de médiatisation urbaine. La première a fait l'objet de nombreux travaux en sciences de l'information et de la communication et elle demeure un axe prioritaire des politiques urbaines, il s'agit des *« discours tenus par la ville » (Ibid., p.160)* dans les différentes arènes institutionnelles et les supports médiatiques conçus à cette fin. La recherche académique s'est moins emparée de la seconde, notamment dans les études urbaines, probablement en raison de sa dimension pluridisciplinaire : il s'agit des discours tenus sur la ville, « *fréquemment produits à la frontière de l'histoire urbaine [...] et des histoires sociales (et de leurs fractures) qui symbolisent une ville ; des représentations qui la structurent et qui, parfois, la figent ; des formes de récurrences qui tendent à ancrer une certaine vision d'un espace urbain spécifique* » (*Ibid.*, p. 160).

Ces deux voies d'accès renvoient à une opposition entre ce qui est maîtrisable d'un point de vue communicationnel, dans le cadre de « relations publiques généralisées » (Miège, 1996) et ce qui ne l'est pas, ou moins. Il s'agit du territoire voulu, politiquement porté selon des logiques diverses de valorisation territoriale. À cette communication voulue, s'oppose les médiatisations indépendantes de la volonté des pouvoirs publics et des agendas institutionnels qui renvoient au « territoire perçu ». Cet espace médiatisé composite renvoie alors au traitement journalistique effectué par la presse, nationale et locale, son travail de cadrage et de catégorisation thématique des informations liées aux actualités conjoncturelles. Le territoire est donc d'abord perçu par les médias, en fonction du travail de sélection et de cadrage qu'ils effectuent et par rapport aux modes de représentation du lieu dont ils sont eux-mêmes dépositaires. Ces représentations médiatiques viennent rencontrer chez le lecteur une perception préalable du lieu (*Ibid.*).

> « *Les représentations urbaines et l'image de la ville qu'elles déterminent se présentent donc comme un entrelacs d'éléments maîtrisés, agencés au service de stratégies de développement local, et d'occurrences beaucoup moins maîtrisables – ou très partiellement – qui, au total configurent une image urbaine dynamique mais toujours instable, qui oscille entre actualité (référer à) et symbolique (se référer à...pour…). Le brouillage des opérations de valorisation urbaine, et des symboles qu'elles expriment, par une actualité qui en réduit – voire en annihile – les effets n'est jamais exclu, ce qui nous conduit à penser que « l'offre identitaire » d'un territoire n'est jamais uniquement le résultat des opérations communicationnelles qui y sont conduites* » (Noyer, 2013, p.166).

De ce cadrage médiatique des composantes de l'espace émergent des formes de représentations qui, tendanciellement, peuvent se figer en « traits figuratifs » dominants qui contribuent à la (re) production de « discours sociaux » (Delforce & Noyer, 1999) homogènes. Ils façon-

nent et cristallisent ainsi l'image d'un territoire, au-delà des stratégies communicationnelles qui tentent de la maîtriser. Par ailleurs, la diversification, toujours plus grande, des acteurs s'auto-instituant – grâce aux potentialités de ce qu'il est convenu d'appeler les « nouveaux médias » – comme « source » informatives au sein de l'espace public (Miège, 2010), complexifie le phénomène dont la maîtrise échappe aux acteurs institutionnels (Noyer, 2013). Ces nouveaux médias apportent du renouveau aux perceptions territoriales, aux formes de représentations qui en sont données et aux sentiments d'appartenance qui y sont reliés (Bousquet & Smyrnaios, 2013).

Les médias, en raison de leurs ancrages locaux et/ou de la médiatisation d'événements ainsi que d'enjeux sociétaux comportant des caractéristiques spatiales, participent ainsi à la mise en récit des territoires, c'est-à-dire à leur mise en visibilité, en « apparence ». Ils contribuent de la sorte à la construction de la réalité sociale des territoires et à la diffusion de représentations qui conditionnent leur perception.

Ce faisant, ils accompagnent aussi les mutations territoriales, le déplacement et la recomposition des échelons administratifs. Ils constituent la « matière discursive » par laquelle s'opère l'imbrication entre la dimension physique et politique du territoire, en délimitant symboliquement l'espace public (Noyer et al., 2013). Les médias participent ainsi d'un processus de « territorialisation – déterritorialisation – reterritorialisation » (Raffestin, 1986) et contribuent à la mise en avant de la notion « d'identité territoriale » impulsée par les pouvoirs locaux à travers leurs politiques de communication.

La composante médiatique de la territorialité peut dès lors se concevoir à travers la prise en compte des discours produits dans (au moins) quatre types de configurations médiatiques :

- les éditions nationales ou locales (éditions papier et numérique) des grands journaux,
- les services de communication des collectivités locales (bulletins, journaux, lettres d'informations),
- les « *pure players* » d'information,
- les médias micro-locaux, pour la plupart associatifs.

Ces configurations sont porteuses d'enjeux et de pratiques distinctes et répondent à des usages communicationnels différents parfois imbriqués.

8.2. Les medias locaux : histoires et fonctions differenciees

Nous l'avons vu, les médias sont une des composantes essentielles de l'espace public qui permet la circulation des opinions, selon une approche politique de la communication. Les publications institutionnelles répondent quant à elles à une visée plus instrumentale de la communication car leur rôle est principalement celui d'informer les administrés sur les services mis à leur disposition et les démarches afférentes, ainsi que de participer à la promotion des orientations politiques locales. Enfin, la presse associative tendrait à répondre à des logiques à la fois instrumentales, politiques et praxéologiques dans la mesure où elles fournissent aux lecteurs des informations sur la vie et les enjeux des quartiers tout en contribuant à

promouvoir le travail des associations locales et invitent les lecteurs à prendre part soit à l'association soit à la vie du quartier.

8.2.1. La presse nationale et la presse infranationale : des médiatisations différentes du territoire

Le contexte historique de la presse française se caractérise par un fort centralisme de la production et de la diffusion d'information (Bousquet & Smyrnaois, 2013 ; Bousquet, 2015) à l'exception toutefois de la presse quotidienne qui a très vite mis en place un système d'information décentralisé et a supplanté l'offre nationale. Cette dernière, préférant « l'événement au processus » (Tétu, 1995, p.42), tend à se focaliser, sur la transmission d'une information produite à partir de l'actualité et à sa mise en intelligibilité en relation avec des enjeux sociaux prédominants. S'agissant de la médiatisation des territoires locaux, les éléments saillants susceptibles de rompre le quotidien prennent majoritairement la forme de faits divers :

> « *l'image d'une ville donnée pourra […] être considérée comme produit d'occurrences de traitement liées à l'actualité conjoncturelle où la ville est évoquée comme lieu de faits « divers » : de faits, qui, dans leur diversité, contribuent à forger l'image d'un lieu et la représentation que l'on peut en avoir, notamment à l'extérieur de celui-ci* » (Noyer, 2013, p.162).

Ainsi, tel que J. Noyer (2013) l'observe dans le cas du traitement médiatique national de l'actualité roubaisienne, les « remontées nationales » (Noyer, 2013, p.171) de l'actualité locale s'effectuent la plupart du temps autour de « faits divers ». Si le travail de cadrage journalistique tend à les mettre en résonnance avec des problèmes sociaux d'envergure nationale, ils « *n'en sont pas moins une composante récurrente d'une actualité locale dont on peut supposer qu'elle n'est pas sans laisser une forme d'empreinte, plus ou moins pérenne, sur l'image que les publics de ces médias peuvent se faire de cette ville* » (Noyer, 2013, p.172).

Les médias favorisent ainsi « *le partage de représentations qui participent à la structuration d'un « imaginaire » relatif à tel lieu, non exempt bien souvent d'éléments stéréotypiques récurrents* » (Moscovici, 1961 ; Noyer, 2013, p. 165).

À un niveau local, la presse écrite, en particulier la presse quotidienne régionale (PQR) joue un rôle central de production et de diffusion d'information de proximité (Pailliart, 1993 ; Bousquet & Smyrnaios, 2013). Elle est de fait, la seule à disposer et entretenir un réseau de correspondants capables de faire remonter les informations de chaque échelon territorial.

> « *Monopolistique sur son territoire, elle est également devenue une institution, c'est-à-dire que chaque titre est sur son aire de diffusion synonyme d'information. Son rapport au territoire s'organise selon trois niveaux : la nation, la région et la commune dans les aires urbaines, remplacée par le canton dans les zones rurales* » (Bousquet & Smyrnaios, 2013, p. 194).

Cette presse tend à médiatiser le territoire « *comme un lieu dont le sens est donné par les liens* » (Bousquet, 2015, p. 171 ; Boure & Lefevbre, 2000) en se faisant volontiers le relais des autorités (information vitrine), qui en retirent légitimité, ou des acteurs culturels et économiques qui donnent vie au territoire (information service) (Noyer et al., ,2013 ; Bousquet, 2015). Ces informations cohabitent avec la médiatisation de certaines controverses et enjeux locaux ainsi que des faits divers. Elle se caractériserait néanmoins par une information pragmatique plus consensuelle (Tétu, 1994,1995) que la presse nationale.

Toutefois, l'arrivée de nouveaux acteurs numériques bouleverse l'information locale et tendrait à annoncer la fin de la situation monopolistique de la PQR au niveau local (Bousquet & Smyrnaios, 2013). Des « pure players » se sont en effet progressivement développés, dans les interstices laissés par la PQR, en fonction de configurations locales, soit qu'ils se spécialisent sur la production d'une actualité « tiède », ou « froide » nourrie d'événements, d'animations culturelles ou institutionnelles , proche d'une couverture « magazine », notamment dans les territoires ruraux, soit qu'ils se concentrent, forts de la relative indépendance financière parfois permise par le web, sur l'investigation, alimentant ainsi les controverses locales, largement laissées dans l'ombre par la PQR[82]. La presse locale aurait cependant tendance à ne retenir qu'une information superficielle faite d'une juxtaposition de micro-événements sans contexte, sans cause ni conséquence (Pailliart, 2013). En somme, elle détourne le regard et l'attention de la profondeur et de la diversité de la société pour l'attirer sur une construction des rapports sociaux simplifiée à l'extrême. Que ce soit sous l'effet des choix éditoriaux, ou des contraintes socio-économiques, la production discursive de la presse quotidienne régionale tend à produire un décalage entre le territoire et sa médiatisation. Ce décalage met en évidence les processus de cadrage à l'œuvre, marqués par des enjeux politiques locaux et nationaux. Il révèle ainsi des interstices dans lesquels des médias numériques (blogs, sites internet d'associations locales, presse numérique indépendante) ou papier peuvent s'insérer afin de publiciser un discours alternatif qui n'est pas nécessairement soumis aux mêmes contraintes que la PQR et qui répond à des stratégies de mise en visibilité différentes. Ils concourent ainsi à la configuration du hors-médias en pointant les manques qui sont autant d'opportunité de mise en visibilité de discours alternatifs.

8.2.2. La presse institutionnelle issue des collectivités et la presse associative de quartier : une origine commune, des finalités distinctes

Les journaux municipaux se caractérisent quant à eux par la transmission d'une information vitrine, composée d'éléments utiles sur les services à destination des administrés et se livre à

[82] La création récente du « pure players » « Médiacité », implanté à l'échelle de quatre métropoles françaises (Lille, Lyon, Nantes, Toulouse) est particulièrement révélatrice de ce phénomène. L'échelle territoriale choisie, celle de la métropole, accompagne le rééchelonnement du pouvoir autant qu'elle contribue à reconfigurer les aires géographiques, en abolissant paradoxalement une frontière entre rural et urbain. Ce média, à édition hebdomadaire, privilégie l'investigation et par conséquent introduit la prise en compte de controverses et enjeux locaux dans la vie des sociétés locales. Voir : https://www.mediacites.fr/

une promotion des actions mises en œuvres par la municipalité. Ils viennent aussi, selon les configurations, répondre aux débats locaux et aux revendications des habitants, en complétant les structures permanentes ou éphémères mises en place dans le cadre de dispositifs participatifs (débats publics, commissions, consultations, etc) et/ou d'expositions. Leur existence est ainsi en partie liée à l'impératif délibératif.

> « *Le développement de l'information et de la communication des collectivités territoriales trouve son origine dans les revendications urbaines, c'est-à-dire à partir de la constitution d'un espace public politique consacré au territoire urbain. Ici donc, « ce ne sont pas tant les médias qui publicisent le territoire que la publicisation des questions liées au territoire qui amène la construction de supports médiatiques* » (Gadras & Pailliart, p.33).

Dans le domaine de l'aménagement urbain ou du développement local, les pouvoirs locaux ont mis également en place des structures et dispositifs d'information et de communication qui s'intègrent dans un processus de participation, de consultation, de concertation, ou de délibération. Informer, sensibiliser est ainsi une étape du processus délibératif caractérisée par la diversité des formes et modalités qui cherchent à mettre en évidence le bien fondé du rapport à la décision. Dans le cadre des procédures participatives descendantes susceptibles d'être médiatisées par les autorités locales, les modalités de publicisation de ces questions se heurtent d'une part à l'imposition de cadres et de procédures par les pouvoirs locaux, et d'autre part à la faible autonomie des médias vis-à-vis de ces pouvoirs (*Ibid.*).

Verticalement opposée à cette communication institutionnelle, la presse associative de quartier renvoie aux dispositifs de médiatisation mis en place par des associations locales, comité de quartiers ou associations culturelles et/ou d'éducation populaire. Les journaux s'inscrivent par conséquent, bien que les modalités puissent varier et évoluer, dans un répertoire d'action visant à rendre le local signifiant vis-à-vis des habitants et de la municipalité. Développer et travailler l'imaginaire du territoire est ainsi une façon d'agir et de participer à la vie locale, par le discours. En cela, l'histoire de la presse de quartier croise celle de la participation des habitants aux décisions affectant l'aménagement et la vie des quartiers et celle des comités de quartier, qui émergent pour les premiers dans les années 1970 (Neveu, 2003 ; Noyer & Raoul, 2008 ; Raoul, 2009). Ils participent donc de ce mouvement qui concourt à l'institution du local comme enjeu de participation et de politique, à partir du quotidien, du terrain. Elle produit des discours qui visent à promouvoir les actions associatives et utilisent le journal comme levier de visibilité pour les enjeux afférant au quartier. Ces publications, souvent produites par des associations d'éducation populaire et/ou d'habitants (comités de quartiers par exemple) peuvent ainsi avoir pour but d'informer, de rendre publics des éléments de compréhension des dossiers urbanistiques, de favoriser l'expression de points de vue, ou se mobiliser (Rui & Villechaise-Dupont, 2005, 2006). Les associations de quartier, grâce à leur journal, produit par des acteurs qui ne sont souvent pas des journalistes professionnels (Ferron, 2016), contribuent directement à la production et à la diffusion d'informations dans le quartier et au-delà, participant ainsi au « procès général d'informationnalisation (Miège, 2007) » (Blanchard, 2013, p. 261).

Ils effectuent une couverture qui se veut exhaustive de ce qui se passe et ce qui affecte le quartier (moments de vie, d'animation, commerces, pratiques, aménagements, etc). Ils contribuent à la production d'une image, plutôt positive du quartier à travers la mise en scène du « lien-social » pour le développement ou la consolidation duquel les habitants s'investissent. Ils se positionnent ainsi en médiateurs des informations relatives à un espace géographique qui ne recoupe pas nécessairement les entités délimitées administrativement mais celles qui correspondent au territoire vécu et usité.

Leur vocation principale affichée est de construire une parole publique collective (celle des habitants) à propos des problèmes et projets du quartier, et de porter cette parole dans l'espace public, à l'intention notamment, au-delà de la cible habitante, de la municipalité, entre adhésion distanciée (Rui & Villechaise-Dupont, 2005) et interpellation (Cossart & Talpin, 2015). Revendiquant une indépendance financière et symbolique vis-à-vis des pouvoirs locaux, ils pratiquent une auto-publication (Blanchard, 2013), y compris lorsqu'ils bénéficient, parfois de subventions pour le faire. Ces journaux de quartier peuvent être caractérisés par des régimes discursifs susceptibles d'évolution, comme le montre B. Raoul (2009, 2011, 2013) à propos des journaux du quartier de l'Épeule à Roubaix. Ils seraient ainsi passés au fil des années d'un « régime discursif » correspondant à une posture militante à un « régime narratif » focalisé sur une fonction d'animation et d'information quant aux réunions et événements ayant lieu sur le quartier. L'auteur identifiait ce passage comme « *un signe de délitement d'une médiation critique* » (2013, p. 68). Les journaux de quartiers sont ainsi pris entre des logiques de médiatisation « miroir » et « vitrine », proches de l'information service, mais B. Raoul (2009, 2011) a montré la place qu'ils pouvaient avoir dans la production d'images et d'imaginaires de quartier.

Il leur confère ainsi un rôle central s'agissant de l'institution d'un espace public local. L'étude de cette presse associative et souvent non professionnelle (Ferron, 2016) permettrait de saisir *« ce par quoi […] le local est « périmétré » et mis en scène et en sens et, ce faisant « institué » en espace public, c'est-à-dire en espace de l'interaction et du débat public* » à l'échelle et à propos du quartier (Raoul, 2013, p. 70).

Ce faisant, étudier cette production médiatique permettrait de déterminer en quoi elle contribue à établir, entretenir, reproduire le quartier comme espace public, en rendant compte des espaces publics physiques (rue, habitat, voierie, etc.) et les problèmes y afférant comme objets de préoccupations commune à un certain nombre d'individus résidant dans un périmètre géographique de proximité. Ces publications véhiculent un discours par lequel il s'agit :

> « *au-delà de rendre compte du quartier et de sa réalité sociale, de le faire ressortir comme forme spatiale et de le construire ou de l'entretenir comme entité singulière socio-spatiale et investir un sens fédérateur pour ceux qui y vivent, ainsi que d'en donner à voir une certaine image* » (*Ibid.*, p.68).

Ces productions médiatiques permettent de saisir la « matérialité discursive » (Charaudeau, 2011) qui contribue à (re)-présenter le(s) territoires dans lesquels ces dispositifs se déploient.

Mais l'existence de ces journaux de quartier et des collectifs qui les produisent témoigne aussi, au-delà de l'affichage d'une appartenance à un quartier en tant qu'espace support d'une identité spécifique, d'une volonté :

> *« d'affirmer la nécessité de rester actif, de conserver et d'entretenir des espaces de contact, d'échanges et de réflexion collective permettant de lutter contre l'isolement et la marginalisation sociale, de transformer les conditions de vie des habitants, et de leur donner un poids plus important dans la prise de décision locale »* (Neveu, 2003, p. 63).

Les statuts et légitimités d'habitants et de citoyens se trouvent ainsi entremêlés dans les questions locales qui sont aussi des questions sociales ancrées dans un environnement particulier qui est celui du quartier, dont on a vu qu'il était porteur de propriétés sociales symboliques indéniables et parfois problématiques. Le territoire est ainsi un cadre de signification qui fait sens pour l'engagement politique et il peut être posé comme un micro-problème public. Cette constitution du quartier en catégorie du politique (Neveu, 2007) s'inscrirait dans la continuité d'un changement paradigmatique repérable au cours des années 1970 à travers « *le mouvement du retour au local* » (Raoul, 2013, p.79), qui prend dans les années 1980 la forme d'une injonction à la participation à la vie du quartier.

L'existence de ces trois configurations médiatiques rend compte ainsi de la façon dont les médias travaillent le territoire et la manière dont ils concourent à diffuser des représentations, parfois antagonistes de ces derniers. Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, la maîtrise des façons dont le territoire est communiqué devient un enjeu crucial pour des collectivités en quête d'attractivité.

8.3. Communication publique et territoires : entre communication choisie et communication subie, les images de la ville au prisme des medias

> « *Dans un contexte sociopolitique et médiatique fortement marqué par les discours sur la gouvernance des territoires, la prise en compte des spécificités des territoires devient quasiment un « leitmotiv des politiques publiques » » (Piponnier & Champollion, 2013, p. 235).*

C. Fourrier, dans un article portant sur l'évolution de la communication des collectivités locales (2013) dresse le constat de transformations successives :

> « *À la période « post-loi de décentralisation de 1982 » où l'enjeu principal de la communication était celui de la construction identitaire, revendiquée parfois comme une fin en soi (Cardy, 1997), a succédé le temps des années 2000 où la référence à la notion d'identités territoriales s'inscrivait dans des stratégies de positionnement dans un champ local sujet à des concurrences entre institutions politiques (Pailliart, 2006). Aujourd'hui, l'enjeu des années 2010 marque peut-être encore une étape dans le déploiement des politiques de communication des collectivités : cet enjeu est celui de la construction d'une relation, étape ultime d'une communication de proximité. En effet, les collectivités n'ont de cesse de souligner qu'une des missions phares de la commu-*

nication publique est d'accompagner le citoyen et de le faire exister (Bacqué et al., 2006) » (Fourrier, 2013, p.97).

Le contexte de concurrence territoriale (Delaplace, 2011), l'injonction normative à l'attractivité, la performance, la différenciation et l'importance de la demande sociale contemporaine de qualité, de labellisation, poussent les collectivités locales, sans cesse à la recherche de singularité, à engager un travail sur le territoire (Noyer & Raoul, 2011) afin d'élaborer une véritable image de marque, en s'appuyant sur des marqueurs identitaires, objectifs (patrimoine, entreprises) ou subjectifs (qualité de vie, « *convivencia*[83] ») locaux forts.

Adoptant une posture instrumentale de la communication (Dacheux & Duracka, 2017), issue des techniques de marketing du secteur marchand, les collectivités cherchent à construire, affirmer et afficher une différence, une spécialisation. Ce travail territorial passe en partie par l'élaboration de politiques de communication plus ou moins formalisées et volontaristes. Construire l'image du territoire est devenu un enjeu économique et politique central qui participe au rayonnement (Berthou, 2013) ou à l'attractivité du territoire soucieux d'attirer touristes, entreprises, soutiens symboliques et matériels de l'État aux projets de territoire. Il devient désormais fondamental de renvoyer une image positive, innovante, et dynamique, traduisant les vertus économiques supposées de la proximité (*Ibid.*). Les politiques culturelles sont une des formes d'expression de cette communication territoriale, soucieuse de différenciation (*Ibid.*) et de spécialisation, qu'elles fassent le choix de valoriser un patrimoine historique ou qu'elles cherchent *a contrario* à rompre avec des « images héritées » qui peuvent parfois s'avérer être des freins plutôt que des leviers de développement du projet territorial ou des « territoires de projet » (Raoul, 2003 ; Noyer & Raoul, 2011). Le territoire devient un « fait de langage » et se trouve chargé de significations, positives ou négatives, qu'il est important d'entretenir ou de transformer, sans que cela soit perçu comme une intrusion, ou une imposition unilatérale (Berthou, 2013).

Mais la prise en compte par les collectivités des publics variés et de la diversité des supports de communication développés, associés à un argumentaire spécifique, met à mal une vision intégrative des politiques de communication et par conséquent, une transposition réduite à des stratégies marketing et à une image de marque façonnée par une communication publique territoriale homogène. En effet, la communication des collectivités s'intègre dans un fonctionnement institutionnel encore caractérisé par la spécialisation des services et des compétences. La nécessité de produire des communications qui s'adressent à des publics différents, avec des objectifs différents, peut être un des facteurs explicatifs des sectorialisations de l'offre participative, à laquelle s'ajoutent la sectorialisation des politiques et la répartition des compétences territoriales (collectivités, directions et services). Dans ce contexte, ce ciblage, relationnel, peut être lu sous deux angles complémentaires. D'abord, en raison de la diversité

[83] La notion de « convivencia », utilisée par les services de communication toulousains, est empruntée à la langue occitane pour désigner un « vivre-ensemble » convivial et paisible qui serait caractéristique de Toulouse.

des publics auxquels les services de communication des collectivités doivent s'adresser, la mise en forme de messages de plus en plus complexes et segmentés bouscule la question de l'image de la collectivité comme celle de l'identité territoriale. Ces images sont en effet principalement construites à partir de critères de permanence, de continuité, d'unité et de cohésion autour de valeurs stables dans le temps, et non de la différenciation de la variété et du changement. Ensuite, dans une logique inspirée d'un modèle dit « marketing » (ou instrumental) où la recherche de l'efficacité passe par une segmentation des publics de plus en plus poussée et une réactivité aux tendances et demandes émergentes innovantes,

> *« la capacité de la collectivité à maintenir une image de marque forte et univoque peut se diluer dans les multiples supports auxquels elle et, de fait, associée et peut donner lieu, alors, à une identité protéiforme, l'expression comportant en elle-même les germes de sa contradiction »* (Fourrier, 2013, p.98).

Le développement de directions et de services de démocratie locale, participative ou citoyenne dans les collectivités semble conforter d'une part les analyses qui mettent en évidence une professionnalisation de la participation (Bacquié & Gauthier, 2011 ; Mazeaud, 2012), d'autre part, la mise en œuvre par les collectivités d'une communication relationnelle, inspirée du modèle de communication politique (Dacheux & Duracka, 2017), et non plus instrumentale (sensibilisation, information, promotion), pour les activités associées à la définition du projet territorial et de valorisation de l'action municipale (Fourrier, 2013). Dans ce contexte, la valorisation croissante des savoirs profanes, savoirs d'usages ou citoyens (Nez, 2011), perceptible à partir de l'apparition de compétences professionnelles nouvelles en matière d'animation permet d'une part de diversifier les formes de participation des habitants, d'autre part, d'enrichir les modalités de la communication publique, qui tendrait à devenir relationnelle (Cardy, 2013).

> « *Depuis les premières lois de décentralisation (1982), des actions de communication sont mises en œuvre pour faire reconnaître les collectivités territoriales d'un point de vue institutionnel, politique, informationnel. Les élus réalisent progressivement l'importance des enjeux liés aux stratégies de communication, comme élément moteur de la construction de l'image de leur territoire. Pour le rendre attractif, élus et professionnels doivent s'accorder sur les objectifs à viser. Une vision globale et à long terme des actions à entreprendre prend alors progressivement le pas sur des événements ponctuels, dénués de sens. Pour les directeurs de la communication, le citoyen est devenu non seulement un client (en réponse à des objectifs de « marketing politique ») mais aussi un partenaire : il est aujourd'hui sollicité et incité à agir* » (Cardy, 2013, p. 116-117).

La participation institutionnalisée s'insérait ainsi dans des stratégies de marketing territorial, de « citybranding », dans une perspective relationnelle. La stratégie adoptée par la ville de Lyon est à ce titre emblématique de cette mutation dans la communication des collectivités et leur propension à s'éloigner de stratégies centrées sur l'institution elle-même, pour porter un regard plus large et associer l'ensemble des acteurs (politiques, économiques, etc.), à la mise en place de propositions plus globales. Les collectivités prennent dès lors en compte « *des*

enjeux qui vont au-delà de la promotion du territoire en lui-même, pour considérer sa propre position et se placer dans une dynamique qui prend en compte les critères de compétitivité et de concurrence [...] » (*Ibid.*, p. 127). La maîtrise des images des composantes de la ville, de ses quartiers devient une affaire de politique publique (Authier et al., 2007).

La prise en compte croissante des représentations du territoire dans les politiques de développement et d'aménagement local met en exergue des enjeux spécifiques à certains territoires souffrant d'un traitement particulièrement négatif et stigmatisant qui rend inefficient le modèle de l'espace public habermassien. C'est le cas des espaces désignés comme « QPV[84] », « quartiers prioritaires », « populaires », « disqualifiés » ou en « voie de requalification ». Dans un contexte comme celui de Toulouse où la pression démographique est particulièrement forte, la revalorisation des habitats et résidences privées construites dans les zones prioritaires et boudées par la classe moyenne est un problème de taille. Changer l'image des quartiers est une nécessité vitale pour la métropole afin de parvenir à une occupation des sols plus efficaces, lutter contre l'étalement urbain et les flux routiers qu'il contribue à accentuer, avec les phénomènes de saturation pendulaire qu'il engendre.

8.4. Des territoires pas comme les autres, les enjeux communicationnels des quartiers populaires

Les quartiers populaires sont destinataires de politiques sectorielles, en matière d'éducation, de requalification urbaine, de développement social, économique depuis la fin des années 1970, par exemple la « politique de la ville ». Depuis les années 1980 et la fin de la période dite des « Trente Glorieuses », la « question des banlieues » s'est peu à peu structurée en tant que problème public et « objet socialement jugé social » (Longhi, 2018). À ce titre, un certain nombre de travaux ont été réalisés afin de comprendre les difficultés des banlieues : les trajectoires individuelles, la politiques de la ville (Epstein, 2016 ; Kirszbaum, 2017), les discours et pratiques journalistiques (Sedel, 2009 ; Turpin, 2012 ; Longhi, 2012a ; Garcin-Marrou, 2015). Le traitement médiatique de ces quartiers et de leurs habitants fait, depuis une quinzaine d'années, à la suite des émeutes urbaines de 2005, l'objet de travaux universitaires qui visent à comprendre les mécanismes de relégation et de stigmatisation dont ils sont victimes et à enrichir la compréhension de leur sémiotisation.

Considérés par la presse et les politiques comme des lieux de concentration de questions sociales majeures, les « cités sensibles » sont devenues aujourd'hui réceptacles d'une série de stéréotypes qui affectent considérablement la vie des résidents qui se voient progressivement assignés à une identité négative et subissent diverses formes de discrimination consécutives, surtout sur le marché de l'emploi, comme en témoigne dans ces quartiers le taux de chômage, bien supérieur à la moyenne nationale (Carpenter & Horvath, 2015). Après les émeutes des années 2000, les attaques du 7 janvier 2015 dans les locaux du journal *Charlie Hebdo* et de

[84] « Quartiers Politique de la Ville »

l'hyper casher de la porte de Vincennes le 9 janvier 2015, les événements ont été présentés par les médias comme les preuves nouvelles de l'existence d'un fossé entre les habitants des quartiers centraux et ceux des quartiers périphériques (Epstein, 2016).

> « *Alors que l'économie morale des quartiers est marquée par une rupture profonde entre l'univers politique et institutionnel de la population (Kokoreff & Lapeyronnie, 2013), les clichés véhiculés par les discours médiatiques et politiques, au lendemain des attaques de 2015 comme avant, reflètent les peurs des classes dominantes. Ils remettent en cause l'appartenance des cités à l'espace commun, contribuant à l'écart qui sépare les banlieues du reste de la société française* » (Carpenter & Horvath, 2015, p.10).

Mais depuis quelques années, on assiste à l'émergence de discours alternatifs qui opposent les images de diversité, de vitalité et de créativité aux stéréotypes : auto-publications, participations aux projets d'aménagements urbains, livres collectifs, films, etc. Les banlieues sont montrées comme des lieux de créativité et de source d'inspiration artistiques et comme des lieux de vie (Epstein, 2015). Ce mouvement accompagne celui du monde académique, qui, surtout depuis les années 2000 renouvelle le regard porté sur ces espaces dans des perspectives multidisciplinaires : sociologie, études urbaines, sciences de l'information et de la communication, sciences de l'éducation, psychologie, linguistique, sciences humaines. L'ouvrage collectif *Regards Croisés sur la banlieue* dirigé par J. Carpenter et C. Horvath, (2015) présente à ce titre une synthèse des avancées les plus récentes, en mettant l'accent sur la pluralité des espaces, et en déconstruisant les réifications réductrices auxquelles ces quartiers et leurs habitants sont très régulièrement assignés.

Les quartiers populaires apparaissent ainsi comme des objets discursifs qui donnent lieu à des discours dominants et des contre-discours. Ces derniers cherchent à inverser les stigmates véhiculés par les discours dominants en donnant la parole aux habitants, parole plus souvent portée par d'autres qu'eux. S'intéresser au quotidien, à la trivialité des quartiers, apparaît ainsi comme une manière de les peupler et de leur donner une consistance sensible, humaine, en dehors des crises, faits divers qui font régulièrement l'objet d'un intense traitement médiatique. C'est la mission que s'est donné le *Bondy Blog* (Sedel, 2011) en donnant la parole aux « jeunes » et habitants du quartier, pour apporter un éclairage nouveau et pragmatique sur la vie quotidienne, les aspirations, le vécu et les perceptions des habitants. La médiatisation des quartiers est dès lors un enjeu de communication publique susceptible de s'appuyer sur une participation habitante et citoyenne à part entière, car la rénovation urbaine implique une renégociation des images des quartiers qu'elle concerne (Morovich, 2015). Travaillés médiatiquement par la PQR et la PQN, les quartiers populaires font l'objet de production de contre-discours qui viennent opposer à des représentations dévalorisantes, d'autres plus positives, ancrées dans le quotidien des territoires, notamment par les journaux associatifs de quartiers. Dans cette perspective, l'information miroir qu'ils produisent peut prendre une connotation bien plus subversive.

8.4.1. Les banlieues, une catégorisation erronée synonyme de relégation urbaine

Les banlieues, et plus largement les quartiers populaires sont peu à peu devenus les lieux d'une spatialisation des problèmes sociaux (Tissot & Poupeau, 2005). Dans ce contexte, la mobilisation d'un registre spatial (quartiers sensibles, cités, banlieues, tours) constitue un cadrage des questions sociales (Pailliart, 2013). Immeubles, barres et tours deviennent « *les éléments emblématiques des quartiers populaires de banlieue* » (Turpin, 2015, p.132), souvent posés comme décors des faits divers, voire des faits de guerre.

Assimilées de façon métonymique et erronée aux grands ensembles d'habitat social (Desponds & Bergel, 2015), le terme banlieue désigne des espaces hétérogènes, en terme d'habitat, de populations, d'activités (résidentielles, industrielles, services, etc), de localisation (proches/ éloignées des « centres villes » pourtant regroupés comme les lieux dans lesquels la nouvelle question sociale se trouve spatialisée. La politique de la ville et sa focalisation, contrairement à ce que laisse supposer le syntagme, non pas sur la ville mais sur les quartiers ou communes caractérisées par la présence importante de grands ensembles d'habitat social, de populations étrangères, d'un taux de chômage et de familles monoparentales plus élevée que la moyenne nationale, contribue à nourrir cette métonymie à la fois politique, sociale et spatiale[85]. Pourtant, comme le soulignent Desponds et Bergel (2015), la banlieue, parisienne dans le cadre de leur étude, ne peut se réduire à la précarité sociale, pas plus qu'elle ne correspond à la présence de grands ensembles. Si les contrastes sociaux y sont particulièrement marqués, les populations les plus ségréguées ne sont pas les catégories populaires mais certaines catégories aisées selon une logique parfois qualifiée de sécessionniste (Jaillet et al., 2007).

Ces métonymies ont ainsi pour effet outre la stigmatisation des gens qui y vivent, de masquer des processus et des enjeux complexes.

> « *Alors que la banlieue parisienne est un espace complexe, qui ne peut être appréhendé de manière unilatérale par des critères simples, elle se trouve souvent réduite à des discours alarmistes portant sur l'échec des politiques d'intégration, sur l'enkystement des poches de pauvreté, sur le développement de soi-disant zones de non droit, sur la pénurie d'emplois et sur la menace de nouvelles émeutes urbaines. Ces problèmes existent, ils ont contribué à structurer les politiques urbaines concernant des périmètres où se concentrent les plus fortes difficultés (Donzelot, 2006). Il serait toutefois hasardeux d'occulter les dynamiques générées par le système urbain global auxquelles appartiennent ces différentes banlieues parisiennes (Guilluy, 2013)* » (Desponds & Bergel, 2015, p.33).

[85] La métonymie s'applique également aux noms utilisés pour désigner des quartiers. Il n'est en effet pas rare que le nom d'une cité soit utilisé pour désigner l'intégralité d'un quartier. C'est le cas à Toulouse pour le quartier dit des « Izards ». Or, les Izards ne sont qu'une composante des quartiers Trois-Cocus et La Vache.

La circonscription des enjeux au seul territoire sans l'insérer dans l'ensemble urbain et ses flux empêche ainsi d'appréhender des questions centrales comme les mobilités résidentielles et les transformations qui affectent les emplois locaux *(« skill mismatch* »). Il est également réducteur d'assimiler ces territoires aux seuls enjeux sociaux par lesquels ils sont majoritairement caractérisés, au point d'en constituer des « stigmates territoriaux » (Wacquant, 2007). Cette notion désigne le phénomène par lequel la réputation d'un territoire déteint sur l'ensemble de ses habitants. Il relie la réputation d'un quartier à son lieu géographique ainsi qu'à son histoire et à la structure des types de logement. Pour L. Wacquant, l'État néolibéral est en grande partie responsable de la stigmatisation territoriale qui affecte un certain nombre de quartiers urbains, puisqu'il est producteur d'un nouveau régime de marginalité urbaine et de « précariat » depuis l'avènement de la période post-fordiste (Kirkness, 2015 ; Wacquant, 2009, 2010). Pour Suzanne Hall, ces stigmates opèrent de façon à la fois réflexive et prédictive car ils perpétuent une réputation acquise au cours du temps, et parce « *qu'ils projettent cette réputation au présent et dans le futur, sous la forme de représentation durables des personnes et de l'espace* » (Hall, 2013, p.47). Ils ont pour effet de générer et/ou de reproduire des représentations de frontière et de distance symbolique entre les quartiers ou espaces périphériques et les centres, alors même que, dans la plupart des cas, les quartiers stigmatisés ne sont pas très éloignés des centres.

Ce phénomène affecte également les comportements des opérateurs publics ou privés (attitude de la police ou des services sociaux, désinvestissement économique, désert médical…), il influence les élaborations des spécialistes en production symboliques (journalistes, intellectuels, politiques, « think-tanks », etc.), il agit sur les opinions et les actions des élites de l'État, entraînant une série de politiques publiques qui façonnent la marginalité urbaine contemporaine (Wacquant, 2007). On continue ainsi d'associer aux quartiers populaires des « pathologies » et des images qui lient les comportements aux formes urbaines (Rivière & Tissot, 2011). Les éléments architecturaux sur-visibles rendus caractéristiques et stéréotypiques, deviennent les symboles des « cités ». Dans la presse, les contextes dans lesquels ils sont employés renvoient au point de vue extérieur du passant, et à une axiologie négative qui peut par ailleurs rejoindre le champ métaphorique de la maladie (Turpin, 2015).

Dans ce contexte les habitants sont également stigmatisés, stigmatisation qui contribue à leur invisibilité sociale (Le Blanc, 2009). Une figure est particulièrement victime de ce phénomène, le jeune.

8.4.2. Les cadrages médiatiques « des jeunes » de banlieue : entre responsabilisation et nouvelle question sociale

Plusieurs travaux « pointent la construction médiatique d'une réalité sociale dans laquelle les jeunes gens auteurs de violences ont peu de chances d'être reconnus dans leur capacité à agir autrement, que précisément, par la violence » (Garcin-Marrou, 2015, p.93). La persistance du phénomène tendrait à témoigner

> *« d'une incapacité des médias et, au-delà, de la société française à « décaler le regard ou à faire bouger les cadres de construction de l'événement ce qui interroge la*

> *« capacité du discours médiatique – entendu au sens générique du terme – à rompre avec des discours dominants, consensuels et, surtout, alignés sur la seule conception répressive de l'action de l'État »* (*Ibid.*, p.93).

Ainsi, les cadres discursifs mobilisés par les médias dans le traitement des violences urbaines, participent de la construction d'un espace symbolique narratif, dans lequel les « jeunes » constituent une nouvelle classe dangereuse (Garcin-Marrou, 2015). Celle-ci est mise en scène dans le traitement des faits divers dont les quartiers populaires deviennent les théâtres, comme une situation de guerre ou de feuilleton policier. Le « jeune de banlieue » tend à fonctionner discursivement comme une formule (Krieg-Planque, 2010), dont le sens cristallise une stéréotypie (Longhi, 2012a).

En analysant les productions médiatiques des grands médias français présentant une ligne éditoriale clivée, I. Garcin Marrou (2015) analyse les différences de cadrages des « émeutes » de 2005. Ces derniers varient considérablement selon les médias. Ses analyses sur le traitement journalistique des premiers jours d'émeutes permettent de dégager des logiques qui fondent les récits médiatiques. Ces logiques sont d'autant plus importantes à saisir qu'elles structurent de façon sous-jacente la factualité des récits et qu'elles participent de la réaffirmation de cadres normatifs implicites. La qualification des violences est effectuée selon deux grands cadres de référence : la « délinquance absolue » dans la *Croix* et le *Figaro*, et l'exclusion, centrale dans l'*Humanité* et *Libération*. *Le Monde* et *le Parisien* oscillent entre les deux cadres, mais identifient la délinquance comme motif dominant. Deux conceptions de l'ensemble socio-politique sous-tendent ces cadres d'interprétation.

Le premier renvoie à la pensée héritée de la philosophie hobbesienne plaçant la fonction régalienne de maintien de l'ordre au fondement de l'État (sa raison d'être) rendant acceptable les contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société (Foucault, 1993 ; Wacquant, 2009).

Le second est sous-tendu par une conception héritée de la philosophie de Spinoza et « *pose la nécessité de donner à l'ensemble socio-politique une double fondation ; celle de la contrainte, incontournable, car les passions humaines peuvent être destructrices et celle de la compréhension et du progrès de l'esprit humain vers la liberté, par la participation active des individus au destin de leur ensemble d'appartenance* » (Garcin-Marrou, 2015, p.104). La vision du progrès démocratique ainsi embrassée est la même qui sous-tend l'impératif délibératif et elle repose sur le développement et idéellement la garantie de la capacité à devenir un citoyen.

Ces différences de cadrages, en fonction des lignes éditoriales, renvoient aux heuristiques identifiées par la psychologie sociale entre des représentations du social chez des individus se disant de gauche ou de droite : la gauche aurait tendance à attribuer des causes environnementales, systémiques, sociales, extérieures aux propriétés et à la volonté des individus (propriétés extrasèques) tandis que la droite a tendance à expliquer, rechercher les causalités dans les caractéristiques propres aux individus (propriétés intrasèques). Le cadrage construit également de façon plus générale une frontière symbolique entre « eux » et « nous » (le lecteur), les résidents des quartiers renvoient à une altérité qui dérange, une « nouvelle classe dangereuse ».

> Dans ce contexte, « *la figure des jeunes auteurs de violences est donc, fondamentalement, une figure de l'altérité, fondée sur leurs actes et, faut-il le rappeler, sur leur relégation à la fois spatiale, symbolique et politique dans des quartiers où, précise le Figaro, règne la « barbarie »* » (Garcin-Marrou, p. 100).

L'étude réalisée par B. Turpin (2015) sur les contextes lexicaux d'apparition du terme « jeune » dans les grands médias nationaux identifie, au-delà du contexte des émeutes, les cadrages majoritairement mobilisés pour montrer ces habitants particuliers des quartiers populaires. Ces observations convergent en tout point avec celles que nous avons pu mener et sur lesquelles nous reviendrons dans la présentation de nos résultats. Le terme « jeune » est le plus fréquemment associé aux forces de l'ordre. La fréquence de cette association reflète l'état de tension entre les forces de l'ordre et les jeunes des quartiers populaires. Cette tension se trouve accentuée du fait que l'autre n'est perçu que par rapport à son groupe d'appartenance. La prégnance de cette cooccurrence, sa répétition, renforce ainsi chez le lecteur l'association entre violence, jeunes, cité et quartier et aboutit à une stigmatisation de l'ensemble d'une population.

Néanmoins, les jeunes adolescents ou adultes sont parfois évoqués dans d'autres contextes, mais le plus souvent en termes de réussite individuelle à l'exception des groupes d'artistes (ex : musiciens ou grapheurs) (Turpin, 2015). La thématique de l'emploi est également abordée, mais uniquement sous le prisme de l'entreprise et l'auteur dresse le constat du peu d'articles portant sur la thématique de l'éducation. Dans certains médias, notamment *Libération*, la vie des habitants peut se trouver évoquée, ce qui contribue à l'élargissement de la contextualité. Dans ces cas, « *les points de vue mis en exergue donnent davantage la parole aux habitants […]* » (*Ibid.*, p.137) selon des modalités susceptibles de varier d'un titre à l'autre. Alors que *le Monde* met relativement en exergue celle de résidents de longue date ou des abords pavillonnaires, *le Parisien* se spécialise dans le « récit édifiant » qui relate les « parcours exemplaires » de jeunes, ambassadeurs de la réussite, témoins des talents qu'abritent les quartiers populaires[86]. Mais ces discours mettent « presque toujours l'accent sur une volonté individuelle, ce qui en revers ne participe nullement à lever le stéréotype résumé par l'oxymore « égalité des chances ». « *S'en sortir devient une question de volonté* », ce qui permet finalement d'éluder la question sociale (Turpin, 2015, p.137). Ces cadrages par l'exemplarité permettent de mettre en évidence l'existence d'un processus d'invisibilisation, adossé à la stigmatisation médiatique (El Hadani et al., 2015).

[86] « Nos quartiers ont des talents » est une association créée en 2006. Elle accompagne vers l'emploi, *via* un système de parrainage assuré par des cadres en activité, des jeunes diplômés issus de milieux sociaux modestes, de quartiers prioritaires ou de zone de revitalisation rurale. Source : [https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/nos-quartiers-ont-des-talents-un-levier-pour-l-insertion-des-jeunes-diplomes-de]

8.4.3. Un attachement au territoire en contrepoids des stigmates territoriaux

En dépit de ces stigmates, des enquêtes menées (Kirkness, 2015) auprès des résidents témoignent d'un attachement territorial qui s'exprime notamment avec force lorsque des démolitions de logements sociaux jugés vétustes, insalubres ou dégradés sont programmées dans le cadre de la politique de la ville, avec les déplacements ou relogements, parfois dans d'autres quartier, qu'elles entraînent. T. Slater (2013) parle à ce titre « d'emplacement ». Ces phénomènes de mobilité non voulues et plus largement les opérations de rénovation suscitent l'expression d'une volonté de la part des résidents d'être davantage impliqués dans les décisions afférant à l'aménagement du quartier et par conséquent dans les dispositifs de la politique de la ville. La création des conseils citoyens résulte en partie de la prise en compte et de la mise en visibilité de ces demandes, à laquelle participent les comités et la presse associative de quartier, qu'ils incitent à prendre part à la vie du quartier ou qu'ils tentent de désamorcer la stigmatisation en diffusant à l'intérieur et parfois à l'extérieur du quartier une image positive. En cela, l'existence de journaux locaux témoignent déjà d'un attachement pour le quartier. Par ailleurs, les comités de quartier, en diffusant les comptes-rendus de leurs actions, en suivant de près les politiques publiques susceptibles de toucher le quartier, contribuent d'une part à former et informer les habitants et d'autres part à s'imposer comme interlocuteurs s'agissant des opérations d'aménagement. Parfois issus, selon les configurations socio-politiques et les contextes des quartiers, de dynamiques contestataires, ils peuvent donc avoir un rôle d'alerte et d'interpellation.

8.4.4. Communiquer le quartier : Porter les paroles d'acteurs qui sont d'habitude « parlés » par d'autres : la fabrique du regard sur le territoire par les associations

Difficiles à décrire et à penser (Bourdieu, 2015), « les quartiers populaires en France sont pour la plupart des cas communiqués à travers une vision stéréotypée, engendrée par le fait que ceux qui regardent et qui communiquent sur ces quartiers (chercheurs, journalistes, politiques, etc.) ne sont pas socialement les mêmes que ceux qui habitent les lieux en question » (Morovich, 2015, p. 58).

Les habitants des quartiers sont ainsi plus généralement « parlés » par d'autres qu'amenés à prendre eux même la parole. Ce constat particulièrement criant s'agissant des quartiers populaires stigmatisés peut être élargi à l'ensemble des « vies ordinaires » (Voirol, 2005) qui peuplent les villes et les campagnes.

Il en résulte une incapacité à restituer une vision complète des territoires, malgré la présence de différents producteurs d'images. En cela, les discours et les images produits par les habitants s'inscrivent dans des sous-ensembles médiatiques qui sont susceptibles de renverser la perspective négative venant de l'extérieur et de la substituer à des contre-réalités plus positives (Morovich, 2015).

> *Ces discours montrent [...] qu'il existe au sein des quartiers populaires une dynamique interne de fabrication d'images globalement positives qui concernent des tentatives de revalorisation de soi »* (*Ibid*., p.60).

A titre d'exemple :

- l'image de la convivialité peut être opposée à celle de la violence,
- la multiculturalité des populations est mise en avant contre l'idée de ghettoïsation et de non mixité,
- la qualité des espaces verts et piétons peut venir contrer l'image de l'absence de qualité dans les espaces construits,
- l'image de la jeunesse comme atout est opposée à celle de la jeunesse déviante.

Les associations constituent des acteurs incontournables des quartiers, et elles font partie des interlocuteurs des pouvoirs publics et des aménageurs en matière de rénovation urbaine (Morovich 2015) en raison des relations privilégiées qu'elles entretiennent avec les résidents et usagers, et leur connaissance des dynamiques du quartier. Elles peuvent en outre jouer un rôle s'agissant du changement des images ou de l'imaginaire des quartiers, dans le cadre de la promotion de la « mixité sociale », que celle-ci vise à déstigmatiser les lieux et habitants, intégrer les quartiers au reste de l'espace urbain (désenclavement) ou engager des changements de populations au sein des quartiers populaires (gentrification). Les différentes configurations des relations entre les associations et les municipalités, notamment s'agissant d'associations de quartiers, relèvent ainsi de choix politiques qui sont parfois en rapport avec la rénovation urbaine. Les associations en participant à la vitalité des quartiers, concourent aussi à en transformer les images négatives. La subvention des associations qui produisent des journaux de quartiers peut ainsi directement relever de cette volonté affichée visant à favoriser le « lien-social » et le « vivre-ensemble ». On peut dès lors se demander si, implicitement, « lien-social », « cohésion sociale », « vivre-ensemble » et « mixité sociale » ne relèvent pas d'une même peur, celle du délitement du corps social que l'on cherche à maintenir, supporter, outiller.

La comparaison entre les images produites par les cadrages médiatiques de l'objet discursif « quartier » et la presse associative de quartier, dresse un portrait saisissant des écarts qui peuvent exister, tout particulièrement s'agissant des quartiers populaires. En outre, les productions discursives de cette presse associative permettent de dresser des portraits prototypiques d'une participation à la (re)construction des imaginaires territoriaux de ces espaces vécus. Le territoire du quartier apparaît donc comme un objet de concurrence entre discours positifs et négatifs, et l'agir communicationnel prend, avec la presse associative de quartier une dimension participative particulière.

CHAPITRE 9. (RE) PRESENTER LE QUARTIER ET « L'AGIR » LOCAL : LES MEDIATISATIONS DU QUARTIER

Dans cette partie nous souhaitons mettre en perspective les images produites autour de l'objet discursif « quartier » à partir de trois types de production médiatique, la presse quotidienne nationale et régionale (PQR et PQN) et la presse associative de quartier. Cette mise en pers-

pective nous renseigne à l'égard des processus médiatiques de création d'une image, sur une des composantes essentielles des villes, en l'occurrence Toulouse, ses quartiers. Espaces d'habitat, d'affaires, de commerces, la sémantisation des quartiers reflète comment l'image d'une ville peut se construire par ses composantes locales, mais révèle aussi les stratégies des acteurs amenés à les produire. Si les médias opèrent par cadrage et rubricage, la presse associative de quartier, quant à elle, relève davantage du registre de la participation citoyenne, qu'il soit question d'inversement de stigmates ou de mobilisation des habitants autour du devenir du quartier.

9.1. CONSTITUTION ET COMPOSITION DES CORPUS :

9.1.1. La presse associative de quartier

Constituer un corpus représentatif de la presse associative de quartier toulousaine a été une entreprise laborieuse. Il a fallu d'abord identifier cette presse dispersée, certains titres ayant disparu, d'autres s'étant créés récemment. Puis, la possibilité de récolter les différentes éditions a été assujettie à plusieurs éléments. D'abord la disponibilité de ces titres sur Internet. La plupart des associations éditant ces journaux disposent désormais d'un site internet qui leur permet de diffuser à moindre coût et pour un lectorat potentiellement plus large (Blanchard, 2013 ; Raoul, 2013). Le site leur permet également de proposer aux lecteurs les archives des éditions papier agrémentées d'informations complémentaires, plus « chaudes » (Bousquet & Smyrnaios, 2013) à propos de la vie du quartier ou de l'association. Il a ainsi été possible de récolter une partie des éditions composant ce corpus *via* Internet, en téléchargeant les numéros accessibles en format *PDF*.

Mais tous les numéros n'étaient pas nécessairement disponibles. Il était dès lors nécessaire de contacter les associations éditrices afin de nous procurer les numéros manquants. Certaines n'ont pas répondu à notre sollicitation. D'autres, nous ont volontiers transmis les éditions papier et ont d'ailleurs accepté de répondre à quelques questions concernant le fonctionnement du journal, son histoire, sa vocation. Ce fut le cas pour les *Coursives d'Empalot*, les *Echos de Rangueil* et le *Comité de Quartier de Borderouge*. Nous avons d'ailleurs transmis les éditions numérisées par nos soins aux associations afin qu'elles puissent bénéficier de ce travail pour enrichir leurs archives. À la demande des E*chos de Rangueil*, nous avons également écrit un petit article expliquant notre démarche et les analyses préliminaires concernant leur journal.

Le cas du journal *Candie* est spécifique. Nous avons appris l'existence de ce journal tardivement, auprès du conseil citoyen de Bellefontaine-Milan[87]. Il se trouve que ce journal est édité

[87]Le Journal *Candie* est édité par l'association des habitants du quartier de Lafourguette, rattaché au quartier Milan. Nous avons pu nous procurer les éditions incluses dans ce corpus grâce à Mme Renée Fouché, qui assurait la présidence de l'association. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec elle, à l'occasion des séances plénières du conseil citoyen de Bellefontaine-Milan, puis dans les locaux municipaux hébergeant l'association des habitants, à propos de cette dernière et du journal *Candie*.

par l'association des habitants du quartier de Lafourguette depuis les années 1970, période durant laquelle l'association a été fondée. La plupart des éditions n'étaient pas numérisées et il nous était impossible, dans la temporalité du doctorat, de procéder à la numérisation puis au formatage de ces éditions afin de les intégrer à notre corpus. Nous nous sommes donc limités à intégrer les éditions fournies en format texte. C'est également au cours d'une séance plénière du conseil citoyen Bellefontaine-Milan, alors que nous présentions nos résultats d'analyse, que nous avons fait la connaissance d'un ancien membre de l'association publiant la *Lettre de Bellefontaine*, dont nous connaissions l'existence mais que nous n'avions pas réussi à nous procurer, en raison de la dissolution de cette association en 2012. L'heure était désormais trop tardive pour intégrer les éditions de ce titre à notre corpus.

Enfin, nous avions pris contact avec l'association *TO7*, publiant un journal du même nom dans le quartier du Mirail depuis de nombreuses années. En dépit de cette prise de contact encourageante, l'association n'a pas été en mesure de nous transmettre les éditions complètes de ces journaux. Si certains contenus étaient accessibles *via* Internet, ils ne correspondaient pas à une édition complète mais plutôt à un florilège, une sélection choisie parmi les articles et il nous était donc impossible, de l'intégrer au corpus.

Outre la récolte de ce matériau, la seconde difficulté a été de nature technique. Pour les éditions disponibles au seul format papier, il a fallu numériser, puis convertir les textes afin qu'ils puissent être soumis pour analyse au logiciel *IRaMuTeQ* (format *.txt*). Cette entreprise s'est avérée délicate et tâtonnante en raison des limites des logiciels proposant une technologie de reconnaissance optique des caractères (OCR) ou une extraction de texte à partir de documents PDF. Nous avons ainsi utilisé le logiciel libre *Ghostscript*[88] permettant le traitement des formats de fichiers *PostScript* et *PDF* et le logiciel de reconnaissance optique de caractères *Tesseract-ocr*[89]. Toutefois, la procédure ne fonctionnait pas systématiquement et nous avons eu recours à une fonctionnalité intégrée dans le « Drive » de Google, qui permet, également par reconnaissance optique de caractères, de transformer les documents *PDF* en documents *Word*. La procédure s'est avérée très efficace bien qu'elle ne dispense pas d'une relecture attentive. Cela dit, elle n'a pas permis de traiter l'intégralité des documents et nous avons dû, à de nombreuses reprises, en recopier le contenu.

Nous avons ainsi pu constituer un corpus composé de 633 éditions de journaux de quartiers toulousains, chaque édition correspondant à un texte, soit 2 587 668 occurrences, dont voici une synthèse (Tableau 5), et la répartition géographique (Figure 6) :

---

[88] Site internet : [https://www.ghostscript.com]. Le logiciel est distribué sous licence GNU GPL.

[89] Site internet : [https://github.com>tesseract-ocr]. D'abord développé sous licence *Apache*, son développement et son exploitation ont été poursuivis par *Google*, en « open-source ».

Journal	Période	Quantité	Parution	Tirage	Structure de rattachement
Les Coursives d'Empalot	2001-2016	146	mensuelle	10 000 ex.	Association *Karavan*, association culturelle de proximité
Les Echos de Rangueil	1994-2015	106	trimestrielle	3 500 ex.	Association dédiée au journal
La Gazette des Pradettes	1990-2016	88	Trimestrielle en édition papier, mensuelle en diffusion internet, à partir de 2013	Non Renseigné (NR)	Collectif des associations du quartier des Pradettes
La Gazette des Chalets	1995-2016	83	trimestrielle	3 000 ex.	Association du quartier Chalets-Roquelaine
Candie	2009-2016	73	mensuel	NR	Association du quartier Lafourguette
7 notre quartier	2003-2015	48	trimestrielle	7 000 ex.	Comité des quartiers du secteur 7
Canal Infos	2001-2014	24	trimestrielle	NR	Association pour la sauvegarde du quartier Brienne Bazacle Amidonniers
CQB Borderouge (lettre du Comité de Quartier de Borderouge)	2003-2014	38	trimestrielle	6 200 ex.	Comité de quartier de Borderouge
Bavard et Pipelette (lettre du Comité de Quartier du Grand Selves)	2006-2009	14	trimestrielle	NR	Association des habitants du quartier du Grand Selve
Reynerie Miroir	2012-2016	13	trimestrielle	1 250 ex.	Association dédiée

Tableau 5 : Présentation du corpus de presse associative et caractéristiques des titres[90]

[90] Des éditions de ces titres sont présentées, à titre illustratif, en annexe 7.

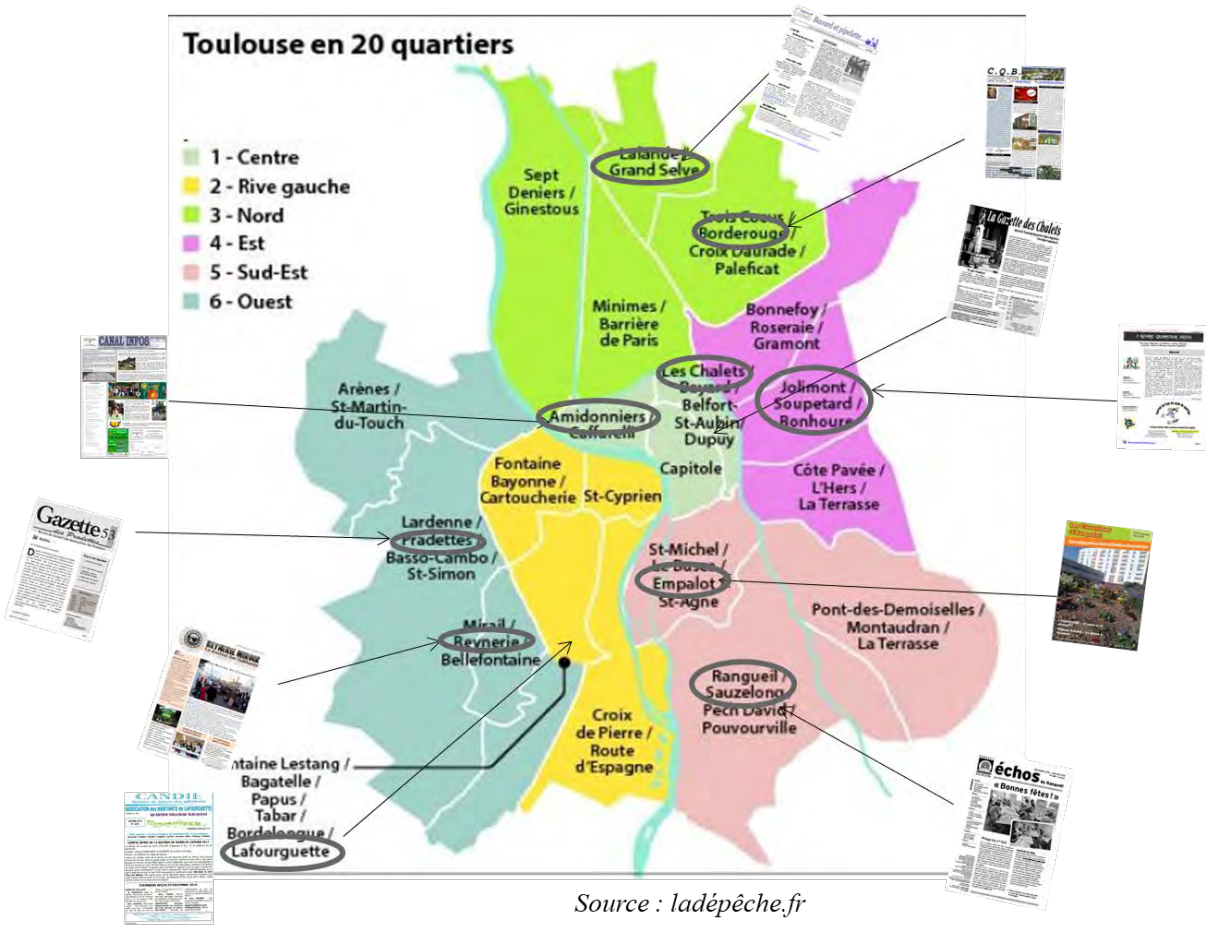

Figure 6 : Répartition géographique des titres de presse associative

Parmi ces journaux, quatre sont implantés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville : c'est le cas des *Coursives d'Empalot*, de *Reynerie Miroir*, de la *Gazette des Pradettes* et de *7notrequartier*[91].

Outre la possibilité de déterminer si cette distinction est susceptible d'être opérante pour l'interprétation des spécificités discursives que nous détaillerons ultérieurement, il nous était possible de comparer, pour le quartier de la Reynerie le contenu discursif du journal *Reynerie-Miroir* à celui du conseil-citoyen de Reynerie-Mirail Université et d'enrichir ainsi la connaissance des représentations des habitants, prises selon deux angles, deux dispositifs, deux configurations distinctes. Autre élément distinctif particulièrement saillant, *Les Coursives d'Empalot* ne sont pas réalisées par une équipe de bénévoles mais des professionnels, salariés de l'association *Karavan*, dont l'un des membres fut animateur de radio[92].

[91] Tout le secteur « 7 » n'est pas inscrit dans la géographie prioritaire, c'est cependant le cas des quartiers Soupetard et La Gloire.

[92] M. A. Makouf, avec qui nous avons eu l'occasion d'échanger à propos du journal, fut animateur radio sur les ondes de *Beur FM*. C'est grâce à lui que nous avons pu rassembler toutes les éditions des *Coursives d'Empalot.*

La délimitation chronologique du corpus est, pour les titres encore édités, arbitraire car liée aux contraintes temporelles du doctorat.

Le corpus a nécessité un nettoyage très spécifique. Nous voulions pouvoir observer les différences de lexicalisation du quartier en dehors des distinctions nécessairement liées à la topographie. Cette presse se caractérise en effet par une localisation et une personnalisation très forte (c'est d'ailleurs une caractéristique commune). Les noms propres, de rues, d'associations, d'écoles, de cités et résidences, de centres culturels, de centres médicaux, de bibliothèques, de personnes, d'habitants, de membres des comités de rédaction, de commerçants, d'élus et notables, de techniciens, etc. sont très présents dans chaque titre. Cette presse peut ainsi, à l'instar de la presse régionale, avoir une fonction d'information service (Bousquet, 2015) en se faisant vitrine et annuaire des commerces et services implantés sur le quartier.

Certains titres consacrent des pages entières à effectuer la promotion des commerçants du quartier, qu'ils soient, ou non, financeurs du journal[93] (coiffeur, quincaillerie, restaurant, bistrot, primeur, etc). C'est le cas par exemple des *Echos de Rangueil*. Ces noms propres influent considérablement sur l'analyse, dès lors que l'on s'attache à déterminer les spécificités de chaque titre. Il a donc été nécessaire d'opérer un nettoyage en plusieurs phases. D'abord, neutraliser les noms propres les plus fréquents, en les formatant en tant que formes secondaires (_nom_). Ensuite, à partir de la CHD, éliminer les classes dans lesquelles les mentions des commerces et les informations paratextuelles récurrentes, comme les appels à adhésion (doublons) non pertinentes pour notre analyse.

9.1.2. La presse quotidienne nationale et régionale (PQN et PQR)

Pour la presse quotidienne nationale et régionale, la constitution des corpus a nécessité l'utilisation de mots-clés[94] car nous souhaitions appréhender la façon dont les quartiers, dans leur diversité et selon les catégories socio-administratives susceptibles d'être mobilisées, étaient médiatisés par la PQN et la PQR.

Les archives de la base de données *Europresse*[95] ne remontant pas au-delà de 2012 sur les journaux locaux, nous avons procédé pour ces deux corpus à un filtrage à partir de la barre de

[93] Peu de titres bénéficient de subventions récurrentes leur permettant de publier les journaux, c'est le cas des *Coursives d'Empalo*t et de *Reynerie Miroir*. Ce qui n'empêche pas que ces derniers participent à la promotion des commerçants du quartier.

[94] Nous avons été, pour l'extraction des articles, la constitution de ces deux corpus et leur nettoyage, largement assistés par Lucie Loubère, à l'époque doctorante au sein de notre équipe et désormais docteure, sans qui cette extraction se serait avérée bien plus complexe à réaliser et bien plus chronophage. Nous ne l'en remercierons jamais assez.

[95] L'université Paul Sabatier a fait le choix d'une relation contractualisée avec *Europresse* et non *Factiva*, pourtant plus adaptée à l'exercice de nos activités.

navigation du moteur de recherche Google en utilisant les mots-clés suivants : « quartier », « banlieue », « cité », « HLM », « ZUP » et « ZUS ».

Afin de désambiguïser le terme « cité » nous avons ajouté à la requête une exclusion des termes « cité scolaire », « cité de Carcassonne », « cité administrative ». Nous avons également décliné le terme « cité » sous sa forme nominale, au singulier et au pluriel afin de limiter l'apparition de la forme verbale. Pour le cas de la *Dépêche du Midi*, nous avons ajouté la localité pour cibler plus spécifiquement les quartiers toulousains. La requête prend dès lors la forme suivante :

```
banlieue OR banlieues OR quartier OR quartiers OR "la cité" OR
"une cité" OR "les cités" OR "des cités" OR HLM OR ZUS OR ZUP
AND Toulouse site:http://nomDuSite.fr
```

Le moteur de recherche bloquant les résultats aux alentours de 500, pour nous permettre de recueillir un plus grand nombre d'articles, nous avons réitéré cette requête par année, puis importer l'url des résultats à partir de l'application *Seoquake*[96] et extrait le texte des articles à l'aide du logiciel *Gromoteur*[97] (Gerdes, 2014).

Le choix des titres a été déterminé en fonction de trois critères : leur audience, leur ligne éditoriale présentant un clivage politique assez net (Turpin, 2015) et la possibilité d'accéder aux articles *via* Internet. Les articles extraits couvrent une temporalité différente, en fonction de leur disponibilité sur Internet. Le tableau ci-dessous en synthétise la composition :

Titre	Nombre d'articles	Période
La Croix	3931	octobre 2003 à octobre 2015
Le Figaro	4527	janvier 2006 à octobre 2015
L'Humanité	2593	novembre 1990 à octobre 2015
Libération	7867	octobre 1996 à octobre 2015

Tableau 6 : Synthèse de la composition du corpus de PQN

Le corpus comporte ainsi 18 920 articles (17 377 462 occurrences pour 199 735 formes ou mots).

Pour la presse régionale, nous nous sommes focalisés sur la *Dépêche du Midi* car c'est le titre de presse régionale le plus accessible, le plus lu et le plus emblématique de Toulouse (Bousquet, 2015). Afin de pouvoir analyser le traitement spécifique des différents quartiers de Toulouse, un tri a été effectué en fonction de la présence ou de l'absence du mot « Toulouse »

[96] Site internet :[http://www.seoquake.com/]

[97] Site internet : [http://gromoteur.ilpga.fr/]. *Gromoteur* est un logiciel libre.

dans les articles de la *Dépêche du Midi*. Toutes les pages contenant le mot « toulouse » (au moins dans un titre de menu), nous avons dû modifier la requête pour ne conserver que les articles indexés dans la rubrique « toulouse » du site. Le corpus est composé de 4059 articles (67 647 segments de texte, 2 393 241 occurrences pour 63 647 formes) répartis sur une période allant de mai 1998 à septembre 2015[98].

9.2. QUARTIER, BANLIEUE ET CITE : DES OBJETS DISCURSIFS PROCHES, MAIS NON SYNONYMES

Parmi les mots-clés qui ont permis la composition des corpus de PQN et de PQR, le quartier est indubitablement la forme la plus présente. Il est en effet porteur de différentes connotations allant du simple rôle de complément circonstanciel jusqu'à celui d'indicateur des divisions socio-spatiales des territoires urbains. Les formes « ZUS » et « ZUP » ne sont pas employées suffisamment souvent pour figurer clairement dans nos classifications. Toutefois, les formes « banlieue », « cité » et « HLM » renvoient quant à elles à des univers lexicaux tantôt semblables tantôt différents de la forme « quartier ». Si nous décrirons plus spécifiquement les images du quartier, en raison de l'ancrage spatial de la presse associative et de l'investissement privilégié dont il fait l'objet dans les corpus de PQN et de PQR, nous présenterons brièvement les lexicalisations de la banlieue et de la cité dans chacun des corpus.

La banlieue est majoritairement décrite dans la presse nationale comme étant l'espace des problèmes sociaux. Les protagonistes qui interviennent dans ces contextes sont majoritairement les personnes dites « défavorisées », les experts et travailleurs sociaux et les politiques. Ces personnes sont commentées et rendues visibles du point de vue des catégories qui leurs sont assignées. La banlieue dans la presse régionale n'est pas qu'un espace de relégation et de problèmes sociaux puisqu'elle est également une composante identitaire et culturelle. C'est aussi le lieu des cultures urbaines. Une nouvelle fois, la culture apparaît comme un moteur d'inversion de stigmate redonnant sens aux vies ordinaires qui peuplent les banlieues. Dans la presse associative, la banlieue rime avec insertion professionnelle. Elle est par ailleurs dépeinte comme un espace plus impersonnel que le quartier.

La cité est une forme beaucoup plus polysémique que les formes « quartier » et « banlieue », puisqu'elle renvoie à des éléments du patrimoine historique ou à des centres culturels. Dans l'acception qui nous intéresse présentement, elle est un élément architectural renvoyant souvent à l'habitat social. Elle est une forme d'habitat caractérisée par des grands ensembles composés essentiellement, tout du moins dans l'image qui en est ici donnée, de logements sociaux. La cité est une composante du quartier, lui-même composante, lorsqu'il est périphérique, de la banlieue. Elle peut ainsi être, comme la banlieue et le quartier, un théâtre de violences mais

[98] En raison de la taille considérable des corpus de PQN et de PQR, et compte-tenu du fait que ce travail repose sur l'étude de six corpus, il s'est avéré difficile d'intégrer les corpus au tome des annexes. Ce dernier aurait en effet comporté plus de 30 000 pages. C'est la raison pour laquelle les corpus seront mis à disposition séparément, sous forme d'archives.

elle semble plus propice à accueillir des récits de vies ordinaires que la banlieue, ensemble large et impersonnel. Cependant, dans la presse régionale, hormis quelques évocations de la vie quotidienne associée à des espaces culturels, l'image des cités d'habitat social de banlieue est essentiellement liée aux enquêtes policières. On peut en conclure qu'elles sont victimes d'une forte stigmatisation qui invisibilise la portée des vies quotidiennes. Elle peut tout de même avoir une valeur affective assez forte. C'est un lieu de vie.

9.3. Les mediatisations du quartier dans les presses quotidienne nationale et regionale

Compte tenu des études récentes déjà menées sur le cadrage médiatique des quartiers, et notamment les quartiers prioritaires, nous présenterons rapidement nos propres résultats qui corroborent largement les études menées précédemment (Turpin, 2015).

9.3.1 La PQN : enjeux politiques, images de marques et violences urbaines. Un traitement différencié des quartiers

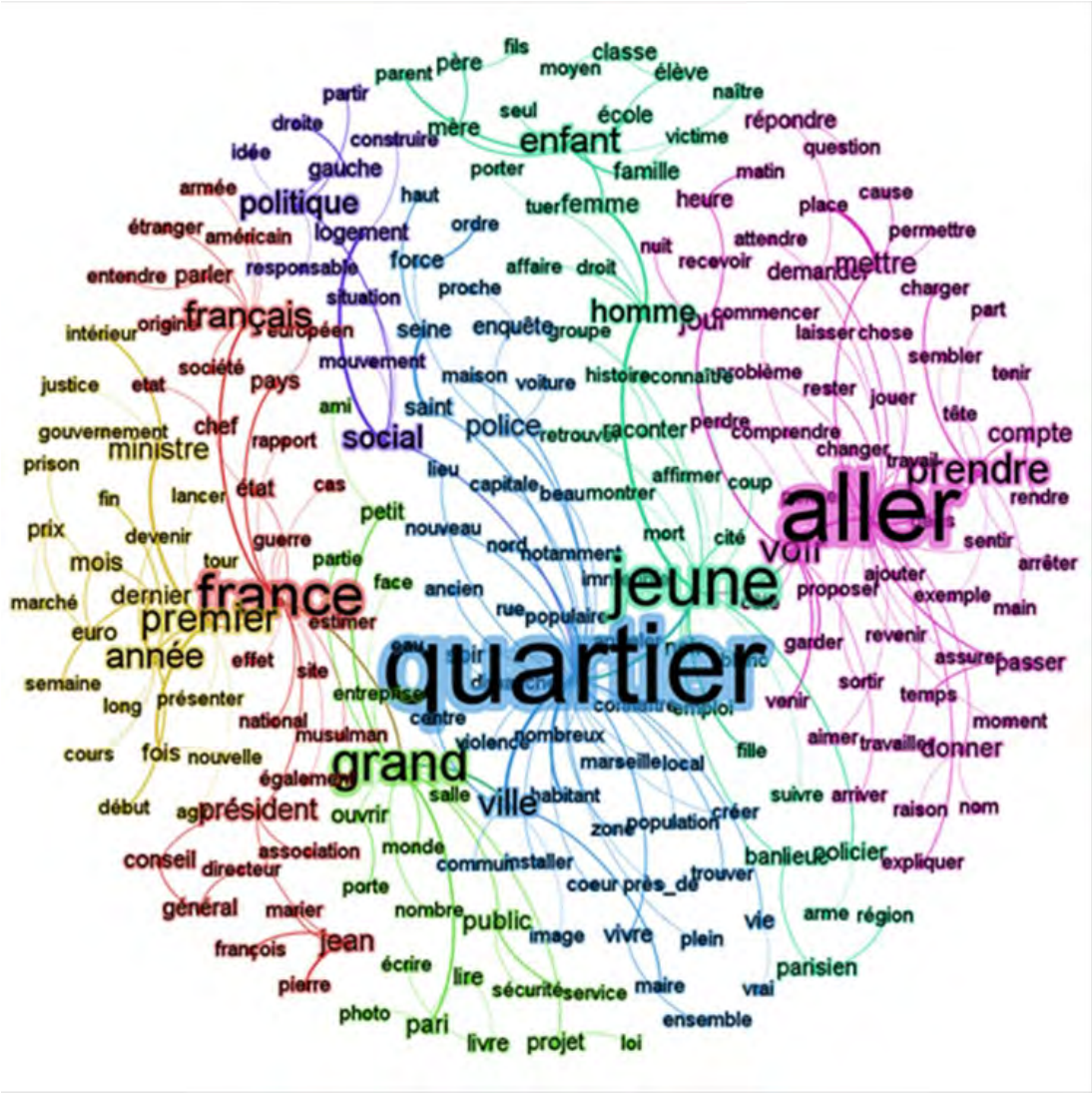

Figure 7 : Analyse de similitude, corpus de PQN *(IRaMuTeQ & Gephi)*

Avant de nous intéresser aux divergences observables dans le cadrage médiatique opéré par la PQN sur les quartiers, l'ADS ci-dessus met en évidence les zones de convergence lexicale les plus manifestes. Elle permet de voir se dégager de grands espaces thématiques qui structurent la médiatisation du quartier dans la presse nationale. A gauche, deux réseaux de cooccurrence lexicale font références à la politique institutionnelle, plus haut en violet, ce sont les politiques et les débats sociétaux qui sont représentés. Les deux réseaux symbolisés en bleu et en vert sont très liés aux quartiers et semblent dédiés principalement à la description des faits divers qui s'y déroulent et leur lot de témoignages. La forme « jeune » occupe dans ce contexte une place centrale. Nous pouvons dès lors affirmer que la figure du jeune est principalement associée aux faits divers dans les quartiers. Symétriquement, le cadrage de l'objet discursif « quartier » est en partie lié aux faits de violence en contexte urbain, dans lesquels la figure du « jeune » est placée sur le devant de la scène.

Le dernier réseau, moins lisible, rassemble de nombreuses formes verbales utilisées principalement dans le contexte de commentaires et d'analyse. Elle nous permet de constater que notre corpus comporte deux types de discours bien définis, l'un plutôt descriptif et narratif, l'autre plutôt argumentatif.

Afin d'approfondir la connaissance thématique du corpus, nous avons procédé à une Classification Hiérarchique Descendante en conservant un maximum de segments de texte.

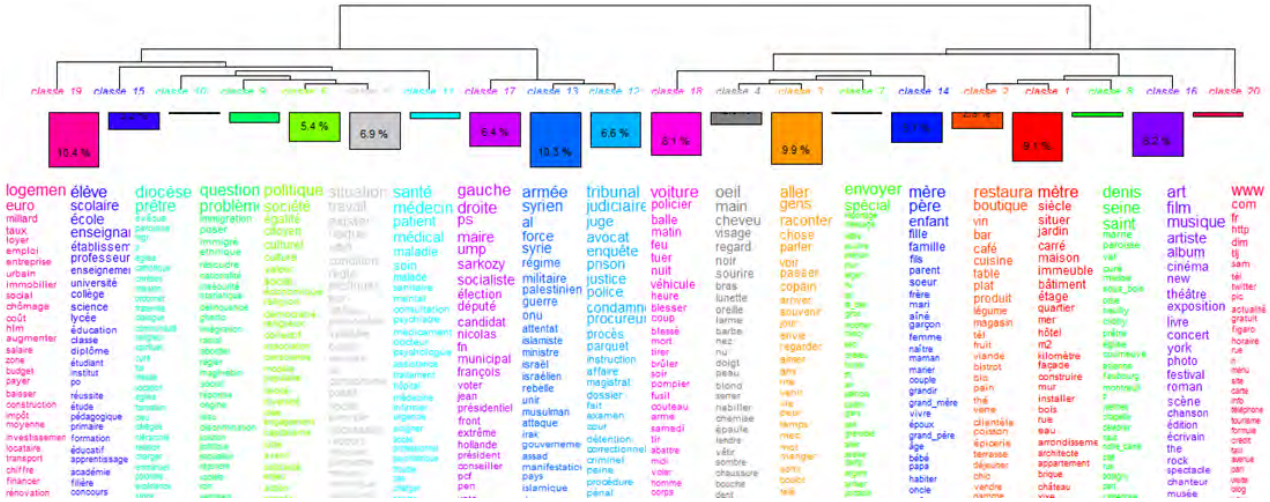

Figure 8 : Classification Hiérarchique Descendante en 20 classes terminales, corpus de PQN (99,75 % de segments classés) (*IRaMuTeQ*),

Cette classification en 20 classes lexicales donne la possibilité de lire finement le contenu lexical du corpus en dégageant les grands « mondes lexicaux » (Reinert, 1993) structurant le corpus ainsi que leurs subdivisions. Toutefois, certaines classes apparaissent plus pertinentes que d'autres, au regard de notre objet d'étude, comme nous allons le préciser ci-après.

Nous voyons se dégager de cette classification 2 ensembles, eux-mêmes divisés en 2 sous-ensembles.

Le premier, à gauche de la classification rassemble les segments du corpus renvoyant au fonctionnement du monde social, structuré par des débats, des enjeux et problèmes de société, l'exercice de la démocratie représentative et la justice. Il est divisé en deux sous-ensembles rassemblant les classes 19, 15, 10, 9, 6, 5, 11 puis 17, 13 et 12.

Le premier sous-ensemble comporte essentiellement des classes ayant trait à des enjeux de politique intérieure et de société. La classe 19 est ainsi consacrée au logement, la classe 15 à l'enseignement, la classe 11 à la santé, la classe 5 au travail, la classe 6 aux valeurs nationales et à la citoyenneté, la classe 10, plus marginale[99] à l'exercice du culte catholique[100] et la classe 9 aux problèmes sociaux, plus particulièrement l'immigration, la délinquance et la ségrégation ethnique.

Le second sous-ensemble, rattaché à ces descriptions sociétales mais s'en dissociant assez rapidement est composé des classes 17, 13 et 12. La classe 17 rassemble des segments se rapportant au débat politique institutionnel gauche/droite, notamment lors des épisodes électoraux, la classe 13 renvoie aux affaires internationales, plus particulièrement le conflit syrien et la classe 12 à des affaires judiciaires.

Le second ensemble comporte des segments se caractérisant par un discours descriptif sur des quartiers, banlieues et cités. Il se divise en deux sous-ensembles, le premier, à droite, est composé des classes 16, 8, 1 et 2, tandis que le second rassemble les classes 18, 14, 4, 3 et 7. La classe 20, qui se détache très rapidement de l'analyse comporte des informations paratextuelles inutiles à l'interprétation.

Le premier de ces sous-ensembles renvoie aux composantes culturelles et spatiales de la ville. La classe 16 est consacrée au secteur culturel, la classe 8 à la banlieue parisienne, la classe 1, à l'immobilier et au patrimoine bâti et la classe 2, au monde de la restauration.

Le second est plus spécifiquement associé aux faits divers et à divers types de témoignages. La classe 18 décrit les circonstances des faits divers, la classe 14 renvoie à des trajectoires familiales, la classes 3 est composée de témoignages plus ou moins connectés aux faits divers, la classe 4 à des descriptions physiques accompagnant ces témoignages et la classe 7 au contexte d'énonciation journaliste.

Ces classes ne sont pas proportionnellement investies de la même manière en fonction des journaux, ces choix relevant directement des lignes éditoriales et du lectorat ciblé par chacun. Le graphique ci-dessous rend observables des différences de cadrages de l'information liée aux quartiers.

---

[99] En raison de sa taille réduite

[100] Statistiquement très corrélée au journal *La Croix*.

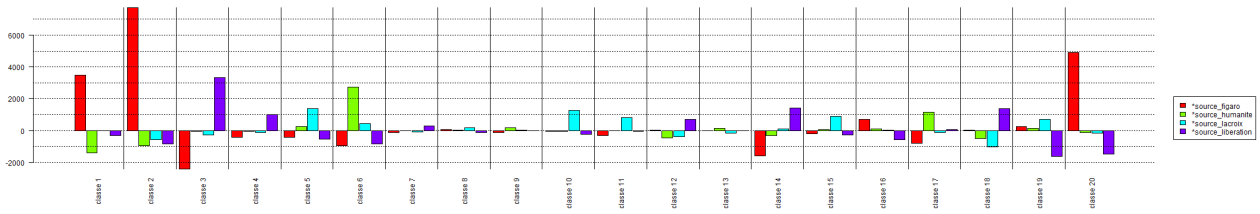

Figure 9 : coefficient de liaison (chi2) de la variable « source » aux classes lexicales, corpus de PQN (IRaMuTeQ)

Voici, un tableau récapitulatif des thématiques les plus investies et sous-investies par journal :

Journaux	**Thématiques et classes surinvesties**	**Thématiques et classes sous-investies**
Le Figaro	Commerces, patrimoine bâti (classes 1, 2)	Témoignages (classes 3 et 14)
La Croix	Vie politique et Citoyenneté et valeurs, vie de l'Église catholique (classes 6 et 10), scolarité, santé, accès aux soins, immobilier (11, 15, 19)	Commerces, violences urbaines (Classes 2 et 18)
L'Humanité	Monde du travail et dialogue social, élections et clivages gauche/droite (classes 6 et 7)	Patrimoine bâti, commerces, violences urbaines (classes 1, 2 et 18)
Libération	Témoignages et récits de vie, violences urbaines (classe 3, 14, 4, 18)	Politiques, citoyenneté et valeurs, monde du travail et immobilier (classes 5, 6 et 19)

Tableau 7 : Synthèse des cadrages thématiques les plus investis par journaux

Le Figaro investit ainsi spécifiquement les classes liées au marché de l'immobilier, aux commerces et au patrimoine (1, 2 et 20) et sous-investit significativement les classes faisant apparaître des témoignages (3 et 14). *La Croix* s'illustre particulièrement dans les classes consacrées à la politique, la citoyenneté et ses valeurs et celle relative à la vie de l'Église catholique (6, 10) et dans une moindre mesure, dans les classes relatives à la scolarité, à la santé et l'accès aux soins et l'immobilier (15, 11 et 19). Elle est sous représentée dans les classes liées au récit des violences urbaines et aux commerces (2 et 18). *Libération* privilégie très significativement le lexique relatif aux témoignages et récits de vie (classe 3, 14, 4) et celui ayant trait aux récits des violences urbaines, (classe 18). Il sous-investit les classes relatives à la citoyenneté et aux valeurs, au monde du travail et à l'immobilier (19, 6 et 5). Enfin, l'*Humanité* est particulièrement associé à la classe consacrée au monde du travail et au dialogue social et celle qui regroupe les segments consacrés au clivage gauche/droite et au débat politique (classes 6 et 17). Il est particulièrement sous représenté dans les classes relatives à l'immobilier et au patrimoine.

Ces classes ne font pas non plus l'objet d'un investissement chronologique homogène, ce qui nous renseigne d'une part sur l'existence de transformations des cadrages médiatiques et d'autres part, sur les modalités de ces évolutions s'agissant de l'objet discursif « quartiers ».

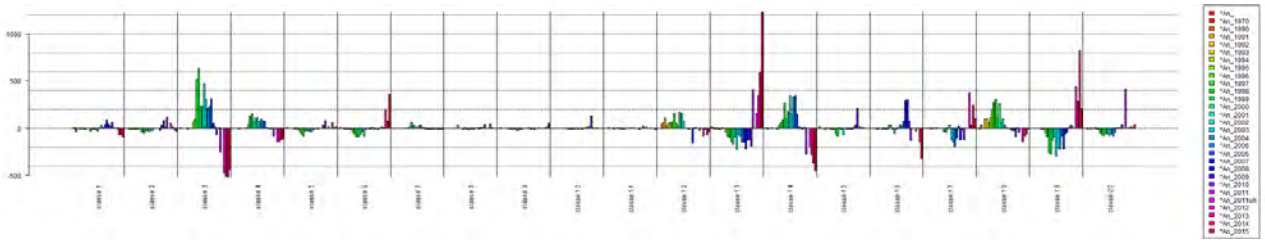

Figure 10 : coefficient de liaison (chi2) de la variable « date » aux classes lexicales, corpus de PQN (IRaMuTeQ)

9.3.2. Les quartiers dans la presse nationale : une invisibilité de la Province

Dans la PQN et la PQR les quartiers sont principalement abordés sous l'angle de l'immobilier et du patrimoine (politique de logements sociaux, beaux quartiers, tourisme), des commerces et enfin, des faits divers. Le terme "banlieue" est également utilisé dans le contexte des débats portant sur des problèmes sociaux (immigration, insécurité, délinquance), comme s'il était devenu la représentation urbaine des problèmes sociaux (Dubet & Lapeyronnie, 1992 ; Dubet, 2014). Le territoire envisagé est principalement concentré autour de Paris et des départements avoisinant la capitale (Seine-Saint-Denis). La province reste peu visible dans la presse nationale, hormis lorsqu'il est question de tourisme ou de faits divers violents, qu'ils soient ponctuels ou récurrents (ex : les « quartiers Nord » de Marseille, l'« affaire Mérah » à Toulouse).

Il pourrait s'agir dès lors d'une forme d'invisibilité médiatique : on parle très peu des quartiers de province, hormis lorsqu'ils s'avèrent être, soit les théâtres de violences ou de délinquance, soit de coquettes destinations touristiques. Ce résultat conforte les conclusions apportées par J. Noyer (2013) quant aux remontées nationales de l'information locale.

La presse nationale nous livre ainsi quatre types de portraits de quartiers :

- d'habitat social,
- de violence,
- d'habitat « huppé »,
- de commerces et de sorties.

Une distinction assez nette s'opère entre centre-villes et périphéries.

9.3.3. Le quartier et l'offre de logement : entre politique publique et image de marque

Un premier aspect reflété par les classes 19 et 1 est associé à des problématiques liées au logement, abordé selon un angle très différent dans chacune de ces deux classes. Situées de part et d'autre de la classification, la classe 19 fait partie d'un ensemble de discours d'analyse politique autour d'enjeux sociétaux tandis que la classe 1 est insérée dans un environnement discursif plus descriptif des espaces urbains.

Numériquement la plus imposante de ce corpus (10,4%), la classe 19 est relative aux logements, tant du point de vue du marché, de l'investissement, que des mesures d'affectation budgétaire prises par le gouvernement pour la construction de logement sociaux, pour la rénovation urbaine ou pour le rachat de logements vides. Elle évoque ainsi essentiellement les espaces d'habitat sociaux, du point de vue des allocations budgétaires prévues pour la gestion du parc immobilier et dans une moindre mesure, des dispositifs d'aide à l'accès au logement qui peuvent y être associés.

> « *Le* ***montant*** *cumulé des* ***engagements*** *non tenus vis-à-vis du* ***logement social atteint*** *des sommes faramineuses selon les* ***chiffres*** *du* ***ministère****, c'est 1 113* ***milliards d'Euros*** *que* ***l'Etat*** *doit aux organismes* ***HLM*** *depuis 2005* » (*l'Humanité*, 22/09/2015).

> « *7* ***milliard d'Euros constitués*** *par les retours de* ***prêts*** *faits par Action Logement des sommes jusqu'ici perçues par l'****organisme*** *paritaire qui les* ***utilisait notamment*** *pour financer l'ANAH,* ***Agence Nationale*** *de l'Amélioration de l'Habitat et l'ANRU,* ***Agence Nationale*** *de* ***Rénovation Urbaine*** » (*Le Figaro*, rubrique « Immobilier »,18/07/2012).

C'est donc une première facette des quartiers perçue sous l'angle de la gestion de l'offre de logements, notamment sociaux, et du marché de l'immobilier, intimement liée aux politiques publiques dont témoigne cette classe.

La classe 1, quant à elle, assez descriptive, renvoie à des articles traitant de l'immobilier ou de projets de création d'infrastructures. Les segments décrivent des bâtiments (immeubles, maisons, appartements) en indiquant souvent leur emplacement (quartiers, villes) et leurs prix. Cette classe contient ainsi des annonces immobilières et des indications sur les quartiers, notamment les plus prisés, en référence au prix de l'immobilier et du mètre carré. Ils donnent également parfois une indication sur le dynamisme des quartiers, en fonction de l'implantation des commerces. Le prix de l'immobilier accompagne dans certains cas une description des espaces, notamment les centres-villes coquets et/ou dynamiques, de leur patrimoine architectural et historique. Elle est caractéristique des petites annonces, rubriquées en tant que telles et du marché de l'immobilier.

> « ***Quartier Cathédrale, maison neuve*** *de 100* ***mètres carrés*** *peu énergivore, garage jardinet, 184 000 Euros, frais d'acte réduits. A* ***10 kilomètres****,* ***sortie nord****, maison* ***ancienne*** *de* ***style traditionnel,*** *160* ***m2*** *sur 4000* ***m2*** *de* ***terrain****, 270 000* ***Euros*** » (*Le Figaro*, rubrique « Immobilier », 02/04/2010).

> « *Son* ***centre-ville*** *moyenâgeux* ***possède*** *plusieurs* ***monuments historiques classés*** *dont le* ***vieux château*** *XIIe siècle et* ***l'Eglise Saint*** *Etienne XIIIe siècle.* ***Ancien prix*** *moyen au* ***mètre carré*** *2 460* ***Euros****, taux de progression en un an(...)* » (*Le Figaro magazine*, 17/03/2006).

On peut donc observer deux images assez contrastées du quartier. L'une aborde les problématiques du logement du point de vue des politiques publiques, notamment du logement social et plus simplement de l'accès et de l'offre de logements. La classe 1, quant à elle, beaucoup plus localisée, reflète essentiellement le marché de l'immobilier du point de vue de l'offre de belles

demeures, de particulier à particulier. C'est une image promotionnelle des logements dans des quartiers où il fait bon vivre. Le quartier est ici une composante de l'image de marque à la fois indice de localisation et de qualité de vie, associée au logement.

9.3.4. Le quartier, théâtre de violence et de faits divers

Cette image du quartier est essentiellement portée par la classe 18 (8,10%), en majorité constituée de segments extraits du journal *Libération*. Ces segments relatent des faits divers violents, et correspondent à l'événementialité privilégiée pour la médiatisation des quartiers populaires. Certains segments de cette classe sont clairement associés à la thématique des "quartiers sensibles" soit par la localisation des faits soit par l'origine (lieu d'habitation) des protagonistes. Marseille semble en être un des théâtres privilégiés, tout particulièrement les « quartiers nord ». On remarque également que ces récits sont scandés par des dates et heures précises et contribuent à rythmer la narration. La précision des lieux a pour vocation de situer la scène et, peut-être, en dehors du soucis d'exactitude, à activer chez le lecteur un réseau de connotations liées aux lieux de « l'action ». Le quartier sert ainsi à dramatiser le récit, en activant des images péjoratives déjà existantes. Il est le théâtre des violences. Dans ce contexte les formes lexicales "cité(s)", "jeune(s)" et quartier(s) ont des connotations péjoratives.

Ces théâtres sont peuplés de personnages plutôt anonymes, catégorisés de manière floue et globale (« homme », « individu », « jeune »). L'apparent anonymat, loin d'atténuer la portée du crime peut au contraire contribuer au renforcement des stéréotypes jusqu'à constituer des figures prototypiques, autour du « jeune » et de l'habitant des quartiers populaires. Il contribue également à une forme de deshumanisation (Turpin, 2015).

> « ***L'homme tué*** *par* ***balles*** *et dont le* ***corps*** *a été* ***retrouvé*** *dans la* ***nuit*** *de* ***vendredi*** *à* ***samedi*** *carbonisé à l'intérieur d'une* ***voiture incendiée*** *dans une* ***cité*** *des* ***quartiers nord*** *de* ***Marseille*** *a été* ***identifié*** *a-t-on appris* ***lundi*** *de source* ***policière*** » (*Libération*, rubrique « société », 18/03/2013)

> « *Les trois* ***hommes retrouvés*** *carbonisés dans une* ***voiture dimanche soir*** *près de* ***Marseille*** *étaient de* ***jeunes*** *gens issus de* ***cités*** *de la ville qui ont été* ***tués*** *par* ***balles*** *avant la mise à* ***feu*** *de leur* ***véhicule****. Une* ***exécution*** *sur fond de criminalité organisée* » (*Libération*, rubrique « société », 27/12/2011).

Le jeune peut être placé en position de témoin, de victime ou de délinquant mais son association au contexte de faits de violence sordides dans les quartiers dits « sensibles » a un effet de renforcement des stigmates négatifs corrélés aux jeunes et aux quartiers, comme en témoigne le graphe des cooccurrences de la forme « jeune » ci-après (Figure 11). Ils sont souvent décrits au pluriel, ce qui tend également à activer le schéma de la « bande de jeunes » (Hille, 2015 ; Carpenter & Horvath, 2015).

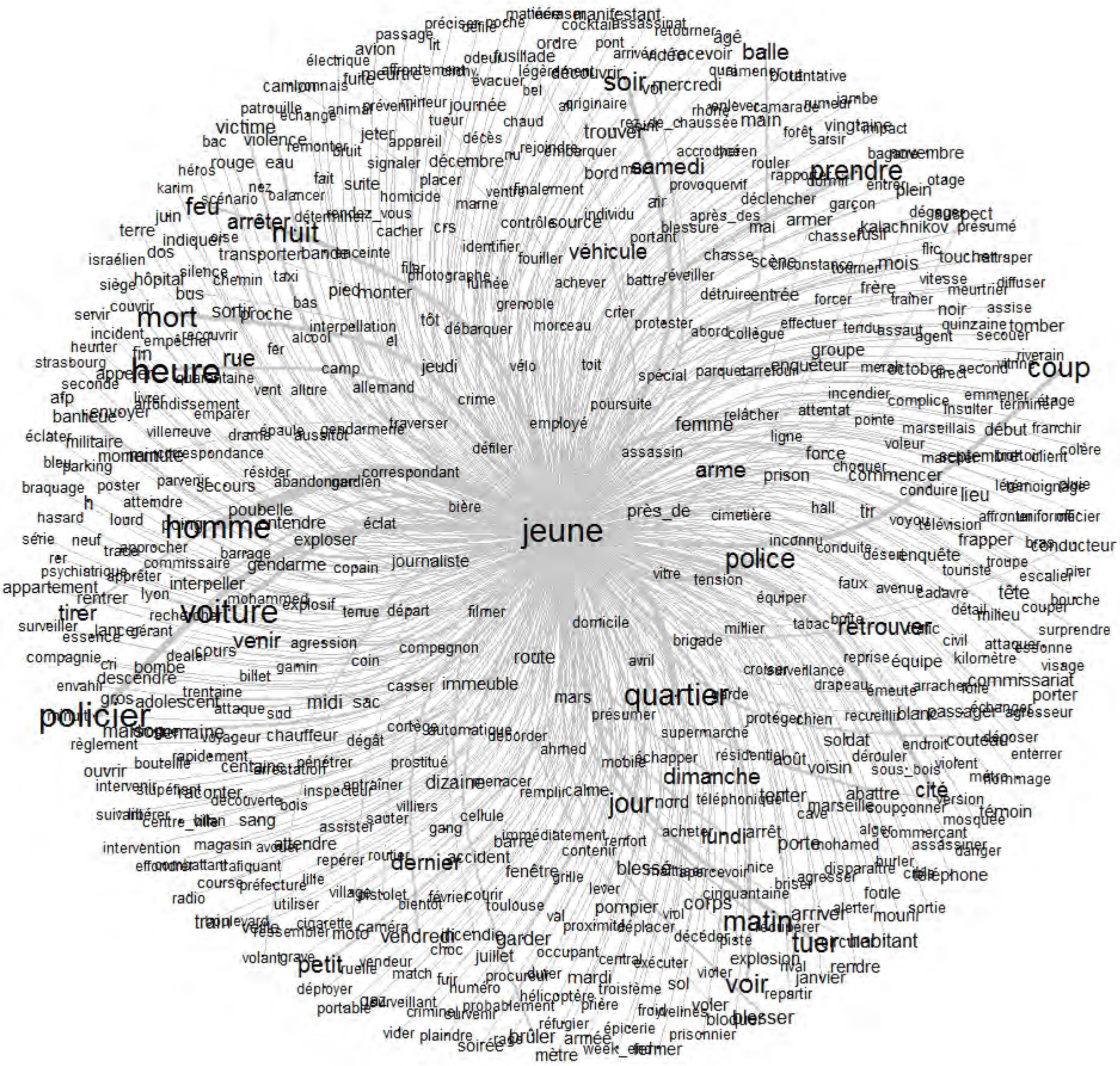

Figure 11 : Graphe de cooccurrence de la forme « jeune », corpus de PQN (*IRaMuTeQ*)

9.3.5. Les quartiers, lieux de vie et de commerces

La troisième image véhiculée par la presse nationale des quartiers est celle de lieux de vie, dans lesquels les commerces et principalement les bars, cafés et restaurants occupent une place prépondérante. Dans notre classification, cette image est perceptible à partir de la classe 2 (2,90%). Celle-ci accorde une place importante aux bars et restaurants, plutôt parisiens, soit pour promouvoir une table excellente, soit pour dépeindre un quartier dynamique, soit dans une perspective plus nationale pour évoquer un particularisme ou la bien-portance du secteur. Le quartier y est indirectement abordé par les bars, restaurants et cafés qui y sont implantés. Il est ainsi médiatisé comme lieu de vie et de sorties, à partir de ses commerces. Ce traitement comporte une dimension « d'information service » (Bousquet, 2015) qui vise à promouvoir les commerces et fournir une critique, un avis sur la qualité du service au lecteur, potentiel client, à la façon des plateformes web comme *Trip Advisors*.

« *Service protocolaire,* ***jolie*** *vue et* ***excellente table****.* ***Menu déjeuner*** *3* ***plats*** *à 38 Euros. A l'opposé* ***Café*** *Latei 020 62 57 485 est un* ***bar boutique*** *hétéroclite* ***esprit*** *70's* » (*Le Figaro*, rubrique « Voyages », 22/10/2012).

« *Tournée des nouveaux* ***bars*** *à* ***vins parisiens****, le plus : pâté* ***maison****, le boudoir, le* ***lieu,*** *un* ***restaurant*** *sur deux niveaux qui distille ses* ***ambiances*** *de* ***petits salons*** *au premier* ***tables basses*** *et* ***fauteuils****,* ***clubs*** *au* ***rez-de-chaussée*** **»** (*Le Figaro*, rubrique « Sortir-Paris », 27/02/2012).

C'est une façade très commerçante des quartiers qui contribue à la construction de leur image de marque (quartier dynamique/ quartier paisible). Le dynamisme des commerces, bars, restaurants et cafés est ainsi une des composantes de l'identité de certains quartiers et villes. Cette classe est assez proche de la classe 1, de laquelle elle s'est séparée assez tardivement dans l'analyse et renvoie à une image positive, prisée et valorisable des quartiers.

Le resserrement progressif de la focale du national au régional fait émerger de nouvelles thématiques autour du quartier.

9.4. La presse regionale, resserrement de focale : diversification des images du quartier

La presse régionale élargit la médiatisation de cet espace aux animations culturelles, à l'urbanisme et à la gouvernance locale, thématiques qui viennent s'ajouter aux précédentes (immobilier, commerces et cafés, violence). Le débat de société en est cependant absent, la presse locale privilégiant une approche plus pragmatique de l'actualité (Lochard, 2001). L'image véhiculée des quartiers s'en trouve quelque peu diversifiée.

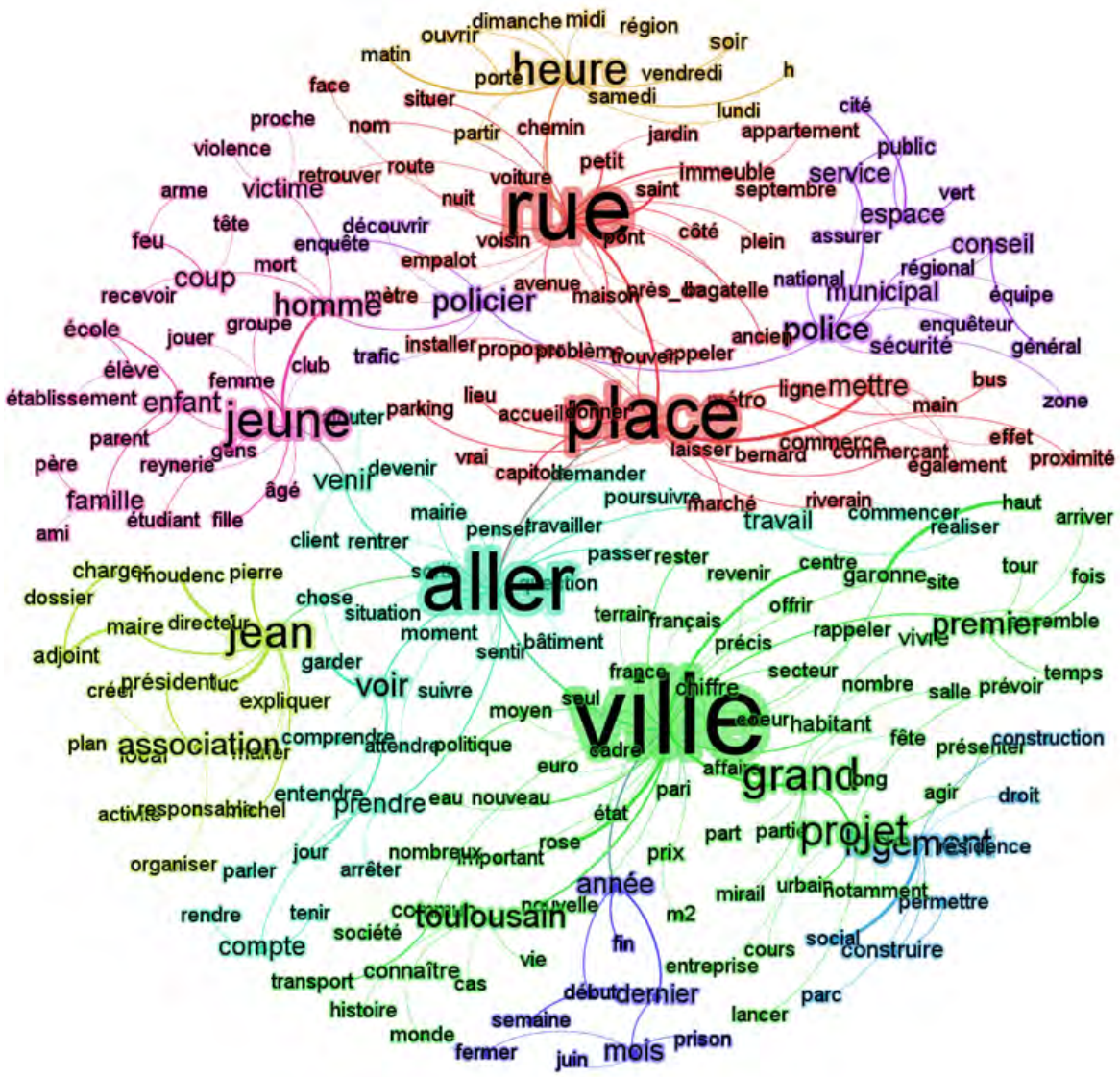

Figure 12 : Analyse de similitude, au corpus de PQR (*Dépêche du Midi*) *(IRaMuTeQ & Gephi),*

Cette analyse de similitude cartographie les espaces lexicaux les plus caractéristiques du traitement médiatique opérée par la *Dépêche du Midi*, sur le quartier. Les formes « quartier » et « Toulouse » ont été retirées de l'analyse car, trop centrales, elles nuisaient à la clarté du graphique. La partie supérieure du graphique comporte 3 réseaux lexicaux relatifs aux violences urbaines. La forme « jeune » et certains quartiers de Toulouse y sont particulièrement bien représentés (le quartier de la « Reynerie » par exemple). La forme « jeune » est également associée à l'enseignement. Les réseaux lexicaux figurant sur la partie inférieure du graphique sont davantage constitués d'éléments descriptifs de espaces de la ville, lieux de commerce, de travail, et des projets d'aménagement en cours ou envisagés, notamment en terme de « logement » (réseau bleu à droite). Le réseau représenté en rouge est plus spécifiquement associé à la mobilité, abordée à partir des infrastructures de transports et leurs dessertes. Les acteurs institutionnels dialoguant autour de la politique locale, associations et municipalité sont repré-

sentés par le réseau en vert, à gauche du graphique. Le réseau turquoise, essentiellement composé de formes verbales renvoie au type de discours utilisé par les journalistes pour commenter et décrire les éléments relatifs à la politique locale et au projet métropolitain.

Nous avons également soumis ce corpus à une CHD en 20 classes en intégrant un maximum de segments à la classification (99, 94%).

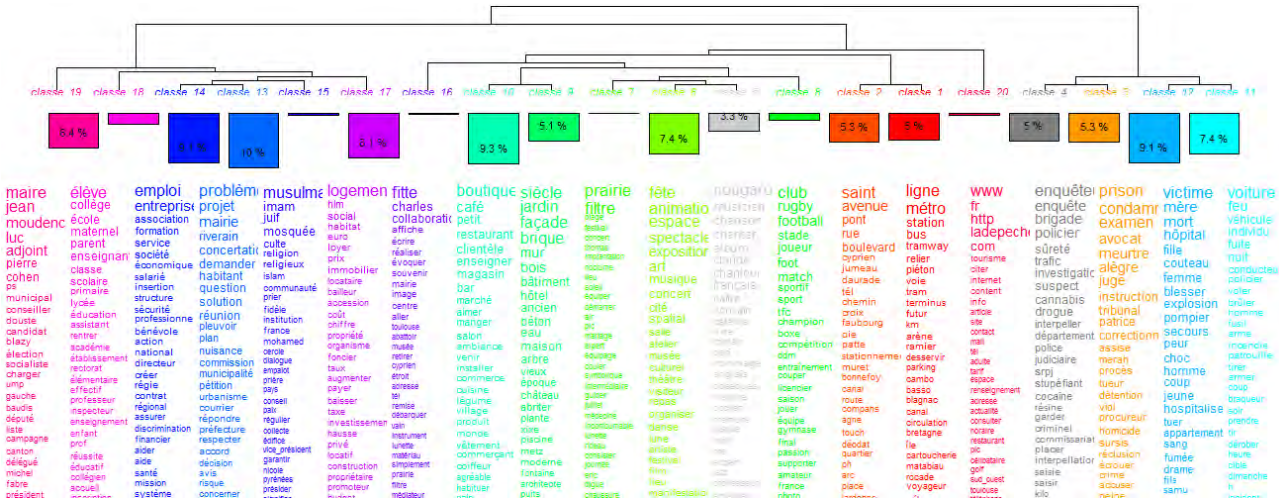

Figure 13 : Classification Hiérarchique Descendante en 20 classes terminales, appliquée au corpus de PQR (*Dépêche du Midi*) (99, 94% segments classés) (*IRaMuTeQ*)

Cette classification se décompose en trois grands ensembles. Le premier à se différencier du reste du corpus est situé à droite de la classification. Il est constitué des classes 11, 12, 4 et 3, toutes relatives aux faits de violence à Toulouse. Les classes 11 et 12 relatent les circonstances des faits, la classe 4 est spécifique aux enquêtes portant sur des affaires de trafic, notamment de drogue et la classe 3 au traitement pénal de ces diverses affaires.

Le second ensemble, à gauche de la classification renvoie, comme dans la presse nationale, aux grands thèmes de politique intérieure déclinés au niveau local. La classe 19 est relative à la politique et aux élections municipales, la classe 18 à l'enseignement, la classe 17 au logement et plus spécifiquement le logement social, la classe 14 à l'emploi, la classe 13 aux projets d'urbanisme et aux problèmes qu'ils peuvent susciter, notamment en termes d'acceptabilité et enfin la classe 15 est consacrée au culte religieux, mais cette fois-ci il ne s'agit pas de la religion catholique mais des religions juive et musulmane. Elle se rapporte essentiellement aux projets de construction de mosquées ou synagogues et à l'exercice des cultes.

Le troisième ensemble s'apparente au deuxième ensemble identifié dans le corpus de PQN. Il s'axe davantage sur la vie des quartiers toulousains, leurs infrastructures et leur animation commerciale, culturelle et sportive. Les classes 1 et 2 renvoient aux quartiers de Toulouse et aux aménagements collectifs de transports. La classe 10 est consacrée aux commerces, notamment les boutiques, les restaurants et les cafés qui animent la vie des quartiers, la classe 9 à la description de monuments et autres éléments architecturaux, la classe 6 aux animations culturelles de quartier, la classe 7 aux festivals toulousains, la classe 5 aux figures emblématiques de la scène musicale toulousaine (ex : Claude Nougaro, décédé en 2004, *Zebda*, *Fabu-*

lous Trobadors), la classe 8 aux clubs sportifs. La classe 16 est quant à elle liée à une collaboration entre le *Centre de l'Affiche* de Toulouse et la *Dépêche du Midi*. Les lecteurs étaient invités à livrer leurs souvenirs associés à certains lieux toulousains. La classe 20 est elle aussi composée d'informations paratextuelles ne présentant pas d'intérêt pour notre analyse.

A l'échelle de l'agglomération toulousaine, la thématique la plus présente lorsqu'il est question de quartier est celle de l'urbanisme associée à la gouvernance locale, suivie de l'emploi. Viennent ensuite les faits divers et leurs conséquences (victimes, enquêtes policières, condamnations pénales), parmi lesquels la violence urbaine et la délinquance occupent une place prépondérante. Si l'on cumule les pourcentages des thématiques rattachées à ces événements (faits, victimes, enquêtes et condamnations) l'ensemble totalise 27 % des segments de texte du corpus. C'est donc l'axe thématique le plus présent dans la *Dépêche du Midi* lorsqu'il est question de « quartier ».

Une lecture chronologique des univers thématiques présents dans la *Dépêche du Midi* laisse apparaître quelques grandes tendances dont le graphique suivant présente une synthèse :

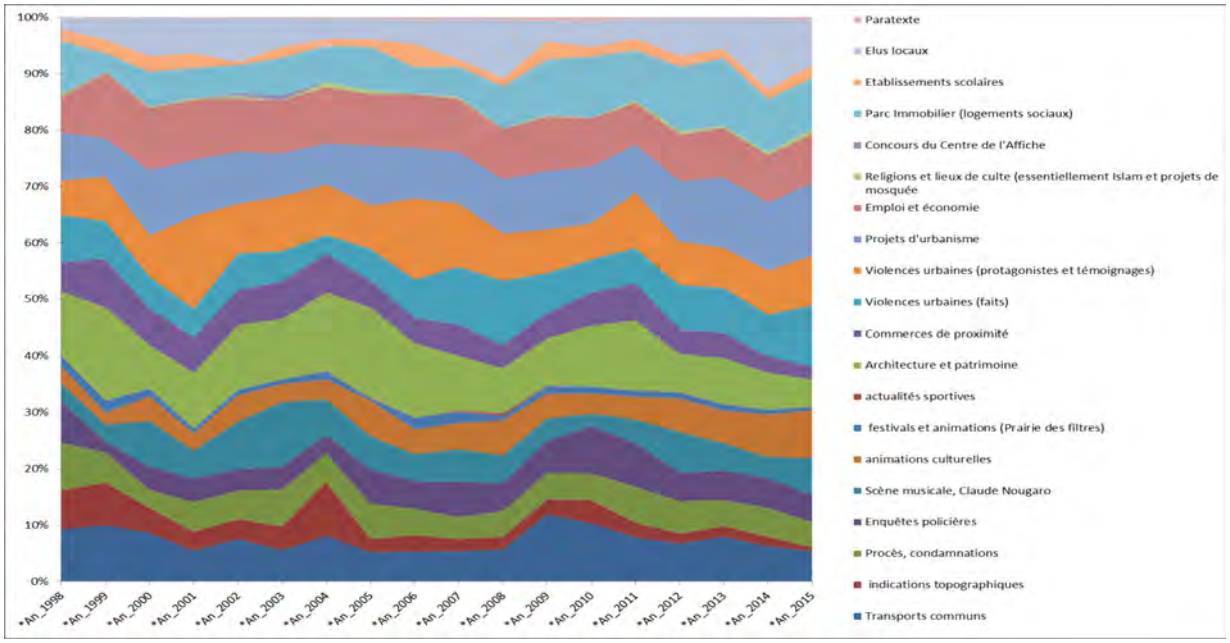

Figure 14 : Evolution chronologique de la part (en % de segments) de chaque thématique sur l'ensemble du corpus (*Dépêche du Midi*)

Certaines thématiques connaissent des fluctuations, c'est le cas des classes liées à :

- la vie politique locale, plus présente en période électorale,
- aux artistes locaux, notamment Claude Nougaro, plus conséquente durant les années qui ont précédé son décès,
- aux commerces, plus présente de 2004 à 2008,
- aux aménagements de l'espace urbain (rénovations, transports, valorisations architecturales),
- au parc immobilier, dont le poids relatif augmente à partir de 2008,

- aux faits divers, de délinquance et de violence, dont le poids relatif aurait tendance à diminuer au profit de la rénovation urbaine à partir de 2011.

Les autres classes connaissent une distribution assez stable au fil du temps.

9.4.1. Le quartier, espace d'urbanisme et aménagement du territoire :

Le quartier comme espace d'urbanisme et d'aménagement s'appréhende à partir de trois classes, selon des perspectives proches mais néanmoins distinctes, les classes 13, 1 et 2. Les classes 1 (5%) et 2 (5,3%) adoptent des angles de vue proches, celui des accès et des déplacements dans les quartiers de Toulouse. La classe 13, numériquement la plus importante de notre corpus (10%), est quant à elle est plus spécifiquement associée aux débats portant sur les grands projets d'aménagement entrepris dans la ville rose. Elle met l'accent sur les aspects de négociation et de conflits entre les différents acteurs concernés par ces projets. Les oppositions semblent se cristalliser sur les relations entre la municipalité, les promoteurs immobiliers et les associations de riverains. *La Dépêche du Midi* peut ainsi se faire le relais de la mise en visibilité de controverses locales attenantes, essentiellement à l'aménagement du territoire.

Les formes les plus récurrentes témoignent de ces relations plus ou moins conflictuelles autour des projets d'aménagement du territoire : « problème », « projet », « mairie », « riverain », « concertation », « demander ».

> « *Une **réunion** est **prévue** entre les **représentants** de six **associations** du **quartier** Lapujade et les **élus** et techniciens de la **mairie**. Les **habitants** de l'îlot Lapujade sont **mobilisés** depuis des semaines contre le projet du **PLU (plan local** d'**urbanisme)** de leur **quartier** (...)* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « vie locale », 12/07/2011, classe 13).

> « *La **municipalité** devra convaincre les nombreux **riverains** des multiples nuisances, **problèmes** de stationnement que vont générer les travaux d'aménagement en organisant des réunions de **concertation** dans les différents **quartiers** concernés* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « Grands chantiers », 03/03/2015, classe 13).

La classe 1 et 2 ont pour objet les réseaux de transports en commun toulousains et les aménagements d'axes de circulation dans l'agglomération. Nous pourrions très clairement lui apposer le titre suivant : « circuler à Toulouse ». Les enjeux liés à l'aménagement du territoire sont sous-jacents, mais on les comprend aisément à la lecture de quelques segments caractéristiques. Il s'agit de connecter les différents espaces de Toulouse, tout en essayant de désengorger le trafic routier, par la création de plateformes d'échanges par exemple, et plus simplement le développement des transports en commun et de voies adaptées aux piétons et aux cyclistes. Elle fait écho aux projet de PDU[101] sans cesse mis sur le devant de la scène en raison d'une

[101] Plan de Déplacement Urbain

part de la saturation que les axes routiers connaissent au fil des migrations pendulaires et d'autre part, des revendications de plus en plus présentes au profit de la promotion de modes de circulation dits « doux ».

> **« *Relié*** *par la* ***ligne*** *de* ***bus*** *53 à la station de* ***métro Basso Cambo*** *de la ligne A en 5* ***minutes****. Une* ***place permet*** *du* ***stationnement*** *de* ***courte durée,*** *les* ***modes doux piéton*** *et* ***cycle*** *étant* ***privilégiés*** *avec une* ***vitesse*** *limitée à 20km/h* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « Vie locale », 26/05/2013, classe 1).

La classe 2 (5,3%) est presque exclusivement constituée de noms de rues, avenues, ponts, quartiers, etc, de Toulouse. Elle complète la classe 1, dont elle ne se sépare que tardivement, d'indications topographiques.

9.4.2. Le quartier, théâtre de violence et de faits divers :

Cette image des quartiers comme théâtres de scènes de violences, commune à la presse nationale et régionale est observable à partir de la classe 11 (7,4%). Elle contient des segments de texte décrivant les circonstances des épisodes de violence, comme en témoignent les formes les plus présentes : « voiture », « feu », « véhicule », « individu », « fuite », « nuit », « conducteur », « policier ». L'accent est mis sur la violence et la nature criminelle des actes commis, à la différence d'autres classes relatives aux faits divers. En effet, les classes 12 et 3 décrivent également les faits divers mais soit du point de vue des témoignages, soit du point de vue des conséquences judiciaires. Cette classe ressemble beaucoup à la classe 18 de la presse nationale et les évocations du quartier semblent avoir la même fonction. Toutefois, en raison du resserrement de focale induit par l'échelle locale, les quartiers sont beaucoup plus identifiables et l'effet de stigmatisation est plus fort, puisqu'ils sont des quartiers de la ville et non d'une autre ville de France. Certains lieux et quartiers sont cités de façon récurrente : Les Izards, la place Abbal (Reynerie), la Faourette, le Mirail, La Gloire, la rue des chamois (Izards). Ces quartiers, clairement associés à la violence, souffrent ainsi d'une image négative, leur récurrence a résolument un effet d'ancrage et d'actualisation de schèmes déjà largement sédimentés chez le lecteur. Ces quartiers sont par ailleurs tous des quartiers populaires, inscrits à la géographie prioritaire ou « politique de la ville ».

Hormis quelques différences de vocabulaire, la régularité entre cette classe et la classe 18 dans le corpus de PQN est étonnante :

> « *Ils ont ensuite* ***pris*** *la* ***fuite*** *en proférant des* ***menaces*** *de* ***mort****.* ***Tir coup*** *de* ***feu*** *devant la* ***discothèque****. Un* ***coup*** *de* ***feu*** *a été* ***tiré*** *depuis une* ***voiture*** *BMW, dans la* ***nuit*** *de* ***samedi*** *à* ***dimanche*** » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « Vie locale », 04/09/2014, classe 11).

On remarquera par ailleurs que la précision de la marque de la voiture a plus qu'une valeur informative, c'est un sous-entendu faisant appel à un stéréotype.

> « *La* ***voiture*** *en* ***feu*** *avait* ***servi*** *au* ***braquage****. Le* ***véhicule volé utilisé*** *par une équipe de* ***braqueurs*** *qui a* ***dérobé*** *la* ***caisse*** *d'un* ***supermarché*** *Champion le 2 janvier* ***avenue***

Henri Guillaumet à Toulouse a été ***retrouvé brûlé*** *dans le* ***quartier*** *de la* ***Gloire samedi matin*** » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « Vie locale », 07/01/2008, classe 11).

La narration des faits divers liés à la violence s'effectue d'une façon remarquablement homogène d'un point de vue lexical et morphosyntaxique entre la presse nationale et la presse régionale. Elle fait intervenir les mêmes types de protagonistes selon les mêmes modalités et les mêmes formes de stigmatisation. Le rythme et la narration sont les mêmes : les faits sont décrits avec la plus grande précision quant à leur environnement (cité, quartier spécifique, notamment dans la presse régionale) et semblent calqués sur les rapports de police (récurrence du mot « individu »).

Dans cet environnement, une figure est particulièrement représentative d'une stigmatisation par assignation thématique et catégorielle : celle du « jeune », qu'il soit témoin, auteur ou victime. Cette focalisation sur une image attendue du « jeune de banlieue », homogénéisante, invisibilise la diversité des profils et des situations que l'étiquette « jeune » peut recouvrir. Son apparition dans un contexte essentiellement caractérisé par la violence et les faits divers, récurrents, empêche d'aborder la question du « jeune » selon d'autres angles d'approches.

9.4.3. Le quartier, espace de vie et de commerces

Cette image dynamique des quartiers est véhiculée essentiellement par la classe 10 (9,3%), elle est un reflet de la vie des commerces, tout particulièrement les secteurs de la restauration (restaurant, café) de Toulouse et de leur clientèle. Les formes les plus significatives sont : « boutique », « café, » « petit », « restaurant », « clientèle ». L'accent semble être mis sur le rôle de ces établissements en termes de dynamisme et d'ambiance de quartier. Cette classe comporte également des témoignages qui viennent accréditer ces descriptions et leur conférer une dimension plus sensible. Si la plupart ont une valeur positive et montrent les espaces sous leur meilleur jour, de façon assez chaleureuse, d'autres constatent au contraire, non sans nostalgie, la disparition de lieux de vie emblématiques. Si l'on peut rapprocher cette classe de la classe 2 du corpus de PQN, *La Dépêche du Midi* insiste davantage sur la vie de quartier, l'espace vécu au quotidien, la dimension d'usage des espaces, plutôt que sur la promotion d'un commerce spécifique. Le rubricage majoritaire de ces segments est à ce titre éloquent, il s'agit de rendre compte de la « vie locale ». Les commerces évoqués sont d'ailleurs plus diversifiés.

« *Une* ***clientèle*** *d'****habitués fréquentent*** *cependant les* ***commerces installés*** *autour de la* ***place****.* ***Café****,* ***coiffeur****,* ***boutique*** *de lingerie,* ***boulangerie****, salle des* ***ventes****, très* ***appréciée*** *des connaisseurs* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « vie locale », 18/05/2015, classe 10).

« *Eté comme* ***hiver****, la* ***place*** *fourmille au rythme de ses* ***habitués****. Un fleuriste, une droguerie* ***originale****, un* ***magasin*** *de jouets, les* ***jolies boutiques*** *voisinent avec les* ***cafés*** *et* ***salons*** *de* ***thés*** » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « vie locale », 02/06/2011, classe 10).

« *Ici comme ailleurs, le* ***café*** *Colbert et le* ***restaurant*** *l'Escale ont laissé* ***place*** *aux mornes* ***vitrines*** *d'agences bancaires et pas moins de sept* ***salons*** *de* ***coiffures*** *ont pris*

*la **place** des **boutiques** disparues* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « vie locale », 19/01/2005, classe 10).

Les quartiers évoqués dans ces segments sont pour l'essentiel localisés dans le centre-ville de Toulouse.

9.4.4. Le quartier, un espace d'animations culturelles et socio-culturelles

Le quartier comme espace de culture et d'animations est essentiellement accessible à partir de la classe 6 (7,4%). Cette dernière comporte des segments de texte relatifs à vie culturelle toulousaine. Les festivals, événements ponctuels et fêtes figurent en bonne place mais peu d'articles semblent être en relation avec des installations permanentes. Le registre est donc celui de l'animation et de l'événementialité, ponctuelle ou récurrente, qui contribue au dynamisme de la vie locale. Il peut être intéressant de constater que les installations permanentes, tout comme dans la presse nationale, ont une existence relativement indépendante des quartiers dans lesquelles elles sont implantées. Leur usage ne dépend pas du quartier mais de leur offre à destination de tous les usagers toulousains, exception faite des centres d'animation socio-culturelle tels que les MJC. Leur rôle dynamisant est mis en évidence, du point de vue des quartiers d'implantation et leur identité est liée à celle du quartier. Cette distinction explique que la classe relative à l'offre culturelle dans la presse nationale (la classe 16) ne soit pas clairement associée aux quartiers.

> « *A **partir** d'aujourd'hui et jusqu'à **dimanche**, c'est tout le **quartier Saint Cyprien** qui est en **fête**. Des **animations**, des **expositions**, des **spectacles** et des **concerts** se **déroulent** dans la rue du 2 au 6 **juin** »* (*Dépêche du Midi*, rubrique « Vie locale », 02/06/2010, classe 6).

> « *Un **deuxième festival** de **danse proposera cours** et démonstration avec, c'est une **nouveauté**, l'**exposition** de **photos** d'**amateurs** sur ce **thème**. De **nombreuses animations gratuites** seront proposées au coin des **ateliers** dans le registre des **arts** créatifs ou du développement durable* » (*Dépêche du Midi*, rubrique « Toulouse, Foire internationale de Toulouse », 02/04/2010, classe 6).

La nature et la localisation des quartiers évoqués dans cette classe sont plus diversifiées : les activités concernent aussi bien les quartiers du centre-ville que des quartiers plus excentrés, prioritaires ou non. Les animations culturelles apparaissent ainsi comme une stratégie de dynamisation des quartiers et le cas échéant, d'inversion de stigmate pour les quartiers « sensibles », qui ne sont pas dépeints exclusivement comme des espaces de relégation et de violence. Elle participe clairement d'une politique de désenclavement des espaces, liée à la politique de la ville, relayée par la presse locale et contribue à donner de Toulouse une image attractive.

9.4.5. Le quartier, espace de politique locale ?

Le quartier peut également être un terrain pour les acteurs politiques locaux, comme en témoigne la classe 19 (6,4%). Cette classe décrit les rendez-vous majeurs de la vie politique

toulousaine. On y retrouve ainsi bon nombre de segments livrant les résultats des élections, la constitution des listes électorales, des compte-rendus d'inauguration de locaux en présence de notables locaux.

Cette classe comporte en effet un grand nombre de mentions de représentants politiques locaux (municipalité, département, région) et nationaux. Elle est très personnalisée, les représentants sont bien identifiés par leur noms, prénoms et fonctions. Les citoyens, bien que présents sont finalement beaucoup moins visibles que leurs représentants. Les quartiers ne sont pas dépeints comme des espaces de politique mais comme des lieux dans lesquels se rendent les représentants politiques dans le cadre de leur mandat ou de leur campagne car ils sont peuplés d'électeurs potentiels.

> « *Le **candidat PS** à la **mairie** de **Toulouse Pierre Cohen** est **donné** gagnant au **second tour** de **l'élection municipale** dimanche avec 53% des **intentions** de **vote** contre 47% au maire centriste **sortant Jean-Luc Moudenc** (app. **UMP**) selon un **sondage** IFOP fiducial pour Paris Match à paraître jeudi* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « Toulouse », « Toulouse : élections municipales », 13/03/2008, classe 19).

> « *En juin dernier, **Jean-Luc Moudenc accompagné** de Brigitte Micouleau, **maire délégué** du quartier, Simone Lambert, **adjointe chargée** des **seniors** et **Marie**-Claire Danen, **conseillère municipale** a posé la 1ère **pierre** du local qui abritera les activités du club **amitié** et loisirs des aînés du Pont des Demoiselles* » (*La Dépêche du Midi*, rubrique « Vie locale », 04/09/2014, classe 19).

On constate que les contextes auxquels l'espace du quartier est associé sont plus diversifiés dans la presse locale que la presse nationale. Ce constat mérite d'être souligné puisque les mots-clés qui ont été utilisés pour la constitution des deux corpus et par conséquent la sélection des articles est la même pour les deux corpus, hormis la précision de la localité de Toulouse pour la *Dépêche du Midi*. Ils sont les environnements privilégiés pour dépeindre la vie locale à la fois politique, culturelle, économique et violente. Toutefois, tous les quartiers ne sont pas logés à la même enseigne. On a pu constater que le centre-ville est associé aux commerces et à la culture, tandis que les quartiers périphériques sont le plus souvent abordés comme théâtres de faits divers. Les animations culturelles viennent toutefois contrebalancer légèrement cette image dominante.

9.4.6. Quelles thématiques pour quels quartiers ?

Nous avons cherché à déterminer comment la *Dépêche du Midi* parlait des quartiers prioritaires de Toulouse. Partant des quartiers identifiés comme relevant de la politique de la ville dans le contrat de ville 2015-2020, nous nous sommes focalisés sur ceux qui s'avéraient suffisamment présents dans le corpus pour pouvoir identifier sous quels angles thématiques ils étaient le plus souvent abordés. Nous avons pu identifier les quartiers suivants : le Mirail, la Reynerie, Bellefontaine, Bagatelle, la Faourette, les Pradettes, Papus, Cépières, Arènes, Empalot, Izards-La Vache, Bourbaki et Soupetard. Par souci de comparaison, nous avons également sélectionné des quartiers présentant d'autres caractéristiques, ceux implantés proches du

centre-ville, aisés, résidentiels et/ou commerciaux (les quartiers du Capitole, les Amidonniers, les Carmes).

Le tableau ci-dessous synthétise les principales thématiques abordées pour chaque quartier :

Secteurs	Quartiers	Principales thématiques
Secteur 1.1 (centre)	Carmes	Axes de circulation, lieux, transports en commun
Secteur 1.1 (centre)	Capitole	Politique locale, animations culturelles
Secteur 1.2 (centre – rive droite)	Amidonniers	Axes de circulation, lieux, transports en commun
Secteur 2.3 (rive gauche)	Faourette	Violences, délinquance
Secteur 2.3 (rive gauche)	Bagatelle	Violences, délinquance
Secteur 2.3 (rive gauche)	Papus	Axes de circulation, lieux, transports en commun
Secteur 3.1 (Nord)	Bourbaki	Animations culturelles
Secteur 3.2 (Nord)	Izards-La Vache	Trafics illicites, violences, délinquance, sport
Secteur 4.2 (Est)	Soupetard	Animations culturelles
Secteur 5.3 (Sud-Est)	Empalot	Violences, délinquance, Islam (projet de mosquée), transports en commun
Secteur 6.1 (rive gauche-Ouest)	Arènes	Transports en commun (métro)
Secteur 6.2 (Ouest)	Pradettes	Axes de circulation, lieux, transports en commun
Secteur 6.3 (Ouest)	Mirail	Violences, délinquance, établissements scolaires, trafics illicites
Secteur 6.3 (Ouest)	Bellefontaine	Violences, délinquance, établissements scolaires
Secteur 6.3 (Ouest)	Reynerie	Violences, délinquance

Tableau 8 : Synthèse des principales thématiques par quartier

Les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire sont principalement confinés à des espaces de faits divers violents et de délinquance (trafics de drogues, règlements de compte, incendies). La presse régionale, plus rarement, leur concède le statut d'espaces dans lesquels peuvent avoir lieu des événements, plutôt ponctuels, culturels et socioculturels, mais il n'en va pas de même pour tous les quartiers : s'agissant des quartiers prioritaires, Bourbaki et Soupetard font figure d'exception car les animations culturelles qui s'y déroulent sont mises en évidence[102]. On remarque également une certaine récurrence de la question scolaire, notamment à travers l'évocation des collèges et lycées de secteur.

[102] Cette spécificité est liée en partie à la notoriété associative, notamment sur la scène musicale, ainsi qu'à l'action associative.

Si l'on inverse la perspective, en constituant des sous-corpus par quartier[103], ces portraits se noircissent encore davantage. Voici à titre d'exemple deux graphiques présentant le traitement dont un quartier, celui de la Reynerie à Toulouse a fait l'objet dans la *Dépêche du Midi*. Nous choisissons ce quartier car, nous disposons à son sujet de trois configurations énonciatives particulières : un journal associatif (*Reynerie Miroir*) et un conseil citoyen (Reynerie-Mirail-Université).

Le sous-corpus consacré au quartier de la Reynerie sur lequel reposent les analyses présentées ci-dessous comporte 390 articles découpés en 737 segments de texte. Le graphique suivant présente le poids de chacune des thématiques sur l'ensemble de l'échantillon (en%)[104] :

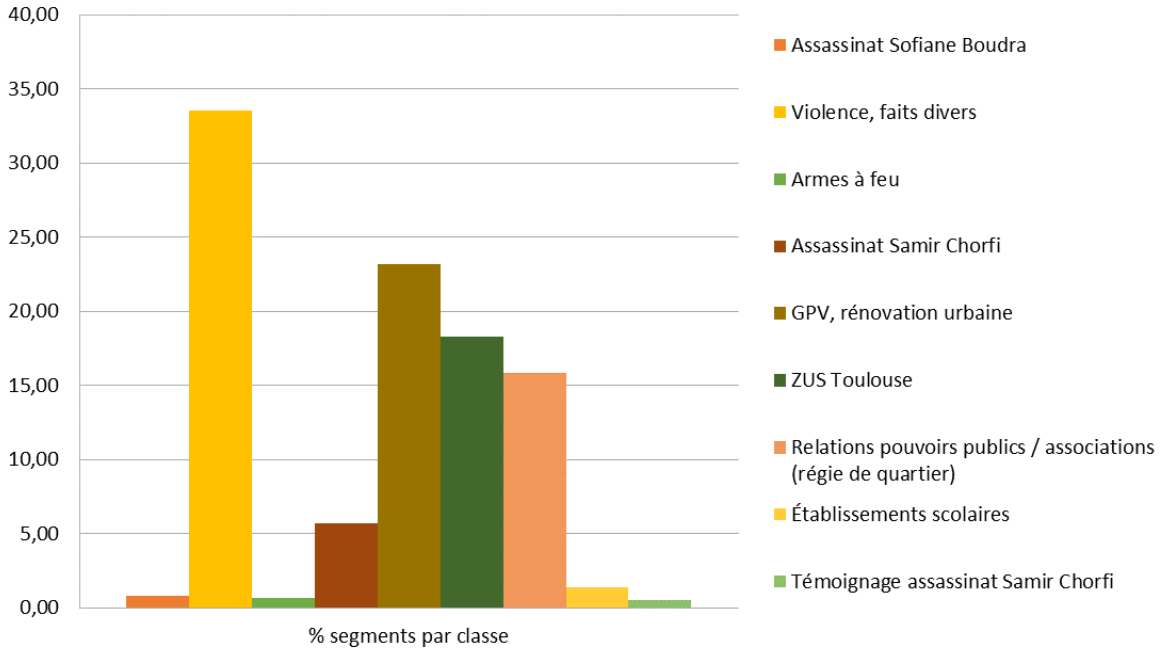

Figure 15 : part (en % de segments) des classes thématiques, sous-corpus consacré au quartier de la Reynerie

Pour le quartier de la Reynerie, le cadrage médiatique sécuritaire est écrasant. Non seulement les interventions policières liées à des actes de violences ou de délinquance représentent 34 % des segments de texte, mais on peut également y ajouter les petites sous-thématiques traitant

[103] Pour constituer ce sous-corpus, nous avons récolté les segments de textes comportant ce terme, dans tout le corpus.

[104] Les graphiques ici présentés ont été obtenus à partir d'analyses de classification lexicale appliquées au sous-corpus constitué à partir du mot-clé « Reynerie ».

spécifiquement des armes à feu et des assassinats, notamment ceux de deux jeunes hommes, Samir Chorfi et Sofiane Boudra[105].

Le second axe privilégié est ensuite celui de la rénovation urbaine du quartier, thématique, qui comme vu précédemment tend à prendre une place croissante dans le traitement médiatique des quartiers. La Reynerie est ainsi insérée dans un cadrage général des « QPV », entre violence et rénovation urbaine. Les relations entre les pouvoirs publics et la régie de quartier de la Reynerie, occupent une place importante, en raison de controverses locales liées à la direction de celle-ci.

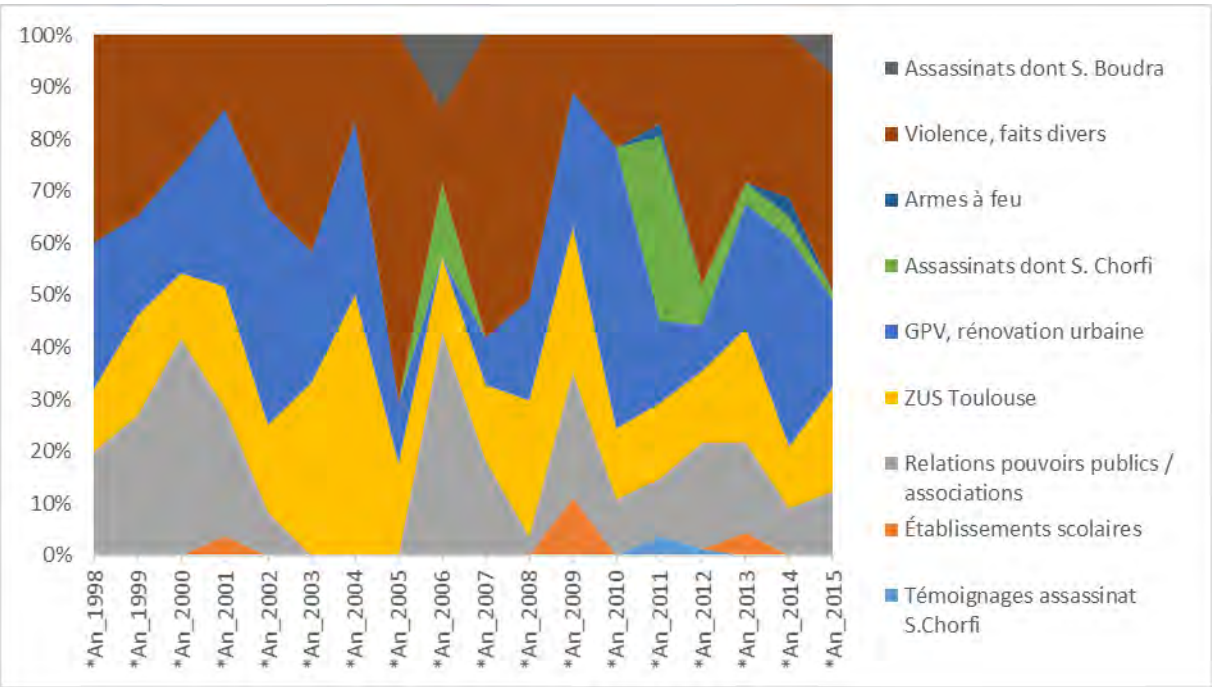

Figure 16 : Répartition chronologique des classes thématiques (en % de segments), sous-corpus quartier de la Reynerie

La répartition chronologique des thématiques met en évidence le poids écrasant de la médiatisation de la violence sur le quartier, thématique dont la couverture est portée à son maximum en 2005, en raison des « émeutes urbaines ». La question scolaire est légèrement présente, par intermittence, en 2001, 2009 et 2013. La temporalité des affaires liées à la régie de quartier se dessine assez nettement : une première affaire éclate en 2000, une seconde en 2006 et connaît un rebondissement en 2009, avant de s'estomper sur la période la plus récente. On remarque également que la petite sous-thématique des armes à feu est intimement liée à l'assassinat de Samir Chorfi.

[105] Samir Chorfi, 23 ans, a été assassiné dans le quartier de la Reynerie le 22 novembre 2011. Sofiane Boudra, 24 ans, a quant à lui été assassiné le 31 août 2015, dans ce même quartier.

Ainsi, dans la *Dépêche du Midi*, une partie importante de la vie de quartier se trouve masquée par la médiatisation systématique et massive des faits-divers liés aux trafics de drogue ou de manière générale à la violence. Les quartiers prioritaires sont insérés dans un cadrage bien spécifique aux QPV ou ZUS, mêlant rénovation urbaine, parfois accompagnés de phase de concertation, technicité des dispositifs et faits-divers. Cette tendance pourrait avoir pour effet l'accentuation des stéréotypes et l'effacement de dimensions liées à la fois aux identités multiples des quartiers et à leurs habitants. Mais s'il semble bien exister des points communs dans le traitement qui est fait des quartiers prioritaires de Toulouse, il est cependant possible de repérer des micro-différences qui nous invitent à resserrer encore davantage la focale à partir de la presse associative de quartier.

CHAPITRE 10. LA PRESSE DE QUARTIER : ENTRE REDEFINITION DES IDENTITES ET CONTRE-POUVOIRS LOCAUX

La presse associative de quartier, témoigne par son existence même d'une volonté de donner corps à une image différente, alternative du quartier, pour ses habitants et usagers mais aussi vis-à-vis de l'extérieur, notamment les pouvoirs locaux. Elle rend par ailleurs compte, à plusieurs titres, du travail des associations perçues comme « éléments symboliques » d'une vitalité locale (Noyer, 2013). C'est ce dont témoigne l'ADS ci-après (Figure 17)[106]. L'approche différenciée des spécificités lexicales de chacun de ces titres permet en outre de mettre en lumière plusieurs figures prototypiques des journaux de quartiers, chacun adossant un rôle, une fonction particulière quant au quartier, ses habitants et usagers. Nous appréhendons donc cette presse associative à la fois en tant qu'instance médiatrice de représentations et imaginaires du quartier spécifiques et en tant qu'instance participative. En investissant directement le terrain de la production de discours sur le territoire, cette forme de participation confère à « l'agir communicationnel » une portée particulière.

[106] Cette analyse a été obtenue en conservant les 500 formes les plus fréquentes. La forme « quartier », la plus fréquente (15528 occurrences) a toutefois été retirée pour rendre le graphique et les communautés plus lisibles.

10.1. Les associations, des actrices centrales du quartier

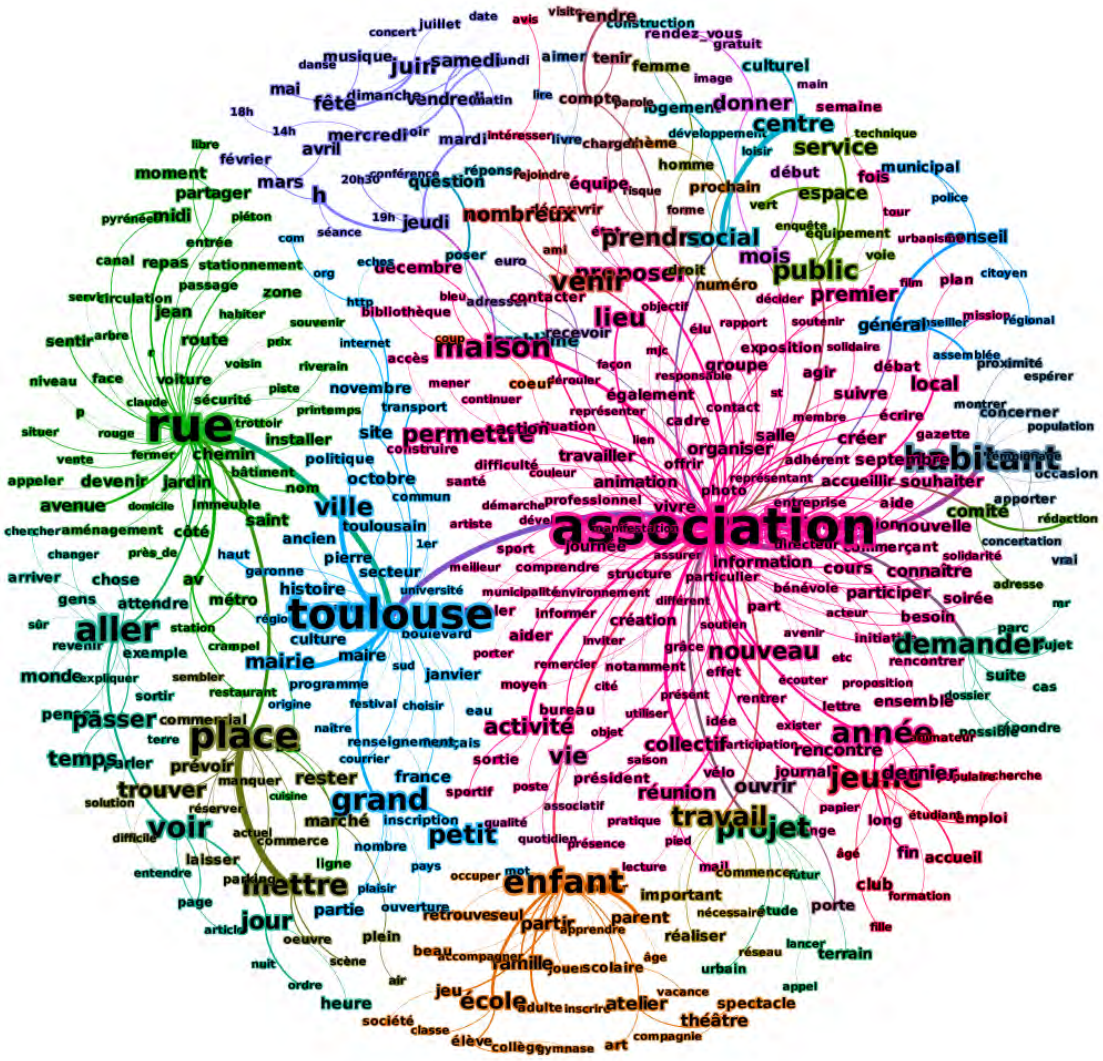

Figure 17 : Analyse de Similitude, corpus de presse associative *(IRaMuTeQ & Gephi)*

Le premier constat qui s'impose lorsque l'on observe cette ADS est l'absence des faits de violence dont on a vu qu'ils étaient pourtant symptomatiques du cadrage journalistique des quartiers populaires. Ici, c'est la vie associative du quartier qui est mise au premier plan. Elle est abordée plus particulièrement sous l'angle des activités menées et proposées au public ; à ces activités sont associées un agenda mentionnant les dates et lieux des activités. Au-dessus apparaissent des informations relatives aux services publics et les centres culturels du quartier. À droite, d'autres acteurs, destinataires ou partenaires de la vie sur le quartier sont évoqués : l'habitant, les « conseils » citoyens, municipal, régional, les « jeunes », les « enfants »[107]. En

[107] Des collaborations entre associations et écoles concernant les projets éducatifs sont ici visibles.

vert turquoise, apparaît une petite communauté articulée autour des projets associatifs ou projets pour le quartier et le « travail » qu'ils nécessitent.

Les relations entre les associations et plus généralement le quartier avec la ville sont rendues visibles à partir de la forme « toulouse », autour de laquelle se structurent également des éléments relatifs à l'espace physique et son occupation (« rue », « place »).

Cette analyse met en visibilité le travail associatif (d'information, d'animation voire de médiation) qui confère aux journaux un rôle de promotion particulièrement prononcé des associations de quartier, au risque de tomber dans les travers d'une information « miroir » (Bousquet, 2015). Les informations paratextuelles, relatives aux propositions d'adhésion aux diverses associations, vont dans ce sens. Un des buts du journal est aussi, tout simplement, de collecter de nouveaux adhérents.

Ainsi, entre « info-service » et « info-miroir », la presse associative de quartier comporte des caractéristiques communes à la PQR. Elle semble répondre à l'objectif de rassembler le public et les acteurs du territoire autour d'une couverture positive et dynamique d'une actualité culturelle et consensuelle (Rampon, 2013), au risque de ne fournir qu'une information dédiée. La gratuité de tous ces titres (grâce aux subventions et/ou aux annonceurs), corrobore cette première fonction identifiable de la presse associative de quartier.

Néanmoins, une lecture linéaire de ces différents titres de presse associative constitue une formidable mine de connaissance, certes éclatée, sur l'histoire de Toulouse, de ses quartiers et les grands enjeux qui les animent (densification de l'habitat, transformation des pratiques en matière de circulation, souci de circulation entre les quartiers, équipements et services publics, éducatifs, culturels et sportifs, architecture, insertion). Cette richesse, d'apparence triviale, tend à nuancer le caractère limité d'une information miroir. S'il n'est pas, dans le présent travail, de notre ressort de rendre compte de ces histoires plurielles qui mériteraient d'être appuyées par une approche historique, la CHD nous permet cependant de dresser des portraits prototypiques de ces titres et des dispositifs associatifs qui les publient. Cette presse associative rend compte de mécanismes de cogestion de la production d'information micro-locale avec les acteurs du territoire parmi lesquels les associations, mais aussi les habitants, occupent une place prépondérante.

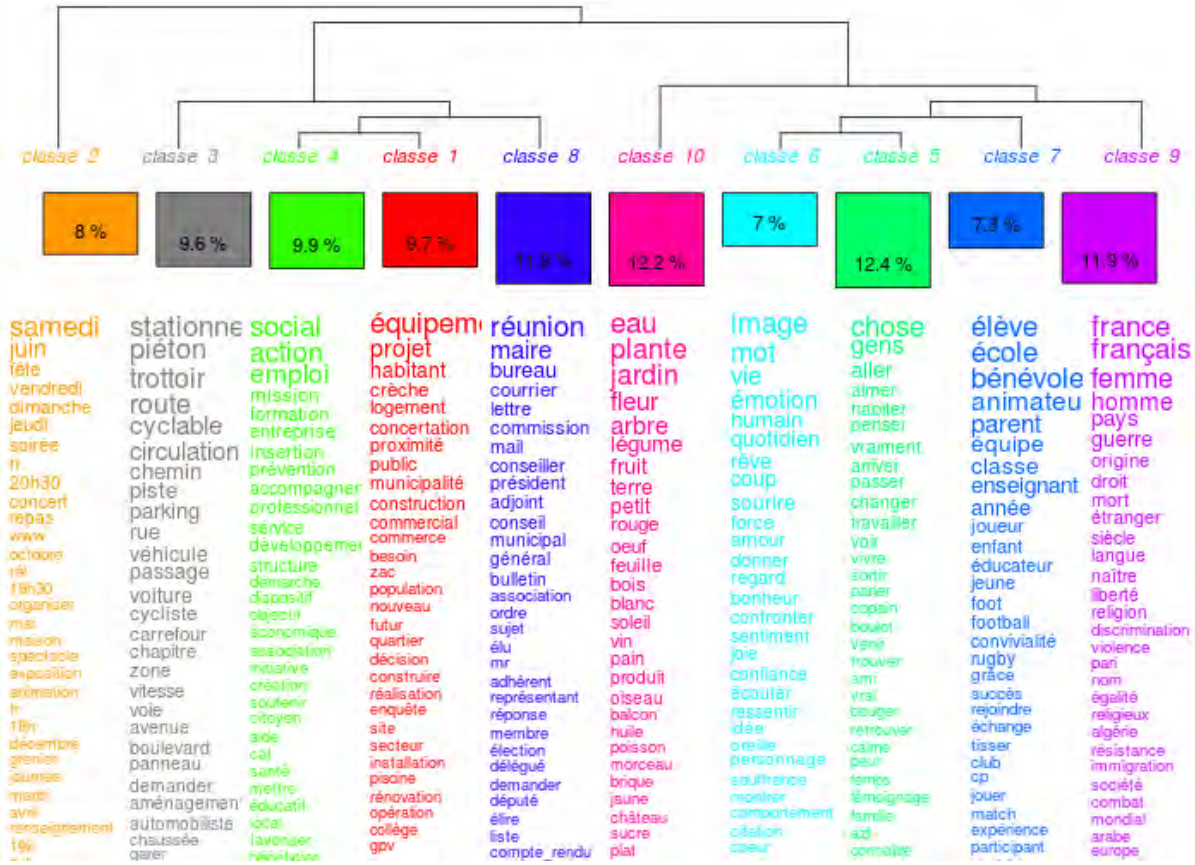

Figure 18 : Classification Hiérarchique Descendante, corpus de presse associative de quartier (77 % de segments classés) (*IRaMuTeQ*),

Cette CHD fait apparaître deux sous-ensembles lexicaux, le premier, à gauche est relatif à l'aménagement de l'espace physique du quartier (urbanisme, équipements), relevant des orientations politiques décidées en matière d'urbanisme, de développement social et économique et donnant éventuellement lieu à concertation et/ou controverses locales (classes 3, 8, 1 et 4). Le second, plus sensible, renvoie à la vie de quartier, son animation, aux discours produits sur la vie du quartier sous forme de témoignages, de débats (classes 10, 9, 7, 5, 6). C'est le quartier tel qu'il est mis en mots par ses occupants, plus qu'en infrastructures, enjeux sociaux et politiques, et espaces. La classe 2, tout à fait à gauche est l'agenda des activités ayant lieu sur le quartier (culturelles, sportives, réunions publiques, repas, etc.).

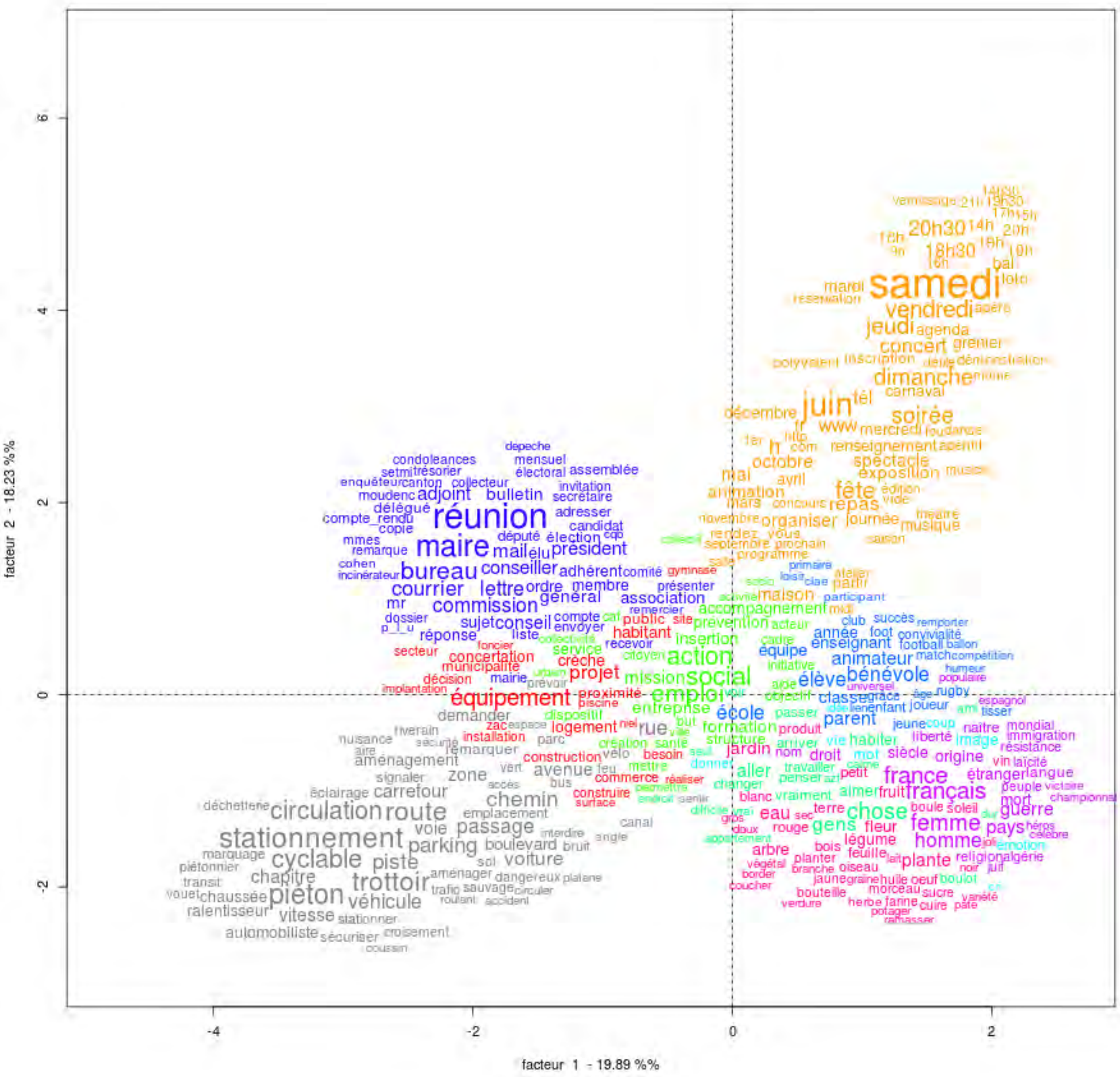

Figure 19 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, corpus de presse associative (*IRaMuTeQ*)

L’AFC appliquée aux classes matérialise les distances lexicales entre ces formes d’expression des enjeux du quartier. Trois classes se distinguent ainsi nettement, celle vouée à l’urbanisme et l’aménagement de l’espace urbain, tout particulièrement les questions de circulation et de cheminement (classe 3), celle relative à la vie institutionnelle des associations (associations d’habitants/comité de quartier) et les relations entretenues avec la mairie (classe 8), qui semble entrer en partie en résonance avec les temps institutionnels de la démocratie locale, enfin, la classe consacrée à l’agenda des animations et réunions ayant lieu sur le quartier (classe 2).

Ces oppositions permettent d’interpréter les deux axes en fonction de leur portée événementielle, ponctuelle ou diffuse (axe vertical), puis de la part accordée au lexique relevant de l’aménagement du territoire, très matériel et lié à la temporalité institutionnelle des projets d’aménagement (PLU par exemple) ou celle laissée à l’expression de la vie de quartier, dans

ses dimensions parfois immatérielles, idéelles, associatives, patrimoniales, sensibles (axe horizontal). Cet ensemble, situé en bas à droite de l'AFC correspond aux expressions plurielles du « vivre-ensemble », tel que dépeint et transmis par les journaux de quartier.

Ces classes ne sont pas investies de la même façon par tous les journaux et cet investissement différencié fait apparaître des disparités importantes. Celles-ci tiennent aux différentes configurations associatives, leurs logiques de publications et leur contenu thématique.

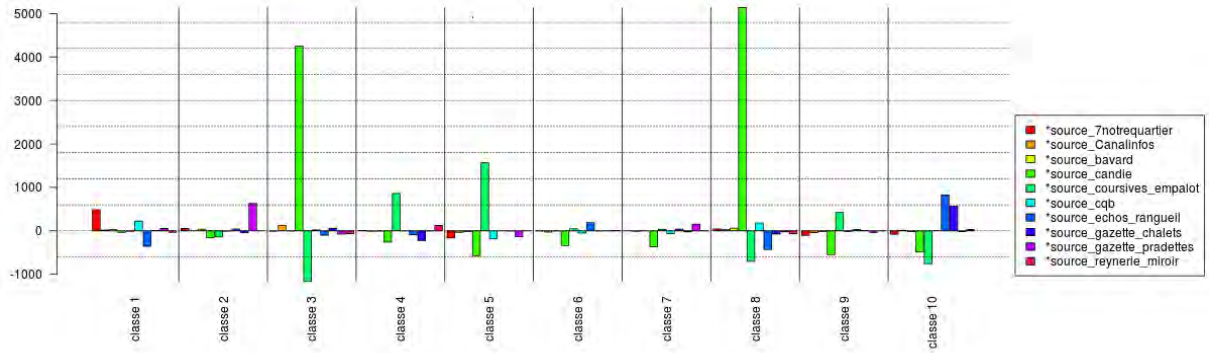

Figure 20 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « source » aux classes lexicales (corpus de presse associative) (*IRaMuTeQ*)

Ce graphique construit à partir du coefficient de liaison des classes aux sources (chi2), fait apparaître une première distinction considérable, entre le journal *Candie* d'abord, puis les *Coursives d'Empalot* et le reste du corpus. L'AFC ci-après appliquée aux spécificités par source, nous livre une représentation particulièrement éloquente de ces disparités.

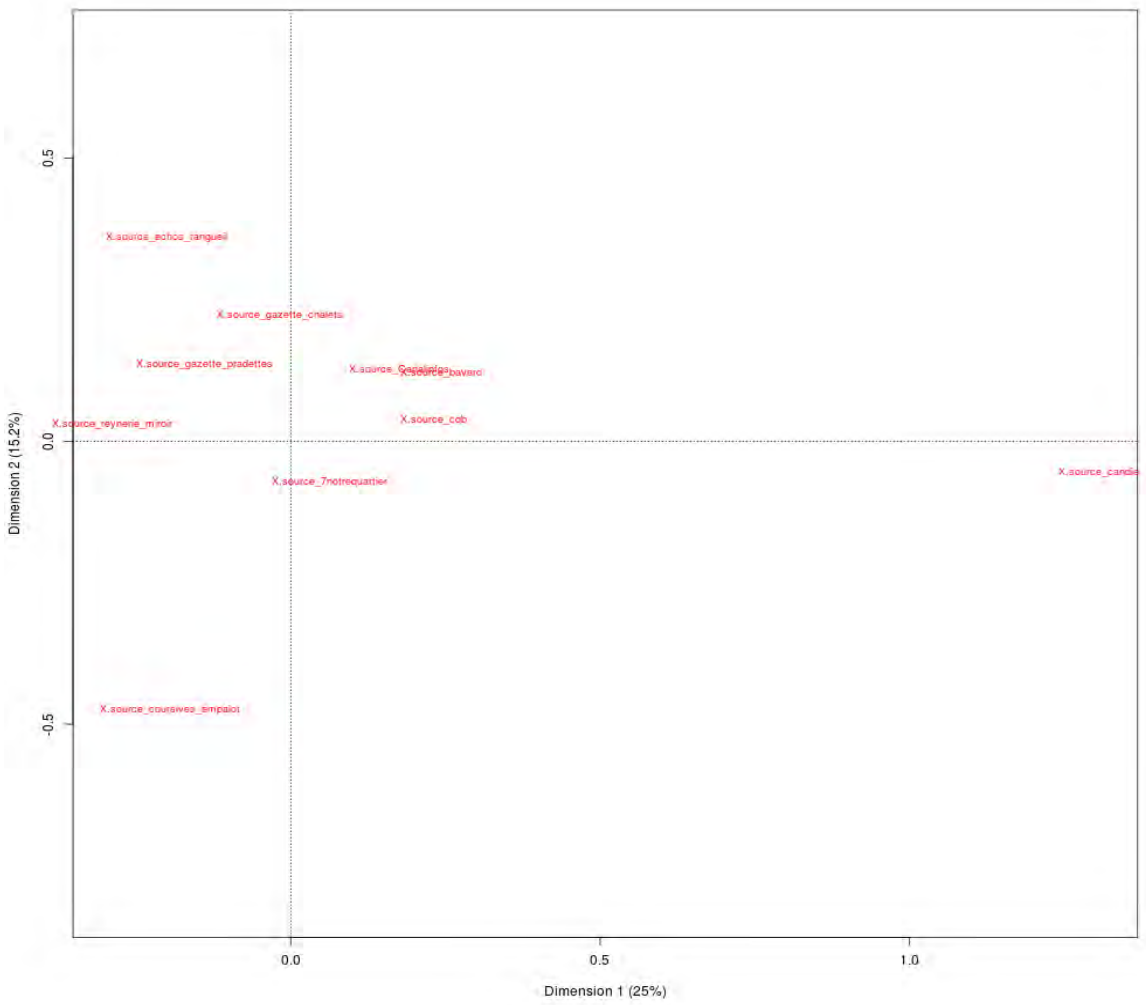

Figure 21 : Analyse Factorielle de Correspondance des sources en fonction de leurs spécificités lexicales (corpus de presse associative) (*IRaMuTeQ*)

Celles-ci s'expliquent par le rôle des associations et celui attribué aux journaux, sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Cette différence nous a invité à réaliser un autre graphique à partir des pourcentages de segments de chaque journal par classe (ci-après, pourcentages empilés) afin de voir se dessiner, de façon plus nette, les micro-différences entre les autres sources, écrasées par les coefficients de liaison particulièrement forts entre les classes 8 et 3 et le journal *Candie*[108].

[108] Nous avons également réalisé des analyses en retirant le journal *Candie* du corpus, afin de valider nos interprétations, mais nous avons fait le choix de ne pas les présenter ici, afin de conserver ces effets de contraste particulièrement prononcés.

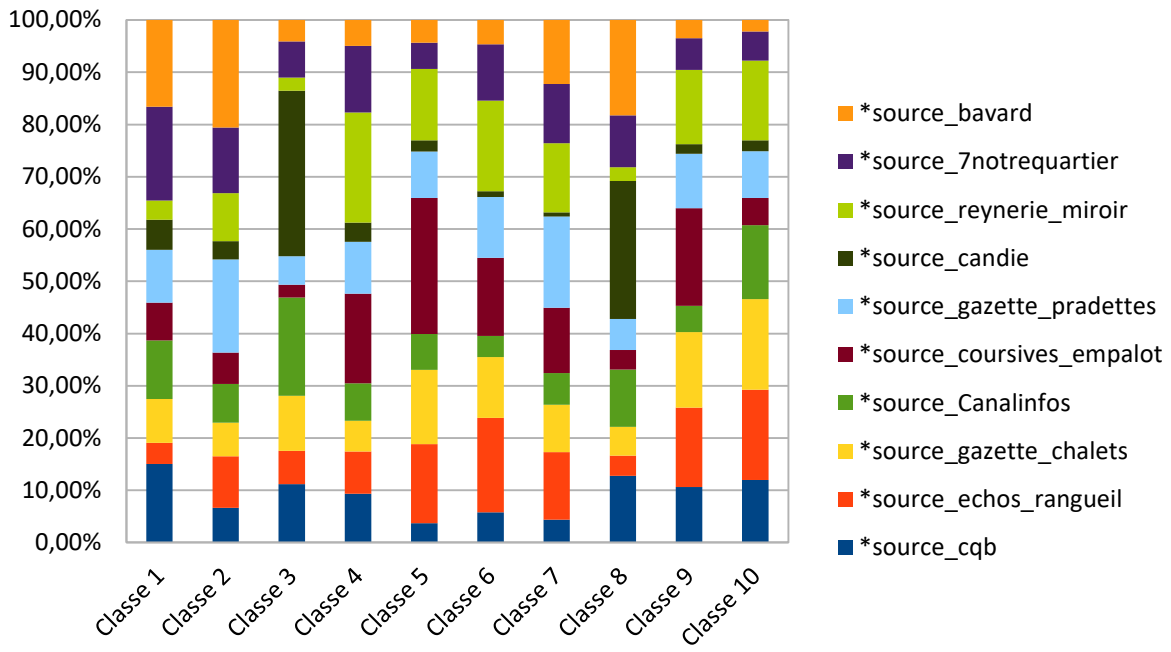

Figure 22 : Part (en % de segments) des différents titres dans chaque classe

La plupart des journaux investissent, selon des degrés variables, toutes les classes lexicales mais trois titres témoignent d'un cadrage de l'information plus exclusif : *Candie*, les *Coursives d'Empalot* et *Reynerie Miroir*. Tous les trois sont implantés dans des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire. *Candie* ne traite pas des éléments relatifs à la vie de quartier, tandis que *Reynerie Miroir*, y accorde une place bien plus importante qu'aux politiques d'aménagement du territoire. Il en va de même pour les *Coursives d'Empalot*. Si ces tendances sont moins marquées pour les autres titres, elles tendent à s'articuler autour de la place concédée respectivement aux thématiques liées à l'aménagement du territoire et/ou aux récits de la vie du quartier (son histoire, celle de ses habitants, son patrimoine bâti, ses enjeux politiques et sociaux).

Ces oppositions dessinent deux figures prototypiques des associations de quartier liées aux rôles qu'elles se sont attribuées : fonction d'interpellation vis-à-vis des pouvoirs locaux et des habitants quant aux aménagements et équipements sur le quartier pour la première, et fonction de transmission de savoirs et de médiatisation de la vie du quartier pour et par ses occupants, pour les deux autres. Cette seconde fonction est tournée vers le maintien, ou le développement d'un « vivre-ensemble » local, en accordant une place toute particulière aux expressions des habitants et usagers du quartier. Dans le contexte de stigmatisation médiatique dont ces quartiers sont victimes, parler autrement de la vie du quartier, en laissant la parole aux occupants revêt une dimension symbolique et politique plus importante vis-à-vis de l'extérieur. Ce ne sont pas les caractéristiques sociales des quartiers qui expliquent ces différences mais des choix d'éditorialisation qui relèvent de stratégies et de fonctions distinctes : de l'interpellation à l'inversion de stigmate.

10.2. Les journaux des associations d'habitants, defense des habitants et echo des enjeux de la democratie locale

Les classes 8 et 3, sont particulièrement associées au journal *Candie. C*réé en 1978, il est le titre le plus ancien de notre corpus, il est aussi celui dont le contenu s'éloigne le plus des autres journaux qui le composent. Ces classes rendent compte de manière très nette du contexte d'énonciation particulier de ce journal. A destination des adhérents, habitants du quartier de Lafourguette, il a pour objectif de fournir un compte-rendu des actions menées par l'association, débattues au cours des réunions.

> « *Il s'agit de la partie de la **route** de Seysses allant du boulevard Eisenhower au **carrefour** Seysses – Lestang – Champollion. Ces **travaux** sont prévus du 17 octobre à la fin de l'année 2016 et concernera la reprise des **trottoirs** côté pair* » (*Candie*, n°333, septembre 2016, classe 3).

> « *Nous revenons toujours sur ce **problème** de **stationnement** tant sur les **trottoirs** que sur les pistes cyclables tout cela rendant la **circulation** très difficile pour les piétons* » (*Candie*, n°300, avril 2013, classe 3).

Ce journal, qui s'apparente davantage à une lettre ou un bulletin d'information, est celui dont le contenu se rapproche le plus de comptes-rendus, sans éditorialisation, au style souvent télégraphique. Le rubricage des informations est fondamentalement lié à l'ordre du jour des réunions qui portent essentiellement sur l'aménagement du quartier. Les enjeux les plus investis semblent par ailleurs particulièrement axés sur la problématique de l'urbanisme. L'association, comme son journal, ont un rôle d'interpellation et de suivi à propos des aménagements, travaux à prévoir sur le quartier (PLU, PDU[109], routes, trottoirs, parking, réglementation de la circulation, etc.).

> « *M. Pagnucco, **maire** de **quartier**, **mail** nous **avertissant** qu'il ne pourra être **présent** à la **réunion mensuelle** de l'**association** qu'à partir de 19**h**. Démocratie **locale** : **mail** d'**invitation** au **bureau** de la **commission** des **quartiers** 6 […]* » (*Candie*, n°318, février 2015, classe 8).

> « ***Invitation** à la **réunion publique** du **PLU** le 10 **mai** 2012. Mme Martinel **députée**, **copie** de la **lettre** qu'elle a **envoyée** à M. Tissot, **adjoint** au **maire** au **sujet** de la **poste** […]* » (*Candie*, n°292, juin 2012, classe 8).

Les segments ci-dessous, montrent que, dans ces bulletins, l'association tient au courant les adhérents des démarches entreprises et des « mails », ou « invitations » reçues dans le cadre du fonctionnement de la démocratie locale. Elle est ainsi devenue une interlocutrice relais entre municipalité et quartier, comme en témoigne la présence des formes comme « maire »,

[109] Plan Local d'Urbanisme, Plan de Développement Urbain

« adjoint » « élu », auxquelles viennent s'ajouter les noms propres. Ces élus locaux assistent régulièrement aux réunions de l'association et celle-ci ne manque pas d'envoyer des courriers pour formuler des requêtes concernant l'aménagement et l'usage des infrastructures du quartier (location de salles municipales par exemple, notamment lorsque les associations du quartier se sont vu refuser leur utilisation).

Cet accent mis sur la défense des intérêts des habitants, dans le cadre de la démocratie locale témoigne d'une configuration spécifique dont plusieurs éléments attestent. D'abord, son origine, l'association née en 1971, appartient à la première vague de création des comités de quartiers : elle se fait l'écho, à l'échelle de ce petit quartier, dont le centre ressemble à s'y méprendre à une place de village, d'une méfiance à l'égard des gros projets d'urbanisme et d'une peur de la relégation (en terme de propreté, gestion des déchets, de sécurité et d'accessibilité du quartier). Par ailleurs, ce quartier est la cible, depuis de nombreuses années, d'un mouvement de densification de l'habitat particulièrement prononcé et le quartier subit continuellement des transformations considérables. Le parc immobilier, composé de logements sociaux, de résidences privées et de zones pavillonnaires, peine, selon les témoignages que les membres nous ont apportés, à trouver son équilibre. De nombreuses résidences restent assez peu occupées, en raison principalement de la dépréciation dont le quartier est victime. L'existence de cette association, ancienne, témoigne d'une résistance des habitants dont le maintien même de l'identité de quartier Lafourguette constitue un enjeu de lutte, pour ne pas diluer cette composante dans l'ensemble Bellefontaine-Milan, problématique. La présidente de cette association, membre du conseil-citoyen de Bellefontaine-Milan, n'a à ce titre cessé de faire entendre que les problématiques de Lafourguette et de Milan n'était pas les mêmes que celles de Bellefontaine et que le regroupement de ces deux entités dans le cadre de la politique de la ville n'était pas approprié[110]. Ces habitants de Lafourguette, ancien « noyau villageois »[111] du quartier dit du Milan, défendent une identité propre, à partir de l'aménagement de l'espace physique.

Cette fonction d'interpellation, de proposition et de veille sur les aménagements prévus sur le quartier est également présente dans la classe 1, bien que celle-ci se focalise davantage sur les projets d'équipements. Deux titres y sont surreprésentés, il s'agit de *7 notre quartier* et de *CQB Borderouge*.

7 Notre quartier est une association d'habitants et d'usagers regroupant plusieurs quartiers de Toulouse, regroupés conformément à la sectorialisation produite par le découpage administratif (secteur 7) : Amouroux, Argoulets, Bonnefoy, La Colonne, La Gloire, Gramont, Juncasse, Jolimont, Marengo, Périole, Roseraie, Soupetard. Parmi ces quartiers, deux sont inscrits dans

[110] L'enjeu est principalement la dégradation du parc de logements constitué d'ensembles résidentiels privés, qui, sous l'effet de la paupérisation de leurs habitants ne parvient pas à trouver de solutions de rénovation, contrairement au parc de logements sociaux, de la compétence des bailleurs et dont l'État est partie-prenante.

[111] Source : https://lafourguette.fr/

la géographie prioritaire, La Gloire et Soupetard et nous avons eu l'occasion de suivre le conseil citoyen implanté dans cette zone (cf. *supra*, partie III). Ces habitants ont fait le choix de déployer leur action à une échelle regroupant plusieurs quartiers, c'est une de ses originalités. Le quartier est pensé comme composante d'un ensemble plus vaste, en l'occurrence la ville, puis pour des raisons de suivi de projet et de cohérence administrative, le secteur 7. Le territoire de référence est à ce titre original puisqu'il pose le découpage administratif en complémentarité du territoire vécu. En outre, se conformer à ce découpage permet d'une part de construire une vision intégrative des quartiers, conformes aux orientations de la gouvernance urbaine et d'autre part, d'opposer, le cas échéant des projets alternatifs susceptibles de recevoir une meilleure écoute.

> « *Elles restent ouvertes à toute* ***discussion*** *dans une processus d'****élaboration*** *avec les* ***habitants*** *de ce* ***projet*** *d'****aménagement*** *: les associations et les professionnels rencontrés ont* ***jugé*** *cohérente notre* ***vision*** *de désenclavement du* ***site****, nos* ***propositions*** *d'****équipements publics*** *(****crèche****,* ***maison*** *de retraite, foyer d'****accueil*** *jour Alzheimer ou mère enfant [...]* » (*7notrequartier*, n°22, avril 2008, classe 1).

> « *Face à une* ***urbanisation*** *sauvage du* ***secteur*** *nous* ***proposons*** *à partir de ce* ***coeur*** *de* ***quartier*** *un* ***véritable projet*** *en matière de* ***logements*** *de circulation de* ***transports collectifs****, de* ***commerces****, d'****équipements publics*** *[...]* » (*7notrequartier*, n°35, 2011, classe 1).

Leurs actions se décomposent en quatre axes articulés à la « vie de quartier », comprise en termes d'urbanisme, de qualité de vie, de loisirs et culture, et de soutien scolaire[112].

Le second titre caractéristique de la classe 1 est *La lettre d'information du Comité de quartier de Borderouge*. La lettre a également pour vocation d'informer les habitants sur l'activité du comité et la vie de quartier (urbanisme, habitat, aménagement, loisirs, social, culturel)[113]. En raison de leurs missions, ces associations, tout comme *Candie*, sont susceptibles de participer à la démocratie locale (commissions consultatives de quartier, par exemple), en devenant des interlocutrices relais auprès des autorités, que les relations soient apaisées ou conflictuelles. Elles sont régulièrement associées à l'élaboration des projets d'urbanisme, domaine dans lequel la participation des associations d'habitants s'avère la plus admise et la plus routinisée (Bacquié & Gauthier, 2011). Il en va différemment des autres titres qui confèrent une plus grande importance à la dynamisation de la vie de quartier et du « vivre-ensemble » local.

---

[112] Source, site internet de l'association : [http://toulouse7notrequartier.com/toulouse-7-notre-quartier/]

[113] Source, site internet du comité : [http://cqborderouge.over-blog.com/]

10.3. UN JOURNAL DE QUARTIER POPULAIRE : MILITANTISME ASSOCIATIF ET EDUCATION POPULAIRE

Les classes 4, 5 et 9, sont plus spécifiquement corrélées au journal *Les Coursives d'Empalot* [114], produit par l'association culturelle *Karavan*, implantée dans le quartier d'Empalot. La publication du journal constitue une activité à part entière de l'association et n'a pas exclusivement vocation à médiatiser les autres activités qu'elle mène en parallèle. Il est le fruit d'un travail d'éditorialisation et de cadrage de l'information réalisé par un professionnel, contrairement à tous les autres titres qui composent notre corpus. Ce dernier se distingue ainsi par cette configuration et l'accent mis sur la médiatisation d'enjeux sociaux affectant le quartier. *Les Coursives d'Empalot* bénéficient d'une notoriété locale et certains habitants nourrissent à son égard une forme d'attachement. Le rédacteur nous a ainsi confié que des habitants collectionnaient les numéros des *Coursives*. Les politiques sociales en matière d'emploi, de développement économique du quartier et de l'insertion professionnelle sont ainsi abordées, à l'aune de la cohésion sociale et de la solidarité. Il est ainsi fait cas de l'économie sociale et solidaire qui apparaît à plusieurs reprises comme solution pour le développement de l'emploi et de la solidarité dans le quartier. Cela dit, d'autres dispositifs publics sont évoqués (politique de la ville, DSU), le but étant d'informer les habitants des solutions et équipements à leur portée en matière d'aide sociale, d'aide à la création d'entreprise, etc.

> « *De nombreuses* ***pratiques mettent*** *l'entraide* ***mutuelle*** *et la réciprocité au cœur de l'****action économique*** *: des personnes s'****associent*** *librement pour* ***mener ensemble*** *des* ***actions*** *qui* ***contribuent*** *à la* ***création*** *d'****activités économiques*** *et d'****emplois*** *tout en* ***renforçant*** *la* ***cohésion sociale*** *par de nouveaux rapports* ***sociaux*** *de* ***solidarité*** » (*Les Coursives d'Empalot*, n°120, novembre 2013, classe 4).

> « *La plateforme* ***développe*** *des* ***actions*** *en* ***direction*** *des* ***publics*** *en* ***recherche*** *d'****emploi*** ***notamment*** *ceux potentiellement discriminés et des* ***entreprises*** *du* ***secteur*** *marchand.* ***Reconnue*** *pour son* ***efficacité****, la plateforme* ***bénéficie*** *d'une forte* ***intégration*** *à la fois dans le* ***tissu économique*** *toulousain et* ***auprès des partenaires publics*** *et* ***associatifs*** *de l'****insertion*** **»** (*Les Coursives d'Empalot*, n°126, mai 2014, classe 4).

La médiatisation de ces dispositifs d'insertion et d'inclusion constitue une reprise d'un discours social et politique porté dans le cadre du développement social des quartiers prioritaires, concrétisé par une pluralité de dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle et à la création d'emploi dans les zones prioritaires. La thématique du chômage y est ainsi abordée d'un point de vue positif, celui des dispositifs d'insertion et, plus largement, ceux de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci s'incarne à l'échelle très locale dans le travail d'accompagnement des missions locales, des régies de quartier, de l'insertion et des actions socio-éducatives me-

[114] Le journal doit son nom à l'architecture en coursives des grands ensembles emblématiques des premières phases d'urbanisation du quartier, au cours des années 1950. La métonymie architecturale est donc ici choisie, les coursives constituant à la fois un emblème du paysage urbain et un témoin des histoires de vie du quartier.

nées par cette pluralité d'acteurs, associatifs et/ou publics. Cette thématisation du chômage est une reprise du discours dominant (chômage des quartiers prioritaires) mais légèrement subvertie pour favoriser une approche par les solutions existantes, et assumer un rôle de médiateur en informant les habitants sur l'existence de ces dispositifs.

Les enjeux prioritaires identifiés et les cadrages qui leur sont associés ne sont pas l'ordre et la sécurité, mais l'emploi. Viennent ensuite la question des origines, les témoignages, traces de vie, et les débats autour des nationalités et des histoires individuelles ou collectives qui s'y rattachent (classe 9).

> « *Un jour devant un arrêt de bus un* ***homme*** *m'a crié la* ***France*** *pour les* ***Français****, j'ai eu envie de pleurer, il y a du* ***racisme*** *dans tous les* ***pays*** *[…]* » (*Les Coursives d'Empalot*, n°20, novembre, 2003, classe 9).

> « ***Discrimination, citoyenneté****, tous et toutes* ***égaux.*** *Lorsqu'on est citoyen* ***français*** *tout le* ***monde*** *a logiquement les mêmes* ***droits*** *que l'on soit d'****origine étrangère né*** *en* ***France*** *ou* ***issu*** *de l'****immigration*** » (*Les Coursives d'Empalot*, n°35, avril 2005, classe 9).

> « *D'abord* ***résistante*** *au côté des comités de* ***femmes*** *de* ***France*** *organisant le sauvetage de* ***familles juives*** *et soignant les maquisards blessés en 1942, elle participe à la création du* ***premier groupe toulousain*** *de* ***résistantes****, elle adhère au parti communiste* ***français*** *[…]* » (*Les Coursives d'Empalot*, n°116, mai 2013, classe 9).

Dans cette classe, ce sont les conditions de vie d'immigrés, d'étrangers et de femmes, en France dont il est principalement question. Les discriminations, le racisme sont dénoncés et des trajectoires d'immigrés, de femmes, au cours de l'histoire et au présent sont mises en lumière. Outre la dénonciation des inégalités, des violences sexistes, des préjugés et la réclamation de l'accès aux droits fondamentaux garantis par la République, l'enjeu semble aussi d'intégrer ces voix ordinaires, ces trajectoires intimes dans la grande histoire, à l'échelle du quartier, comme composante de son identité et de sa personnalité. Cette classe témoigne de la prise en compte d'une composante multiculturelle du quartier et de la possibilité d'expression laissée pour dire les discriminations et plus globalement les enjeux de l'égalité et de la multiculturalité. L'histoire des pays d'origine, est aussi expliquée, au fil des numéros, participant d'une culture historique plurielle, intégrative.

Si nous retrouvons dans cette classe un certain nombre de témoignages, c'est dans les classes 5 et 6, que leur présence est la plus significative.

10.4. Faire parler les habitants

Sans surprise, le journal *Les Coursives d'Empalot* est celui qui laisse le plus de place aux témoignages, entendus comme des expressions individuelles de situations ou d'histoires particulières. Les habitants sont invités à envoyer ces témoignages au journal et la rédaction a aussi recours à des interviews et des micro-trottoirs à l'échelle du quartier.

« *C'est dramatique mais il a fallu en* ***arriver*** *là pour que le monde se rende compte que les* ***jeunes vivent*** *dans la* ***misère*** *et sans avenir maintenant on* ***va*** *bien* ***voir*** *s'il se* ***passe*** *des* ***choses*** *positives* » (*Les Coursives d'Empalot*, n°41, décembre 2005).

« *Ça me* ***manque****, j'****aimerais*** *participer à la* ***vie*** *citoyenne pour fait* ***changer*** *les* ***choses****, soit ça* ***passe*** *par les urnes soit il faut* ***attendre*** *que les* ***gens*** *se soulèvent. Le pouvoir appartient à qui ? Au peuple* » (*Les Coursives d'Empalot*, n°56, mai 2007).

« *Ça a l'air i****ntéressant*** *pour réduire le co2 dans l'air mais il y a d'autres* ***choses*** *à faire, quand je* ***travaillais*** *je voyais que beaucoup de* ***gens*** *étaient* ***seuls*** *dans leur* ***voiture*** *pour* ***aller*** *au travail alors qu'il y a des solutions* » (*Les Coursives d'Empalot*, n°85, avril 2010).

« *Les* ***gens*** *tiennent à leur* ***histoire****, à leur* ***immeuble****, au lieu où ils* ***vivent,*** *la bataille associative sur les quartiers* ***passe*** *par l'école, l'alimentation, les* ***petites choses*** *du quotidien, la façon de* ***vivre*** » (*Reynerie Miroir*, n°03, mai 2013).

Ces paroles sont en relation avec les thématiques abordées par les journaux, au fil des numéros, mais dans des rubriques récurrentes, clairement identifiées comme telles. Les *Coursives d'Empalot* disposent en effet d'une rubrique « témoignages » où chacun peut s'exprimer au sujet des thèmes du numéro, loin des effets de dramatisation par « micro-trottoir » ou d'exemplarisme par l'individualisation. La place est ainsi volontairement laissée aux expressions des individualités vivant dans le quartier. Elle témoigne d'une orientation des journaux visant à rompre l'anonymat et à accorder la parole à celles et ceux qui ne sont que rarement entendus dans les espaces médiatiques professionnels. Ils ont aussi une fonction d'illustration et d'enrichissement des débats mis en lumière par le journal, à partir des opinions et des expériences de chacun.

Les témoignages sont également présents dans la classe 6, les classes 6 et 5 s'étant tardivement séparées dans l'analyse. Celle-ci comporte toutefois une dimension plus émotionnelle, comme en atteste la récurrence des formes comme « émotion », « bonheur », « sentiment », « joie », etc. Cette classe comporte principalement des segments extraits des journaux les *Echos de Rangueil*, les *Coursives d'Empalot* et *Reynerie Miroir*. On y retrouve pêle-mêle des fiches de lectures, des appréciations et critiques artistiques, des billets d'humeur, des témoignages et paroles rapportées, le dénominateur commun étant l'expression d'émotions.

« ***Poésie****, un mot un* ***seul*** *pour* ***passer*** *la morsure le poison absolu, un* ***mot*** *unique,* ***émotion*** *brute dans le gémissement la dernière lueur, le reflet ridicule du* ***regard*** *écorché l'obstination insensée d'être* ***humain****, un* ***mot*** *terrible et* ***beau*** *[...]* » (*Les Echos de Rangueil*, n°07, février 1996, classe 6).

« *Les associations du quartier* ***parlent*** *moins haut mais* ***parlent*** *juste, juste ce qu'il faut pour que la* ***vie*** *au* ***quotidien*** *soit plus* ***humaine****, plus solidaire. Comme souvent en* ***temps*** *de guerre les justes se mobilisaient contre l'intolérable, comme aujourd'hui nous* ***essayons*** *de rester droits, la* ***main*** *tendue tout* ***simplement*** *[...]* » (*Les Echos de Rangueil*, n°61, décembre 2006, classe 6).

> « *Le chantier, la guerre, des* ***images pleines*** *d'****émotions portées*** *par des* ***paroles particulièrement sensibles****. « On cherchait une* ***idée*** *pour célébrer Jaurès,* ***raconte*** *Mouss de Zebda, on s'est* ***souvenu*** *de cette chanson qu'on avait* ***choisie*** *parce qu'elle* ***porte*** *en son sein de la* ***poésie*** *sociale* » (*Les Coursives d'Empalot*, n°79, octobre 2009, classe 6).

10.5. Donner corps au « vivre-ensemble » : partages et transmission, animations du quartier

Les *Echos de Rangueil* et la *Gazette des Chalets* s'illustrent particulièrement dans la classe 10, dont le contenu est assez original. On y retrouve des éléments très végétaux, relatifs à l'environnement, à la flore (et la faune) du quartier, et parfois son patrimoine bâti. D'autres éléments sont relatifs à l'alimentation. Ces évocations peuvent prendre la forme de petites proses poétiques, sur un jardin public ou privé particulièrement bien entretenu, sur les façades des immeubles ou les ornements des balcons. D'autres évocations, de nature plus descriptive, comportent des conseils en horticulture. Dans certains cas, les segments peuvent renvoyer à des ateliers organisés dans le quartier ou les jardins publics de la ville.

> « *Ce* ***petit arbre pousse*** *tranquillement ses* ***branches*** *vers la* ***lumière*** *découpe ses* ***feuilles*** *dentelées sur le* ***ciel, procure*** *de l'****ombre légère*** *pendant l'été et régale de ses* ***fruits*** *à l'****automne*** *quelles autres* ***variétés rares*** *détiennent nos* ***jardins*** *?* » (*Gazette des Chalets*, n°45, mars 2006, classe 10).

Les pratiques alimentaires renvoient quant à elles à la promotion des commerces de proximité, parfois, à des échanges de recettes de cuisine, ou encore les consignes de tri sélectif à respecter. Les échanges d'astuces ou de ressenti semblent dès lors constituer un socle sur lequel une forme de partage entre habitants peut se fonder, à l'échelle du quartier, entre invitation à la découverte des lieux remarquables, plus ou moins emblématiques et des relations de voisinage par le biais des gazettes.

> « *Blanchir les* ***jaunes*** *et le* ***sucre*** *au fouet et détendre le* ***mélange*** *avec un peu d'eau,* ***mélanger*** *au* ***doigt*** *la* ***farine*** *et le* ***beurre coupé*** *en* ***petits morceaux*** *pour obtenir une consistance sableuse et que tout le beurre soit absorbé* » (*Les Echos de Rangueil*, n°100, octobre 2014, classe 10).

Ces deux journaux ne sont pas implantés dans des quartiers prioritaires, et leur population caractéristique est davantage celle d'une classe moyenne, plutôt aisée. Le quartier des Chalets est proche du centre et la gazette se fait fort depuis sa création en 1994, d'œuvrer à la qualité de vie du quartier, en promouvant les commerces, les associations, en recensant le patrimoine bâti remarquable[115], en organisant des repas et fêtes de quartier. Résolument tournée vers le

[115] L'association a, à titre d'exemple, recensé les balcons ornés de ferronnerie et accompagné ce recensement d'un travail historique (style, artisan, époque).

« vivre-ensemble », elle médiatise également des controverses locales pouvant concerner des équipements manquants (maison de quartier par exemple), des aménagements défaillants (circulation, stationnement) ou des projets immobiliers susceptibles de dénaturer le quartier.

Les Echos de Rangueil, implantés dans le quartier de Rangueil-Saouzelong, plus excentré mais proche du pôle universitaire de Paul Sabatier, est le journal produit par le comité de quartier, depuis 1994 également. Sa ligne éditoriale est proche de celle de la *Gazette des Chalets*. De fait, la vie culturelle du quartier passe aussi par la mise en place de discussions et d'échanges touchant aux biens ou de pratiques alimentaires ainsi que par l'évocation d'éléments historiques liés au quartier. Ces échanges culturels participent ainsi d'une identité de quartier, « toujours déjà là », qu'il est nécessaire de médier, pour que les quartiers ne deviennent pas des quartiers « dortoirs ».

L'objectif est ici de mobiliser les habitants sur un « bien-vivre ensemble » composé de partage, de proximité, et porté sur le développement d'un sentiment d'appartenance. L'ancrage micro-local, semble par conséquent perçu comme un socle à partir duquel peuvent émerger conscience d'appartenance et solidarité. Pour autant, comme le met en évidence J. Rampon dans son étude des « community gazettes » aux Etats-Unis, l'image de la communauté suscitée par le dispositif [...] semble dépendre en priorité de l'idée récurrente selon laquelle « *neighborhood equals community* » (Rampon, 2013, p. 220).

Le journal contribue à promouvoir l'association, et éventuellement faire de nouveaux adhérents, en même temps qu'il œuvre à la transmission ou la restructuration d'une identité de quartier. Celle-ci s'appuie sur l'histoire du quartier (par exemple, l'origine des noms des rues), des personnalités locales qui ont pu y habiter, les événements de la « Grande histoire », notamment celle de Toulouse, ayant pu s'y dérouler, son dynamisme. Cette identité est décrite comme résolument intégrative, comme composante d'une solidarité locale. Ces deux journaux disposent d'un comité de rédaction et reposent en partie sur les contributions que les habitants, membres ou non de l'association, sont invités à produire. Ils privilégient ainsi un sens horizontal de circulation et une construction collaborative de l'information. Cela explique en partie le caractère hétéroclite de la classe 10 mais témoigne du type d'information que ces contributions sont susceptibles de relayer. L'accent est posé sur les affects à transmettre des savoirs liés à la connaissance d'un patrimoine matériel et immatériel à l'échelle du quartier. Le style rédactionnel n'est pas nécessairement celui d'un témoignage personnel mais plutôt d'un partage et d'une transmission de savoirs. Si la forme change, l'ambition reste en partie la même, celle d' « *échanger les informations, parler des problèmes rencontrés par les gens du quartier et donner la parole à ceux qui n'ont pas souvent l'occasion de la prendre* »[116].

[116] Extrait de l'« Edito » du premier numéro des *Echos de Rangueil*, décembre 1994.

10.6. UNE THEMATIQUE TRANSVERSALE : LA SCOLARITE

Parmi ces classes lexicales, l'une donne peu lieu à des clivages entre sources, il s'agit de la classe 7, bien qu'elle soit légèrement plus corrélée *à la Gazette des Pradettes*. Elle rassemble les segments relatifs à la scolarité, qu'il s'agisse des établissements scolaires et des enjeux y afférant (ouverture d'établissement, fermetures de classes, violence à l'école, etc.), ou des démarches d'accompagnement, de soutien scolaire dans lesquelles les associations peuvent être engagées.

> « *Les **parents** d'**élève** et les **enseignants** de l'**école primaire** F. de Lesseps protestent contre la fermeture d'une **classe** sur le **groupe scolaire** pour la **rentrée** 97-98* » (*La Gazette des Pradettes*, n°19, avril, 1997, classe 7).

> « *Dans les **établissements scolaires** nous sommes toujours en **lien** avec les **équipes** médico-sociales qui sont aussi présentes au quotidien **auprès des élèves** sur les Pradettes nous avons i**nitié** un travail commun avec les **animateurs** de l'ALAE de l'école Ferdinand de Lesseps et l'**équipe** d'animation de l'**accueil jeune*** » (*La Gazette des Pradettes*, n°67, mars 2014, classe 7).

Elle rend également compte des offres de loisirs à destination de la jeunesse (clubs sportifs) et des partenariats entre équipes éducatives et associations.

> « *Des **clubs** de **football basket** et **rugby** ont vu le jour, il fallait bien trouver quelque chose pour **intéresser** tous ces **jeunes** qui **aimaient** bien aller sur un terrain de **sport** où tous les jeudis des **élèves** des écoles catholiques **venaient** s'entraîner ou **jouer** contre des équipes **adverses** […]* » (*Les Echos de Rangueil*, n°97, février 2014, classe 7).

Elle témoigne de l'importance dévolue à la scolarité des enfants, des jeunes dans la vie de quartier, parfois d'un investissement des membres dans la vie scolaire, socio-éducative et ludique des enfants. C'est notamment le cas pour la *Gazette des Pradettes*, éditée par un collectif qui comporte, entre autres, une association de parents d'élèves. La participation des parents à la vie des établissements et les relations qui peuvent se tisser en contexte local entre les équipes éducatives et les associations du quartier, trouvent ainsi, dans la presse associative un espace d'expression privilégié.

10.7. MOBILISER LES HABITANTS : DEUX FIGURES DE LA PARTICIPATION A L'ECHELLE DU QUARTIER

Cette presse associative plurielle, nous permet de mettre en évidence par le biais du lexique et des dispositifs associatifs, deux formes de participation spontanée et conquise à l'échelle du quartier. L'engagement dont elles relèvent y est abordé de deux façons très différentes l'une de l'autre. Pour la presse émanant de comités de quartiers non prioritaires, l'engagement citoyen réside dans l'amélioration des conditions du « vivre-ensemble », du cadre de vie, par la participation aux projets d'urbanisme et le maintien d'une socialité, d'une culture propre au quartier ou qui le dépasse.

Pour la presse associative implantée dans les quartiers prioritaires, non issue de comité de quartier, l'angle d'approche principal est celui de l'accès : accès à l'expression, accès à l'emploi, aux droits fondamentaux. Cet accès se fait corollaire de la lutte contre l'exclusion, les discriminations et exprime le besoin de créer des espaces d'expression citoyenne et de solidarité. L'amélioration des conditions de vie ne passe pas principalement, ni nécessairement, par l'amélioration du cadre de vie mais par une prise en compte qui ne se réduise pas à un cadrage sécuritaire et la promotion d'une sociabilité entre habitants. Ainsi, les *Coursives d'Empalot* et *Reynerie Miroir* en créant des espaces d'expression pour les habitants mettent en œuvre une stratégie d'inversion de stigmates et tentent de rompre l'anonymat en donnant place et lieu à l'expression des individualités, non exceptionnelles, peuplant le quartier.

Au-delà des voix ordinaires, le cadrage produit plus particulièrement par les *Coursives d'Empalot* intègre le quartier à des considérations politiques égalitaires en mettant la lutte contre les discriminations et le chômage au cœur des préoccupations attenantes au quartier. Ces considérations témoignent souvent d'une adhésion aux principes et à l'ethos qui sous-tendent les actions quotidiennes menées par les associations socio-éducatives, culturelles, d'insertion, d'éducation populaire, qui visent à faciliter le quotidien des populations les plus vulnérables et changer la donne par l'éducation, la culture, la solidarité, le partage et l'emploi. Elles participent ainsi à la défense et à la promotion de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire sur les quartiers prioritaires, tout en livrant une image dynamique et vivante des quartiers.

10.8. Un lecture evenementielle : le cas des *Coursives d'Empalot* et des *Echos de Rangueil*

Comme nous disposions d'une séquence assez longue d'éditions pour les titres *Les Coursives d'Empalot* et *Les Echos de Rangueil*, nous avons souhaité les soumettre à une analyse chronologique afin de déterminer si des ruptures discursives, voire narratives (Raoul, 2013) pouvaient s'observer statistiquement à partir du lexique. Pour cela nous avons procédé à la constitution de deux sous-corpus à partir des métadonnées. Nous en présenterons brièvement les résultats. Cette approche par sous-corpus nous permet d'affiner leur description thématique et de questionner la nature de l'événementialité de l'information, avec des titres dont la parution n'est pas quotidienne, mais mensuelle *pour Les Coursives d'Empalot*, et trimestrielle pour *les Echos de Rangueil*. Nous ne détaillerons pas le contenu des classifications pour éviter les redondances et livrons à l'observation un graphique de synthèse, réalisé à partir du pourcentage de segments par classe et de notre propre interprétation du contenu lexical des classes, sous formes de thématiques (en légende).

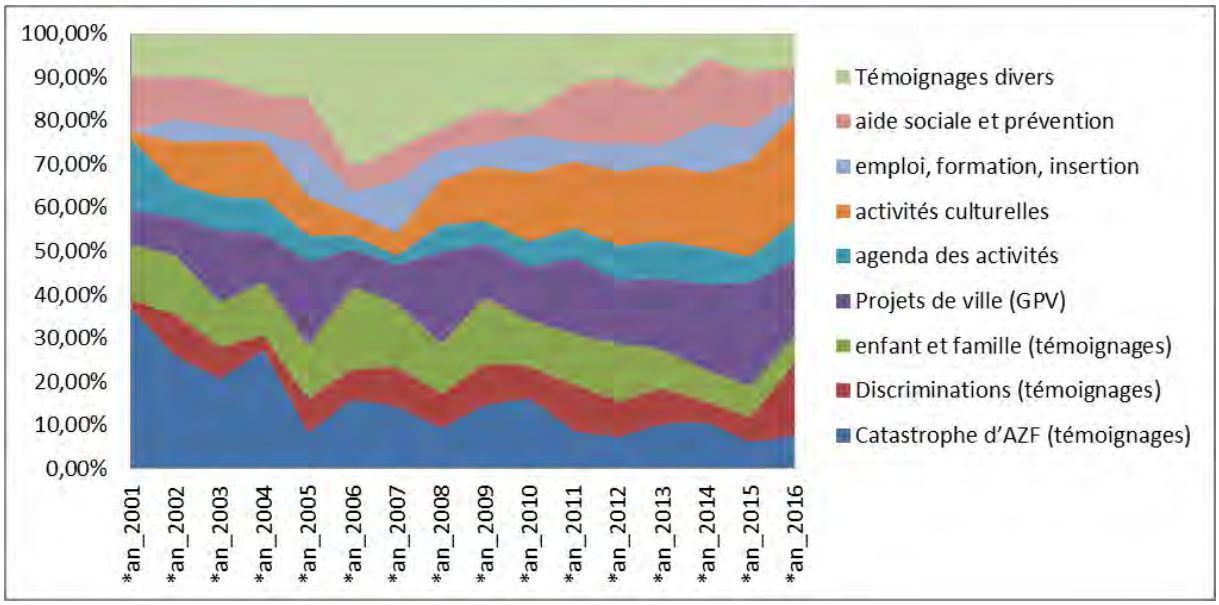

Figure 23 : Distribution chronologique des classes thématiques (en % de segments) du sous-corpus *« Coursives d'Empalot »*

Le sous-corpus composé à partir des *Coursives d'Empalot* nous permet de voir apparaître d'abord, des thématiques jusqu'à présent peu visibles. C'est le cas de la classe relative à la catastrophe d'AZF[117], survenue en 2001, qui a lourdement et durablement pesé sur le quartier d'Empalot. On remarque également que la classe 4 de la précédente classification apparaît ici scindée en deux classes, l'une consacrée à l'insertion, la formation et l'emploi, l'autre aux aides sociales, mesures de prévention, socio-éducatives. Enfin, certaines thématiques connaissent des fluctuations, c'est le cas de la classe consacrée à AZF, dont la part diminue progressivement, mais aussi des témoignages divers, non dépendants de l'éditorialisation, bien plus présents en 2005, 2006, 2007 et 2008, en d'autres termes, lors des années qui ont suivi les émeutes de 2005. Enfin, la classe consacrée au GPV[118] et projets d'urbanisme, fluctue au gré des opérations de rénovation prévues sur le quartier, qui se sont accompagnées d'épisodes de concertation, notamment s'agissant des immeubles à conserver ou à détruire.

[117] L'usine d'AZF (usine d'Azotes Fertilisants), fut détruite le 21 septembre 2001par l'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium, entraînant la mort de trente et une personnes, deux mille cinq cents blessés et de lourds dégâts matériels.

[118] « Grand Projet de Ville »

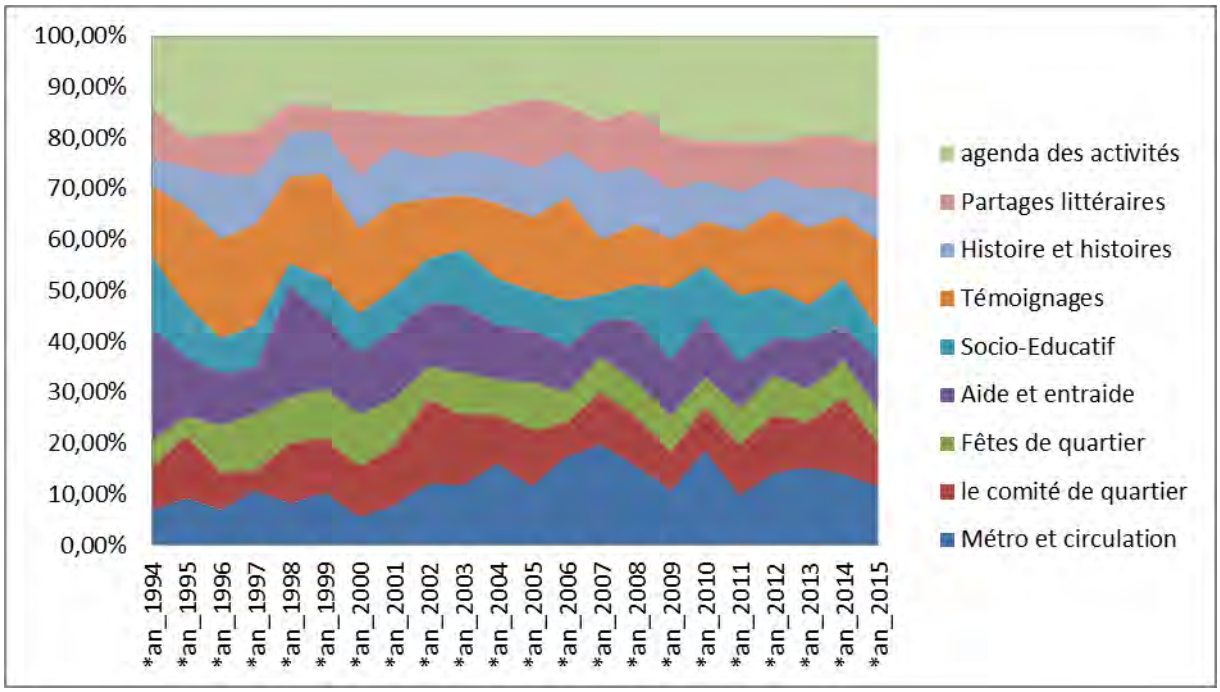

Figure 24 : Distribution chronologique des classes thématiques (en % de segments) du sous-corpus « *Les Echos de Rangueil* »

La distribution chronologique des *Echos de Rangueil* est plus stable, hormis la classe relative aux infrastructures de transport. Elle est en effet particulièrement liée à la mise en place de la ligne de métro desservant le quartier, achevée en 2007, année qui correspond au premier pic d'occurrences, et ayant fait l'objet de projets de doublement et/ou de prolongement. Ce projet a été soumis à une consultation publique en 2012, animée par la Commission Nationale du Débat Public, avant d'être abandonné au profit d'une troisième ligne de métro, sujette à controverses locales.

La classe relative aux aides à l'emploi, particulièrement présente au tournant des années 1999, 2000 diminue ensuite pour se stabiliser. Ce pic est lié à la présentation effectuée par *Les Echos de Rangueil* des « Restos du Coeur » et de l'hôpital de Rangueil, dans leur rubrique « Mieux Connaître » (n°17, février 1998). La parution trimestrielle est probablement un des facteurs explicatifs de ce traitement « apaisé » de l'information.

L'information micro-locale transmise dans ces journaux est ainsi susceptible de connaître des variations, en fonction des événements et projets affectant le quartier et de la fréquence de parution des titres. Bien qu'il ne soit pas possible de tirer des conclusions à l'échelle de deux quartiers, nous pouvons néanmoins discerner un traitement plus apaisé dans un quartier certes périphérique mais plutôt aisé, qui contraste avec les variations du second titre, implanté dans un quartier prioritaire. Si les deux quartiers ont été affectés par la catastrophe d'AZF, et si les deux titres mentionnent les dégâts, les chaînes de solidarité mises en place, les collectifs de défense des victimes, le traitement effectué par *Les Coursives d'Empalot* renvoie l'image d'un quartier meurtri par une catastrophe industrielle, en partie en raison de son emplacement périphérique, à proximité des lieux. L'impact d'AZF auquel nous pourrions ajouter, d'autres éléments évoqués dans cette classe comme la proximité du périphérique qui génère des nui-

sances en termes de bruit et de santé chez les habitants, donne à voir des quartiers dans lesquels les inégalités sociales peuvent prendre une dimension spatiale et environnementale (Emelianoff, 2008) préoccupantes et font l'objet de dénonciation. À cet événement s'ajoute le besoin de donner la parole aux habitants après les émeutes, à l'instar du *Bondy Blog* (Sedel, 2011) et de la séquentialité des travaux urbanistiques. La vie du quartier, agitée par ces secousses, n'est pas la même dans tous les quartiers.

La presse associative de quartier rend ainsi manifeste l'existence d'une autre forme de participation citoyenne, spontanée et conquise, focalisée sur la production d'images et d'imaginaires différents du quartier. En investissant directement le terrain de la production de discours sur le quartier, cette forme de participation locale confère à « l'agir communicationnel » une portée pluridimensionnelle, qui n'est pas exclusivement dédiée à la production d'un horizon de sens commun. En effet, les journaux n'ont pas tout à fait la même fonction et n'adoptent pas tout à fait les mêmes stratégies, selon les caractéristiques des instances qui les produisent (associations d'éducation populaire/comités de quartier) et les objectifs que leurs membres ont attribués aux journaux. Trois fonctions principales sont ainsi identifiables :

- une fonction d'interpellation vis-à-vis des pouvoirs locaux et des habitants quant aux aménagements et équipements sur le quartier ;
- une fonction de transmission de savoirs et de médiatisation de la vie du quartier pour et par ses occupants ;
- une fonction d'inversion de stigmate et d'émancipation, en donnant la parole à celles et ceux qui ne l'ont que rarement et en portant des revendications de justice sociale et d'accès au droit commun.

Si ces trois fonctions peuvent apparaître dans la plupart des journaux, elles n'en demeurent pas moins investies de façon distincte, certains privilégiant l'une plutôt que l'autre. L'action de terrain des associations éditrices est ainsi susceptible de mettre en évidence des représentations différenciées du rôle et des missions de la presse associative de quartier. L'engagement dont elles relèvent y est abordé de deux façons très différentes l'une de l'autre. Pour la presse émanant de comités de quartiers non prioritaires, l'engagement citoyen réside dans l'amélioration des conditions du « vivre-ensemble », du cadre de vie, par la participation à la gouvernance locale et le maintien d'une socialité, d'une culture propre au quartier ou dans laquelle il s'insère. Pour la presse associative implantée dans les quartiers prioritaires, non issue de comité de quartier, l'angle d'approche principal est celui de l'accès : accès à l'expression, accès à l'emploi, aux droits fondamentaux. Cet accès se fait corollaire de la lutte contre les exclusions, les discriminations et exprime la volonté de créer des espaces d'expressivité, de partage et de solidarité entre et pour les habitants.

En outre, les différences lexicales et l'évolution de certaines thématiques au fil des années rendent manifestes des relations plus ou moins apaisées ou conflictuelles qui entrent en contradiction avec les principes d'une gouvernance urbaine qui serait fondamentalement orientée vers des horizons de sens, d'attentes et d'actions communs et dans lesquels les partenaires de la société civile organisée joueraient un rôle univoque. Dans cette presse associative, ce sont

les associations et les habitants qui apparaissent comme les acteurs clés du quartier. Les journaux contribuent ainsi à promouvoir le rôle de ces derniers dans l'animation de la vie locale.

Après ce panorama des horizons discursifs auxquels le quartier pouvait être associé à travers les discours produits dans trois types de configurations médiatiques différentes, c'est précisément aux représentations du « citoyen » et de « l'habitant » en contexte local auxquelles nous avons souhaité nous intéresser. A cette fin, nous interrogeons la variance de ces deux objets discursifs, au sein des deux dispositifs dont nous avons présenté la nature participative : la presse associative de quartier et les conseils citoyens.

CHAPITRE 11. VARIATIONS DES OBJETS DISCURSIFS « CITOYEN » ET « HABITANT » EN CONTEXTE LOCAL

L'habitant est de plus en plus sollicité, comme si participer à la vie locale, en tant qu'habitant prenait la forme d'une véritable injonction civique (Vedel, 2000). La figure de l'habitant-citoyen, en raison principalement de la multiplication des initiatives participatives en contexte local, présente ainsi des contours flous (*Ibid.*) et par conséquent des défis analytiques. Ces figures ou catégories d'acteurs ont dès lors donné lieu à des publications visant à en clarifier les contours, les contextes, les fonctions, rôles et représentations qui y sont associées (Sauvage, 1992, Fourniau, 2007 ; Neveu, 2003, 2011).

L'appellation « conseil citoyen » utilisée pour désigner une instance dont le rôle est largement corrélé à des usages et fonctions propres à « l'habiter », tend à rendre ces contours moins saisissables, comme si la consubstantialité entre l'habitant et le citoyen tendait à devenir synonymique. Pourtant l'acquisition de la citoyenneté reste dépendante de la nationalité et correspond à un statut politique non réductible à « l'habiter ». La montée en puissance de la figure de l'habitant et les ambiguïtés qui existent entre les usages sociaux de l'habitant et du citoyen invitent à les appréhender en contexte car il semble vain, compte-tenu des transformations de la citoyenneté évoquées plus haut d'en réduire le périmètre à une définition strictement juridique (Neveu 2003, 2011).

À ce titre, la dialectique entre citoyenneté et « citadinité » (Boure & Lefebvre, 2003 ; Rampon, 2013) est susceptible d'éclairer les convergences opérées par les dispositifs et les divergences lexicales observées. Au citoyen correspondrait un être abstrait et transcendant ; au citadin, le quotidien et l'ordinaire de la ville (Rampon, 2013). La ville et *a fortiori*, le quartier, prendraient la forme d'un bien commun, localisé et circonscrit, celle d'*« un lieu concret, la ville, qui renvoie à des formes particulières d'occupation, d'organisation et de représentation de l'espace, et qui plus est de l'espace vécu et pratiqué »* (Boure & Lefebvre, 2003, p. 68). Ainsi, les formes de la vie urbaine, l'organisation et la gestion des territoires sont des thèmes qui, dans un monde de plus en plus urbanisé, intéressent la majorité des citoyens et renvoient à des pratiques quotidiennes et familières (Bacqué & Gauthier, 2011).

Pour contribuer à ces réflexions nous avons cherché à circonscrire lexicalement les apparitions des formes « habitant » et « citoyen » dans les corpus des conseils citoyens et de la presse associative de quartier. Nous souhaitions en effet questionner spécifiquement la relation entre les apparitions lexicales de ces figures et deux types de dispositifs participatifs, l'un octroyé, l'autre conquis.

11.1. Dans les conseils citoyens : l'habitant, une figure prepondérante

Au cours des séances plénières des conseils citoyens, ce sont les habitants qui sont majoritairement évoqués (591 occurrences pour la forme « habitant » contre 127 occurrences pour la forme « citoyen »). La forme apparaît principalement au pluriel, dans les segments relatifs au contrat de ville, sa compréhension et sa mise œuvre par les conseils citoyens (classe 1) :

> « *Ce qui serait très bien c'est que vous participiez à la commission qui s'appelle « cadre de vie », c'est une commission au sein du conseil-citoyen qui s'appelle « cadre de vie » et qui est ouverte à des* ***habitants****, elle n'est pas réservée aux gens du conseil_citoyen* » (conseil citoyen Reynerie – Mirail - Université, mai 2016, femme, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 1).

> « *La communication et comment on fait pour communiquer parce qu'il ne faut pas oublier que nous sommes, que le conseil citoyen sa mission prioritaire si j'ai bien compris c'est quand même recueillir auprès des* ***habitants*** *des quartiers leurs vœux* » (homme, conseil citoyen Trois Cocus – La Vache, mars 2016, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 1).

La forme est également présente, dans une moindre mesure, dans la classe relative aux projets et aux associations (classe 10) :

> « *Ça c'est la casquette que j'ai aujourd'hui, comme on dit, moi en tant qu'****habitante*** *à Bellefontaine et je suis bénévole, j'ai grandi ici, je connais pas mal d'associations* » (femme, conseil citoyen de Bellefontaine - Milan, mars 2016, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 10).

> « *Créer un événement qui rassemblerait un maximum d'****habitants*** *à une cause commune sur le thème de la mixité, donc nous avons décidé qu'on va mettre au point une marche, il y aura une course* » (femme, conseil citoyen Reynerie – Mirail – Université, avril 2016, extrait du concordancier de la forme « habitant » dans la classe 10).

C'est à cette même classe que la forme « citoyen », qui ne comporte que 127 occurrences, est significativement corrélée. Si nous avions pris soin de différencier la forme « citoyen » du syntagme « conseil citoyen » en plaçant un tiret bas (« _ ») entre les deux formes, lorsque celles-ci apparaissaient côte à côte, nous n'avons pas réitéré l'opération s'agissant des formes « conseiller » et « citoyen ». Or, il apparaît que la grande majorité des occurrences du terme « citoyen » correspondent à ce cas de figure. Néanmoins, un second contexte lexical rend compte de la citoyenneté perçue non pas comme un statut, mais comme un acte et la forme

tend à être utilisée en tant qu'adjectif qualificatif. En outre, lorsqu'il est évoqué, le citoyen devient le destinataire des activités des associations.

> « *L'association « Dire » : poursuite du parrainage des arbres du petit bois, travail sur l'égalité homme et femme, développer les actions* ***citoyennes*** *en faveur de la laïcité. Après on a parlé de la sécurité [...]* » (femme, conseil citoyen de Bellefontaine - Milan, octobre 2016, extrait du concordancier de la forme « citoyen » dans la classe 10).

> « *Voilà, il y aura tous les conseillers* ***citoyens*** *de tous les conseils_citoyens de France* » (femme, conseil citoyen de Soupetard - La Gloire, octobre 2016).

Ainsi, dans les conseils-citoyens, le citoyen est très peu évoqué en dehors des rôles dévolus à l'instance et à ses membres. Le citoyen est lié à l'identité « conseil citoyen » et ce dernier oriente résolument ses actions et discussions en direction de l'habitant. L'habitant apparaît, au côté des associations, comme l'acteur principal du quartier et le public des actions engagées par les conseils citoyens.

11.2. Dans la presse associative : l'habitant, un citoyen *in situ*

La distribution de la forme « habitant » (3148 occurrences) dans la classification initiale opérée sur le corpus de presse associative est significativement associée à la classe relative aux projets d'équipements et l'aménagement en termes d'infrastructure sur le quartier (classe 1),

> « *Au-delà du débat sur la nécessité ou non de densifier Toulouse, des questions concrètes se posent désormais avec acuité : concentrer toujours plus d'****habitants*** *sur un même territoire, cela pose au final la dimension humaine de nos quartiers* » (7notrequartier, n°34, mai, 2011, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 1).

> « *L'impérieuse nécessité d'un équipement collectif au service du quartier pour les enfants et pour tous, voilà qui concerne toutes les familles des Chalets et par-delà tous les* ***habitants*** » (La Gazette des Chalets, n°05, mars 1996, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 1).

Puis, dans une moindre mesure, à celle qui se rapporte à l'emploi, à l'insertion, et aux accompagnements socio-éducatifs (classe 4)

> « *Je me bats depuis 1998, j'ai fait mon étude de marché, j'ai prospecté auprès des* ***habitants****, mon projet permettrait de créer des emplois alors quoi on me bloque par rapport au local et ça me décourage* » (Les Coursives d'Empalot, n°10, novembre 2002, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 10).

> « *La restauration d'un cadre de vie permettant à chacun de s'épanouir et de disposer des services auxquels tout* ***habitant*** *a droit et enfin soutenir la création de richesses pour les territoires et pour les ménages en favorisant le développement des entreprises, l'accès à l'emploi et l'insertion des plus précaires* » (Les Coursives d'Empalot, n°133, février 2015, extrait du concordancier de la forme « habitant », classe 10).

C'est également celle dans laquelle la forme « citoyen » (461 occurrences) est significativement présente, souvent sous la forme d'un adjectif. Elle qualifie une action citoyenne et fait aussi écho, à partir de 2015, aux conseils citoyens. Dans ce contexte, la citoyenneté semble embrasser une forme d'expression, d'engagement, qui n'est pas directement réductible à la vie du quartier, mais dans laquelle elle prend place. Dans le cas des conseils citoyens, l'expression citoyenne prend la forme de l'expression des habitants.

> « *C'est aussi l'engagement associatif politique que nous menons à la région : plusieurs actions pour encourager la vie associative et* ***citoyenne****. Je pense aux actions en direction de la jeunesse menées avec l'AFEV sur la citoyenneté* » (Les Coursives d'Empalot, n°50, novembre 2006, extrait du concordancier de la forme « citoyen », classe 4).

> « *La participation des habitants à travers des conseils* ***citoyens****. Qui peut participer à ces conseils* ***citoyens*** *? Des habitants, associations et actifs y participeront, avec, si le contrat est voté, les pourcentages suivants [...]* » (La Gazette des Pradettes, n°75, mars 2015, extrait du concordancier de la forme « citoyen », classe 4).

Dans chacun de ces corpus, on constate une zone de convergence, autour de l'action associative qui se déploie dans le quartier en faveur de l'emploi, de l'éducation à la citoyenneté, du « lien-social » et une zone de divergence sur des problématiques plus directement connectées à l'aménagement de l'espace et du cadre de vie, domaine dans lequel c'est l'habitant qui est plus volontiers invoqué, en tant qu'acteur et/ou destinataire. Cette première observation tend à corroborer les analyses qui décrivent l'habitant, le citadin à la fois comme *« [un] usager de la ville – au sens de la sociologie des usages – il pratique la ville quotidiennement et l'intègre dans son ordinaire » et comme « [un] destinataire [qui] est la raison d'être ultime des équipements et des services publics urbains rendant la ville habitable »* (Boure & Lefebvre, 2003, p.69). Cette figure de l'habitant et de « l'habiter » s'est avérée la plus à même de soutenir l'ensemble des revendications dont les usages de la ville, en terme de besoin et d'appropriation, sont porteurs.

Après constat d'une distribution très inégale de ces deux formes dans les classifications, leur fréquence d'apparition nous permet cependant de réaliser des sous-corpus afin d'affiner cette première définition et poursuivre l'exploration de ces zones de convergence et de divergence. Si l'habitant est définitivement la figure la plus présente, nous souhaitons à présent observer la pluralité de ces contextes d'apparition. Toutefois, en raison d'une part du peu d'occurrences de la forme « citoyen » dans le corpus des conseils citoyens et d'autre part de la grande homogénéité de ses contextes d'apparition, nous avons décidé de nous focaliser dans les pages qui suivent exclusivement sur les résultats obtenus sur les sous-corpus construits à partir du corpus de presse associative.

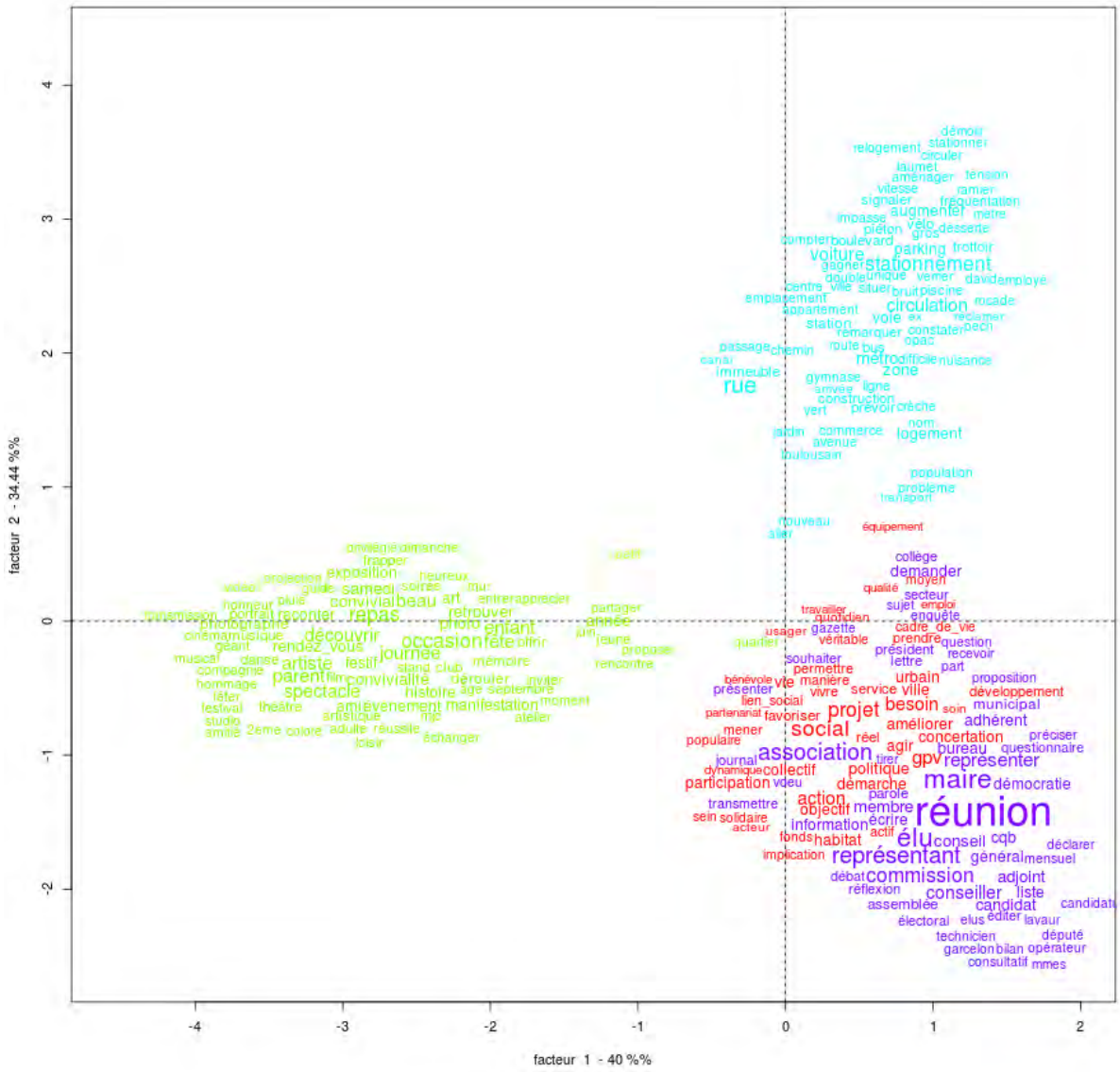

Figure 25 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, sous-corpus « habitant » du corpus « presse associative » (*IRaMuTeQ*)

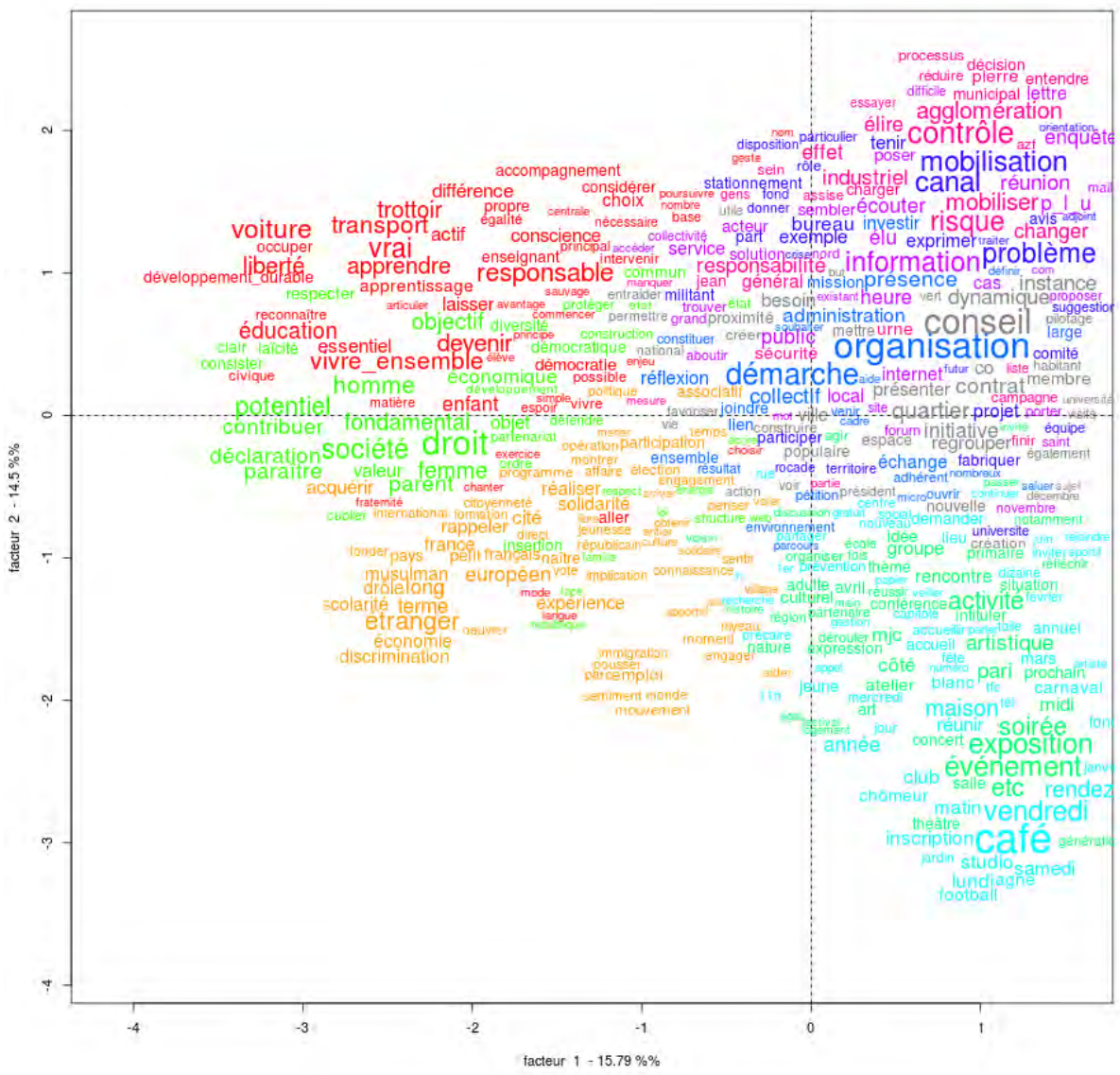

Figure 26 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, sous-corpus « citoyen » du corpus « presse associative » (*IRaMuTeQ*)

Ces deux AFC ont été effectuées sur les Classifications Hiérarchiques Descendantes appliquées aux sous-corpus respectivement constitués à partir du concordancier des formes « habitant » et « citoyen »[119] dans le corpus de presse associative. Toutes deux ont permis de con-

[119] Le sous-corpus « habitant » contient 610 textes, 3898 segments de texte et 146990 occurrences. Le sous-corpus « citoyen » quant à lui est composé de 258 textes, 520 segments de textes et 19495 occurrences. Pour ne pas se perdre en digressions, nous avons fait le choix de ne livrer ici que les résultats des AFC qui rendent plus évidente la distance entre les classes que les CHD et sont ainsi plus à même d'illustrer notre propos.

server un taux équivalent de segments classés[120]. Or, la classification appliquée à la forme « citoyen » fait apparaître des variations d'apparition contextuelles plus importantes que la forme « habitant », probablement en raison de la taille plus modeste du corpus[121]. Néanmoins, la pluralité des profils lexicaux rend compte d'un objet discursif « citoyen » en contexte local, plus polysémique et moins stabilisé.

S'agissant de l'habitant, l'AFC ne laisse pas subsister d'ambiguïtés. L'axe vertical (1er facteur) matérialise une frontière entre les activités, plus récréatives proposées aux habitants et celles, plus sérieuses, relatives à l'aménagement du quartier. L'axe vertical (2nd facteur) subdivise ces enjeux urbains en deux catégories, ceux se rapportant à l'aménagement des axes de circulation (piétons, automobiles) et ceux liés aux équipements et aménagements prévus sur le quartier (en rouge) donnant lieu à concertation, discussion entre pouvoirs publics et habitants ou intermédiaires, dans le cadre du fonctionnement de la démocratie locale et/ou la démocratie de proximité. Les principaux contextes sont ainsi ceux des animations et des aménagements du quartier.

Pour le citoyen, l'analyse est plus équivoque, toutefois l'AFC rend compte d'une scission assez nette. Cette scission est d'abord verticale, entre d'un côté (gauche), des univers thématiques qui relèvent de niveaux d'identification non liés au quartier dans lesquels il est question de droit(s) et valeurs, des conditions de vie des étrangers, de pratiques « responsables », dans le cadre du développement-durable ou celui d'un « vivre-ensemble », d'apprentissage et d'éducation. A droite, on retrouve des univers plus associés au cadre de vie, ceux du « citoyen en tant que riverain » (Fourniau, 2007), qu'il soit appelé à se mobiliser dans le cadre d'enjeux d'aménagements ou en tant que public destinataire d'événements culturels.

L'axe horizontal renvoie à une distinction similaire à celle observée dans le cas de l'habitant, entre des activités plus récréatives et événementielles (cafés citoyens, expositions) et celles liées aux mobilisations autour de problèmes et d'enjeux locaux (aménagement, gestion et contrôle des risques environnementaux, informations). Celles-ci, plus ou moins apaisées, peuvent se dérouler dans le cadre des instances prévues par la démocratie locale ou relever de l'auto-organisation des citoyens. Elle est porteuse d'une dimension plus revendicative que celle observée dans le cas de l'habitant.

Le citoyen semble ainsi être la figure invoquée lorsqu'il est question de droits, que l'on détient ou dont on est privé, de responsabilité individuelle en matière de « vivre-ensemble » et d'environnement, de valeurs, et donne lieu à un apprentissage dans lequel les associations sont parties-prenantes. Il est également la figure porteuse de mobilisations, dans des contextes liés au quartier mais qui ne s'y réduisent pas pour autant. Il est ainsi porteur de vertu civiques

[120] 86,7 % pour le sous-corpus « habitant » et 87% pour le sous-corpus « citoyen ».

[121] Le corpus constitué à partir de la forme « citoyen » étant plus petit que celui construit à partir de la forme « habitant », les structures lexicales identifiées y sont plus instables, ce qui tend à renforcer l'hétérogénéité.

et politiques qui sont moins directement associées à l'habitant qui reste un usager, un observateur et un porte-parole des espaces habités.

Si chacun des rôles dont ces figures sont porteuses revêt une importance singulière dès lors que l'on s'intéresse aux modes de participation, les deux ne sont pas interchangeables et ne paraissent pas non plus, d'un point de vue sémantique se situer dans un continuum qui irait du particulier au général. Ils paraissent s'orienter vers des ethos, des horizons d'attentes et de valeurs différents. Ces résultats interrogent directement les vertus éducatives à la citoyenneté que suppose la démocratie participative en contexte local et repose avec force les ambiguïtés du localisme en matière de participation, dès lors que ce dernier se restreint à une prise en compte de l'environnement vécu (et non simplement espace) sous l'angle du cadre de vie. Ainsi, s'intéresser aux différentes représentations de l'habitant et du citoyen pourrait permettre d'éclairer la manière dont une citoyenneté locale serait susceptible d'exister en rendant visibles les modes « d'agir » et « de subir » de chacun ainsi que leurs horizons d'attentes respectifs.

La participation locale ne dispense pas d'orientations collectives même si les crises du politique et du social tendent à circonscrire son expression individuelle dans les espaces vécus, perçus comme les socles les plus accessibles du « vivre-ensemble » et du « lien-social ». De fait, dans les conseils citoyens, il n'est jamais question de politique en tant que telle (Carrel & Talpin, 2012) ; ce sujet clivant, tantôt jugé comme relevant d'une affaire privée[122], tantôt jugé comme stérile ou non pertinent dans le cadre de cette instance, est systématiquement évacué au profit d'une consensualité focalisée sur les problèmes du quartier. Si ces problèmes peuvent donner lieu à des prises de positions dissensuelles, elles restent dans le cadre acceptable d'avis et d'opinions sur les problèmes concrets du quartier. Ce dialogue entre une représentation à connotation négative de la politique et une expression positive, pragmatique, difficile à circonscrire du politique, a été exprimé d'une manière on ne peut plus claire par des membres du conseil citoyen de la Reynerie, au cours d'une séance plénière, voici un extrait des échanges :

- *« Mais politique, pas politique qui fâche, pas politique « vraiment vraiment », mais politique…*
- *De la Politique de la ville, tu veux dire ?*
- *Citoyenneté ?*
- *On voit les petites…*
- *Circulation ?*
- *Stratégies ?*
- *Chez qui frapper. Chez qui frapper pour avoir de l'aide.*
- *Voilà. Stratégiquement.*
- *Identifier les interlocuteurs relais »*

[122] Cela nous a été communiqué dans le cadre de discussions informelles.

La politique qui ne fâche pas, celle qui est valorisée car résolument pragmatique, passe par l'identification de partenaires susceptibles d'agir comme des leviers vers l'action, la résolution des problèmes. Cette vision pacifiée et pragmatique de la politique, visiblement plus à même à s'exprimer en contexte local, semble ainsi particulièrement compatible avec une régulation des espaces comprise à l'aune de la gouvernance, dans laquelle l'impératif délibératif se trouve mobilisé de façon conjointe avec une certaine injonction à participer à l'amélioration de la vie du quartier. Dans ce contexte, l'acteur privilégié est l'habitant et la citoyenneté tend à être perçue en tant qu'action, responsable, plutôt que comme un statut juridique.

C'est aussi à l'aune du pragmatisme que les indicateurs de bien-être co-construits avec les habitants se laissent saisir. Toutefois, ce pragmatisme questionne directement l'inégalité de la répartition tant des capitaux symboliques, que des compétences et pouvoirs sociaux. Définir et mesurer le bien-être s'avère être une entreprise à la fois d'enrichissement sinon de dépassement des horizons normatifs du néolibéralisme et à la fois un cantonnement de « l'agir » à des niveaux très circonscrits. Nous verrons que dans ces démarches participatives, l'impératif délibératif se trouve associé à l'impératif de durabilité, bornant ainsi l'espace des possibles d'un « vivre-ensemble » en mal de réinvention.

PARTIE V. DEFINIR ET AGIR POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS, LA PARTICIPATION AUX PRISES DE L'IMPERATIF DE DURABILITE

La réflexion autour des indicateurs de bien-être accompagne les théorisations de modèles économiques critiquant les objectifs de croissance perpétuelle et s'intéressant à une définition non économique de la qualité de vie. Cette réflexion témoigne d'une autre façon de penser la société, d'agir sur elle en recherchant un mode de quantification et de mesure adéquat (Desrosières, 2014 ; Gadrey & Jany-Catrice, 2016). Ils sont également le reflet d'une considération pour le bien-être des générations futures tendant à favoriser une conception soutenable ou durable du développement. Mais la notion du bien-être ouvre une autre perspective. En remettant l'individu au cœur d'une responsabilité dont il est difficile de définir si elle est individuelle ou si elle reflète une nouvelle façon de percevoir le collectif, la notion de bien-être semble engager une synthèse entre les enjeux de protection de l'environnement et ceux du « vivre-ensemble » ou de la cohésion sociale.

CHAPITRE 12. LES INDICATEURS DE BIEN-ETRE ENTRE DURABILITE ET COHESION SOCIALE : LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HORIZON NORMATIF ?

La montée du chômage et de l'exclusion sociale à partir des années 1970 ont remis en question les progrès accomplis en matière de droits de l'homme. Ces constats et interrogations ont conduit le Conseil de l'Europe à formuler un nouvel objectif de progrès sociétal : la cohésion sociale, avalisée lors du Deuxième Sommet des chefs d'états en 1997, définie comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres par la coresponsabilité des acteurs »[123].

Cette définition part de la perception d'un changement de paradigme dans la notion de responsabilité. Le modèle de l'État providence dans lequel la responsabilité d'assurer le respect des droits et le bien-être de tous revient en premier lieu aux Etats et aux institutions publiques (les acteurs économiques se chargeant de la production et de la croissance) a cédé le pas, avec la globalisation de l'économie, la montée en puissance d'instances décisionnelles supranationales et infranationales interdépendantes, l'imposition concomitante de la gouvernance comme mode et système de régulation des décisions politiques, à une phase dite de « société providence ». Dans ce nouvel espace politique, la responsabilité du bien-être des générations présentes et futures reviendrait à l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, citoyens, acteurs économiques, associations, etc.). L'implication de tous les membres de la société dans ces objectifs de bien-être, à la fois individuels et collectifs prend dès lors le nom de « coresponsabili-

[123] Site WIKISPIRAL [https://wikispiral.org/]

té ». Sa concrétisation dans un contexte de gouvernance articulant des échelles territoriales diverses illustre par ailleurs très bien le concept de « glocalisation ». Portées au niveau international par des institutions telles que le Conseil de l'Europe, l'ONU, l'Union Européenne ou encore l'OCDE, les mesures du bien-être sont mises en œuvre à différentes échelles territoriales sous différentes formes. En effet, ces mesures n'ayant pas toutes les mêmes objectifs, des distinctions peuvent alors s'établir entre la mesure du bien-être conçu comme un synonyme de la qualité de vie, les mesures attitudinales, les mesures sur critères objectivés et celles faisant intervenir les citoyens dans les phases de définition et de commensuration. En d'autres termes, ce qu'il convient de mesurer (ce qui compte) et comment le fait-on. Ces démarchent reposent à la fois sur l'impératif délibératif et le principe de coresponsabilité. Cette coresponsabilité renvoie à un système de valeurs complexe qui associe un principe collaboratif défini à l'aune de la cohésion et de l'impératif de durabilité. Il y aurait là au moins deux paradoxes, dans la mesure où l'impératif délibératif se trouve subordonné à l'impératif de durabilité.

Par ailleurs, la question environnementale est aujourd'hui dominée par un discours canonique à dimension gnoséologique. Son processus de légitimation repose en partie sur sa capacité à produire un ordre de discours expert capable d'objectiver l'impact de l'homme sur son environnement et les défis qui se posent à l'humanité. La question environnementale, complexe et plurielle repose ainsi pour être correctement appréhendée sur des savoirs techniques et experts pluridisciplinaires particulièrement poussés, s'évertuant à mesurer l'impact du réchauffement climatique et des multiples pollutions, en termes de santé, de biodiversité, d'épuisement des ressources et des solutions à mettre en œuvre. Sa dernière caractéristique est d'être globale. Elle ne peut être circonscrite à un espace décisionnel particulier, bien que tous les territoires ne soient pas soumis aux mêmes pressions écologiques. L'effet est global et systémique mais tous les acteurs n'ont pas la même responsabilité, ni le même pouvoir, ni la même empreinte écologique.

Comment cet horizon qui s'impose comme une condition *sine qua non* de la survie de l'espèce humaine sur Terre peut donner lieu à délibération ? Quelle place les savoirs profanes et expérientiels (Lochard, 2007) occupent-ils s'agissant de la question environnementale ? Et de la même manière, comment justifier éthiquement le principe de coresponsabilité ? Si l'impact de l'homme sur son environnement et les conséquences du réchauffement climatique sont indéniables, quelle place occupe la délibération dans les objectifs de durabilité ?

Plusieurs axes d'analyses se dessinent alors. Le premier tient à l'acceptabilité. Le second tient à la façon d'appréhender la place de l'homme dans son environnement et la redéfinition de la notion de développement. Enfin, le troisième tient aux formes d'actions concrètes à entreprendre et les dispositifs à mettre en place pour une gestion plus durable.

La participation peut dès lors prendre la forme d'une stratégie de gestion du social pour soumettre de façon consentie (Joule & Beauvois, 2017) les populations à une valeur intransitive, celle de la durabilité des modes de vie, de production, de développement. Cette intransitivité est décelable dans l'emploi de plus en plus courant de la notion, non moins ambiguë de résilience territoriale. En cela, ces démarches participatives, voire collaboratives, semblent enga-

ger une transformation des horizons normatifs, en partie prescriptifs, des cadres de l'action publique et trouvent une application très spécifiquement liée à la protection de l'environnement.

Les problématiques de préservation des ressources naturelles ont entraîné un changement dans les conceptions économiques, juridiques et politiques de l'environnement et par conséquent dans les modes de régulation jusque-là privilégiés pour son accès, son exploitation et/ou sa préservation. La nature économique des « biens naturels » est en effet difficile à définir. A l'heure actuelle, c'est le concept de biens communs qui tend à s'imposer. Ils sont non exclusifs mais peuvent être rivaux (épuisement des ressources) et leur appropriation par un particulier ou par une personne morale posent des problèmes d'ordre non seulement économique et politique mais également éthique : la nature ne peut appartenir à personne, mais dans ce cas comment assurer sa préservation[124] ? Le rapport Bruntland[125]proposait, avant que la théorie des biens communs naturels prenne son essor actuel avec la nobellisation en 2009 d'une de ses principales représentantes, E. Ostrom (1990) la notion de « patrimoine commun de l'humanité ». Si cette notion permet de déplacer la prise en compte des biens naturels d'une vision capitalistique (exploitation et production) à une vision patrimoniale (préservation et transmission) (Sébastien, 2006), elle n'en demeure pas moins porteuse d'ambiguïtés dans la définition des modes de régulation et des responsabilités en matière de préservation.

La montée en puissance de la coresponsabilité associée à la question du bien-être semble engager un nouveau tournant dans la gestion des biens communs naturels : de la réglementation gouvernementale et intergouvernementale à une gestion localisée des enjeux de préservation de l'environnement, pour le bien-être de « tous » et la « résilience » territoriale. Toutefois dans l'immédiat, ces logiques de régulation ne sont pas exclusives mais plutôt complémentaires. Les réglementations nationale et internationale fournissent les cadres dans lesquels (et sur lesquels) agiront ces initiatives locales, par exemple, les *Agendas 21*. On peut néanmoins se demander si ces dernières ne sont pas susceptibles d'enraciner les représentations partenariales dont la gouvernance est porteuse, en transmuant la notion d'intérêt général en intérêt collectif et par conséquent les formes de l'action publique, notamment à niveau local.

Le contexte de la décentralisation associé aux exigences de réduction des dépenses publiques a contribué à la généralisation de l'évaluation des politiques publiques orchestrées par les collectivités locales. Elles sont ainsi soumises à des obligations d'efficacité développées notamment par l'Union Européenne (cf. partie I) orchestrée par la MOC pour le pilotage indirect des

---

[124] Ces épineuses questions de régulation sont notamment abordées dans le célèbre ouvrage, « La tragédie des communs » de G.Hardin, paru en 1968.

[125] CMED,1988, Notre avenir à tous (Rapport Brundtland), Fleuve, Québec

politiques sociales. Nous l'avons vu, cette dernière, non coercitive[126], se fonde principalement sur :

- l'identification et la définition en commun d'objectifs à remplir (adoptés par le Parlement Européen);
- la définition commune d'instruments de mesure (statistiques, indicateurs, lignes directrices),
- le « *benchmarking* », c'est-à-dire la comparaison des performances des États membres et l'échange des meilleures pratiques (surveillance effectuée par la Commission)[127].

Les indicateurs de bien-être, en tentant de quantifier des données d'ordre qualitatif rendent possible la mesure et par conséquent, l'évaluation des politiques publiques selon le double aspect du ressenti des habitants d'un territoire et des résultats à atteindre. Leur usage en matière de politique publique locale obéit ainsi au principe de « l'*accountability* ».

En raison de cette inscription territoriale, les expérimentations pour la co-élaboration d'indicateurs de bien-être interrogent également les territoires en tant qu'espaces vécus et alimentent ainsi les questionnements autour de l'identité territoriale et de la citoyenneté territoriale.

Par la mise en cohérence de notions telles que la cohésion sociale puis territoriale, la préservation de l'environnement, la coresponsabilité et l'attractivité des territoires, ces expérimentations semblent réaliser une forme de compromis entre deux conceptions antagonistes du développement durable, l'une plaçant l'économie en son cœur et l'autre accordant une place centrale à la protection des ressources naturelles. Cette « troisième voie », celle de l'écologie de la citoyenneté, remettant l'humain au cœur du processus de préservation des ressources environnementales, était présente dès l'origine dans la notion de soutenabilité et de développement durable diffusée par le rapport « Bruntland ». Ces nouvelles orientations de l'action publique locale lui permettent de retrouver sa place dans le débat public (Sébastien, 2006).

Permettant la généralisation de la prise en compte des critères de qualité de vie (effectuant dès lors une mise en relation parfois tacite entre la qualité de vie et le bien-être), les indicateurs peuvent être déployés en vue d'accroître l'attractivité d'un territoire en conciliant à la fois le développement économique local et les conditions de vie des administrés dans leur ensemble. Ils s'ancrent ainsi dans un schéma de compétitivité des territoires et ce d'autant plus que la réflexion fondée sur des données statistiques disponibles a pour objectif d'en permettre la comparaison.

Ils sont également susceptibles d'œuvrer en faveur de l'inscription locale de l'impératif de durabilité comme composante intransitive du bien-être ou du « mieux-vivre » collectif, en favorisant la connaissance des actions mises en œuvre, leur impact et en permettant l'éven-

[126] Elle se laisse particulièrement bien appréhender par le concept de « *Soft Power* »

[127] Source : Europa.eu

tuelle mise en place de dispositifs de type « nudge » ou incitation à passer de l'idée à l'action (Thaler et al., 2008). Ils participent ainsi d'une démarche visant à synthétiser écologie et citoyenneté, dans le cadre de la gouvernance et de la coresponsabilité territoriale. Les acteurs d'un territoire définissent ensemble ce qu'est le bien-être, élaborent les dispositifs à mettre en œuvre pour son amélioration ainsi que les outils permettant d'en mesurer l'efficacité. Les dispositifs doivent être durables, c'est-à-dire prendre en compte le bien-être des générations futures. Cette démarche est parfaitement illustrée par la méthodologie *SPIRAL* (Societal Progress Indicators for All). Dans ce dispositif, la notion de coresponsabilité semble préconiser le passage d'un modèle politique de gouvernance locale de type« démocratie participative » à celui de « démocratie collaborative », en renforçant l'implication de tous les acteurs d'un territoire dans les projets de développement[128].

12.1. Le bien-etre : de la notion au concept

Notions sans âge, « bonheur », « bien-vivre », « mieux-vivre », « bien-être », apparaissent à présent régulièrement convoquées, le plus souvent en tant que synonymes dans des contextes politiques nationaux, locaux ou internationaux : tout comme la démocratie participative, le bien-être est à la mode et les questions liées au bonheur et au bien-être font l'objet d'une attention grandissante (Ottaviani, 2018). Portées au niveau international par des institutions telles que le Conseil de l'Europe, l'ONU par le truchement du PNUD (Programme des Nations Unies Pour le Développement), l'UE ou encore l'OCDE[129] (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), les mesures du bien-être et du bonheur[130] sont mises en œuvre soit localement[131] soit nationalement[132] ou encore à l'échelle communautaire[133]. Ces enquêtes prennent différentes formes : questionnaires d'attitudes, construction de batteries d'indicateurs, co-construction d'indicateurs avec les citoyens. La multiplication des « observatoires du bonheur », publics ou privés[134] ou les nombreux travaux des institutions interna-

[128] Source, site internet du référentiel SPIRAL [https://wikispiral.org/]

[129] OECD "Better life Index Initiative" [https://www.oecd.org/fr/statistiques/initiative-vivre-mieux.htm]

[130] La distinction entre bien-être et bonheur existe également en anglais (« well-being » / « happiness »), sans pour autant qu'elle fasse l'objet d'un consensus, en dépit de multiples travaux réalisés en ce sens (Ottaviani, 2018).

[131] C'est le cas par exemple en France et en Belgique.

[132] C'est le cas par exemple au Canada avec le « Canadian Index of Wellbeing », ou en Suisse avec le Système d'Indicateurs « Mesure du bien-être ».

[133] Voir l'enquête sur la qualité de vie dans l'Union Européenne réalisée en 2012 [http://ec.europa.eu/eurostat/cache/infographs/qol/index_fr.html]

[134] On peut mentionner « l'Observatoire Nantais du Bonheur », créé par des étudiants en Master Infocom et en lien avec « l'Observatoire International du Bonheur » (OIB) ou « l'Observatoire du Bonheur » créé par la firme Coca-Cola en 2010, ou encore l'Observatoire des bien-être(s) d'Ipsos Public Affairs

tionales (OCDE, Commission européenne, Conseil de l'Europe, etc.), think-tanks (ex : la Fabrique Spinoza) dédiés à de tels sujets témoignent de cet engouement.

Ces expériences sont portées par des institutions et des groupes, selon des logiques d'usages qui, nous le verrons par la suite, s'avèrent fort différentes. Cette diversité ajoute à la difficulté d'en cerner les enjeux mais révèle sa portée croissante en tant qu'« objet socialement jugé social » (Longhi, 2018).

La légitimation des questions attenantes au bien-être, au mieux-vivre ou au bonheur s'est trouvée consacrée par une résolution internationale adoptée le 19 juillet 2011 par le Conseil de l'ONU. Elle a instauré une Journée internationale du bonheur, qui a lieu depuis 2012 chaque 20 mars :

> *« Le monde a besoin d'un nouveau paradigme économique qui reconnaît la parité entre les trois piliers du développement durable. Les bien-être social, économique et environnemental sont indissociables. Ensemble, ils définissent le bonheur brut mondial »*[135].

Le bien-être est ainsi conçu comme « une approche globale de développement » décomposé selon trois pôles paritaires et complémentaires : l'économique, le social et l'environnemental. La question du bien-être est donc intimement liée à l'impératif de durabilité dont le développement durable constitue le paradigme. L'organisation internationale invite dès lors les États membres à « *élaborer de nouvelles mesures qui tiennent mieux compte de l'importance de la recherche sur le bonheur et le bien-être afin d'orienter leurs politiques nationales* ».[136]

Non coercitive mais formulant un cadre d'orientation politique, cette proposition a en France fait l'objet d'une législation récente, avec la Loi EVA SAS du 13 avril 2015. Elle fait suite, notamment, au rapport publié en 2009 sur la Mesure de la performance économique et du progrès social (Stiglitz et al., 2009). La visibilité croissante des discours portant sur la quantification et la mesure de bien-être ajoutent à cette notion une dimension éminemment politique.

L'usage de la notion de bien-être est devenu multiforme (Florin et Préau, 2013) et son sens semble évoluer en fonction de ses contextes d'usages, sans que cela permette d'en clarifier la sémantique exacte. Bonheur et bien-être, sont en effet depuis longtemps, utilisés comme argument commercial pour vendre des biens ou des services : les publicitaires, probablement les plus à l'aise à l'heure actuelle avec la connaissance et l'usage des bonheurs postmodernes (Beauvois, 2005), excellent à nous rappeler ce qui fait le bonheur, comme en attestent les

---

[135] Ban Ki-moon, à la tribune des Nations Unies, le 20 mars 2013. Cité par Forêt (2017, p. 11).

[136] Extrait de la résolution de l'ONU du 19 juillet 2011 :
[https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/65/309&Lang=F] (cité par Martin et al., 2015).

nombreux slogans mobilisant, par exemple, le bonheur : « Ouvre Coca-Cola[137], ouvre du bonheur », « Nutella, chaque jour, c'est du bonheur à tartiner », « Zéro tracas, zéros blablas. MMA, c'est le bonheur assuré », etc. (Martin et al., 2015). Le bonheur serait dès lors atteignable par la consommation de biens. La gestion du bonheur pénètre aussi peu à peu dans le management en entreprise, comme composante de sa culture, de son image de marque et de sa réputation (Russell, 2016).

Il est également posé comme objectif et vient instrumenter l'évaluation politique, notamment en matière de politique publique (sociale, territoriale, environnementale) dans des domaines aussi variés que la santé, l'environnement ou le travail. Dans le rapport « Stiglitz » (2009), le bien-être est appréhendé comme une dimension du progrès social, d'une richesse non économique et sa prise en compte passerait par la mise en place d'indicateurs statistiques. Le « bien-être des citoyens » et le « bien-être sociétal » sont considérés comme des critères d'évaluation susceptibles d'être mobilisés par la totalité des membres d'un collectif, d'une population. Le rapport de la commission souligne cependant que le bien-être est un phénomène complexe, pluridimensionnel, qui recouvre aussi bien les conditions de vie matérielles, la santé, l'éducation, le travail, que la participation à la vie politique, les liens et les rapports sociaux, l'environnement et l'insécurité (Florin & Préau, 2013). Il contribue ainsi à renouveler le regard sur la question de la mesure de la richesse d'une nation (Jany-Catrice & Méda, 2013)

Cette polymorphie explique que soit souvent accolé à la notion de bien-être, un qualificatif complémentaire : bien-être social, bien-être durable, bien-être territorialisé, bien-être environnemental ou encore économique, qui le surdétermine. Sommes-nous alors « *face à une notion polymorphe qui ne peut être définie en tant que telle, mais seulement par référence à une situation inverse, le mal-être, la souffrance, ou en association avec un autre élément, la santé, le travail ou les loisirs notamment ?* » (Florin & Préau, 2013, p.9)

Depuis les années 1990 principalement, la question du bonheur s'est progressivement constituée en objet de recherche en psychologie mais aussi en économie, soulevant notamment des controverses sur la question de la distinction entre « bien-être », concept clé de l'analyse économique classique, et « bonheur », notamment de sa quantification (Renault et al.,2017). La psychologie et notamment la psychologie positive se sont quant à elle focalisées sur les déterminants du bien-être, souvent envisagé sous l'angle de l'épanouissement personnel. Si l'économie et la psychologie ont été les pionnières dans ce domaine, d'autres disciplines des sciences sociales, comme l'histoire, l'anthropologie, la sociologie ou le droit, leur ont peu à peu emboîté le pas (Florin & Préau, 2013).

Le bien-être en tant qu'objet discursif s'avère par conséquent polysémique et transdisciplinaire. C'est cette plasticité des usages de la notion qui nous conduit ici à contextualiser le

[137] On doit à Coca-Cola la création d'un Observatoire du bonheur. Si l'on en doutait encore, connaître le bonheur des consommateurs semble particulièrement intéressant pour cibler toujours davantage le consommateur.

bien-être à partir de son inscription théorique avant de nous intéresser au contexte institutionnel qui a pu voir ressurgir la question du bien-être et du bonheur, sous forme de « technologies indicielles » (Bardet & Jany-Catrice, 2010).

Il serait cependant vain de condenser l'ensemble des écrits portant sur le bonheur, le bien-être, le bien-vivre, le mieux-vivre. On tentera toutefois d'en délimiter quelques tendances, celles-là même qui peuvent permettre d'éclairer pourquoi les discours sur la mesure du bonheur et du bien-être s'inscrivent à présent dans un processus complexe et ambivalent de légitimation politique. Cette polymorphie invite, non dans une perspective généalogique mais plutôt constructiviste, à poser quelques jalons de réflexion autour de quelques enjeux philosophiques, psychologiques, politiques, économiques et sociaux des notions de bien-être et de bonheur. Ce parcours théorique permet en effet de saisir les contours des enjeux communicationnels dont la notion de bien-être semble porteuse. Ce sont donc ces institutions de sens et ces communautés de discours, interdépendantes, que nous nous proposons de décrire brièvement ici. Nous nous attacherons également, dans une dernière partie à mettre en exergue les relations entre bien-être et participation.

12.1.1 Penser le bonheur et bien-être

Conceptuellement, le premier ancrage du bonheur est philosophique. Le bonheur est en effet une notion centrale et ancienne, qu'elle soit objet de philosophie ou l'objectif même de la philosophie.

> *« […] la philosophie n'a [...] pas été inventée comme on invente une science mais comme on s'invente soi-même en inventant un genre de vie, une askésis […] on oublie qu'elle consiste d'abord en une certaine disposition, une certaine façon de se comporter lorsque la chance, cessant de nous sourire, laisse place au malheur. […] Dans la profusion et la diversité des accents plus ou moins ascétiques, plus ou moins spéculatifs, des figures de la philosophie, s'opère donc aussi la définition du problème du bonheur, suspendu à la nature de nos représentations mais tout à la fois inscrit dans l'implacable nécessité de l'histoire »* (Obadia, 2006, p.3).

Le bonheur comme objet de quête est profondément inscrit dans la tradition philosophique. Il existe donc une profusion de définitions ou d'accents donnés au bonheur, que celui-ci soit placé au cœur de la jouissance des plaisirs terrestres et du côté du corps (hédonisme) ou au contraire versé vers la contemplation, l'esprit (ascétisme) ou qu'il soit paré de vertus civiques (eudémonisme). Il possède par conséquent des caractéristiques matérielles et immatérielles.

À « l'implacable nécessité de l'histoire » évoquée par S. Obadia, s'ajoute l'implacable déterminisme des cultures et des représentations. La psychologie et la psychologie sociale, ont ainsi contribué à attribuer au bonheur des propriétés relatives, intrinsèques et extrasèques (Kasser & Ryan, 1996), évaluatives (Veenhoven, 1997) et contingentes (Mroczek & Kolarz, 1998). Il relèverait ainsi d'un état d'esprit évaluatif (Veenhoven, 1997) que l'individu porte sur l'état de sa vie dans son ensemble, ou à un moment donné (Mroczek & Kolarz, 1998). Cet état d'esprit est donc évolutif, contingent et conjoncturel, tributaire à la fois de l'âge, des circonstances, qu'il s'impose à l'individu ou qu'il le performe. En outre, cette évaluation semble

s'effectuer en comparaison des situations qu'il lui est donné d'observer (Clark et al., 2008), par l'expérience directe ou médiée (Guilbert & Lebaron, 2017). Enfin, le bonheur peut aussi tenir le rôle d'un objectif à atteindre, d'une quête qui peut s'avérer individuelle ou collective (Kanyinku, 2010).

Mais, si d'une part, l'aspiration au bonheur, ne peut, aujourd'hui encore être considérée comme le but de toute existence humaine, ou non-humaine (Tocqueville, 1848 ; Beauvois, 2005), il ne se prête pas non plus, d'autre part, à une définition univoque et universelle (Beauvois, 2005 ; Martin et al., 2015). La définition que l'on donne du bonheur, comme de chaque événement d'une vie est en effet fondamentalement tributaire des cultures, des systèmes de valeurs, de croyances ainsi que des normes d'une société donnée (Bruner, 1990 ; Hofstede, 2001 ; Triandis et al., 1986 ; Schwarz, 1992). Les différences semblent résider pour beaucoup dans deux conceptions sociétales : « individualistes » et « collectivistes » (Hofstede, 2001 ; Triandis et al., 1986), ou « communalistes » (Beauvois, 2005).

> « *Dans une société individualiste, l'individu accorde plus d'importance à lui-même qu'aux autres. Il recherche l'épanouissement personnel, aspire à une certaine liberté d'action et agit pour atteindre des objectifs précis. En revanche, dans une société collectiviste, l'individu accorde la priorité au groupe et au lien social entre ses membres, recherche l'harmonie et le consensus, privilégie l'égalité et agit pour atteindre des objectifs communs* » (Martin et al., 2015).

Il y aurait donc, en matière du bonheur une affaire de culture, de politique, de valeurs, d'horizons normatifs et de contingence. On conviendra donc sans peine, que bonheur et bien-être ne peuvent se définir en-dehors du cadre historique, culturel et social dans lesquels ils sont mobilisés et que, selon l'idée du bonheur que l'on adopte, l'idée de liberté, de collectif s'en trouve nécessairement influencée, et réciproquement. Les représentations du bonheur et du bien-être apparaissent ainsi comme des variables dépendantes d'un système culturel, normatif, moral, politique et historique complexe et ces notions entretiennent par conséquent des relations ambiguës avec la gouvernementalité.

L'objectivation du bonheur en tant que bien ultime revêt parfois une vocation à l'universalité que l'on peut retrouver par exemple, dans la pensée humaniste et dans la tradition juridique ayant abouti à la consécration de Droits de l'Homme, jusqu'à la demande, plus récente de la reconnaissance d'un « droit au bonheur »[138]. Le bonheur aurait donc, aussi, une dimension civique, politique, éthique et sociale. Il peut d'ailleurs être présenté comme un principe fondateur de l'action politique comme en attestent la Constitution de la République française du 24 juin 1793 ou la création plus récente du Bonheur National Brut au Bhoutan (BNB)[139]. La

[138] Source [http://www.droitaubonheur.org]

[139] Mis en place depuis 1972, dans un système politique monarchique, le Bonheur National Brut (BNB), prend en compte quatre facteurs distincts : la croissance et le développement économique ; la conservation de la culture ; la préservation de l'environnement ; et la gouvernance responsable.

constitution américaine a quant à elle placé le bien-être (well-being) et non le bonheur (happiness) aux fondements de la nation. Bonheur et bien-être semblent pouvoir être des affaires d'État. C'est donc à l'aune de la garantie collective des conditions de réalisation du bonheur et du bien-être comme objets d'une quête personnelle et collective, que ces deux notions deviennent politiques. Cela dit, la détermination de critères de bien-être et de bonheur censés garantir l'effectivité de tels principes politiques est une entreprise très hasardeuse et particulièrement clivante.

En effet, la tradition aristotélicienne lie intimement le bonheur à l'idée de vertu (Berger et al., 2011). Il contient donc une charge morale de laquelle il est difficile de se départir dans la mesure où la notion de « bon », de vie « bonne » est nécessairement tributaire de normes sociales, éthiques et morales. C'est également une affaire de jugement, de valeur qui conduit Tocqueville dans son essai *De la démocratie en Amérique (1848)*, à craindre que la pensée libérale florissante ne pousse à se complaire dans les « bonheurs médiocres ». Il met ainsi en exergue les relations ambivalentes de la démocratie et des mœurs.

> *« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres. […] Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages ; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? »* (Tocqueville, 1981, p.385)

Le bonheur et le bien-être ne sont donc pas pour autant synonymes de démocratie et contiennent incontestablement une dimension axiologique. Les grands paradigmes politiques ont tous une certaine idée du bonheur et elle est loin d'être univoque.

> « *Il n'y a pas de régime politique durable si les citoyens s'y sentent, sinon « heureux » – le bonheur est jugé à bon droit comme une affaire privée –, du moins « à l'aise » [...] En 2001, dire qu'une Institution politique peut contribuer au bonheur fera sourire ou frémir. Il y a trop de barbarie au nom de lendemains lyriques* » (Lamassoure, 2001, p. 255).

A. Lamassoure établit clairement et de façon intransitive, une distinction normative entre bonheur et bien-être. Pour se prémunir de toute dérive totalitaire, le bonheur devrait demeurer une affaire privée et individuelle tandis que la société pourrait se permettre d'œuvrer à ce que les administrés soient « à l'aise ». Le bien-être dont la charge morale, éthique et politique ap-

paraît dès lors moins forte et plus objectivable, se prêterait ainsi davantage à devenir une affaire politique dans les sociétés libérales. En d'autres termes, le bien-être pourrait donner lieu à une objectivation tandis que le bonheur resterait fondamentalement subjectif.

Schématiquement on peut donc envisager que dans la tradition libérale, individualiste, l'idée de bonheur entretient une relation privilégiée avec le bien-être et l'intérêt privé. C'est à l'individu de réaliser son bonheur privé, sans que l'État ou le collectif puisse s'en mêler, considérant que les individualités sont, en matière de bonheur, comme de politique, difficilement conciliables. Si l'État, doit se mêler de bonheur, ce n'est que pour en garantir des conditions d'accès. Il conviendra donc d'établir une liste de besoins fondamentaux dont la satisfaction rend envisageable l'accès au bien-être en tant qu'évaluation portée sur la qualité de sa vie. Libre à chacun ensuite d'accomplir son bonheur selon ses désirs et son libre arbitre.

Dans une tradition plus communaliste, chacun doit concourir au bonheur ou au bien collectif, commun, qui n'est pas perçu comme la somme des intérêts privés mais un consensus en vue d'un intérêt général[140] ou de la gestion d'un commun, moyennant, le cas échéant, la restriction des libertés individuelles. L'État, ou le collectif (dans le modèle auto-gestionnaire) n'est plus un simple garant mais un programmeur. Il doit garantir l'effectivité de cet intérêt général et se doit de prendre en compte un certain nombre d'inégalités, à corriger, en vue de parvenir à une vision, plus ou moins intégrative, du bonheur comme du collectif. Elle implique par conséquent que les horizons communs fassent l'objet d'une définition collective, qui dans une société démocratique ne peut se concevoir sans délibération préalable. Cela implique également que ces horizons et objectifs puissent être régulièrement actualisés. Si la satisfaction de besoins fondamentaux entre également en considération, leur périmètre s'en trouve considérablement élargi et peut donner lieu à des extensions. Les préférences axiologiques s'articulent ainsi autour de trois questions fondamentales : le collectif doit-il prendre en charge la définition et la réalisation du bien-être (bien-être social) ? Si oui, comment entreprend-il cette définition (délibération, technocratisme, despotisme éclairé ?). Enfin, quels critères et quels outils mobilisent-il pour en garantir l'effectivité ?

Les relations que le pouvoir politique entretient avec le bonheur et le bien-être, se traduisent d'une part par la possibilité de définir des objectifs sociaux communs à atteindre et d'autre part, par un continuum de positions quant à la reconnaissance collective (donc juridique) des besoins fondamentaux que le collectif a le devoir de satisfaire. Le welfarisme (ou providencialisme) incarne cette forme de perception. Le collectif, matérialisé par l'État prend en charge l'objectif du bien-être collectif, par l'instauration de mécanismes de réglementation et de planification. Celui-ci prend la forme d'une garantie minimale de l'existence qui assurerait à l'individu une vie digne. Garantir le bien-être, serait rendre possible le bonheur. La définition des objectifs de bonheurs collectifs, sont des horizons à atteindre qui sont intrinsèque-

[140]Dans la conception rousseauiste du contrat social. Voir Rousseau, Du contrat social ou principe du droit politique.

ment liés à la façon dont ce collectif se définit et à la perception culturelle de la place de l'homme dans son environnement social et naturel (Solon, 2016).

À ce titre, les notions de « progrès » et de « développement » sont elles-mêmes des construits culturels dont, ni la compréhension ni la quête, ne font pas l'unanimité. Elles sont *a priori* incompatibles avec des représentations du monde qui procèdent d'une perception cyclique du temps. De la même manière, « progrès » et « développement » n'ont pas de sens dès lors que c'est un équilibre, voire une symbiose entre l'homme et son environnement naturel qui caractérise une vie bonne (*Ibid.*, 2016). Les perceptions de la « nature » et de l' « environnement »[141], ne sont pas non plus univoques, selon qu'elles s'inscrivent dans une perspective « anthropocentrée », « écocentrée » ou « sociocentrée » (Sébastien, 2006). La nature peut être pensée comme un stock de ressources limitées, comme une composante de l'environnement, comme un (bien) commun (Dardot & Laval, 2014), un patrimoine, etc. Ces représentations conditionnent ainsi les appropriations différenciées de la formule « développement durable » (*Ibid.*) bien que celle-ci comporte au moins, de façon d'ailleurs oxymorique, la caractéristique majeure de poser le développement comme une évidence. Contradictoire et donc labile, l'imposition de cette formule dans les discours politiques et institutionnels en matière de protection de la nature agit par conséquent comme un opérateur de neutralisation de cette conflictualité définitionnelle (Krieg-Planque, 2010). La décomposition du bien-être en trois piliers, environnemental, social et économique comporte une ambiguïté du même ordre car rien ne permet, en dehors de la notion de parité, de penser la nature concrète de leur relation, et, selon les perceptions de la place de ces trois éléments la nature des relations qu'ils peuvent entretenir sera sujette à variations. La synthèse de ces trois piliers est un processus théorique et empirique hésitant et ce d'autant plus qu'elle ne donne pas lieu à une mise en débat généralisée.

À titre d'exemple, le développement du commerce équitable permet une rétribution plus juste des producteurs dans les pays en développement, améliorant considérablement leurs conditions de vie et génère à l'importation, des chiffres d'affaires conséquents. Il implante ou conforte des pratiques agricoles biologiques ou des industries écologiquement responsables, mais le transport des produits depuis les pays exportateurs jusqu'aux pays importateurs génère des flux routiers, navals ou aériens qui produisent des pollutions multiples et une hausse des émissions de gaz à effet de serre. De plus, cette consommation peut pénaliser des producteurs biologiques locaux. Comment évaluer, dès lors, si cette pratique est conforme ou non aux trois piliers du bien-être ? Autre dilemme, le transport routier des marchandises génère des

[141] L'environnement est très polysémique. Nous avons eu l'occasion de tester cette polysémie dans nos corpus de presse, l'environnement y est tantôt présenté comme naturel, social, urbain. Cette polysémie tranche particulièrement si on la compare avec les sémantisations de la formule développement durable. Dans nos corpus, le développement durable apparaît sans ambiguïté, comme un dispositif politique de protection de la nature et de lutte contre « la pollution » donnant lieu, essentiellement à des actions de sensibilisation. Il ne s'insère que peu dans les représentations de l'environnement, par ailleurs d'une grande richesse.

externalités négatives sur le réchauffement climatique et des coûts d'entretien des voiries non négligeables (qui augmentent les dépenses publiques et le taux du PIB). Le ferroutage pourrait fournir une réponse à ces effets négatifs mais pourrait potentiellement supprimer de nombreux emplois. Comment effectuer l'arbitrage entre environnemental et social ? Une « transition écologique » respectueuse de la parité entre les trois piliers du bien-être, impliquerait la mise en place de politiques de replacement et de reconversion professionnelle ambitieuse que le modèle de la gouvernance néolibérale ne permet pas de mettre en place, en raison du rôle de plus en plus limité de la puissance publique. L'absence de traduction juridique maintient dans un espace normatif mouvant cette définition du bien-être, encore très instable et son effectivité peu concrète.

Mettre en adéquation ces systèmes de valeurs est de fait, un enjeu en soi pour parvenir à un indicateur alternatif de richesse, ou de bien-être mondialisé qui satisfasse aux exigences de la multiculturalité et de la parité entre les trois piliers du bien-être. Cette mise en adéquation implique que des négociations et des arbitrages soient effectués.

Dans ce contexte, la montée en puissance des discours promouvant des indicateurs de bien-être comme étant d'autres indicateurs de richesse soulève un certain nombre d'interrogations sur les usages politiques et sociaux du bien-être et *a fortiori* du bonheur. La possibilité même de leur commensuration est un objet de controverse (cf. partie II) : peut-on quantifier le bonheur, la nature, le bien-être ? Mais, y compris chez les partisans d'une quantification, les modalités de cette commensuration sont des sujets de controverses scientifiques, notamment au sein des sciences économiques, légitimées depuis longtemps, comme étant les sciences de la mesure (Méda, 2000 ; Jany-Catrice & Méda, 2013). Compte-tenu de l'emprise que les discours économiques néoclassiques exercent sur le champ politique et médiatique (Guilbert, 2011, 2015 ; Lebaron, 2013 ; Bonnet & Canu, 2017 ; Lebaron & Guilbert, 2017), restituer les controverses auxquelles les économies du bien-être et du bonheur donnent lieu apparaît comme une déconstruction nécessaire, car le discours économique, tout comme le discours politique, ne se laisse pas appréhender comme une institution de sens et une communauté de discours homogène (Lebaron, 2013 ; Lebaron & Guilbert, 2017).

12.1.2. Compter le bien-être et le bonheur ?

L'économie classique, notamment la micro-économie, entretient une relation privilégiée avec la notion de bien-être. En effet, la recherche de la maximisation du bien-être, notamment par la fonction d'utilité, est l'orientation qui tend à justifier les choix et préférences de l'individu rationnel. L'économie du bien-être, qui prend acte de ce postulat initial, cherche ainsi à identifier le « bien-être social » et les moyens d'y parvenir :

> « *Son approche consiste à définir un choix collectif cohérent à partir des préférences individuelles* » (Barbe, 2016, p. 183).

Pour mesurer le bien-être et déterminer des politiques publiques efficaces, il convient en effet de déterminer des règles d'agrégation pour passer de la fonction d'utilité individuelle à la fonction de bien-être social (FBES). Ces controverses autour de la définition des critères d'agrégation cristallisent une distinction paradigmatique entre l'économie positive et

l'économie normative et elle se manifeste par l'existence de deux courants qui mobilisent le bien-être au cœur de leur approche : l'ancienne économie du bien-être et la nouvelle économie du bien-être, ou économie du bonheur.

L'ancienne économie du bien-être désigne le courant « utilitariste » dont les deux figures de proue sont Jérémy Bentham et John Stuart Mill. Pour les utilitaristes, le bien-être social correspond à la somme des utilités individuelles et renvoie donc à une agrégation selon un principe de comparaison interindividuelle.

Dès les années 1930, de nouvelles conceptions viennent critiquer et enrichir ce courant utilitariste. La première, britannique, portée notamment par Nicholas Caldor et John Hicks, s'appuie sur la théorie de « l'optimum de Pareto »[142]. Une situation est dite « optimale » au sens de Pareto s'il est impossible d'améliorer le bien-être d'un individu sans dégrader celui d'un autre (Barbe, 2016). Sur ce postulat, une décision qui dégraderait le bien-être d'un seul individu devrait être abandonnée. L'optimum de Pareto interdit donc de penser des mesures de compensation ou de subordonner les principes d'utilité à des critères externes à l'économie, comme les libertés (Sen, 1979), mais aussi la justice sociale (Fleurbaey & Maniquet, 2005).

La seconde conception, américaine, est portée par Paul Samuelson et Abraham Bergson. C'est elle qui conceptualise une « fonction de bien-être social ».

> « *Le bien-être collectif est alors une fonction des utilités individuelles dégagées d'une situation sociale donnée* » (Barbe, 2016, p.4).

Mais cet effort d'agrégation est vain si l'on s'interdit de réaliser des comparaisons interpersonnelles comme l'illustre avec force le théorème d'impossibilité de Kenneth Arrow (1951). Celui-ci postule « *qu'aucune règle de décision collective ne peut satisfaire simultanément ces conditions : seule la présence d'un dictateur satisfait toutes les autres* » (Barbe, 2016, p.4).

Depuis les années 1970, trois courants de recherche tentent d'ouvrir de nouvelles perspectives pour dépasser cette aporie, c'est le cas de l'économie du bonheur. L'économie du bonheur se développe à la suite du « paradoxe d'Easterlin », qui démontre l'existence d'un décalage entre le niveau de richesse (PIB) et le niveau de bonheur ressenti des populations, en s'appuyant sur les données collectées depuis 1973 de la *Word Data Base of Happiness* (Clark et al., 2008). Si au sein d'un pays, les personnes les plus riches se déclarent plus heureuses, et si les habitants des pays riches se déclarent plus heureux que ceux des pays pauvres, l'accroissement à long terme du revenu national par habitant ne conduit pas à une hausse du niveau de bien-être ressenti. En d'autres termes :

> « *Il n'existerait pas de relation entre le niveau moyen de bonheur d'une société et son niveau de richesse, mais qu'il existerait en revanche une relation nette à l'intérieur de*

[142] Du nom de son théoricien, Vilfried Pareto

chaque société : les plus riches seraient plus heureux que les plus pauvres. La pauvreté relative serait ainsi une plus grande source de malheur que la pauvreté absolue » (Lebaron, 2009, p.136).

Mais ce résultat ne fait pas consensus et le rôle de la croissance économique dans l'évolution du bien-être collectif reste débattu. D'un côté, Betsey Stevenson et Justin Wolfers (2008) posent, en utilisant des données plus riches et plus récentes, que la courbe du bonheur ressenti entretiendrait une relation « logarithmique » avec celle du revenu, pour les individus comme pour les pays, à court et long terme (Lebaron, 2016). Il y aurait donc une corrélation entre le niveau moyen de bonheur et la richesse absolue calculée à partir du PIB. De l'autre, Easterlin critique ces études, notamment s'agissant du choix des pays, et s'efforce de confirmer sa conjecture initiale. Le rôle de la croissance économique à long terme dans l'évolution du bien-être collectif demeure ainsi débattu. D'autres auteurs avancent l'hypothèse qu'un des facteurs explicatifs du paradoxe tient au caractère relatif du bonheur, les individus ayant tendance à évaluer leur propre bonheur en comparant leur situation à celles (qu'ils perçoivent) des autres (Clark et al., 2008). C'est d'ailleurs entre ces deux pôles hypothétiques de richesse absolue et relative que se développent principalement les discussions en économie du bonheur (Lebaron, 2009, 2017).

L'approche par les « capabilities » (terme traduit en français par « capacitations », « capabilités » ou « capacités d'agir ») d'A. Sen (1979, 1989) réintroduit la possibilité de comparaisons interpersonnelles, celles-ci ne se fondant néanmoins plus sur l'utilité mais sur les « capabilités ». Ce néologisme désigne les capacités qu'ont les individus à transformer les ressources dont ils disposent en liberté et finalement en bien-être. De la sorte, A. Sen amorce une appréhension du bien-être et du développement d'une société par les libertés, que l'accès concret à un certain nombre de ressources matérielles et immatérielles permettrait d'exercer. La capacitation des individus qui en découle permettrait leur émancipation et leur bien-être, en garantissant une vie digne, émancipée de la nécessité (vie/survie). La richesse d'une nation n'est dès lors plus déterminée (exclusivement) par la croissance économique mais par les ressources qu'elle est en mesure de procurer aux populations. Les travaux d'A. Sen, pour lesquels il a obtenu le « prix Nobel » d'économie en 1998, ont ainsi alimenté les courants promouvant de nouveaux indicateurs économiques de progrès. Il a d'ailleurs contribué à la création de l'IDH (PNUD) dans les années 1990 et il est aussi un des co-auteurs de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès sociétal de 2008. Les théories de l'équité et de la justice sociale (Fleurbaey & Maniquet, 2005 ; Guibet-Lafaye, 2006), qui par mécanismes de compensation, permettent de corriger les effets d'inégalités du marché, viennent également enrichir l'économie politique normative et la compréhension du bien-être social.

Ainsi, à l'opposé d'une vision réductrice du bien-être qui tendrait à satisfaire des objectifs de performances économiques essentiellement financiers, cantonnant bien souvent le citoyen et l'usager au statut de consommateur, se construit une autre vision de l'économie.

« *À cette économie étroite et à courte vue, il faut opposer une économie du bonheur, qui prendrait acte de tous les profits, individuels et collectifs, matériels et symboliques, associés à l'activité (comme la sécurité), et aussi de tous les coûts matériels et symbo-*

> *liques associés à l'inactivité ou à la précarité (par exemple, la consommation de médicaments : la France a le record de la consommation de tranquillisants)* » (Bourdieu, 1998, cité par Lebaron, 2009, p.133)

Cette tension entre approche positive et normative de l'économie du bien-être trouve un écho dans les tentatives récentes de quantification, puis de mesure, du bien-être et du bonheur car dès lors que l'on considère que la richesse d'un pays ne peut être réduite à son taux de croissance, il convient de trouver des outils de mesures qui viendraient instrumenter adéquatement la gouverne.

Les réflexions sur les nouveaux indicateurs de richesse ou indicateurs alternatifs de richesse, parce qu'ils *« participent à la conduite de l'action publique en changeant les modalités de représentation et d'interprétation de ce qui fait la richesse d'une communauté politique »* (Jany-Catrice & Pinaud, 2017, p. 40), s'inscrivent ainsi dans cette dynamique novatrice de quantification. Ils appellent à un dépassement de la domination du PIB en tant qu'instrument de mesure du progrès.

12.2. Le bien-etre et les indicateurs : d'une critique du PIB a de nouveaux indicateurs sociaux

Les modèles économiques et, plus généralement, l'évaluation du niveau de vie et de la croissance d'un pays font un large usage de l'agrégat central que constitue le PIB. Initialement conçu pour instrumenter les politiques keynésiennes, il est utilisé aujourd'hui pour traduire la prospérité d'un État, dérivant peu à peu de la place d'indicateur d'équilibre macroéconomique à celle d'indicateur (monétaire) de bien-être social voire de bonheur.

> *« Fortement lié au niveau global de développement humain et social, le produit intérieur brut […] en donne cependant une vision avant tout économique qui oriente la perception des facteurs conditionnant le bien-être subjectif. Faute d'avoir étudié méthodiquement l'ensemble, potentiellement presque infini, des variables sociales et économiques susceptibles de favoriser le bien-être individuel, et si l'on admet que les indicateurs utilisés mesurent une réalité, l'erreur de spécification du modèle statistique se double d'une réduction interprétative : implicitement, c'est l'accès à des biens et services qui serait la principale source de bonheur. […] Le problème le plus grave posé par la perspective adoptée par les travaux évoqués plus haut est celui du caractère fondamentalement unidimensionnel de leur conception du bien-être »* (Lebaron, 2009, p.136 - 137)

Le PIB est ainsi inopérant voire incompatible avec la prise en compte des inégalités sociales, des activités non monétaires (travail des femmes, travail bénévole), et surtout des dégradations de l'environnement naturel entraînées par les activités humaines, symbolisées aujourd'hui par les taux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et le calcul de l'empreinte écologique. De fait, une dégradation de l'environnement, comme la pollution d'un site, conduit, si des mesures correctives sont engagées, à augmenter le PIB. De la sorte, polluer et dépolluer ensuite augmente mécaniquement la croissance.

En outre, dans un contexte où le discours économique domine les autres et la croyance dans l'existence d'une relation de causalité entre croissance économique et développement reste répandue, « *la corrélation forte entre produit intérieur brut et bonheur subjectif mesuré dans les enquêtes d'opinion induit alors une interprétation consumériste et productiviste qui ne va pourtant pas de soi […]* ». (Lebaron, 2009, p.136)

En effet, corrélation n'est pas causalité et les sociétés à PIB élevé sont aussi celles dans lesquelles on observe un système scolaire étendu, des mécanismes de redistribution poussés, un temps de travail moyen modéré, des emplois (beaucoup) plus qualifiés, etc. Compte-tenu de la profusion de facteurs et de variables à isoler, il est impossible de conclure à une relation de causalité pure et simple entre le niveau de PIB et le bien-être moyen.

Ces impasses du PIB et le contexte de crise financière, sociale et environnementale facilitent la reprise de discours critiques vis-à-vis de la gestion de la crise écologique et de la gouvernance néolibérale (cf. partie I). Qu'ils prônent une nouvelle quantification ou qu'ils défendent *a contrario* que certaines choses ne peuvent donner lieu à quantification, ces critiques en apparence antagonistes, convergent vers l'intégration de l'impératif délibératif dans l'élaboration des indicateurs.

La montée en puissance de la question environnementale et la généralisation des politiques d'austérité, peuvent ainsi expliquer la portée croissante de ces discours qui s'appuient sur le bien-être des populations et la préservation environnementale. Ils contribueraient, en même temps qu'ils en sont l'émanation, au processus de construction de nouveaux problèmes publics justifiant des arbitrages sociaux dans l'allocation des ressources. Ainsi, la conjonction de ces deux crises, écologique et financière, pourrait être à l'origine d'une toute nouvelle configuration de la production et des usages des indicateurs statistiques. Les premiers exemples sont fournis par l'importance prise par les travaux du Groupe Internationale d'Evaluation du Climat (GIEC, en anglais : IPCC) et les indicateurs d'émission de CO2, de hausse des températures moyennes, de montée des océans, ou encore de l'empreinte écologique.

Ce faisant, la crise de 2008 a entraîné la réactualisation des critiques dont certaines sont déjà anciennes et remontent au rapport du club de Rome de 1972[143], à l'origine de nombreuses propositions de « nouveaux indicateurs de richesse[144] », dont le plus connu est probablement l'IDH. Il est possible d'envisager ces tentatives de quantification comme une réactualisation et une transformation des indicateurs dits « sociaux ». Historiquement, le « mouvement des indicateurs sociaux » a vu le jour dans les années 1960 aux Etats-Unis et 1970 en France. Ces

[143] Ce rapport également appelé « rapport Meadows » ou rapport « Halte à la croissance » est un des textes canoniques de la pensée décroissante.

[144] Ces indicateurs sont très nombreux, nous en citons ici quelques exemples : IDH (Indice de Développement Humain) ; BIP 40, l'ISS (Indice de Santé Sociale, le HPI (Happy Planet Index), l'IPV (Indicateur de Progrès Véritable), etc.

« indicateurs » étaient des variables « sociales » suivies dans le temps, choisies et construites pour observer statistiquement un problème social donné et offrir un point de référence pour l'action publique et son évaluation (Desrosières, 2014).

Les nouveaux indicateurs de richesse, en cherchant comment quantifier les problèmes écologiques, la santé sociale, les inégalités, la production de valeur non monétaire, non marchande, etc., attestent de l'existence d'un processus de requalification de ce « qui compte » (Cassiers et Thiry, 2009). En cela, ce questionnement semble révélateur d'une « transformation en cours du regard que la société porte et souhaite porter sur elle-même » (Stiglitz et al., 2009), le bien-être et l'environnement devenant peu à peu des objets « socialement jugés sociaux » (Longhi, 2018).

Issus en grande partie du monde de l'économie et de la statistique hétérodoxe[145] et de l'expertise environnementale, ces discours ont connu en France une médiatisation particulière en 2009, dans le contexte de refonte de la comptabilité nationale, avec la « Commission pour la mesure de la performance économique et du progrès social » (Stiglitz et al., 2009). Le rapport produit souligne les limites du PIB et de la croissance économique comme indicateurs de développement. Les auteurs émettent par exemple des propositions pour évaluer plus finement la production des services et plaident « *pour une plus grande valorisation des activités bénévoles et domestiques, à partir du constat que, n'étant pas comptabilisées dans les comptes, les unes et les autres sont sous-estimées dans les projets publics et politiques* » (Jany-Catrice & Pinaud, 2017, p.40).

En dépit de la richesse de ces recommandations, le rapport n'a pas pour autant à ce jour abouti à une réelle prise en compte au niveau national d'indicateurs de richesse alternatifs, et ce, malgré l'édition de la loi dite « Eva Sas », du 13 avril 2015 *« visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques »*. En l'état, son effectivité demeure largement en suspens dans la mesure où le processus de négociation collective des « conventions de richesse » (Jany-Catrice, 2012 ; Jany-Catrice & Pinaud, 2017) sur lesquelles reposeraient de tels indicateurs, y compris non agrégés, voire même sous forme de « tableaux de bord », n'est pas assumé au niveau national. Par ailleurs, le rapport s'est trouvé critiqué d'un part, pour son expertise et d'autre part pour son adhésion implicite aux postulats néoclassiques fondés sur le subjectivisme, l'individualisme et l'utilitarisme (Renault, 2016)

Toutefois, il a contribué à la mise en place d'un réseau dynamique d'acteurs, de chercheurs et militants[146] altermondialistes, regroupés en France dans un *« Forum pour d'autres indicateurs*

---

[145] Cette appellation, largement usitée, est une façon de regrouper des pensées et théories économiques marginalisées par la domination néoclassique. Outre le mouvement pour d'autres indicateurs de richesse, elle renvoie par exemple également au groupe des « Economistes atterrés ».

[146] Parmi les chercheurs que nous citons, plusieurs sont à l'origine du réseau FAIR. C'est le cas de Florence Jany-Catrice, Michel Renault ou encore Jean Gadrey (Boulanger, 2017)

de richesse » (FAIR[147]). Ce réseau tente de susciter un large débat sur les enjeux de la quantification, des sources mobilisées et de la place des citoyens dans la mise en place de ces nouvelles « conventions de richesse ». Ce courant théorique est couramment désigné sous le nom « d'économie des conventions ». La mesure assume dès lors une forme qualitative préalable répondant à la finalité à atteindre (Renault et al., 2017) et la quantification se trouve assujettie à des déterminants politiques.

Le collectif FAIR, en s'appuyant notamment sur les travaux de D. Méda (2000), P. Viveret (2002), J. Gadrey et F. Jany-Catrice (2016), considère en effet que l'élaboration d'indicateurs de richesse alternatifs suppose au préalable la mise en délibération de ce qu'une société considère effectivement comme des richesses, qu'elles soient ou non monétaires, matérielles ou immatérielles. Il s'agit donc de s'intéresser à la qualification en considérant qu'il existerait une « *pluralité de points de vue légitimes pour appréhender ce qui compte* » (Renault et al., 2017, p.19 ; Perret, 2003). Il serait dès lors question des valeurs qu'une société se donne dans la définition de ses objectifs, valeurs qui impliquent également un nécessaire ajustement de l'individuel et du collectif.

La quantification du bien-être soulève de nombreux questionnements, d'une part en raison de sa pluridimensionnalité, d'autre part, en raison du contexte de gouvernance néolibérale dans lequel il s'inscrit. En effet, si ce souci pour le bien-être occupe une place de plus en plus importante et s'il semble faire contrepoids à des politiques de croissance collective uniquement axées sur la richesse monétaire, sa quantification, en l'absence de débat public, comporte un risque technocratique (Ottaviani, 2018). Il peut également venir instrumenter une injonction généralisée de performance (Jany-Catrice, 2012 ; Jany-Catrice & Pinaud, 2017), corollaire d'un processus de phagocytage du domaine du social par le marché et, plus généralement, de tout ce qui peut faire l'objet du désir humain (Georges, 2006). Cette tension est particulièrement saillante dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, dans lequel les associations subventionnées peuvent voir la validation de leur actions jugées d'utilité sociale conditionnée par la réalisation d'objectifs quantifiés (Gadrey, 2004 ; Jany-Catrice & Pinaud, 2017). Enfin, selon les procédures adoptées pour sa mesure, il peut relever davantage de techniques de propagande que d'objectivation. Ces risques impliquent de savoir ce qui est effectivement mesuré, comment et pourquoi. En d'autres termes qu'elles sont les fonctions latentes (Boulanger, 2017) et les épistémologies qui président aux tentatives de qualification et de quantification alternatives du progrès.

Au regard des tensions définitionnelles évoquées précédemment, trois modèles de construction d'indicateurs semblent se dégager (Boulanger, 2007 ; Renault, 2016) :

- un modèle *autocratique*, pour lequel les finalités sont déterminées en référence à un intérêt public que les pouvoirs publics sont censés incarner.

[147] Source, site internet du collectif FAIR [http://idies.org/index.php?category/FAIR]

- Un modèle *rationnel* pour lequel les finalités sont considérées comme exogènes et données. L'enjeu réside dès lors dans leur identification et leur quantification. Ce modèle repose sur une logique calculatoire, objectiviste, instrumentale et la politique est orientée vers une « rationalisation » continue,
- un modèle *transactionnel* ou *communicationnel* qui accorde un rôle crucial à la délibération comme modèle privilégié de régulation des activités, orientée vers la création de préférences axiologiques communes. Les finalités ne sont pas données mais à construire.

Ces trois modèles mettent en évidence une articulation problématique entre des registres d'autorité, de légitimité et d'expertise de nature différente. Si l'on s'intéresse plus spécifiquement aux indicateurs de bien-être, la mobilisation de ces modèles s'avère susceptible de répondre à des usages variés et parfois contradictoires.

12.3. Que mesure-t-on lorsque l'on mesure le bien-etre ?

Vouloir quantifier le bien-être comporte une dimension paradoxale (Renault et al., 2017), celle d'amener à la quantification d'« aspects sensibles » *a priori* incompatibles avec les logiques calculatoires (*Ibid.*). Si, en dépit de ce paradoxe, les tentatives de quantification des qualités (Bidet & Jany-Catrice, 2017) fleurissent, on peut supposer que les objectifs ne résident pas simplement dans une approche déontologique d'une statistique soucieuse de produire une connaissance du monde social plus fine et adaptée aux besoins contemporains mais répond aussi, fondamentalement, à des objectifs politiques, déterminés par les usages qui peuvent être faits de telles statistiques (Desrosières, 2008, 2014 ; Boulanger, 2017).

Nous l'avons vu (partie I) la quantification repose sur deux moments fondamentaux, la convention et la mesure. Or, par sa dimension conventionnelle, négociée, la quantification est une activité socialement et cognitivement construite. Pourtant, la place du citoyen dans le processus de convention de « ce qui compte » (Cassiers & Thiry, 2009), puis de sa quantification, est à l'heure actuelle marginalisée, les indicateurs apparaissant comme un domaine d'expertise peu accessible à un large public (Jany-Catrice & Pinaud, 2017 ; Renault et al., 2017).

Si le réseau FAIR, en promouvant la nécessaire participation des populations à la définition de la richesse fait pénétrer l'impératif délibératif dans le champ de l'économie (Le Roy & Ottaviani, 2017), jusqu'alors dominé par le registre de l'expertise (Jany-Catrice & Pinaut, 2017 ; Bonnet & Canu ; 2017), une autre tendance se développe en parallèle. Celle-ci cherche à mesurer le niveau de bien-être ou de bonheur subjectif d'une population à partir de questionnaires d'attitudes (Lebaron, 2009).

On peut citer à titre d'exemple les études du *World Values Survey*, mais aussi, *le Better Life Index* de l'OCDE, ou encore l'enquête *Valeurs* en France. Les résultats de ces enquêtes ont tendance à conclure d'une part aux effets bénéfiques sur le niveau de bonheur, du développe-

ment personnel et du libre choix individuel (Lebaron, 2009 ; Jany-Catrice & Pinaud, 2017[148]) et d'autre part, à une hausse générale du sentiment de bonheur dans des sociétés dans lesquelles on observe une dégradation de plus en plus prononcée des indicateurs sociaux (hausse du taux chômage, de la précarité, des inégalités, etc.) (Lebaron, 2009). Ces résultats interpellent et invitent à s'interroger sur la construction et l'interprétation des données, sur ce qui est réellement mesuré lorsque l'on demande à un enquêté d'évaluer son niveau de bonheur ou de bien-être mais aussi sur les usages de ces enquêtes (*Ibid.*). Les biais statistiques liés à l'échantillonnage, la comparaison de contextes nationaux, effectuée en faisant fi de l'absence de variables explicatives suffisamment solides et stables, rendent douteuse la validité de ces enquêtes à ce niveau de généralité. Ce serait bien plus l'emprise d'un modèle normatif « idéologique » (*Ibid.*) qui serait effectivement mesurée.

> *« Le « bonheur » étant, précisément, un enjeu symbolique, tant économique que politique, la formation des normes politico-sociales en matière de bien-être conditionne toute forme d'expression discursive sur le sujet.[…] Dans des sociétés où s'est développée une sorte d'injonction au bonheur étroitement liée à la valorisation sociale de la consommation marchande individuelle, se déclarer « heureux » est peut-être plus révélateur du conformisme associé à un assentiment de façade arraché aux enquêtés que la manifestation d'un état mental et physique sous-jacent […]. » Or, « plus on s'approche de la perception concrète de réalités bien définies et plus le sentiment général positif se dissipe au profit de visions souvent plus nuancées et ambivalentes » [...]* (Lebaron, 2009, p.135).

Les sémantisations contemporaines et occidentales du bonheur et du bien-être sont fortement imprégnées par l'individualisme (Beauvois, 2005). En outre, ce que J.-L. Beauvois (*Ibid.*) nomme la « propagande glauque », véhiculée en partie par la production audiovisuelle de grande audience, a tendance à produire une vision fortement subjective et non-politisée du bien-être. Passant par la consommation de bien et l'accomplissement de soi, le bien-être serait objectivable, rationnel, quantifiable et mesurable, somme toute comme un flux monétaire.

Toute tentative d'objectivation du bien-être et du bonheur par des questionnaires d'attitudes ne peut en ce sens se comprendre en dehors des effets normatifs qu'ils peuvent produire. Le bien-être ressenti peut ainsi s'avérer une forme particulièrement redoutable de propagande et vient instrumenter une vision « qualitative » de la croissance économique (Jany-Catrice & Pinaud, 2017). L'effet de lissage des opinions par la publication des résultats de ces enquêtes tendrait à accroître le sentiment que finalement « tout ne va pas si mal » et consolider les effets performatifs de l'évidence (Guilbert, 2015).

L'usage de ces enquêtes, déployées à différents niveaux territoriaux (villes, régions, Etats), n'est en outre pas sans rappeler les palmarès (Cardy, 2013) décrits comme des instruments de

[148] Les auteurs emploient pour qualifier cette tendance le syntagme de « démocratie individuelle ».

la gouvernance néolibérale (cf. partie I). Les enjeux communicationnels des mesures du bonheur et du bien-être sont ainsi particulièrement ambivalents. Selon les usages et les procédures adoptées, elles peuvent tantôt contribuer à la critique, tantôt à la légitimation du néolibéralisme. Il convient donc de différencier ce qui relève de l'identification des déterminants du bien-être (convention) de sa quantification et de sa mesure effective et de ne jamais perdre de vue les questions : « que mesure-t-on quand on cherche à mesurer le bien-être ? Un ressenti ou des déterminants ? ».

Il convient dès lors, si l'on veut pouvoir affiner la connaissance des déterminants subjectifs du bien-être, d'adopter une approche résolument multidimensionnelle. Si l'on veut par ailleurs que ces discours aient une portée démocratique et réellement alternative, les conventions régissant la construction de potentiels indicateurs de bien-être doivent impérativement donner lieu à un débat public. En d'autres termes, le bien-être demande à être socialisé, politisé et médiatisé. Ces limites impliquent d'accorder une attention particulière aux façons dont les critères du bien-être, de la qualité de vie, du bonheur ou du bien-vivre ou du mieux-vivre, sont objectivés et les usages qui les sous-tendent, en fonction des configurations sociales dans lesquelles ils surviennent, et des dispositifs utilisés pour leur élaboration. À ce titre les indicateurs co-construits avec les populations comportent des enjeux similaires à l'ensemble des dispositifs participatifs.

12.4. La participation et le bien-etre : des relations complexes

Traditionnellement, les processus de quantification étaient réservés à des statuts d'experts, statisticiens, économistes, sociologues principalement. Cependant, sous l'effet de l'impératif délibératif, la nécessité d'associer l'ensemble des citoyens aux processus de quantification, remporte une adhésion de plus en plus large, notamment parce qu'elle met en cause les finalités collectives poursuivies (Desrosières, 2014 ; Gadrey & Jany-Catrice, 2016 ; Jany-Catrice, 2016 ; Renault, 2016 ; Renault, 2017 ; Renault et al., 2017). Cette association des citoyens à la définition d'objectifs de bien-être et d'instruments de mesure adéquats s'insère ainsi dans une rhétorique participative, voire, nous le verrons, « co-responsable ». Ce discours participatif, rencontre un certain succès au niveau local comme en atteste la multiplication des procédures (Leroy & Ottaviani, 2015, 2017 ; Rondinella et al., 2016 ; Jany-Catrice, 2016), avec des degrés d'implication variés de la part des citoyens, que ces implications prennent la forme de consultation, de forums hybrides, de sondages, par exemple (Renault et al., 2017).

De fait, les procédures participatives sur le bien-être n'échappent pas aux limites récurrentes des dispositifs participatifs institutionnalisés (cf. partie III). En matière de bien-être la procédure mise en œuvre en 2015 par France Stratégie et le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) dans le sillage de la loi « EVA SAS » s'est avérée être, malgré la richesse affichée du processus, « *une instance de consultation validant plutôt un projet élaboré ex ante, et pour lequel un supplément de légitimité était attendu* » (Jany-Catrice & Pinaud, 2017, p.48).

Par ailleurs, l'association des habitants à la construction d'indicateurs de bien-être met également en évidence la question de la place des chercheurs qui prennent part à la mise en œuvre

ou à l'évaluation des procédures (Jany-Catrice, 2016 ; Jany-Catrice & Pinaud, 2017). En outre, elle rend saillante une relation problématique entre des expertises de différente nature, entre la technicité des savoirs des champs économiques, statistiques, écologiques, sociologiques et les savoirs expérientiels des publics auxquels on demande de participer. La méthode utilisée pour faire participer le public semble en effet influer non seulement sur les résultats de l'expérimentation, mais aussi sur la capacité d'appropriation des résultats par les acteurs (Jany-Catrice 2012 ; Jany-Catrice & Pinaud, 2017), *« si bien qu'il semble aujourd'hui impossible d'analyser distinctement technique de mobilisation du public et technique de quantification »* (*Ibid.*, p. 42).

Entre capacitation, instrumentation de l'action publique, acceptabilité et innovation sociale, les dispositifs participatifs y compris ceux portant sur la quantification du bien-être sont pris dans des usages différents et parfois contradictoires. Ces indicateurs non plus sociaux mais « sociétaux » peuvent en effet remplir plusieurs fonctions, dont trois sont soulignées par P.-M. Boulanger (2004) : une fonction d'information des pouvoirs publics pour la prise de décision politique ; une fonction d'évaluation, interne ou externe, de ces décisions au regard des objectifs à atteindre (« *accountability* ») et enfin, ils peuvent viser la définition collective d'un monde commun, voire d'un bien commun et des moyens pour l'atteindre, en s'insérant ainsi dans une vision communicationnelle et pragmatique de construction d'un espace public (Dacheux & Duracka, 2017 ; Renault, 2016 ; Renault et al., 2017). À cet égard, c'est la mise en relation injonctive, contraignante, entre bien-être, cohésion sociale et développement durable, dans le cadre d'un dispositif particulier, celui de la méthode *SPIRAL*, qui retient spécifiquement notre attention. La méthode *SPIRAL*[149] *a* été conçue et promue par le Conseil de l'Europe à cet effet et elle introduit un changement profond dans l'appréhension de la participation des publics. Le principe de coresponsabilité qui la sous-tend engage une transformation de l'impératif délibératif en impératif collaboratif.

Ce référentiel très structuré et documenté[150] repose sur un certain nombre de principes et idées directrices. Son objectif final est celui de satisfaire « *la priorité de la cohésion sociale pour construire ensemble une société capable d'assurer le bien-être de tous, sans exclusion et sans mettre en danger les futures générations* » (Farrell & Thirion, 2008, p.188). Il permettrait donc de faire sortir le développement durable de l'indifférence (Boulanger, 2004) en l'intégrant au bien-être. En nous appuyant d'abord sur les supports de promotion du référentiel, notre propre expérience, ainsi que des travaux universitaires ayant été réalisés à son sujet,

---

[149] Les termes « référentiel », « méthode », « démarche » pour qualifier les règles protocolaires de fonctionnement du dispositif sont employés de façon synonymique.

[150] Le guide méthodologique complet ne compte pas moins de 254 pages. La méthode *SPIRAL* s'accompagne également d'un wiki dédié qui permet de compiler les initiatives, objectifs et résultats recueillis au cours des mises en œuvre, dans des territoires et contextes variés [https://wiki*SPIRAL*.org/tiki-index.php?page=Home&redirectpage=wiki*SPIRAL]*.

nous livrons ici les caractéristiques que nous considérons comme les plus saillantes et, potentiellement les plus problématiques de cette démarche.

12.5. LE REFERENTIEL *SPIRAL* : VERS UNE DEFINITION PARTAGEE DU BIEN-ETRE ET UN MONDE PENSE EN TERME D'EQUILIBRE

Le référentiel *SPIRAL* (*Societal Progress Indicators for Responsibility of All*) a été conçu par le Conseil de l'Europe dans le cadre de sa stratégie pour la cohésion sociale, au début des années 2000. Il a d'abord été formalisé par la publication d'un guide méthodologique en 2005 et sa mise en œuvre expérimentale. Outre les principes et les grandes lignes méthodologiques, le guide propose une banque de données d'indicateurs possibles, définis sur la base de nombreuses résolutions et recommandations approuvées par les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le principe fondamental de la méthode *SPIRAL* est de permettre d'identifier les éléments qui seraient constitutifs « d'un progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés » et la construction d'indicateurs permettant de le quantifier puis de le mesurer.

Dans la suite de cette publication et sur proposition du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, diverses expérimentations ont été réalisées au niveau local (localités, quartiers, organisations, comme les administrations, les écoles, les entreprises ainsi qu'au niveau de secteurs ou de sujets spécifiques (santé, éducation, consommation, etc.). Ces expérimentations ont conduit à affiner la méthodologie *SPIRAL*. En France, le référentiel a été notamment utilisé par les Départements de Gironde et du Nord et par les localités de Mulhouse et Grenoble, à l'échelle d'un quartier « politique de la ville » et à l'échelle de la métropole. Un réseau des « territoires de coresponsabilité » s'est par ailleurs progressivement constitué[151]. Il promeut l'usage du référentiel en prodiguant des formations, en participant à des manifestations scientifiques et techniques et produit des réflexions sur son amélioration, sur les résultats etc[152]. Il a également soutenu un projet européen, le projet « CO-ACTE »[153], visant à promouvoir la co-

---

[151] Le réseau « Together France ».

[152] En février 2016, le réseau Together était par exemple invité au forum sur le bien-être territorial, organisé à Paris par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. En juin 2018, il était présent au forum international pour le bien-vivre organisé à Grenoble par la métropole de Grenoble, le CCFD Terre Solidaire, la ville de Grenoble, la ComUE, l'Université Grenoble Alpes et le Forum pour d'Autres Indicateurs (FAIR). Un phénomène de convergence entre réseaux militants environnementalistes, altermondialistes et pouvoirs locaux est ainsi susceptible d'être observé sur des questions de coresponsabilité et de bien-être. Il témoigne *a minima* de l'emprise croissante du double impératif délibératif et durable.

[153] « Le projet CO-ACTE vise à créer une dynamique citoyenne porteuse de propositions de politiques publiques d'encouragement à la coresponsabilité pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain. Il s'appuie pour cela sur les acquis de la démarche *SPIRAL* ainsi que toute autre démarche partageant les mêmes valeurs et objectifs (Agendas 21, Mouvement Transition, éco-villages, démarche LEADER, etc.) et les citoyens des territoires concernés ou d'autres territoires » (source : Wiki*SPIRAL* [https://wiki*SPIRAL*.org/tiki-index.php?page=CO-

responsabilité, à recevoir les visions citoyennes du progrès sociétal en Europe, à partir du référentiel *SPIRAL*, à comparer les résultats obtenus et établir une feuille de route à destination des pouvoirs publics. Il bénéficie ainsi d'une visibilité européenne notable et rencontre un écho positif certain auprès des collectivités territoriales infranationales.

Le référentiel s'avère en effet en adéquation avec un certain nombre d'orientations et d'impératifs auxquels l'action des pouvoirs publics se trouve contrainte en raison de la puissance de la synthèse qu'il opère entre les « trois piliers du bien-être » (Cf. note 132, p.188), social, environnemental et économique et de sa forte dimension participative.

En dépit de ce succès, ses fondements épistémologiques, méthodologiques et théoriques restent sous-documentés (Renault et al., 2017), voire opaques. Si cette carence semble être un trait partagé par d'autres dispositifs de co-construction d'indicateurs de bien-être, dont l'opérationnalisation reste problématique (Perret, 2003 ; Offredi & Laffut, 2013), l'aura internationale de la méthode *SPIRAL* et sa promotion par le Conseil de l'Europe, invitent tout particulièrement à tenter d'en saisir quelques soubassements. M. Renault, P. Mériot et A. Gouzien (2017), en fournissent une lecture pragmatiste, en s'appuyant sur les travaux de J. Dewey, notamment son ouvrage, *La formation des valeurs (2011).* Si la plupart des travaux s'intéressant aux questions liées à la quantification du bien-être mobilisent des épistémologies constructivistes, la méthode *SPIRAL* s'inscrirait quant à elle dans une épistémologie pragmatiste, que les études sur les processus de valuation[154] remettent au goût du jour. L'approche théorisée par J. Dewey propose en effet des pistes pour connecter les aspects cognitifs et affectifs, intellectuels et émotionnels, qui apparaissent au cœur des processus amenant « à réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte » (Cassiers & Thiry, 2009 ; Renault et al., 2017). La mobilisation de la méthode deweysienne de formation des valeurs viendrait ainsi répondre aux dilemmes que pose la quantification de choses *a priori* non quantifiables.

C'est précisément la manière dont la méthode *SPIRAL* entend former des valeurs qui nous interpelle et par conséquent le rôle conféré au pragmatisme encastré dans un environnement normatif par ailleurs bien délimité. Outre l'ancrage épistémologique, la déconstruction des principes sous-jacents et du fonctionnement de la méthode doit permettre d'appréhender la façon dont elle préconise la transformation d'une volonté en démarche opératoire, les conditions de passage du « dire », au « faire », entre « l'être » et le « devoir être » (Berger et al., 2011).

ACTE+FR]). Une synthèse des contributions citoyennes recueillies dans le cadre du projet CO-ACTE est présentée sur le site de *SPIRAL* à l'adresse suivante :

[https://wiki*SPIRAL*.org/tiki-index.php?page=CO-ACTE+Synth%C3%A8se+des+expressions+des+citoyens].

[154] Une revue intitulée *Valuation studies*, initiée en 2013, atteste des développements de ce courant de pensée inspirés des travaux de J. Dewey (Vatin, 2013 ; Renault et al., 2017).

12.5.1. Objectifs et principes du référentiel *SPIRAL*

Le référentiel s'appuie d'abord sur une représentation particulière du progrès. Ce dernier est en effet pensé « en termes de capacité à vivre ensemble, sur une même planète ». Selon cet horizon, *SPIRAL* est défini par ses concepteurs comme « une démarche d'apprentissage collectif visant à construire progressivement, depuis le niveau local jusqu'au niveau global, la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité de ses différentes parties prenantes » (citoyens, acteurs publics et privés). La méthode est présentée comme étant « entièrement ouverte et systématisée » et fondée sur « les principes de la démocratie directe et collaborative ». Ceux-ci sont toutefois pensés, non pas comme une substitution mais en complément de la démocratie représentative en vue d'apporter « des réponses essentielles aux limites de cette dernière, notamment en créant les conditions d'une expression directe des citoyens et d'un dialogue transversal qui font souvent défaut dans nos sociétés ». Enfin, le site web fait partie intégrante de la méthode car il est censé **«** *faciliter les échanges de pratiques et de méthodes entre les acteurs qui y sont engagés et leur mise en réseau. Il vise également à affiner le référentiel méthodologique commun et à mettre à disposition les outils* [155] *qui ont été élaborés pour faciliter sa mise en œuvre* »[156].

Le référentiel vise donc à promouvoir un autre modèle de progrès qui serait fondé, non plus exclusivement sur la croissance économique mais sur le « vivre-ensemble » pensé en termes de coresponsabilité et de cohésion sociale, à partir d'objectifs de bien-être. À ce niveau, plusieurs éléments doivent être explicités.

D'abord, le double objectif à atteindre : le bien-être de tous et la cohésion sociale. Cet objectif est défini comme un processus décisionnel démocratique collaboratif et non plus participatif. Il est conçu comme une démarche de dialogue et d'engagement civique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un « futur inclusif » (Forêt, 2017, p. 137), un horizon d'attente dans lequel chacun serait en mesure de trouver sa place et de s'épanouir dans le respect de valeurs intransitives (égalité, équité, durabilité) et disposerait de droits matériels et immatériels susceptibles de garantir l'accès à une vie digne.

Ensuite, la croyance selon laquelle il incombe à « la société » d'assurer le « bien-être de tous », dans la diversité de ses composantes. L'objectif est dès lors d'instaurer non pas un Etat mais une société « providence ». Le principe de responsabilité que cette croyance suppose est aplani, chacun, personne physique ou morale, publique ou privée étant co-responsable du des-

---

[155] Il est possible et conseillé de rentrer les contributions collectées lors des ateliers sur le site Wiki*SPIRAL* qui propose quelques outils intégrés de calcul statistique. Il est ainsi directement possible, par exemple, à partir du site, de calculer quelles dimensions sont quantitativement les plus fréquentes pour chaque groupe. Les analyses restent cependant très limitées. Des supports de communication sont également mis à disposition, moyennant la création d'un compte.

[156] Source, site internet du référentiel *SPIRAL* [https://Wiki*SPIRAL*.org/].

tin collectif. L'engagement pour garantir le bien-être de tous est alors susceptible de prendre le visage d'une injonction morale. S'engager dans la mise en œuvre du référentiel *SPIRAL* supposerait donc l'adhésion au principe selon lequel la responsabilité sociale est partagée, sans que les modalités de ce partage donnent lieu à des imputations différenciées en vertu, par exemple, des inégalités de pouvoir et de positions sociales. Chacun agit à son niveau, chacun étant responsable, à son niveau. Les responsabilités ne font l'objet d'une définition voire d'une négociation qu'en fonction des missions attribuées à chacun dans la réalisation des objectifs à atteindre, des actions à mener. Les organisations ont la même place que les individus (seul le rang et les leviers d'action varient), et l'engagement premier n'est pas perçu comme relevant du collectif mais de l'individu. Le collectif se constitue par la somme des individus qui s'engagent vers la réalisation des objectifs communs, et la collaboration revêt une dimension fondamentalement partenariale.

12.5.2. Du dire au faire : une démarche praxéologique

Le référentiel *SPIRAL* agit comme une technique d'ingénierie sociale associant délibération et gestion de projet, en fournissant un protocole à la communauté qui le met en œuvre. Ce protocole est déployé pour définir collégialement puis mesurer le niveau de bien-être de tous, dessiner de manière concertée la trajectoire menant vers le bien-être, préciser les rôles et éventuellement les responsabilités de chacun, effectuer le suivi et l'évaluation du « progrès sociétal ainsi réalisé » (Forêt, 2017, p. 138). Concrètement elle permet de décomposer et de catégoriser le bien-être à partir des définitions apportées par les participants, de traduire ces définitions en indicateurs, selon le principe des valuations, de prévoir et finalement mettre en œuvre des actions susceptibles d'améliorer un ou plusieurs aspects du bien-être ainsi défini.

L'opérationnalisation de cette méthode repose sur la création d'espaces et de temps de dialogue, d'échange, de délibération entre les participants censés garantir la possibilité de construire des préférences axiologiques collectives. Elle intègre donc profondément le modèle de « l'agir communicationnel » habermassien, tout en lui conférant une dimension praxéologique car le référentiel *SPIRAL* est avant tout focalisé sur la réalisation d'actions concrètes. Elle présuppose aussi par sa dimension pragmatique et durable un ancrage territorial, toute action se déployant à partir des enjeux et ressources propres à un territoire donné. À chaque territoire de développer sa résilience, sa capacité de changement, en fonction des ressources dont il dispose et des problèmes auxquels il doit remédier. *SPIRAL* permettrait ainsi, en incluant les citoyens en amont des politiques publiques de « sortir des sentiers battus » de la fabrique de l'innovation sociale (Forêt, 2017, p. 141). Ses concepteurs semblent ainsi avoir particulièrement bien intégré l'idée selon laquelle c'est par l'action, couplée à une sensibilisation efficace, que l'on est susceptible d'engager des changements d'attitudes significatifs chez les personnes (Joule & Beauvois, 2017). Encore faut-il, toutefois, que les actions soient engagées

dans des groupes qui partagent effectivement des horizons d'attentes conformes au référentiel mais aussi communs[157].

Le protocole se décompose en neuf phases[158], de la définition du projet à son évaluation. Le référentiel étant cyclique[159] et intégratif (en *spiral*e), chaque phase est amenée à se répéter à mesure que le bilan des activités est dressé et que la mobilisation autour des objectifs d'action et de progrès s'élargit. Le tableau et le schéma ci-dessous, tous deux issus du guide de formation à la méthode *SPIRAL*[160], en présente une synthèse :

[157] Ayant suivi la formation au référentiel *SPIRAL*, évidemment conçue comme participative et en situation, nous avons pour notre part manifesté une réactance (Moscovici & Plon, 1968), sur laquelle nous reviendrons. La réactance est un mécanisme de défense psychologique mis en œuvre par un individu en vue de maintenir sa liberté d'action lorsqu'il la croit ôtée ou menacée.

[158] Ou 8, si l'on intègre au comptage la « phase 0 ». Il est bien précisé que ces phases sont indicatives et non prescriptives. Les acteurs sont libres d'en changer l'ordre voire d'en évacuer certaines en fonction de leurs objectifs et des contextes.

[159] Trois cycles sont préconisés au niveau local, le premier dit de « préparation » mobilise un petit nombre d'acteurs (la « plateforme multi-acteurs » ou « groupe de coordination »), le deuxième, de « mobilisation » s'élargit à l'ensemble des acteurs d'un territoire, le dernier, de « consolidation et d'intégration » s'externalise en s'adressant à des acteurs non issus du territoire mais ayant intérêt à la démarche : il s'agit de conférer au projet une légitimité en terme de politiques publiques et la coresponsabilité se déplace à une échelle territoriale « supérieure ». D'un point de vue sociologique, cette phase correspondrait à l'installation des enjeux de progrès identifiés au niveau local au rang de problème public susceptible de donner lieu à une réponse nationale, voire internationale.

[160] Le guide est disponible sur le site internet de la méthode. Nous le joignons en annexe 3.

Phase	Objectif	Mise en œuvre (modalités)
Phase 0 + 1	Organiser et mobiliser	Organisation du processus et la mobilisation des acteurs et citoyens concernés (outre la constitution du groupe de coordination ou plateforme multi-acteurs, en amont).
Phase 2	co-définir les critères de bien-être et de mal-être : - qu'est-ce qui fait votre bien-être ? - qu'est-ce qui fait votre mal-être ? - Que faites-vous ou que pouvez-vous faire pour améliorer votre bien-être et le bien-être de tous ?[161]	Les « acteurs » ou « citoyens » co-définissent les objectifs du processus qu'ils envisagent, faisant référence au progrès sociétal vers le bien-être de tous par la coresponsabilité. Notamment ils construisent une vision partagée du bien-être de tous à partir de la parole de chacun.
Phase 3	co-évaluer	Les acteurs/citoyens prennent la mesure de la situation présente par rapport aux objectifs qu'ils se sont fixés.
Phase 4	projeter, comparer	Projection sur l'avenir avec différents scénarios possibles et hypothèses d'action et de comparaison sur les possibilités
Phase 5	co-décider, s'engager	phase où des choix sont faits et se traduisent par des engagements et des décisions en coresponsabilité, notamment en termes de mobilisation de ressources et partenariats à mettre en place
Phase 6	réaliser ensemble	mise en œuvre des actions qui ont été co-décidées
Phase 7	co-évaluer ex-post	les acteurs/citoyens évaluent ensemble les résultats et l'impact obtenus au regard de la situation de Bien-être et de Mal-être initiale, et en tirent des enseignements pour la suite du processus
Phase 8	faire le bilan, préparer la suite les acteurs/citoyens font un bilan du processus et préparent le cycle suivant de progrès	

Tableau 9 : Les phases du protocole *SPIRAL*

[161] Les réponses sont recueillies sur des « post-it » de différentes couleurs, en fonction de la thématique, une réponse par « post-it ».

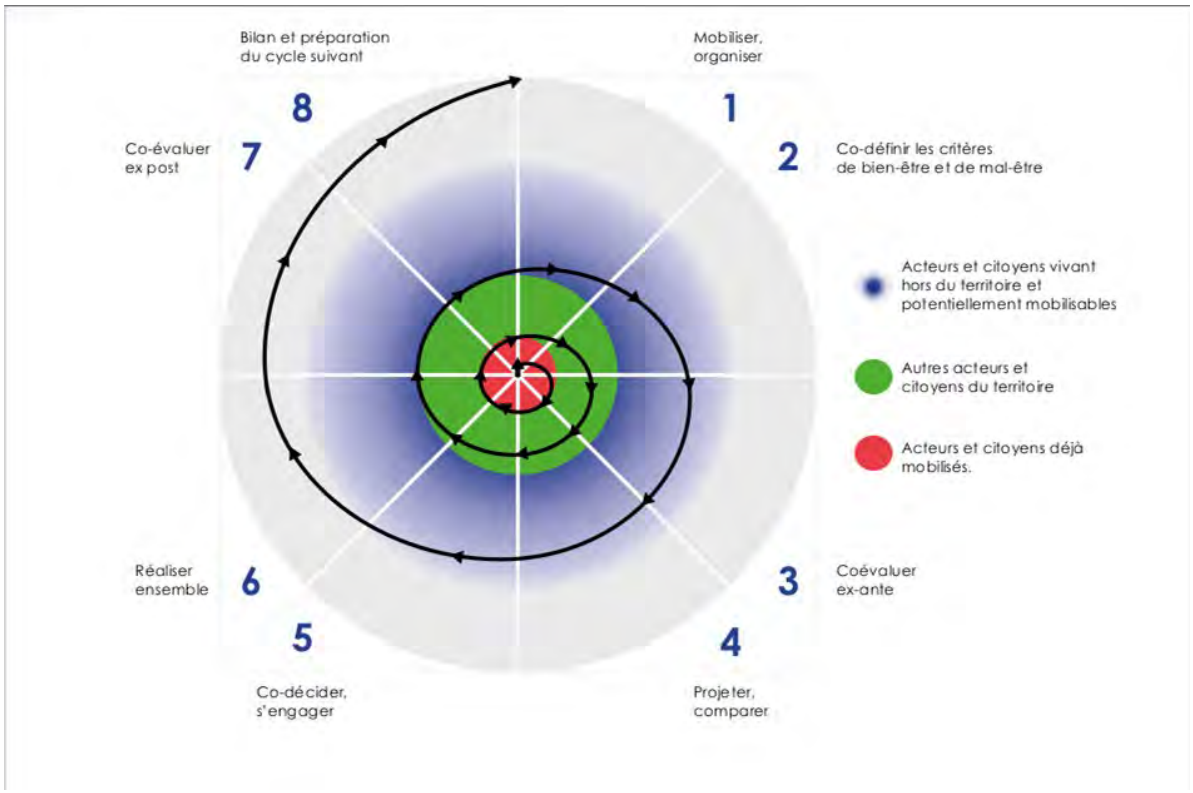

Figure 27 : Les neuf phases du protocole présentées de façon cyclique, en Spirale (extrait du *Guide de formation à la méthode SPIRAL*, p. 11, « annexe 3 »)

D'un point de vue sémantique, l'ambiguïté entre citoyens et acteurs est apparente témoignant *a minima* du « brouillage » qu'évoquait C. Gobin à propos de la gouvernance, quant aux rôles et responsabilités incombant à chacun. En effet, la coresponsabilité est susceptible de remettre en cause la répartition des rôles politiques et la définition du citoyen comme acteur politique perd de sa pertinence. Néanmoins, le terme persiste à être mobilisé aux côtés de celui d'« acteurs », en vertu de son pouvoir légitimant mais aussi, somme toute, pour désigner une identité politique par défaut : le citoyen n'est pas autre chose, si ce n'est qu'un acteur politique. La récurrence du préfixe « co » systématiquement accolé aux opérations de définition, de décision et d'évaluation ainsi qu'à la responsabilité est ainsi caractéristique d'une démarche présentée comme étant collaborative. Il est dès lors possible, d'un point de vue discursif, de leur conférer la fonction de « formule » comprise comme :

> « *un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces formulations contribuent dans le même temps à construire* » *(Krieg-Planque 2009, p.7, 2010, p. 6).*

La dimension collaborative sous-tendue par la récurrence du préfixe, cristallise en même temps qu'elle la construit, la coresponsabilité comme mode de régulation des objectifs de progrès. Elle a également tendance à évacuer la dimension conflictuelle, dans la mesure où la collaboration ne désigne pas des rapports susceptibles de générer dissensus et conflits. Les collaborateurs, contractualisés sont engagés vers la réalisation d'objectifs communs et ceux-ci sont articulés autour du triptyque bien-être, cohésion sociale et durabilité. Les différentes

phases qui composent le référentiel ne sont d'ailleurs pas sans rappeler des méthodes classiques de gestion de projet. Elles alternent en effet temps de délibération, d'action et d'évaluation ce qui permet de fusionner agir communicationnel et *praxis* de façon consubstantielle. L'amélioration du bien-être est bien, en définitive, un projet à mener, projet pouvant compter sur l'investissement de multiples collaborateurs.

Les expérimentations que le Conseil de l'Europe a menées entre 2006 et 2010 (plus de 400) ont permis de vérifier que l'on retrouve systématiquement neuf « dimensions » du bien-être dans les définitions proposées par les participants et, dans chacune d'elle, un certain nombre de « composantes » qui peuvent être plus ou moins différentes d'un contexte à l'autre. Le tableau ci-dessous en présente une synthèse :

		Critères individuels, propres au locuteur	Critères collectifs, sociétaux
Critères matériels		A. Accès aux moyens de vie Critères de bien-être / mal-être personnels au locuteur et relatifs aux éléments matériels essentiels à sa vie	B. Cadre de vie Critères de bien-être / mal-être relatifs au cadre physique et agissant sur le bien-être / mal-être de tous
Critères immatériels	De ce qui entoure le sujet vers le sujet	D. Relations personnelles Critères de bien-être /mal-être correspondant aux relations que le locuteur a (amis, famille, en général, ...)	C. Relations avec et entre les organisations Critères de bien-être / mal-être relatifs à l'encadrement organisationnel et politique (institutions publiques et organisations privées)
		F. Équilibres personnels Critères de bien-être /mal-être relatifs aux équilibres internes (physiques, psychologiques, organisationnels, ...) propres au locuteur du critère	E. Équilibres sociétaux Critères de bien-être /mal-être relatifs aux équilibres ou aux déséquilibres caractérisant la société dans laquelle le locuteur vit (quartier, région, pays, monde, espaces culturels, ...)
			I. Relations dans la société Critères de bien-être /mal-être relatifs aux relations entre les membres de la société
	Du sujet vers ce qui l'entoure	G. Sentiments de bien / mal-être Critères personnels au locuteur exprimant un sentiment de mal-être ou bien-être exprimé en général et ne portant pas sur une famille déjà décrite	
		H. Attitudes et initiatives Critères de bien-être mal-être relevant des attitudes, initiatives et engagements, pris individuellement ou avec d'autres personnes	

Tableau 10 : Les « clés d'attribution » des critères de bien-être (Source : site internet Wikispiral.org)

Ces neuf dimensions sont subdivisées en 67 composantes[162] censées permettre la catégorisation et le classement les plus fins possibles des définitions du bien-être. Cette catégorisation est primordiale car c'est sur elle que repose à la fois la détermination des dénominateurs communs, consensuels du bien-être et la possibilité de comparer les contextes. Les neuf dimensions et 67 composantes sont réparties dans une grille synthétique[163] utilisée lors du déploiement du référentiel pour définir collectivement le bien-être. Les réponses aux trois questions présentées dans le tableau (phase 2), récoltées sur des « post-it » de différentes couleurs, sont classées, d'abord individuellement puis collectivement dans une des dimensions et composantes. Cette opération de classement est encadrée par des consignes à destination des ani-

[162] Ces dimensions sont pensées comme étant évolutives et les expérimentations menées depuis ont permis d'ajouter une 68ème composante.

[163] La grille complète figure en « annexe 3 », p. 23, du *Guide de formation à la méthode SPIRAL*.

mateurs[164] afin qu'ils soient en mesure, le cas échéant, de désambiguïser les définitions et de les classer ainsi « correctement » en veillant à ce que ce classement fasse consensus. La grille, complétée de tous les « post-it », permet de disposer rapidement d'une vision globale et intégrale de l'ensemble des critères de bien-être, de mal-être et des projets d'amélioration exprimés. Il est ensuite possible de porter le débat au sein des groupes directement sur les résultats de ce classement.

Si cette grille présente l'avantage de synthétiser les définitions et de les compiler ensuite systématiquement, expérience par expérience selon des critères communs, elle comporte néanmoins des éléments qui nous semblent problématiques et sur lesquels nous souhaiterions attirer l'attention. Ces éléments ont en effet une incidence d'une part sur les résultats qui seront présentés ultérieurement, d'autre part, ils sont vecteurs de représentations normatives du collectif et du bien-être.

On constate d'abord une séparation nette entre ce qui relève du bien-être individuel et collectif. *A priori* non processuelle, cette séparation semble présupposer que bien-être individuel et collectif sont d'une part de nature différente, d'autre part qu'ils demandent à être conciliés, opération que permet précisément le référentiel *SPIRAL* et le passage à l'action. De la même manière, matérialité et immatérialité font l'objet d'une nette distinction qui empêche de penser leur mise en relation, que ce soit d'un point de vue processuel, causal ou corrélatif. Ensuite, les relations à l'environnement, qu'il soit naturel ou social, sont pensées selon des modalités bien spécifiques : d'abord en terme d'équilibre, ce dernier apparaissant comme l'optimum à partir duquel les situations sont évaluées, sans pour autant que les modalités de cet équilibre soient explicitées. Il s'impose à l'évidence, comme critère évaluatif, « toujours déjà là », du bien-être individuel, social, environnemental, et économique. Enfin, l'évaluation de cet environnement prend deux formes différentes selon qu'elle soit envisagée de manière « intrasèque » ou « extrasèque » à la personne. Encore une fois, cette dichotomie empêche de caractériser la nature des relations qui peuvent exister entre l'évaluation et les attitudes d'un sujet en fonction des situations dans lesquelles il se trouve pris. Selon nous, ces dichotomies comportent le risque de produire des définitions réifiées et naturalisées du bien-être.

L'ensemble de ces caractéristiques – démarche engageante, pragmatique, délibérative, synthétique participative voire collaborative, durable et systématisée – a pour autant permis au réfé-

---

[164] Dans le cadre de la méthode, le terme d'« animateur » est banni en raison de sa connotation classique de coordination. On lui préfère les vocables de « facilitateur » et de « dynamiseur », préférence qui selon nous relève du phénomène d'autorégulation identifié par Alice Krieg-Planque (2015), lorsqu'elle s'attache à identifier les processus de figement discursifs, en tant que « convention d'expression » (Krieg-Planque, 2015, p. 124) renvoyant à un registre collaboratif. Schématiquement, le facilitateur est celui qui ayant suivi une formation au référentiel est jugé apte à animer les ateliers au cours desquels les définitions du bien-être, des indicateurs, des objectifs sont produites collectivement. Le dynamiseur est un facilitateur particulièrement rompu à la démarche, qui ayant suivi des formations complémentaires est jugé apte à participer à la coordination des réseaux des territoires de coresponsabilité, agir pour la promotion de la méthode et y apporter éventuellement des modifications.

rentiel de rencontrer un certain succès auprès des professionnels de l'aménagement du territoire, au sein des collectivités territoriales mais aussi des universités, partenaires. Les indicateurs de bien-être appliqués au développement du territoire s'imposent peu à peu comme une demande sociale en faveur de la production de nouveaux outils de pilotage des politiques publiques. Elle entraîne le développement de relations partenariales entre laboratoires de recherche et collectivités. La production d'indicateurs de développement alternatifs au PIB, que le référentiel est censé permettre de façon concertée, rejoint également dans une certaine mesure les propositions promues par le réseau FAIR[165].

Deux programmes de recherches, pilotés par des économistes, sont particulièrement révélateurs de l'usage qui peut être fait du référentiel et des attentes des collectivités auxquelles il correspond.

L'université de Rennes 1 s'est ainsi appuyée sur le référentiel *SPIRAL* pour produire des « Indicateurs Sociaux de Bien-Être Territorialisé » (ISBET[166]). Ce programme collectif de recherche a été initié en 2007 avec des financements du Conseil régional de Bretagne. Il s'est donné pour objectif de produire une batterie d'indicateurs capables de synthétiser quantitativement les attentes en terme de développement économique, de protection et valorisation du patrimoine environnemental, les valeurs de solidarité et de justice sociale, « comme autant d'instruments servant à piloter la responsabilité sociale de la région » (Forêt, 2017, p. 138).

C'est également le cas de l'Université Grenoble Alpes qui a fait appel au référentiel pour produire des « Indicateurs de Bien-Être Soutenable Territorialisé (IBEST[167]) grâce aux financements de la Région Rhône-Alpes. Ce programme qui a vu le jour en *2012*,

> *« consiste à penser ensemble les disparités voire les inégalités repérables sur les territoires et la soutenabilité des niveaux de vie, les notions d'équité territoriale et de bien-être social comparé. Il s'agit de voir en quoi la façon dont les individus utilisent les ressources à leur disposition (capital social, relationnel, services publics, aménités urbaines…) est à la fois durable (stable, solide, peu dépendant de paramètres non maîtrisés) et profitable ou non pour le territoire (rapport individuel/collectif) »* (Forêt, 2017, p.139).

---

[165] Le *forum pour le bien-vivre* qui s'est tenu à Grenoble en juin 2018, auquel nous avons participé, témoigne de ce processus de convergence internationale à l'œuvre autour des horizons communs que bien-être, bien-vivre, qualité de vie et nouveaux indicateurs sont susceptibles, non sans difficultés de faire émerger. Ils partagent *a minima* la conviction que les nouveaux indicateurs, produits par la redéfinition du progrès, durable et solidaire, nécessitent d'intégrer citoyens et sociétés civiles à leur élaboration.

[166] Le projet ISBET est coordonné par l'économiste Michel Renault, du Centre de Recherche en économie et management (CREM, UMR CNRS 6211).

[167] Ce projet est coordonné par l'économiste Claudine Offredi, du Centre de Recherche en Économie de l'Université de Grenoble Alpes (CREG).

Outre le succès de la méthode *SPIRAL*, ces deux exemples témoignent également du problème de la démultiplication des indicateurs alternatifs. Ce phénomène est à la fois le symptôme et la conséquence de l'impact de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) et de la difficulté à coordonner efficacement les politiques publiques à l'heure de la gouvernance. Si la multiplication des expérimentations pour l'élaboration d'indicateurs alternatifs peut contribuer à nourrir les débats, elle a le défaut de ne pas pouvoir opposer au PIB un homologue synthétique capable de compléter voire concurrencer son usage s'agissant de l'outillage des orientations politiques communautaires, internationales et mondiales, en matière d'évaluation du progrès/ et ou du développement. L'ancrage territorial peut dès lors apparaître comme une impasse ou un défi pour la généralisation des indicateurs de richesse alternatifs car ils ne permettent pas de garantir la commensurabilité des données produites dans ces différents contextes.

C'est également la démarche *SPIRAL* que le Codev de Toulouse Métropole a décidé d'expérimenter en 2015 en vue de proposer aux élus une approche innovante des facteurs d'attractivité à encourager à partir du point de vue des habitants. Notre implication dans la mise en œuvre de cette expérimentation et le traitement des résultats obtenus nous permet ainsi de confronter *SPIRAL* à l'épreuve de l'empirisme, tout en nous intéressant à la configuration particulière dans laquelle il a été déployé. Cette expérimentation pour la co-construction d'indicateurs de bien-être présente la caractéristique d'être « doublement » participative. La méthode *SPIRAL* implique la participation généralisée des « acteurs » et/ou « citoyens » d'un territoire donné et elle a été mobilisée par une instance de démocratie participative : le Codev de Toulouse Métropole.

CHAPITRE 13. LES POST-IT DU BIEN-ETRE : UNE APPROCHE TERRITORIALE ET SOCIALE DU BIEN-ETRE ?

Avant de confronter les résultats obtenus et conformément à l'orientation de notre étude, nous présenterons d'abord la configuration dans laquelle *SPIRAL*, en véritable dispositif participatif, a été mobilisé. Après présentation des Codev, nous décrirons les choix effectués par le groupe « indicateurs de bien-être » dans la mise en œuvre de la méthode *SPIRAL* et clarifierons notre propre position. Puis, nous présenterons les deux corpus que cette expérimentation a permis de constituer. Enfin, nous exposerons les principaux résultats des analyses conduites sur ces corpus. Ces résultats nous amèneront à contextualiser la notion de bien-être à l'aune des représentations produites.

13.1. UNE CONFIGURATION SPECIFIQUE, ISSUE D'UNE INSTANCE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE METROPOLITAINE :

Les Codev sont des instances consultatives constituées de bénévoles, créés le 25 juin 1999 par la loi dite « Voynet » ou « LOADDT » (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) qui instaure la « nécessité d'associer les citoyens à la poli-

tique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire ». Leur création prend place dans le contexte d'instauration des « pays », échelon territorial qui était censé servir de cadre à la mise en œuvre de projets de territoire intégrés, intersectoriels (Michaux, 2018).

Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de « pays ». Il peut être consulté sur toute question relative à son aménagement et son développement. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de développement et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions.

Après la suppression des « pays », ils sont confirmés ensuite par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») du 27 janvier 2014 qui consacre la métropole comme nouvel échelon politique intercommunal et la loi (NOTre) du 7 août 2015 qui renforce les compétences des intercommunalités, dont les métropoles, et en détermine le cadre légal, désormais inscrit dans le Code général des collectivités territoriales.

Les conseils de développement, définis dans l'article 88, au chapitre II de la Loi portant sur l'engagement citoyen et participation, sont ainsi composés : « *de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public* ». En d'autres termes, de citoyens considérés comme experts sur les questions intéressant globalement le devenir métropolitain, du fait de leurs activités et compétences professionnelles et/ou syndicales, dans des organismes publics, parapublics ou associatifs. Il est à noter que cette composition est susceptible de varier en fonction des choix de coordination et de l'interprétation qui est faite par les Codev du cadre légal. Les Codev peuvent ainsi s'avérer plus ou moins ouverts aux citoyens, en dehors de toute affiliation organisationnelle[168].

Obligatoire pour les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, le Codev est « *consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut par ailleurs « donner son avis ou être consulté*

[168] Nous avons eu l'occasion de présenter l'expérimentation menée par le Codev de Toulouse au Codev de la Carène (Saint-Nazaire). Ce Codev était engagé dans une dynamique d'ouverture à tous les habitants intéressés (et non plus seulement en fonction de la détention de savoirs experts), par des questions attenantes au devenir métropolitain. Cette tendance est susceptible de se généraliser, car un projet de loi d'initiative citoyenne, propose de modifier l'accès aux Codev par tirage au sort et non plus cooptation.

sur toute autre question relative à ce périmètre ». Il reste donc exclusivement consultatif et sa compétence principale réside dans la formulation de recommandations dans le cadre de l'orientation de la politique métropolitaine.

Le Codev toulousain est, en raison de son ancrage territorial, arrimé au projet métropolitain. En 2016, il comptait 42 membres, répartis en cinq collèges : le collège des acteurs économiques, socioprofessionnels et syndicaux, le collège des institutions, organismes publics et assimilés, le collège de la vie associative regroupant les acteurs de la vie sociale locale, de la culture, du sport, de l'éducation, de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations, le collège des personnalités qualifiées, le collège territorial, représentant les communes de Toulouse Métropole. A plus long terme, un sixième collège, composé de citoyens volontaires, pourrait être constitué[169]. Les membres du Codev, en fonction de leur centre d'intérêt respectifs sont amenés à se repartir en groupes de travail. Ces derniers évoluent en fonction des questions sur lesquelles le Codev, le plus souvent par sollicitation du conseil métropolitain, plus rarement par auto-saisine, est amené à produire des recommandations. Ces recommandations sont formulées sous forme de livrets, accessibles en ligne et distribués gratuitement. En 2018, le travail des groupes a abouti à la production de neuf livrets portant sur les thèmes des mobilités, du contrat de ville, des « dialogues urbains », de la répartition des compétences métropolitaines en matière d'aménagement, des facteurs et dispositifs d'emploi locaux, de politique de la ville, du contrat territorial, du projet métropolitain et, enfin, du bien-être dans la métropole.

Du point de vue de la gouvernance mais aussi des orientations du Codev, le contexte de la démarche engagée par le groupe qui s'est auto-saisi de la thématique du bien-être est original. L'expérimentation a été conduite par un groupe de bénévoles dans le cadre d'une structure pensée comme relevant déjà d'une démarche de concertation, de consultation, entre pouvoirs publics et société civile. Le thème du bien-être dénote quelque peu des autres problématiques investies, en adoptant un point de vue à la fois transcendant et décentré sur la production matérielle et symbolique du territoire.

Le Codev a en effet décidé de s'approprier un peu particulièrement une saisine formulée par la Métropole, ayant trait à des facteurs d'attractivité territoriale, sur lesquels il semblait utile de mobiliser un regard citoyen :

> « *Quels sont les marqueurs à mobiliser, les indicateurs à surveiller ? Nos atouts sont nombreux et réels, mais des points de carence demeurent dans une perspective de rayonnement et d'attractivité de rang européen et international. Au-delà des exercices*

[169] Source, site du Codev de Toulouse métropole [https://codev-toulouse.org/]

institutionnels et universitaires de benchmarking, et de classement opérés par les médias, le regard citoyen sur cette question nous paraît utile à mobiliser[170]».

Si cette saisine semble dès lors relever d'une démarche maintenant classique de marketing territorial, et tend à corroborer l'ambivalence des usages des indicateurs de bien-être, le contexte législatif et d'autres initiatives territoriales se prêtaient à décentrer le regard des facteurs classiques d'attractivité. L'expérimentation a été engagée en 2015, six ans après la très médiatisée parution du rapport « Sur la mesure de la performance et du progrès social » (Stiglitz et al., 2009), un an après la loi EVA SAS : qui préconisait notamment de « remettre l'humain au cœur des politiques publiques ». En outre, les jeunes métropoles, consacrées par la loi (loi MATPAM, 2014) sont en quête de légitimité et de consistance. Ce contexte législatif s'avérait propice à s'intéresser à d'autres manières d'appréhender les ressources d'un territoire, mais aussi de faire territoire, avec une montée en puissance de l'impératif délibératif, prônant une hausse de l'implication citoyenne à la gouvernance territoriale.

Le groupe a donc décidé d'adapter la saisine en s'intéressant aux façons dont on pouvait construire avec les habitants des mesures alternatives de la richesse d'un territoire, en mobilisant la notion de bien-être, pour essayer d'identifier « ce qui compte » (Cassiers & Thiry, 2009).

En vue de mener à bien cette démarche participative ambitieuse à l'échelle d'une instance consultative, composée de bénévoles, le Codev a organisé deux conférences à la médiathèque José Cabanis de Toulouse, en invitant des représentants de la mouvance des indicateurs de bien-être. La première conférence à portée plus théorique, a été animée par l'économiste Joseph Stiglitz, co-auteur du rapport « Pour la mesure de la performance économique et du progrès social » (Stiglitz et al., 2009). La seconde, plus empirique faisait intervenir deux agents du Conseil Départemental de Gironde, porte-paroles du Réseau « Together France ». Ce réseau structuré autour du Conseil de l'Europe et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, promeut le recours à la méthode *SPIRAL* auprès des collectivités territoriales dans le but de parvenir à transformer ces territoires en territoires dits de « coresponsabilité », c'est-à-dire capables de garantir le bien-être de tous par l'engagement de tous.

Le groupe « indicateurs » du Codev a également administré, auprès des autres membres du Codev, un petit questionnaire, pour tester à petite échelle et auprès d'un public bien particulier, ce que l'entrée « bien-être » et « valeurs à transmettre » pouvait permettre de récolter. Au moment où nous avons rejoint les travaux du groupe, ce dernier avait manifesté son intérêt pour la méthode *SPIRAL* et fait le choix de la tester. Nous avons pris part aux réunions du groupe, au déploiement de la méthode *SPIRAL* sous forme d'ateliers, au traitement et à la restitution des résultats obtenus. L'implication dans cette expérimentation a été pour nous une source considérable d'apprentissage et de découverte. En effet, en dépit des réserves que nous

[170] Saisine de Toulouse Métropole (septembre 2014), dont le quatrième point porte sur « Toulouse, Métropole d'Europe ». Extrait du livret réalisé par le Codev en 2016 intitulé « Le bien-être dans la métropole toulousaine. Vers des indicateurs participatifs au service des politiques publiques ». En « annexe 5 ».

formulons à l'encontre du dispositif *SPIRAL*, les ateliers, auxquels nous avons assisté et que nous avons parfois co-animé, se sont révélés être des espaces d'expression où, effectivement, le partage des expériences et des définitions du bien-être, dans des contextes variés, est une source d'échange et de découverte particulièrement enrichissante.

13.2. L'EXPERIMENTATION DU CODEV : CONSTITUTION DU CORPUS ET RETOURS SUR L'EXPERIENCE

L'expérimentation menée par le Codev de Toulouse métropole qui s'est déroulée entre septembre 2014, date de formulation de la saisine par le conseil métropolitain et juin 2015, date à laquelle le livret restituant les principaux résultats a été publié, a donné lieu à la constitution de deux corpus distincts, en raison de l'hétérogénéité des conditions de production des textes collectés. Ces conditions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Corpus 1 (primaire)	**Corpus 2 (secondaire)**
Protocole de collecte	Méthode *SPIRAL* : questions posées au-cours d'ateliers (type focus groupes)	Via un questionnaire administré en format papier [171]
Phase d'administration relativement à la temporalité globale de l'expérience	Avril-Mai 2015 : phase centrale de l'expérimentation	Novembre 2014 : Phase exploratoire, préalable
Questions posées	- Qu'est-ce qui fait votre bien-être ? - Qu'est-ce qui fait votre mal-être ? - Qu'est-ce que vous aimeriez faire pour améliorer le bien-être de tous ?	- Qu'est ce qui, dans votre quotidien, génère pour vous du bien être ? (Qu'il s'agisse d'éléments matériels ou immatériels) - A contrario, qu'est-ce qui génère du mal-être ? - Que serait-il le plus grave de perdre à vos yeux ? - Lesquels de ces éléments souhaitez-vous transmettre aux générations futures ?
Public	Habitants de deux communes de la métropole toulousaine : Cugnaux et Villeneuve-Tolosane. Groupes de participants constitués à partir de leur fréquentation d'un équipement municipal.	Questionnaire administré auprès des membres du Co-dev
Nombre de participants	70 individus dont 34 mineurs, 29 de sexe masculin et 41 de sexe féminin, répartis en 9 groupes	47 individus adultes dont 29 de sexe masculin et 17 de sexe féminin et un non-spécifié
Nombre de réponses	598 post-it. Lors de la constitution du corpus, les réponses ont été regroupées par participants et thématiques. Nous avons ainsi obtenu 204 textes.	184 réponses / questions = textes
Variables conservées	Commune, sexe, classe d'âge, groupe, thème de la question	Commune, sexe, âge, profession, thème de la question

Tableau 11 : Synthèse des protocoles de recueil des données et principales caractéristiques

Les contextes territoriaux, les publics, le mode d'administration et les questions ne permettaient pas de regrouper l'ensemble de ces contributions dans un seul et même corpus, au risque de compromettre les critères d'homogénéité et de commensurabilité (Pincemin, 2012).

[171] Voir en « annexe 4 ». Nous n'avons pas pris part à l'élaboration de ce questionnaire, ni à son administration.

Nous avons donc choisi d'en séparer l'analyse. Néanmoins, l'objet questionné reste bien, dans les deux cas, le bien-être et « ce qui compte », ce qui nous permet de faire dialoguer les résultats obtenus, au regard de l'objet et, justement, de leurs conditions de production hétérogènes.

Chaque réponse a été considérée comme un texte et nous avons conservé en tant que variables illustratives, pour le corpus 1 : le thème de la question, la classe d'âge, le groupe, le sexe, l'individu, la commune. Pour le corpus 2, nous avons conservé, le thème de la question, l'âge, le sexe, la profession et la commune, lorsque ces derniers avaient été renseignés.

Les deux difficultés principales auxquelles nous avons été confrontées tiennent au protocole *SPIRAL* et aux moyens matériels et symboliques (capital relationnel et dispositionnel) dont disposait le Codev. Les moyens limités, notamment en termes de temps, d'une équipe constituée de bénévoles, dont le degré d'implication et l'assiduité peuvent s'avérer inégaux, pouvant compter sur l'aide d'une direction, d'un salarié et demi et d'une stagiaire, dans une instance participative affiliée à la métropole ont conditionné la manière dont les groupes de participants ont été constitués. Si la méthode préconise de constituer des groupes « homogènes », les critères d'homogénéité ne sont pas clairement explicités et restent à la discrétion des organisateurs.

Après décision de détourner quelque peu le regard de la ville centre (Toulouse) au profit de communes plus anonymes, le Codev a choisi de s'appuyer sur le relais des municipalités pour identifier des groupes susceptibles d'être intéressés par la démarche. La constitution des groupes à partir du critère de la fréquentation commune d'un équipement municipal (ou pour un groupe, d'un quartier) dans deux localités spécifiques est donc liée à cette contrainte labile d'instaurer une forme « d'homogénéité » des publics, ainsi qu'à la configuration matérielle et symbolique de l'expérimentation : le cadre de la métropole très récemment constituée et dont l'existence institutionnelle reste peu palpable. L'expérimentation était en soi une occasion de donner consistance à la métropole, en dehors de Toulouse, et ce par le biais d'une instance participative. Cette dernière, affiliée à la métropole, à vocation consultative et constituée de bénévoles, reste largement tributaire des horizons d'attente métropolitains, tels qu'ils sont définis par les orientations transmises par les instances décisionnaires. Comme évoqué plus haut, le Codev s'est appuyé sur une saisine formulée par la métropole, visant à recueillir le point de vue des habitants sur ses facteurs de rayonnement et d'attractivité. Si le Codev l'a interprété et quelque peu subvertie, cette saisine n'en demeure pas moins l'horizon normatif susceptible de conditionner, du moins dans un premier temps, la réception de l'expérimentation.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques des groupes [172] ayant participé à l'expérimentation :

Groupes	**Communes**	**Equipements/Structures**	**Classe d'âge**
« Les Hétérogènes »	Villeneuve-Tolosane	Habitants d'un même quartier, ayant participé à un projet animé par la municipalité, concernant le quartier	Adultes
« Les Légendaires »	Villeneuve-Tolosane	Association sportive	Adultes
Le groupe « Spontané »	Cugnaux	Centre de la Coupe d'Or, animation troisième âge	Adultes (+ de 60 ans)
Le groupe « Paix »	Cugnaux	Espace Mosaïque, CCAS, quartier prioritaire Vivier-Maçon	Adultes
Le groupe « Fraternité »	Cugnaux	Espace Mosaïque, CCAS, quartier prioritaire Vivier-Maçon	Adultes
Le groupe « Raisins »	Villeneuve-Tolosane	Maison du Lac, centre d'animation jeunesse (CLAS[173])	Mineurs
« Les CM justiciers »	Cugnaux	Conseil Municipal jeune	Mineurs
« Le CLAS de Villeneuve »	Villeneuve-Tolosane	Maison du Lac, centre d'animation jeunesse (CLAS)	Mineurs
« Les Kassos[174] »	Cugnaux	« Boite J », centre d'animation jeunesse	Mineurs

Tableau 12 : Synthèse des caractéristiques des groupes ayant participé au « test *SPIRAL* »

Bien que, comme nous le verrons, le critère d'homogénéité retenu ne semble satisfaire, ni aux exigences praxéologiques de la méthode *SPIRAL*, ni à une observation rigoureuse des déterminants sociologiques, la mise en œuvre des ateliers au sein de ces équipements municipaux a été un vecteur de découverte des activités socio-éducatives et de leurs publics dans des contextes et configurations sociales locaux. Ces contextes ont aussi conditionné le déroulé des

[172] La méthode *SPIRAL* préconise, au lancement des ateliers, de demander aux participants de donner collectivement un nom à leur groupe. Ces dénominations ont été ici conservées et indiquées dans le tableau.

[173] Comité local d'Action Sociale. Ici, les CLAS de Villeneuve-Tolosane et de Cugnaux effectuent des missions de soutien scolaire et proposent des actions éducatives, par exemple, en matière de sensibilisation à la protection de l'environnement. Le groupe Raisin avait ainsi participé au nettoyage des ruisseaux de la ville.

[174] *Les Kassos* est une web-série réalisée par Balak, Alexis Beaumont, Rémi Godin et Julien Daubas, et produite par Bobby Prod et Canal+. En détournant des personnages fictifs populaires, cette série à l'humour « trash » a une valeur subversive et critique à l'égard des représentations négatives, médiatiques et dans une moindre mesure politiques dont « les cas sociaux » font régulièrement l'objet. Source : https://les-kassos.fr/

ateliers. Il n'a pas en effet été possible d'utiliser la grille des dimensions fournie par le référentiel *SPIRAL* auprès de tous les publics, en raison de sa technicité et de la maîtrise de la langue française qu'elle suppose. Dans ces cas, la catégorisation a été faite par les participants eux-mêmes en fonction des thématiques évoquées susceptibles de se recouper. Enfin, les bénévoles ont pu compter sur la présence des professionnels de l'animation des équipements, sans lesquelles le déroulé des ateliers auprès de publics peu ou non francophones aurait été impossible.

La seconde contrainte est liée à la méthode *SPIRAL* et à la position que nous occupions dans l'expérimentation. La méthode *SPIRAL*, très balisée, impose un cadre contraignant qui demande un investissement considérable, notamment en terme de temps et de ressources symboliques. Ce cadre ne correspondait pas aux moyens que le groupe était en capacité d'investir en raison de la temporalité et du capital relationnel, le réseau, qu'il était en mesure de mobiliser. C'est en effet une chose de pouvoir identifier « des leviers » d'action, c'en est une autre de les mobiliser et de les associer à l'action.

La méthode *SPIRAL* préconise en outre d'orienter les réponses des participants pour recueillir des définitions du bien-être au regard de sa durabilité (bien-être durable ou soutenable écologiquement), de son inscription territoriale (bien-être territorialisé) et de sa dimension collective (le bien-être de tous). Il conviendrait de formuler l'interrogation en ces termes : « En tant qu'habitant-e, qu'est-ce qui selon vous contribue au bien-être de tous ? ». Nous considérions que la question ainsi formulée risquait de réduire considérablement l'éventail des représentations du bien-être susceptibles d'être collectées et comportait une dimension trop artéfactuelle pour interroger en tant que telle la notion de bien-être. Il nous semblait plus acceptable, d'un point de vue éthique et scientifique, de laisser les participants décider, compte-tenu du cadre dans lequel se déroulait l'expérimentation, déjà institutionnellement et territorialement normé, à quels éléments et quels statuts le bien-être faisait pour eux écho. Il reviendrait ensuite à l'analyste de déterminer ce qu'il pouvait y avoir en soi, de durable, de collectif et de territorial dans le bien-être tel que défini par les participants.

La portée praxéologique a donc été considérablement atténuée, essentiellement en raison du cadre institutionnel dans lequel se déroulait la démarche mais aussi en raison des propres réserves que nous nourrissions à l'égard du dispositif. Nous avions suivi la formation *SPIRAL* et avions éprouvé un fort sentiment de malaise, provoqué par l'impression d'être mené dans une direction dans laquelle nous n'avions pas envie d'aller, au regard de nos propres préférences axiologiques et positionnements normatifs. La perception de ce possible phénomène de réactance (Moscovici & Plon, 1968), nous a encouragé à déconstruire la dimension engageante du dispositif et à refuser d'en être partie prenante[175]. Au-delà de ce positionnement déontolo-

[175] La démarche SPIRAL reste un support de dynamisation de l'action et il convient de savoir avec qui et pourquoi on s'engage avant de l'utiliser.

gique, ce ressenti nous a invité à prêter une attention particulière à l'articulation entre individuel et collectif que les résultats nous fourniraient.

Compte-tenu des réserves émises quant aux effets de réification que la grille de classement fournie par le dispositif était susceptible de produire, nous avons proposé une méthode alternative de traitement des résultats fondée sur le cadre théorique et méthodologique de l'analyse statistique de données textuelles (cf partie I). Cette méthodologie permettait d'abord de demeurer au plus près des contributions tout en réduisant la part de subjectivité dans le processus de classification thématique. Ensuite elle rendait possible une appréhension plus dynamique de la sémantisation du bien-être en permettant une approche articulée et contrastive des contextes lexicaux. Enfin, les résultats d'analyse, sous forme de graphiques et de cartographies, fournissaient des supports de restitution plus interactifs, donnant une prise au public quant à l'interprétation que nous pouvions en donner.

Le test du référentiel *SPIRAL* a permis la constitution d'un corpus composé de 204 textes et 4852 occurrences. L'administration du questionnaire a quant à elle donné lieu à la constitution d'un corpus composé de 184 textes et 2616 occurrences. Ce sont donc deux petits corpus qui ne peuvent prétendre à la même stabilité statistique que les grands. Néanmoins, l'analyse des deux corpus constitués à partir de l'expérimentation menée par le Codev nous permet de saisir des représentations à la fois communes et différenciées du bien-être dans deux configurations et deux dispositifs différents. Nous nommons la première étude « test *SPIRAL* » et la seconde « questionnaire Codev ».

CHAPITRE 14. LE BIEN-ETRE : ENTRE CONSENSUALITE ET POIDS DU SOCIAL

Les analyses statistiques effectuées sur le lexique du corpus « Test *SPIRAL* » permettent de caractériser les sémantisations du bien-être et du mal-être à partir des définitions apportées par les participants des ateliers, entre convergence et divergence. S'agissant de « l'agir », les résultats font apparaître des niveaux d'identification hétérogènes, du général au particulier.

Nous avons pris soin d'éclairer ses résultats en testant l'influence que les variables conservées (groupe, âge, ville, questions) pouvaient avoir sur les résultats. Bien que la variable géographique fasse état d'un clivage assez net, elle revêt à notre sens une dimension artéfactuelle dans la mesure où les caractéristiques des groupes ne sont pas les mêmes d'une commune à l'autre. La variable du genre fournit quant à elle des éléments interprétatifs pour les mineurs, mais non pour les adultes, comme nous le verrons ultérieurement.

Nous nous limiterons par conséquent à signaler ces différences peu interprétables, qui peuvent potentiellement être attribuées au critère, très faible, d'homogénéité retenu pour constituer les groupes. L'hétérogénéité des groupes a par ailleurs été soulignée, directement par les participants, non sans humour, comme l'illustre le choix de dénomination du groupe les « Hétérogènes » (cf. tableau 12).

14.1. PORTRAIT LEXICAL DU « TEST *SPIRAL* » : LES RELATIONS AUX AUTRES ET LES AMBIVALENCES DU « VIVRE-ENSEMBLE »

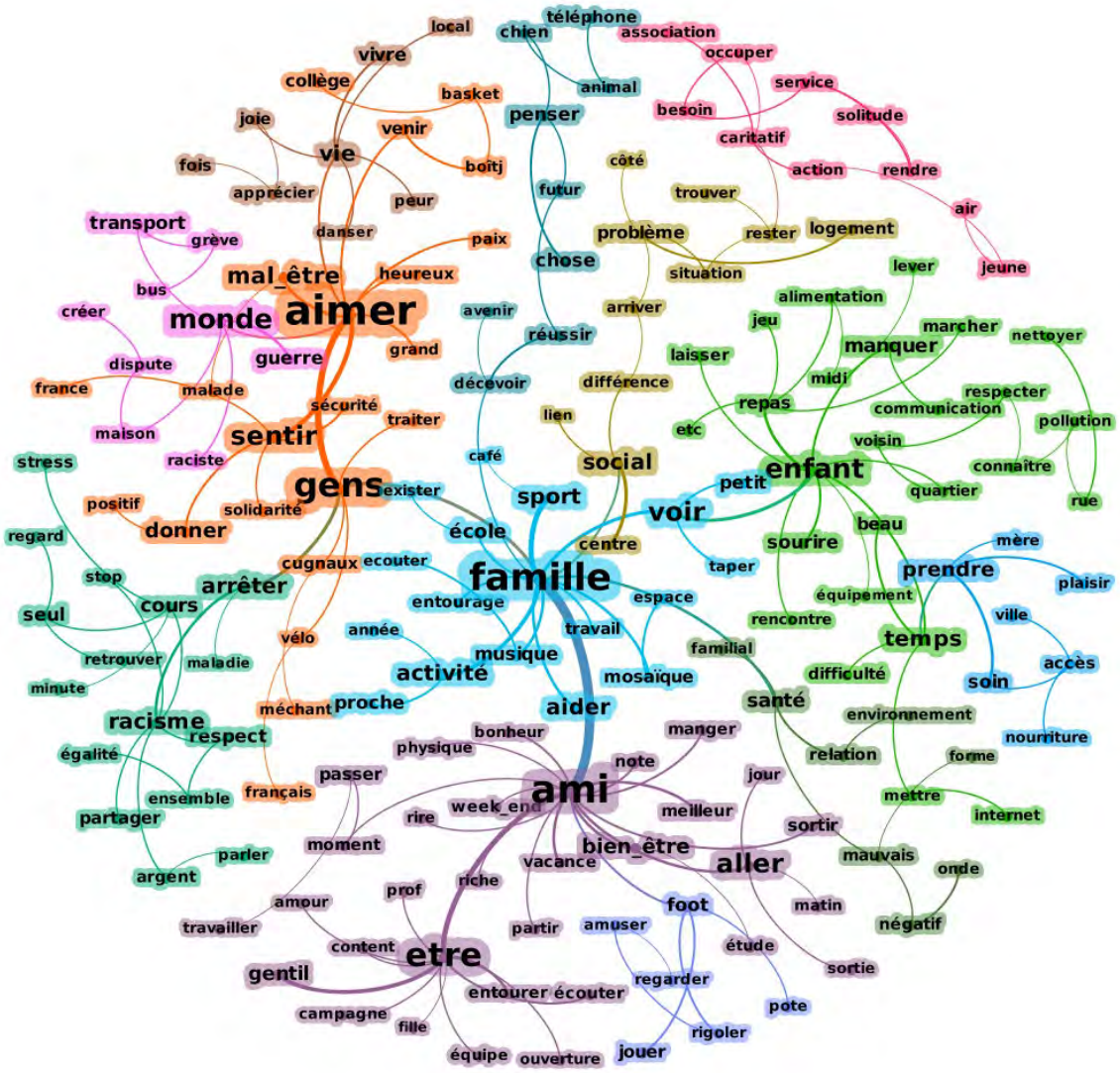

Figure 28 : Analyse de Similitude (*IRaMuTeQ*) appliquée au corpus « Test *SPIRAL* »

L'analyse de similitude[176] rend compte d'une part de la dimension évaluative et sensible du bien-être, matérialisée ici par la récurrence des verbes « aimer » et « sentir » et d'autre part, d'une dissociation, entre une sphère du particulier, du circonscrit, articulée autour d'un envi-

[176] En raison de la taille limitée du corpus, 180 formes ont été conservées pour l'analyse et le seuil minimal d'une cooccurrence par forme (une liaison) a été appliqué.

ronnement matériel et surtout social de proximité (la famille, les enfants, les amis) et une sphère plus générale où les valeurs et les enjeux sociétaux occupent une place plus importante.

Si la première sphère gravite approximativement autour du bien-être, essentiellement autour des loisirs partagés, la seconde est quant à elle arrimée au mal-être et ce qu'il convient de changer (thématique « agir »). Le mal-être fait ainsi référence à des degrés d'expérience différents. Ils peuvent être plus ou moins conjoncturels et resserrés sur l'individu (transports, disputes, stress) ou très généraux (la guerre, le racisme, la pollution). Dans le premier cas, ils correspondent à des problèmes directement expérimentés ; dans le second, l'expérience est, selon les cas de figures et en fonction des trajectoires personnelles, plus ou moins directe et plus ou moins médiée. Un espace intermédiaire, visiblement corrélé à la fréquentation du centre social, semble référer à des problèmes spécifiques liés au « logement ». La distinction de ces éléments fera l'objet d'un traitement plus central dans les pages qui suivent. Mais ce que cette analyse met particulièrement en évidence, c'est le poids du relationnel dans l'appréhension du bien-être.

Il semblerait en effet que ce soient les relations entre personnes, plus ou moins proches, qui structurent les définitions du bien-être ici évoquées, sous forme de rapports au monde social. Les activités se déclinent en relation avec ces différents cercles relationnels. Le « travail » est ainsi associé à la cellule familiale, comme le « sport » ou d'autres activités récréatives, et la fréquentation d'équipements municipaux comme le Centre Communal d'Action Sociale (« Espace Mosaïque »). C'est avec les proches qu'est partagé le plaisir d'effectuer telle ou telle activité, notamment avec sa « famille », qui occupe une place centrale, ses « enfants » et ses « amis » (repas, sports, vacances, jeux, etc.). C'est un univers qui lorsqu'il se dégage de la sphère privée, semblent renvoyer à une expérience du « lien-social ». Les loisirs, les vacances, les sorties, les activités et la fréquentation d'équipements sportifs ou culturels qui y sont parfois associés favoriseraient les « rencontres » et procureraient plaisir et bien-être. En d'autres termes, c'est avec des amis ou la famille que l'on part en vacances, que l'on joue au foot, au city-park. C'est aussi parfois pour rompre l'isolement et la solitude que l'on fréquente des centres d'animation, des associations, ou que l'on sort. Le cadre familial structure le rapport à des activités non-ludiques comme le travail et l'école et il est susceptible de générer du mal-être en cas de problèmes de « santé » ou d'éloignement (« manque »).

Mais les relations peuvent être plus ambivalentes comme en attestent les formes associées à la forme « gens ». Celle-ci semble ici faire référence à un exo-groupe, celui des autres, avec lesquels l'individu est susceptible d'entretenir des rapports ambivalents, conditionnés par la civilité. La civilité peut être définie comme un ensemble de règles conventionnelles, impersonnelles, s'imposant à tous, accessibles à chacun et qui assurent *a minima* et à moindre frais les conditions pacifiques de la coexistence sociale (Gayet-Viaud, 2011). Les « gens » constituent un nœud lexical autour duquel sont agencés des termes à connotation évaluative assez négative tels que « le jugement », le « regard », la « solitude », le « racisme », la « sécurité » mais aussi d'autres plus positives comme la « solidarité », le « partage » ou encore l'« égalité ». Ces évaluations recouvrent les ambivalences du « vivre-ensemble ». Il est perçu de façon minimale à partir du « respect » des règles civiques censées garantir les conditions d'une « orientation commune minimale » (*Ibid.*, p. 46) et de façon maximale par l'expression de

valeurs éthiques et politiques telles que la solidarité, le partage, l'égalité et le caractère inacceptable de la méchanceté (« méchant ») ou du « racisme ».

Le second aspect structurant tient aux niveaux d'identification des cadres des actions ou de positionnement des réponses. Trois niveaux peuvent être d'ores et déjà mis en évidence :

- un niveau resserré sur l'individu et ses proches,
- un niveau interindividuel dans lequel des valeurs civiques, éthiques et politiques peuvent être décrites selon les situations concrètes vécues, ou selon une généralisation en terme de comportements ou de ressenti,
- un niveau très général, faisant référence à la société et parfois au monde dans son ensemble.

A ce stade, il est intéressant de comparer les résultats de cette Analyse de Similitude à celle effectuée sur le corpus « questionnaire Codev ».

14.2. Portrait lexical « questionnaire Codev » : une civilite commune, une lexicalisation differente

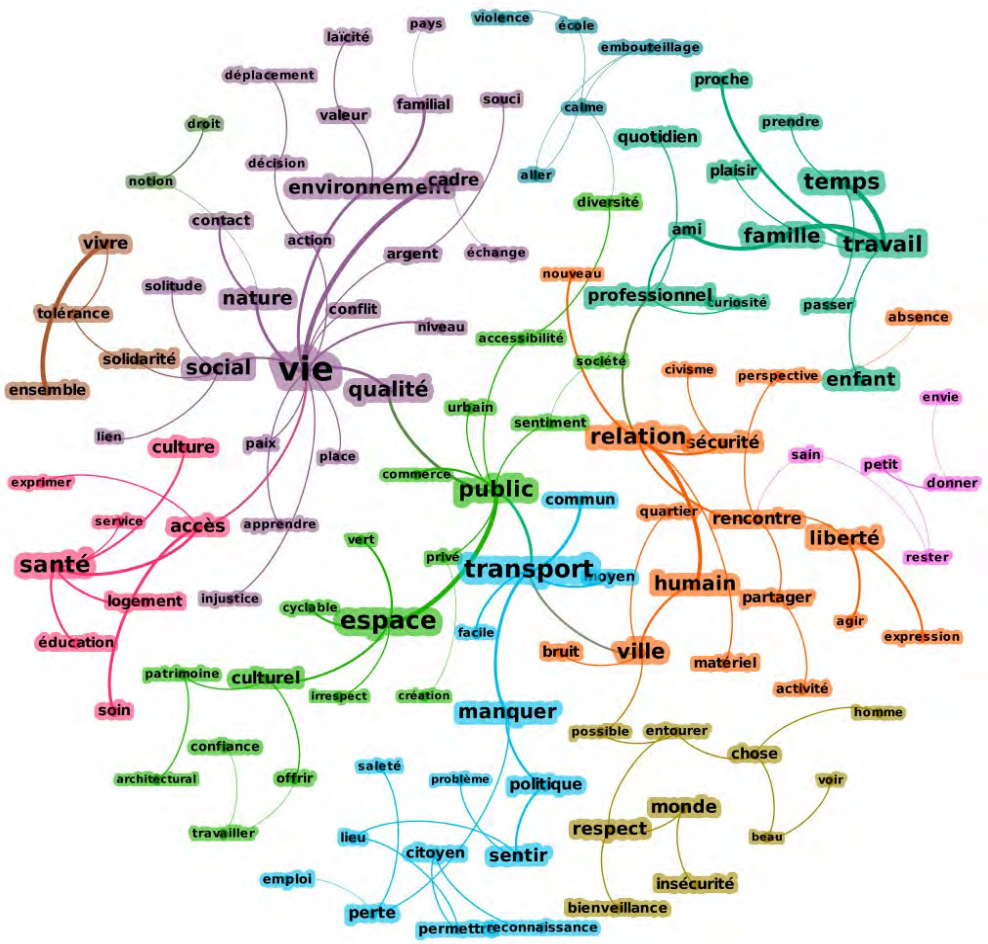

Figure 29 : Analyse de Similitude ,corpus « questionnaire Codev » *(IRaMuTeQ & Gephi)*

Cette analyse de similitude[177] synthétise les espaces lexicaux communs au second corpus « questionnaire Codev », constitué des réponses au questionnaire administré auprès des membres du Codev.

Les espaces lexicaux de cette analyse s'articulent principalement autour des notions de vie (« qualité »), « travail », « espace » » public », « ville », « transport », « relation », « famille » et « santé ». Si plusieurs éléments peuvent être communs aux deux expérimentations d'autres comportent des distinctions notables parmi lesquels, en premier lieu la différence de lexicalisation. On peut parler de choses similaires mais on ne les dit pas de la même façon.

D'abord, la lexicalisation semble comporter une dimension bien plus descriptive qu'évaluative. La sémantisation du bien-être se manifeste ici par des montées en généralité sous des formes catégorielles, que l'on observe beaucoup moins dans le corpus précédent : « espace » « public », « qualité » de « vie », les « accès » à des « services » élémentaires, comme les « soins », la « santé », l'« éducation », le « logement » ou la « culture ». Ces expressions font davantage écho à une culture politique et urbanistique où les dimensions matérielles et immatérielles de l'espace public sont rendues saillantes, en matière de politique d'aménagement (« transport », « patrimoine » par exemple) de l'espace urbain et d'accès aux services publics.

L'évocation des « relations » remplace ici le rôle central attribué à la famille et les amis en terme de socialisation ou de « lien-social » et les « gens » dont nous avons souligné le caractère ambivalent dans le précédent corpus. Elles sont abordées en tant que relations humaines en général mettant en scène aussi bien les rencontres que la « liberté » « d'expression » et le « partage » ou encore le « civisme » et la « sécurité ». Elles sont associées à l'évocation de la « ville » et du « quartier ».

Parallèlement, la famille et l'entourage occupent une place secondaire et sont associés au travail, renvoyant ainsi davantage à la problématique de l'ajustement des temps de vie. Dans les deux cas, la famille est l'élément autour duquel gravitent des questions parentales, sociales et micro-économiques telles que le travail et l'école pour les enfants.

Cela dit, les valeurs, sont exprimées d'une façon très similaire, bien qu'elles soient ici évoquées sous un angle plus positif[178] et plus conceptuel. Ces valeurs semblent renvoyer à une même culture civique, structurée autour des mêmes règles censées garantir une coexistence pacifique voire, le « lien-social » : « tolérance », « respect », « solidarité », « vivre-ensemble », « bienveillance », « paix ».

Si la lexicalisation du bien-être rend observable l'existence d'un socle normatif commun structuré autour des valeurs et règles de la civilité, elle donne également lieu à des différences

[177] 122 formes ont été conservées ainsi que le seuil minimal de cooccurrence (une liaison).

[178] Cette distinction est liée au questionnaire.

notables de thématisation, voire de sémantisation. Certaines sont observables à l'intérieur d'un même corpus, d'autres se laissent davantage saisir par effet de contraste d'un corpus à l'autre.

14.3. Des appropriations differenciees du bien-etre

Les CHD[179] effectuées sur chacun des deux corpus, font apparaître des environnements thématiques ou des « mondes lexicaux » (Reinert, 1993) différents. Nous verrons s'il est possible de les expliciter à partir des variables conservées ou si les différences relèveraient d'un autre recoin du social qui serait moins facile à isoler.

14.3.1. Les post-it du bien être : un « agir » délimité par l'espace vécu et la civilité

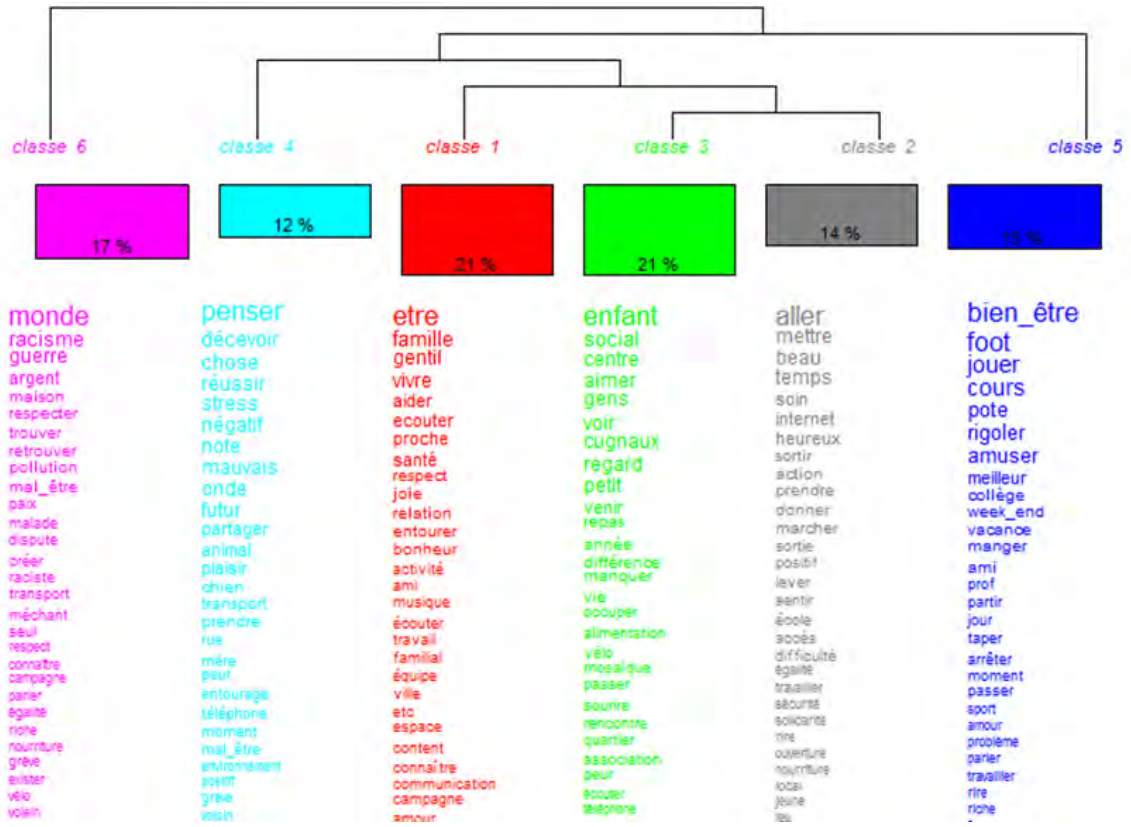

Figure 30 : Classification Hiérarchique Descendante, corpus « test *SPIRAL* » (86 % des segments conservés) (*IRaMuTeQ*)

Cette CHD fait apparaître 6 classes lexicales dont les distinctions thématiques recoupent en partie, sans toutefois s'y limiter, le clivage introduit par les trois questions posées, comme le présente le graphique ci-dessous :

[179] Classification obtenue avec un seuil minimum de 10 segments par classe et 10 classes en phase terminale.

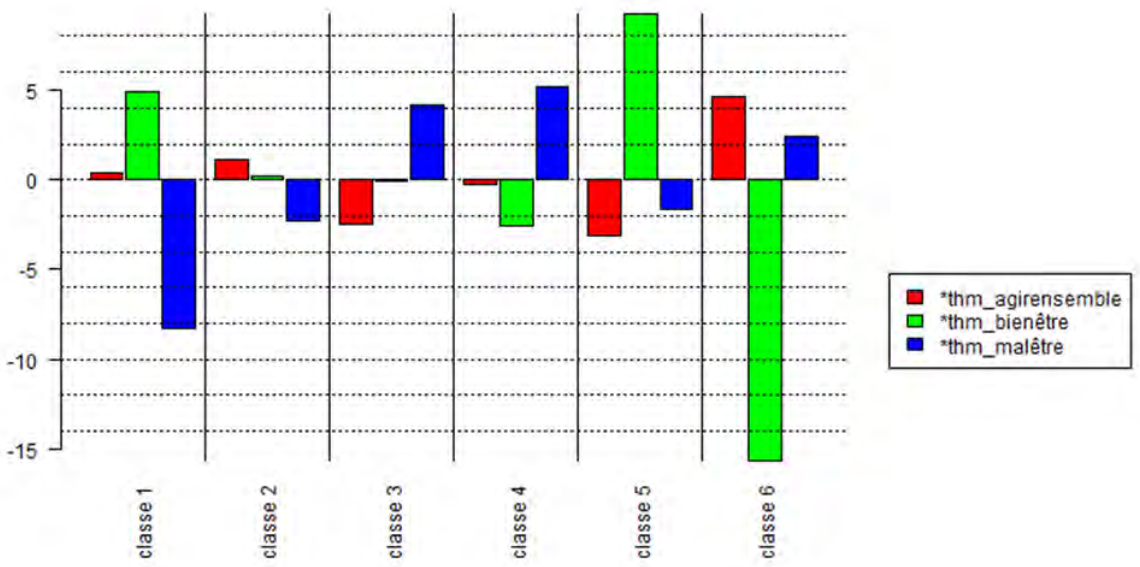

Figure 31 : Coefficient de liaison (Chi2) des modalités de la variable « thématique » aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*)

La thématique du bien-être est nettement associée aux classes 1 puis 5, celle du mal-être aux classes 4 et 3. Enfin, celle des actions à mener pour améliorer le bien-être de tous (thématique « agir ensemble ») est surtout corrélée à la classe 6, dans laquelle les segments relatifs au mal-être apparaissent aussi de façon significative et, dans une moindre mesure, dans les classes 2 et 1. La classe 2 ne fait pas véritablement l'objet d'une nette corrélation thématique, hormis s'agissant du mal-être, sous-représentée.

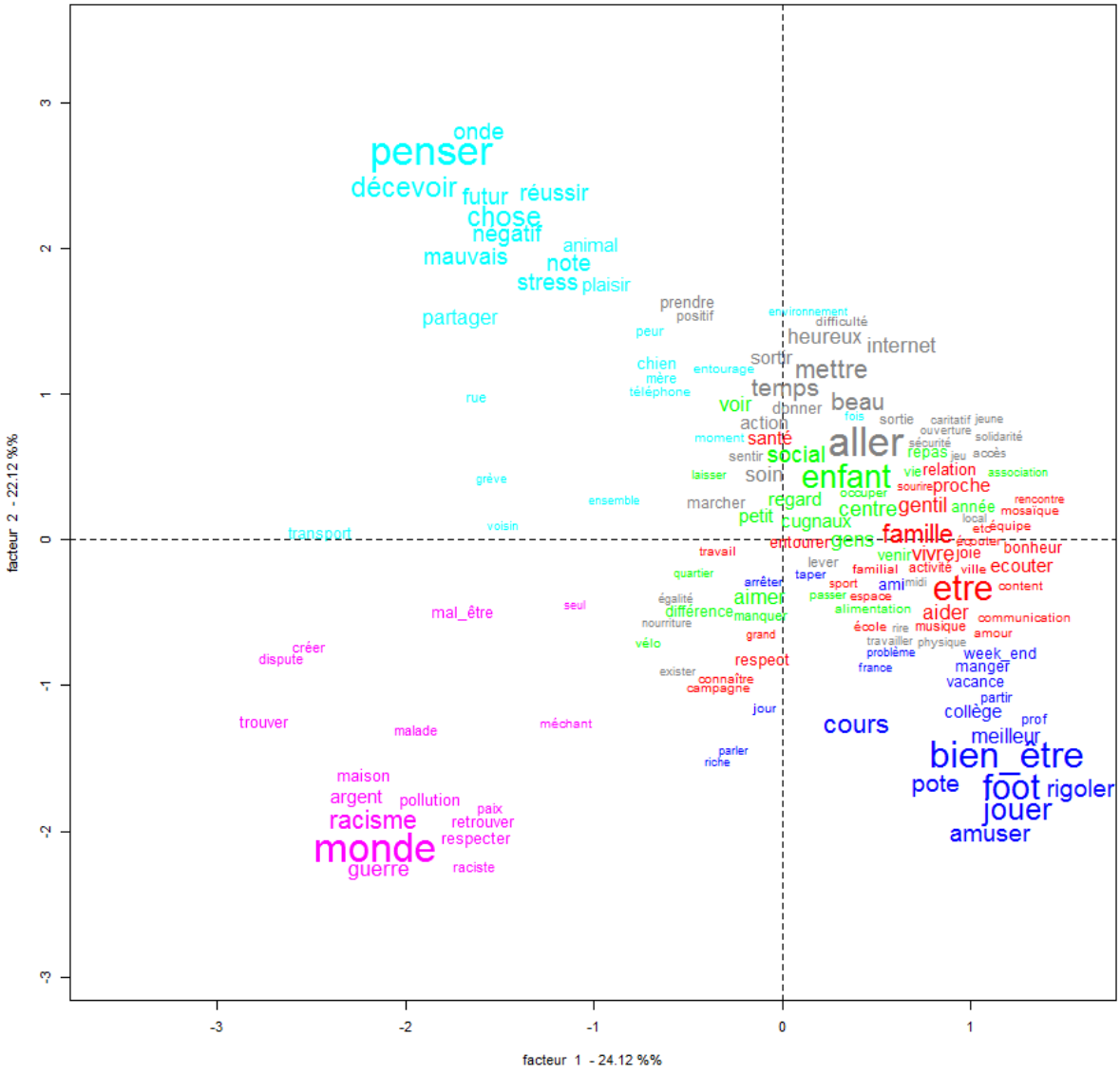

Figure 32 : AFC appliquée aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*)

L'analyse factorielle de correspondance (AFC) ci-dessus, appliquée aux classes lexicales offre une représentation graphique des facteurs d'opposition les plus structurants du corpus. On observe clairement que les classes 6 (violet), 5 (bleu foncé) et 4 (turquoise) se distinguent du reste. Ces trois classes sont respectivement celles qui sont le plus associées, aux thématiques de « l'agir », du bien-être, et du mal-être.

La variable de la classe d'âge des participants fournit une interprétation satisfaisante à cette opposition, dans la mesure où les segments de texte qui les composent sont attribués à quatre groupes de mineurs. Elles sont donc associées à une population spécifique, celle des groupes constitués d'enfants et d'adolescents, comme le montre le graphique ci-dessous :

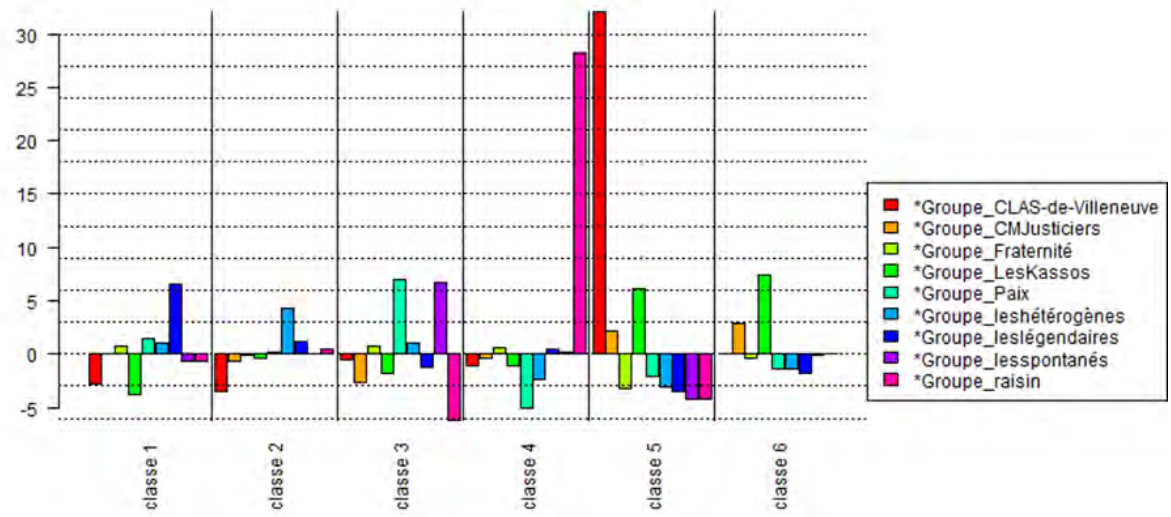

Figure 33 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « groupe » aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*)

Ainsi, à l'exception des réponses formulées par les plus jeunes, les trois notions semblent structurer un univers centré sur des choses du quotidien et peuvent être symétriques, tantôt source de bien-être, tantôt source de mal-être. Les actions à mener pour améliorer le bien-être se déploient aussi, pour les adultes dans cet environnement de proximité.

Par ailleurs, le graphique ci-dessus nous livre une dernière information importante. Si la variable de l'âge apparaît comme un facteur assez structurant dans la compréhension des différentes dimensions que recouvre la notion de bien-être, ces dimensions ne sont pas investies de manière homogène par les groupes, mineurs ou adultes. La plupart des groupes investissent significativement plus une classe, que l'autre. Les facteurs explicatifs de cette différenciation sont délicats à interpréter, en raison de la taille réduite de l'échantillon. Néanmoins elles permettent de dénaturaliser l'idée selon laquelle le bien-être pourrait donner lieu à des appréhensions univoques et parfaitement objectivables.

La description de chacune de ces classes lexicales, appuyée par des segments extraits de la classification affine la compréhension des déterminants différenciés du bien-être, à partir desquels sa catégorisation devient envisageable.

14.3.2. Vivre bien le quotidien (entourage, relationnel, temps libre et loisirs, travail épanouissant et santé) (classe 1, 21%)

Cette classe est fortement corrélée à la thématique du bien-être et en moindre mesure à son amélioration. Elle correspond à une évaluation de ce qui constituerait la vie bonne, épanouie et accomplie, au quotidien. La bonne santé, et l'exercice d'activités (dont les activités professionnelles) épanouissantes sont des composantes importantes de ce bien-être.

La famille, l'entourage et le relationnel y occupent une place importante ainsi que des comportements et valeurs associés au civisme tels que le « respect ». Les activités récréatives, les

loisirs, rythmant le quotidien comme « écouter de la musique » et « faire du sport », les « promenades » dans un environnement agréable, y figurent également en bonne place.

D'autres éléments semblent liés davantage aux comportements personnels (« écouter les autres », « aider » le « respect ») à adopter pour améliorer le bien-être. Il s'agit dans ce cas d'un travail sur soi pouvant directement être mis en œuvre au quotidien, des « petits riens » qui correspondent globalement aux vertus civiques, cet ensemble tacite de bonnes pratiques éthiques et/ou morales socialement valorisées qui participent d'une co-existence pacifique réussie.

Les relations décrites sont resserrées autour de la cellule familiale et amicale. Il semblerait donc que cette classe soit le reflet d'un monde très circonscrit sur la personne et de sa famille, son « entourage » direct. La forte fréquence du verbe « entourer » vient confirmer cette hypothèse.

Cette classe est plus significativement associée à un groupe d'adultes en particulier « les légendaires »[180] résidant à Villeneuve-Tolosane et fréquentant les équipements sportifs de la commune. Il est constitué de personnes actives, exerçant une activité professionnelle.

> « *Me balader à la* ***campagne****, qu'il fasse beau, pouvoir partir en vacance, avoir un* ***travail*** *épanouissant,* ***être entouré*** *de* ***sa famille*** *et de* ***ses amis****,* ***écouter*** *de la* ***musique****,* ***être*** *en bonne* ***santé*** **»** (femme, groupe « les Hétérogènes », Villeneuve-Tolosane, thématique « bien-être », classe 1).

> « *Exercer une* ***activité*** *professionnelle épanouissante,* ***être entourée*** *d'****amis*** *et de* ***proches****, accéder aux loisirs avec ma* ***famille*** *et mes* ***amis****,* ***sport****,* ***voyage****,* ***être*** *en bonne* ***santé*** » (femme, groupe « les Légendaires », Villeneuve-Tolosane, thématique « bien-être », classe 1).

> « *Je suis* ***contente*** *à l'****espace mosaïque****, les gens sont* ***gentils****.* ***Être*** *avec ma* ***famille****, la sympathie des gens, j'adore les personnes qui travaillent ici* » (femme, groupe « Fraternité », Cugnaux, thématique « bien-être », classe 1).

> « ***Etre*** *en* ***relation*** *avec les autres fait partie de la* ***joie*** *de* ***vivre****, l'ouverture à l'autre* » (femme, groupe « les Spontanés », Cugnaux, thématique « améliorer le bien-être », classe 1).

> « *Rendre un service à quelqu'un qui en a besoin, s'occuper d'une association sportive ou caritative,* ***être*** *à l'****écoute*** *et* ***aider*** *un* ***proche*** *dans la difficulté* » (homme, groupe « les Légendaires », Villeneuve-Tolosane, thématique « amélioration du bien-être », classe 1).

---

[180] Cette significativité n'exclut pas la présence de segments écrits par des personnes appartenant à un autre groupe d'adultes, comme les « Hétérogènes », le groupe « Spontané » ou le groupe « Paix ».

14.3.3. Bonheurs de la jeunesse (classe 5, 15%)

La classe 5 est statistiquement la plus corrélée à la thématique du bien-être, tel qu'il est dépeint par les groupes constitués de mineurs. Elle est davantage associée au groupe du CLAS de Villeneuve-Tolosane puis au groupe de la *Boît'J* de Cugnaux (groupe « les Kassos »), deux groupes majoritairement constitués d'adolescents (11 à 15 ans pour le premier, 12 à 16 ans pour le second).

On y retrouve ainsi lexicalement l'univers quotidien des adolescents rythmé par les cours, le plus souvent perçus négativement, contrairement aux « vacances » et aux « week-end », aux « activités » (« foot », « sport ») et des rapports sociaux décrits sur un mode ludique (« amuser », « jouer », « rigoler », « potes »). Les relations amicales semblent supplanter celles du cocon familial, celui-ci étant particulièrement peu évoqué dans cette classe. Compte-tenu de la place que la famille occupe en termes d'occurrences dans le corpus, son absence de cette dernière est particulièrement significative d'une socialisation qui semble spécifique à l'adolescence. Compagnon de partage d'expérience et de découverte, l'ami occupe une place prépondérante dans cet univers relationnel. En semaine, les jeunes se retrouvent dans les établissements scolaires et en dehors, ils se retrouvent pour jouer, notamment dans les centres d'animation jeunesse et les infrastructures mises en place à cet effet par les collectivités (« city-park » par exemple). Il convient néanmoins de rappeler que le contexte de l'étude, en ateliers, dans les centres de loisirs et d'accompagnement scolaire, a pu considérablement induire les définitions apportées au bien-être. Auraient-elles été les mêmes si les ateliers s'étaient déroulés au sein des établissements scolaires par exemple ? Le doute est ici permis.

> « *Etre avec mes **potes**, me battre avec mon frère pour **rigoler**, **jouer** à la playstation 4, faire du scooter, voir mon tout petit frère grandir, **jouer** au **foot** avec mes **potes**, me **taper** des délires avec mes **meilleurs amis*** » (collégien, groupe « CLAS » de Villeneuve, Villeneuve-Tolosane, thématique « bien-être », classe 5).

> « ***Jouer** au **foot**, les **vacances**, être avec mes **amis**, **rigoler**, regarder des matchs de **foot**, m'**amuser**, **manger*** » (collégien, groupe « CLAS » de Villeneuve, Villeneuve-Tolosane, thématique « bien-être », classe 5).

> « *Faire du **foot** entre **potes,** sans forcément en faire en club, d'être le vendredi soir parce que c'est **le week-end*** » (collégienne, groupe « les Kassos », Cugnaux, thématique « bien-être », classe 5).

> « *J'aimerais qu'ils nous laissent **jouer** au **foot**, que les racistes s'en vont, j'aimerais qu'ils **arrêtent** de nous juger, j'aimerais que tous les **jours** on commence à 10h30* » (collégien, groupe « les Kassos », Cugnaux, thématique « améliorer le bien-être », classe 5).

La présence relativement significative du verbe « arrêter » est un marqueur de présence dans cette classe d'éléments relatifs à « l'agir ». Celui-ci prend la forme tantôt de bonnes résolutions, de changements de comportement souhaitables pour soi ou pour les autres, tantôt d'aspirations peu réalistes, comme « arrêter les cours ». Ce souhait a été évoqué par plusieurs

adolescents témoignant d'une évaluation négative de l'environnement scolaire et d'une relation plus ou moins conflictuelle avec certains enseignants.

Le genre fait ici l'objet d'un net clivage, elle est significativement corrélée à des définitions formulées par des garçons et non des filles, plus représentées dans ce qui a trait au mal-être, comme le présente le graphique ci-dessous :

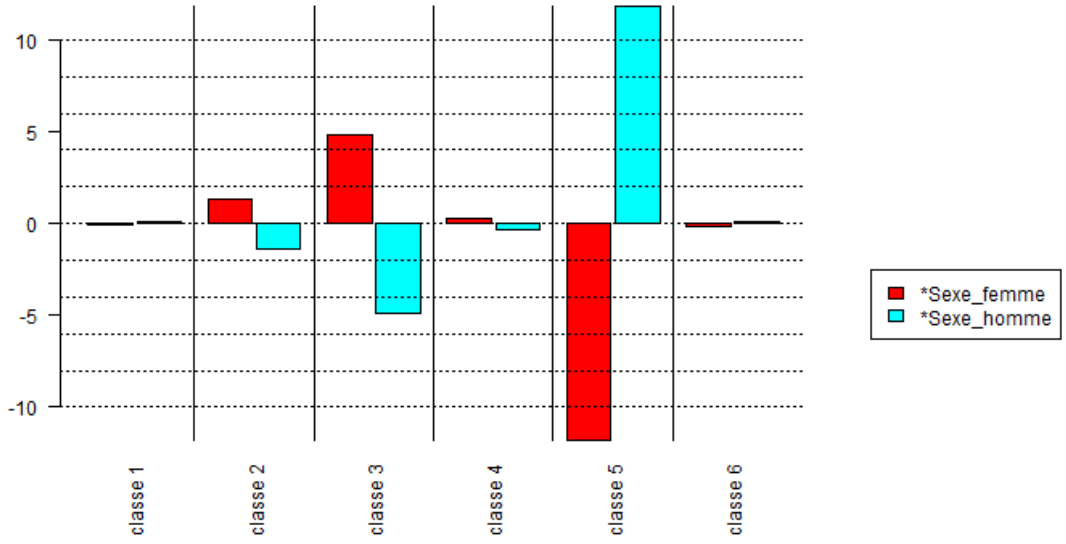

Figure 34 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « sexe » aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*)

14.3.4. Peurs et problèmes : ce qui altère le bien-être au quotidien (classe 4, 12%)

La classe 4 est celle dans laquelle les éléments propres au mal-être sont les plus représentés et elle est particulièrement associée au mal-être tel que défini par les jeunes gens, plus spécifiquement d'ailleurs les jeunes filles[181] (cf. Figure 33). Le « stress » du quotidien, l'envie de « réussir », la crainte de l'échec et la peur de « décevoir » ses proches sont assez révélatrices de l'angoisse que peut susciter une projection dans le futur et la pression qu'exerce la norme de la réussite professionnelle, véritable injonction sociétale.

> « *Le **stress** de ne pas **réussir** et de **décevoir*** » (collégienne, groupe « Raisin », Villeneuve-Tolosane, thématique « mal-être », classe 4).

L'usage du verbe « penser », très significatif, reflète un type de projection, ambivalente et parfois angoissante. Aussi, symétriquement, ne pas penser au futur, se concentrer sur le pré-

[181] Cette classe est particulièrement corrélée au groupe « Raisin » du CLAS de Villeneuve-Tolosane, exclusivement constitué de jeunes filles de 8 à 13 ans.

sent est une façon de canaliser ses craintes et ce faisant d'agir pour le bien-être. De la même manière, « faire plaisir » est le corollaire positif de « décevoir ».

> « *Garder ses* ***mauvaises ondes*** *pour soi, penser qu'à des* ***choses*** *positives et non* ***négatives****, ne pas* ***penser*** *au* ***futur*** *mais au présent* » (Collégienne, groupe « Raisin », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 4).

> « ***Penser*** *au* ***futur*** *pour* ***réussir****, pour* ***l'entourage****,* ***penser*** *aux choses bien plutôt que d'avoir* ***peur*** » (collégienne, groupe « Raisin » Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 4).

Du côté des adultes, la peur de l'avenir est également présente, mais l'élément le plus structurant est relatif aux transports en raison du « stress » et du sentiment de mal-être qu'ils peuvent générer, notamment dans le contexte de cette expérience, en milieu périurbain de la métropole toulousaine : temps perdu, embouteillages, etc. L'évocation du transport a également une dimension conjoncturelle car la période durant laquelle ce test a été réalisé a été marquée par une grève importante des transports en commun. Cet élément rend ainsi compte du poids que la contingence, le vécu immédiat peuvent avoir sur la définition du bien-être ou du mal-être qui est donnée par les participants. Peu maîtrisables, ils influent sur la définition qui est donnée du mal-être et tendent à corroborer son inscription dans un registre bien plus évaluatif que descriptif. La définition du mal-être est donc susceptible de varier en fonction des contextes.

> « *Tisséo : faire grève une bonne fois pour toute, mais arrêter de le faire pendant des mois, penser aux usagers, grève de* ***transport****, pas d'explication sur la grève, avertir le public* » (femme, Groupe « Fraternité », Cugnaux, thématique « améliorer le bien-être », classe 4).

> « *Sensation de pression liée aux médias, publicités envahissantes, peur de l'avenir, difficultés à se projeter, sources de stress lié aux* ***transports****, perte de temps dans les* ***transports*** » (homme, groupe « les Légendaires », Villeneuve-Tolosane, thématique « mal-être », classe 4).

14.3.5. De l'espace privé à l'espace public, l'enfant et les centres d'animations (classe 3, 21%)

La classe 3 est également corrélée à la thématique du mal-être, mais de façon plus ambivalente, car la thématique du bien-être n'y est pas sous-représentée. Elle est spécifique à deux populations particulières car elle est fortement liée aux groupes « Paix » et « Spontanés ». Bien que très différents l'un de l'autre, ces deux groupes présentent un point commun fondamental, celui de ne pas exercer d'activité professionnelle. Le groupe « Spontanés » est majoritairement constitué de personnes retraitées, le groupe « Paix » de femmes, pour la plupart issue d'une immigration récente, sans profession. Outre l'absence d'activité professionnelle, ces deux groupes se caractérisent par une fréquentation assidue des centres d'animations et d'associations. Plusieurs pistes s'ouvrent alors à l'interprétation, notamment celle de l'espace social vécu. Que cette classe soit très clairement associée à deux groupes d'adultes n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle semble assez révélateur de façons particulières de vivre

l'espace social. La récurrence des termes renvoyant à une inscription territoriale précise et très localisée accompagne ce constat : « centre » « social », « Mosaïque », « Cugnaux », « quartier ». Cela dit, il convient de nuancer à nouveau cette observation, dans la mesure où les ateliers se sont déroulés dans les centres en question, et le poids du contexte, conditionnant en partie le ressenti, ne peut être négligé.

L'enfant est ici un élément structurant. S'il est présent et épanoui, il est un moteur fondamental de bien-être, s'il est absent, au contraire le « manque » se fait sentir. Il est également porteur d'une ouverture sur le monde puisqu'il est parfois le motif de sorties, de fréquentation des centres et des activités qui y sont proposées (sorties week-end, etc.).

> « ***J'aime venir*** *au* ***centre socia****l avec mes* ***enfants****, de les* ***voir*** *épanouis, je me sens bien et épanouie, nous avons beaucoup de chance d'en avoir un* ***centre social****. Le* ***quartier*** *est sympa et les* ***gens*** *aussi, je me suis fait de nouveaux amis* » (femme, groupe « Fraternité », Cugnaux, thématique « bien-être », classe 3).

> « *Avoir assez d'argent pour finir le mois, discuter avec les* ***gens****, gagner au loto, voir les* ***enfants*** *et petits-****enfants*** » (femme, Groupe les Spontanés, thématique « bien-être », classe 3).

Le mal-être qui est dépeint dans cette classe revêt une dimension plus socialisée, il peut être lié à la solitude générée notamment par l'éloignement des proches, plus particulièrement des « enfants ». Il est également lié à une relation problématique aux « gens » dont on perçoit le « regard » tantôt malveillant, tantôt au contraire bienveillant et qui se font le miroir d'une solitude non voulue voire d'une mise à l'écart. Ce rapport ambigu est également illustré par la récurrence de la forme « différence ». Elle semble souvent vécue comme vectrice de conflits, d'inégalités, de jugement et de discrimination.

> « *J'****aime Cugnaux*** *mais je me sens pas bien à cause des* ***gens****. Je suis toute* ***seule****, pas de solidarité, je me sens pas en sécurité, le* ***regard*** *des autres, harcèlement, insulte, les menteuses, les méchantes* » (femme, groupe « Paix », Cugnaux, thématique « mal-être », classe 3).

> « *Les* ***regards*** *des* ***gens*** *par rapport au foulard et par rapport à la course, footing* » (femme, groupe « Fraternité », Cugnaux, thématique « mal-être », classe 3).

> « *J'aime dès le matin faire un bon petit déjeuner en écoutant la radio et un peu de musique les jardins fleuris, la vie, l'accueil des* ***gens****, des commerçants* » (femme, groupe « Paix », Cugnaux, thématique « bien-être », classe 3).

> « *Ne pas arriver à transmettre à mes* ***enfants*** *mon mal-être et ma* ***solitude****. La* ***solitude*** *les week-ends et surtout ne pas pouvoir me déplacer facilement toute* ***seule****. Le* ***regard*** *malveillant, l'injustice, la* ***différence sociale*** *et les clans dans les* ***associations*** » (femme, groupe « Spontané » Cugnaux, thématique mal-être, classe 3).

Après ce rapide tour d'horizon des dimensions les plus structurantes dans ce corpus du bien-être et du mal-être, nous allons nous intéresser spécifiquement aux dimensions de « l'agir »

évoquées par les participants. Celles-ci comportent des niveaux d'identification des actions très disparates, de l'individu au collectif, du global au local.

14.4. AGIR ENTRE TRIVIALITE ET GENERALITE

Les deux classes lexicales les plus associés à la thématique « agir ensemble » sont les classes 6 et 2. La première comporte un lexique principalement investi par les enfants tandis que la seconde fait plutôt écho aux aspirations des adultes.

14.4.1 Les malheurs du monde (classe 6, 17%) :

La classe 6, également corrélée à la thématique du mal-être, dresse un portrait très général de problèmes sociétaux voire mondiaux. Les formes telles que « racisme », « raciste », « guerre », « argent », « pollution » sont particulièrement présentes. On retrouve également des verbes tels que « respecter », « trouver », « retrouver », qui semblent davantage associés à « l'agir ». On voit également apparaître des considérations que l'on pourrait qualifier d'égalitaires, liées à la perception d'une justice sociale. La présence de mots comme « argent » ou « maison » replacés dans leur contexte traduit le désir de certains participants de réduire les inégalités.

> « *Arrêter les **guerres**, faire attention à ce que l'on dit pour ne pas blesser ou **créer** des **disputes**, stop aux mariages forcés, plus jamais de **racisme** apporter plus de soins et d'**argent** aux nécessiteux, que tout le **monde** ait du travail, une **maison*** » (collégienne, groupe « Raisin », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 6).

> « *Arrêter la **guerre** dans le **monde**, inventer des médicaments pour soigner des maladies où il n'y a pas vraiment de remède, faire des dons pour les maladies comme la mucoviscidose* » (collégienne, groupe « CMJusticiers », Cugnaux, thématique « améliorer le bien-être », classe 6).

> « *Que tout le **monde** ait une **maison*** » (collégien, groupe « les Kassos », Cugnaux, thématique « améliorer le bien-être », classe 6).

> « *J'aimerais qu'il y ait la **paix** dans le **monde** entier, surtout plus de **racisme,** plus de **guerre*** **»** (femme, groupe « Spontanés », Cugnaux, thématique « améliorer le bien-être », classe 6).

Le plus souvent mobilisés par les jeunes, ces « vœux pieux » ne sont pas la plupart du temps associés à une action concrète. Les participants ne semblent pas avoir de prise directe sur ces problèmes. Ils n'en demeurent pas moins une composante importante de leur représentation du bien-être ou, peut-être davantage dans ce cas, du bien-vivre.

Il est à ce titre intéressant de constater que la pollution figure significativement dans cette classe, ce qui semble indiquer que, hors orientation et mise en contexte de l'expérimentation, c'est la façon la plus récurrente pour les participants de penser la question environnementale, comme un enjeu global sur lequel ils leur est difficile d'influer.

> « *Développer les infrastructures de transports, sécuriser mon quartier, faire limiter les nuisances sonores, que tout le* ***monde*** *se* ***respecte****, limiter la* ***pollution****. Mieux connaître mes voisins* » (homme, groupe « les Légendaires », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 6).

La pollution semble être associée à la façon la plus commune de penser la crise environnementale et son impact sur le bien-être. Les éléments présents dans cette classe sont majoritairement subis et ne font pas l'objet d'une appréhension pragmatique permettant d'en résorber les effets, les conséquences. Elle témoigne d'une capacité de projection sur des enjeux sociétaux et globaux, essentiellement chez les plus jeunes, qui ne se laisse, selon nous, pas appréhender sous forme d'un continuum entre bien-être individuel et collectif et qui n'est pas traduite en *praxis*.

Le sexe n'a aucune incidence sur cette classe c'est sans doute l'âge et le vécu des jeunes qu'il faut considérer. Cette classe est significativement associée à une classe d'âge jeune, de 10 à 17 ans et relativement peu aux adultes. Les jeunes auraient-ils une propension plus forte à se projeter sur ces aspects très globaux ? Si oui, pourquoi et selon quelles modalités ? Si l'environnement socio-éducatif peut figurer parmi les hypothèses énonçables, la présente étude ne permet pas de déduire de généralités mais cette distinction mérite toutefois d'être soulignée.

Symétriquement opposée, la classe 2 vient renseigner un niveau « d'agir » profondément ancré dans le quotidien et un environnement de proximité ; il est celui des adultes.

14.4.2. Mon environnement et moi (classe 2, 12%) :

Se séparant tardivement de la classe 3, cette classe est le reflet de ce que les adultes font ou se sentent capables de faire pour améliorer le bien-être, le leur ou celui des autres, dans un environnement délimité par le cadre de vie. Dans cet environnement, « Internet » et parfois, les associations, semblent jouer un rôle médiateur intéressant entre l'individu et les autres (proches ou inconnus), entre l'intime et le monde.

> « *Écrire ce que j'ai compris de l'économie et le* ***mettre*** *à disposition sur* ***Internet****, sans prétendre détenir la vérité absolue* » (homme, groupe « les Légendaires », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 2).

Cette classe comporte beaucoup de verbes, tels que « prendre », « donner », « marcher », « mettre » : ils sont soit le reflet de la description d'une situation quotidienne (comme le « lever ») soit l'indication d'un comportement, comme vient le confirmer la présence dans cette classe du mot « action ». Ce registre de « l'agir » relève davantage du quotidien et d'une capacité d'action ou d'appréciation du quotidien. On peut « prendre » « soin » de soi ou/et des autres, faire des « sorties » par exemple ou encore « marcher ». La volonté de changer les choses est présente, mais à niveau très individuel et concerne très directement les « petits riens » que les contributeurs se sentent capables de faire pour améliorer le quotidien : « être positif », « faire de bonnes actions », « donner des conseils ». C'est un registre très axé sur des comportements individuels, des engagements personnels, tournés vers les autres mais pas

exclusivement. Ces actions sont assez peu contraignantes, comme dans la classe 1, ce sont souvent des petits riens.

Cette classe semble concerner concrètement « ce qui fait se sentir bien » dans son environnement extérieur direct et ce qui peut être entrepris, dans son environnement direct pour influer modestement sur son propre bien-être et celui des autres, au-delà du cercle strictement limité à l'entourage.

> « ***Donner*** *des conseils, faire des* ***sorties*** » (femme, groupe « les Hétérogènes », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 2).

> « ***Etre positif*** *pour que toutes les personnes qui* ***vont*** *très bien ne soient pas dégradées à cause de nous, faire de bonnes* ***actions*** » (collégienne, groupe « Raisin », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 2).

> « *Les repas collectifs, assister aux activités yoga,* ***marche,*** *cuisine,* ***le beau temps*** *ensoleillé, le sourire des gens, leur bonne humeur,* ***prendre soin*** *de moi, manucure, coiffure, la santé de mes enfants* » (femme, groupe « Paix », Cugnaux, thématique « bien-être », classe 2).

Cependant, certains segments évoquent de potentielles actions interindividuelles, tournées vers l'autre et d'un niveau d'identification de l'action plus élevé. Il est ainsi parfois question d'accès à des droits fondamentaux ou à des services publics, de diversité et de mixité sociale et culturelle, de partage et de participation à la vie locale.

> « *Parrainer des jeunes pour la recherche d'emploi, plus d'égalité, plus de diversité, plus de parité en société, faire des* ***actions*** *communes pour le bien-être de tous, jardin de quartier, agir et s'unir tous ensemble* » (femme, groupe « les Hétérogènes », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 2).

> « ***Prendre*** *de son* ***temps*** *pour participer à des* ***actions*** *caritatives, pas de cloisonnement, mixité sociale, culturelle, relativiser et savoir rire* » (Femme, groupe « les Hétérogènes », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 2).

> « *Faciliter l'****accès*** *au loisirs et à la culture, partager mes savoirs et apprendre des autres, donner le sens du partage et de la solidarité, développer l'****accès*** *aux* ***soins*** *pour tous* » (femme, groupe « les Légendaires », Villeneuve-Tolosane, thématique « améliorer le bien-être », classe 2).

A l'issue de cette phase individuelle de définition du bien-être, les participants ont été invités à définir, à partir du partage des définitions formulées individuellement, des actions à mener collectivement. En voici quelques exemples :

> « *Réduire les inégalités. Partager le bonheur. Faire et donner aux autres. Le respect des êtres* » (Groupe Raisin).

« *Non à la pollution. La liberté d'expression !! La paix dans le monde. Non à la maltraitance, kidnapping. Aider les plus démunis !! Faire des dons. Non aux différences*[182] *dans le monde. Non au racisme* » (Le Clas de Villeneuve).

« *Des repas de quartier. Monter une association d'entraide. Respect des lieux et des infrastructures. Création de jardin de quartier* » (Les Hétérogènes).

« *Rénover les appartements, les bâtiments, à l'extérieur surtout. "Donner un coup de neuf", une bonne fois pour toute. Sensibiliser les offices HLM (pas un cas isolé). Problème de logement pas adapté aux situations de handicap. Que l'agence fasse quelque chose. Desserte de transports trop éloignée de certains logements (plus d'un kilomètre). Tisséo, faire grève une bonne fois pour toute mais arrêter de le faire pendant des mois. Penser aux usagers. (Les grèves de transport). Stop aux amalgames, notamment suite aux attentats de Charlie Hebdo, nous musulmans, on subit. Stop au racisme. Le respect : tu me respectes, je te respecte, on marche ensemble. On est tous des humains. »* (Groupe Fraternité).

« *Ecouter les autres. Accueillir les nouveaux avec le sourire. Se retrouver, se réunir. Être solidaire des autres. Créer des espaces de rencontre. Changer, se débarrasser des préjugés. La politesse* » (Groupe Spontané).

Entre civisme et actions locales, la plupart de ces « actions » à mener, hormis pour les plus jeunes, se situent au niveau local de la ville ou du quartier. Le cas du groupe « Fraternité » contraste par l'évocation d'actions à mener pour la rénovation des logements et un travail particulier à effectuer concernant l'accès aux transports en commun. Le contexte joue ici un rôle prépondérant dans la mesure où les groupes « Paix » et « Fraternité », fréquentant tous deux le CCAS du quartier Vivier-Maçon à Cugnaux, inscrit dans la géographie prioritaire, vivent dans un parc immobilier essentiellement constitué de logements sociaux. Ce sont par ailleurs les seuls groupes à avoir évoqué des problèmes d'insalubrité.

14.5. Des valeurs communes et un niveau « d'agir » essentiellement circonscrit sur l'individu :

Au regard des éléments évoqués plus haut, quatre niveaux « d'agir » se distinguent et semblent donner prise sur une *doxa* associée à un fonds de valeurs et de pratiques culturellement normées.

Le premier niveau passe par l'expression d'orientations souhaitées à un niveau mondial sur lesquelles les individus n'ont pas de prise directe : elles sont essentiellement de deux ordres : la défense de la paix et la lutte contre la pollution.

---

[182] La différence a été, à plusieurs reprises, exprimée comme source de mal-être, chez les plus jeunes des participants. Il a été nécessaire, par la discussion de désambiguïser le terme, en fonction des contextes. Ici, la différence réfère à la discrimination.

À un niveau plus sociétal, elles relèvent tantôt de la justice sociale, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations (tout particulièrement le racisme), tantôt de l'adhésion à un ensemble de normes civiques et éthiques qui garantirait le respect des autres et de leurs différences (tolérance, respect).

Puis, à niveau interindividuel, le niveau « d'agir » concerne ce qu'il est concrètement possible de faire, soi-même, pour les autres. Ce sont les bonnes résolutions, plus ou moins concrètes, qui correspondent à des vertus civiques : aider, écouter, être solidaire (en s'engageant par exemple dans des associations ou des œuvres caritatives) ou encore œuvrer pour le « lien-social » à l'échelle du quartier. Ces actions semblent faire écho à une définition eudémonique de la vie bonne, dans laquelle l'être est attentif aux besoins des autres.

Enfin, le dernier niveau est constitué de ce que l'individu fait pour améliorer son propre bien-être, seul ou avec les autres : sortir, marcher, le sport, le soin de soi, selon une acception plus hédoniste.

14.5.1. Une *doxa* dissociée de la *praxis* : valeurs communes et pouvoir social

Ces niveaux « d'agir » semblent révéler une dissociation particulière entre le niveau d'identification des actions les plus élevées et celles concrètement proposées. Certes, des valeurs civiques comme la solidarité, le « vivre-ensemble », le « lien-social », le respect semblent bien entrer en résonance avec des actions aux niveaux d'identification plus bas et une *praxis*. Celle-ci s'exprime en termes d'attitudes bienveillantes, gentilles, ouvertes, respectueuses ou en termes d'actions comme les repas de quartier, les jardins partagés, l'investissement dans des associations caritatives ou d'entraide. Mais ce n'est pas le cas pour des enjeux sociétaux et mondiaux comme les inégalités, les discriminations, la pollution, la guerre, au total, ce qui relève de problèmes sociaux, de préférences axiologiques et de choix collectifs. Le pouvoir social, passant par l'occupation de positions sociales au sein d'organisation et la détention d'un capital symbolique spécifique aux agents sociaux s'avère ainsi particulièrement peu envisagé. Aucune contestation n'est envisagée non plus de mobilisation collective. Le social et le bien-être semblent fonctionner comme des horizons normatifs relativement autonomes.

La dissociation est également particulièrement palpable s'agissant de la question écologique. Son ancrage lexical renvoie à une catégorie englobante, la pollution, qui semble comprise comme une nuisance diffuse et peu palpable. Il n'est jamais question d'un autre monde qui serait durable ou de moyens concrets pour y parvenir, à l'exception d'un participant qui souhaitait mettre à disposition sur Internet « ce qu'il avait compris de l'écologie » ou d'un autre disant lutter contre le gaspillage au quotidien. Aucun élément ne permet d'appréhender la question écologique à partir de sa politisation, de sa médiatisation, de sa déclinaison sous forme d'enjeux interconnectés et de sa structuration en tant que problème public : le nucléaire, le plastique, la consommation, la gestion des terres, des forêts, le réchauffement climatique, la transition énergétique, les pesticides, la biodiversité, etc.

Cette absence mérite d'être questionnée car, il semblerait, en dépit de toutes les campagnes de sensibilisation, d'une présence de plus en plus forte des questions environnementales dans les

espaces politique et médiatique, des dispositifs mis en place dans le cadre des *Agendas 21*, que ni la protection de l'environnement, ni le développement-durable ne soient automatiquement associés au bien-être.

L'environnement est pourtant vecteur de bien-être lorsqu'il est vert, comme la campagne, ou lorsqu'il est convivial. Mais il semblerait que le développement-durable et la question écologique n'entre pas en résonance, dans cet échantillon, avec cette question. Ce constat est paradoxal, lorsque l'on sait que la méthode *SPIRAL* promeut un bien-être durable en plaçant la question environnementale au cœur d'une « coresponsabilité » individuelle avant d'être collective.

Si nous n'avons volontairement pas orienté les réponses des participants en direction de l'expression d'un bien-être durable, cette dissociation semble avant tout souligner que la méthode *SPIRAL* ne vise pas à comprendre le bien-être mais à déterminer le cours des actions pouvant être portées en son nom.

14.5.2. Les « oubliés » du bien-être et de la méthode *SPIRAL* : le monde politique et le monde du travail

La définition du bien-être peut s'effectuer d'une part par la négative (mal-être), d'autre part par le vide, car l'absence d'évocation de certains objets discursifs peut questionner autant que leur présence. A ce titre, plusieurs éléments font l'objet d'un traitement ou d'un non-traitement qui nous semblent particulièrement intéressants.

D'abord ce qui est relatif au travail, qui, lorsqu'il est mentionné, est synonyme d'angoisse, d'épanouissement, ou de moyen de subsistance. Mais il n'est jamais abordé comme un objet susceptible de donner lieu à des actions spécifiques pour améliorer le bien-être, il n'est jamais non plus questionné comme moyen de contribuer au bien-être global, hormis pour certains enfants lorsqu'ils énoncent comme souhait « que tout le monde ait un travail » ou que « tout le monde soit bien payé ». Il n'est jamais question d'organisations collectives et syndicales. Le monde du travail semble ainsi relativement dissocié de la vie sociale telle que dépeinte à partir de la notion de bien-être. Ou est-ce que la notion de bien-être n'est, somme toute, que peu socialisée ?

Bien-être durable, bien-être territorial, bien-être au travail, l'appréhension de ces relations demande à être orientée par l'introduction d'un prisme particulier. La notion de bien-être semble par conséquent avoir une fonction fondamentalement évaluative et non descriptive. Les indicateurs produits sont donc fondamentalement des indicateurs de situation.

Ces résultats semblent par ailleurs corroborer l'ancrage conceptuel et culturel de la méthode *SPIRAL* au cœur de l'individualisme, en termes de valeurs culturelles et politiques mais aussi en terme de méthode. Il s'agit de partir de l'individu pour approcher le collectif. Ce tropisme ne peut se justifier, au regard de l'engagement attendu de la part des participants dans une action collective, que par l'adhésion à un système de valeurs et de pratiques fondamentalement individualiste.

Enfin, il n'est jamais question de « politique » en temps qu'univers référentiel, ou monde lexical autonome. Cette absence de lexicalisation du politique et de la politique en tant que telle, semble indiquer que la notion de bien-être ne soit pas à comprendre comme une façon de générer des débats à proprement parlé politiques ou bien que les compétences sociales mobilisées par la méthode, ou celles dont disposent les participants, ne correspondent pas à une définition formelle de la politique. Elle interroge cependant la structuration des valeurs et des normes attenantes à un monde commun, de ce qui est désirable et souhaitable dans une perspective consensuelle et individualiste. Dans ce sens, nous avons fait le choix de nous intéresser aux éléments pouvant traduire une appréhension politique du bien-être, d'abord selon une perspective institutionnelle et territorialisée, puis selon une définition du politique comme fait et non comme domaine. Ce fait politique relève toujours à la fois du « vivre-ensemble » et de « l'agir » en commun (Berger et al., 2011), en tant que « soubassements politiques de l'expérience et des activités ordinaires » (*Ibid.*, p.10).

Les éléments pouvant faire l'objet d'une territorialisation et contribuer aux orientations des politiques locales dans une perspective consultative, voire participative, sont présents mais sémantisés en tant qu'infrastructures de loisirs, de logements, de transports, d'espaces verts et renvoient à ce qui contribue à la qualité du cadre de vie en terme d'habitat, de services, de loisirs, de relationnel ou de convivialité. Ceux-ci peuvent être considérés comme des indicateurs, discursifs, de ce qui compterait pour les habitants – et ce sur quoi ils ont prise – et servir de socle tant pour la définition d'orientations locales des politiques publiques que, potentiellement leur évaluation. Le fait politique le plus apparent et le plus accessible relève, effectivement de « l'habiter », dans sa dimension concrète et matérielle.

Mais il existe un second fait politique, qui s'incarne davantage dans les bonnes attitudes à adopter à l'égard de l'autre, des aptitudes relationnelles (Conein, 2005) plus immatériel. Ce dernier nous semble faire directement écho à la civilité à l'interface entre une *« dimension éthique et politique de la co-existence »* (Gayet-Viaud, 2011, p. 52). Ces *« côtoiements ordinaires »* (*Ibid.*, p.52) comporteraient des indices quant à la façon de considérer le monde et les possibilités, les opportunités d'agir en son sein. La civilité et l'intervention en faveur de la création d'espaces et moments de relations, d'échanges et de partages participeraient ainsi de cette capacité d'agir, située, dans les interactions ordinaires et un environnement de proximité que le sens commun définit comme le « lien-social ».

Les éléments qui relèvent de l'égalité, de la justice sociale, de la prise en compte de droits sociaux (logements, travail), de la lutte contre le racisme et les discriminations ne relèvent pas tous, nécessairement, dans l'immédiat, des compétences locales mais sont toutefois susceptibles d'interpeller le législateur. Nous considérons que leur niveau, sociétal, fait écho aux compétences et au statut social du citoyen, non plus nécessairement de l'habitant, en raison de l'absence de territorialisation ou de spatialisation de ces enjeux.

14.5.3 Ce que l'on peut retenir

La famille, l'entourage et les activités de loisirs ont un rôle primordial dans les définitions qui ont été données du bien-être. Ces éléments relationnels dans des cercles plus ou moins larges

structurent l'appréhension du cadre de vie. Les rencontres occupent ainsi une place importante, tout comme les infrastructures et équipements pouvant faciliter ces dernières. Ce besoin de lien, de contact est particulièrement important pour les personnes pouvant souffrir d'une forme d'isolement. Il se traduit en pratique par les actions qui ont parfois été proposées par les participants comme l'organisation de repas de quartier ou de jardins partagés. Le quartier est l'endroit, le lieu dans lequel ce besoin de partage trouve ancrage. Il donne corps à la notion diffuse de « lien-social », à l'échelle des espaces vécus, du quartier aux lieux d'activités et de rencontres.

Mais les autres, les « gens » peuvent également être vecteurs de mal-être, quand ils ne respectent pas les règles civiques élémentaires. Ils peuvent être porteurs de jugements dépréciatifs, de racisme, de malveillance. Ce ressenti peut tout aussi bien se fonder sur des expériences vécues que sur une appréhension générale. Dans ce cas l'échelle évoquée est souvent plus globale, plus sociétale, il s'agit de valeurs fondamentales qui devraient être partagées. A cette échelle, les inégalités, l'injustice sociale et les difficultés d'accès à des droits fondamentaux (tels que des logements décents) sont aussi évoquées comme génératrices d'un mal-être interindividuel voire collectif, sur lequel des améliorations sont souhaitées mais qui ne s'illustrent pas ou peu dans des actions concrètes. Certaines toutefois s'incarnent alors dans la participation à des associations caritatives ou d'accompagnement de jeunes en difficultés ou encore dans la volonté de partager des connaissances. Dans certaines situations liées aux logements ou aux infrastructures de transport, l'action des pouvoirs publics est invoquée.

Il semblerait que les actions dans lesquelles les individus se sentent prêts ou capables d'agir sont situées à une échelle individuelle et locale. La mobilisation collective, à travers des organisations comme les syndicats ou d'autres structures de mobilisation non professionnelles n'est que peu voire pas évoquée, à l'exception des associations. Ce sont la perception et le pouvoir social des corps intermédiaires qui se signalent singulièrement par leur absence.

Certaines volontés d'action montrent pourtant que les personnes se positionnent sur un certain nombre de grandes causes communes, qui s'articulent les unes les autres comme un espace de valeurs structurant, porteur de sens, non réductible à un « vivre-ensemble » situé et délimité. Si elles ne sont pas tournées véritablement vers un engagement concret, elles permettent néanmoins de voir, qu'au-delà du quotidien, les individus évoquent des enjeux, des causes communes liées à une compréhension de ce que serait un bien-être généralisé ou commun, sans être forcément concernés directement par les situations évoquées. Elle amène donc à la représentation du bien-être comme permettant d'établir un consensus autour d'horizons communs à la portée très générale.

La comparaison de ces résultats et interprétations à ceux obtenus grâce à l'analyse du second corpus, permettent de confirmer que le bien-être est une clé d'entrée largement déterminée par les configurations sociales dans lesquelles il est mobilisé.

14.6. Le bien-etre des membres du Codev

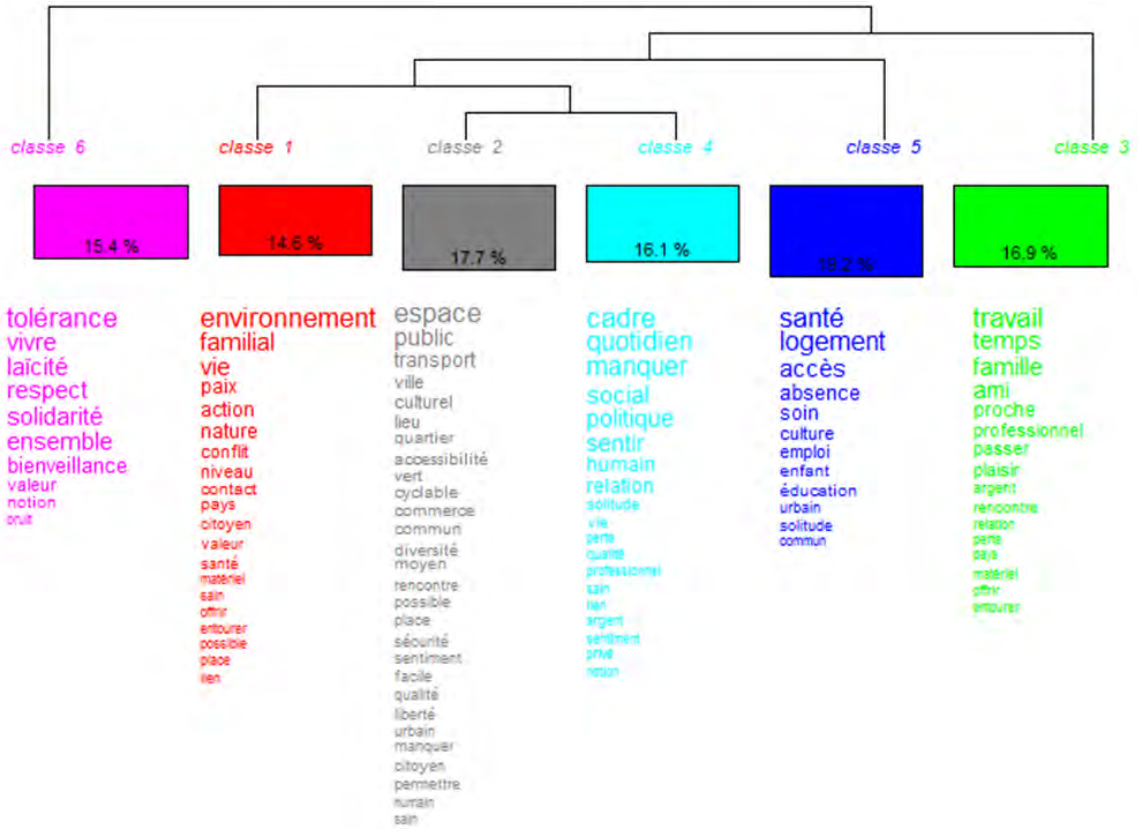

Figure 35 : Classification Hiérarchique Descendante appliquée au corpus « questionnaire Codev » (70% des segments classés) (*IRaMuTeQ*)

Au vu des « mondes lexicaux » (Reinert, 1993) que matérialise cette CHD, un premier constat s'impose : la différenciation des classes s'effectue de façon beaucoup plus nette autour de notions clés. De plus, certaines recoupent des catégories de l'action publique. La lexicalisation du bien-être dans ce contexte fait directement écho à une compréhension en termes de domaines sectorialisés de l'action publique locale. Chaque classe est par ailleurs plus nettement corrélée à l'une des questions posées, comme l'illustre le graphique ci-après (Figure 36) :

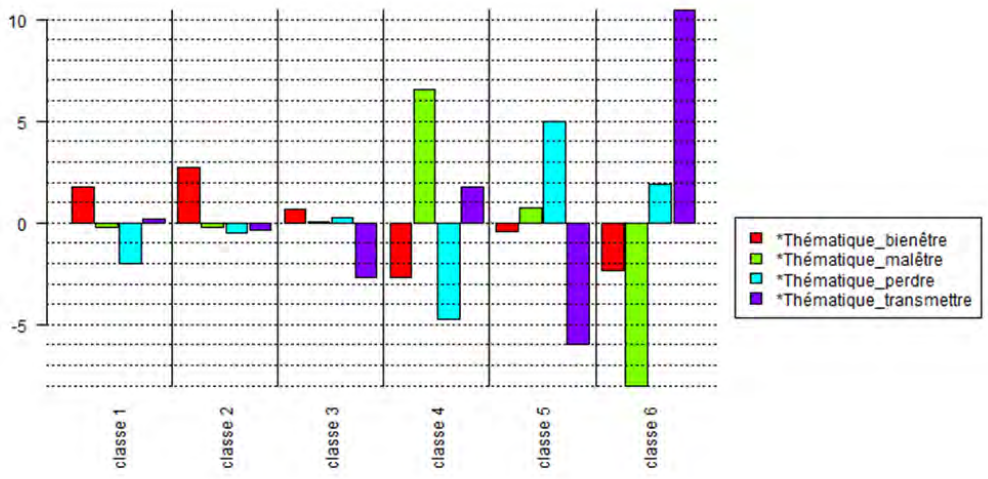

Figure 36 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « thématique » aux classes lexicales, corpus « questionnaire Codev » (*IRaMuTeQ*)

La classe 6, qui se différencie rapidement des autres, est relative aux valeurs et elle est nettement corrélée à la question portant sur la transmission. La classe 3 renvoie à la gestion du temps, à l'équilibre des activités, du temps passé au travail ou avec ses proches. La classe 5 évoque très clairement la question de l'accès à des droits et des besoins fondamentaux tels que la « santé », le « logement », la « culture » ou l'« éducation ». La classe 1 fait référence à la qualité de l'« environnement », qu'il soit physique (« nature », « cadre de vie ») ou familial et elle est associée à la thématique du bien-être. La classe 2, elle aussi corrélée au bien-être traite de questions afférentes à la gestion et la structuration de l'« espace public ». Enfin, la classe 4 est la plus corrélée à la thématique du mal-être et elle est organisée autour des notions de « manque » et de « cadre ».

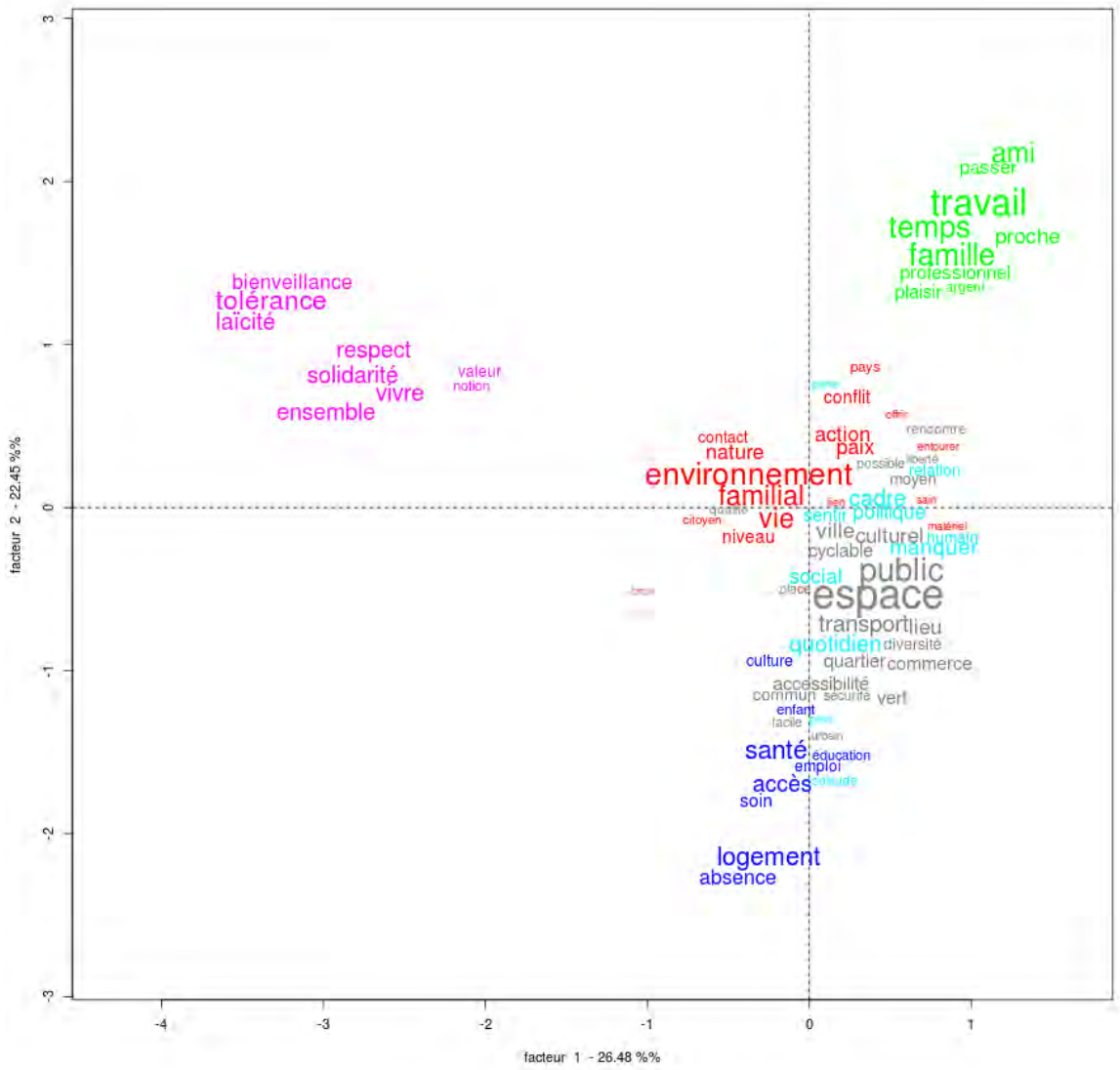

Figure 37 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, corpus « questionnaire Codev » (*IRaMuTeQ*)

Cette Analyse Factorielle de Correspondances indique clairement que trois classes se distinguent lexicalement : la classe 6 (violet) relative aux valeurs à transmettre, la classe 3 (vert) relative à l'ajustement des temps de vie et la classe 5 (bleu) renvoyant à la question de l'accès à des droits sociaux fondamentaux. Le centre de l'AFC, moins discriminant, est occupé par les classes 1, 2 et 4, respectivement associées à l'aménagement de l'« espace public » et ce qu'il y « manque » et à l'environnement.

14.6.1. Des valeurs à transmettre (La classe 6, 15%)

La classe 6 indique sans ambiguïté les valeurs que les personnes interrogées aimeraient transmettre, et dans une moindre mesure, conserver (thématique « perdre », cf. Figure 36)

Ce que les personnes interrogées veulent transmettre, ce sont principalement des valeurs, en tant que socle culturel.

« *Les **valeurs** du conseil national de la résistance* » (femme, salariée, Tournefeuille, thématique « transmettre », classe 6).

Ces valeurs sont principalement la « tolérance », la « laïcité », le « respect », la « solidarité » et la « bienveillance ».

« *La capacité à **vivre ensemble** dans la **tolérance**, la **bienveillance** et la **solidarité*** » (homme, 63 ans, consultant, Pamiers, thématique « perdre », classe 6).

« *La cohabitation, la **tolérance**, le dialogue* » (homme, 67 ans, architecte urbaniste, Toulouse, thématique « perdre », classe 6).

« *Esprit critique, le doute, planète en bon état (poncif), **laïcité**, l'intégrale de Georges Brassens* » (homme, 48 ans, cadre supérieur privé et président d'association, Toulouse, thématique « transmettre », classe 6).

Vertus civiques, critiques, républicaines, ces valeurs sont énoncées en tant que ciment politique et social symbolique élémentaire. Elles relèvent d'un niveau d'identification où la transmission, est corrélée à l'altruisme. Cette classe est significativement associée à des individus de sexe masculin et à une classe d'âge allant de 60 à 70 ans.

14.6.2. Ajustement des temps de vie (classe 3, 17%) :

La classe 3 reflète clairement les difficultés qui peuvent parfois être rencontrées pour gérer les différents temps et aspects de la vie personnelle. L'idéal serait de pouvoir profiter de sa famille et de ses amis tout en ayant un travail épanouissant : s'épanouir au travail et pouvoir bénéficier de temps et d'une offre suffisante de loisirs.

« *Amour, accomplissement **professionnel**, reconnaissance, **travail** bien fait, **temps passé** en **familles** ou avec des **amis** autour d'une bonne bouffe, vacances montagne, mer, shopping* » (femme, 32 ans, salariée, Toulouse, thématique « bien-être », classe 3).

« *Avoir du **temps** pour soi, pour ses enfants, pour les **amis**, pour réfléchir. Avoir un toit, être reconnu dans son **travail** et travailler en confiance* » (femme, 43 ans, salariée du secteur privé, Saint-Alban, thématique « bien-être », classe 3).

Cette classe est plutôt associée au bien-être et correspond à un optimum de satisfaction à l'égard des ajustements des moments de la vie personnelle. L'aspect relationnel y est également assez présent, l'ouverture à l'autre est perçue comme un facteur d'enrichissement personnel. Certains segments évoquent aussi l'accès à des ressources nécessaires pour mener une vie épanouissante.

« *Relations harmonieuses avec personnes que je côtoie perso ou **professionnel**, rencontres nouvelles qui interrogent ma curiosité, cadre de vie ou de **travail** apaisé, échanges avec cercle de personnes **proches amis**, **famille*** » (femme, 59 ans, cogérante de TPE en aménagement et urbanisme, Toulouse, thématique « transmettre », classe 3).

Lorsque les segments sont corrélés au mal-être, celui-ci réfère de façon symétriquement opposée aux sources de satisfaction évoquées plus haut.

> « *Perdre du **temps** dans les transports, stress lié au **travail*** » (femme, directrice d'association, Toulouse, thématique « mal-être », classe 3).

Au point parfois de devenir une source générale d'indignation :

> « *Le racisme, l'intolérance, la discrimination, le sort réservé aux femmes, l'extrémisme, la religion, les guerres. Passer 90 % de sa vie à travailler pour gagner de l'**argent** qui ne permet même pas de se faire **plaisir** me révolte* » (homme, community manager, Toulouse, thématique « mal-être », classe 3).

Cette classe est très significativement associée aux femmes comme le montre le graphique ci-dessous.

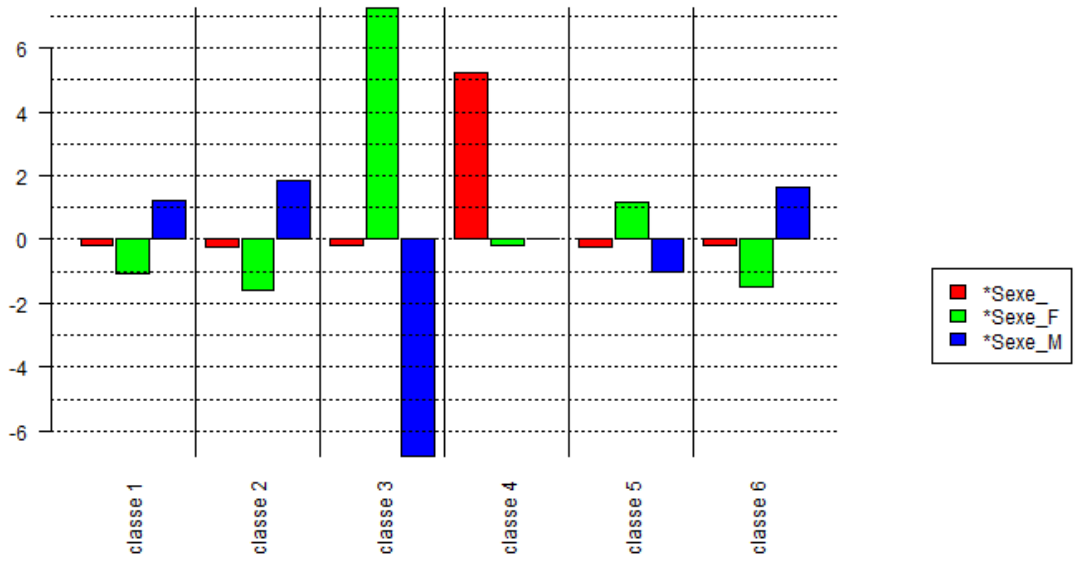

Figure 38 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « sexe » aux classes lexicales, corpus « questionnaire Codev » (*IRaMuTeQ*)

Le sexe est une variable qui semble influer sur la définition qui a été donnée du bien-être. L'âge est un second facteur explicatif car la classe d'âge la plus représentée dans cette classe lexicale est de 35 ans en moyenne. Elle concerne donc majoritairement des femmes actives ayant un emploi et une famille. Ces considérations relatives à l'équilibre des temps de vie sont donc par conséquent celles de femmes actives.

14.6.3. L'Environnement : cadre de vie et environnement social (classe 1, 15%) :

La classe 1, bien corrélée à la thématique du bien-être, fait référence à l'environnement compris selon deux acceptions. La première est relative à la qualité de l'environnement dans sa dimension physique, matérielle et renvoie au cadre de vie. La seconde comporte une dimension plus socialisée de l'environnement, caractérisé par une vie sociale jugée saine, pacifiée et active. Cette évaluation semble ajustée à un environnement relationnel, familial et amical.

> « ***Vie familiale*** *et* ***santé****, offre de soins et* ***environnement****.* ***Contact*** *et lien avec la* ***nature*** *que permet un jardin,* ***action*** *associative et* ***vie citoyenne****, reconnaissance d'autrui, accès à la culture* » (homme, 72 ans, cadre retraité de la fonction publique, Tournefeuille, thématique « bien-être », classe 1).

> « *Etre en bonne* ***santé****, vivre dans un* ***environnement*** *agréable, avoir un* ***environnement familial*** *serein, vivre dans un* ***pays*** *en* ***paix*** » (homme, 76 ans, retraité, Toulouse, thématique « bien-être », classe 1).

> « ***Valeurs*** *humanistes,* ***environnement*** *préservé et cadre de* ***vie*** *agréable, des connaissances, histoire, réalisation, biens matériels* » (homme, salarié cadre supérieur SA publique, Lapeyrouse Fossat, thématique « transmettre », classe 1)

Plutôt associée à deux classes d'âges (45-50 ans et plus de 70 ans) c'est, ici aussi, la variable du genre qui semble jouer un rôle déterminant puisqu'elle est plutôt associée aux hommes, contrairement à la classe 3. L'évocation de la famille est ainsi insérée dans un environnement plus vaste et n'est pas évoquée selon les équilibres des temps de vie mais d'un point de vue relationnel et social. L'évocation de l'environnement, polysémique regroupe ainsi des caractéristiques physiques, (environnement agréable, nature préservée) et relationnelles. L'environnement, non réductible au registre du développement durable, vient s'insérer dans le celui de l'expérience d'un espace vécu, physique et social.

14.6.4. Accès aux droits fondamentaux (Classe 5, 19%) :

Cette classe correspond principalement à ce que les personnes ne veulent pas perdre (Cf. figure 36). Elle fait intervenir principalement des éléments relatifs à l'accès aux droits politiques et sociaux et fait plus nettement écho à la théorie des capacitations formulée par A. Sen (1989, 1999). La satisfaction de ces besoins, qui ne sont pas exclusivement matériels, conditionne la possibilité de réalisation d'une vie décente : l'accès aux soins, au logement, à l'éducation et à la culture, la liberté d'expression. Elle a principalement été évoquée par des femmes de 55 à 60 ans en moyenne.

> « *Sécurité matérielle, ressources, nourriture,* ***logement, accès*** *facile aux services, école,* ***soin****,* ***santé****, transports, sécurité, pas de violence, relations aux autres variées et* ***urbaines****, pouvoir s'exprimer* » (femme, 60 ans, retraitée, Auzielle, thématique « bien-être », classe 5).

> « *Pouvoir* ***accès*** *au* ***logement*** *et* ***santé*** » (homme, 55 ans, salarié, Toulouse, thématique « perdre », classe 5).

« *Angoisse psychologique entraînée par difficulté d'accéder à un* ***logement*** *et à une activité permettant un épanouissement intellectuel et économique* » (homme, 54 ans, en création d'activité de consultant, Toulouse, thématique « mal-être », classe 5).

« ***Solitude****, exclusion,* ***accès culture****, vie sociale, ne pas pouvoir s'exprimer* » (femme, 60 ans, retraitée, Auzielle, thématique « mal-être », classe 5).

14.6.5. L'Espace public urbain (Classe 2, 18%) :

La classe 2 est assez fortement corrélée à la thématique du bien-être et elle est plutôt composée de réponses fournies par des hommes de tout âge. Elle est relative à un « espace » expressément désigné comme « public » et à sa gestion. Il correspond à un espace matériel commun et urbain. Il apparaît comme le cadre matériel qui garantit la possibilité du « vivre-ensemble » et parfois d'un sentiment d'appartenance.

« ***Sentiment*** *d'appartenance à une* ***ville****, à un* ***quartier****, à travers ses* ***commerces****, écoles,* ***espaces*** *de détente mais aussi* ***qualité*** *des* ***espaces publics****, trottoirs, bancs, pistes* ***cyclables****, lien social qui fait qu'on se mélange, qu'on se frotte ou non qu'on se parle* » (homme, 67 ans, architecte urbaniste, Toulouse, thématique « bien-être », classe 2).

« *Le plaisir de se sentir usufruitier d'un* ***espace public urbain*** *de* ***qualité****,* ***lieu*** *de* ***rencontre*** *et de contemplation* » (homme, 65 ans, ingénieur, Toulouse, thématique « transmettre », classe 2).

« ***Qualité*** *paysage* ***urbain*** *incluant* ***transports publics, qualité*** *architecturale des aménagements* ***urbains*** *patrimoine architectural et rues vivantes* ***commerces****, bars, terrasses, offre* ***culturelle*** » (homme, 65 ans, actif, Toulouse, thématique « bien-être », classe 2).

« *Le sens des relations humaines à la* ***ville*** *comme à la campagne la* ***liberté*** *de circuler partout tout ce qui permet l'éducation populaire et du citoyen,* ***lieux*** *de* ***rencontre*** *etc, politique* ***culturelle transports faciles*** *pour y aller* » (femme, retraitée, Toulouse, thématique « perdre », classe 2).

Sont ainsi particulièrement évoqués des éléments liés à la mobilité, à la culture, à la ville dans son ensemble, aux quartiers, aux espaces verts, aux commerces, animations et à l'architecture. C'est ainsi la classe qui caractérise le mieux un souci manifeste pour la qualité du cadre de vie. Dans plusieurs segments la qualité des lieux et espaces publics a une incidence sur la possibilité de rencontrer l'autre. L'espace public ne revêt donc pas ici une dimension idéelle mais tout à fait matérielle. L'espace public est l'espace qui n'est pas privé, celui du côtoiement. Sans grande surprise, cette classe présente des similitudes avec les thématiques qui occupent les réflexions des différents groupes du Codev sur le devenir métropolitain.

14.6.6. Ce qui manque (Classe 4, 16%) :

La classe 4 est celle qui est la plus associée à la thématique du mal-être (Cf. Figure 36), principalement exprimé en termes de « manque ». L'âge et le sexe ne semblent pas ici avoir d'incidence sur cette lexicalisation. Le cadre d'expression de ce manque est quotidien et général. Il semble comporter une triple dimension sociale, civique et politique : l'isolement, la solitude, le manque de civisme, les inégalités sociales, le manque de considération, le manque de renouveau de la classe politique, le chômage, etc. La politique fait donc, ici l'objet d'une lexicalisation en tant qu'objet discursif, contrairement au corpus précédent.

> « *La pression* ***sociale****, la sclérose des idées et du* ***manque*** *de renouveau* ***politique****, des enfants fatigués et évoluant dans un* ***cadre*** *scolaire compétitif, des loyers trop chers* » (femme, 43 ans, salariée dans le secteur privé, Saint-Alban, thématique « mal-être », classe 4).

> « *Le contact* ***social****, le sentiment de* ***solitude*** *qui génèrent la dispersion des familles et le* ***manque*** *de contacts* ***quotidiens*** *même avec les voisins de beaucoup de personnes âgées. Ce genre de société du chacun chez soi et pour soi devrait disparaître* » (femme, 80 ans, retraitée, Toulouse, thématique « perdre », classe 4).

> « *Chômage,* ***politique*** *politicienne, irrespect mutuel, sens unique dans les* ***relations, manque*** *d'éducation, imposer ses nuisances, irrespect des espaces publics, trop d'aides et pas assez d'accompagnement, irrespects code de la route* » (homme, 72 ans, retraité EDF, Saint Orens de Gameville, thématique « mal-être », classe 4).

L'aspiration à un « renouveau politique » face à une « politique politicienne » est l'expression d'un mécontentement à l'égard du fonctionnement du champ et des institutions politiques qu'il ne nous a pas été donné d'observer dans le corpus précédent. Tout comme la lexicalisation de la question « politique ». Elle est propre aux membres du Codev et semble liée, en partie, aux modalités pratiques de leur double appartenance organisationnelle. Celle d'acteurs de la société civile locale organisée et celle de membres du Codev. Elle témoigne *a minima* d'un intérêt pour la politisation des enjeux sociaux, associé à des compétences discursives spécifiques.

14.7. Synthese et elements de comparaison

Les deux corpus analysés partagent un certain nombre d'éléments commun, indépendamment des différences liées au recueil des données. La famille et la demande d'ouverture et de relations à l'autre, des valeurs fondamentales telles que le respect, la tolérance, le rejet des inégalités, du racisme et des discriminations ainsi que la question de l'accès aux droits et de la satisfaction de besoins fondamentaux tels que le logement, l'éducation, la culture, la santé et dans certains cas, le travail.

Au-delà de ces points communs, quelques éléments de distinction peuvent être identifiés. La question de la famille est abordée du point de vue de l'équilibre des temps de vie pour les femmes et elle est associée à d'autres éléments positifs pensés en termes d'environnement de

vie pour les hommes. Cette différence de lexicalisation semble indiquer la présence d'un réel « effet de genre » sur l'appréhension de la famille chez les actifs urbains, qui mériterait d'être approfondie.

Par ailleurs, les réponses fournies dans le cadre de cette première approche préalable du bien-être sont bien plus orientées vers le collectif ou le commun, tant d'un point de vue concret (infrastructures et aménagement de l'espace) qu'abstrait (valeurs, culture, politique). Les catégories mobilisées pour décrire ces diverses facettes du bien-être semblent par ailleurs beaucoup plus proches du vocabulaire généralement utilisé dans les discours politiques et institutionnels. Cette similitude semble attester de la détention d'une compétence spécifique à s'approprier ces cadrages discursifs et à s'y référer. Celle-ci tient probablement aux caractéristiques des personnes interrogées, toutes membres du Codev de Toulouse métropole ainsi qu'au contexte de l'enquête (membres du Codev auprès d'autres membres du Codev ; cadre non présentiel et non-intéractif). Cependant, peu se risquent à évoquer des enjeux internationaux par exemple, ou encore, la durabilité en tant qu'objectif à atteindre. La lexicalisation du bien-être reste en lien, principalement, avec ce qui contribue à une évaluation satisfaisante de la vie bonne, et ne permet pas une prise réelle sur des enjeux qui dépassent l'appréhension d'un environnement et d'un espace vécu.

La façon de décrire l'espace public, comme socle matériel d'un cadre de vie qualitatif et des relations susceptibles de s'y inscrire contraste avec les définitions communicationnelles issues de la philosophie politique et des théories habermassiennes. Pour ces experts de la ville, l'aménagement de l'espace public et le soin apporté au soutien des activités pouvant s'y déployer (commerces, terrasses, culture, etc.) sont une condition nécessaire à l'existence du « vivre-ensemble », en rendant possible une confrontation apaisée à l'altérité. Comme dans le corpus précédent, le respect des règles civiques permet que cette co-existence se déroule de manière pacifique et qu'elle puisse éventuellement donner lieu à des interactions. De la même manière, les équipements et l'aménagement de l'espace sont pensés comme de potentiels vecteurs de relationnel. Au-delà d'une co-présence pacifiée c'est la possibilité de communiquer avec l'autre qui est envisagée. Cette forme « d'agir communicationnel » apparaît déterminée par la qualité des lieux et le respect d'un fonds normatif civique, à caractère doxal, qui n'est jamais remis en cause, sans pour autant que son périmètre réel soit toujours délimité et spécifié.

14.7.1. Les principaux constituants du bien-être :

Il est à présent possible de proposer quelques grandes catégories structurant ce qui fait le bien-être, le bien-vivre ou la qualité de vie tels qu'ils ont été définis dans ces configurations plurielles. Nous proposons de structurer ces catégories selon trois niveaux relationnels : individuel, interindividuel et collectif. Toutefois, selon nous, la distinction peut être sujette à caution car il est à notre sens délicat dans ce contexte de distinguer clairement ce qui relève d'un niveau interindividuel ou d'un niveau collectif. Le critère retenu tient au degré de proximité évoqué : la famille, les amis, les autres, la société, le monde.

Le tableau ci-après présente la synthèse de ces grandes catégories :

Catégorie	**Description**	**Niveaux**
Santé et présence des proches	La santé, pour soi et ses proches.	**Individuel**
Loisirs et ajustement des temps de vie	Disposer de temps libre, d'une offre de loisirs, de sport et de culture accessible. Pouvoir disposer de temps pour ses proches.	
Épanouissement personnel et social	Réussir sa vie, ses études, bénéficier d'un travail (stimulant) et d'une reconnaissance sociale.	
Environnement relationnel (ou « lien-social »)	Disposer d'environnement familial et d'un entourage amical. Pouvoir faire des rencontres et nouer des liens avec les personnes partageant les mêmes espaces de vie à l'échelle du quartier ou de la ville. La lutte contre l'isolement.	**Interindividuel**
Un espace public physique de qualité	Profiter d'un environnement urbain et, dans certains cas, naturel, de qualité : propreté, transports (verts, « doux » et/ou accessibles), infrastructures de loisirs, de culture et d'animations socio-culturels, commerces, architecture et patrimoine, lieux de rencontres, de lien, qualité de l'environnement urbain (espaces verts, esthétique).	**Interindividuel/ Collectif**
Accès aux droits fondamentaux, satisfaction des besoins élémentaires	Accéder aux soins, aux logements, à l'éducation, à la culture, à l'emploi. Disposer des ressources et moyens nécessaires à une vie digne (justice sociale).	**Collectif**
Civisme, citoyenneté, et valeurs fondamentales de la société	Défendre le respect mutuel, la tolérance, la sécurité (et la sûreté), l'égalité, la liberté, la solidarité[183]. Lutter contre le racisme et les discriminations. Renouvellement de la classe politique et prise sur les décisions politiques.	**Collectif**
Défis internationaux	Maintien de la paix, lutter contre la pollution	

Tableau 13 : Synthèse des principales dimensions du bien-être

[183] Au regard de la récurrence de l'apparition du terme « solidarité » dans notre corpus aux côtés des valeurs républicaines, on peut se demander s'il ne correspond pas à un glissement sémantique qui tendrait à supplanter l'évocation de la fraternité.

14.7.2. Vers des politiques publiques co-construites ?

Si l'on réinsère ces résultats dans la dynamique participative qui leur a donné naissance, certains éléments peuvent interroger plus ou moins directement la question de la territorialisation du bien-être et la place des politiques publiques, notamment locales.

Ainsi la territorialisation et les politiques publiques locales peuvent être directement intéressées par le rôle important joué par les équipements de loisirs, des manifestations culturelles et des centres d'animation socio-culturels. Ces derniers ont également un rôle intégrateur et peuvent contribuer à rompre les situations d'isolement vécues par certains publics.

Elles sont aussi concernées par les demandes de désenclavement évoquées par certains participants et plus généralement l'offre de transports collectifs et/ou « doux » dans la métropole. L'impact sur le bien-être des embouteillages, du temps passé dans les transports, de l'éloignement des arrêts de bus par rapport à certains logements, a, selon ces diverses déclinaisons, été évoqué dans les deux études. Les pistes cyclables, le respect et la protection du cycliste également. Les questions relatives à l'entretien des logements sociaux sont aussi susceptibles d'interpeller les politiques locales.

Dans le test de la méthodologie *SPIRAL*, il a peu été question d'espaces verts mais il est possible que cette absence corresponde à une satisfaction des habitants à cet égard car il a été fait mention, dans les éléments relatifs au bien-être, de promenades, de sorties, de fleurs. Ces éléments discrets peuvent être un indice de qualité de l'environnement de vie direct des personnes. Ces éléments environnementaux comme facteurs de bien-être ont davantage été évoqués par les membres du Codev, soit du fait d'une sensibilisation plus forte à ces enjeux, soit du fait d'un constat de certaines carences en la matière. Il est par ailleurs intéressant de souligner que l'environnement a souvent été évoqué en lien avec des éléments relationnels. L'environnement urbain doit pouvoir favoriser des rencontres et un intérêt pour l'autre. Il est indissociable du lien social.

Les carences encore fortes en matière de lutte contre les discriminations, le racisme et éventuellement les incivilités peuvent inviter à la constitution de bases de données répertoriant les cas avérés en mettant en relation des acteurs associatifs et des organismes d'État par exemple.

Ces éléments peuvent directement servir de base à la constitution d'indicateurs pouvant outiller la mesure de l'impact des politiques publiques sur le bien-être dans la métropole. Ils pourraient se décliner en plusieurs axes. A titre d'exemple, nous pourrions imaginer qu'un des axes s'intéresserait spécifiquement aux transports dans la métropole. Un autre pourrait s'intéresser à l'offre d'équipements de loisirs (culture, sport) et centres d'animations socio-culturels de la métropole, etc.

La perception d'une certaine incapacité des personnes à agir sur des enjeux sociétaux invitent à repenser la place et la visibilité des organisations collectives et le dialogue entre représentants et représentés. Les associations, parfois évoquées, semblent être un lien collectif plus accessible pour les personnes interrogées dans le cadre du test de la méthodologie *SPIRAL* à Cugnaux et Villeneuve-Tolosane. Dans ce cas, il conviendrait de s'interroger sur la mise en

œuvre et la perception de « l'agir » collectif tout en s'intéressant au rôle des associations. Une base de données rassemblant toutes les associations de la métropole pourrait constituer une première source d'information.

Un dernier élément brille par son absence, l'écologie. La protection de l'environnement a été évoquée du point de vue de la lutte contre la pollution et de l'impact de cette dernière sur le bien-être des participants. Cette pollution peut être visuelle ou concerner plus directement l'environnement naturel. Mais elle est peu abordée du point de vue d'actions, de pratiques concrètes à mettre en œuvre, si ce n'est, par les membres du Codev, en termes de préservation de l'environnement, d'entretien des espaces verts et des mobilités douces. L'écologie n'est en aucun cas une des préoccupations majeures des personnes interrogées. Dans le cadre du test de la méthodologie *SPIRAL*, l'environnement et la pollution sont évoqués principalement dans la classe portant sur les maux très généraux de la société voire du monde et correspond à un univers sur lequel les individus ne semblent pas penser avoir réellement de prise. Ce constat peut interroger directement l'efficacité et la visibilité des agendas 21, notamment locaux et la façon dont la question écologique est appréhendée dans les champs médiatiques et politiques.

14.7.3. Vers des indicateurs de bien-être ? La nature des données produites

L'expérimentation menée par le Codev de Toulouse métropole n'a pas abouti à la mise en place d'un indicateur métropolitain de bien-être mais a testé deux modalités particulières d'intégration des « acteurs » ou « citoyens » au processus de convention de « ce qui compte » (Cassiers & Thiry, 2009) à partir de la notion de bien-être et selon deux dispositifs distincts. Les expérimentations ont à ce titre permis la production d'indications et non d'indicateurs, quant à certains déterminants du bien-être, situés et évaluatifs. Elaborer des indicateurs aurait en effet nécessité une traduction quantitative permettant de mesurer un degré ou un niveau de bien-être, à partir de données objectivées (Renault, 2017).

Toutefois, il est intéressant de constater que la plupart des composantes thématiques du bien-être que cette étude a permis de mettre en évidence recouvrent les huit grands axes dégagés par la commission sur la mesure des performances économique et du progrès social : les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse), la santé, l'éducation, les activités personnelles, dont le travail, la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement (état présent et à venir), l'insécurité, tant économique que physique[184].

Néanmoins, toutes ne sont pas présentes de la même façon et les univers lexicaux dans lesquelles elles ont été classées ne recouvrent pas parfaitement les catégories dégagées par la commission : l'éducation et la santé tendent ainsi à être mises en relation dans une grande catégorie correspondant aux droits et besoins fondamentaux, tandis que l'environnement est mis

[184] Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., 2008, Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, p.16.

en lien avec les relations humaines. La structuration de ces espaces lexicaux, dégagée à partir des analyses lexicométriques, mériterait d'être comparée avec les résultats d'autres études similaires soumises au même traitement car elle renseigne sur la façon dont ces éléments sont appréhendés par les personnes, en fonction de différents contextes et configurations sociales. La définition des critères de bien-être ou de bien-vivre n'en serait que plus éclairée et plus complète.

La durabilité des critères de bien-être demande également d'être approfondie car nous avons pu voir l'impact de la contingence dans les définitions données par les participants et le poids des contextes. La famille, être entouré d'amis, le lieu de vie semblent avoir selon certaines enquêtes un impact plus durable sur le bien-être qu'une augmentation du revenu par exemple (Royannez, 2015).

Enfin nous avons pu constater que les informations recueillies sur l'âge, le sexe, la profession, le lieu d'habitation pouvaient dans certains cas s'avérer être de précieux éléments de compréhension. Un recueil systématique de ces données pourrait, en complément d'une analyse de discours non-réductible à ces variables socio-professionnelles, fournir des éléments de compréhension pour une approche éventuellement plus située des critères de bien-être, en particulier pour les éléments de définition ayant pu faire l'objet d'un net clivage. Encore faudrait-il que soient clarifiés les objectifs à atteindre. Sont-ils descriptifs et éventuellement évaluatifs, axés sur une meilleure prise en compte « de ce qui compte » ou sont-ils normatifs, visent-ils à promouvoir une démocratie collaborative fondée sur une logique partenariale caractérisée par une coresponsabilité à l'égard de la réalisation d'objectifs communs et consensuels ? Ces objectifs peuvent-ils faire l'objet de négociations et d'arbitrages ou doivent-ils rester conformes à l'impératif de durabilité, à l'aune d'une « *evidence-based policy* » (Boulanger, 2017) ?

14.7.4. L'important, ce n'est pas le bien-être, c'est le groupe

Nous l'avons vu, les deux configurations sociales et les deux dispositifs qu'il nous a été donné d'observer ne produisent pas tout à fait ni les mêmes lexicalisations, ni les mêmes sémantisations du bien-être. Ces différences sont attribuables selon nous d'une part aux caractéristiques des deux dispositifs, d'autre part, aux caractéristiques des publics mobilisés.

La première modalité, à l'initiative du groupe « indicateurs » du Codev, s'adresse à des habitants, constitués en groupes, pour l'occasion, en fonction d'un critère de fréquentation d'équipements ou d'espaces de vie communs. Ces groupes pour la plupart, s'ils partagent des activités communes voire parfois des liens d'amitiés, ne sont pas réunis dans une perspective d'action orientée vers un objectif concret ou commun. Les groupes ne sont pas mobilisés mais sollicités pour l'occasion. Ils sont par conséquent susceptibles de faire appel à des éléments identitaires qui ne sont pas nécessairement ceux d'agent sociaux, déterminés et remplaçables (Beauvois, 2005), mais d'individus, uniques, hommes, femmes, parents et, éventuellement, « d'habitants ». Cette modalité s'incarne dans un dispositif qui prend la forme d'une communication engageante, qui nous l'avons vu, émane du conseil de l'Europe et a pour objectif de garantir la cohésion sociale par la définition d'un horizon commun, le bien-être de tous, entre « l'être » et le « devoir être » (Berger et al., 2011).

La seconde modalité, au contraire, ne comporte pas de dimension engageante et s'adresse à un public qui partage des caractéristiques communes plus formalisées et plus homogènes en terme de capital symbolique, activé dans le contexte de la construction du devenir métropolitain. Elle est également à l'origine du « groupe indicateurs » du Codev, mais elle s'adresse aux autres membres du Codev, qui partagent *a minima* une identité de groupe déterminée par leur engagement dans les activités du Codev, définies et délimitées dans la mesure où ils savent que leur mission est de concourir à la définition du projet métropolitain et que leur rôle est consultatif. Ils savent également qu'ils font partie du Codev en raison d'un capital symbolique accumulé dans le cadre d'activités connexes, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles. Ce capital associé à la connaissance et à la maîtrise des missions du Codev forment ainsi le socle des compétences communicationnelles qu'ils sont susceptibles d'activer, dans ce contexte particulier. L'articulation se fait par le truchement d'un questionnaire simple et relativement neutre au regard des attentes, qui présente aussi la caractéristique d'être anonyme et non participatif. Les définitions du bien-être peuvent ainsi plus facilement comporter des opinions potentiellement plus clivantes et dissensuelles.

Ces distinctions laissent apparaître trois éléments fondamentaux s'agissant de la participation des habitants. D'abord, celui du sens conféré à l'action qui semble pouvoir être considéré comme le moteur inhérent à toute participation citoyenne. Ensuite, celui de l'appréhension du pouvoir d'agir et de son expression au regard des compétences partagées de la communauté de sens dans laquelle la participation prend place. Enfin, il tend à interroger la capacité à assumer le dissensus comme une compétence sociale spécifique, qui selon les contextes peut se trouver subordonnée à l'impérieuse nécessité de ne pas dire de choses qui fâchent. Cette compétence semble peut-être paradoxalement plus acquise par les enfants que les adultes.

En outre, les impératifs délibératif et de durabilité paraissent ici délimiter l'espace des possibles, en l'absence d'une prise en compte des rôles et statuts sociaux différenciés des participants et dans un contexte significativement circonscrit aux espaces de vie et d'habitat. La répartition inégale des capitaux symboliques (relationnel, dispositionnel), des compétences langagières et discursives ainsi que l'absence d'une motivation à agir clairement définie spécifique aux groupes semblent par ailleurs avoir tendance, si ce n'est à produire, tout du moins à mettre à jour, avant tout, un horizon normatif orienté vers la cohésion sociale, le lien-social, le vivre-ensemble.

CONCLUSION

Chacun des terrains discursifs explorés et analysés a fourni une mise en lumière particulière des relations ambivalentes qui unissent les transformations de la gouverne des territoires et la participation citoyenne, au regard de la structuration de plus en plus perceptible des impératifs normatifs de « délibéralisme » (Dacheux & Goujon, 2016) et de durabilité (Génard & Neuwels, 2016). Du point de vue des usages, la participation citoyenne institutionnalisée en contexte local est ainsi susceptible d'instrumenter les politiques publiques, en quête de critères évaluatifs plus qualitatifs. La participation citoyenne non-institutionnalisée telle qu'elle peut s'appréhender à partir de la presse associative de quartier rend quant à elle compte de l'existence de tensions, voire de concurrences dans la construction des imaginaires territoriaux. Ces deux formes de participation témoignent néanmoins de l'implication grandissante de la figure de l'habitant aux dispositifs de gouvernance urbaine. Elle apparaît comme l'un des phénomènes les plus révélateurs des transformations dans la gestion du local. La participation citoyenne institutionnalisée s'insère alors dans le cadre d'une communication publique généralisée (Miège, 2010) qui tend à adosser des caractéristiques collaboratives et relationnelles (Cardy, 2013) compatibles avec le schéma de la gouvernance. Cependant, les enjeux communicationnels des dispositifs participatifs diffèrent en fonction des contextes, des usages qui en sont faits par les acteurs et des stratégies qui les animent.

LA PARTICIPATION : UNE ACCLIMATATION DE LA GOUVERNANCE NEOLIBERALE OU CHANGEMENT DE PARADIGME ?

LA CO-CONSTRUCTION DES IMAGINAIRES TERRITORIAUX

Qu'ils prennent la forme de palmarès (Cardy, 2013), d'indicateurs de qualité de vie de bien-être, de bonheur, ou d'équilibre budgétaire, de labels, les transformations de la gouverne publique ont conduit à l'adoption d'un ensemble d'outils de qualification, de quantification, et de mesure venus instrumenter l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques. Ces instruments contraignent et prescrivent l'action des collectivités en même temps qu'ils concourent à leur légitimation, en cas de bon classement ou de labellisation. Les classements attestent et valident l'exercice de bonnes pratiques de gouvernance et d'une résilience territoriale susceptibles d'être valorisées à un niveau national, supranational voire international (*Ibid.*).

> « *En figurant en bonne place dans ces classements, ou en essayant de faire leur entrée dans un réseau, les villes se mettent en avant comme lieu de projet avant tout* » (Cardy, 2013, p.125).

Outre les financements européens qui peuvent y être associés (ex : patrimoine mondial de l'Unesco), les réussites ainsi avalisées sont susceptibles de s'intégrer aux représentations des territoires, en quête d'une image positive. L'affichage, la publication et la diffusion médiatique de la réussite, s'insèrent dans des stratégies de valorisation d'un territoire et des institutions.

Ce qui est commun à ces procédures, ce sont :

> « *les objectifs de valorisation d'un territoire. C'est aussi l'engagement des acteurs individuels et collectifs (publics, organismes publics et privés, associations) dans les stratégies et choix liés à leurs intérêts (matériels et symboliques), l'engagement des institutions à se saisir et légitimer ces procédures dans une démarche de projet territorial durable* » (Cardy, 2013, p. 120).

La participation trouve alors sa place dans la construction d'une image affective, sensible et projective des territoires.

Les dispositifs participatifs peuvent ainsi être considérés comme des systèmes de communication, car ils agissent comme tiers médiateurs entre les populations et le territoire, entre les acteurs du projet territorial et les représentations de l'espace (Filloz & Colomb, 2011). Ils sont des instruments à l'interface entre les exigences de l'« *accountability* », de rendre des comptes et celles liées au « délibéralisme » (Dacheux et Goujon, 2016) et au « durabilisme ». L'image co-construite d'un territoire peut ainsi être utilisée comme instrument d'évaluation et comme un indicateur de satisfaction composite.

> *« L'évaluation de l'image d'un territoire précède bien souvent la mise en œuvre d'une politique visant à modifier les aspects de ce territoire, négatif en particulier, ce qui semble parfois très ambitieux. L'image d'un territoire se compose de caractéristiques affectives (ce que ressent quelqu'un à propos d'un territoire), cognitives (ce que connaît quelqu'un concernant un territoire) évaluatives (la façon dont ce lieu est apprécié par ses résidents ou par les non-résidents) et comportementales (l'utilisation qui est faite de ce territoire : travail, visite, résidence, investissement, …) concernant le territoire évalué. Il s'agit donc des caractéristiques qui viennent à l'esprit à l'évocation du lieu. L'image d'un territoire regroupe l'ensemble des croyances, des idéaux, et des impressions que les personnes forment concernant ce lieu (Chamard, 2010)* » (Cardy, 2013, p. 150).

Elle est donc ce qui renvoie à sa notoriété et à sa réputation et ouvre à la mise en œuvre de nouvelles formes de reconnaissance, de nouveaux enjeux de qualité, d'innovation, de performance, stimulés par l'injonction d'innovation. Dispositifs participatifs, indicateurs de bien-être et presse micro-locale participent donc de ce mouvement d'inventivité quant aux manières de dire et faire le territoire. Ils partagent la caractéristique commune de conférer à l'habitant une place particulière, entre cible et acteur du changement.

VERS UN STATUT SOCIAL HABITANT ? LE « DROIT A LA VILLE »[185] EN QUESTION

L'ancrage généralement localement délimité des dispositifs participatifs laisse entrevoir une place plus volontiers accordée aux citoyens en ce qui concerne la définition et la gestion des territoires vécus, en raison de la possibilité d'identifier « un intérêt » plus manifeste car il fait intervenir un registre d'expérience directe. La participation s'insère ainsi dans une perspective plus communicationnelle dans un environnement constitué des différentes manières de dire et de faire territoire.

> « *C'est la transformation des expériences localisées du quotidien en savoirs ou en généralisation qui donne toute légitimité aux habitants pour intervenir dans la sphère publique locale de discussion. De même cette dernière est également dépendante des stratégies de communication mises en place par les pouvoirs locaux* » (Pailliart, 2013, p. 282).

Elle entretient une relation privilégiée avec les éléments constitutifs de « l'habiter » et contribue à structurer un ensemble de savoirs profanes ou experts sur la ville et *a fortiori*, le quartier, constitutifs de sa territorialité (Di Méo, 2003). Ces expressions de « l'habiter » s'intègrent à un ensemble d'images, qu'elles soient voulues ou subies sur les espaces vécus, susceptibles d'affecter la réputation d'un territoire. Aux discours qui produisent une image négative, voire stigmatisante des espaces, peuvent s'opposer des contre-discours qui tentent de véhiculer des représentations plus positives et d'inverser les stigmates dont ils sont victimes. La maîtrise de ces images parfois discordantes car produites par un ensemble d'acteurs et diffusés dans différents types de configurations médiatiques (institutionnelles, journalistiques, associatives) s'avère dès lors un véritable enjeu de communication publique. Intégrer les voix ordinaires aux discours produits sur la ville prend alors une dimension stratégique cruciale dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires. La prise en compte de cette différenciation territoriale conduit ainsi à réinterroger les grandes catégories structurantes du « vivre-ensemble » (Pailliart, 2014). Il s'agirait dès lors d'exercer un contrôle sur les territoires prescrits, vécus et rêvés (Lahire, 2012). L'articulation entre territoire et participation permettrait ainsi de saisir la participation sous l'angle d'une communication publique à dimension relationnelle (Cardy, 2013), dans un contexte de généralisation des relations publiques (Miège, 2010). Toutefois, les enjeux dépendent largement des usages et appropriations faits des dispositifs. Des distinctions sont dès lors identifiables dans les systèmes de communication, tels que les dispositifs participatifs étudiés nous les laissent saisir.

DES USAGES COMMUNICATIONNELS PLURIELS ET PARFOIS ANTAGONISTES

La saisie des enjeux communicationnels qui animent et motivent ces dispositifs fait apparaître des écarts dans les compétences topiques (Sarfati, 2007) et discursives (Charaudeau & Main-

[185] En référence à l'ouvrage du philosophe H. Lefebvre, paru en 1968.

guenau, 2002) des acteurs concernés. Ces compétences exigent de « *tout sujet qu'il soit apte à manipuler-reconnaître les procédés de mise en scène discursive qui feront écho aux contraintes situationnelles* » ainsi que les savoirs, connaissances et croyances supposés partagés et témoignant d'un certain positionnement (*Ibid*, p. 114). Ces écarts sont particulièrement visibles dans le cadre des conseils citoyens, dans lequel une pénétration des mots de l'expertise issus du contrat de ville a pu être observée. Les conseils citoyens auraient alors une fonction médiatrice visant entre autres à réduire les écarts entre les compétences topiques et discursives, entre experts et usagers, à propos des représentations du quartier. Un phénomène similaire a été mis en évidence dans l'approche contrastive menée sur les définitions du bien-être collectées selon deux protocoles différents et dans des configurations sociales distinctes. Dans ce contexte, c'est le sens donné à l'action et le pouvoir social dont disposent les individus au regard de la problématique soulevée qui semble être l'une des causes déterminantes des écarts observés, parallèlement à la répartition inégale des compétences langagières, aux traits distinctifs liés aux catégories socio-professionnelles hétérogènes, et les multiples capitaux symboliques qui leur sont associées. C'est précisément dans ces écarts que prend place l'épaisseur sociale, culturelle et politique des objets discursifs ici interrogés car ils rendent compte d'investissements de sens et d'usages communicationnels différenciés véhiculés dans et par les dispositifs.

Les enjeux communicationnels des dispositifs, notamment participatifs, diffèrent selon l'objectif et les usages qui leur sont dévolus par les acteurs, parfois pris dans des logiques antagonistes. Selon ces objectifs, ils peuvent ainsi correspondre aux approches épistémologique (ou instrumentale), politique, ou praxéologique de la communication, telles qu'elles sont synthétisées et délimitées par E. Dacheux et N. Duracka, dans un article intitulé « *Sur quels modèles théoriques une approche communicationnelle en sciences sociales peut-elle s'appuyer »* (2017).

L'approche épistémologique (Quéré, 1982, 1991, cité par Dacheux & Duracka, 2017), à valeur instrumentale vise – en s'appuyant sur un schéma « émetteur – canal - récepteur » – à la promotion, à la persuasion ou à la valorisation des initiateurs, à partir du dispositif.

> Cette approche « *raisonne en termes de production et de transfert de la connaissance sur le monde et les personnes et elle relève pour l'essentiel du schème de la représentation* » (Quéré, 1982, p.72).

Fonctionnaliste, elle tend à assimiler communication et persuasion. Elle repose sur une conception positiviste et une visée stratégique du processus communicationnel. Cette visée est particulièrement observable dans la presse associative, dans la mesure où l'une de ses fonctions est de promouvoir les associations qui produisent les titres, au point de devenir parfois une information miroir (Bousquet, 2015). Elle ne s'y réduit pas pour autant car en donnant voix aux expressions plurielles des quartiers, elle peut aussi viser à :

- mobiliser les habitants autour d'objectifs communs pour le quartier ;
- transformer les images parfois négatives dont les quartiers peuvent être victimes ;
- engager une redéfinition des enjeux du quartier selon un cadrage social, culturel et égalitaire des territoires ;

- donner corps au « lien-social » et au « vivre-ensemble » sur le quartier en favorisant le partage des savoirs, pratiques et expériences entre les habitants et usagers du quartier.

La presse associative produit ainsi de véritables contre-discours à opposer aux représentations dominantes à l'extérieur du quartier, notamment s'agissant des quartiers prioritaires, véhiculées par la PQN et la PQR. Communiquer autrement le quartier prend dès lors une dimension politique et pratique en agissant sur l'engagement des habitants sur des besoins, des horizons d'attentes communs et sur la réputation de ces territoires vécus. Entre promotion des associations, promotion du territoire et pratique du territoire, ces journaux contribuent aussi à transmettre, performer ou parfois défendre, une identité spécifique au quartier.

La visée politique, largement tributaire des théories de l'espace public et de « l'agir communicationnel » (Habermas, 1978, 1987, 1997) tend à promouvoir une régulation de l'activité sociale par la mise en place de scènes ou d'arènes d'intercompréhension en vue de créer un horizon commun, un référentiel symbolique de normes et valeurs partagées susceptibles d'orienter les actions et l'élaboration des normes qui servent au gouvernement de la société. La communication peut dès lors être considérée comme un acte social, un moyen de coordonner la vie quotidienne, en stipulant que la prise en compte de l'inter-subjectivité permet de construire une réalité commune (Watzlawick, 2000) reposant sur le dialogue et l'intercompréhension.

Les conseils citoyens, dans leur essence même donnent corps à cette perception du rôle de la communication, en rassemblant différents acteurs et usagers d'un territoire, autour de l'élaboration d'un projet commun pour ce territoire, en l'occurrence, le quartier. Ils viennent en outre outiller la Politique de la ville en lui conférant une dimension plus collaborative, tant au niveau de son élaboration, de sa mise en œuvre que de son évaluation. Les conseils citoyens remplissent ainsi également une fonction de médiation et d'acculturation des habitants au dispositif du contrat de ville. En cela elle témoigne d'une communication publique qui tend à prendre une dimension plus relationnelle mais aussi de l'emprise des injonctions évaluatives sur les politiques publiques. Enfin, elle rend observable la pénétration d'une représentation de la gestion concertée des territoires pensée en terme de gouvernance. L'architecture des conseils citoyens rend en effet compte d'une conception partenariale de la gouverne locale structurée autour des intérêts à participer. Dans ce contexte, ce sont les usagers du quartier, décomposés en deux sous-catégories (habitants et acteurs économiques) qui sont les ayant droits à participer, aux côtés des pouvoirs publics locaux, des organisations publiques ou semi-publiques et de leurs agents.

Enfin, le modèle praxéologique (Quéré, 1991), initialement conçu pour palier un certain nombre de dysfonctionnements du modèle politique habermassien (cf. partie III), place la *praxis* au cœur du dispositif communicationnel. C'est par l'action partagée que se régule l'activité sociale et que se construisent les normes et valeurs engageant les parties-prenantes. La communication n'est plus un « agir rationnel » orienté vers l'intercompréhension, mais une activité sociale organisante qui tend à construire une perspective commune, soit :

> « *le fait pour des partenaires, de construire ensemble le lieu commun à partir duquel ils vont momentanément se rapporter les uns aux autres, se rapporter au monde et organiser leurs actions réciproques* » (Quéré, 1991, p. 76)

La communication devient « *un processus de co-construction en actes d'un monde partagé et co-habité* » (Dacheux & Duracka, 2017, p. 216), selon une perspective partenariale. Pragmatique et empirique, ce modèle repose sur une fabrique du monde commun ancrée dans le quotidien. Cette fabrique est fortement liée aux lieux et scènes où prennent place les interactions sociales, aux attentes et aux craintes des intéracteurs quant à l'évolution du monde social dans lequel se déploie leur action collective (*Ibid.* ; Duracka, 2018).

L'expérimentation autour de la co-élaboration d'indicateurs de bien-être à partir de la démarche *SPIRAL* rend compte d'une telle compréhension de la communication. Résolument tournée vers la *praxis*, c'est la réalisation d'actions concrètes, décidées collectivement, à petite échelle, qui permet de créer un horizon commun, dirigé vers l'amélioration du bien-être aujourd'hui et pour demain. Cet horizon est déterminé par deux balises axiologiques impondérables : le développement durable et la coresponsabilité. Ce faisant, le dispositif cherche également à instrumenter l'action publique en construisant de façon collaborative, à la fois des objectifs à atteindre et des outils d'évaluation. Ces outils seraient ainsi en adéquation avec les aspirations des administrés – non réductibles aux critères de croissance économique – et permettraient de donner à l'évaluation une coloration plus qualitative.

Mais ils n'en demeurent pas moins également, des instruments d'évaluation des politiques publiques. Ainsi, les trois dispositifs participatifs étudiés peuvent potentiellement être envisagés de façon concomitante mais modulaire comme, d'une part, des outils de gestion et de valorisation de l'action associative et publique et d'autre part, des processus de construction de représentations partagées ou communes par l'acte de langage et/ou par la *praxis*. La prise en compte de ces trois approches communicationnelles permet de rendre compte d'une instrumentation de l'action publique qui s'approprie peu à peu « l'impératif délibératif » (Blondiaux, 2002) tout en apprivoisant un impératif évaluatif lié aux transformations des pratiques de « gouverne » (Duchastel, 2004). L'incorporation des habitants en tant que nouveaux partenaires dans la construction et l'évaluation des politiques publiques, témoigne de transformations tant dans la délimitation de ce qui relèverait des politiques que du statut et de la forme de l'expertise qu'elle nécessite. Cette incorporation, en tant que partenaires ayant intérêt à participer s'effectue cependant selon un principe régulateur conforme aux logiques de la gouvernance. Ces logiques, en masquant les relations de pouvoir ont aussi tendance à aplanir les responsabilités.

DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A LA DEMOCRATIE COLLABORATIVE : APLANISSEMENT DES RESPONSABILITES, INDIVIDUALISATION ET PARTENARIAT, VERS UNE GENERALISATION DE LA GOUVERNANCE ?

Les ambiguïtés consubstantielles de la démocratie participative en font, malgré les limites énoncées (cf. partie III), un observatoire particulièrement propice à la compréhension de con-

textes plus larges, de phénomènes politiques et sociaux dans lesquels les procédures et discours se trouvent imbriqués (Gourgues 2012 ; Mazeaud, 2012). Il est dès lors possible, de comprendre les procédures participatives comme des « instruments » de politique publique (Lascoumes & Le Galès, 2004) susceptibles d'éclairer la redéfinition des contours du processus de décision publique (Breux, 2006). Les interroger en tant qu'instruments n'équivaut cependant pas à les considérer comme victimes d'une instrumentalisation mais plutôt à les insérer, en tant qu'offre participative, dans l'environnement des transformations de l'action publique contemporaine. Celle-ci se caractérise par une emprise croissante du marché, c'est-à-dire, une régulation gestionnaire, en termes de coûts, bénéfice et d'équilibre, et un affaiblissement du pouvoir des Etats-Nations. Ce double processus conduit à l'adoption d'un mode gestionnaire et partenarial de régulation des rapports politiques et sociaux, la gouvernance néolibérale (Cf. partie II).

Mais les sociétés sont traversées par une crise durable et protéiforme qui s'est trouvée renforcée par la crise dite des *subprimes* (Bonnet & Canu, 2017 ; Dardot & Laval, 2014 ; Barthes & Lascoumes, 2014). Cette crise est économique, politique, sociale et environnementale, cette dernière composante devenant de plus en plus anxiogène (Desrosières, 2014). La crise a eu pour effet de mettre en évidence les dysfonctionnements de la gouvernance néolibérale, incapable d'opposer des solutions à la hauteur des enjeux et porteuse d'effets sociaux, politiques et environnementaux délétères.

En réponse, portés par des communautés plurielles, deux impératifs se sont peu à peu structurés et imposés, le « délibéralisme » (Dacheux & Goujon, 2016) et « l'impératif de durabilité » (Genard & Neuwels, 2016). Le « délibéralisme » apparaît comme un nouveau paradigme proposant une approche renouvelée de la légitimité politique et une tentative de subordonner l'ordre du discours économique à des choix politiques collectivement déterminés.

En France, l'institutionnalisation progressive du « délibéralisme » s'opère par la promotion de la participation citoyenne, depuis la loi Barnier (1995) jusqu'à la loi Sas (2015). Elle accompagne le mouvement de décentralisation et contribue à instaurer des relations plus ou moins ténues entre participation et territorialisation. L'émergence et la stabilisation progressive de cet impératif délibératif semble ainsi accompagner les transformations de l'exercice du pouvoir et de son instrumentation. Ce phénomène complexifie d'une part les relations entre institutions politiques et société civile, selon des imbrications territoriales variées, entre local et global, désormais associées à l'idée de gouvernance. D'autre part, le « délibéralisme » renvoie à des transformations et à la co-existence de plusieurs conceptions de la citoyenneté. Si la citoyenneté reste un statut juridique, sa pratique et les représentations dont elle fait l'objet, ne semblent désormais plus se réduire aux périmètres de l'État-nation et à la démocratie représentative. Ces mutations de la citoyenneté sont ainsi à mettre en relation avec l'émergence de nouvelles valeurs, des rapports et des pratiques territoriales diverses (Breux, 2006).

Être citoyen est de moins en moins réductible à l'exercice du droit de vote ou celui d'être élu et de plus en plus une pratique, plus ou moins quotidienne et jugée responsable à l'égard de son quartier, de sa ville, de la société, des générations futures, de l'humanité, du monde, etc, au point de devenir, parfois une injonction civique (Vedel, 2000). Les résultats présentés dans

le Chapitre 11 qui restitue une approche variationnelle de deux objets discursifs, en se focalisant sur la sémantisation des notions « habitant » et « citoyen » dans les corpus des conseils citoyens et de la presse associative de quartier, tend à corroborer cette tendance. Si l'on peut établir des zones de convergence entre les usages des formes « habitant » et « citoyen » selon les contextes, on observe cependant d'une part une montée en puissance d'une représentation de « l'habitant » en tant que citoyen localisé, sans pour autant que cette montée en puissance soit avalisée par un statut juridique ou des rôles sociaux clairement délimités, et d'autre part une utilisation de la forme « citoyen » qui pourrait avoir tendance à dériver vers des formes adjectivales. Cette responsabilité citoyenne de tous les instants est également saisissable s'agissant de la question environnementale, notamment telle qu'elle est mise en sens par le développement durable, qui constitue le second impératif par lequel la gouvernance néolibérale se trouve désormais influencée.

Ce second impératif implique de trouver des mécanismes de régulation à même d'engager des changements de comportements (production, échanges, etc.) « durables » mais compatibles avec la croissance économique. Cette quête entraîne des processus de théorisation pluriels qui cherchent à repenser le progrès à l'aune de la protection environnementale et sociale, car la durabilité n'est pas exclusivement rattachée à l'écologie. Cette remise en cause d'un progrès qui ne serait perçu que par le prisme déformant de la croissance économique a suscité des réflexions quant aux instruments de mesure utilisés par les pouvoirs publics pour qualifier puis quantifier le progrès. Les mouvements pour d'autres indicateurs de richesse, puis pour des indicateurs de bien-être, participent de cet autre « mouvement d'inventivité procédurale » (Monnoyer-Smith, 2006) qui tend à articuler « délibéralisme » et « durabilisme » de façon systémique, voire consubstantielle. C'est tout particulièrement le cas des indicateurs alternatifs de richesse « co-construits » avec les citoyens. Parmi ces indicateurs figurent ceux qui reposent sur une tentative de définition collective du bien-être, dont la méthode *SPIRAL*. Résolument participatifs, voire collaboratifs, ils viennent compléter l'offre des collectivités en matière de participation institutionnalisée et leurs usages rendent compte, en grande partie, des mêmes limites que les autres dispositifs participatifs, entre instrumentalisation, acceptabilité et difficile ajustement des rôles et expertises de chacun. Ils n'en demeurent pas moins des tentatives pour insuffler un renouveau démocratique en pariant sur les vertus mobilisatrices et médiatrices des espaces et environnements vécus. Par leur dimension délibérative, ils nourrissent les réflexions quant à des pratiques de gouvernance plus transparentes, plus durables et collaboratives.

Certains dispositifs participatifs institutionnalisés, comme la méthode *SPIRAL* ou les conseils citoyens, ont tendance à activer une logique de « l'intérêt à ». Bien que les cadres de référence ne soient pas tout à fait les mêmes, des principes similaires les sous-tendent. L'enjeu majeur est d'associer les intéressés aux projets d'aménagement concernant leur territoire, tout en renouvelant les formes de participation à la vie politique. S'agissant des conseils citoyens, le dispositif devrait permettre l'intégration des espaces urbains marginalisés à l'espace métropolitain, répondant ainsi aux objectifs de la cohésion territoriale par la coresponsabilité de ces acteurs. Tout comme dans le cas de la co-élaboration d'indicateurs de bien-être, ce dispositif a tendance à brouiller les frontières de la citoyenneté. Pour la méthode *SPIRAL*, c'est

l'ambiguïté maintenue entre des rôles sociaux non délimités (« acteurs », « citoyens », « habitants ») qui provoque une confusion. Pour les conseils citoyens, c'est le choix de cette appellation qui pose problème dans la mesure où, d'une part, le dispositif est censé être ouvert à des personnes ne détenant pas la nationalité française, donc n'accédant pas au statut juridique de citoyen, et d'autre part, parce que ce sont les compétences sociales de l'habitant qui sont sollicitées. Ces dispositifs sont ainsi susceptibles d'entraîner une profonde redéfinition du cadre de « l'agir » collectif, chacun étant invité à intervenir à la mesure de ses capacités, sans que ne soient questionnés ni les statuts, ni les rôles de chacun.

La promotion de la démocratie participative s'avère donc être en adéquation à la fois avec la gouvernance et les ambitions d'avènement d'une citoyenneté européenne dénationalisée et consensuelle. Son institutionnalisation à échelle locale, les vertus médiatrices et celles d'éducation à la citoyenneté comme acte qu'elle comporte, ainsi que son orientation vers la définition de préférences axiologiques communes sont similaires à cet autre mouvement européen et mondial en faveur de la promotion du bien-être comme indicateur de progrès des sociétés démocratiques.

Cette articulation est d'autant plus visible lorsque l'on s'intéresse spécifiquement à la démarche *SPIRAL*, qui, nous le rappelons, est promue par le Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, l'apparition progressive des procédures participatives et des indicateurs de bien-être peuvent constituer des expériences pour parvenir à la définition de critères évaluatifs adaptés aux politiques publiques non monétaires. La démocratie participative et les indicateurs de bien-être appartiennent tous deux à cet ensemble hétéroclite de mesures plus ou moins critiques et plus ou moins correctives de la gouvernance néolibérale. Ils ont pour point commun de tenter, dans une certaine mesure, de subordonner une régulation gestionnaire, économique, budgétaire et financière à des critères délibératifs et d'appeler à l'intégration de la société civile dans la définition des objectifs et règles communes. Mais ce faisant, ces discours situés contribuent chacun à leur manière, à l'actualisation d'une vision de la société civile fondée sur une logique partenariale, collaborative adossée à la notion de coresponsabilité, la recherche du consensus et se référant par le creux à la « cohésion sociale », notion apparue dans le vocabulaire de l'UE après 1985 (Gobin, 2004).

Le référentiel *SPIRAL*, conforme à la perception d'un bien-être sociétal reposant sur trois piliers, environnemental, social et économique, délimite l'espace des possibles dans un périmètre autorisé. On peut alors légitimement se demander si le dispositif ne vise pas, par la *praxis*, le principe de coresponsabilité et l'utilisation d'une notion aussi peu saisissable que le bien-être, à légitimer une démocratie collaborative durable plus compatible avec le système de la gouvernance. Si l'impératif de durabilité peine à pénétrer les institutions, ce serait par la société civile que le changement de cap pourrait advenir. La coresponsabilité est donc le corollaire de l'inefficacité de la réglementation internationale en matière de protection environnementale.

Si l'on adopte un positionnement critique et sceptique, l'usage des notions de bien-être et de la coresponsabilité qui aplanit la perception d'une répartition profondément inégale du pouvoir social, la disparition des corps intermédiaires et enfin une conception du collectif par

agrégation des individualités, semblent procéder, en l'absence d'explicitation, d'une démocratie propagandiste, voire manipulatrice (Beauvois, 2006) particulièrement redoutable. Dans ce contexte, les injonctions à la responsabilité individuelle et à l'action concrète sans prise en compte du pouvoir social, mais des « ressources » ou des « leviers d'action », produisent des actions ciblées et localisées, orientées vers le « vivre-ensemble », version doxale de la cohésion sociale. Le bien-être s'avère ainsi un opérateur de consensualité et de cohésion sociale. En l'absence de conscience de groupe et d'engagement collectif autour d'objets politiques et/ou sociaux jugés problématiques, les valeurs et préférences activées s'insèrent principalement dans des espaces localisés, quotidiens et principalement hors travail. Elles sont de l'ordre de la civilité, à la jonction entre une « *dimension éthique et politique de la co-existence* » (Gayet-Viaud, 2011, p. 52) et des « *côtoiements ordinaires* » (*Ibid*., p.52). C'est à l'égard de l'autre, au travers ces côtoiements ordinaires, que l'action individuelle et collective revêt un sens directement accessible à la majorité des individus.

Le périmètre normatif, « toujours déjà là », auquel *SPIRAL* est intimement lié, relève donc du « durabilisme », de la cohésion sociale et de la coresponsabilité. L'articulation consubstantielle entre développement durable et bien-être pourrait donc relever d'une stratégie d'intégration normative délibérée plus ou moins effective selon les configurations. La cohésion sociale quant à elle, affleure plus automatiquement, dès lors que le bien-être est pensé à un niveau interindividuel et collectif. Celle-ci semble garantie par l'activation systématique du « bien-être de tous » – qui n'est pas sans rappeler les apories de l'optimum de Pareto (cf. Chapitre 12) – du « vivre-ensemble » et du « lien-social », comme aspirations générales et consensuelles pouvant orienter le cours des actions entreprises individuellement et collectivement.

Ces considérations soulèvent selon nous trois enjeux sociaux et communicationnels majeurs : d'abord celui du périmètre de la démocratie participative. Une étude menée en 2017 par les services de la mairie de Toulouse sur la « démocratie participative à Toulouse»**,** « auprès des personnes inscrites sur le fichier des contacts de la Mairie et sur Toulouse.fr **»** (1295 personnes) [186] faisait apparaître que « les éléments relatifs à [leur] ville » qui intéressaient le plus particulièrement les personnes consultées étaient l'aménagement du quartier/ de la ville ; les déplacements et stationnement ; la sécurité ; l'environnement et la qualité de l'air ; la culture, les loisirs et le sport. L'objectif majeur de la démocratie « locale »[187] est énoncé comme étant de permettre la participation « à la construction de la décision publique et des politiques publiques ». Dans ce contexte, les instances participatives, comme les conseils citoyens, sont principalement identifiées comme des intermédiaires qui permettent l'accès aux informations

[186] Source : site Toulouse.fr : [https://www.toulouse.fr/web/la-mairie/participation-citoyennete/democratie-participative-en-2017]. La synthèse de l'étude figure en « annexe 6 ».

[187] En dépit des distinctions théoriques et juridiques, la frontière entre démocratie locale et démocratie participative reste, à l'usage, poreuse.

sur les projets, au même titre que le site internet ou *Twitter* pour les plus jeunes. Ces dispositifs sont par ailleurs perçus comme des lieux où l'expression de l'intérêt général est possible mais dont l'influence sur la décision reste très limitée. Ces résultats, qui posent avec force la démocratie participative comme instrument d'une communication publique relationnelle (Cardy, 2013) interrogent néanmoins sur la nécessité d'en assumer un périmètre. C'est manifestement davantage en tant qu'habitant plutôt que citoyen que les dispositifs prennent sens pour les publics et il conviendrait, pour ne pas tomber dans une démocratie « manipulatrice » ou « marketing » de clarifier les rôles de chacun, confusion particulièrement prononcée s'agissant de l'appellation « conseil citoyen ». Pourtant l'appropriation de l'espace vécu peut être un facteur de mobilisation citoyenne et nous posons l'hypothèse que celle-ci passe par une sémantisation particulière de l'environnement, urbain, rural, culturel, politique et social qui ne se limite pas à « l'habiter », comme en témoigne selon nous la presse associative implantée dans des quartiers stigmatisés. La relation et la perception de la place et de « l'agir » de l'individu socialisé dans son environnement est selon nous une piste pour clarifier les postures et les rôles sociaux en matière d'action localisée. L'environnement apparaît dès lors comme un objet discursif susceptible de permettre l'ouverture des horizons de l'impératif de durabilité.

A l'occasion d'une journée d'étude organisée le 3 mars 2017 à l'IUT de Castres par l'équipe Médiapolis-Grecom du LERASS, sur la médiatisation des rhétoriques environnementales, nous nous étions intéressées aux sémantisations de l'« environnement » et du « développement-durable » dans nos corpus de presse quotidienne nationale, régionale et associative, donc en relation avec l'objet discursif « quartier ». Il ressortait des analyses que l'environnement, polysémique, pouvait faire référence au patrimoine architectural, naturel mais aussi à l'espace vécu du quartier et qu'il comportait des dimensions sociales. *A contrario*, le développement durable n'était appréhendé qu'à partir des dispositifs de politique publique se traduisant par des actions et campagnes de sensibilisation quant à la protection de la nature. Cette étude et les appréhensions de l'environnement à partir du bien-être, nous mènent à penser que la multi-dimensionnalité de l'environnement serait propice, d'abord à donner une épaisseur sociale, territoriale et collective à la question environnementale ; ensuite à conférer une réelle portée à la délibération et aux savoirs expérientiels. Les savoirs expérientiels de l'environnement peuvent en effet compléter les savoirs experts et réciproquement, comme l'illustrent régulièrement les travaux menés par les écologues. Leur relation pourrait ne pas être nécessairement déterminée par une logique d'acceptabilité. Enfin, l'existence et l'expérience d'inégalités environnementales souvent couplées aux inégalités sociales et spatiales (Emelianoff, 2008) donnent à voir une possible politisation de la question environnementale, quand le bien-être s'avère plus propice à produire neutralisation et consensus. Car s'agissant de la question environnementale, les stratégies de « déparadoxisation » (Boulanger, 2017) ou de dépolitisation (Comby, 2009) dont les indicateurs de bien-être peuvent être les instruments, rendent problématique toute cohabitation entre « délibéralisme » (Dacheux & Goujon, 2016) et « durabilisme ».

Toutefois, et ce sera notre troisième piste, la base de données « Wiki *SPIRAL* » contient désormais une quantité considérable de définitions du bien-être collectées au gré des expérimen-

tations à l'international. Soumettre ces définitions à une analyse textométrique permettrait selon nous, de neutraliser le biais d'auto-référentialité introduit par la méthode *SPIRAL* pour appréhender la diversité des accents donnés au bien-être en fonction des contextes et des configurations socio-discursives. Soumettre ces définitions, en tenant compte de leurs caractéristiques de production, à une analyse textométrique d'envergure, pourrait permettre de valider ou non, la portée fondamentalement consensuelle et neutralisante de la notion de bien-être et/ou du référentiel *SPIRAL*. Couplée à une étude menée sur des discours institutionnels, d'un niveau régional à un niveau européen, une telle étude pourrait par ailleurs éclairer le rôle joué par l'UE dans la circulation des impératifs délibératif et de durabilité, ainsi que dans la structuration de l'horizon normatif de la cohésion sociale.

TABLEAUX

Tableau 1 : Les recompositions lexicales dans les discours d'investiture de la Commission Européenne (Source : Gobin, 2004, p.93) 57
Tableau 2 : Quatre variétés de démocratie participative (Source : Beauvois, 2006, p.21) 70
Tableau 3 : Présentation du corpus des retranscriptions des séances plénières des conseils citoyens de Toulouse 86
Tableau 4 : Composition des conseils citoyens étudiés 88
Tableau 5 : Présentation du corpus de presse associative et caractéristiques des titres 135
Tableau 6 : Synthèse de la composition du corpus de PQN 138
Tableau 7 : Synthèse des cadrages thématiques les plus investis par journaux 143
Tableau 8 : Synthèse des principales thématiques par quartier 157
Tableau 9 : Les phases du protocole *SPIRAL* 219
Tableau 10 : Les « clés d'attribution » des critères de bien-être (Source : site internet Wikispiral.org) 221
Tableau 11 : Synthèse des protocoles de recueil des données et principales caractéristiques 229
Tableau 12 : Synthèse des caractéristiques des groupes ayant participé au « test *SPIRAL* » 231
Tableau 13 : Synthèse des principales dimensions du bien-être 264

FIGURES

Figure 1 : Analyse de similitude appliquée au corpus des séances plénières des conseils citoyens *(IRaMuTeQ & Gephi),* 90
Figure 2 : Classification Hiérarchique Descendante appliquée au corpus des séances plénières des conseils citoyens (79, 4 % de segments classés) (*IRaMuTeQ*) 92
Figure 3 : Analyse Factorielle de Correspondance sur les formes les plus significatives (chi2) de chaque conseil citoyen (*IRaMuTeQ*), ... 102
Figure 4 : Classification Hiérarchique Descendante en 12 classes terminales (87,8% de segments classés), sous-corpus sur les thématiques non liées à la régulation des instances (*IRaMuTeQ*), ... 104
Figure 5 : Analyse Factorielle de Correspondance sur les spécificités lexicales par locuteur, sous-corpus sur les thématiques non liées à la régulation des instances (*IRaMuTeQ*) 106
Figure 6 : Répartition géographique des titres de presse associative 136
Figure 7 : Analyse de similitude, corpus de PQN *(IRaMuTeQ & Gephi)* 140
Figure 8 : Classification Hiérarchique Descendante en 20 classes terminales, corpus de PQN (99,75 % de segments classés) (*IRaMuTeQ*), ... 141
Figure 9 : coefficient de liaison (chi2) de la variable « source » aux classes lexicales, corpus de PQN (IRaMuTeQ) 143
Figure 10 : coefficient de liaison (chi2) de la variable « date » aux classes lexicales, corpus de PQN (IRaMuTeQ) 144
Figure 11 : Graphe de cooccurrence de la forme « jeune », corpus de PQN (*IRaMuTeQ*) ... 147
Figure 12 : Analyse de similitude, au corpus de PQR (*Dépêche du Midi*) *(IRaMuTeQ & Gephi),* 149
Figure 13 : Classification Hiérarchique Descendante en 20 classes terminales, appliquée au corpus de PQR (*Dépêche du Midi*) (99, 94% segments classés) (*IRaMuTeQ*) 150
Figure 14 : Evolution chronologique de la part (en % de segments) de chaque thématique sur l'ensemble du corpus (*Dépêche du Midi*) 151
Figure 15 : part (en % de segments) des classes thématiques, sous-corpus consacré au quartier de la Reynerie 158
Figure 16 : Répartition chronologique des classes thématiques (en % de segments), sous-corpus quartier de la Reynerie 159
Figure 17 : Analyse de Similitude, corpus de presse associative *(IRaMuTeQ & Gephi)* 161
Figure 18 : Classification Hiérarchique Descendante, corpus de presse associative de quartier (77 % de segments classés) (*IRaMuTeQ*), ... 163
Figure 19 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, corpus de presse associative (*IRaMuTeQ*) 164
Figure 20 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « source » aux classes lexicales (corpus de presse associative) (*IRaMuTeQ*) 165
Figure 21 : Analyse Factorielle de Correspondance des sources en fonction de leurs spécificités lexicales (corpus de presse associative) (*IRaMuTeQ*) 166
Figure 22 : Part (en % de segments) des différents titres dans chaque classe 167
Figure 23 : Distribution chronologique des classes thématiques (en % de segments) du sous-corpus *« Coursives d'Empalot »* 178

Figure 24 : Distribution chronologique des classes thématiques (en % de segments) du sous-corpus « *Les Echos de Rangueil* » 179
Figure 25 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, sous-corpus « habitant » du corpus « presse associative » (*IRaMuTeQ*) 185
Figure 26 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, sous-corpus « citoyen » du corpus « presse associative » (*IRaMuTeQ*)..... 186
Figure 27 : Les neuf phases du protocole présentées de façon cyclique, en Spirale (extrait du *Guide de formation à la méthode SPIRAL*, p. 11, « annexe 3 ») 220
Figure 28 : Analyse de Similitude (*IRaMuTeQ*) appliquée au corpus « Test *SPIRAL* » 234
Figure 29 : Analyse de Similitude ,corpus « questionnaire Codev » *(IRaMuTeQ & Gephi)*. 236
Figure 30 : Classification Hiérarchique Descendante, corpus « test *SPIRAL* » (86 % des segments conservés) (*IRaMuTeQ*) 238
Figure 31 : Coefficient de liaison (Chi2) des modalités de la variable « thématique » aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*) 239
Figure 32 : AFC appliquée aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*) 240
Figure 33 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « groupe » aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*) 241
Figure 34 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « sexe » aux classes lexicales, corpus « test *SPIRAL* » (*IRaMuTeQ*) 244
Figure 35 : Classification Hiérarchique Descendante appliquée au corpus « questionnaire Codev » (70% des segments classés) (*IRaMuTeQ*) 255
Figure 36 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « thématique » aux classes lexicales, corpus « questionnaire Codev » (*IRaMuTeQ*) 256
Figure 37 : Analyse Factorielle de Correspondance appliquée aux classes lexicales, corpus « questionnaire Codev » (*IRaMuTeQ*) 257
Figure 38 : Coefficient de liaison (chi2) des modalités de la variable « sexe » aux classes lexicales, corpus « questionnaire Codev » (*IRaMuTeQ*)..... 259

GLOSSAIRE DES ACRONYMES ET SIGLES

ADS	Analyse de Similitude
AFC	Analyse Factorielle de Correspondance
AUAT	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
CAF	Caisse des Allocations Familiales
CHD	Classification Hiérarchique Descendante
CODEV	Conseil de développement
COPIL	Comité de Pilotage
EDF	Energie de France
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FAIR	Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse
FMI	Fonds Monétaire International
FNAU	Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
GPII	Grand Projet Inutile et Imposé
GPV	Grand Projet de Ville
IBEST	Indicateurs de Bien-Etre Social Territorialisé
IDH	Indice de Développement Humain
ISBET	Indicateurs Sociaux de Bien-Etre Territorialisé
LERASS	Laboratoire d'Etudes et de Recherche Appliquées en Sciences Sociales
LISST	Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés Territoires
LOLF	Loi Organique Relative aux Lois de Finance
MOC	Méthode Ouverte de Coordination
NPM	New Public Management
NIMBY	Not In My BackYard
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONPES	Observatoire National de Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

ONU	Organisation des Nations Unies
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNUD	Programmme des Nations Unies pour le Développement
QPV	Quartier Politique de la Ville
RIL	Répertoire d'Immeuble Localisé
SPIRAL	Societal Progress Indicators for the Responsibility of All
UE	Union Européenne
ZUP	Zone Urbaine Prioritaire
ZUS	Zone Urbaine Sensible

BIBLIOGRAPHIE

Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Payot et rivages.

Appaduraï, A., & Holston, J. (1996). Cities and citizenship. *Public Culture*, *8*(2), 187-204.

Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of Planners*, *35*, 216-224.

Arrow, K. J. (2012). *Social Choice and Individual Values* (3e éd.). New Haven Conn. :Yale University Press.

Authier, J.-Y., Bacqué, M.-H., Guerin-Pace, F. (2007). *Le quartier*. Paris : La Découverte.

Bacqué, M.-H. (2005). 2. Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? Empowerment zones aux États-Unis et politique de la ville en France. In *Gestion de proximité et démocratie participative* (p. 81-99). Paris : La Découverte.

Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S.R. Arnstein. *Participations*, *2011/1*(1), 36 à 66. https://doi.org/DOI 10.3917/parti.001.0036

Bacqué, M.-H., & Mechmache, M. (2013). *Pour une réforme radicale de la politique de la ville* (rapport public) (97 p.). France : Ministère de la ville.

Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y. (2005a). *Gestion de proximité et démocratie participative*. Paris : La Découverte.

Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y. (2005b). La démocratie participative urbaine face au néo-

libéralisme. *Mouvements, n° 39-40*(3), 121-131. https://doi.org/10.3917/mouv.039.0121

Bacqué, M.-H., Sintomer, Y. (2011). *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris : La Découverte.

Bacqué, M.-H., Sintomer, Y., Flamand, A., & Nez, H. (2010). *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*. Yves Michel et ADELS.

Badouard, R., Mabi, C., & Monnoyer-Smith, L. (2016). Le débat et ses arènes. *Questions de communication*, (30), 7-23.

Balme, R., Faure, A., & Mabileau, A. (1999). *Les nouvelles politiques locales*. Paris : Les Presses de Sciences Po.

Barbe, A. (2016). L'économie du bien-être permet-elle de dégager des préférences collectives ? *Regards croisés sur l'économie*, (18), 183-187. https://doi.org/10.3917/rce.018.0183

Bardet, F., & Jany-Catrice, F. (2010). Introduction. *Les politiques de quantification, Revue Française de Socioéconomie*, (5), 9-17.

Barthe, Y., Callon, M., & Lascoumes, P. (2014). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Le Seuil.

Beaudoin, V. (2016). Retour aux origines de la statistique textuelle: Benzécri et l'école française d'analyse des données. In *Actes des 13e Journées Internationales d'Analyses statistiques des données textuelles (JADT)*, 17-27. Nice, France.

Beauvois, J.-L. (2005). *Les illusions libérales, individualisme et pouvoir social. Petit traité des grandes illusions*. Presses Universitaires de Grenoble.

Beauvois, J.-L. (2006). Quelques questions préalables à la mise en route de programmes de démocratie participative. *Sciences de la société*, (69), 11-24.

Beck, U. (1992). *Risk Society: Towards a New Modernity*. SAGE Publications.

Berger, M. (2011). Micro-écologie de la résistance. Les appuis sensibles de la parole citoyenne dans une assemblée d'urbanisme participatif à Bruxelles. In M. Berger, D. Céfaï, & C. Gayet-Viaud, *Du civil au politique : Ethnographies du vivre-ensemble* (p. 101-130). Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.

Berger, M., Céfaï, D., & Gayet-Viaud, C. (2011). *Du civil au politique : Ethnographies du vivre-ensemble*. Bruxelles: Peter Lang.

Berman, T. (2016). *Public Participation As a Tool for Integrating Local Knowledge into Spatial Planning: Planning, Participation, and Knowledge*. New York, NY: Springer International Publishing AG.

Berthou, B. (2013). Images de territoires et territoire en image : « Angoulême, capitale de la BD ». In J. Noyer, I. Pailliart, B. Raoul, (dir.), *Médias et Territoires : L'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 39-67). Presses Universitaires du Septentrion.

Bevort, A. (2002). *Pour une démocratie participative*. Paris : Les Presses de Sciences Po.

Bherer, L. (2011). Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques, Abstract. *Participations*, (1), 105-133. https://doi.org/10.3917/parti.001.0105

Bherer, L., Gauthier, M., & Simard, L. (2017). *The Professionalization of Public Participation*. New York, NY: Routledge.

Bidet, A., & Jany-Catrice, F. (2017). Quantifier les qualités. *Revue Française de Socio-Économie*, (19), 19‑26. https://doi.org/10.3917/rfse.019.0019

Blanc, M. (2006). Conflits et transactions sociales : la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille. Sciences de la société. *Sciences de la société*, (69), 24‑37.

Blanchard, G. (2013). L'usage de son blog par un comité de quartier roubaisien : un exemple de la manifestation de la production de territoires (enchevêtrés). In J. Noyer, B. Raoul & I. Pailliart, (dir.), *Médias et territoires : L'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 257 à 276). Lille : Presses universitaires du Septentrion.

Blatrix, C. (2002). Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, *15*(57), 79‑102. https://doi.org/10.3406/polix.2002.1208

Blondel, V. D., Guillaume, J.-L., Lambiotte, R., Lefebvre, E. (2008). Fast unfolding of communities in large networks. *Journal of Statistical Mechanics : Theory and Experiment*, (10), p.1000.

Blondiaux, Loïc. (2001). La délibération, norme de l'action publique contemporaine ? *Revue Projet*, (268), 81‑90. https://doi.org/10.3917/pro.268.0081

Blondiaux, Loïc. (2008). *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Le Seuil.

Blondiaux, Loïc, Fourniau, J.-M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?, Abstract. *Participations*, (1), 8 ‑ 35. https://doi.org/10.3917/parti.001.0008

Blondiaux, Loic, Fourniau, J.-M., Mabi, C. (2016). Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? *Participations*, *2016/3*(16), 5‑17.

Blondiaux, Loïc, & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, (57), 17 - 35. https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205

Blondiaux, Loïc, & Traïni, C. (dir.) (2018). *La démocratie des émotions : Dispositifs participatifs et gouvernabilité des affects*. Les Presses de Sciences Po.

Bommier-Pincemin, B. (1999). *Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle par la caractérisation des documents* (thèse de doctorat). l'Université Paris IV-Sorbonne, Paris.

Boulanger, P.-M. (2004). Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique. *Les séminaires de l'Iddri*, (12), 24.

Boulanger, P.-M. (2007). Political uses of social indicators: overview and application to sustainable development indicators. *International Journal of Sustainable Development*, *10*(1‑2), 14‑32. https://doi.org/10.1504/IJSD.2007.014411

Boulanger, P.-M. (2017). Indicateurs de développement durable et participation citoyenne : une entreprise paradoxale. *Participations*, (18), 147‑175. https://doi.org/10.3917/parti.018.0147

Bourdieu, P. (1998). *Contre-feux, tome 1 : Propos pour servir à la résistance contre l'invasion Néo-libérale*. Paris : Raisons d'agir.

Bourdieu, P. (2000). *Propos sur le champ politique*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon - PUL.

Bourdieu, P. (2001). *Langage et Pouvoir symbolique*. Paris : Le Seuil.

Bourdieu, P. (2015). *La misère du monde*. Points.

Boure, R., & Lefebvre, A. (2000). Télévisions « locales » et territoires en mouvement : Vers un programme de recherches. *Hermès*, (26-27), 265. https://doi.org/10.4267/2042/14782

Bourque, G., Duchastel, J., & Canet, R. (2004). *La régulation néolibérale : Crise ou ajustement ?* Québec : Athéna : Outremont.

Bousquet, F. (2015). L'information service au cœur de la reconfiguration de la presse infranationale française. *Réseaux*, (193), 163-191. https://doi.org/10.3917/res.193.0163

Bousquet, F., & Smyrnaois, N. (2013). L'information en ligne et son territoire : positionnement comparé entre un pure player départemental et un quotidien régional. In *Médias et territoires. L'espace public entre communication et imaginaire territorial* (Presses Universitaires du Septentrion, p. 193-214). Lilles : Noyer et al.

Bratosin, S. (2006). Démocratie participative en Europe. *Sciences de la société*, (69), 3-10.

Braud, P. (1997). *Science politique .I. La démocratie politique* (Vol. Tome 1). Paris : Le Seuil.

Braud, P., Bacot, P., & Le Bart, C. (2018). La dimension symbolique de toute pratique sociale se situe dans une surcharge des connotations. *Mots. Les langages du politique*, (116), 131-144.

Brenner, N. (2001). The limits to scale ? Methodological reflections on scalar structuration. *Progress in human geography*, *25*(4), 591-614.

Brenner, N. (2004). *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. oxford: Oxford University Press.

Brenner, N., & Theodore, N. (2002). Cities and the geographies of “actually existing neoliberalism”. *Antipode*, *34*(3), 349-379.

Breux, S. (2006). Les dimensions territoriales de la démocratie participative. *Sciences de la société*, (69), 71-85.

Breux, S., Bherer, L., & Collin, J.-P. (2004). *Les mécanismes de participation publique à la gestion municipale*. INRS Urbanisation.

Bruner, J. (1990). *Acts of Meaning*. Cambridge (Mass.)-London: Harvard University Press.

Buckingham, D. (2000). *The Making of Citizens: Young People, News and Politics*. Londres : Routledge.

Bussi, M., & Badariotti, D. (2004). *Pour une nouvelle géographie du politique : territoire, démocratie, élections.* Anthropos.

Callon, M., Lascoumes, P., & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Le Seuil.

Canu, R., & Bonnet, V. (2017). L’ordre des discours de la crise : un agencement hétérogène. *Mots. Les langages du politique*, (115), 9-19.

Cardon, D. (2011). Réseaux sociaux de l’Internet. *Communications*, *1*, 141-148.

Cardon, D., & Granjon, F. (2013). Des médias alternatifs aux médias participatifs. *Contester*, *1*(2), 115-134.

Cardy, H. (1997). *Construire l’identité régionale : la communication en question*. Paris : L’Harmattan.

Cardy, H. (2013). Les palmarès des collectivités territoriales et leur médiatisation : quels enjeux pour l'attractivité des territoires. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart, *Médias et Territoires : L'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 113-132). Lille : Presses Universitaires du Septentrion.

Carpenter, J., & Horvath, C. (Éd.). (2015). *Regards croisés sur la banlieue*. Bruxelles Bern Berlin Frankfurt, M New York, NY Oxford Wien : P.I.E-Peter Lang S.A., Éditions Scientifiques Internationales.

Carrel, M., & Talpin, J. (2012). Cachez ce politique que je ne saurais voir ! *Participations*, *N° 4*(3), 179-206.

Cassen, B. (2003). Europe, une convention pour rien. *Le Monde diplomatique*.

Cassiers, I., & Thiry, G. (2009). Au-delà du PIB : réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte. *Regards économiques*, (75), 1-15.

Castel, R. (1999). *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Folio.

Castells, M. (1997). *Power of Identity: The Information Age: Economy, Society, and Culture*. Cambridge, MA, USA : Blackwell Publishers, Inc.

Catherine, N. (2011). Habitants, citoyens : interroger les catégories. In M.-H. Bacqué & Y. Sintomer, *La démocratie participative : histoires et généalogies* (p. 39-50). Paris : La Découverte.

Cefaï, D., Carrel, M., Talpin, J., Eliasoph, N., & Lichterman, P. (2012). Ethnographies de la participation. *Participations*, (4), 7-48. https://doi.org/10.3917/parti.004.0005

Chambat, P., & Fourniau, J.-M. (2001). Débat public et participation démocratique. In S. Vallemont,

Le débat public : une réforme dans l'État ? (p. 9-37). Paris : L.G.D.J.

Charaudeau, P. (2009). Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique. *Corpus*, (8), 37-66.

Charaudeau, P. (2011). *Les Medias et l'Information l'Impossible Transparence du Discours* (2e édition revue et augmentée). Bruxelles : De Boeck.

Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). Doxa. *Dictionnaire d'analyse du discours* (p. 672). Seuil.

Chartier, R. (1990). *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris : Le Seuil.

Chateauraynaud, F., & Debaz, J. (2012). Prodiges et vertiges de la lexicométrie. *OpenEdition Press*, 221-230.

Citron, S. (2017). *Le mythe national. L'histoire de France revisitée,* Paris : Editions de l'Atelier.

Clark, A. E., Frijters, P., & Shields, M. A. (2008). Relative Income, Happiness, and Utility: An Explanation for the Easterlin Paradox and Other Puzzles. *Journal of Economic Literature*, *46*(1), 95-144. https://doi.org/10.1257/jel.46.1.95

Comby, É., Mosset, Y., & de Carrara, S. (Éd.). (2016). *Corpus de textes : composer, mesurer, interpréter*. Lyon: ENS Éditions. Consulté à l'adresse http://books.openedition.org/enseditions/7328

Comby, J.-B. (2009). La contribution de l'Etat à la définition dominante du problème climatique. *Les enjeux de l'information et de la communication*, *1*, 17-29.

Comby, J.-B. (2015). *La question climatique : genèse et dépolitisation d'un problème public*. Paris :

Raisons d'agir.

Conein, B. (2005). *Les Sens sociaux : trois essais de sociologie cognitive*. Paris : Economica.

Cossart, P., & Talpin, J. (2015). *Lutte urbaine : Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare*. Editions du Croquant.

Cottereau, A. (1970). Les débuts de planification urbaine dans l'agglomération parisienne. *Sociologie du travail*, *12*(4), 362‑392. https://doi.org/10.3406/sotra.1970.1465

Cussó, R., & Gobin, C. (2008). Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? *Mots. Les langages du politique*, (88), 5 - 11. https://doi.org/10.4000/mots.14203

Dacheux, E. (2013). Chapitre 4. Les logiques plurielles des mouvements économiques anticapitalistes. In *Résister au quotidien ?* (p. 111‑132). Paris : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/resister-au-quotidien--9782724612950-p-111.htm

Dacheux, E., & Duracka, N. (2017). Sur quels modèles théoriques une approche communicationnelle en sciences sociales peut-elle s'appuyer ? *ESSACHESS – Journal for Communication Studies*, *10*(2(20)), 207‑222.

Dacheux, E., & Goujon, D. (2016). Les promesses théoriques des recherches sur les initiatives solidaires : l'exemple du délibéralisme, The Theoretical Promises of the Solidarity Economy : the Deliberalism. *Revue Française de Socio-Économie*, (16), 201 - 214. https://doi.org/10.3917/rfse.016.0201

Dahlgren, P., & Olsson, T. (2006). Internet et engagement politique : les jeunes citoyens et la culture civique. *Sciences de la société*, (69), 115-135.

Dardot, P., & Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXième siècle. Paris* : La Découverte.

Dauvin, P. (1994). Mabileau (Albert), dir., A la recherche du « local ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, *7*(27), 204-207. https://doi.org/10.3406/polix.1994.2172

Davidoff, P. (1965). Advocacy and Pluralism in Planning. *Journal of the American Institute of Planners*, *31*(4), 331-338. https://doi.org/10.1080/01944366508978187

Debarbieux, B. (2002). Territoire, territorialité, territorialisation: aujourd'hui encore, et bien moins que demain. In M. Vanier, *Territoire-Territorialité-Territorialisation: controverses et perspectives* (p. 75-89). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Deboulet, A., Nez, H., & Collectif. (2013). *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Degenne, A., & Vergès, P. (1973). Introduction à l'analyse de similitude. *Revue française de sociologie*, 471-512.

Delaplace, M. (2011). La politique des pôles de compétitivité : la question de l'articulation entre compétitivité et entreprises et compétitivité des territoires. *Géographie, économie, société*, vol.13 (3), 255-271.

Deleuze, G., & Guattari, F. (1980). *Capitalisme et schizophrénie : Tome 2, Mille plateaux*. Paris : Editions de Minuit.

Delforce, B., & Noyer, J. (1999). Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale. *Études de communication, langages, information, médiations*, (22), 13-40. https://doi.org/10.4000/edc.2341

Demazière, C. (2016). Réformes de la planification spatiale et gestion « durable » des grandes agglomérations. Les cas de l'Angleterre et de la France. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 2016-1*, 81-100.

Desponds, D., & Bergel, P. (2015). Les " banlieues françaises " : des dynamiques complexes derrière un mot trop ordinaire. In J. Carpenter & C. Horvath (Éd.), *Regards croisés sur la banlieue* (p. 23 - 38). P.I.E.-Peter Lang S.A. Consulté à l'adresse https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01370082

Desrosières, A. (2003). Historiciser l'action publique, l'Etat, le marché et les statistiques. In P. Laborier & D. Trom, *Historicités de l'action publique* (PUF, p. 207-221). Paris.

Desrosières, A. (2008). *Gouverner par les nombres*. Paris : Presses des Mines.

Desrosières, A. (2014). *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*. Paris : La Découverte.

Dewey, J., Bidet, A., Quéré, L., & Truc, G. (2011). *La formation des valeurs*. Paris : La Découverte.

Di Méo, G. (2003). Territorialité. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.

Donzelot, J. (2006). *Quand la ville se défait : Quelle politique face à la crise des banlieues ?* Paris : Seuil.

Dubet, F. (2014). *Inégalités et justice sociale*. La Découverte. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/inegalites-et-justice-sociale--9782707178428.htm

Dubois, J. (1969). *Grammaire structurale du français : La phrase et les transformations*. Paris : Larousse.

Duchastel, J. (2004). Du gouvernement à la gouvernance : crise ou ajustement de la régulation. In *Canet R., Duchastel J. (dir,,)La régulation néolibérale. Crise ou ajustement ?* (p.390). Montréal : Athéna. Consulté à l'adresse http://www.journaldumauss.net/?Du-gouvernement-a-la-gouvernance

Ducos, A., Loubère, L., & Souillard, N. (à paraître ,2019). Dire et Faire Nuit Debout : le rôle des médias traditionnels et des réseaux sociaux numériques dans la structuration d'un événement politique en ligne. *L'événement politique en ligne, Sciences de la Société*, (101).

Duracka, N. (2016). *L'innovation sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne : Une approche communicationnelle.* (Sciences de l'information et de la communication (SIC)). Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Duracka, N., & Volat, G. (2018, juin). *L'enjeu communicationnel de la co-construction d'indicateurs au service du territoire*. Colloque présenté à Colloque International sur le bien-vivre, Université Grenoble Alpes.

El Hadani, N., Loubère, L., Moreno Calvo, M., Souillard, N., & Marchand, P. (2015). *Médias et invisibilité sociale : le rôle des médias dans le processus de visibilité ou d'invisibilité sociale de certains publics* (Rapport de recherche pour l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale),). Laboratoire LERASS, Université de Toulouse III.

Elias, N. (1998). *La Société des individus*. Pocket.

Elias, N. (2003). *La Dynamique de l'occident*. Paris : Pocket.

Emelianoff, C. (2008). La problématique des inégalités écologiques, un nouveau paysage conceptuel. *Ecologie & politique*, (35), 19-31. https://doi.org/10.3917/ecopo.035.0019

Epstein, R. (2012). Politique de la ville, rénovation urbaine, égalité territoriale : quelle est la nature du problème ? In C. d'Analyse Stratégique (Éd.), *Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales* (p. 33 - 49). Documentation française. Consulté à l'adresse https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00765049

Epstein, R. (2015). La gouvernance territoriale : une affaire d'État La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires. *L'Année sociologique*, *65*(2), 457-482. https://doi.org/10.3917/anso.152.0457

Epstein, R. (2016). Le " problème des banlieues " après la désillusion de la rénovation. *Métropolitiques.eu*. Consulté à l'adresse https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01261293

Espeland, W., & Sauder, M. (2007). Rankings and reactivity, how public measures recreate social worlds. *American journal of Sociology*, (113), 1-40.

Espeland, W., & Stevens, M. (1998). Commensuration as a social process. *Annual review of sociology*, (24), 313-343.

Farrel, G., & Thirion, S. (2008). Le bien-être pour tous. Concepts et outils de la cohésion sociale. *Tendances de la cohésion sociale*, (N°20).

Faure, S. (2008). AUTHIER (Jean-Yves), BACQUÉ (Marie-Hélène), GUÉRIN -PACE (France), (dir.), Le Quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales, Paris, La

Découverte, Coll. « Recherches », 2007,293 pages, bibliographie. *Politix*, (81), 207‑210.

Ferguson, A., & Vieu, P. (2013). *Essai sur l'histoire de la société civile*. Lyon : Ecole Normale Supérieure.

Ferron, B. (2016). Professionnaliser les « médias alternatifs » ? *Savoir/Agir*, (38), 21 - 28. https://doi.org/10.3917/sava.038.0021

Fichte, J.-G., Goddard, J.-C., & Lacaze, G. (2006). *La doctrine de l'Etat 1813 : Leçons sur des contenus variés de philosophie appliquée*. Paris : Librairie Philosophique Vrin.

Filloz, V., & Colomb, V. (2011). De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Vol. 2, n° 2). https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8998

Flament, C. (1981). L'analyse de similitude : une technique pour les recherches sur les représentations sociales. *Cahiers de Psychologie Cognitive/Current Psychology of Cognition*.

Flament, C., & Rouquette, M.-L. (2003). *Anatomie des idées ordinaires : comment étudier les représentations sociales*. Paris: Armand Colin.

Fleurbaey, M., & Maniquet, F. (2005). Fair social orderings when agents have unequal production skills. *Social Choice and Welfare*, *24*(1), 93‑127.

Florin, A., & Préau, M. (2013). *Le bien-être*. Editions L'Harmattan.

FORAY, D. (2009). *L'économie de la connaissance*. Paris : La Découverte.

Forêt, J.-L. (2017). *Le bien-être habitant, élément intrant et extrant d'une politique d'aménagement numérique du territoire. Le cas des Yvelines* (Géographie sociale). Université Bretagne Loire - Université du Maine.

Foucault, M. (1990). *Les Mots et les choses*. Paris : Gallimard.

Foucault, M. (1993). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

Fourniau, J.-M. (2007). Citoyen en tant que riverain″ : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement. In M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard-Dubreuil, & R. Lefebvre, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*. Paris : La découverte, 67-77.

Fourrier, C. (2013). Publics multiples et communication des collectivités territoriales : quand l'image de marque se dissipe. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart, (dir.), *Médias et Territoires : l'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 97-112). Presses Universitaires du Septentrion.

Fraser, N. (1992). Rethinking the public sphere: A contribution to the critique of actually existing democracy. In *Habermas and the Public Sphere* (p. 109-142). Cambridge: MIT Press.

Gadras, S., & Pailliart, I. (2013). Les territoires et les médias dans la construction de l'espace public. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart, *Médias et Territoire : l'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 24-37). Lille : Presses Universitaires du Septentrion.

Gadrey, J., & Jany-Catrice, F. (2016). *Les nouveaux indicateurs de richesse* (4ème édition). Paris : La Découverte.

Gadrey, Jean. (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*. Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE.

Garcin-Marrou, I. (2015). De l'exclusion à la « guerre » : les émeutes de 2005 et 2010 dans la

presse française. In J. Carpenter & C. Horvath, *Regards croisés sur la banlieue*. P.I.E. Peter Lang. Consulté à l'adresse https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01188480

Gayet-Viaud, C. (2011). La moindre des choses. Enquête sur la civilité urbaine et ses péripéties. In M. Berger, D. Céfaï, & C. Gayet-Viaud, *Du civil au politique : Ethnographies du vivre-ensemble* (p. 27-54). Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.

Genard, J.-L., & Neuwels, J. (2016). Le développement durable comme objet de transactions. Les politiques urbaines en région bruxelloise. *SociologieS [en ligne], Dossiers Espaces et transactions sociales*. Consulté à l'adresse http://journals.openedition.org/sociologies/5378

Georges, E. (2006). De la participation à la démocratie à l'heure de la mondialisation. *Sciences de la société*, (69), 159-181.

Gerdes, K. (2014). Corpus collection and analysis for the linguistic Layman : The Gromoteur". *Les Actes des JADT, Paris*.

Ghiglione, R. (1989). *Je vous ai compris : ou, l'analyse des discours politiques*. Paris : Armand Colin.

Gobin, C. (2002). De l'Union européenne à ... l'européanisation des mouvements sociaux ?, From the European Union to... the europeanisation of social movements?, ¿De la Unión Europea a... la europeización de los movimientos sociales ? *Revue internationale de politique comparée*, *9*(1), 119-138. https://doi.org/10.3917/ripc.091.0119

Gobin, C. (2003). La Charte européenne des droits fondamentaux : vers une régression des droits démocratiques au sein de l'Union européenne. In *L'Année sociale* (Syllepse). Paris.

Gobin, C. (2004). Gouverner par les mots : des stratégies lexicales au service du consensus... contre

le social ?, Governing with words – lexical strategies in the service of consensus... against the social field ?, Mit Worten regieren : Wortstrategien im Dienste des Konsens... gegen das Soziale ?, Gobernar por las palabras : estrategias lexicales al servicio del consenso... ¿ contra lo social ? *Education et sociétés, no 13*(1), 85‑101. https://doi.org/10.3917/es.013.0085

Gobin, C., & Deroubaix, J.-C. (2010). L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré. *Mots. Les langages du politique*, (94), 107 - 114. https://doi.org/10.4000/mots.19872

Godard, O. (1997). *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*. Editions Quae.

Goffman, E. (1963). *Behavior in Public Spaces : Notes on the Social Organisation of Gatherings*. New York : Free Press.

Gourgues, G. (2012a). Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse heuristique. *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, (79), 5 -12.

Gourgues, G. (2012b). Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français, Abstract. *Participations*, (2), 30 - 52. https://doi.org/10.3917/parti.002.0030

Granjon, F., Jouët, J., & Vedel, T. (2011). *Actualités et citoyenneté à l'ère numérique* (La Découverte). Paris.

Grémion, C. (1979). *Pouvoir des hauts fonctionnaires et réforme de l'Etat*. Paris : Gauthier-Villars.

Guibet Lafaye, C. G. (2006). *Justice sociale et éthique individuelle*. Presses Université Laval.

Guilbert, T. (2011). *L'evidence du discours néo-libéral : Analyse dans la presse écrite*. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant.

Guilbert, T. (2015). Autorité et évidence discursives. Autovalidation dans les éditoriaux et chroniques du Point. *Mots. Les langages du politique*, (107), 85‑99.

Guilbert, T., & Lebaron, F. (2017). L'économie des mots et les mots de l'économie : analyse socio-discursive des discours des dirigeants de la Banque centrale européenne, The Economy of Words and Words of the Economy : A Socio-Discursive Analysis of the Speeches Made by Directors of the European Central Bank. *Langage et société*, (160 - 161), 217 - 235. https://doi.org/10.3917/ls.160.0217

Guilluy, C. (2013). *Fractures françaises* (2e éd.). Paris : Editions Flammarion.

Habermas, Jurgen. (1978). *L'espace public*. Paris : Payot.

Habermas, Jurgen. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel* (Vol. Tome 2). Paris : Fayard.

Habermas, Jürgen. (1997). *Droit et démocratie : entre faits et normes*. Gallimard.

Hall, S. (2013). *City, Street and Citizen: The Measure of the Ordinary*. London : Routledge.

Hauptmann, É., & Wates, N. (2010). *Concertation citoyenne en urbanisme. La méthode du Community planning*. Paris : Adels/Yves Michel.

Haye, Y. de L., & Miege, B. (1996). *Dissonances : Critiques de la communication*. Grenoble : Pensée sauvage.

Hegel, G. W. F. (s. d.). *La société civile bourgeoise - Georg Wilhelm Friedrich Hegel - Théorie*. Consulté à l'adresse https://www.leslibraires.fr/livre/1282541-la-societe-civile-bourgeoise-

georg-wilhelm-friedrich-hegel-theorie

Hegel, G.-W.-. (1999). *Principes de la philosophie du droit*. Paris: FLAMMARION LETTRES.

Held, D., McGrew, A., Goldblatt, D., & Perraton, J. (2000). Global Transformations: Politics, Economics and Culture. In C. Pierson & S. Tormey (Éd.), *Politics at the Edge* (Palgrave Macmillan, p. 14-28). Londres.

Hille, F. (2015). *Bandes de jeunes ! Pensée sociale et pensée professionnelle, entre communication et héritage : la construction des représentations professionnelles d'un objet sensible dans le champ de l'éducation spécialisée* (thesis). Toulouse 2.

Hillier, L. (2003). Agonizing over consensus. Why Habermasians ideals cannot be 'real. *Planning Theory*, *2*, 37-59.

Hofstede, G. (2001). *Culture's Consequences: Comparing Values, Behaviors, Institutions and 0rganizations across Nations* (2e éd.). Thousand Oaks-London-New Delhi : Sage.

Honneth, A. (2004). La théorie de la reconnaissance : une esquisse. *Revue du MAUSS*, *no 23*(1), 133-136. https://doi.org/10.3917/rdm.023.0133

Honneth, A. (2008). *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La Découverte.

Hood, C. (1995). Contemporary public management, a new paradigm ? *Public Policy and Administration*, *10*(2), 104-117.

Hume, D., Clero, J.-P., & Robel, G. (2001). *Essais moraux, politiques et littéraires et autres essais*. Paris : Presses Universitaires de France - PUF.

Hume et le concept de la société civile. (2001). Paris : Presses Universitaires de France - PUF.

Jaillet, M.-C., Perrin, E., & Ménard, F. (2007). *Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité*. Paris : Plan Urbanisme Construction Architecture, 2008. Consulté à l'adresse https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00315910

Jaillet-Roman, M.-C. (2002). De la généralisation de l'injonction au projet. *Empan*, *no45*(1), 19-24.

Jany-Catrice, F. (2012). *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?* Villeneuve-d'Ascq, France : Presses Universitaires du Septentrion.

Jany-Catrice, F. (2016). La mesure du bien-être territorial. Travailler sur ou avec les territoires ? *Revue de l'OFCE*, (145), 63-90. https://doi.org/10.3917/reof.145.0063

Jany-Catrice, F., & Méda, D. (2013). Les nouvelles mesures des performances économiques et du progrès social. Le risque de l'économicisme. *Revue du MAUSS*, *n° 41*(1), 371-397.

Jany-Catrice, F., & Pinaud, S. (2017). Entre ingénierie de la participation et ingénierie de la quantification. Quand les conventions de richesse sont mises en débat. *Participations*, (18), 39-67. https://doi.org/10.3917/parti.018.0039

Jenkins, H. (2006). *Convergence Culture: Where Old and New Media Collide*. New York: NYU Press.

Jepson, E. J. (2001). Sustainability and Planning: Diverse Concepts and Close Associations. *Journal of Planning Literature*, *15*(4), 499-510. https://doi.org/10.1177/088541220101500401

Joas, H. (1999). *La créativité de l'agir*. Paris : Cerf.

Jodelet, D. (2003). *Les représentations sociales*. Paris : Presse Universitaires de France.

Johnson-Laird, P. N. (1988). La représentation mentale de la signification. *RISS*, (115), 53-69.

Joule, R.-V. & Beauvois, J.-L. (2017). *La soumission librement consentie* (7e édition revue et corrigée). Presses Universitaires de France - PUF.

Julienne J. & Jackson J. (2017a), *Cuba l'île verte – Le Paradis en sursis* [Documentaire]. Consulté à l'adresse https://www.arte.tv/fr/videos/065832-002-F/cuba-l-ile-verte/

Julienne J. & Jackson J. (2017b), *Cuba l'île bleue – Récifs sous haute surveillance* [Documentaire]. Consulté à l'adresse https://www.arte.tv/fr/videos/065832-001-F/cuba-l-ile-bleue/

Kant, E., & Delbos, V. (1993). *Fondements de la métaphysique des moeurs*. Paris : Le Livre de Poche.

Kanyinku Kabue, F. (2010). *La quête du bonheur dans l'oeuvre romanesque de Mudimbe : un destin tragique* (thesis). Limoges. Consulté à l'adresse http://www.theses.fr/2010LIMO2005

Kasser, T., & Ryan, R. M. (1996). Further Examining the American Dream: Differential Correlates of Intrinsic and Extrinsic Goals. *Personality and Social Psychology Bulletin*, *22*(3), 280‑287. https://doi.org/10.1177/0146167296223006

Kirkness, P. (2015). Le droit à la cité, attachement au quartier stigmatisé dans deux cités du sud de la France. In J. Carpenter & C. Horvath (Éd.), *Regards croisés sur la banlieue* (p. 39‑55). Bruxelles : P.I.E-Peter Lang S.A., Éditions Scientifiques Internationales.

Kirszbaum, T. (2017). Notice Politique de la ville. *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation*, Paris : Berger-Levrault.

Kokoreff, M., & Lapeyronnie, D. (2013). *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*. Paris : Le Seuil.

Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de "formule" en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.

Krieg-Planque, A. (2010). La formule « développement durable » : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société, 2010/4*(134), 5 à 29. https://doi.org/DOI 10.3917/ls.134.0005

Krieg-Planque, A. (2015). Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion. *Mots. Les langages du politique*, (107), 115 à 131. https://doi.org/10.4000/mots.21926

Lagroye, J., & Offerlé, M. (2011). *Sociologie de l'institution*. Paris : Belin.

Lahire, B. (2012). *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Seuil.

Lamassoure, A. (2001). Après Nice : quelles perspectives. *Commentaires, 2001/2* (94), 255-268.

Lapeyronnie, F. D. et D. (1992). *Les Quartiers d'exil*. Le Seuil (programme ReLIRE). Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/les-quartiers-d-exil--9782020141529.htm

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2005). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presse Universitaires de Sciences Po.

Lay, Y.-F.-L. (2013). Editorial. Encrer les eaux courantes : la géographie prise au mot. *Géocarre-four*, (vol. 88/1), 3-13.

Le Blanc, G. (2009). *L'invisibilité sociale*. Presses Universitaires de France.

Le Gales, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique, 45*(1), 57-95. https://doi.org/10.3406/rfsp.1995.403502

Lebaron, F. (2009). Vers une économie du bonheur ? *Savoir/Agir, Les salaires de la peur* (9), 133-137. https://doi.org/10.3917/sava.009.0133

Lebaron, F. (2013). 7. La formation des économistes et l'ordre symbolique marchand. In *Traité de sociologie économique* (Quadrige, p. 239-280). Paris : Presses Universitaires de France.

Lebaron, F. (2017). Chapitre 5. "Au-delà du PIB ? Sur quelques enjeux d'une controverse scientifico-politique dans le contexte français (2008-2010). In S. Richardot & S. Rozier, *Les Savoirs des sciences humaines et sociales en débat : Controverses et polémiques*. Presses Univ. Septentrion.

Lebart, L., & Salem, A. (1994). *Statistique textuelle*. Paris : Dunot.

Lebart, L., Salem, A., & Berry, L. (1991). Recent developments in the statistical processing of textual data. *Applied Stochastic Models in Business and Industry, 7*(1), 47–62.

Lefebvre, R., & Nonjon, M. (2003). La démocratie locale en France. Ressorts et usages Sciences de la Société 2003 ; 80 : 9-28. *Sciences de la société*, (60), 9-28.

Lochard, Y. (2001). *Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite*. Étude pour l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'exclusion sociale.

Lochard, Y. (2007). L'avènement des « savoirs expérientiels », The Advent of « savoirs expérientiels ». *La Revue de l'Ires*, (55), 79-95. https://doi.org/10.3917/rdli.055.0079

Loinger, G., & Spohr, C. (2004). Prospective et planification territoriales : état des lieux et propositions. *Publication du Centre de prospective et de veille scientifique*, (19), 164.

Longhi, J. (2012a). Imaginaires, représentations et stéréotypes dans la sémiotisation du mythe de la banlieue et des jeunes de banlieue. In B. Turpin, *Discours et sémiotisation de l'espace. Les représentations de la banlieue et de sa jeunesse* (p. 123-142). Paris : L'Harmattan. Consulté

à l'adresse https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00940249/document

Longhi, J. (2012b). Types de discours, formes textuelles et normes sémantiques : expression et doxa dans un corpus de données hétérogènes, Types of discourse, textual forms and semantic norms : expression and doxa in a corpus of heterogeneous data. *Langages*, (187), 41-58. https://doi.org/10.3917/lang.187.0041

Longhi, J. (2018). *Du discours comme champ au corpus comme terrain : Contribution méthodologique à l'analyse sémantique du discours*. Editions L'Harmattan.

Loubère, L. (2016). L'analyse de similitude pour modéliser les CHD. In *Actes des 13e Journées Internationales d'Analyses statistiques des données textuelles (JADT)*. Consulté à l'adresse https://jadt2016.sciencesconf.org/83440/document

Loubère, L. (2018). *Les environnements numériques de travail dans l'enseignement secondaire : étude d'un système représentationnel* (thèse de doctorat (SIC)). Université Toulouse 3, Toulouse.

Lucas, R. E. (1972). Expectations and the Neutrality of Money. *Journal of Economic theory*, *4*, 103 -124.

Lucas, R. E., & Sargent, T. J. (1981). *Rational Expectations and Econometric Practice*. U of Minnesota Press.

Mabi, C. (2013). Inclusion des publics et matérialité des dispositifs participatifs. *Participations*, (7), 201-213. https://doi.org/10.3917/parti.007.0199

Maingueneau, D., & Charaudeau, P. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.

Management et conduite de soi. Enquête sur les ascèses de la performance. (2007). Paris : Vuibert.

Marchand, P., & Ratinaud, P. (2012). L'analyse de similitude appliquée aux corpus textuels : les primaires socialistes pour l'élection présidentielle française (septembre-octobre 2011). In *Actes des 11e Journées internationales d'Analyse statistique des données textuelles (JADT)* (p. 687-699).

Martin, D., Liu, L., & Rakotomalala Harisoa, N. A. (2015). Le bonheur est-il universel ou culturel ? Analyse de discours et de perceptions d'internautes allemands, malgaches et chinois. *Kairos [en ligne]*, *Le bonheur* (1). Consulté à l'adresse http://kairos.univ-bpclermont.fr/le-bonheur/dossier/le-bonheur-est-il-universel-ou-culturel-analyse-de-discours-et-de-perceptions-d-internautes-allemands-malgaches-et-chinois

Marty, E. (2015). Les élections municipales au miroir de la presse quotidienne régionale. Des cadres médiatiques aux thématiques politiques. *Mots, Les langages du politiques, Thèmes et thématiques dans le discours politique* (108).

Massey, D. (2004). Geographies of responsibility. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, *86*(1), 5-18. https://doi.org/10.1111/j.0435-3684.2004.00150.x

Mattelart, A., & Mattelart, M. (1986). *Penser les médias*. Paris : La Découverte.

Mayaffre, D. (2002). Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité. *Corpus*, (1). Consulté à l'adresse http://journals.openedition.org/corpus/11

Mazeaud, A. (2009). Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ? Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative. In *Communication aux Journées doctorales sur la participation et la démocratie participative*. ENS Lyon : GIS « Participation du public, décision, démocratie participative ». Consulté à l'adresse

http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/495

Mazeaud, A. (2012a). Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale. *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, (79), 45‑58. https://doi.org/10.4000/quaderni.621

Mazeaud, A. (2012b). L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes. *Participations*, (2), 53‑77. https://doi.org/10.3917/parti.002.0053

Mazeaud, A., Boas, M.-H. S. V., & Berthomé, G.-E.-K. (2012). Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés, Abstract. *Participations*, (2), 5 ‑ 29. https://doi.org/10.3917/parti.002.0005

Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*. Vulaines-sur-Seine: Editions du Croquant.

Meadows, D., Rangers, J., & W. Behrens. (1972). *The limits to Growth*. New York: Universe Books.

Méda, D. (2000). *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris : Flammarion.

Mehl, D. (1980). Les voies de la contestation urbaine. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, *6*(1), 26‑62. https://doi.org/10.3406/aru.1980.984

Mermet, L. (2007). Épilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs. In *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (p. 368‑380). Paris : La Découverte. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEC_BLOND_2007_01_0368

Michaux, V. (2018). Stratégie territoriale : les impacts et les limites d'un cadre participatif « incitatif-coercitif ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Janvier* (1), 33 - 60. https://doi.org/10.3917/reru.181.0033

Miège, B. (1996). *La Société conquise par la communication, tome 1 : Logiques sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Miège, B. (2007). *La Société conquise par la communication : Tome 3, Les Tic entre innovation technique et ancrage social de Bernard Miège*. PUG.

Miège, B. (2010). *L'espace public contemporain*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Monédiaire, G. (2011). La participation du public organisée par le droit : des principes prometteurs, une mise en œuvre circonspecte, Abstract. *Participations*, (1), 134 - 155. https://doi.org/10.3917/parti.001.0134

Monnoyer-Smith, L. (2006). La pratique délibérative comme invention du politique. *Sciences de la société*, (69), 51-70.

Monnoyer-Smith, L. (2011). *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*. Paris : Hermès.

Monnoyer-Smith, L. (2013). Chapitre 1 - Le web comme dispositif : comment appréhender le complexe ? In C. Barats (Éd.), *Manuel d'analyse du Web* (Armand Colin). Paris. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/manuel-d%20analyse-du-web-en-sciences-humaines--9782200286279-p-11.htm

Montesquieu. (1979). *De l'esprit des lois*. Paris : Flammarion.

Morovich, B. (2015). Médias, rénovation urbaine et associations artistiques : faiseurs d'images dans

les quartiers populaires en France. In J. Carpenter & C. Horvath (Éd.), *Regards croisés sur la banlieue*. Bruxelles Bern Berlin Frankfurt, M New York, NY Oxford Wien : P.I.E-Peter Lang S.A., Éditions Scientifiques Internationales.

Moscovici, S. (2003). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. In *Les representations sociales* (7e éd., p. 79-103). Paris : Presses Universitaires de France.

Moscovici, S. (2004). *La psychanalyse, son image et son public.* (3e édition (1ère édition 1961)). Paris : Presses Universitaires de France - PUF.

Moscovici, S., & Plon, M. (1968). Choix et autonomie du sujet. La théorie de la « réactance » psychologique. *L'année psychologique*, *68*(2), 467-490.

Mouvements sociaux. Quand le sujet devient acteur. (2016). Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Mroczek, D. K., & Kolarz, C. M. (1998). The effect of age on positive and negative affect: A developmental perspective on happiness. *Journal of Personality and Social Psychology*, *75*(5), 1333-1349.

Muth, J. (1961). Rational Expectations and the Theory of Price Movements. *Econometrica*.

Neveu, C. (2001). Les comités de quartier de Roubaix aux prises avec la politique de la ville : Un exemple d'associations phagocytées par la municipalité. *Les Annales de la Recherche Urbaine, Plan Urbanisme - Construction - Architecture*, (89), 79 à 85.

Neveu, C. (2003). *Citoyenneté et espace public : Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Neveu, C. (2007a). 2. Le quartier des politistes. In J.-Y. Authier, M.-H. Bacqué, & F. Guerin-Pace, *Le quartier. Représentations scientifiques, politiques et sociales* (p. 32‑40). La Découverte. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEC_BACQU_2007_01_0032

Neveu, C. (2007b). *Cultures et pratiques participatives: perspectives comparatives*. Editions L'Harmattan.

Neveu, C. (2011). Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ?, *Participations*, (1), 186‑209. https://doi.org/10.3917/parti.001.0186

Neveu, E. (2015). *Sociologie politique des problèmes publics*. Paris: Armand Colin.

New, B., Pallier, C., Brysbaert, M., & Ferrand, L. (2004). Lexique 2: A new French lexical database. *Behavior Research Methods, Instruments, & Computers*, *36*(3), 516‑524.

Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, *2*(4), 387‑404.

Nicolas, V. (2009). *De la démocratie numérique*. Paris : Le Seuil.

Noelle-Neumann, E. (1993). *The Spiral of Silence: Public Opinion--Our Social Skin*. University of Chicago Press.

Noyer, J. (2013). Roubaix à l'écran : images et imaginaires d'une ville. In J. Noyer, I. Pailliart, & B. Raoul, *Médias et Territoires : l'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 159‑182). Lille : Presses Univ. Septentrion.

Noyer, J., Pailliart, I., & Raoul, B. (2013). *Médias et Territoires : L'espace public entre communi-*

cation et imaginaire territorial. Lille : Presses Univ. Septentrion.

Noyer, J., & Raoul, B. (2008). Concertation et « figures de l'habitant » dans le discours des projets de renouvellement urbain. *Études de communication. Langages, information, médiations*, (31), 111-130. https://doi.org/10.4000/edc.766

Noyer, J., & Raoul, B. (2011). Le « travail territorial » des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion. *Études de communication*, (37), 15-46.

Obadia, C. (2006). Éditorial : Le bonheur, une idée neuve ? *Le Philosophoire*, (26), 3 - 6. https://doi.org/10.3917/phoir.026.0003

Offredi, C., & Laffut, M. (2013). Le bien être peut il être un critère d'évaluation de l'action publique ? *Revue française d'administration publique*, *N° 148*(4), 1003-1016.

Oliver E., W. (s. d.). *Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications, A Study in the Economics of Internal Organization* (Free Press). New York.

O'Neill, D. W., Dietz, R., & Jones, N. (2010). *Enough is Enough: Ideas for a sustainable economy in a world of finite resources. The report of the Steady State Economy Conference*. Leeds (UK): Center for the Advancement of the Steady State Economy and Economic Justice for All.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.

Ottaviani, F. (2018, mai 29). Quand le bonheur fait sa loi. Consulté 2 octobre 2018, à l'adresse http://theconversation.com/quand-le-bonheur-fait-sa-loi-97280

Pagès, D. (2013). Passages de l'image : d'Extramuros aux Cahiers de la Métropole, l'improbable figure de l'habitant métropolitain. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart, *Médias et Territoires, l'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 113-158). Lille : Presses Universitaires du Septentrion.

Pailliart, I. (1993). *Les territoires de la communication*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Pailliart, I. (2006). Territoires, identités et communication. In S. Olivesi, *Sciences de l'information et de la communication* (p. 113-128). Grenoble : PUG.

Pailliart, I. (2013). Les sens de l'orientation. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart (dir.), *Médias et Territoires : L'espace public entre communication et imaginaire territorial*. Lille : Presses Univ. Septentrion.

Pelabay, J. (2006). Participer à la démocratie européenne : cela s'apprend-il ? Soubassements, enjeux et limites de l'éducation à la citoyenneté européenne. *Sciences de la société, Démocratie Participative en Europe* (n°69), 39-48.

Pélabay, J. (2011). Former le « bon citoyen » libéral. *Raisons politiques*, (44), 117 - 138. https://doi.org/10.3917/rai.044.0117

Perret, B. (2003). Indicateurs sociaux et théorie sociale. *Revue du MAUSS, no 21*(1), 261-275. https://doi.org/10.3917/rdm.021.0261

Pestre, D. (2011). Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif, Abstract. *Participations*, (1), 210-238. https://doi.org/10.3917/parti.001.0210

Pincemin, B. (2012). Hétérogénéité des corpus et textométrie. *Langages*, (187), 13-26.

Piponnier, A., & Champollion, P. (2013). L'imagier territorial dans les espaces numériques publics de l'administration de l'éducation déconcentrée : entre inscription et effacement. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart, *Médias et Territoires : L'espace public entre communication et imaginaire territorial* (p. 235-285). Lille : Presses Universitaires du Septentrion. Consulté à l'adresse http://www.septentrion.com/fr/livre/?GCOI=27574100246890

Pleyers G. & Capitaine B. (2016), *Mouvements sociaux. Quand le sujet devient acteur*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Quéré, L. (1982). *Des Miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Paris : Aubier Montaigne.

Quéré, L. (1991). D'un modèle épistémologique de la communication à un modèle praxéologique, Résumé. *Réseaux*, (46-47), 69-90.

Radice, M. (2000). *« Feeling comfortable ? » : les Anglo-Montréalais et leur ville*. Presses Université Laval.

Raffestin, C. (1986). Ecogenèse territoriale et territorialité. In F. Auriac & R. Brunet, *Espaces, jeux et enjeux* (p. 175-185). Paris : Fayard & Fondation Diderot.

Rampon, J.-M. (2012). Un registre multidimensionnel : médias alternatifs anglo-saxons et présentations de soi collectives sur Internet, 235-246.

Rampon, J.-M. (2013). Gotham Gazette en ses communautés New Yorkaises. Une information en ligne entre citoyenneté et citadinité. In J. Noyer, B. Raoul, & I. Pailliart (dir..), *Médias et*

Territoires, L'espace public entre communication et imaginaire territorial (p. 215‑234). Presses Universitaires du Septentrion. Consulté à l'adresse http://www.septentrion.com/fr/livre/?GCOI=27574100246890

Raoul, B. (2003). Le développement des territoires au miroir de la communication : une problématique en perspective. *Etudes de communication*, (26), 15‑30.

Raoul, B. (2009). Un espace public local au miroir d'un journal de quartier. *Mots. Les langages du politique*, (90). https://doi.org/10.4000/mots.19087

Raoul, B. (2011). Territoires, images et imaginaires de quartier. *Communication - Information, médias, théories, pratiques*, (Vol. 29/1). https://doi.org/10.4000/communication.2570

Raoul, B. (2013). L'espace public (local) aux prises avec la puissance instituante de la territorialité. Une approche communicationnelle de journaux de quartier à Roubaix. In J. Noyer, B.Raoul, & I.Pailliart (dir.), *Médias et territoires. L'espace public entre communication et imaginaire territorial* (Presses universitaires du Septentrion, p. 67 à 96). Lille : Presses Universitaires du Septentrion

Raoul, B. (2017). Le territoire comme objet communicationnel : entre « tiers symbolisant » et « discours social ». Une mise en perspective médiatique. *Communication & langages*, (193), 117‑143. https://doi.org/10.4074/S0336150017013096

Ratinaud, P., & Dejean, S. (2009). *IraMuTeQ : implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre*. Présenté à Modélisation Appliquée aux Sciences Humaines et Sociales (MASHS), Université de Toulouse.

Ratinaud, P., & Marchand, P. (2015). Des mondes lexicaux aux représentations sociales. Une pre-

mière approche des thématiques dans les débats à l'Assemblée nationale (1998-2014). *Mots. Les langages du politique, Thèmes et thématiques dans le discours politique* (108), 57 à 77.

Reinert, M. (1983). Une méthode de classification descendante hiérarchique. Application à l'analyse lexicale par contexte. *Les Cahiers de l'analyse des données*, *8*(2), 187-198.

Reinert, M. (1990). Alceste une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application : Aurelia De Gerard De Nerval. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, *26*(1), 24–54.

Reinert, M. (1993). Les « mondes lexicaux» et leur «logique» à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars. *Langage et société*, (66), 5-39.

Reinert, M. (2008). Mondes lexicaux stabilisés et analyse statistique de discours. In *Actes des 9 e Journées internationales d'Analyse statistique des données textuelles (JADT)*. Consulté à l'adresse http://lexicometrica.univ-paris3.fr/jadt/jadt2008/pdf/reinert.pdf

Renault, M. (2016). Une approche transactionnelle des démarches d'élaboration participative d'indicateurs sociétaux. La méthode du Conseil de l'Europe. *Innovations*, (49), 203-225. https://doi.org/10.3917/inno.049.0203

Renault, M. (2017). Dire ce qui compte, prendre en compte et rendre compte. Une réflexion analytique sur les démarches d'association des citoyens à l'élaboration de nouveaux indicateurs de richesse. *Participations*, (18), 93-121. https://doi.org/10.3917/parti.018.0093

Renault, M., Meriot, P., & Gouzien, A. (2017). Élaborer des indicateurs avec les citoyens. Lecture pragmatiste d'une méthode d'enquête sur les valeurs. *Revue française de Socio-économie*,

2017/2(n°19), 47 à 67.

Revel, M., Blatrix, C., Blondiaux, L., Fourniau, J.-M., Hériard-Dubreuil, B., & Lefebvre, R. (2007). *Le débat public : une expérience française de démocratie participative* (La découverte). Paris.

Rivière, J., & Tissot, S. (2011). La construction médiatique des banlieues. Retour sur la campagne présidentielle de 2007. *Métropolitiques.eu*. Consulté à l'adresse https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01576585/document

Rondinella, T., Segre, E., & Zola, D. (2017). Participative Processes for Measuring Progress: Deliberation, Consultation and the Role of Civil Society. *Social Indicators Research*, *130*(3), 959‑982. https://doi.org/10.1007/s11205-015-1207-z

Rosenau, J. N. (1997). The complexities and contradictions of globalization. *Current History*, *96*(613), 360‑364.

Rousseau, D. (1997). La démocratie continue. *Le Débat*, (96), 73 - 88. https://doi.org/10.3917/deba.096.0073

Rousseau, J.-J. (2011). *Du contrat social ou principes du droit politique*. Paris : Flammarion.

Roy, A. L., & Ottaviani, F. (2015). La diversité des expériences locales d'indicateurs alternatifs : une étape nécessaire ?, Apprehending local experiences' diversity to construct alternative indicators. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, *Août* (3), 533 - 555. https://doi.org/10.3917/reru.153.0533

Roy, A. L., & Ottaviani, F. (2017). Quand la participation bouscule les fondamentaux de

l'économie. La construction participative d'indicateurs alternatifs locaux. *Participations*, (18), 69‑92. https://doi.org/10.3917/parti.018.0069

Royannez, G.-I. (2015). Compréhension et prise en compte de la notion de Bonheur, quel impact dans la réflexion économique ? *Kairos [en ligne], Le bonheur* (1). Consulté à l'adresse http://revuekairos.univ-bpclermont.fr/le-bonheur/dossier/comprehension-et-prise-en-compte-de-la-notion-de-bonheur-quel-impact-dans-la-reflexion-economique

Rui, S., & Villechaise-Dupont, A. (2006). Les griefs des associations à l'egard de la participation institutionnalisée. *Problèmes politiques et sociaux*, 927(110).

Rui, Sandrine, & Villechaise-Dupont, A. (2005). Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée. *Espaces et sociétés, n° 123* (4), 21‑36. https://doi.org/10.3917/esp.123.0021

Russell, G. (2016, mars 24). « Responsable du bonheur», ce poste atypique qui émerge dans les entreprises. *Le Figaro.fr [en ligne]*. Consulté à l'adresse http://www.lefigaro.fr/societes/2016/03/24/20005-20160324ARTFIG00004-responsable-du-bonheur-ce-poste-atypique-qui-emerge-dans-les-entreprises.php

Salem, A. (2009). Tutoriels pour l'analyse textométrique. *Lexicometrica, Explorations Textométriques*, (8). Consulté à l'adresse http://lexicometrica.univ- paris3.fr/numspeciaux/special8/tutoriel1.pdf

Sarfati, G. E. (2007). Note sur "sens commun" : essai de caractérisation linguistique et sociodiscursive. *Langage et société*, (119), 63‑80. https://doi.org/10.3917/ls.119.0063

Sarfati, G. E. (2008). Pragmatique linguistique et normativité : Remarques sur les modalités discur-

sives du sens commun. *Langages*, (170), 92‑108. https://doi.org/10.3917/lang.170.0092

Sauvage, A. (1992). *Les habitants, de nouveaux acteurs sociaux*. Paris : L'Harmattan.

Schnapper, D. (1994). *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne defination*. Paris : Gallimard.

Schwartz, S. H. (1992). Universals in the Content and Structure of Values: Theoretical Advances and Empirical Tests in 20 Countries. In M. P. Zanna (Éd.), *Advances in Experimental Social Psychology* (Vol. 25, p. 1 - 65). Academic Press. https://doi.org/10.1016/S0065-2601(08)60281-6

Scott, J. C. (2006). Infra-politique des groupes subalternes. *Vacarme*, (36), 25 - 29. https://doi.org/10.3917/vaca.036.0025

Sébastien, L. (2006). De l'idée d'un développement durable socio-centré à la nécessité d'une gouvernance environnementale éclairée. In *Aide à la décision pour l'aménagement du territoire, Méthodes et outils* (Hermès France Publications, p. 89‑116). Paris : Lavoisier.

Sébastien, L. (2013). Le nimby est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France. *Sociologies pratiques*, (27), 145 - 165. https://doi.org/10.3917/sopr.027.0143

Sebbah, B., Loubère, L., Souillard, N., Thiong-Kay, L., & Smyrnaios, N. (2018a). *Les Gilets jaunes se font une place dans les médias et l'agenda politique* (rapport de recherche) (p. 16). Toulouse : LERASS - Université Toulouse 3. Consulté à l'adresse https://www.lerass.com/wp-content/uploads/2018/01/Rapport-GJlerass.pdf

Sebbah, B., Souillard, N., Thiong-Kay, L., & Smyrnaios, N. (2018b). *Les Gilets jaunes, des cadrages médiatiques aux paroles citoyennes* (Rapport de recherche préliminaire) (p. 13). Toulouse : LERASS - Université Toulouse 3. Consulté à l'adresse https://www.lerass.com/wp-content/uploads/2018/01/Rapport-Gilets-Jaunes-1.pdf

Séchet, R., & Dodier, R. (s. d.). Géographie sociale, territoires et politiques publiques, 14.

Sedel, J. (2009). *Les medias & la banlieue*. Latresne : Paris : Editions Le Bord de l'eau.

Sedel, J. (2011). Bondy Blog. *Réseaux*, (170), 103‑133. https://doi.org/10.3917/res.170.0103

Sen, A. (1979). Personal utilities and public judgments: or what's wrong with welfare economics. *The economic journal*, *89*(355), 537‑558.

Sen, A. (1989). Development as Capability Expansion. *Journal of Development Planning*, (19), 41‑58.

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.

Sintomer, Y. (2017). La fin de la démocratie des Modernes ? *Mouvements*, (89), 90 ‑ 98. https://doi.org/10.3917/mouv.089.0090

Sintomer, Y., & Talpin, J. (2011). La démocratie délibérative face au défi du pouvoir. *Raisons politiques*, (42), 5‑13. https://doi.org/10.3917/rai.042.0005

Sintomer, Y., & Talpin, J. (Éd.). (2015). *La démocratie participative au-delà de la proximité : Le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*. (E. Drigue & H. Nez, Trad.). Rennes : Presses universitaires de Rennes. Consulté à l'adresse http://books.openedition.org/pur/24501

Slater, T. (2013). Expulsions from public housing: The hidden context of concentrated affluence.

Cities, *35*, 384-390. https://doi.org/10.1016/j.cities.2012.10.009

Smith, A., Courcelle-Seneuil, J.-G., & Coppet, I. (2015). *Richesse des Nations*. CreateSpace Independent Publishing Platform.

Smyrnaois, N. (2006). L'émergence de la figure de l'internaute idéal : mutations de l'espace public médiatique et usages de l'internet. *Sciences de la société*, (69), 183-194.

Solon, P. (2016). *Es posible el vivir bien ?* (1re éd.). La Paz (Bolivie): Fundación Solón.

Stevenson, B., & Wolfers, J. (2008). *Economic Growth and Subjective Well-Being: Reassessing the Easterlin Paradox* (Working Paper No. 14282). National Bureau of Economic Research. https://doi.org/10.3386/w14282

Stiglitz, J., Sen, A., & Fitoussi, J.-P. (2009). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social* (rapport public) (p. 324). Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Talpin, J. (2006). Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de la participation à des dispositifs participatifs. *Politix*, *19*(75), 13-31.

Talpin, J. (2013a). Former des sujets démocratiques. Les effets de la participation sur les individus. *Idées économiques et sociales*, *3*(173), 17-24.

Talpin, J. (2013b). Former ou politiser les participants ? Comment se fabriquent les savoirs citoyens dans un quartier populaire de Séville. In A. Deboulet & H. Nez, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine* (p. 117-124). Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Talpin, J. (2016). Améliorer le quartier ou changer la société ? À propos de deux expériences con-

trastées de community organizing à l'échelle californienne. *Mouvements*, *1*(85), 129-137.

Terzi, C., & Bovet, A. (2011). Montrer et accomplir l'ordre politique. Ethnographie d'un débat à la Télévision suisse romande. In M. Berger, D. Céfaï, & C. Gayet-Viaud, *i Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble* (p. 231-255). Bruxelles : Peter Lang. Consulté à l'adresse https://www.academia.edu/5889453/_Montrer_et_accomplir_l_ordre_politique._Ethnographie_d_un_d%C3%A9bat_%C3%A0_la_T%C3%A9l%C3%A9vision_suisse_romande_avec_Alain_Bovet_

Tétu, J.-F. (1994). L'espace public local et ses médiations. *Hermès, La Revue- Cognition, communication, politique*, (17-18), 15.

Tétu, J.-F. (dir.), (1995). La ville dans la presse quotidienne régionale. In *Ville et information*. Villeurbanne: Programme Rhône-Alpes / Recherches en sciences humaines.

Thévenot, L. (1983). L'économie du codage social. *Critiques de l'économie politique*, (23-24), 18-222.

Tissot, S., & Poupeau, F. (2005). La spatialisation des problèmes sociaux. *Actes de la recherche en sciences sociales, no 159*(4), 4-9. https://doi.org/10.3917/arss.159.0004

Tocqueville, A. de. (1981). *De la démocratie en Amérique, tome 2*. Paris: Flammarion.

Tognini-Bonelli, E. (2001). *Corpus Linguistics at Work*. John Benjamins Publishing.

Triandis, H. C., Bontempo, R., Betancourt, H., Bond, M., Leung, K., Brenes, A., … Montmollin, G. de. (1986). The measurement of the etic aspects of individualism and collectivism across

cultures. *Australian Journal of Psychology*, *38*(3), 257 - 267. https://doi.org/10.1080/00049538608259013

Turpin, B. (2012). Pour une sémiotisation de l'hybridation. In *Discours et sémiotisation de l'espaceLes représentations de la banlieue et de sa jeunesse*. L'Harmattan. Consulté à l'adresse https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01277879

Turpin, B. (2015). Regards croisés sur la banlieue et ses grands ensembles : Analyse discursive de quatre quotidiens français : Le Figaro, Le Monde, Libération et Le Parisien. In *Regards croisés sur la banlieue*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.

Vanbremeersch, N. (2009). *De la démocratie numérique*. Seuil.

Vanier, M. (2002). *Repenser l'espace : les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.

Vatin, F. (2013). Valuation as Evaluating and Valorizing. *Valuation Studies*, *1*(1), 31 - 50. https://doi.org/10.3384/vs.2001-5992.131131

Vedel, T. (2000). www.democratie locale.fr. *Hermès la revue*, *2000/1*(26-27), 247-262.

Veenhoven, R. (1997). Progrès dans la compréhension du bonheur. *Revue Quebecoise de Psychologie*, *18*, 29-74.

Vergès, P., & Bouriche, B. (2001). L'analyse des données par les graphes de similitude. *Sciences Humaines*. Consulté à l'adresse https://www.scienceshumaines.com/textesInedits/Bouriche.pdf

Viveret, P. (2001). L'autogestion : un mort bien vivant ! *Mouvements*, *n°18*(5), 38 - 43.

https://doi.org/10.3917/mouv.018.0038

Viveret, P. (2002). *Reconsidérer la richesse* (Rapport de la mission « Nouveaux facteurs de richesse ») (p. 135). Secrétariat d'État à l'économie solidaire. Consulté à l'adresse http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000191.pdf

Voirol, O. (2005). Les luttes pour la visibilité. *Réseaux*, (129 - 130), 89 - 121. https://doi.org/10.3917/res.129.0089

Wacquant, Loïc. (2007). La stigmatisation territoriale à l'âge de la marginalité avancée. *Fermentum. Revista Venezolana de Sociología y Antropología*, *17*(48). Consulté à l'adresse http://www.redalyc.org/resumen.oa?id=70504803

Wacquant, Loic. (2009). *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*. Durham NC : Duke University Press.

Wacquant, Loïc. (2010). La tornade sécuritaire mondiale : néolibéralisme et châtiment à l'aube du xxie siècle. *Mouvements*, (63), 137-154. https://doi.org/10.3917/mouv.063.0137

Wacquant, Loïc. (2012). Repenser le ghetto. *Idées économiques et sociales*, (167), 14 - 25. https://doi.org/10.3917/idee.167.0014

Watzlawick, - Paul. (2000). *La réalité de la réalité. Confusion, désinformation, communication*. Paris : Seuil.